This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
$B 84 953

REESE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.
Class

Capitaine Oscar CRISTE

RASTATT

L'ASSASSINAT DES MINISTRES FRANÇAIS

LE 28 AVRIL 1799

d'après les Documents inédits des Archives impériales et royales de Vienne

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR

Un ancien Officier supérieur

AVEC TROIS CARTES

PARIS

LIBRAIRIE MILITAIRE R. CHAPELOT ET Cᵉ

IMPRIMEURS-ÉDITEURS

SUCCESSEURS DE L. BAUDOIN

30, Rue et Passage Dauphine, 30

1900

Tous droits réservés.

RASTATT

L'ASSASSINAT DES MINISTRES FRANÇAIS

PARIS. — IMPRIMERIE R. CHAPELOT ET Cᵉ, 2, RUE CHRISTINE.

Capitaine Oscar CRISTE

RASTATT

L'ASSASSINAT DES MINISTRES FRANÇAIS

LE 28 AVRIL 1799

d'après les Documents inédits des Archives impériales et royales de Vienne

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR

Un ancien Officier supérieur

AVEC TROIS CARTES

PARIS

LIBRAIRIE MILITAIRE R. CHAPELOT ET Cᵉ

IMPRIMEURS-ÉDITEURS

SUCCESSEURS DE L. BAUDOIN

30, Rue et Passage Dauphine, 30

1900

Tous droits réservés.

DC 3.2.3
R3C8

SE

AVANT-PROPOS

En livrant à la publicité le livre qu'on va lire, le directeur des Archives de la Guerre ne pouvait avoir ni l'intention, ni l'espoir, de découvrir enfin les noms ignorés jusqu'à ce jour des misérables auteurs de l'attentat, dont avaient été victimes, en 1799, les ministres qui représentaient la République française au Congrès de Rastatt, au moment même où ils se mettaient en route pour rentrer dans leur patrie. Il était d'autant plus impossible de concevoir un pareil projet, de nourrir de telles espérances, que l'on ne pouvait guère s'attendre à rencontrer dans les Archives de Vienne la vérité qu'on avait vainement espéré trouver dans les autres archives.

L'*Assassinat des Ministres à Rastatt* a, d'ailleurs, servi de thème et de thèse à de nombreuses études d'une réelle valeur littéraire. Les chercheurs les plus habiles et les plus érudits se sont épuisés à chercher la clef et la solution de ce mystérieux problème. Aussi, en raison même de l'impossibilité matérielle de présenter aux lecteurs les détails les plus caractéristiques des œuvres les plus remarquables, les variantes les plus importantes auxquelles se sont arrêtés les auteurs qui se sont occupés de cette question, nous avons cru utile de nous borner à leur signaler les travaux les plus

173980

justement connus. C'est ainsi qu'il convient de citer en première ligne les livres de Vivenot, de Helfert, de Mendelssohn et de Hüffer, qui tous ont présenté des solutions différentes dans des ouvrages d'une incontestable valeur. Mais, jusque dans ces derniers temps, il restait à Vienne et surtout aux Archives de la Guerre, un certain nombre de documents relatifs à ces événements et qu'on avait cru devoir garder *secrets*. Il y avait, par suite, quelque raison de croire que la clef du mystère pourrait se trouver dans ces documents, sur lesquels on avait fait le silence, uniquement parce qu'on aurait craint d'y découvrir la preuve de la culpabilité ou tout au moins de la complicité des soldats autrichiens. Ce n'était d'ailleurs pas sans une certaine satisfaction que nombre d'historiens avaient naturellement profité de la mise sous scellés de ces pièces pour prétendre que ce fait seul et la mesure prise par le gouvernement impérial et royal suffisaient pour démontrer d'une manière incontestable que les hussards autrichiens étaient bien réellement les auteurs de l'assassinat. Et, cependant, la mise et la tenue sous scellés de ces documents ont leur petite histoire. Le fait même qu'on a maintenu pendant si longtemps ces scellés n'est, du reste, qu'une preuve frappante et manifeste de cette indifférence bureaucratique, qui s'explique uniquement par cela même, qu'au commencement de ce siècle on était loin d'attacher à cette affaire l'importance qu'on lui attribua tout d'abord au lendemain même de l'attentat, puis de nos jours, et que plus tard on eut tellement peur des révélations contenues dans ce dossier secret qu'on n'osa plus se décider à déchirer le voile qui recouvrait ce mystère.

Le 4 octobre 1804, le ministre comte Cobenzl écrivait au comte Colloredo : « Je sais de bonne source que les officiers d'état-major, chargés de la rédaction des événements de la dernière guerre, ont entre les mains des pièces et docu-

ments qui les mettent à même de connaître en détail tout ce qui a trait à ce triste événement (l'assassinat des ministres français); on ajoute même qu'il y a parmi ces papiers un billet de Thugut qui l'implique dans cette affaire. Cette dernière circonstance me paraît être une abominable invention de gens qui ne pensent qu'à la calomnie. Mais enfin, les papiers qui apprennent ce que c'est que cette malheureuse affaire ne doivent pas être connus de tant de monde, et c'est pour cette raison qu'il faudra séparer ces quelques pièces des autres documents qui ont trait à cette triste affaire [1] ».

Cette lettre de Cobenzl est absolument typique ; à elle seule, en effet, elle fait connaître les raisons pour lesquelles on a mis et gardé sous scellés les documents relatifs à l'attentat de Rastatt. Il a suffi d'un *on-dit*, grâce auquel le ministre a cru savoir que les officiers chargés de rédiger l'histoire de cette campagne avaient pu jeter un coup d'œil sur certains papiers qui contiennent tous les détails de ce déplorable événement, dans lequel Thugut est lui-même impliqué, toujours d'après des *on-dit*, pour que Cobenzl ait proposé et obtenu l'apposition des scellés sur les documents en question.

Conformément au désir qu'il a exprimé et sur son ordre, on s'empressa de mettre à part, d'enfermer et de sceller toutes les pièces ayant le moindre rapport avec l'attentat de Rastatt et de les confier à la garde, les uns du *Haus-Hof und Staats-Archiv*, les autres du *Kriegs-Archiv*. Aujourd'hui, enfin, on peut affirmer et prouver que l'on a mis sous scellés, de ce chef, nombre de pièces qui n'ont rien à voir avec ce forfait, qui ne sont que de simples rapports essentiellement militaires. Il est également certain que depuis cette époque, du moins en ce qui a trait au *Kriegs-Archiv*,

---

[1] VIVENOT, *Zur Geschichte des Rastatter Congresses*, 371.

aucun des directeurs de cette section n'a songé à rompre ces scellés, à s'assurer par un examen personnel approfondi de la gravité des informations contenues dans ces documents, à se rendre compte de la nécessité de continuer à tenir secrètes des pièces qui, sans cela, auraient été depuis longtemps livrées à la publicité. On a été plus hardi, moins timoré, plus entreprenant au *Haus-Hof und Staats-Archiv*, où depuis l'entrée en fonctions du chevalier d'Arneth on a autorisé les chercheurs à consulter, en partie au moins, les documents relatifs à l'affaire de Rastatt. Le *Kriegs-Archiv* suivit timidement cet exemple, sans toutefois oser toucher aux documents placés sous scellés. Malgré cela, M. de Sybel et quelques autres auteurs auraient néanmoins pu trouver, même dans les documents mis à leur disposition au *Haus-Hof und Staats-Archiv*, tout ou partie de la solution que nous allons mettre sous les yeux des lecteurs. Ils ont eu, en effet, entre leurs mains des pièces d'une importance capitale, mais dont ils *n'ont pas su* tirer parti. Sybel, entre autres, s'est contenté d'examiner et de reproduire quelques extraits des procès-verbaux, insignifiants, du reste, qui existent aux Archives de la guerre, en laissant à chacun le soin de tirer la conclusion qui lui convient. Et cependant il aurait pu dès cette époque trouver et consulter au *Haus-Hof und Staats-Archiv* l'interrogatoire, qu'on avait vainement recherché depuis si longtemps, des hussards soupçonnés et accusés du crime, le *Protocole de Villingen*, le document même qui, entre tous ceux que nous allons produire, mérite à coup sûr d'être l'objet de toute l'attention et éclaire d'un jour lumineux ce drame obscur jusqu'ici. Il y a tout lieu de croire cependant que ces documents n'ont pas été communiqués à des chercheurs aussi habiles et aussi sûrs que Vivenot et Helfert, et que ces auteurs n'ont pas eu connaissance de ces pièces. C'est, ou bien l'indifférence générale, ou bien l'espèce

de terreur qui s'attachait aux événements relatifs à l'attentat de Rastatt, qui seule les a empêchés d'examiner ces pièces, ou les a décidés à pousser la discrétion jusqu'à ne pas les lire et à les laisser dormir dans le mystère et dans l'oubli.

Après avoir mûrement examiné les documents tenus secrets jusqu'à ce jour, nous avons pu nous convaincre, non seulement qu'il n'y avait plus lieu de continuer à les garder sous scellés, mais qu'il y avait au contraire un intérêt majeur pour nous à les livrer à la publicité. Aussi, si l'on en excepte quelques pièces que nous signalerons au cours de ce travail, et que malgré tous nos efforts il nous a été impossible de retrouver, mais dont nous avons cherché à reconstituer le sens et la teneur à l'aide des documents dont nous disposions, nous avons cru utile de faire figurer dans ce volume *tous* les papiers existant à Vienne, tous les papiers placés jusqu'à ce jour sous scellés et qui ont trait au lamentable événement du 28 avril 1799.

Nous espérons que leur publication contribuera à donner la clef du mystère qui enveloppe depuis un siècle le crime de Rastatt, à fixer la responsabilité et la culpabilité des personnes qui ont trempé dans cet attentat. Parviendrons-nous, comme nous le souhaitons de tout cœur, à décider certaines archives étrangères à suivre notre exemple, c'est là, chose que malheureusement nous n'osons espérer.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

RASTATT

L'ASSASSINAT DES MINISTRES FRANÇAIS

CHAPITRE PREMIER

LE CONGRÈS DE RASTATT JUSQU'A LA BATAILLE DE STOCKACH

La France et l'Autriche avaient signé la paix le 17 octobre 1797 à Campo-Formio. Le règlement des questions spéciales relatives à l'Empire avait été réservé à un congrès qui, composé des plénipotentiaires de l'Empire, des différents Etats de cet empire et de la République française, devait se tenir à Rastatt. Conformément aux stipulations de la paix de Bâle, on avait, dès le mois d'août 1795, institué une députation fournie, d'une part par les cinq États catholiques (Mayence, Saxe, Autriche, Bavière et Würzburg), de l'autre par les cinq États protestants (Brême et Hanovre, Hesse-Darmstadt, Bade, Augsburg et Francfort). Un décret impérial, en date du 1er novembre 1797, avait convoqué les représentants de l'Empire, et à partir de ce jour la petite ville badoise avait renfermé dans ses murs une réunion aussi nombreuse que brillante d'hommes d'État.

François-Georges, comte de Metternich-Winneburg[1], remplis-

[1] Père du futur chancelier de cour et d'État, qui, lui-même, âgé de 24 ans, assistait au Congrès comme représentant du collège des comtes de Westphalie (R. Koechlin, *La Politique française au Congrès de Rastatt. — Annales de l'Ecole libre des Sciences politiques*, 1886, t. III, p. 895.) (*Note du Traducteur.*)

sait les fonctions de plénipotentiaire impérial, tandis que le chancelier de la cour de l'Électorat de Mayence, le baron von Albini[1], ministre d'État et de conférence, était placé avec le titre de « Ministre Directorial », à la tête de la représentation des États de l'Empire. Le baron von Münch-Bellinghausen, conseiller aulique et de régence de l'Électeur de Mayence, était chargé de la rédaction et de la tenue des procès-verbaux des séances. Parmi les *subdélégués*, il y a lieu de mentionner ici le comte von Löben, ministre de conférence de l'Électorat de Saxe; le baron von Edelsheim, ministre d'État badois; le baron von Gatzert, ministre d'État de Hesse-Darmstadt, auquel le landgrave avait adjoint son homme de confiance, le conseiller de régence Kappler. La Bavière s'était fait représenter dans le principe par le comte Preysing, remplacé successivement, d'abord par le comte Morawitzky, puis par le baron von Rechberg. Le prince-évêque de Würzburg avait confié ses intérêts au chanoine comte Stadion. Enfin, à côté des représentants officiels de l'empire d'Allemagne, on vit arriver peu à peu à Rastatt les envoyés des différents États, dont les intérêts pouvaient avoir éventuellement besoin d'être défendus au cours du Congrès. C'est ainsi que le Holstein se fit représenter par le chambellan danois Niels von Rosenkrantz et par le conseiller de légation von Eggers, Brême par le baron von Reden, les ordres de chevalerie de l'empire par le baron Eberhard von Gemmingen, sénéchal d'Odenwald. L'empereur François lui-même investit de ses pouvoirs le comte Louis Cobenzl et le comte Lehrbach, le premier en qualité de plénipotentiaire des royaumes de Hongrie et de Bohême,

---

[1] Albini (François-Joseph, baron von), né à Saint-Goar en 1748, entra, après avoir étudié le droit à Vienne, au service du prince-évêque de Würzburg. Assesseur au tribunal de la Chambre en 1774 et référendaire intime des affaires de l'Empire au service de l'Electeur Frédéric-Charles de Mayence en 1787, il devint ensuite, après avoir été chargé de différentes missions auprès des cours allemandes, chancelier et ministre de l'Electorat de Mayence. Envoyé en 1797 au Congrès de Rastatt, il prit, en 1799, le commandement du landsturm de Mayence. Directeur de la députation de l'empire à Ratisbonne jusqu'à la mort de l'Electeur, en 1802, il resta, pendant toute la durée de la domination française et de l'existence de la Confédération du Rhin, à la tête des affaires de l'Electorat. Rentré après la guerre de l'Indépendance au service de l'Autriche, nommé ministre plénipotentiaire à la Diète, il mourut à Dieburg le 8 janvier 1816, avant d'avoir pu rejoindre son poste. (*Note du Traducteur.*)

le deuxième au titre des États autrichiens. A la tête de la députation de l'Électorat de Brandebourg, dont tous les membres jouèrent d'ailleurs plus d'une fois un rôle prépondérant, se trouvait le comte Jean-Eustache von Schlitz, surnommé von Görtz[1], un homme d'abord agréable, aux cheveux blancs, toujours souriant, montrant à tout instant une admirable rangée de fort belles dents, affectant de tenir constamment la main droite dans son gousset, à la voix douce, à la démarche lente et étudiée, et dont tous les mouvements étaient mesurés et compassés comme il convenait à un diplomate[2]. Pour le reste, c'était un homme formé à l'école de Frédéric II. Il avait été ministre d'État et ambassadeur du grand roi à Pétersbourg de 1779 à 1786. C'est à lui d'ailleurs que revient le mérite d'avoir fait échouer en 1778 le projet d'échange de la Bavière conçu par l'Autriche[3].

Le deuxième plénipotentiaire prussien, le baron von Jacobi-Klöst, était un « gros homme trapu, une espèce de rustre, qu'on aurait pris par son apparence extérieure pour un juif de bas étage, dont les mâchoires étaient sans cesse en mouvement, qui avait l'air de mâcher continuellement des boulettes de pain, aux mains couvertes de tâches d'encre[4] ». Le troisième représentant de la Prusse était un personnage autrement important que son collègue. M. von Dohm était « un homme long et mince, à l'œil vif, au regard aimable, à la physionomie avenante, affable et parlant bien[5] ». Il avait commencé par suivre la carrière des

---

[1] Görtz (Jean-Eustache, comte), né en 1737 au château de Schlitz (grand-duché de Hesse), chambellan et conseiller d'Etat au service de Gotha en 1756 ; précepteur des fils du duc de Weimar en 1761, il remplit pendant quatorze ans ces fonctions et devint, pendant peu de temps, le grand-maître de la cour de la jeune duchesse. En 1778, Frédéric II, qui avait appris à le connaître, le chargea d'être son agent secret à Munich et à Deux-Ponts et le nomma ensuite ministre d'Etat et grand-maître de la garde-robe. A peine revenu à Berlin, Görtz fut envoyé à Saint-Pétersbourg en qualité de ministre plénipotentiaire. Il y resta jusqu'en 1786. Envoyé en Hollande par Frédéric-Guillaume II, il échoua dans sa mission et ne quitta les Pays-Bas que pour se rendre dans la même qualité à la Diète de Ratisbonne dont il fit partie jusqu'en 1806. Il avait, pendant ce temps, pris part au Congrès de Rastatt et aux négociations relatives à la ratification du traité de Lunéville. Après la prise de Tilsitt, il se retira à Ratisbonne où il mourut le 7 avril 1821. (*Note du Traducteur.*)

[2] Lang, *Mémoires*, t. Ier, p. 302.

[3] Hüffer, *Diplomatische Verhandlungen aus der Zeit der französischen Revolution*, t. II, 1, 46.

[4] Lang, *Mémoires*, t. Ier, p. 303.

[5] Lang, *Mémoires*, t. Ier, p. 303.

lettres. Entré au service de Frédéric II, il s'était habilement tiré de plusieurs missions délicates, lors de l'élection de l'évêque de Liège, puis à Cologne et dans les Pays-Bas en qualité d'agent prussien, ensuite comme commissaire chargé de déterminer la ligne de démarcation et enfin comme directeur de la diète d'Hildesheim. « Dans ces différentes affaires il avait fait preuve d'une rare habileté. Il y avait acquis des connaissances étendues et des vues fort nettes sur la situation politique de l'Allemagne; son expérience et son savoir faisaient de lui un homme indispensable pour représenter et défendre les intérêts de la Prusse au Congrès. Il est vrai que son caractère et son besoin d'activité le rendaient peu scrupuleux quant au choix des moyens. Il a malheureusement déshonoré les dernières années de sa vie en consentant à servir d'instrument au conquérant français, dans son propre pays et contre l'État même auquel il devait tout[1] ».

---

[1] HÜFFER, *Diplomatische Verhandlungen aus der Zeit der französischen Revolution*, t. II, p. 1, 46.

Dohm (Christian-Guillaume von) né à Lemgo (principauté de Lippe-Detmold), le 11 décembre 1751, fils d'un pasteur protestant, fut appelé en 1773 à Berlin, aussitôt après avoir terminé ses études de droit à Leipzig, et devint le précepteur du prince Ferdinand de Prusse, frère du roi. Au bout de six mois il renonça à ces fonctions qui l'empêchaient de continuer ses études et resta à Berlin jusqu'en 1774, époque à laquelle il retourna à Göttingen. Professeur à Cassel en 1776, il consentit, en 1777, à retourner à Berlin où on lui offrit de devenir le précepteur des deux fils du prince royal de Prusse. Présenté au roi, il lui demanda un emploi au ministère des affaires étrangères ou au département des finances. Sur la recommandation du ministre von Herzberg, il fut nommé, en 1779, conseiller de guerre et secrétaire intime au ministère des affaires étrangères et chargé de la conservation d'une partie des archives. Devenu l'homme de confiance de Herzberg, il fut nommé, en 1783, conseiller intime et ministre directorial à Clèves et ministre plénipotentiaire à la cour de Cologne. Peu de temps après, il reçut des lettres de noblesse. Chassé de Cologne par les Français et rentré en Prusse, on le chargea de présider, en 1796, la diète d'Hildesheim. Envoyé à Rastatt après la mort de Frédéric-Guillaume II, il y rejoignit le comte Görtz et le baron von Jacobi. Ce fut lui qui rédigea, au nom des ministres, la Relation authentique. Rentré ensuite en Prusse, il devint président de la chambre de guerre et des domaines établie à Heiligenstadt pour la province Erfurt—Eichsfeld—Nordhausen—Mühlhausen et occupa ces fonctions jusqu'à la guerre de 1806. Devenu sujet westphalien à la suite du traité de Tilsitt, il fut envoyé comme délégué à Paris en septembre 1807. Conseiller d'Etat en décembre 1807, il quitta le service de la Westphalie pour devenir, en 1808, ministre du roi de Prusse à la cour de Dresde. A la suite d'une fluxion de poitrine, il dut quitter le service en avril 1810 et se retira dans ses terres à Pustleben, dans le comté de Hohenstein, où il mourut le 20 mai 1820.

A la députation prussienne, on avait adjoint en outre l'homme de confiance du premier ministre Hardenberg, le secrétaire de légation Charles-Henri Lang, plus connu par la publication de ses « Mémoires » que par l'éclat de sa carrière. Il y aurait encore lieu de citer parmi les personnes appartenant à la suite des plénipotentiaires prussiens le conseiller de légation Jordan[1] qui, en dépit de son peu d'importance, fit pas mal parler de lui dans les derniers jours du Congrès.

A la tête de la représentation de la France, on avait d'abord vu le général Bonaparte qui, arrivé à Rastatt le 25 novembre 1797, y échangea le 30, avec Cobenzl et le général-major comte Merveldt, les ratifications du traité de Campo-Formio. Le 1er décembre, aux termes d'un article secret de ce traité, il conclut avec le feldzeugmeister comte Baillet de Latour et le général-major comte Merveldt, la convention militaire qui devait régler les points relatifs à la remise des forteresses impériales cédées à la France, et le 2 décembre il repartit pour Paris. Les citoyens Bonnier et Treilhard étaient restés à Rastatt pour y représenter la France. Au cours des négociations et des séances du Congrès, il se produisit d'ailleurs plusieurs changements dans cette représentation. Bonaparte ne revint plus à Rastatt et fut remplacé par Roberjot, tandis que, le 15 mai 1798, le citoyen Debry prenait la place de Treilhard, appelé à faire partie du Directoire. A partir de ce moment, Bonnier remplit les fonctions de chef de la représentation de la France.

Louis-Antoine Bonnier d'Arco, d'une famille noble de Montpellier, né en 1750, avait commencé par remplir les fonctions de président de la Chambre des Aides de cette ville; membre de l'Assemblée législative en 1791, de la Convention en 1792, il avait voté la mort du roi Louis XVI. Toujours vêtu de noir, res-

---

[1] Lang s'exprime ainsi à son sujet : « Jordan était le fils d'un conseiller supérieur de justice, propriétaire de terres en Poméranie, qui, s'il avait beaucoup d'esprit naturel et une belle prestance, était en revanche fort ignorant et savait à peine écrire correctement. C'était grâce à cela que Jordan avait pu, pendant plusieurs années, mener joyeuse vie à Francfort-sur-le-Mein, tandis que monsieur son père se refusait à admettre qu'il pût y avoir une autre ville de ce nom, ne connaissait que Francfort-sur-l'Oder et était intimement convaincu que son fils y suivait les cours de l'Université ». (Lang, *Mémoires*, t. Ier, p. 304.)

semblant à un gros chanoine bien nourri, Bonnier passait pour un homme rude, désagréable et foncièrement défiant[1].

---

[1] Bonnier d'Arco (Ange-Elisabeth-Louis-Antonin), député à l'Assemblée législative de 1791, ministre de la Convention et député au Conseil des anciens, né à Montpellier (Hérault) en 1750, tué sur la route de Rastatt le 28 avril 1799, était fils d'un président à la cour des comptes de Montpellier et était lui-même président de la Chambre des aides de cette ville. A l'époque de la Révolution, il fut nommé, par le département de l'Hérault, député à l'Assemblée législative, le 6 septembre 1791, par 251 voix sur 453 votants. A la Convention nationale où l'envoya son département, le 4 septembre 1792, par 400 voix sur 487 votants, il ne siégea pas à la Montagne et vota cependant la mort de Louis XVI. « D'après la nature du crime et pour la sûreté de la République, je vote pour la peine de mort. » Employé par le Directoire dans la diplomatie, il assista, en septembre 1797, aux conférences tenues sans succès à Lille avec lord Malmesbury. Au mois de novembre suivant, il passa au Congrès de Rastatt et devint bientôt le chef de la mission française. Vers la même époque, le 24 germinal an VI, il fut élu député de l'Hérault au Conseil des anciens et réélu le 25 germinal an VII. Le Conseil des Cinq-Cents avait pris une résolution pour l'éliminer, attendu qu'il ne pouvait être à la fois législateur et Ministre plénipotentiaire. Cette résolution fut rejetée par le Conseil des anciens. Dans son intéressant travail, *La Politique française au Congrès de Rastatt* (*Annales de l'Ecole libre des Sciences politiques*, 1886, t. III), M. R. Kœchlin fournit sur Bonnier quelques renseignements que nous ne pouvons résister au désir de reproduire :

« Choisi par le Directoire, tout comme Treilhard, à cause de ses connaissances en droit, il venait de publier des *Recherches sur l'Ordre de Malte*. C'était à la fois un ouvrage de droit et de politique.

« Président à la Cour des aides de Montpellier, sous l'ancien régime, il avait siégé depuis obscurément à la Législative et à la Convention. Outre sa mission à Lille (Conférences de Lille, octobre 1797) où il ne paraît pas s'être comporté de façon à attirer sur lui l'attention particulière du Directoire, on ne voit pas trop quels services diplomatiques l'auraient recommandé, à moins que son propre mérite n'y eût été pour rien et qu'il n'eût fait que suivre en quelque sorte la fortune de son collègue Treilhard, avec lequel il avait été envoyé à Lille. C'était d'ailleurs un ami particulier de Rewbell et cela seul suffirait à expliquer sa nomination. »

« D'après le livre de M. Grasset-Morel : *Les Bonnier ou une famille de financiers au XVIIIe siècle*, la jeunesse de Bonnier paraît avoir été assez agitée. Président à 22 ans à la Cour des aides de Montpellier, chevalier, seigneur d'Alco, Malboscq et Valadière, il tenait fort à ses titres et prérogatives, au point qu'aux premiers jours de la Révolution on put l'accuser, sans trop d'injustice peut-être, de *ci-devantisme*. Il a été l'un des chefs du parti quelque peu frondeur des « jeunes magistrats » et ses démêlés avec le premier président avaient rempli la ville. Sur la requête de M. de Claris, il faillit, en 1793, « être voué à l'exécration publique et interdit de ses fonctions » pour s'être permis scandaleusement de quitter la province sans congé et avoir compromis sa dignité en voyageant « dans la brouette du courrier ». Il profita singulièrement sur le tard des expériences de sa jeunesse et il serait malaisé de retrouver le président frivole et frondeur sous le plénipotentiaire morose, quinteux et terriblement méticuleux de Rastatt. » (*Note du Traducteur*.)

Comme Bonnier, son collègue Jean Debry, un « homme noir, long et maigre, à l'œil vif », était lui aussi un des régicides. Né en 1760 à Verviers, il avait débuté au barreau et n'avait pas tardé à devenir un des partisans les plus fanatiques de la Révolution. Membre de la Législative il avait proposé à l'Assemblée, en 1792, la création d'une légion de 1200 volontaires chargés de délivrer le monde des tyrans et demandé d'accorder une récompense de 100,000 francs à celui ou à ceux d'entre eux qui rapporteraient la tête de l'empereur, du roi de Prusse, du duc de Brunswick, du duc de Saxe-Teschen ou de tout autre « bête féroce » de cet acabit. Il avait essayé de dissimuler et de justifier son vote sur la mort du roi par ces mots empreints d'un mélange de sentimentalisme et de cruauté : « Enfin, s'écria-t-il, mes angoisses vont se terminer. J'ai sondé la loi. La justice inexorable exige la mort ! » Devenu plus modéré par la suite, il fit partie du conseil des Cinq-Cents[1].

---

[1] Debry (Jean-Antoine-Joseph, baron), député à l'Assemblée législative en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, membre du tribunat, né à Vervins (Aisne), le 25 novembre 1761, mort à Paris le 6 janvier 1834, fut reçu avocat au Parlement de Paris en janvier 1784. Nommé en mars 1786 président des juridictions royales à Vervins, il publia quelques écrits favorables aux idées nouvelles, et devint, en juin 1790, administrateur du département de l'Aisne. Il fut élu, le 8 septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le deuxième sur quatorze, par 255 voix sur 593 votants. Il s'y fit remarquer par son ardeur révolutionnaire, demanda, le 1er janvier 1792, la mise en accusation des frères du roi, et fit décréter, le 16, que l'émigration de Monsieur (depuis Louis XVIII) équivalait à son abdication de tout droit à la régence. Le 30 juin, il présenta, au nom de la Commission des Douze, un rapport sur les mesures à prendre au cas où la nation serait en danger.

Le 6 août, Debry présenta un autre rapport de la même Commission sur la conduite de La Fayette, coupable selon lui d'avoir fait délibérer son armée sur les événements du 10 juin et d'avoir demandé justice des outrages infligés à Louis XVI. Ces conclusions furent rejetées. Debry proposa encore en vain, après le 10 août, de créer un corps de 1200 tyrannicides chargés d'aller frapper sur leurs trônes les rois en guerre avec la France. Il remplit au même moment une courte mission dans l'Orne et dans l'Aisne.

Son département l'élut, le 4 septembre 1792, membre de la Convention par 525 voix sur 629 votants. Il demanda l'établissement d'un impôt progressif frappant le superflu et la suppression de tout impôt sur le nécessaire, réclama la formation d'ateliers de charité avec une subvention de 5 millions et l'organisation d'un tribunal d'Etat chargé de juger les attentats contre la République. Cette motion ne l'empêcha pas de réclamer énergiquement la prompte mise en ugement du Roi et, au moment du procès, de voter contre l'appel, contre le

Le plus honnête et le plus remarquable des représentants de la France était sans contredit Claude Roberjot. Né à Mâcon en

---

sursis et de répondre au troisième appel nominal « Je dis avec la loi : la mort ».

Il parut encore à la tribune pour faire décréter des mesures de rigueur contre les émigrés et pour demander la translation des cendres de J.-J. Rousseau au Panthéon. Il protesta contre l'arrestation des Girondins au 31 mai, put échapper à la proscription et se tint à l'écart jusqu'à la chute de Robespierre. Envoyé ensuite dans la Drôme, l'Ardèche et Vaucluse pour mettre fin au régime de la Terreur, il y courut quelques dangers, revint à la Convention pour y discuter la Constitution de l'an III, dans laquelle il fit insérer cet article : « *Tout traitement, qui aggrave la peine déterminée par la loi, est un crime* ».

Le 23 vendémiaire an IV, il entra, comme ex-conventionnel au Conseil des Cinq-Cents, auquel il fut successivement réélu par le département de l'Aisne, le 24 germinal an V, avec 363 voix, et le 23 germinal an VII. Il prononça encore dans ces assemblées des discours d'un républicanisme ardent, fut nommé deux fois président et rédigea l'adresse au peuple français sur la journée du 18 fructidor.

Son rôle extérieur ne fut pas moins important. En mars 1796, sa nomination au grade d'adjudant général ayant soulevé quelques murmures, il ne voulut pas, écrivit-il au Directoire, donner lieu de suspecter son ambition et s'en désista, tout en offrant de la reprendre quand il ne serait plus député. En prairial an VII, il est au nombre des trois plénipotentiaires envoyés au Congrès de Rastatt.

Lorsque Debry, le bras en écharpe, reparut à la tribune pour demander vengeance contre la maison d'Autriche (1er prairial an VII) il fut acclamé et porté le même jour à la présidence. Dès lors, il joua un rôle assez secondaire, favorisa le coup d'Etat de Brumaire, entra au tribunat le 4 nivôse au VIII, fut appelé dès le 9 floréal an IX à la préfecture du Doubs, et nommé commandeur de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. L'Empereur le créa chevalier de l'Empire le 27 juillet 1808, puis baron le 3 mai 1809. Encore préfet à Besançon au moment du retour des Bourbons, il montra pour leur cause un zèle au moins singulier, fit distribuer des cocardes blanches aux fonctionnaires par ses domestiques, écrivit au comte d'Artois une lettre de respectueuse soumission, demandant de « finir dans la retraite des jours dont le commencement avait été souillé par une tache que son repentir ne pouvait effacer ». Il se retira en effet, mais, aux Cent-Jours, il accepta de l'Empereur (22 mars 1815) la préfecture du Bas-Rhin. La deuxième Restauration le révoqua et la loi du 12 janvier 1816 sur les régicides l'obligea de s'expatrier. Il se retira à Mons en Belgique. Quelques amis, et notamment des confrères en littérature, firent de vains efforts pour le faire rentrer. Dans une lettre de remerciements qu'il adressait à ce propos à Charles Nodier, datée de Mons le 18 mai 1828, il disait : « Après 13 ans de proscription et d'existence sans garanties, je verrai s'abaisser cette barrière d'airain qui me séparait de mon pays ».

La chute des Bourbons mit fin à son exil et le gouvernement de Louis-Philippe lui accorda une retraite comme préfet, le 12 novembre 1830.

Debry cultivait la botanique et les lettres. On a de lui : *Essai sur l'Education nationale* (1790), *Eloge de Mirabeau* (1790), *Opinion sur la Constitution de* 1793, *Catéchisme des Elections* (1797). (*Note du Traducteur.*) — Cf. ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires français, du* 1er *mai* 1789 *au* 1er *mai* 1884.

1752, d'abord curé dans sa ville natale, il adopta dès la première heure les principes de la Révolution. Député à la Convention où il n'entra qu'en 1793, il n'avait pas eu à se prononcer sur la mort du roi. Commissaire de la Convention à l'armée de Pichegru en 1794, membre du conseil des Cinq-Cents en 1795, puis ministre plénipotentiaire accrédité auprès des villes hanséatiques et de la république batave, il quitta ce poste pour faire partie de la délégation française au Congrès de Rastatt[1].

La représentation française comptait encore un autre membre qui n'en était pas le personnage le moins important. C'était le secrétaire général Rosenstiel[2], « un Alsacien ».

---

[1] Roberjot (Claude), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Mâcon, le 2 avril 1752, assassiné à Rastatt, le 28 avril 1799, fils de Jean-Baptiste Roberjot et d'Anne Garnier, entra dans les ordres et fut nommé (février 1779) curé de la paroisse de Saint-Pierre de Mâcon, puis, six mois après, de celle de Saint-Vérand. Partisan de la Révolution, il fut nommé administrateur du district de Mâcon (1790), prêta le serment ecclésiastique, et fut réintégré, comme assermenté, dans la cure de Saint-Pierre (mai 1791). Elu, le 9 septembre 1792, cinquième député suppléant de Saône-et-Loire à la Convention, il devint, le 8 décembre 1792, président de l'Administration du département. En octobre 1793, il renonça aux fonctions ecclésiastiques, se maria, et fut admis à siéger à la Convention le 16 novembre suivant, en remplacement de Carra, condamné à mort. Il prit quelquefois la parole dans l'assemblée, fut envoyé en l'an III aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, annonça à ses collègues la conquête définitive de la Hollande et travailla à y organiser le régime républicain. De retour à Paris, il parla en faveur de la réunion de la Belgique à la France et entra, le 7 octobre 1795, au Comité de Sûreté générale. Le 24 vendémiaire an IV, il fut élu député de Saône-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, par 354 voix sur 393 votants. Il en sortit en 1797 et dut à son rapport sur sa mission en Hollande d'être nommé ministre plénipotentiaire près des villes hanséatiques, puis à la Haye, et d'être délégué avec Jean Debry et Bonnier au Congrès de Rastatt (18 juillet 1798).

Au moment de l'assassinat, Roberjot venait d'être réélu (25 germinal an VII) député de Saône-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, par 140 voix sur 240 votants.

Une fête funèbre fut décrétée en son honneur. Garat prononça son oraison funèbre et Joseph-Marie Chénier fit entendre un éloquent discours. Une pension de 3,500 francs fut accordée à sa veuve. (*Note du Traducteur.*)

[2] Talleyrand avait adjoint à l'ambassade, comme secrétaire de légation, un homme de son choix, Rosenstiel, consul à Elbing. D'origine prussienne, il parlait parfaitement l'allemand, qu'ignoraient les plénipotentiaires français. « C'est un homme lourd, mais fort », disait Talleyrand à Bonaparte (*Correspondance inédite*, novembre 1797 (t. IV, p. 402) « et le plus propre de France à cette mission. » (*Note du Traducteur.*) — Cf. Kœchlin, *La Politique française au Congrès de Rastatt.* — Baschet, *Histoire du Dépôt des Archives des affaires étrangères.* — Masson, *Le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution.*

« Sujet par sa naissance même d'un prince allemand, fils d'un conseiller de régence prussien, Rosenstiel n'était malheureusement pas le seul à avoir mis ses talents au service des ennemis de sa patrie. Connaissant à merveille la situation politique de l'Allemagne, parlant l'allemand aussi bien que le français, il ne pouvait manquer de rendre d'inappréciables services aux représentants de la République. De plus il était le beau-père de M. von Gatzert, le représentant de la députation de Darmstadt. Cette parenté ne contribua pas peu à faire de ce dernier un espion des Français, à mettre Rosenstiel à même de connaître, avant que le plénipotentiaire impérial lui-même en fût informé, non seulement ce qui se passait au sein de la députation de l'Empire, mais bien des choses qu'il aurait dû ignorer[1] ».

Les relations entre les ministres français et leur gouvernement étaient loin d'être excellentes. Elles ne firent d'ailleurs qu'empirer au cours des séances du Congrès. Bonnier ne se gêna pas pour exprimer sans détours le mécontentement, le dépit, que lui inspiraient les vues politiques du Directoire et pour déclarer qu'aussitôt après son retour à Paris il n'hésiterait pas à s'en plaindre[2]. Il semble du reste que quelques-uns des ministres français aient caressé le projet, qui se réalisa plus tard, et aient songé à modifier la forme du gouvernement de la France. On raconte, on affirme même que Roberjot, exaspéré par les idées de son gouvernement, aurait adressé un mémoire confidentiel au général Bonaparte, alors en Égypte, mémoire dans lequel il le priait de revenir au plus vite, de mettre fin à l'anarchie et de se saisir du pouvoir.

Quant à l'attitude prise par les ministres français à l'égard de leurs collègues pendant les séances, elle était d'autant plus singulière, brutale et offensante, qu'ils avaient affaire à des diplomates habitués à l'observation de certaines formes et d'une certaine étiquette. « Je ne saurais, écrivait le comte Cobenzl à Vienne le 20 juillet 1798, voir dans la conduite des plénipotentiaires français au cours de ces négociations autre chose qu'une imper-

---

[1] Hüffer, *Diplomatische, Verhandlungen aus der Zeit der französischen Revolution*, t. II, p. 50-51.

[2] Rapport du secrétaire de la légation de Prusse à Paris, Roux, 2 juin 1799. (*Publication des archives de l'Etat prussien*, t. VIII.)

tinence voulue et étudiée. Ils affectent un manque d'égards, une rudesse en contradiction complète avec les usages de la diplomatie européenne, ne cessent de se moquer des plénipotentiaires allemands et leur attitude devint d'autant plus intolérable, hautaine et arrogante à mesure que la députation de l'Empire leur fait plus d'avances et de concessions[1] ».

« Peut-être les républicains croient-ils inutile de chercher à se donner un air aimable[2], dit à leur sujet le conseiller de légation danois Eggers, paraphrasant et approuvant le jugement porté sur eux par Cobenzl. C'est peut-être aussi le sentiment de leur irrésistible puissance qui chasse de leur esprit toute idée de conciliation. En tout cas, ce qui est bien caractéristique, c'est la façon sèche et cassante dont ils se servent pour parler de ceux qui se permettent de ne pas être de leur avis, de ceux qui viennent les solliciter, leur demander quelque chose, enfin de ceux qui ont le malheur de leur déplaire ».

Si, du côté de l'Allemagne, il avait fini par arriver à Rastatt, en dehors des subdélégués désignés par la Diète (*Reichstag*) de Ratisbonne pour prendre part à l'œuvre de pacification, des ministres et des représentants de tous les États de l'Empire, il en avait été de même pour les pays alliés à la France ou subissant l'influence de la République. C'est ainsi, par exemple, que le représentant de la nouvelle République ligure, Boccardi, ainsi que son frère, qui remplissait auprès de lui les fonctions de secrétaire de légation, restèrent à Rastatt jusqu'à la fin du Congrès[3].

En raison même de la présence à Rastatt des membres du Congrès et des nombreux étrangers attirés peu à peu dans cette petite ville, le gouvernement badois créa sur l'ordre de l'Empereur une commission spéciale, chargée de maintenir l'ordre et la tranquillité, de fixer le prix des logements et des vivres, d'assurer le respect dû aux ministres et à leur suite. Cette commission se composait du chambellan et grand bailli von Drais, directeur, du commandant de place, le lieutenant-colonel von Rabenau

---

[1] VIVENOT, *Zur Geschichte des Rastatter Congresses*, LI. — Vienne, 1871.
[2] *Briefe über die Auflösung des Rastatter Congresses*, t. I, p. 53. — Brunswick, 1809.
[3] HELFERT, *Der Rastatter Gesandten Mord*, p. 11. — Vienne, 1874.

et du major von Harrant[1]. Après le départ, réclamé par les Français, des troupes autrichiennes qui y tenaient garnison lors de l'ouverture du Congrès, la garde de la ville fut confiée à un bataillon et à deux compagnies d'infanterie badoise, et à un demi-escadron de hussards badois[2]. Outre la garde du château et les postes établis aux portes de la ville, dont le service était permanent, deux agents de police devaient faire toutes les nuits des rondes dans la ville, pendant que les hussards fournissaient des patrouilles à l'extérieur. « Grâce à leur vigilance on avait réussi plus d'une fois à découvrir des malfaiteurs et à prévenir des désordres[3] ». L'opposition de la France avait fait rejeter la proposition présentée par les Allemands et les Autrichiens et ayant pour objet de neutraliser la ville qui servait de siège au Congrès[4].

La question des émigrés augmentait encore, et dans de notables proportions, les difficultés que présentait le service de police du Congrès. Pendant les années de guerre, une quantité considérable d'émigrés s'étaient établis dans le margraviat de Bade. Au moment de l'ouverture du Congrès, on évaluait à 4,000 les émigrés installés entre Philippsburg et Bâle, à 300 le nombre de ceux qui habitaient Rastatt. Il en était parmi eux qui vivaient modestement et cherchaient à subvenir à leurs besoins par le travail. D'autres, au contraire, manifestaient leur présence de toute autre façon et cherchaient à tout instant l'occasion de provoquer et d'insulter les ministres français, si bien que, dès le 28 décembre 1797, la commission de police badoise de Rastatt avait dû notifier aux émigrés un arrêt d'expulsion leur interdisant de résider dans un périmètre de quatre lieues autour du siège du Congrès. En mars 1798, on alla plus loin encore, on donna aux émigrés un délai de deux mois pour quitter le pays; mais ce fut à peine si un tiers d'entre eux se conforma à cette décision. Les autres restèrent dans le pays et à Rastatt même[5].

---

[1] *Handbuch des Congresses zu Rastatt*, p. 40. — Rastatt et Bâle, 1798. 40.

[2] Obser, *Politische Correspondenz Carl Friedrich's von Baden*, t. III. — Heidelberg.

[3] *Handbuch der Congresses zu Rastatt*, p. 43. — Rastatt et Bâle, 1798. 43.

[4] Eggers, *Briefe über die Auflösung des Rastatter Congresses*, t. Ier, p. 333. — Brunswick, 1809.

[5] D'après un état dressé par le grand bailli von Drais, il y avait encore à

L'influence de quelques émigrés se faisait sentir jusque dans l'entourage immédiat du margrave. Un certain marquis de Saint-Génié, non content d'avoir accès à la cour, avait su gagner et conserver pendant plusieurs années la confiance de Charles-Frédéric. Un autre émigré, plus dangereux encore, le général Danican[1], vivait tout à son aise et sans être le moins du monde

---

Rastatt, lors de la dissolution du Congrès, 197 émigrés, « sans parler d'un nombre bien plus considérable de domestiques et d'ouvriers ».

[1] J'emprunte à un travail publié par mon aimable et savant ami Félix Bouvier, dans *Souvenirs et Mémoires*, t. Ier, p. 387, les curieuses notes biographiques relatives au général Danican :

« Thévenet-Danican ou d'Anican (Louis-Michel-Auguste), était né à Paris le 28 mars 1764. Volontaire dans la marine de 1779 à 1781, soldat au régiment de Barrois-Infanterie de 1782 à 1786, au régiment de Quercy-Cavalerie de 1786 à 1787, gendarme de la reine de 1787 à 1788, commandant du bataillon de garde nationale parisienne Saint-André-des-Arts de 1789 à 1792, il avait été nommé, le 1er novembre 1792, lieutenant-colonel du corps des hussards de la Liberté, fondé par Fabre-Fons, frère du fameux Fabre-d'Eglantine. Ce corps devint le 9e hussards, puis le 8e hussards, et Danican en fut promu colonel, le 28 mai 1793, quand Fabre-Fons fut nommé général. Danican n'y resta que quatre mois, ayant été aussi nommé général de brigade le 30 septembre 1793. Il était alors à l'armée des Côtes de la Rochelle, division de Saumur, et s'était fait remarquer par son ardeur contre les insurgés vendéens. Dénoncé par un de ses chefs de bataillon pour s'être enivré et avoir abandonné sa troupe, il fut suspendu de ses fonctions par Bouchotte le 27 novembre 1793. Il était au fond royaliste de cœur, il déguisait ses véritables sentiments et faisait passer en secret à Louis XVIII les manifestations de son dévouement et ses offres de service. On put même le suspecter d'avoir trahi son armée au combat d'Entrammes et dénoncé sa position à l'ennemi.

« Il réussit cependant à rentrer en faveur, servit sous Rossignol, assista au siège d'Angers, mais sans combattre, feignant d'être blessé. En réalité, il trahissait encore les républicains, dévoilant leurs mouvements aux royalistes. Néanmoins Choudieu, Rossignol, quelques républicains abusés lui maintiennent leur confiance, mais il reste suspendu de ses fonctions. Le 16 mars 1794, l'ex-général Danican comparaît devant la Convention et fournit des explications sur sa conduite. Assez bien accueilli, il n'est pas cependant réintégré dans son grade par Bouchotte et ce n'est que le 22 avril suivant qu'un arrêté du Comité de Salut public le rétablit dans ses fonctions et l'envoie à l'armée des Côtes de Brest. Là, il fait encore montre du plus ardent sans-culottisme, tout en jouant son double jeu en faveur des royalistes. Relevé de son commandement du Morbihan par Hoche, qui le méprise et le regarde comme « le plus mauvais sujet », il passe en Normandie où il ne craint plus d'afficher son zèle royaliste, au point que le représentant du peuple Casenave est obligé de réclamer son déplacement.

« Danican donne bruyamment sa démission, le 11 décembre 1795, pour protester contre les décrets de la Convention, et, le 8 octobre, il est à Paris à la tête des sections soulevées contre la Convention. Vaincu, condamné à mort par contumace, il se réfugie en Angleterre et se met à la solde de Puisaye et

molesté, à Carlsruhe à la fin de décembre 1798; il y frayait constamment avec le comte suédois Axel Fersen[1] et était en relations suivies avec un certain Vaugé, un émigré, signalé comme des plus dangereux et qui habitait Rastatt. Danican avait encore fait bruyemment parler de lui vers le milieu de l'année 1798, lors de la publication d'un pamphlet intitulé : *Cassandre ou quelques réflexions sur la Révolution française et la situation actuelle de l'Europe;* pamphlet dans lequel il combattait avec une extrême violence les institutions qui régissaient la France et prêchait maintenant l'assassinat des Directeurs[2]. C'est encore lui qui, prétend-on, aurait déclaré, d'autre part, que les ministres français ne sortiraient pas vivants de Rastatt. Enfin, même après la marche en avant des Autrichiens, la direction administrative de Rastatt constata, à la date du 8 mai, qu'en dépit des mesures prises antérieurement, tous les villages, toutes les localités voisines étaient bondés d'émigrés, pour la plupart gens suspects et redoutables. Les autorités locales déclaraient dans leurs rapports, « qu'intimidées par ces émigrés elles n'osaient adresser que confidentiellement, que ces individus pervertissaient la jeunesse et qu'ils étaient seuls causes des délits et des crimes qui s'y commettaient[3] ».

Le Congrès s'ouvrit le 9 décembre 1797 et tint sa première

---

de Pitt. Il publie, en 1796, une violente brochure : *Les brigands démasqués*, où il fait sa propre apologie, soutenant que c'est lui qui a sauvé Angers. Rentré secrètement en France, en 1797, il prend part à toutes les intrigues royalistes de Pichegru que fit avorter le coup d'Etat du 18 fructidor. Il s'enfuit en Italie, puis erre à travers l'Europe, mêlé à toutes les conspirations en faveur des Bourbons. A la Restauration, il espère le grade de lieutenant général ou du moins son maintien sur la liste des officiers généraux comme maréchal de camp. Il n'obtient rien, pas même d'indemnités pécuniaires, et on le trouve enfermé en prison pour dettes en Angleterre en 1817. En 1819, il est à Hambourg dans la misère, adressant d'incessantes suppliques et pétitions qui demeurent sans réponse, à moins qu'on ne lui jette quelque silencieuse aumône.

« Il meurt enfin à Itzehöe, dans le Holstein, le 16 décembre 1848, plus qu'octogénaire. » (*Note du Traducteur.*)

[1] Connu par son rôle pendant la captivité de la reine Marie-Antoinette.

[2] De tous les écrits, de tous les pamphlets qu'il adressa sous forme de lettre à un certain baron de H. . . , envoyé au Congrès de Rastatt, celui qui fit le plus de bruit fut celui qui avait pour titre : *Cassandre, etc.*, publiée en juillet 1798, au Caire (*Note du Traducteur.*)

[3] Obser, *Politsche Correspondenz Carl Friederich's von Baden*, t. III, XIII. — Heidelberg.

séance le 16. Dès le 7 décembre, le comte Lehrbach avait annoncé à la députation de l'empire qu'afin de se conformer aux conditions mêmes du traité de paix, l'Empereur avait dû faire rentrer dans ses États héréditaires toutes ses troupes, à l'exception du contingent qu'il devait fournir à l'empire. « Nous espérons, ajoutait Lehrbach, non sans ironie, qu'en cédant aux vœux pressants qui nous ont été adressés à plusieurs reprises et de tous côtés, et qui ont été formulés ici même, nous aurons donné satisfaction à tout le monde[1] ».

Le 10 décembre, en effet, le feld-maréchal-lieutenant Neu, gouverneur de Mayence pour l'Empereur évacua la place et tout le contingent, que l'Autriche devait fournir à l'Empire, se concentra sous les ordres du feld-maréchal lieutenant Staader, entre le Lech et le Danube.

Contrairement aux dispositions contenues dans la convention militaire du 1er décembre, et aux termes de laquelle la garde des forteresses de l'empire devait être confiée aux contingents des princes feudataires, les Français occupèrent Mayence aussitôt après le départ des troupes impériales, investirent Ehrenbreitstein, en violation formelle du droit, et enlevèrent de vive force la redoute du Rhin près de Mannheim, « pour presser, comme l'écrivait le général Oudinot, la lenteur des affaires de Rastatt[2] ».

Cette manière d'agir des Français démontrait déjà ce que l'on était en droit d'attendre d'eux; il suffisait d'ailleurs de jeter un coup d'œil sur leur conduite et leurs violences en Italie et en Suisse pour dessiller les yeux de ceux mêmes qui se complaisaient dans leur aveuglement. Un soulèvement provoqué à Rome par les menées des Français avait servi de prétexte au Directoire pour y envoyer un corps de troupes, s'emparer de la personne du pape Pie VI et transformer en république les États Pontificaux. Plus encore que ce coup de force, la marche des Français sur la Suisse présentait des dangers bien autrement sérieux pour l'Autriche et pour l'Allemagne. En dépit de ses promesses et des engagements formels qu'elle avait pris, la France, après avoir annexé Genève et Mulhouse, et substitué une république helvé-

---

[1] VIVENOT, *Zur Geschichte des Rastatter Congresses.*
[2] Rapport de Thugut, cité par Vivenot, p. 9. — Vienne, 28 mars 1798.

tique à l'ancienne Confédération, avait imposé à la Suisse un traité d'alliance offensive et défensive.

La tenue, l'attitude et les prétentions des ministres français à Rastatt étaient en parfaite harmonie avec la conduite et la marche offensive de leurs troupes sur le Rhin, en Italie et en Suisse. Il convient d'y ajouter encore le soulèvement provoqué à Vienne en août 1798 par l'affaire du drapeau, au moment où le général Bernadotte représentait la République à la cour d'Autriche.

Dès les premières séances du Congrès, les ministres français réclamèrent d'un ton sec et cassant, à titre de compensation pour les préjudices causés par une guerre qui n'avait d'autre origine que les « attaques iniques » de l'Empire, la cession de toute la rive gauche du Rhin. Il n'est que juste de constater qu'une des deux grandes puissances allemandes avait eu, depuis longtemps déjà, le soin de leur aplanir le terrain, puisque la Prusse avait reconnu le bien-fondé de leurs prétentions dans les traités qu'elle avait signés avec la République en avril 1795 et en août 1796.

L'Autriche avait dû par suite, dans le traité qu'elle venait de conclure, accepter *conditionnellement* ces exigences. Afin de donner plus de poids à ces conditions, aussi dures que peu aisées à remplir, il suffisait pour les représentants de la France d'obtenir l'assentiment des ministres des différents États de l'Empire. Intimidés par la vigueur et la rapidité imprimées au mouvement en avant des troupes françaises sur les deux rives du Rhin, les délégués consentirent, le 4 avril 1798, à faire droit aux prétentions de la France en échange de la promesse faite aux États de la rive gauche, que l'on s'engageait à indemniser, par voie de sécularisation et aux dépens des États de l'autre rive, des cessions de territoire auxquelles ils avaient consenti. L'Autriche et Würzburg protestèrent seuls contre cette résolution. Le plénipotentiaire impérial refusa son assentiment et se borna à transmettre aux ministres français le vote des États de l'Empire qu'il leur fit tenir accompagné d'un simple bordereau[1].

Mais pour frapper de nullité la résolution prise par la majorité du Congrès, il aurait fallu rompre les négociations, en un mot

---

1 VIVENOT, *Zur Geschichte des Rastatter Congresses*, t. Ier, p. 1 à 12.

recommencer la guerre. Épuisée par la longue lutte soutenue contre la République, l'Autriche ne pouvait songer pour le moment à une reprise immédiate des hostilités. Il lui fallait pour cela chercher à reconstituer avant tout une puissante coalition. Telle était d'ailleurs la ligne de conduite que s'étaient tracée les hommes d'État autrichiens et qu'ils étaient décidés à suivre dès le jour où il leur serait clairement démontré que les prétentions de la France étaient inacceptables et iniques. Il fallait, il est vrai, à cause de la faiblesse et de la divergence de vues des grands et petits États dont les représentants mendiaient bassement et à l'envi les bonnes grâces de la France[1], renoncer à trouver des alliés dans l'Empire même. Le deuxième des États allemands, la Prusse, était non seulement bien décidée à ne pas rentrer en lutte avec la République, mais cherchait encore par tous les moyens possibles à augmenter l'isolement de l'Autriche lors du conflit qui lui paraissait probable et inévitable, et à obtenir la neutralité des quelques États qui semblaient sympathiser encore avec la cour de Vienne. Bien que l'Autriche eût pris l'engagement de renoncer, tant à de nouveaux accroissements de territoires en Allemagne, quelque justifiés qu'ils puissent être, qu'à l'exécution des clauses secrètes du traité de Campo-Formio, elle ne put parvenir à modifier les dispositions de la Prusse et à refroidir ses sentiments de neutralité bienveillante à l'égard de la France.

Pendant que les Français élevaient à tout instant de nouvelles prétentions formulées avec une brutalité qu'encourageaient les humbles prières, les représentations et les flatteries des députés de l'Empire, pendant que l'Autriche multipliait ses efforts pour se créer des alliances, s'opposer par la force aux exigences de la République, et conserver l'Allemagne aux Allemands, les mois s'écoulaient et l'année 1798 était bien près d'arriver à sa fin. L'Autriche n'avait pu réussir à conclure de traité d'alliance qu'avec les puissances *non allemandes*, la Russie, l'Angleterre et la Sicile, traité aux termes duquel l'Angleterre s'engageait à fournir des subsides considérables et la Russie à mettre sur pied et à faire marcher un corps auxiliaire.

En raison même des relations intimes qui s'étaient établies

---

[1] Lang, *Mémoires*, t. Ier, p. 333. — Hausser, *Deutsche Geschichte*, t. II, p. 155.

entre les ministres de la République et les représentants de la plupart des États allemands, il était évident que les plénipotentiaires français ne pouvaient manquer d'être informés rapidement des démarches et des visées de l'Autriche. Mais la France, elle non plus, n'était pas prête à recommencer la guerre et ce fut seulement le 2 janvier 1799 que les ministres français déclarèrent à la députation de l'Empire que, si l'assemblée plénière impériale de Ratisbonne tolérait l'entrée des troupes russes sur les terres de l'Empire, ou tout au moins ne s'y opposait pas énergiquement, ils se verraient contraints à considérer ce fait comme une violation de la neutralité et à rompre les négociations de Rastatt[1]. Du reste, pendant que la députation de l'Empire perdait son temps à délibérer sur la teneur de la réponse à faire aux Français, Ehrenbreitstein, bloqué depuis le mois de mars 1798, avait dû, faute de vivres, capituler le 24 janvier 1799. Les Français, sans se laisser arrêter par la violation flagrante des stipulations consenties, occupèrent immédiatement la place forte dont ils renforcèrent les ouvrages au lieu de les raser.

Non contents de la condescendance de la députation de l'Empire qui n'osa même pas protester contre un pareil coup de force, les Français allèrent même jusqu'à réclamer un blâme officiel contre les agissements de l'Autriche. Puis, se basant sur le fait qu'on n'avait pas répondu d'une manière satisfaisante à leur note du 2 janvier, ils déclarèrent qu'ils se refusaient à toute discussion ultérieure jusqu'au moment où l'on aurait répondu à leur note d'une manière catégorique et qui leur donnât satisfaction. Ils mirent en même temps le comte Lehrbach en demeure de prendre formellement, au nom de son gouvernement, l'engagement de faire sortir les troupes russes des Etats de l'Empire. Puis, lorsque quinze jours se furent écoulés sans que la cour de Vienne eût fait parvenir sa réponse, on fit paraître dans les journaux officiels une proclamation du Directoire annonçant que les armées françaises allaient reprendre leur marche en avant. Le 1er mars, les ministres français remirent, à Rastatt, au comte Lehrbach cette proclamation accompagnée d'une note, dans laquelle ils déclaraient que « l'on ne doit voir dans le mou-

---

1 HÜFFER, *Diplomatische Verhandlungen*, t. III.

vement de cette armée, qu'une précaution commandée par les circonstances; que le désir de la paix de la part du Gouvernement français est toujours vif et sincère, et qu'il persiste à conclure avec l'Empire, en supposant toutefois que l'Empire se déclarera contre la marche des Russes[1] ».

Le même jour le général Jourdan faisait passer le Rhin, à Kehl, à son avant-garde, à Bâle, à la division Férino, qui devait s'avancer par les villes forestières et la forêt Noire, pendant que Bernadotte occupait Mannheim et allait former le blocus de Philippsburg.

L'archiduc Charles qui, en prévision d'une guerre qu'il considérait comme inévitable, avait concentré son armée sur le Lech de façon à pouvoir la mettre immédiatement en marche, fit dès le 4 mars passer la rivière à son avant-garde; le gros de l'armée suivit le mouvement le 6. Le 9 mars, 39 bataillons autrichiens étaient réunis dans leurs cantonnements entre l'Iller, Günz et Mindel. La cavalerie (94 escadrons) y arriva le 14 et l'archiduc établit son quartier général à Mindelheim[2].

Quelques semaines auparavant, le comte Lehrbach avait reçu de Vienne l'ordre de quitter le Congrès dès le jour de l'ouverture des hostilités. Aussi, lorsque le 9 mars le président Summerau lui manda de Fribourg que les troupes françaises avaient occupé l'Ortenau autrichienne[3] et y avaient levé des contributions, il fit tenir le jour même au *Directorialis*, le baron von Albini, une note dans laquelle il déclarait qu'en raison des circonstances, vu le manque de sécurité du lieu du Congrès et des correspondances, il lui était pour le moment impossible de prolonger son séjour à Rastatt[4]. Les motifs invoqués par le comte Lehrbach étaient fondés : peu de jours auparavant un courrier du comte Metternich avait été enlevé à peu de distance de Bruchsal, près du village de Grombach, par une patrouille volante des Français. Presque au même moment, par ordre de Bernadotte, huit hussards de Mayence avaient eu le même sort près d'Heppenheim et

---

[1] Proclamation et note (*Allgemeine Zeitung*, n° 62, du 3 mars 1799). Cf *Moniteur universel*, n° 169, 19 ventôse an VII. Note remise par les ministres français à Rastatt le 11 ventôse an VII (*Note du Traducteur.*)

[2] ANGELI, *Erzherzog Carl als Feldherr und Heeres Organisator*, II, p. 58.

[3] Partie nord du Brisgau. (*Note du Traducteur.*)

[4] HÜFFER, *Diplomatische Verhandlungen*, p. 287.

un peu plus loin, même aventure était arrivée à trois hussards de Darmstadt qui assuraient le service de la poste entre Aschaffenburg, Darmstadt et Rastatt[1].

Le 10 mars, Lehrbach quittait le Congrès et allait provisoirement s'établir à Augsburg.

Pendant ce temps, les hostilités s'étaient sérieusement engagées en Suisse. L'armée, qu'y commandait Masséna, avait reçu l'ordre de prendre l'offensive dès que l'armée du Danube, sous Jourdan, aurait gagné assez de terrain, pour que les deux armées fussent en mesure de combiner leurs opérations. Dès que Masséna eut reçu de Jourdan la nouvelle que l'armée du Danube arriverait le 6 mars à hauteur de Blomberg et de Rottweil, il rapprocha ses troupes des Grisons. A la suite de combats assez vifs livrés du 6 au 17 mars, les quelques troupes autrichiennes, qui occupaient les Grisons, furent rejetées sur le Tyrol. Du reste la situation ne tarda pas à se modifier. Le 23 mars, Masséna essayait pour la seconde fois d'enlever Feldkirch. Mais il échouait complètement dans cette attaque, dans laquelle il perdit beaucoup de monde. Deux jours auparavant l'archiduc avait repoussé à Ostrach l'avant-garde de Jourdan, qu'il défit complètement le 26 à Stockach.

---

[1] *Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland, 1799), F. III, pièce 283. Lehrbach à l'archiduc Charles. Rastatt, 8 mars.

CHAPITRE II

LES OPÉRATIONS DU CORPS DU FELD-MARÉCHAL LIEUTENANT VON KOSPOTH ET LES ÉVÉNEMENTS DU 26 MARS AU 28 AVRIL 1799.

Grâce à la victoire de Stockach, l'archiduc Charles avait réussi à mettre un terme à la marche offensive des Français sur la forêt Noire, à cette marche qu'ils avaient entreprise sans déclarer préalablement la guerre. Le général Jourdan ramena ses troupes sur Tuttlingen, Engen et Schaffouse et remit le commandement en chef au général Ernouf qui, après avoir repassé le 5 avril sur la rive gauche du Rhin, donna une organisation nouvelle à l'armée. Les 1re et 2e divisions, échelonnées de Bâle à Brisach, formèrent l'aile droite; l'avant-garde et la 3e division se concentrèrent autour de Strasbourg pour constituer le centre, tandis que les troupes de Bernadotte, qui avaient bloqué Philippsburg depuis le 20 mars, se réunissaient à Mannheim pour former la gauche[1]. On ne gardait sur la rive droite du Rhin qu'Offenburg et Oberkirch où l'on mit de gros détachements. Kehl, dont les ouvrages venaient d'être remis en état, reçut une garnison de 1200 hommes et 16 canons.

L'archiduc, qui se proposait de passer le Rhin pour entrer en Suisse, de combiner ses opérations avec les troupes impériales du Tyrol et du Voralberg, et de porter un coup décisif à Masséna, réunit toutes ses forces (30 bataillons, 14 compagnies et 84 escadrons) entre Engen et le lac d'Ueberlingen. Il en détacha

---

[1] Angeli, *Erzherzog Carl als Feldherr und Heeres Organisator*, II, p. 116, 117. (Cf Mathieu-Dumas, *Précis des événements militaires*, t. Ier, chap. 2, et Gouvion-Saint-Cyr, *Mémoires pour servir à l'histoire militaire sous le Directoire, le Consulat et l'Empire*, t. Ier; *Campagne de 1799 en Souabe*, chap. 4, p. 165). (*Note du Traducteur.*)

aussitôt 7 bataillons et 13 escadrons qui, placés sous les ordres du feld-maréchal lieutenant Nauendorf, se portèrent sur Singen et furent plus spécialement chargés d'observer les points que les Français occupaient encore sur la rive droite du Rhin[1].

Le feld-maréchal lieutenant von Kospoth prenait à peu près au même moment le commandement du corps Sztaray[2], en remplacement de ce général tombé malade et recevait de l'archiduc les ordres suivants :

« Monsieur le feld-maréchal lieutenant, vous prenez, à dater de ce jour, le commandement du corps d'armée, dont la composition est indiquée ci-contre[2]. Votre mission consiste à vous maintenir le plus longtemps possible dans les régions du haut Neckar et du Danube, de façon à couvrir et à faciliter de la sorte les opérations de l'armée.

« Vous devrez par suite établir le gros de votre infanterie et de votre cavalerie aux environs de Villingen, pousser en avant vos troupes légères sur Freudenstadt, Alpirsbach, Hornberg, Tryberg, Furtwangen, Saint-Märgen et par les chemins de montagne de Neustadt jusqu'aux cols principaux et tenir en arrière de cette première ligne des soutiens judicieusement postés. Enfin vous devrez inonder de vos troupes légères tout le terrain en avant des crêtes.

« Vous aurez soin de faire partir de la ligne occupée par vos avant-postes des patrouilles de découverte qui fouilleront constamment le terrain en avant de cette ligne. De plus, vous enverrez sur votre droite de fortes colonnes volantes à la tête desquelles vous placerez des officiers vigoureux et intelligents qui pousseront, sans se départir de la prudence nécessaire, par Pforzheim et Bruchsal vers Philippsburg. Vous pourrez faire coopérer à ces opérations le lieutenant-colonel Geringer qui se trouve du côté de Mergentheim avec un escadron.

« A gauche, vous ferez surveiller la région des villes forestières de telle façon que l'ennemi s'y trouve dans l'impossibilité d'entreprendre le moindre mouvement, sans que vous en soyez immédiatement informé par vos patrouilles, par vos corps vo-

---

[1] ANGELI, *Erzherzog Carl als Feldherr und Heeres Organisator*, II, p. 119.

[2] Voir *Pièce justificative*, I.

lants et par des émissaires dans lesquels vous pourrez avoir toute confiance.

« Si l'ennemi se décidait à reprendre dans quelque temps son mouvement en avant, mouvement qu'il ne pourrait exécuter qu'en se servant des différentes routes qui débouchent de la vallée du Rhin et en suivant par conséquent plusieurs lignes de marche séparées, vous aurez à observer plus particulièrement les routes de gauche les plus voisines de votre position. Vous devrez dans ce cas vous porter au-devant de lui avec le gros de vos troupes et chercher à l'attaquer, à le battre en détail et à le rejeter avant qu'il lui ait été possible de déboucher.

« Loin de vous conseiller de vous laisser entraîner à livrer à l'ennemi des combats dans lesquels l'inégalité de vos forces amènerait votre défaite, je vous recommande au contraire d'éviter des engagements de ce genre, toujours fort nuisibles à la marche générale des opérations. Je vous prescris donc, dans le cas où vous auriez devant vous des forces supérieures en nombre, de battre lentement en retraite, de repasser le Danube à Geisingen et de vous rapprocher progressivement de l'armée en vous dirigeant sur Liptingen. Je serai de cette façon en mesure de vous soutenir et nous pourrons alors avec toutes nos forces réunies entreprendre une nouvelle opération contre l'ennemi. Du reste, comme tout ce qui se produira de votre côté est de nature à exercer une influence considérable sur mes opérations, je vous invite à me rendre immédiatement compte des moindres incidents, afin que je puisse prendre de suite les mesures nécessaires et vous envoyer mes ordres. Enfin, je vous recommande de profiter du bon vouloir des paysans de la montagne. En cas de besoin, si l'ennemi se reportait en avant, vous les chargeriez de disposer sur sa route des obstacles qui ralentiront sa marche et vous permettront, en tout état de cause, de faire refluer et de concentrer vos troupes sur le point qui vous paraîtra le plus avantageux en raison des circonstances[1]. »

Se conformant aux ordres de l'archiduc, le feld-maréchal lieutenant von Kospoth, cantonna le gros de son corps (9 2/3

---

[1] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. IV, pièce 37. — Geisingen, 4 avril 1799.

bataillons et 30 escadrons) entre Rottweil et Villingen, mit son quartier général à Donaueschingen et établit son avant-garde sous les ordres du général-major comte Merveldt sur la ligne Neustadt—Hornberg—Freudenstadt. En même temps il envoyait au comte Merveldt les instructions suivantes qui réglaient le service et l'emploi des troupes postées en première ligne :

« Il importe avant tout de placer le plus rapidement possible l'avant-garde conformément aux dispositions prescrites à chacun des généraux d'avant-postes, afin que l'on puisse combiner l'action utile des différents détachements.

« Vouloir occuper et garder toutes les gorges, tous les cols menant à la vallée du Rhin, serait à la fois chose contraire à notre mission et aux vrais principes militaires. Notre véritable rôle consiste à surveiller et à découvrir les mouvements que l'ennemi pourrait exécuter dans cette vaste région, à être informés au plus vite de ses projets. Comme vous me l'avez fait remarquer vous-même, il faut avant tout que les nombreuses patrouilles, que nous pousserons au loin, chassent la cavalerie ennemie des gorges menant à la vallée. Il me semble donc que, pour réaliser cette partie de notre programme, vous devriez établir un escadron à Freiburg, un autre à Emmendingen, un troisième à Laar et un quatrième à Offenburg. Ces escadrons, tirés des différents groupes principaux de nos avant-postes, fouilleront de concert tout le terrain jusqu'au Rhin. Il serait, à mon avis, indispensable d'adjoindre quelque infanterie à chacun de ces escadrons, afin de les mettre à même de résister à une attaque tentée contre un de nos postes par la cavalerie ennemie, soutenue par des troupes d'infanterie. Ces postes seront relevés au bout de quelques jours afin de ménager les forces des hommes. Il serait également bon de changer fréquemment leur emplacement afin d'empêcher l'ennemi de savoir où ils sont établis.

« Le reste des troupes de l'avant-garde devrait être tenu aussi concentré que faire se pourra et ne fournir que les postes indispensables à la surveillance des gorges, dans lesquelles on enverra des patrouilles de correspondance, afin de se relier avec les escadrons poussés vers le Rhin, de façon à être informé de suite des entreprises et des projets de l'ennemi. On sera de la sorte

sûr d'être prévenu en temps utile de l'approche de l'ennemi. Quant à vous, Général, vous tiendrez, à toute éventualité, la plus grande partie de votre avant-garde réunie, de manière à pouvoir l'employer en cas de besoin et donner au corps d'armée le temps de se mettre en mouvement ou de prendre position.

« Tel est le programme que j'avais à vous communiquer. Je vous laisse libre de déterminer les positions de vos troupes, sûr à l'avance du soin et de l'intelligence que vous apporterez à leur répartition. Il n'y a plus rien sur la droite du général von Görger. Il devra donc se couvrir de ce côté par des postes commandés par des officiers de choix. Les avant-postes du général Gyulay devront rechercher et maintenir, du côté de Saint-Blasien, la communication avec les avant-postes du général Kienmayer. S'il survenait une modification quelconque, je vous en aviserais de suite[1]. »

Se conformant à ces indications, le général-major comte Merveldt procéda à la répartition de ses troupes. Le groupe de l'aile gauche, sous les ordres du général-major comte Gyulay, vint s'établir, le gros à Neustadt et le centre, avec lequel se tenait le commandant des avant-postes à Hornberg et le groupe de droite, sous le général-major von Görger, du côté de Freudenstadt. On mit à Freudenstadt même un bataillon des confins militaires de Brod, 4 escadrons de hussards de Blankenstein et 1 escadron de hussards de Szekler. De Gernsbach, qu'occupaient 2 escadrons de hussards de Szekler, on devait envoyer des patrouilles volantes, d'un côté sur Baden, Kuppenheim, Ettlingen et Kloster-Frauenalp, de l'autre sur Wildbad[2].

Comme le corps du général Sztàray se tenait encore dans le haut Palatinat du côté d'Amberg, 2 escadrons de hussards de Szekler, commandés par le lieutenant-colonel Geringer, se trouvaient déjà depuis le commencement de février aux environs de Mergentheim et battaient l'estrade à l'ouest jusqu'au Neckar, au nord jusqu'à Aschaffenburg, en vue de se procurer des rensei-

---

[1] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. IV, pièce 67. — Donaueschingen, 8 avril 1799.

[2] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. IV, pièce 14. Répartition des avant-postes.

gnements sur les projets et les mouvements des troupes françaises de Mannheim, et de contrarier leurs réquisitions[1].

Afin d'inquiéter, d'une part, le faible rassemblement français de Mannheim, de signaler d'autre part à la garnison de Philippsburg la proximité des troupes impériales, on adjoignit à la brigade du général-major Görger le 13e régiment de dragons stationné à Dornstetten et que l'on envoya du côté de Philippsburg. « Ce régiment, ainsi s'exprimait le général Merveldt dans l'ordre qu'il envoyait à Görger, devra à la réception de cet ordre se porter immédiatement sur Pforzheim. Il réglera son mouvement de façon à arriver en deux marches au plus à Pforzheim, où il s'établira. Il enverra de là une division (2 escadrons) par Bretten sur Bruchsal, afin de se procurer des nouvelles de la garnison de Philippsburg et de la situation de M. le général von Salm[2]. Votre Excellence connaissant ce régiment mieux que moi, je lui laisse le soin de désigner le commandant de ce détachement et de voir si le colonel von Fresnel paraît remplir les conditions voulues. Vous reconnaîtrez avec moi que la réussite de cette expédition dépend exclusivement de l'habileté de l'officier que l'on désignera et qu'il importe par suite de ne se laisser influencer par aucune considération étrangère au bien du service. Les deux divisions (4 escadrons) laissées à Pforzheim, devront pendant ce temps et pendant que la division se portera sur Pforzheim, pousser sur Ettlingen et Durlach des patrouilles volantes, détacher pour le moins sur Bretten un demi-escadron chargé d'assurer la liaison, afin que toute cette division puisse s'avancer jusqu'à Bruchsal, d'autant plus que ce régiment aura encore pendant un certain temps à rester disloqué dans ces parages.

Les différents uniformes[3], que l'on trouve dans ce régiment,

---

[1] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. III, pièce 238. Rapports du lieutenant-colonel Geringer, F. XIII, pièce 2. (*Journal d'opérations du corps Sztáray.*)

[2] Feld-maréchal-lieutenant comte von Salm, commandant de Philippsburg.

[3] Le 13e régiment de dragons avait été formé, lors de la réorganisation de l'armée autrichienne, au printemps de 1798, à l'aide des deux divisions (4 escadrons) des régiments de hussards français émigrés Saxe et Bercsényi (Bercheny), puis de deux divisions fournies l'une par les dragons de Latour, l'autre par les dragons de Coburg. Les hussards de Saxe avaient des pelisses vertes et des culottes rouges; les hussards de Bercheny, des pelisses bleu foncé et des culottes de même couleur, ressemblant beaucoup à celles des hussards de

rendront de grands services dans cette expédition, et comme on pourra de la sorte induire l'ennemi en erreur, je crois qu'il serait bon de faire entrer les quatre uniformes en question dans la composition de la division (2 escadrons), que l'on poussera sur Bruchsal.

Il va de soi que l'officier supérieur envoyé en avant devra détacher du monde sur Wiesloch, sur ses flancs et en avant de son front; la division (2 escadrons) de hussards de Szekler envoyée vers la vallée de la Murg, devra faire battre le pays du côté de Kuppenheim et de Rastatt[1] ».

Afin de faciliter cette entreprise, le lieutenant-colonel Geringer devait s'avancer avec sa division de hussards de Szekler, par l'Odenwald[2], jusque sur la route qui, passant par Erbach, mène vers Hirschberg, et répandre le bruit de l'approche de forces considérables afin d'attirer l'attention de l'ennemi sur Mannheim et d'obliger les Français à y envoyer des renforts[3].

« Après être resté sur votre position avancée aussi longtemps que vous pourrez le faire sans danger, disait encore Merveldt à la fin des instructions adressées à Geringer, vous pourrez rappeler vos détachements et vous replier vers Mergentheim et Würzburg. Vous reconnaîtrez toutefois que ce dernier mouvement ne saurait s'exécuter vivement. Il importe de laisser à l'ennemi le temps de se porter contre vous des environs de Philippsburg. Cette entreprise a en effet pour but de pousser des détachements vers Philippsburg, de nous procurer des renseignements sur l'état de cette place. A cet effet, le 13e régiment de dragons se portera sur Pforzheim et poussera de là par Bruchsal une division dans la direction de Philippsburg. Il me semble superflu de vous prescrire de garder sur tout ceci le secret le plus absolu et

---

Szekler. Les dragons de Latour portaient la tunique vert foncé à revers rouges et la culotte blanche; les dragons de Coburg, la tunique vert-foncé à revers gris de lin et la culotte blanche.

[1] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. IV, pièce 73. Merveldt à Görger, Hornberg, 9 avril 1799.

[2] Odenwald, chaîne de montagnes de la Hesse-Darmstadt, s'étendant du nord au sud entre le Neckar, qui la sépare de la forêt Noire, et le Mein, qui la sépare du Spessart. (*Note du Traducteur.*)

[3] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. IV, pièce 73. Merveldt à Geringer, 9 avril.

de ne communiquer à personne rien de ce qui a trait à votre mission. Je m'en remets, pour ce qui est de l'exécution, à l'activité, à l'habileté et à l'intelligence dont vous m'avez donné tant de preuves [1]. »

La présence des émissaires français aux environs immédiats du théâtre de la guerre et sur ce théâtre même avait motivé un redoublement de vigilance de la part des troupes impériales.

Dès le commencement de l'année, en prévision de la reprise des hostilités, on avait eu lieu de s'apercevoir, dans l'armée impériale, des graves inconvénients causés par la présence d'individus de cette espèce à Munich, Ratisbonne et Stuttgart. De concert avec Bonnier, Roberjot et Debry, les ministres français à Rastatt, Bacher était chargé d'exciter, à Ratisbonne, le *Reichstag* et la députation de paix contre l'Empereur. A Munich, Alquier avait pour mission de créer et d'organiser contre l'Autriche une ligue des princes de l'Allemagne du Sud. Trouvé, à Stuttgard, devait fomenter et encourager des mouvements républicains dans l'Allemagne du Sud. Tous enfin devaient servir d'émissaires et d'agents recueillant et transmettant tous les renseignements politiques et militaires [2].

L'influence exercée à Munich par le ministre de France était si considérable, qu'en novembre 1798, lorsque l'archiduc Charles voulut transférer son quartier général de Friedberg à Munich, l'empereur François crut devoir l'en dissuader. « Munich était, dans l'idée de l'Empereur, le siège de diverses factions menées, et poussées par l'émissaire français Alquier qui y joue tous les rôles, tient les ficelles de tous les personnages politiques, a l'oreille de tous les intrigants, de tous les chefs de partis ayant accès au cabinet de l'électeur et parvient de la sorte à tout savoir et à tout découvrir [3] ».

A Stuttgart, Trouvé avait réussi à se faire des collaborateurs zélés et dévoués du ministre batave Strick van Linschoten et de

---

[1] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. IV, pièce 73. Merveldt à Geringer, 9 avril 1799.

[2] HÜFFER, *Der Rastatter Gesandten Mord.*

[3] L'Empereur à l'archiduc Charles, 18 novembre 1798. WERTHEIMER, *Erzherzog Carl und die zweite Coalition.* (*Archiv für Œsterrichische Geschichte.*)

son collègue danois le baron von Wächter, un espion de grande envergure et l'agent du général Vandamme. « Rottenburg, Horb et plus particulièrement Oberndorf, mandait de Tübingen, à la date du 11 mars, le baron von Benzl, le grand-bailli de cette région, sont bondés de détachements français qui s'y cantonnent. Rottenburg s'était procuré une sauvegarde moyennant une somme de 204 louis d'or que l'on déposa cette fois encore, à Hirtingen, entre les mains de Wächter, comme on l'avait déjà fait en 1796, à une époque où Wächter avait déjà violé les prescriptions les plus élémentaires du droit international. Aussi dès que les troupes impériales se porteront en avant, il sera indispensable de fouiller à fond Hirtingen où l'on trouvera quantité d'argent et de papiers appartenant à l'ennemi[1] ».

La présence de ces émissaires au cœur même de l'armée impériale, sur des points où il leur était aisé de se procurer les renseignements les plus précis qu'ils faisaient ensuite passer au quartier général français par l'intermédiaire des ministres de la République à Rastatt, était pour l'archiduc et son armée une cause d'autant plus réelle de dangers sérieux que ces émissaires trouvaient un appui efficace, des soutiens toujours disposés à les servir, parmi les membres des différents clubs révolutionnaires établis à Augsburg, à Munich et en Wurtemberg[2].

Aussi, dès le 6 février, l'archiduc, écrivant à l'empereur, insistait sur la nécessité d'en finir avec les menées de ces émissaires. Ils s'étaient dépouillés eux-mêmes de leur caractère diplomatique et l'on avait désormais le droit de les considérer comme de simples espions et de les faire expulser. L'Empereur François n'accepta que partiellement et sous certaines restrictions la manière de voir de l'archiduc.

« J'approuve, lui écrivait-il à la date du 16 février, la proposition contenue dans votre rapport du 6, relative à l'expulsion d'Alquier, de Bacher et de leur suite, hors du territoire de l'Empire occupé par nos troupes ou situé sur leurs derrières. Aussi, dès que *l'un des partis aura déclaré la guerre ou bien dès que les hostilités auront commencé quelque part*, vous mettrez,

---

[1] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. III, pièce 283.
[2] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. II, pièce 90. Annexe à la note impériale du 23 février.

par l'intermédiaire du comte de Seilern [1], d'une façon bien nette et d'un ton qui n'admet aucune espèce de contradiction ou d'argument dilatoire, la cour de l'Électeur palatin (la Bavière) en demeure d'informer Alquier que le commandement général impérial exige son renvoi immédiat hors des lignes des avant-postes impériaux. Vous déclarerez qu'on lui laisse à lui et à sa suite vingt-quatre heures pour quitter Munich, que S. A. Électorale ne saurait, vu les circonstances, le couvrir plus longtemps de sa protection et qu'Alquier n'aurait qu'à s'en prendre à lui-même des conséquences inévitables qu'entraînerait son refus ou le retard qu'il mettrait à s'éloigner. Si le ministre de l'Électeur faisait mine de protester et de résister, vous notifierez cette décision à Alquier au nom même de Votre Altesse dans des termes parfaitement polis, mais par une note absolument ferme et dont le ton coupera court à toutes les objections. Enfin, dans le cas extrême où Alquier se refuserait à tenir compte de vos injonctions, je vous autorise à profiter de la première occasion favorable pour vous assurer de sa personne et le faire conduire lui et sa suite *sous bonne escorte* hors de la ligne des avant-postes. Mon commissaire, le baron Hügel, devra faire une communication analogue au nommé Bacher, à Ratisbonne et procéder à son égard de la même façon dans le cas où il refuserait d'obtempérer à ses ordres.

« Des communications qui m'ont été faites par Votre Altesse, il ressort assurément que nous aurions en pareil cas le droit de nous saisir purement et simplement de ces deux émissaires. Mais, comme Votre Altesse le fait remarquer elle-même, ce procédé *nous exposerait de la part des Français à des représailles*, dont il est impossible de prévoir la portée et la nature, et nous exposerait à une foule de désagréments que nous causeraient les gens qui profitent de leur situation même pour répandre toutes sortes de nouvelles, à une foule d'ennuis qui porteraient atteinte à notre bon renom et seraient hors de proportion avec les résultats obtenus [2]. »

Cette lettre de l'Empereur est, on ne saurait le contester, abso-

---

[1] Comte de Seilern, ministre impérial à Munich.
[2] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. II, pièce 62 1/2.

lument probante. Elle démontre, d'une part, que l'empereur François approuve les mesures proposées par l'archiduc, mais sans attribuer d'autre part une grosse importance aux agissements des émissaires, puisqu'il ne consent à procéder à leur expulsion qu'après le commencement des hostilités et seulement après avoir préalablement pris certaines mesures de précaution.

Au commencement de mars, lors de la reprise des hostilités provoquées par la marche en avant de l'armée française[1], l'archiduc ne manqua pas de se conformer aux termes du rescrit impérial. Le 6 mars 1799 il adressa en conséquence la lettre suivante au baron von Hügel, commissaire impérial à Ratisbonne :

« Dans les circonstances présentes, attendu que les Français ont pris l'initiative de la reprise des hostilités, il est de toute impossibilité de tolérer plus longtemps la présence du citoyen Bacher en arrière de notre armée. J'invite par suite, de la façon la plus pressante, Monsieur le commissaire, à déclarer au citoyen Bacher, que le commandement général de l'armée impériale de l'Empire exige son départ immédiat et qu'on lui accorde vingt-quatre heures pour quitter Ratisbonne. Je vous ai à cet effet envoyé un officier qui a l'ordre, à l'expiration de ce délai, d'accompagner le citoyen Bacher jusqu'aux avant-postes de l'armée impériale et royale.

« Quartier général de Friedberg, 8 mars 1799[2] ».

Conformément aux décisions contenues dans cette lettre, on invita, le 11 mars, le citoyen Bacher à quitter Ratisbonne sous l'escorte du capitaine comte Enzenberg, qui venait d'y arriver à cet effet. Bacher partit le lendemain sans faire la moindre objection. Ce fut seulement lorsqu'il fut arrivé aux avant-postes français à Möskirch qu'il remit au capitaine une protestation contre son expulsion violente de Ratisbonne.[3]

L'expulsion de Munich de l'émissaire français, le citoyen Alquier, semble s'être effectuée de la même façon[4], puisqu'à la

---

[1] Cf *Mémoires*, p. 14.

[2] L'archiduc Charles au commissaire impérial baron von Hügel, à Ratisbonne. (*Allgemeine Zeitung*, 1799, n° 84, lundi 25 mars.)

[3] *Allgemeine Zeitung*, n° 98 du 8 avril 1799.

[4] On n'a pas retrouvé les ordres relatifs à son expulsion.

date du 12 mars on adressait du quartier général la lettre suivante au feld-maréchal-lieutenant comte Nauendorf :

« J'ai l'honneur de faire connaître à Monsieur le feld-maréchal-lieutenant que le citoyen Alquier, jusqu'à ce jour ministre de France à la cour de Munich, est sur le point de se mettre en route pour rentrer en France. Accompagné par le capitaine baron Burscheid, des dragons de Coburg, il sera dirigé par Memmingen, Ochsenhausen, Biberach, Sulgau et Möskirch sur Tuttlingen qu'occupent du reste des troupes françaises. Il arrivera aujourd'hui ici. Afin d'assurer la rapidité de son voyage, on donne par la présente l'ordre de préparer dans chacune des stations de poste susindiquées huit chevaux de poste tout garnis et une calèche de poste à deux chevaux [1]. »

L'extrême activité que l'on dut déployer au quartier général et dans les corps mêmes afin de se préparer à la lutte imminente qu'on allait avoir à soutenir contre l'armée française, détourna pendant quelque temps l'attention qu'on avait consacrée dans les dernières semaines aux émissaires. Mais aussitôt le coup porté et dès que l'on eut rejeté l'ennemi de l'autre côté de la frontière, les rapports des patrouilles volantes signalèrent de nouveau à l'archiduc la continuation des menées, toujours aussi actives, des espions français agissant en pleine sécurité sous le couvert de l'immunité diplomatique. Ce furent surtout les patrouilles de la division de hussards de Szekler du lieutenant-colonel Geringer qui, dans leurs pointes poussées d'un côté jusqu'aux postes de Stuttgart, de l'autre jusqu'à Heidelberg, fournirent à ce sujet des renseignements précieux au commandement.

« Le général Bernadotte, ainsi s'exprime dans un rapport de Cannstadt, 2 avril, le lieutenant von Szentes, attaché à ces escadrons, a imposé d'énormes contributions dans tout le pays environnant. A Oppenheim, sur la Bergstrasse [2], les Français ont enlevé onze hussards de Mayence et pris leurs chevaux et leurs armes. Le général Bernadotte a fait partir, après lui avoir remis

---

[1] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. III, pièce 91. L'archiduc Charles au feld-maréchal-lieutenant Nauendorf, Mindelheim, 12 mars.

[2] *Bergstrasse*, route d'Heidelberg à Darmstadt, à l'extrémité de l'Odenwald. (*Note du Traducteur.*)

1500 livres de *douceur* (*sic*), un beau jeune homme, du nom de Villiant, avec la mission de rechercher le corps du feld-maréchal-lieutenant comte Sztaray et de lui fournir des renseignements exacts sur sa situation. Grâce à de bons amis, j'ai pris mes mesures pour mettre la main sur lui, s'il a la velléité de repasser par ici.

Le ministre français à Stuttgart, Trouvé, y est encore et expédie tous les jours quantité d'espions et d'émissaires. Il lui arrive à tout instant des officiers ennemis accompagnés de trompettes, qui lui apportent des dépêches de Mannheim. J'aimerais bien pouvoir le cueillir quand il sortira de Stuttgart et vous en demande respectueusement l'autorisation [1] ».

Le 5 avril, autre dépêche de Szentes : « Le 5 avril, j'ai enlevé et fait prisonnier, dans le faubourg de Stuttgart, un commissaire des vivres de l'armée de Bernadotte, le citoyen Knaab, venu rendre visite à des amis et que je tiens pour un individu dangereux sur les derrières de l'armée impériale et pour un agent très utile aux siens [2] ».

Trois jours plus tard, nouveau rapport : « . . . . . J'ai été informé le 1er avril que le ministre de France à Stuttgart ainsi que le ministre hollandais envoyaient à leurs gouvernements de nombreuses dépêches, confiées soit à des estafettes, soit à des officiers français. Je me rendis à Cannstadt et entourai Stuttgart d'un réseau de postes. Avant d'être arrivé à Cannstadt, mon mouvement avait déjà été annoncé par les gazettes. Je repoussai les postes avancés que l'ennemi tenait au delà de Sinsheim et je placardai ma proclamation partout où l'on avait affiché une proclamation hostile à S. M. l'Empereur. De Mannheim on m'a fait savoir qu'il est absolument décidé qu'en cas d'une défaite de l'armée républicaine, on emmènerait comme otages tous les ministres réunis à Rastatt, pour le rachat desquels chaque pays aura une grosse rançon à payer. On me dit encore que d'ici huit à dix jours Philippsburg tombera par trahison entre les mains

---

[1] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. IV, pièce 16.
[2] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. IV, pièce 86.

des Français. La République aurait réussi à acheter moyennant 30,000 livres, trois individus et voici comment on s'y prendrait pour livrer la place. Les meilleures troupes de la garnison feront une sortie : on les conduira de façon à les faire couper de la place; puis le reste de la garnison forcera le commandant à se rendre[1] ».

Le 9 avril, l'archiduc Charles envoya au feld-maréchal-lieutenant Kospoth l'ordre suivant :

« J'ai l'intention de faire partir de Stuttgart le citoyen français Trouvé. Vous verrez comment je compte engager la chose par les lettres que j'adresse à ce sujet à M. le duc de Wurtemberg et au ministre comte Fugger, accrédité par le cercle de Souabe, lettres que je joins *sub volanti*[2] et dont vous pourrez prendre connaissance.

« Vous désignerez par suite un officier intelligent, bien élevé, parlant bien le français, qui se rendra à Stuttgart et y remettra avant tout ces lettres en main propre à M. le comte Fugger. Je joins ci-contre une instruction secrète destinée à cet officier et des ordres ouverts, dont il aura à se servir en raison des circonstances et des cas prévus par l'instruction.

« Afin d'engager cette affaire, il est, en raison de circonstances diverses, nécessaire de prendre certaines mesures de précaution. Il est possible que le duc de Würtemberg fasse des difficultés, ou refuse même de consentir au départ de Trouvé. Il peut encore arriver que Trouvé lui-même veuille pousser les choses à l'extrême.

« En conséquence, il sera bon de diriger sur les environs de Stuttgart les cuirassiers de l'Empereur ou ceux d'Albert, ou le 13e dragons, afin d'être en tout cas à portée et de pouvoir donner à l'officier chargé de la mission, l'aide et l'appui dont il pourrait avoir besoin pour exécuter ses ordres. Dans le cas où on lui opposerait un refus, l'officier devra s'adresser immédiatement à M. le commandant du régiment.

« Il sera par conséquent nécessaire de porter confidentielle-

---

[1] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. IV, pièce 67.
[2] Ces deux lettres manquent.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment à la connaissance de l'officier les points suivants sur lesquels il conviendra de plus d'appeler son attention :

« 1° Tant que ni le duc, ni Trouvé ne feront pas mine de résister, on devra éviter toute apparence d'emploi de la force. Malgré cela il conviendra de prendre cependant les mesures nécessaires pour s'opposer immédiatement à des velléités de résistance. De toute façon, il faudra que cet officier, de même que le comte Fugger fassent entendre, lors de leurs démarches, conférences et autres manifestations, que des troupes impériales occupent tous les abords de Stuttgart. J'ai fait envoyer la nuit dernière à M. le comte Fugger, actuellement à Augsburg, l'ordre de se rendre, dès le reçu de ma dépêche, à Stuttgart afin d'y exécuter les instructions contenues dans les pièces que l'officier lui remettra dans cette ville[1]. »

L'*instruction secrète* était conçue en ces termes :

« M. le capitaine baron Rothkirch a reçu dans l'annexe ci-contre une lettre[2] *sub sigillo volanti* adressée à M. le duc de Würtemberg avec l'ordre de partir aussitôt après sa réception pour Stuttgart et de la remettre à M. le ministre comte von Fugger.

« Si contre toute attente le duc refusait de se conformer aux dispositions qu'elle contient, vous trouverez dans une autre annexe un ordre ouvert que M. le capitaine devra, sur les indications du ministre, présenter au citoyen français Trouvé et faire exécuter textuellement.

« A l'expiration du délai marqué, ou même plus tôt, dans le cas où le citoyen Trouvé serait prêt à partir, le capitaine devra accompagner le ministre et sa suite sur la route qui lui a été indiquée jusqu'au delà des avant-postes, le traiter avec politesse et prévenance, dans les conditions que j'ai fait connaître verbalement au capitaine.

« Quartier général d'Engen, le 8 avril 1799.

« Archiduc CHARLES[3]. »

---

[1] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. IV, pièce 76. L'archiduc Charles au feld-maréchal-lieutenant Kospoth. — Engen, 9 avril 1799.

[2] Cette lettre manque.

[3] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. IV, pièce 76.

Voici maintenant la teneur de l'*ordre ouvert :*

« Ordre à M. le capitaine baron Rothkirch de déclarer au citoyen Trouvé, que le commandement général de l'armée impériale et de l'Empire ne pouvant plus tolérer son séjour sur le territoire occupé par cette armée, il devra ainsi que toute sa suite quitter Stuttgart dans les vingt-quatre heures.

« M. le capitaine est en même temps chargé, à l'expiration du délai précité, d'accompagner le citoyen Trouvé et sa suite, dont il devra assurer la sécurité, par la route de Pforzheim jusqu'au delà de nos avant-postes [1].

« Quartier général d'Engen, le 8 avril 1799.

« Archiduc CHARLES. »

Le feld-maréchal-lieutenant Kospoth désigna, pour accompagner le capitaine Rothkirch, le régiment de cuirassiers Albert, qui se porta sur Stuttgart par Schönburg, Hechingen, Tübingen et Degerloch [2].

Le 14 avril, le régiment arriva à Degerloch avec le capitaine Rothkirch, qui s'acquitta le lendemain de sa mission. « Malgré l'embarras dans lequel cette communication jeta M. le duc, écrivait le colonel Wolfskehl, commandant les cuirassiers Albert, il ne s'en décida pas moins, après avoir tenu un conseil secret, à faire connaître au citoyen Trouvé l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de le protéger désormais; il lui conseilla amicalement de faire droit aux injonctions de S. A. I. et R. l'archiduc Charles. Trouvé partagea d'ailleurs cette manière de voir et déclara qu'il partirait aujourd'hui 14 à 5 heures du soir, à l'expiration du délai de vingt-quatre heures, avec le baron Rothkirch et se laisserait escorter jusqu'à nos extrêmes avant-postes. Son départ, ajoutait le colonel Wolfskehl, n'aura en rien amélioré la situation qui ne changera, que lorsque l'on aura également éloigné le ministre de Hollande Strick et le baron Wächter, ministre du Danemark. Depuis plusieurs années ce dernier ne dissimule ni ses sympathies pour la Révolution, ni son aversion

---

[1] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. IV, pièce 76.
[2] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. IV, pièce 86.

pour l'Autriche. Ces personnages prendront la suite des affaires de Trouvé et serviront les intérêts de la Convention nationale. On peut du reste s'en convaincre par des faits et par les lettres de Vandamme qui se trouvent entre les mains du ministre impérial, M. le comte Fugger, mais que ce diplomate ne paraît guère avoir envie de communiquer pour le moment[1]. »

Entre temps les affaires avaient pris à Rastatt une telle tournure qu'il était désormais impossible d'éviter la dissolution du Congrès. Les Français avaient d'ailleurs violé à plusieurs reprises la neutralité de la ville. Après n'avoir pas hésité à enlever, dès le commencement de mars, des courriers d'ambassade et des estafettes[2], ils allèrent plus loin encore et sans se soucier le moins du monde de la neutralité de Rastatt, ils se mirent à y envoyer bientôt de petits détachements.

Le 18 mars, le général Chateauneuf-Randon, qui commandait à Strasbourg, avait envoyé quatre gendarmes à Rastatt. Le 23 au soir, il y arriva douze gardes nationaux sous les ordres d'un capitaine. Ils s'établirent d'abord devant le château, firent ensuite des patrouilles dans la ville où ils molestèrent les bourgeois. En dépit des réclamations du ministre badois Edelsheim, ils restèrent deux jours dans la ville qu'ils quittèrent seulement, lorsqu'on leur eut bien marqué que les Autrichiens pourraient bien à leur tour profiter du premier succès, qui favoriserait leurs armes, pour y envoyer des patrouilles[3].

La nouvelle de la victoire de Stockach ne manqua pas de produire son effet, même sur l'esprit des Français. « Bonnier, écrivait le comte Metternich le 29 mars, ne peut plus cacher sa frayeur, bien qu'avant-hier à un dîner donné à la majorité de la députation il ait affecté d'être fort gai. Parmi les membres de la majorité, il en est quelques-uns qui se réjouissent intérieurement; d'autres au contraire, comme Albini, qui ont l'air d'avoir été

---

[1] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. IV, pièce 86. Le colonel Wolfskehl au feld-maréchal-lieutenant Kospoth. — Stuttgart, 15 avril 1799.

[2] Voir ci-dessus, chapitre Ier, p. 19 et 20.

[3] Helfert, *Der Rastatter Gesandten Mord*, p. 81. Obser, *Politische Correspondenz Carl Friedrich's von Baden*, t. III, p. 203-204.

battus eux-mêmes[1]. » Le trouble et la confusion des ministres français et de leurs amis s'accrûrent encore, lorsqu'on apprit à Rastatt que le comte Metternich, plénipotentiaire impérial, avait reçu l'ordre de quitter le Congrès. Le 7 avril, Metternich communiqua à la députation de l'Empire cet ordre daté du 1er avril. Le rescrit impérial, après avoir passé en revue les actes de violence des Français se terminait en ces termes :

« Sa Majesté Impériale porte sur sa tête, par le choix légal des électeurs, la couronne d'un empire libre et indépendant. Elle ne peut souffrir plus longtemps que les idées subtiles que l'esprit de la Révolution française a forgées pour la perte des peuples, ces idées qui sont la négation des conceptions morales et fondamentales d'autres peuples civilisés, continuent à blesser la mansuétude naturelle de l'honnête peuple allemand et à porter atteinte à la dignité, à la liberté, à l'indépendance de l'Empire. Sa Majesté, en sa qualité de chef suprême de l'Empire, ne saurait et ne pourrait continuer à prendre part à des négociations, dans lesquelles, en se contentant de faire valoir fièrement les droits du vainqueur, on se complaît d'une part à n'accorder qu'un délai péremptoire de quelques jours à la remise des explications que l'on nous demande, tandis qu'on ne craint pas, avec un sans-façon arbitraire, sans exemple dans les traditions de la diplomatie, d'enrayer et d'arrêter d'autre part les opérations du Congrès et de mettre en œuvre tous les procédés qui peuvent servir la cause de la République, aux dépens et au mépris de la dignité de l'Empire. Elle ne peut consentir à se faire représenter à des négociations, lorsqu'en réalité l'état de guerre contre l'Empire subsiste par le fait ; lorsqu'on a violé les conditions de l'armistice solennellement conclu en vue de négocier et de conclure une paix durable et honorable; lorsqu'il n'y a plus de sécurité pour l'échange des correspondances; lorsque le bruit des armes menace la sûreté même du lieu du Congrès, qu'en tout temps, lors de conférences de ce genre, on s'était par-dessus tout efforcé de protéger; lorsque non seulement on cherche à semer le désordre entre les États, à les détacher du chef de l'Empire,

---

[1] HÜFFER, *Diplomatische Verhandlungen aus der Zeit der französischen Revolution*, t. III, p. 206.

mais lorsque les craintes de guerre, les menaces, auxqu elles sont exposées les personnes et les terres des États de l'Empire représentés au Congrès, enlèvent à ce Congrès la possibilité de délibrer librement, en conscience, de défendre les intérêts que l'Empire leur a confiés et exercent sur les représentants une pression qui entache leurs votes et contrarie la libre manifestation de leurs volontés; enfin, lorsque, en raison même des changements, des perturbations qui se sont produits depuis la réunion du Congrès, il est bien évident que la continuation des séances ne saurait amener aucun résultat.

« Le soussigné a reçu de Sa Majesté Impériale l'ordre formel de faire connaître par ce décret les volontés impériales à la haute députation de l'Empire et de lui déclarer en son Nom impérial, qu'elle s'est vu forcée de retirer pour sa part les concessions faites aux ministres de la République française, d'autant plus que ces concessions, loin d'être définitives, n'ont été faites que sous la clause de la ratification de l'Empereur et de l'Empire : *Salva ratificatione Cæsaris et Imperii*. Comme on n'avait entamé ces négociations qu'en vue et dans la ferme espérance d'une paix honorable, acceptable et durable, en raison même du revirement complet qui s'est produit dans la situation, il n'y a plus de motif légal de tenir compte d'engagements contractés conditionnellement. Sa Majesté considère que l'Allemagne et la France se retrouvent désormais, l'une vis-à-vis de l'autre, dans la position que ces deux États occupaient réciproquement avant le Congrès de paix de Rastatt. Sa Majesté Impériale, en faisant cette déclaration, croit à la fois remplir les devoirs que lui impose sa dignité de chef de l'Empire et régler ses actions sur la gravité de la situation[1]. »

Le 8 avril, le comte Metternich adressa la note suivante aux ministres français à Rastatt :

« Comme, en dépit de toutes les protestations du gouvernement français et des démonstrations tendant à faire croire à son désir de rétablir la paix avec l'Empire, sans avoir d'autre part dénoncé l'armistice conclu avec l'Empire, la France a recommencé en réalité la guerre avec l'Allemagne; comme il est de

---

[1] *Protokoll der Reichs-Friedens Deputation*, t. VI.

toute impossibilité de compter sur la libre et tranquille transmission des correspondances; comme on ne saurait au milieu du bruit des armes assurer la sûreté du Congrès, sûreté à laquelle on s'est attaché à veiller en tout temps, le soussigné a reçu de Sa Majesté Impériale, en sa qualité de chef suprême de l'Empire, l'ordre formel, motivé par le revirement complet, et les changements radicaux qui se sont produits dans la situation depuis l'ouverture du Congrès, de cesser de prendre part aux délibérations et de quitter immédiatement la ville après avoir communiqué aux ministres plénipotentiaires de la République française la teneur de ce rescrit impérial [1]. »

Metternich refusa d'avoir le moindre entretien avec les ministres français et quitta Rastatt le 13 avril.

Le départ de Metternich mettait virtuellement fin au Congrès, par cela même que la députation ne pouvait faire d'ouvertures aux Français que par l'intermédiaire du plénipotentiaire impérial. Avant tout d'ailleurs, il s'agissait de connaître la pensée de l'archiduc Charles, son opinion au sujet de la continuation du Congrès.

Pendant que le comte Metternich faisait ses préparatifs de départ, les premières patrouilles des hussards de Szekler s'étaient montrées dans la vallée de la Murg, sans pousser toutefois jusqu'à Rastatt. « Quand on va se promener, écrivait le 13 avril l'envoyé de Darmstadt, Gatzert [2], on rencontre tout près de la ville des vedettes et des patrouilles des hussards de Szekler. Aujourd'hui même j'ai rencontré un officier, suivi de deux cavaliers; il m'a demandé si les ministres français étaient encore ici. »

« L'approche de nos troupes, mandait le comte Metternich à Vienne à la date du 11, fait de mieux en mieux comprendre aux différents plénipotentiaires qui, appartenant ou non à la députation, opinaient en faveur de la continuation des négociations en l'absence du plénipotentiaire impérial, que pareil état de choses pourrait présenter de sérieux inconvénients et avoir

---

[1] *Protokoll der Reichs-Friedens Deputation*, t. VI.

[2] HEIDENHEITER *Mittheilungen über den Rastatter Gesandten Mord.* (*Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst.* Trèves, 1883, 2e année, p. 138.)

même de graves conséquences au point de vue militaire. Quelques-uns d'entre eux supposent aussi, que S. A. I. l'archiduc Charles pourrait fort bien ne pas être disposé à laisser les ministres français continuer plus longtemps à leur aise leur petit manège. En fait comme en droit, le départ du plénipotentiaire impérial met réellement fin au Congrès [1]. »

Metternich n'était pas seul à penser de la sorte. Les ministres de Trèves, de Cologne et de Suède, qui partageaient sa manière de voir, suivirent immédiatement son exemple et quittèrent eux aussi Rastatt.

Le *Directorialis* (ministre directorial) Albini lui-même, fit partir le 15 avril pour Aschaffenburg une partie du personnel de ses bureaux, dont il n'avait désormais plus besoin [2].

Les ministres français cherchèrent naturellement à s'opposer à la dissolution du Congrès. « Ils se refusaient, écrivait l'envoyé de Darmstadt, Gatzert, à voir, dans la note que leur avait remise le plénipotentiaire et dans celle qu'il avait transmise à la députation, la notification officielle de la dissolution solennelle du Congrès [3]. » Quant aux envoyés de la Prusse, ils n'étaient pas d'accord entre eux sur ce point. Dohm et Jacobi, d'après le dire de Gatzert, étaient d'avis de s'en aller de suite. Von Görtz, au contraire, considérant la dissolution du Congrès comme une épouvantable calamité pour l'Allemagne, conseillait à ses collègues de rester le plus possible et désirait même voir les Français ne se résigner à s'en aller, que lorsqu'on les y contraindrait par la force [4].

Malgré cela les Français se seraient probablement décidés à quitter Rastatt. Dès le 5 avril ils avaient signalé au ministre des affaires étrangères, à Talleyrand, les difficultés de leur situation; mais le ministre leur prescrivit de rester. La France ne reconnaissait pas à l'Empereur le droit de dissoudre, à lui seul, par

---

[1] HÜFFER, *Diplomatische Verhandlungen aus der Zeit der französischen Revolution*, t. III, p. 299.

[2] HÜFFER, *Diplomatische Verhandlungen aus der Zeit der französischen Revolution*, t. III, p. 298-299.

[3] HEIDENHEIMER, *Mittheilungen über den Rastatter Gesandten Mord.* (*Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst.* Trèves, 1883, 2e année, p. 136.)

[4] *Idem. Ibid.*, p. 137.

un acte de sa seule volonté, le Congrès et la députation. Si l'on en vient jusqu'aux offenses, comme à Munich et à Ratisbonne, la honte rejaillira sur l'insulteur. « Je le répète, disait-il en terminant, tenez jusqu'à toute extrémité à Rastatt et n'en partez qu'après avoir protesté[1]. »

Toutefois, comme les envoyés français craignaient d'être arrêtés et internés dans une forteresse autrichienne, ils adressèrent au ministre badois Edelsheim une note dans laquelle ils déclaraient que, sans parler de la neutralisation de Rastatt, ils espéraient pouvoir compter sur l'appui et la protection du gouvernement badois. Edelsheim, ne voulant ni brouiller ses affaires avec les Français, ni risquer un conflit avec les troupes autrichiennes, soumit la question à la députation. On y rappela naturellement les précédents de Wetzlar et de Ratisbonne; on fit valoir que, dans des campagnes antérieures, les généraux en chef ne s'étaient pas considérés comme liés par des promesses de neutralité, toutes les fois que ces engagements contrariaient leurs opérations. On décida donc que les envoyés français, pour être en droit de réclamer, de la part des Impériaux, l'observation de la neutralité, auraient à déclarer au préalable que les troupes françaises respecteraient elles aussi la neutralité[2]. Chose singulière et digne de remarque : les ministres français refusèrent d'accepter cette proposition et continuèrent à rester à Rastatt.

Ils avaient été d'ailleurs quelque peu rassurés par l'assurance qui leur avait donnée le comte Stadion. Le comte, qui avait parlé au commandant des hussards de Szekler, affirmait que ces cavaliers chargés uniquement de surveiller la plaine, ne devaient pas occuper Rastatt. Cette communication permit aux ministres français, qui depuis quelques jours n'osaient même plus se promener dans le jardin du château, de respirer un peu plus librement. Bonnier donna du reste le bon exemple et, le 15 avril, il poussa sa promenade jusqu'à Steinmauern[3].

---

[1] Hüffer, *Diplomatische Verhandlungen aus der Zeit der französischen Revolution*, t. III, p. 309.

[2] Obser, *Politische Correspondenz Carl Friedrich's von Baden*, t. III, p. 207-208.

[3] Steinmauern, à environ 3 kilom. 1/2 au nord de Rastatt (*Note du Traducteur.*) Obser, *Politische Correspondenz Carl Friedrich's von Baden*, t. III, p. 210. Edelsheim au margrave Charles-Frédéric.

Après l'expulsion de Stuttgart du ministre de France, Trouvé, il ne restait plus qu'à réduire à l'impuissance ses compères, les complices des émissaires français, Wächter et Strick. Mais s'il avait suffi d'un simple ordre pour expulser les émissaires français, par cela même qu'on était ouvertement en état de guerre avec leur gouvernement, il fallait, pour obtenir et justifier l'éloignement des envoyés du Danemark et de la Hollande, pouvoir prouver de façon irréfutable les abus qu'ils avaient faits de l'immunité attachée à leurs fonctions en servant d'agents de renseignements à l'ennemi. Or, ces preuves, on ne pouvait les trouver que dans les correspondances des ministres et l'archiduc avait à cœur d'avoir entre les mains une pièce grâce à la production de laquelle il devait lui être possible d'exiger leur expulsion immédiate.

Aussi, dès le 13 avril, l'archiduc Charles avait envoyé l'ordre suivant au feld-maréchal lieutenant Kospoth :

« On m'informe de différents côtés que le ministre batave à Stuttgart, Strick van Lindschoten et le ministre de Danemark, baron von Wächter, qui réside actuellement à son château d'Hirtingen près de Rottenburg, entretiennent indubitablement une correspondance secrète avec l'ennemi et que le dernier de ces personnages serait le principal espion et le grand agent du général français Vandamme.

« Je vous enjoins par suite, non seulement de retenir toutes les estafettes et courriers partant de Stuttgart et des localités occupées par nos avant-postes pour se rendre dans les régions encore au pouvoir de l'ennemi, mais de faire examiner toutes les lettres, tous les envois par la poste et de m'envoyer ici tout ce qui paraîtrait suspect. Je vous recommande surtout de vous appliquer tout particulièrement à la découverte et à la saisie de la correspondance du baron von Wächter avec l'ennemi, correspondance qu'il fait porter par l'intermédiaire de paysans, et dont la prise vous permettra d'avoir entre les mains des preuves telles, qu'il sera, sans autre forme de procès, possible de s'assurer de sa personne [1]. »

---

[1] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten), 1799, F. IV, pièce 86. Quartier général d'Engen, 13 avril 1799. La note annexée à cet ordre est conçue en ces termes : « M. le baron Wächter, attaché à la légation danoise, est actuellement

Le commandant du groupe de droite des avant-postes, le général-major Görger, reçut l'ordre en question le 14 avril au soir et y répondit comme suit, le 15 : « Je donnerai immédiatement à mes troupes l'ordre formel de m'envoyer toutes les estafettes et tous les courriers qui essayeraient de franchir la ligne de nos avant-postes pour se diriger du côté de l'ennemi et de faire tous leurs efforts pour découvrir la correspondance du baron von Wächter avec l'ennemi. Il y a tout lieu de supposer que cette correspondance n'est pas expédiée par la poste, mais qu'elle est transportée par des gens sûrs, jouissant de son entière confiance. Dans tout ce pays, ce baron Wächter, qui est d'extraction assez basse, mais qui est actuellement fort riche, passe pour un méchant homme à la solde des Français. C'est ce que m'ont déjà dit, il y a quelques jours, plusieurs personnes, si bien que, s'il n'avait pas appartenu à la légation danoise, je l'aurais fait arrêter dès ce moment. Du reste, je n'ai aucune preuve certaine de sa correspondance, sauf les bruits qui courent généralement dans le pays; mais je n'en suis pas moins certain qu'avec un laissez-passer délivré par lui on pourrait circuler à travers toute l'armée française[1] ».

On avait, par suite, confié la mission d'intercepter les lettres, d'une part au 13e régiment de dragons établi à ce moment près de Bruchsal, de l'autre aux patrouilles du régiment de hussards de Szekler postés en première ligne et s'étendant jusqu'au Rhin. Ce régiment[2], sous les ordres du colonel Joseph von Barbaczy,

---

le principal espion de Vandamme. Je sais par une personne qui a été attachée à l'armée française que ce baron entretient une correspondance secrète, qu'il fait parvenir de station en station par des gens du pays. J'en ai parlé à M. le général von Görger qui m'a dit être informé des manœuvres d'espionnage du baron. Le général avait été sur le point de le faire prendre, mais il n'avait pas osé à cause des fonctions et de l'immunité diplomatique du personnage. Il me charge de consigner ses intentions dans mon rapport. Le baron von Wächter habite un château dans le voisinage de Rottenburg ».

[1] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten), 1799, F. IV, pièce 106. Général-major Görger au général-major Merveldt. — Freudenstadt, 15 avril 1799.

[2] Créé en 1792, le régiment de hussards de Szekler se recrutait dans les juridictions de Haromszek et de Csik, puis dans une partie des districts d'Aranyos et de Fogaras et du comitat Hunyad. Les hommes dont se composait ce régiment, étaient les uns des Hongrois, les autres des Valaques (Roumains), appartenant les premiers pour la plupart à la religion réformée, les autres à la religion grecque unie. Ils parlaient par suite hongrois ou valaque.

avait été poussé de Freudenstad, où l'on avait cantonné le gros, à Gernsbach.

Avant la réception de l'ordre formel de l'archiduc, relatif à ces ministres et à leur correspondance, les troupes du général-major Görger, et plus spécialement la division de hussards de Szekler du lieutenant-colonel Geringer, surveillaient déjà avec une attention toute particulière les agissements de Strick et de Wächter, et avaient essayé à plus d'une reprise de mettre la main sur une preuve matérielle de leur action. Mais toutes leurs tentatives étaient restées infructueuses, si bien que le feld-maréchal lieutenant Kospoth écrivait le 12 avril à l'archiduc :

« Je prends la liberté de mettre sous les yeux de Votre Altesse Royale le rapport ci-joint du lieutenant Szentes, des hussards de Szekler, et d'envoyer en même temps à Votre Altesse, le commissaire fait prisonnier. Votre Altesse Royale verra par le rapport dudit lieutenant, que les ministres de France et de Hollande ont envoyé quantité de dépêches, partie par estafettes, partie par des officiers français. Il y a donc, par suite, des raisons suffisantes pour expulser également de Stuttgard le ministre batave. L'opération pourrait se faire du même coup, puisque après avoir expédié le citoyen Trouvé, je pourrai ramener le régiment de cuirassiers Albert dans ses cantonnements en arrière de Rottweil. J'attends à ce propos les ordres ultérieurs de Votre Altesse Royale [1]. »

Cinq jours plus tard, le feld-maréchal lieutenant Kospoth faisait à l'archiduc la proposition suivante : « On pourrait, en prétextant un *malentendu*, expédier d'une façon ou d'une autre l'envoyé danois, qui n'est en somme qu'un avocat de Stuttgart, détesté de tous. Il sera difficile de saisir sa correspondance, parce que cet homme est un malin [2] ».

Les officiers du régiment parlaient pour la plupart plus ou moins bien ces deux langues. Les ordres et les commandements se donnaient naturellement, comme dans toute l'armée impériale, en allemand. Des six escadrons du régiment, deux (la division du lieutenant-colonel) se trouvaient, comme on l'a dit, avec le lieutenant-colonel von Geringer, du côté de Mergentheim, les quatre autres à Gernsbach.

[1] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. IV, pièce 86. Kospoth à l'archiduc Charles. — Donaueschingen, 12 avril 1799.

[2] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. IV, pièce 106. Kospoth à l'archiduc Charles. — Donaueschingen, 17 avril 1799.

Cette proposition du feld-maréchal lieutenant Kospoth prouve qu'il aurait été tout prêt à ne tenir aucun compte du caractère diplomatique dont se couvraient les espions français et à les expulser sous le prétexte de quelque *malentendu*. L'archiduc, qui avait d'autres idées à ce sujet et qui ne voulait sévir que preuves en mains contre les agents notoires de l'ennemi, ne partageait pas cette manière de voir. Jusqu'à ce moment on avait échoué dans toutes les tentatives faites pour se procurer les preuves que l'on désirait. De plus, en raison même de la prudence des ministres de France et de leurs collaborateurs, il y avait chance de ne trouver aucune pièce compromettante dans leur correspondance expédiée par la poste ou par courriers. Il fallait, par conséquent, aviser à d'autres moyens pour se procurer ces papiers.

Comme on peut le voir par les documents mêmes que nous venons de passer en revue, il n'a pas été jusqu'ici question des ministres de France à Rastatt. Mais après l'expulsion de Bacher et d'Alquier, on apprit qu'ils s'étaient rendus tous deux dans cette ville et ce fut seulement le 6 avril, que l'*Allgemeine Zeitung* annonça « le départ d'Alquier pour Paris et la prolongation du séjour que Bacher faisait à Rastatt [1] ». Il était désormais évident qu'après l'expulsion de ces envoyés, on rassemblait à Rastatt les renseignements recueillis par Strick et par Wächter pour les faire de là parvenir à destination par l'entremise de Bonnier, Debry et Roberjot.

Dès le 29 mars, le conseiller intime de Taxis, le baron von Vrints, directeur général des postes de l'Empire, avait écrit de Rastatt au comte Lehrbach en demandant « à S. A. l'archiduc Charles d'y envoyer un petit corps de troupes afin de dissoudre le Congrès, siège de toutes les intrigues [2] ». Il ne doutait plus de l'existence, dans les papiers des ministres français, de lettres émanant des deux espions qui travaillaient en sûreté sous le couvert de l'immunité diplomatique. Mais les ministres, leur suite, leurs archives étaient, aux yeux de l'archiduc, absolument inviolables, tout comme le siège même du Congrès. C'est d'ailleurs

---

[1] *Allgemeine Zeitung*, n° 96, 6 avril 1799.
[2] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. III, pièce 285.

cette opinion que le prince continua à défendre, même après le départ du comte Metternich, départ qui avait pour objet réel la dissolution du Congrès.

L'attention des officiers autrichiens s'est-elle portée à ce moment sur Rastatt où, d'après Hüffer[1] « on avait depuis longtemps su réunir dans les mains des ministres français tous les renseignements fournis par les agents[2] » ? Est-ce pour cette raison que ces officiers conçurent l'idée et le désir de s'emparer de ces papiers[3]. C'est là ce qu'il serait difficile d'établir. Il est toutefois certain que dans les nombreuses pièces existant au *Kriegs Archiv*, les ministres français Bonnier, Roberjot et Jean Debry, ne jouent qu'un rôle absolument secondaire. Leurs noms n'y figurent même pas et, même en lisant entre les lignes, on n'y trouve rien qui puisse se rapporter à eux. C'est seulement à dater de la fin de mars que les rares renseignements venus de Rastatt font mention de ces ministres et encore rien que pour constater leur présence à Rastatt. Qu'on nous permette de faire à ce propos une remarque qui ne nous paraît pas inutile. En lisant n'importe laquelle des nombreuses narrations, plus ou moins détaillées, de « l'assassinat des ministres », on serait tenté d'en déduire que, depuis le moment où commença la nouvelle guerre de 1799 jusqu'à cette lamentable journée du 28 avril, toute l'armée autrichienne, depuis le généralissime jusqu'au dernier hussard de Szekler, n'a fait que penser à Bonnier, à Roberjot et à Jean Debry ! Loin de vouloir rien affirmer, nous nous bornons simplement à constater que telle est l'impression qui découle réellement du déplorable événement dont on a tant parlé, et sur lequel on a tant écrit, et nous tenons en outre à établir et à prouver que l'on se tromperait du tout au tout en pensant que les manœuvres et les opérations de l'armée autrichienne aient pu être influencées en quoi que ce soit par les préoccupations causées par ces ministres. L'archiduc lui-même, et tout ce que nous venons de dire le démontre surabondamment, chercha uniquement les moyens légaux et les moins sévères qui lui permettaient d'expulser des espions notoirement connus du territoire

---

[1] Hüffer, *Der Rastatter Gesandten Mord.*
[2] *Idem*, p. 22.
[3] Hüffer, *Der Rastatter Gesandten Mord*, p. 28.

occupé par son armée. Sa pensée ne s'est fixée sur les citoyens Bonnier, Roberjot et Debry que lorsque, après la dissolution du Congrès, les considérations purement militaires eurent fait ressortir les dangers et l'impossibilité de la continuation de leur présence à Rastatt.

Ce fut donc seulement vers la mi-avril que les ministres français commencèrent à appeler sur eux l'attention de quelques officiers autrichiens, encouragés et poussés dans cette voie par le chef d'état-major général de l'archiduc Charles, le général-major Sébastien-Henri von Schmidt. Vers la mi-août, l'archiduc Charles tomba malade et remit, le 14, le commandement intérimaire de son armée au feldzeugmeister comte Wallis[1].

A peu près à la même époque le général Schmidt adressa une lettre particulière au lieutenant-colonel Mayer von Heldensfeld, qui faisait fonctions de chef d'état-major du corps Kospoth. Nous ne connaissons malheureusement ni la teneur de cette lettre qu'il a été impossible de retrouver, ni les instructions adressées, à l'instigation du général Schmidt, par le lieutenant-colonel Mayer aux troupes de première ligne de Kospoth.

Comme ces instructions avaient probablement trait aux ministres français qui se trouvaient à Rastatt, comme ces ministres furent assaillis le soir de leur départ, que deux d'entre eux furent assassinés, on en est venu à penser que cette lettre du général Schmidt pourrait bien avoir été la cause déterminante du guet-apens. Mais si l'on n'a pas pu parvenir à se procurer et à retrouver les lettres de Schmidt et de Mayer, on a en revanche les ordres et les rapports qui en ont été les conséquences, et il résulte clairement et nettement de la lecture de ces pièces qu'il est de toute impossibilité de prétendre que le meurtre des ministres français ait été provoqué par un désir émanant du général Schmidt. Du reste, avant de reconstituer cette lettre de Schmidt à l'aide des documents qui existent, *mais qui n'avaient pas été publiés* jusqu'à ce jour, il nous faut faire au préalable une remarque d'ordre général.

De tout ce qui précède, il résulte que l'empereur François attachait fort peu d'importance à la présence des émissaires fran-

---

[1] *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. IV, pièce 95.

çais; qu'il y attachait même moins d'importance encore que l'archiduc Charles. « Car, disait-il, le préjudice que pourraient nous causer ces gens par leurs renseignements verbaux, basés du reste sur des nouvelles locales essentiellement instables, ne saurait en aucune façon entrer en ligne de compte avec le bruit qu'on ferait et avec mille autres inconvénients [1]. »

Et l'Empereur redoutait tellement « le bruit et les autres inconvénients » que, comme nous l'avons dit, il n'autorisa *l'expulsion* des émissaires français qu'après la reprise des hostilités. On sait de plus que l'archiduc Charles usant de la plénitude de ses pouvoirs de généralissime, ayant comme tel le droit et le devoir de réprimer toute espèce d'actes d'espionnage dans toute l'étendue des territoires occupés par son armée, donna dans le principe l'ordre de surveiller et d'intercepter les correspondances envoyées par la poste ou par courrier. On sait de plus que ce fut seulement après le départ du plénipotentiaire impérial, par conséquent *après la dissolution du Congrès*, que l'archiduc se décida à comprendre dans cette mesure la correspondance que les ministres français expédiaient de Rastatt par la poste ou par courrier. Mais, même *après* la dissolution du Congrès, l'archiduc, comme nous le montrerons, continua naturellement à considérer comme *inviolables* les personnes, la suite et les archives des ministres.

Le fait, que la manière de voir de l'Empereur et de son frère a dû être connue au quartier général de l'archiduc ainsi que par certains officiers supérieurs du corps Kospoth, ressort, non seulement des ordres mêmes que l'archiduc fit tenir à ces officiers, mais aussi de la circonstance même, que le général-major Schmidt, faisant fonctions de chef d'état-major, profita de la maladie du prince pour exprimer un *vœu* relatif aux ministres français à Rastatt. On peut donc, et on doit même, se poser à ce propos cette question : Le vœu, le désir formulé par le général Schmidt, un homme de 56 ans, calme, froid, maître de lui, universellement estimé, dont l'honnêteté et la droiture étaient connues de tous, pouvait-il être conçu dans un sens absolument contraire aux vues de l'Empereur et de l'archiduc? Comment ce général, qui savait que son Empereur lui-même s'était opposé à

[1] Cf *K. und K. Kriegs Archiv* (Feld Acten Deutschland), 1799, F. II, pièce 62 1/2.

l'expulsion d'espions avérés, parce qu'il voulait avant tout éviter le « bruit et les inconvénients » aurait-il osé faire assassiner des ministres dûment accrédités? Il faut de plus considérer que, dans sa lettre au lieutenant-colonel Mayer, le général Schmidt, loin de lui envoyer un ordre, n'a fait qu'exprimer un désir. Le général Schmidt, en sa qualité de chef d'état-major, n'avait d'ailleurs aucun titre pour donner des ordres au corps du feld-maréchal lieutenant von Kospoth. Enfin, comment admettre que toute une série d'officiers d'un grade élevé, depuis le feld-maréchal-lieutenant von Kospoth, jusqu'au commandant des hussards de Szekler, le colonel Barbaczy, ait, sans la moindre résistance, sans faire l'ombre d'une objection ou d'une remarque, consenti à obtempérer à un désir qui ne tendait à rien moins qu'à violer toutes les règles du droit des gens et à faire assassiner des ministres? Il nous semble que ces quelques considérations suffisent à elles seules pour démontrer qu'un vœu, qu'un désir de ce genre ne pouvait être contenu dans la lettre du général-major Schmidt.

Voyons du reste de quelle façon cette lettre a été interprétée par les officiers auxquels elle fut communiquée et quelles mesures ils ont prises après l'avoir reçue.

Le général-major comte Merveldt écrivait le 18 avril au feld-maréchal lieutenant von Kospoth : « M. le général von Görger, se conformant à la lettre du lieutenant-colonel Mayer, reçue hier par courrier, a pris toutes les dispositions nécessaires, pour que l'affaire ne manque pas, même si les hussards trouvent le *nid* vide. Que n'a-t-on pas exprimé ce désir quelques jours plus tôt ! »

Peut-on croire sérieusement que des généraux autrichiens et parmi eux Merveldt, « un homme aux sentiments élevés, nous dit Hüffer [1], un officier dont ses compatriotes, et les Français eux-mêmes, faisaient le plus grand cas, que tous considéraient comme un habile diplomate, ait ruminé pendant des semaines l'idée d'un pareil crime ». Peut-on admettre que Merveldt ait consenti à perpétrer un asssassinat, non pas pour se conformer à un

---

[1] Hüffer, *Der Rastatter Gesandten Mord*, p. 41.

ordre formel du généralissime, ordre formel motivé par des considérations d'ordre supérieur, mais pour obtempérer à un désir exprimé derrière le dos de l'archiduc et formulé dans une lettre particulière ! Bien plus, c'est le plus aimable, le plus policé des généraux, auxquels on a communiqué cette « idée », qui ne dissimule pas la joie qu'il en ressent et s'écrie : « Que n'a-t-on pas exprimé ce vœu quelques jours plus tôt ! » Et c'est dans cette lettre qu'on aurait exprimé, ouvertement ou de façon détournée, le désir de faire assassiner les ministres français ? C'est la chose à laquelle peuvent seuls ajouter foi ceux qui croient à l'exactitude des innombrables fables, mal bâties et mal inventées, que l'on forgea de toutes pièces après le meurtre des ministres français ! Mais il est hors de doute, et la lettre de Merveldt en fournit la preuve évidente, qu'on avait en réalité exprimé quelque désir au sujet des ministres français. Pour peu que l'on se rappelle : 1° que c'est précisément à ce moment que l'on a prescrit aux avant-postes d'avoir l'œil ouvert sur la correspondance des agents étrangers; 2° que les avant-postes n'ont pu réussir à se saisir de lettres présentant quelque importance; 3° qu'on avait quelques raisons de penser qu'on trouverait des documents de ce genre à Rastatt même, dans le *nid*, chez les ministres français; 4° que l'archiduc n'a cessé de proclamer l'inviolabilité absolue de ces personnages; 5° que l'archiduc tomba malade à ce moment et que ce fut précisément pendant ce temps que le général-major Schmidt écrivit la lettre en question; pour peu qu'on se rappelle tous ces faits, on sera forcément amené à admettre comme seule conclusion probable, possible et vraisemblable, le fait que Schmidt émettait simplement dans sa lettre le vœu que voici : « Il serait bon de s'approprier les papiers de la légation française et les preuves du service d'espionnage organisé par les agents » [1].

---

[1] Hüffer, *Der Rastatter Gesandten Mord*, p. 41. — Avant Hüffer, Sybel, dans son article : « Urkündliches über den Rastatter Gesandten Mord » (*Deutsche Rundschau*, 1876, 1re livraison, p. 50), avait acquis, par l'examen des extraits des documents que nous citons plus bas *in extenso*, la conviction « qu'on avait eu uniquement en vue la saisie des archives (des ministres) et rien de plus ». Sybel, il est vrai, n'en croyait pas moins à ce moment que « le gouvernement autrichien » avait pu donner l'ordre en question. L'écrivain prussien a du reste modifié lui-même un peu plus tard ses appréciations. Il y a en outre lieu de remarquer, à propos des citations empruntées aux résumés

Il nous sera d'ailleurs aussi facile de démontrer, par les pièces qui vont suivre, l'exactitude de cette hypothèse, que de prouver l'impossibilité absolue qui s'oppose à ce qu'il y ait eu dans la lettre de Schmidt le moindre vœu relatif à l'assassinat des Français.

Il est malheureusement impossible de déterminer exactement la portée des dispositions dont il est question dans la lettre du général-major Merveldt. Toutefois on peut déduire, et de cette lettre même et des documents que nous allons produire, que le colonel Joseph von Barbaczy, commandant le régiment des hussards de Szekler, avait été chargé de l'exécution de ces dispositions. Avant d'aller plus loin il convient, pour peu qu'on ait examiné attentivement la situation, de se poser préalablement une question : « Si le général-major Schmidt, si tous les autres officiers généraux et supérieurs du corps Kospoth avaient vraiment projeté le meurtre des ministres français, pourquoi, au lieu de confier la perpétration de cet attentat à quelque détachement pris dans les régiments d'émigrés, Saxe ou Bercsény (Bercheny), a-t-on été choisir les hussards de Szekler, qui ne comprenaient ni le français, ni l'allemand ? »

Le 13e régiment de dragons, composé en partie d'escadrons d'émigrés, avait été, on le sait, chargé d'une mission spéciale, du côté de Pforzheim, Durlach et Ettlingen, par conséquent à peu de distance de Rastatt et se trouvait de plus sous les ordres du général-major Görger[1]. Si l'on avait réellement voulu le meurtre, comment n'aurait-on pas songé à charger de ce crime des patrouilles composées d'émigrés français ? Ces hussards[2] exécraient, cela se conçoit, les meurtriers de leur roi. On avait la certitude de trouver dans leurs cœurs la haine, la rage, la soif

---

des procès-verbaux qu'il fait dans cet article de la *Rundschau*, qu'il commet dès le début une grave erreur. D'après lui, ce n'est pas Merveldt qui écrit à Kospoth, mais bien le lieutenant Scheibler, tandis que, au contraire, Merveldt annonce précisément dans cette lettre qu'il joint deux notes de Scheibler à son rapport. De plus, tout ce qui est cité par Sybel est de la main même du général-major Merveldt. Il ne s'agit donc nullement d'un rapport de Scheibler, rapport qui n'a d'ailleurs aucun point commun, ni avec la lettre de Schmidt, ni avec celle de Mayer.

[1] Voir plus haut note relative au 13e dragons, page 26.

[2] Ceux de Bercheny et de Saxe. (*Note du Traducteur.*)

de vengeance qu'inspirent et qu'entretiennent les passions politiques.

En procédant de la sorte, on se serait ménagé la possibilité, si ce n'est de légitimer et d'atténuer, du moins d'expliquer un crime qui dans ces conditions aurait paru moins abominable. Il est impossible d'admettre, en effet, que les généraux autrichiens aient donné l'ordre de commettre un pareil forfait sans s'occuper des moyens, des arguments, qui leur auraient ensuite permis de se défendre et de se disculper. Or nous verrons que *ces généraux n'y ont jamais pensé, précisément parce qu'ils n'avaient jamais conçu pareil projet*. En revanche, nous n'aurons pas de peine à produire l'explication qui excuse et justifie les dispositions qu'ils auront réellement songé à prendre.

On n'a pas, en admettant qu'il lui ait été donné par écrit, retrouvé l'ordre envoyé au colonel Barbaczy. Cet officier a, du reste, adressé le 18 avril la lettre suivante à son chef immédiat, le général-major von Görger :

« Je m'efforcerai d'exécuter avec toute la prudence, nécessaire en pareil cas, la mission de confiance que vous m'avez donnée. A cet effet, j'ai communiqué à un de mes officiers les volontés souveraines[1] et lui ai prescrit de surveiller avec des sous-officiers et des cavaliers d'élite la route de l'autre côté de Rastatt.

« Mais dans une conversation que j'ai eue hier à Gernsbach avec un ancien capitaine badois, j'ai appris que les ministres français avaient reçu de leur Directoire l'ordre formel de rester à Rastatt. J'en ai conclu qu'ils ne quitteraient pas de si tôt le lieu du Congrès et qu'il se passera encore quelque temps avant que je puisse exécuter ce qui m'a été prescrit. A partir d'aujourd'hui je pousserai mes patrouilles *jusqu'à Rastatt*, afin *de presser de la sorte leur départ*. A ce propos je prends la liberté de vous demander si je dois envoyer nos patrouilles jusque *dans Rastatt* et quelle conduite j'aurai à tenir en cas de protestation ou de résistance de la part de la garnison badoise.

« Il faut aussi s'attendre à voir les troupes badoises chargées

---

[1] Barbaczy parle ici de « volonté souveraine » parce que, à ses yeux comme aux yeux de tout officier impérial, tout ordre, comme tout acte de service, est une émanation, une expression de la volonté du souverain.

de la garde du Congrès, escorter les ministres français lors de leur départ, puisque le ministre Trouvé, qu'on a expulsé de Stuttgard et qui est arrivé hier à Rastatt, avait auprès de lui un officier wurtembergeois, auquel on avait adjoint, de Pforzheim à Ettlingen, un officier du 13e dragons. Dans ce cas, je vous prie de me dire si je devrai considérer comme troupes ennemies les escortes badoises. J'enverrai à Weingarten la lettre que Votre Excellence m'a fait parvenir, mais qu'Elle avait oublié de cacheter et que j'ai pris la liberté de fermer.

« Je prends encore la liberté de signaler à Votre Excellence l'intérêt qu'il y aurait à faire ouvrir à Pforzheim toutes les lettres qui y arrivent ainsi que celles dirigées par Strasbourg sur Rastatt; sans cela nous ne découvrirons rien.

« Gernsbach, 18 avril 1799[1]. »

Le général-major Görger transmit, le 19 avril, ce rapport de Barbaczy après y avoir joint la note suivante :

« J'ai l'honneur de transmettre ce rapport à Votre Excellence en la priant de me faire tenir les instructions demandées. En attendant j'ai invité le colonel Barbaczy à ne rien négliger et, dans le cas où il y aurait lieu d'entreprendre quelque chose, à traiter en ennemis les étrangers qui essayeraient de nous résister. Mais sur ce dernier point nous avons besoin d'éclaircissement, surtout en ce qui concerne les troupes badoises[2] ».

Le 19 avril, le général-major comte Merveldt adressait au maréchal lieutenant baron von Kospoth le rapport suivant qui se référait aux pièces dont nous venons de parler :

---

[1] *K. und K. Kriegs Archiv*, 1799, F. IV, pièce 118. (PIÈCE RESTÉE SECRÈTE JUSQU'A CE JOUR). L'extrait du procès-verbal cité par Sybel (*Deutsche Rundschau*, p. 62), est conçu comme suit : « 18 avril, le colonel Barbaczy rend compte au général Görger des mesures préparatoires qu'il a prises en prévision du départ des ministres français, en exécution des ordres confidentiels qu'il a reçus, et de celles qu'il compte prendre par la suite. Il demande s'il doit traiter en ennemie l'escorte badoise de ces ministres ».

[2] *K. und K. Kriegs Archiv*, 1799, F. IV, pièce 118. Note en marge écrite par Görger sur le rapport de Barbaczy du 18 avril. (PIÈCE RESTÉE SECRÈTE JUSQU'A CE JOUR.) Sybel, dans son extrait des procès-verbaux, note simplement ceci : « Görger à Barbaczy. Réponse à la question ci-dessus ».

« D'après ce que l'on me dit, M. le colonel baron Wolfskehl est à Stuttgart avec le 1er régiment de cuirassiers. Il me semble qu'il serait peut-être plus « à portée » (*sic*) de surveiller les dépêches des envoyés hollandais et danois déposées à Darmstadt et qui, paraît-il, sont la plupart du temps confiées à la poste de Darmstadt.

« Comme j'ai eu l'honneur d'en rendre compte, des détachements, forts de 200 à 300 et même 400 hommes, se rendant à marches forcées par la rive gauche du Rhin vers la Suisse, continuent à défiler par Strasbourg. Mon agent, lors de son dernier séjour dans cette ville, y a vu passer en un seul jour 1800 hommes d'infanterie et de cavalerie. Il y a à Strasbourg un parc d'artillerie de 72 pièces, dont 16 de 12 et de 16 livres et les autres de plus gros calibre. Il ne resterait plus que 30 canons dans la citadelle de Strasbourg.

« L'ennemi s'est remis à travailler très activement aux ouvrages de Kehl. Je n'ai pas encore pu me procurer des renseignements exacts sur l'état actuel de ces ouvrages et sur le degré d'avancement des travaux. Je crois cependant la place en état de se défendre, puisqu'on y a mis une garnison de 1200 hommes avec 3 compagnies d'artillerie et 16 bouches à feu.

« Je me propose de me rendre demain d'ici à Neustadt, si le temps n'est pas trop mauvais. Tout en effet est tranquille ici et l'ennemi ne me paraît pas en force suffisante pour tenter une attaque. Je veillerai du reste à ce que les ordres arrivant ici ne restent pas pour cela en souffrance[1].

« J'ai l'honneur de joindre à ce rapport deux rapports de MM. les colonels Fresnel et Barbaczy. Pour ce qui est de leur question relative à la conduite qu'ils devront tenir à l'égard des troupes badoises, je leur ai fait savoir que, tout incident devant être, le cas échéant, considéré comme le résultat d'un malentendu, c'était dans ce sens qu'ils devaient régler leur attitude par rapport aux troupes étrangères. J'ai ajouté, quant à ce qui a trait à Rastatt, que, par suite du rappel du comte de Metternich, cette ville devait cesser d'être considérée à nos yeux comme un point que la présence du congrès mettait à l'abri des événements

[1] Jusque-là de la main de l'aide de camp. Le reste du rapport est écrit par le général-major comte Merveldt en personne.

de guerre, par cela même qu'en raison du départ de notre ministre, toute résolution, qu'on y prendrait, ne pouvait plus avoir de caractère légal pour nous et ne pouvait être prise qu'en contradiction avec les lois de l'empire. Cette ville, comme toute autre ville, est donc désormais soumise aux lois de la guerre[1] ».

Le 20 avril, le feld-maréchal lieutenant Kospoth adressait à Merveldt la réponse suivante :

« J'ai reçu hier le rapport de Votre Excellence avec les pièces qui y étaient annexées et je suis complètement d'accord avec la réponse faite par Votre Excellence aux questions qu'on lui avait posées relativement aux troupes badoises. L'affaire doit être engagée et conduite de façon à ce que l'on soit obligé de la considérer *comme un malentendu*. Votre Excellence devra donc recommander à ceux qui sont au courant de la chose, de garder à ce sujet le secret le plus absolu qui leur est imposé par leur honneur et le soin de leur réputation[2] ».

Ces pièces rendent tout commentaire superflu. Elles prouvent d'une façon incontestable et évidente qu'il s'agissait uniquement de mettre la main sur les archives de la légation française.

Si l'on avait chargé Barbaczy d'assassiner les ministres de la République, aurait-il pu songer à tenter le coup ouvertement, officiellement, et même à Rastatt ? Certes non ! Mais comme Rastatt cessait d'être considéré comme un endroit que la présence d'un congrès mettait à l'abri des événements de guerre, il pouvait au contraire y procéder à la perquisition des maisons occupées par les Français, même en dépit des protestations de la garnison badoise. Une opération de ce genre pouvait aisément s'expliquer par un *malentendu*, tandis qu'il eût été impossible de justifier ou d'excuser de cette façon un *assassinat*.

---

[1] *K. und K. Kriegs Archiv*, 1799, F. IV, pièce 118. (PIÈCE RESTÉE SECRÈTE JUSQU'A CE JOUR.) Dans son extrait des procès-verbaux, Sybel enregistre, à la date du 19 avril : « Merveldt à Kospoth. Rapport relatif à l'enlèvement des dépêches des ministres hollandais et danois. Solution donnée à la question posée par Barbaczy ».

[2] *K. und K. Kriegs Archiv*, 1799, F. IV, pièce 118. — Donaueschingen, 20 avril 1799. (PIÈCE RESTÉE SECRÈTE JUSQU'A CE JOUR.) Cf Sybel. Extrait des procès-verbaux : « 20 avril, Kospoth à Merveldt. Approuve la solution donnée ».

Se conformant aux termes de son rapport du 18 avril, le colonel Barbaczy poussa ses patrouilles vers Rastatt et, le 22 avril, l'*Allgemeine Zeitung*[1] publiait à ce propos les nouvelles suivantes : « Ce matin pour la première fois une patrouille de hussards de Szekler, venant de la vallée de la Murg, s'est montrée sur la rive droite de la rivière tout près de la ville, a traversé le faubourg qu'on appelle Calabrich et s'est avancée par la Rheinau jusqu'à Plittersdorf. Une autre patrouille a longé le bois sur la rive gauche et opéré sa jonction avec la première entre Rheinau et Plittersdorf. Comme c'est là précisément la route par laquelle arrivent les courriers français venant de Selz, la correspondance avec la France est désormais coupée, par le fait même que les courriers ont de grandes chances d'être cueillis par les patrouilles. Pendant que les impériaux s'avancent aussi loin de ce côté, les Français, venant de Kehl par la route du Rhin, ont poussé avec leurs patrouilles jusqu'à Iffezheim, à une lieue d'ici. Hier ils ont enlevé à Hügelsheim, à une lieue et demie d'ici, le curé de l'endroit qu'ils ont emmené comme otage ».

Comme les routes de poste par Kehl et Lörrach étaient déjà coupées depuis pas mal de temps par les troupes impériales, comme on ne pouvait plus correspondre que par Selz, les ministres restés à Rastatt et les gens de Rastatt ne tardèrent pas à s'apercevoir de la présence des hussards.

Le 19 avril, une patrouille de hussards coupa près de Plittersdorf, la corde du bac du Rhin sur lequel passait la correspondance entre Selz et Rastatt et s'empara des dix paysans qui faisaient le service de bateliers. Le même jour les hussards avaient arrêté le ministre de Prusse Jacobi, l'envoyé danois von Rosenkrantz et le représentant de Würzburg, le comte Stadion, qui avaient continué à trouver bon de monter à cheval dans les environs de Rastatt et d'aller se promener jusque du côté de Plittersdorf. Ils avaient même enlevé au comte Stadion les papiers dont il était porteur. Malgré cela, les communications n'étaient pas encore complètement coupées, puisque dans l'après-midi de cette même journée le commandant français de Selz était venu en personne jusqu'à Plittersdorf et que le soir même six Français

---

[1] *Allgemeine Zeitung*, n° 112, 22 avril 1799. — Rastatt, 19 avril.

en armes apportèrent à leurs ministres, à Rastatt même, des dépêches et un petit tonneau rempli d'argent[1].

De tout ce qui précède, il résulte donc, non seulement des documents que nous venons de produire, mais encore de la conduite des hussards impériaux qu'il s'agissait uniquement de la saisie des papiers. A partir du 19 avril, en effet, les hussards arrêtent tous les diplomates, mais en employant des procédés d'une exquise politesse, et sans avoir jamais l'idée de recourir à la violence; ils se contentent, sans tenir, il est vrai, le moindre compte de leurs réclamations, d'enlever doucement et tranquillement leurs papiers à ceux d'entre eux sur lesquels on en trouva.

A la suite des événements du 19 avril, les ministres français rédigèrent une protestation énergique contre cette « violation du droit des gens et de la foi publique, commise presque sous les yeux du Congrès de la paix », protestation que la députation de la paix aurait dû rejeter purement et simplement rien qu'en raison des actes arbitraires, déloyaux et illégaux que les Français avaient commis tout à leur aise depuis longtemps. Mais pour prendre une pareille résolution, il aurait fallu que la députation de la paix se fût affranchie du joug et de la tutelle des Français. Aussi, à la suite de l'exposé, d'ailleurs inexact, des incidents de la journée, exposé fait par le secrétaire de la légation française Rosentiel[2], de l'espèce de mise en demeure qu'il adressa au Congrès afin de savoir « si la députation pouvait faire quelque chose pour garantir la sûreté si gravement compromise du Congrès », le chancelier d'État de l'Électeur de Mayence commença

---

[1] HÜFFER, *Der Rastatter Congress und die zweite Coalition*, t. II, p. 307.

[2] Rosenstiel exposa au *Directorialis* que, le 19 avril, Jacobi et Rosenkrantz avaient été empêchés par les hussards impériaux de continuer leur promenade à cheval et avaient été accompagnés par un hussard jusqu'aux portes de Rastatt. Ces deux ministres rectifièrent cette assertion en déclarant qu'on ne les avait, ni empêchés de continuer leur promenade, ni fait escorter jusqu'à la porte de la ville (*Allgemeine Zeitung*, n° 120, du 30 avril 1799). On ne formula d'ailleurs aucune plainte relative à la conduite des hussards de Szekler. Plus tard, lorsque le gouvernement badois fit une enquête à ce sujet, Franz Lorenz, le maire de Plittersdorf, déclara que « les Impériaux n'avaient commis aucune espèce d'excès, qu'ils avaient été, au contraire, absolument polis et convenables ». (*Maynzer Diarium* (Journal de Mayence) *K. und K. Haus, Hof und Staats Archiv.*)

par demander au ministre badois « si le gouvernement badois, en sa qualité de puissance suzeraine, sur le territoire de laquelle se tenait le Congrès, était déjà intervenu dans la question et si l'on s'était adressé à l'officier commandant les troupes impériales et royales, d'abord afin de savoir si cet officier avait reconnu ou contesté les faits reprochés aux hussards impériaux, puis, afin de connaître la teneur des instructions dont il était nanti en ce qui concernait la sécurité même du Congrès ». Mais lorsque Edelsheim eut déclaré que : « le gouvernement badois n'avait cru devoir demander aucune explication, parce qu'il considérait que pareille demande devait être formulée par la députation de l'empire, on résolut d'envoyer le secrétaire de la direction (Directorial Secretär), le baron von Münch, à Gernsbach, chez le colonel Barbaczy. Il avait ordre de « se procurer, tant verbalement que par écrit, tous les éclaircissements relatifs à la sécurité du corps diplomatique tout entier, c'est-à-dire des envoyés de toutes les puissances et États, de leur suite, de leur correspondance, ainsi qu'aux mesures à prendre pour protéger, jusqu'à leur rentrée dans leur pays, la ou les missions qui quitteraient Rastatt[1] ».

La lettre adressée au colonel Barbaczy était conçue en ces termes :

« Les incidents survenus hier à proximité de Rastatt, les différentes difficultés suscitées, soit au cours de leur promenade à cheval, soit à l'occasion de leurs correspondances, à des personnages couverts par l'inviolabilité diplomatique, par une patrouille des hussards impériaux et royaux placés sous vos ordres, m'obligent, au nom et à la requête de tout le corps diplomatique, ici présent, à vous envoyer le conseiller aulique de l'électeur de Mayence, le baron von Münch, à vous prier de fournir des explications rassurantes en ce qui touche la sûreté du corps diplomatique tout entier, c'est-à-dire des ministres de toutes les puissances et de tous les États, présents ici, de leur suite et de leur correspondance, et à vous demander de prendre l'engagement de les protéger pendant leur voyage, jusque dans

[1] Décision prise par la conférence le 20 avril 1799.

leur pays, dans le cas où un ou plusieurs de ces ministres partiraient d'ici.

« Je vous prie, en conséquence, de faire bon accueil au baron von Münch qui aura l'honneur de vous remettre le présent écrit et vous envoie l'assurance de la parfaite considération avec laquelle, etc. [1]. »

En même temps que cette représentation, on envoyait au colonel des hussards de Szekler un « *Promemoria* » du directeur général des postes de l'Empire, le baron von Vrints. Insistant sur l'interruption des routes de postes passant par Freiburg et Kehl, il désirait savoir « si deux ou trois fois par semaine nous pourrions faire passer la poste confiée à un de nos employés, si cette poste pourrait sans danger être expédiée par Selz et rapporter les lettres de Strasbourg, et si dans ce cas il serait nécessaire de munir le postillon d'un passe-port [2] ».

A son retour de mission, le baron von Münch rapporta le rapport suivant :

« En exécution de la mission qui m'avait été confiée par la conférence de ce jour, je me suis rendu cet après-midi auprès du colonel von Barbaczy, commandant le régiment de hussards de Szekler, auquel je remis la lettre de M. le Directorialis.

« Il me répondit : qu'il allait le soir même envoyer l'original de cette lettre à Freudenstadt, au général Görger, sous les ordres duquel il était placé, afin de pouvoir donner dès demain une réponse plus autorisée.

« En réponse aux différentes questions que je lui posai, il me fit connaître qu'il n'avait pas sous son commandement le cordon tout entier des avant-postes, mais rien que la portion fournie par son régiment. Il ignorait par suite les ordres qu'on avait donnés aux autres régiments relativement au Congrès. Il déclara qu'il n'avait reçu, jusqu'à ce jour, aucun ordre d'incommoder ou d'ar-

---

[1] Copie existant au *K. und K. Haus, Hof und Staats Archiv.*

[2] *K. und K. Kriegs Archiv*, 1799, F. IV, pièce 138. — Rastatt, 20 avril 1799.

rêter, soit à Rastatt, soit hors de cette ville, aucun membre du corps diplomatique de quelque nation qu'il soit.

« On ne lui avait pas davantage prescrit d'empêcher le passage des courriers ou de la correspondance, ni recommandé d'enlever les courriers et estafettes. Il regrettait les incidents de la veille; d'ailleurs on avait rendu au comte Stadion les lettres qu'on lui avait prises ; quant au baron Jacobi et au ministre von Rosenskrantz, on les avait laissés en paix, dès qu'ils avaient fait connaître leur qualité; l'incident survenu au bac de Plittersdorf était le résultat d'une erreur causée par le fait même que les hussards avaient considéré, comme un objet appartenant à la France, une voiture chargée de vins transportée sur le bac en question. Cette erreur était d'autant plus explicable que l'homme, qui accompagnait cette voiture, avait sur lui un papier écrit en français et dans lequel on trouvait ces mots : *des passeports des ambassadeurs de la République*. Le hussard n'avait pu lire que le mot : *République* et avait cru que ces vins étaient des vins de France.

« Mais après l'enquête à laquelle avait procédé l'auditeur du régiment qui avait reconnu que ces vins étaient la propriété de particuliers, on les avait restitués de suite et sans y toucher, en même temps qu'on rendait à la liberté les bateliers qu'on avait arrêtés. Il ajoutait que les diplomates, qui rencontreraient des patrouilles hors de la ville, n'avaient rien à redouter, mais qu'afin d'éviter des questions et une perte de temps désagréable, il leur conseillait de se munir de bons passeports. Il croyait enfin qu'en cas de départ d'un ou de plusieurs ministres, afin de prévenir tout incident fâcheux et de mieux assurer l'inviolabilité des personnages diplomatiques, il serait prudent de les faire escorter par des troupes impériales et royales, mais qu'il n'avait pas qualité pour fournir les escortes, si on venait à les lui demander, tant que ses supérieurs ne lui en auraient pas donné l'ordre. Le colonel se réservait, d'ailleurs, de traiter la question de plus près, lorsqu'il ferait tenir sa réponse à M. le Directorialis[1]. »

Le baron von Münch a-t-il reproduit exactement dans ce rap-

---

[1] *Allgemeine Zeitung*, n° 115, 25 avril 1799.

port les explications verbales de Barbaczy? c'est là ce qu'il est impossible de contrôler, par cela même qu'on n'a pû retrouver la dépêche adressée à ce propos au général-major Görger. On sait seulement que le général approuva dans son ensemble la réponse que le colonel Barbaczy se proposait de faire au baron von Albini.

« Ci-contre j'ai l'honneur de vous soumettre, écrivait le général-major Görger au général-major comte Merveldt, la lettre du colonel von Barbaczy, des hussards de Szekler, ainsi que les pièces qui y sont jointes [1]. En attendant, je lui ai mandé qu'il ferait bien de répondre à M. von Albini dans les termes qu'il m'indiquait, en lui faisant observer toutefois qu'il était inutile de parler d'un ordre et qu'il devrait répondre en son propre nom [2]. »

Voici du reste la lettre de Barbaczy à Albini :

« En réponse à la communication qui m'a été faite le 20 de ce mois par M. le conseiller aulique baron von Münch, j'ai le regret de devoir respectueusement faire remarquer qu'en raison même des nécessités que m'impose mon service, il m'est malheureusement impossible, eu égard à la situation militaire actuelle, qui nécessite l'envoi, à Rastatt même et aux environs de cette ville, de patrouilles indispensables à la sécurité de l'armée et du pays, de fournir des explications rassurantes en ce qui a trait au maintien de la sûreté et à la protection du haut corps diplomatique qui y réside. Depuis le rappel de S. E. le plénipotentiaire impérial et royal, nous ne pouvons plus considérer Rastatt comme une ville de Congrès; en conséquence cette ville est obligée de se conformer, comme tout autre endroit, aux lois de la guerre.

« Votre Excellence peut d'ailleurs être certaine qu'à moins d'un cas de nécessité absolue, nos soldats se feront un devoir

---

[1] Ces pièces, nous l'avons dit, n'ont pu être retrouvées et n'existent plus.

[2] *K. und K. Kriegs Archiv*, 1799, F. IV, pièce 118. — Freudenstadt, 21 avril 1799. (PIÈCE RESTÉE SECRÈTE JUSQU'A CE JOUR.) Sybel, Extrait des procès-verbaux : « 21 avril, Görger à Merveldt, au sujet de la réponse que Barbaczy devra faire au baron von Albini ».

sacré de respecter l'inviolabilité personnelle. J'y porterai pour ma part un soin tout particulier et j'ai l'honneur d'être, etc.

« Au quartier de Gernsbach, le 22 avril 1799[1]. »

Quant à la question posée par le baron von Vrints et relative à l'expédition de la poste de Rastatt par Selz, le feld-maréchal lieutenant von Kospoth fit savoir qu'il lui était impossible d'admettre la circulation des dépêches sur cette route, « cette voie étant la plus nuisible . . . non seulement parce que toutes les nouvelles viendraient de la sorte se concentrer à Rastatt, mais encore parce qu'elles emprunteraient le plus court chemin[2] ».

---

[1] Protocole de la députation de la pacification de l'Empire à Rastatt, publié par Münch-Bellinghausen, t. VI, p. 117.

[2] *K. und K. Kriegs Archiv*, 1799, F. IV, pièce 138. Kospoth à l'archiduc Charles et au général-major Merveldt. — Donaueschingen, 23 et 24 avril 1799.

Sybel mentionne (*Deutsche Rundschau*, T. III, 1, pièce 64) une dépêche de Kospoth du 23 avril dans laquelle il est question de six prêtres émigrés « suspects ». Il se demande, à ce propos, si ces personnes n'auraient pas excité les hussards contre les Jacobins. L'hypothèse que Sybel cherche à dissimuler sous cette question, mais qu'il est facile de percer à jour, est absolument fausse. On soupçonnait, en effet, ces six prêtres de faire de l'espionnage au profit des Français. Le rapport fourni par le lieutenant Wilkocz, du corps franc de Wurmser, qui appela l'attention de ses chefs sur ces ecclésiastiques, contre lesquels on ne put d'ailleurs rien relever, est conçu en ces termes : « D'après des renseignements de toute sûreté fournis par des personnes que je ne peux découvrir, il y aurait à Ober et Niederhausen six prêtres, émigrés d'Alsace. Ils surveillent notre armée et font connaitre ses mouvements, sa force et les différents événements qui surviennent chez nous. Tous les dimanches et jours de fête, et d'autres jours mêmes, ils reçoivent la visite d'Alsaciens venant sous le prétexte d'entendre la messe et qui rapportent en Alsace les nouvelles, dont l'ennemi peut faire son profit. Ces six prêtres émigrés ont su, par leurs cajoleries, se faire si bien aimer des habitants, que ceux-ci n'hésiteront pas à se porter garants de leur honnêteté. Ils n'en sont pas moins, et de façon positive, des agents ennemis, d'autant mieux qu'ils sont précisément venus s'établir entre Kehl et Brisach, comme j'ai l'honneur de le signaler respectueusement ». Le lieutenant indiquait en même temps les noms de ces prêtres et les maisons qu'ils habitaient : « A Oberhausen, l'archiprêtre, dont on ignorait le nom, habite chez Jean Ferster, le recteur chez Maader Jäger. Kaffer habite à Niederhausen chez le vieux bailli.

N. B. — Pellert, particulièrement suspect, habite chez le jeune Bernard Stelli, et Deckert chez Müller Andrest ou chez Scheurstein (*K. und K. Kriegs Archiv*), 1799, F. IV, pièce 138. (PIÈCE RESTÉE SECRÈTE JUSQU'A CE JOUR.) Le zèle peut-être un peu exagéré du lieutenant et l'espèce d'animosité dont il fait preuve, s'expliquent par le fait que Wilkocz appartenait à la religion réformée.

Chargé de remettre la lettre de Barbaczy au baron von Albini, un officier, escorté par trois hussards, arriva le 22 avril dans la cour du château de Rastatt, à la surprise générale des habitants et à la grande frayeur des domestiques français, qui pour la plupart se hâtèrent de faire disparaître leurs cocardes républicaines [1].

Barbaczy fit aussitôt connaître au général-major Görger l'effet produit par sa communication sur l'esprit des ministres étrangers :

« J'ai, comme vous le savez, fait tenir hier ma réponse au baron von Albini, par l'intermédiaire d'un officier. Le baron a fort bien accueilli cette réponse et a fait savoir verbalement à mon officier qu'il était très aise d'avoir désormais un motif lui permettant de s'en aller. Il la communiquera aujourd'hui aux autres envoyés de l'empire qui songent, eux aussi, au départ. Würzburg, Saxe et Brême ont déjà reçu l'ordre de partir. L'envoyé de Saxe a déjà fait, pendant la journée d'hier, ses visites d'adieu; celui de Würzburg part jeudi. On annoncera aujourd'hui aux Français que tout le monde fait ses paquets : mais les Français ont, paraît-il, reçu de nouveau l'ordre de rester. Il ne reste plus qu'à attendre les événements. J'envoie à dessein aujourd'hui une patrouille vers Rastatt pour les endormir et afin d'avoir plus de chance d'arriver au résultat désiré « *ce dont je doute fort du reste* [2]. »

En réalité les envoyés de Würgburg, de Saxe et de Brême,

Le feld-maréchal-lieutenant Kospoth prit, le 24 avril, à la suite de cette communication, les résolutions suivantes : « Les six prêtres français établis à Ober et Niederhausen seront immédiatement conduits en arrière de la ligne des avant-postes. On leur donnera à ce moment un passeport pour continuer leur route. Au général-major Merveldt ». (*K. und K. Kriegs Archiv*), 1799, F. IV, pièce 138. (PIÈCE RESTÉE SECRÈTE JUSQU'A CE JOUR.)

Il est bien évident que ces prêtres n'ont eu absolument rien à voir avec l'assassinat des ministres.

[1] HÜFFER, *Diplomatische Verhandlungen aus der Zeit des französischen Revolution*, T. III, 2, page 309.

[2] *K. und K. Kriegs Archiv*, 1799, F. IV, pièce 135. Dépêche de Barbaczy du 23 avril. (PIÈCE RESTÉE SECRÈTE JUSQU'A CE JOUR.) Cf. Sybel, Extrait des procès-verbaux : « 23 avril. Görger à Merveldt. Extrait du rapport de Barbaczy sur le départ des ministres français ».

avaient déjà, dès la veille, donné avis de leur départ imminent. Il en résultait que la députation ne disposait plus des deux tiers des voix dont on avait besoin pour prendre valablement des décisions. Les Français déclarèrent néanmoins qu' « ils ne partiraient que chassés par l'emploi de la force, que la lettre du colonel Barbaczy ne constituait pas une manifestation suffisante de la violence, et qu'ils demandaient un recours à l'archiduc qu'on mettrait en demeure de garantir la sûreté du Congrès ».

Le directorialis Albini essaya de leur faire saisir la portée de la réponse faite à Münch par le colonel. « Il allait, disait-il, demander des ordres en haut lieu. Sa déclaration devait donc être considérée comme la résultante d'instructions éventuelles, préparées depuis quelque temps déjà et au sujet desquelles le colonel ne pouvait être désavoué. Il serait donc contraire à la dignité de la République française et de ses représentants de s'exposer aux incidents personnels fort désagréables qui pourraient se produire. Enfin, dès le moment où l'on savait que les troupes impériales ne devaient plus, ni accorder à Rastatt la protection et la sécurité dues aux villes servant de siège à des congrès, ni garantir l'inviolabilité personnelle des envoyés, que cette ville allait désormais être exposée aux chances de la guerre, il lui semblait que les ministres étaient en droit de considérer cette déclaration comme un acte de violence les autorisant, conformément aux ordres qu'ils avaient reçus, à quitter le lieu du Congrès[1] ». Les Français, et Bonnier surtout, parurent se rendre à la justesse de ces observations; mais ils ne firent cependant connaître leur réponse officielle que le 25 avril, bien que deux jours auparavant les envoyés encore présents à Rastatt eussent tous donné, avec plus ou moins de bonne volonté, leur adhésion à la clôture officielle du Congrès. Dans leur note du 25 avril, les ministres français protestèrent encore une fois contre la violation des règles du droit international, commise par le colonel autrichien; mais ils déclarèrent en même temps qu'ils quitteraient Rastatt dans le délai de trois jours. « Mais voulant, disaient-ils en terminant, donner à l'Allemagne un dernier et éclatant témoignage de la longanimité du gouvernement fran-

---

[1] *Haus, Hof and Staats Archiv, Diarium du Directoralis Albini.*

çais et de son désir de conclure la paix, ils déclarent qu'ils se rendront à Strasbourg où ils attendront la reprise des négociations et l'envoi de toutes les propositions de paix qui pourraient leur être faites[1]. »

Pendant ce temps le colonel Barbaczy n'avait reçu aucune nouvelle instruction. On trouve seulement, dans une dépêche du feld-maréchal lieutenant Kospoth au général-major Merveldt, le passage suivant qui a trait au colonel : « Recommandez à Barbaczy, à propos de la lettre de M. le lieutenant-colonel Mayer, de veiller à ce que rien n'échappe secrètement pendant qu'on fait des proclamations[2] ».

Le même jour, cependant, le général-major Merveldt faisait savoir qu'il avait reçu les ordres relatifs à « l'interdiction du passage de la poste de Rastatt à Selz[3] et qu'il assurerait de la façon la plus sévère l'exécution de ces instructions », et il ajoutait : « on n'écrira plus beaucoup de lettres de Rastatt, puisque nos postes entourent cette ville ». Sa dépêche se termine par ces mots : « J'ai recommandé la plus extrême prudence à M. le colonel Barbaczy[4] ».

Dans l'intervalle, la maladie de l'archiduc Charles avait suivi un cours aussi favorable que rapide. Le 26, il reprenait effectivement le commandement après s'être occupé déjà depuis quelques jours de différentes affaires de service.

Le feld-maréchal lieutenant Kospoth avait, le 23 avril, rendu compte à l'archiduc de la question posée par le baron von Vrints, en ajoutant ce qui suit : « Je crois que cette route serait la plus nuisible pour nous. Je m'y opposerai, à moins que Votre Altesse Royale ne me donne un ordre contraire[5] ».

Kospoth semble, d'ailleurs, avoir prié l'archiduc de vouloir bien lui faire tenir les instructions relatives à la lettre d'Albini

---

[1] Reuss, *Deutsche Staats Kanzlei*, année 1799, t, II, p. 169 à 174 (On a reproduit ici le texte même du *Moniteur universel*, n° 224, du 14 floréal an VII). (*Note du Traducteur.*)

[2] *K. und K. Kriegs Archiv*, 1799, F. IV, pièce 138.

[3] Voir plus haut la question posée par le baron von Vrints.

[4] *K. und K. Kriegs Archiv*, 1799, F. IV, pièce 140. Merveldt à Kospoth, Hornberg, 24 avril. (Pièce restée secrète jusqu'a ce jour.) Cf. Sybel. Extrait des procès-verbaux. 24 avril, Merveldt à Kospoth : « On recommande la plus grande prudence au colonel Barbaczy ».

[5] *K. und K. Kriegs Archiv*, 1799, F. IV, pièce 138.

à Barbaczy[1]. Le 25 avril, en effet, il écrit au général-major Merveldt : « Quant à ce qui est de la lettre du Ministre Albini à M. le colonel Barbaczy, j'en ai référé à Son Altesse et j'attends la décision que Son Altesse prendra à ce sujet[2] ».

Voici, d'ailleurs, la réponse de l'archiduc[3] :

« J'ai reçu le rapport de M. le feld-maréchal lieutenant, en date du 23 de ce mois, et j'ai l'honneur de lui faire connaître que j'approuve et trouve absolument rationnelles les dispositions qu'il a prises afin d'empêcher le passage du courrier de la poste de Rastatt à Selz. Ci-joint un projet de réponse que M. le colonel von Barbaczy pourra éventuellement adresser au ministre de l'Electeur de Mayence, baron von Albini[4].

« Il serait, d'ailleurs, utile de pousser le colonel encore plus en avant ; après s'être établi à Rastatt, il devrait déclarer aux ministres français qui s'y trouvent, qu'on ne saurait tolérer la présence de citoyens français sur les territoires occupés par l'armée impériale et qu'on leur laisse un délai fort court (24 heures) pour quitter la ville.

« M. le feld-maréchal lieutenant n'en devra pas moins recommander à M. le colonel d'apporter la plus grande prudence et le plus grand tact à l'exécution de ces instructions. »

Le 25 avril, le jour même où l'archiduc expédiait cette lettre,

---

[1] Voir plus haut.

[2] On n'a trouvé aucune trace de cette question dans les documents existants.

[3] *Haus, Hof und Staats Archiv*. L'archiduc Charles au feld-maréchal-lieutenant Kospoth, 25 avril 1799.

[4] Cette lettre, qui n'arriva à Barbaczy qu'après l'expédition de sa réponse du 22 avril et dont il n'a pu par suite faire usage, était conçue comme suit : « En réponse à la lettre de Votre Excellence, en date du 20 de ce mois, relative à certains actes reprochés par différentes personnes à une de mes patrouilles, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai reçu l'ordre formel de poursuivre et de découvrir l'ennemi aussi loin que possible et en tous lieux.

« Obligé de me conformer à mes instructions, je ne puis et ne dois les modifier en quoi que ce soit, d'autant plus que les hostilités reprises par les Français sont en pleine activité et que, par suite, la situation entre la France et l'Allemagne est redevenue la même qu'avant l'ouverture des négociations en vue de la paix.

« Je profite de cette occasion pour renouveler à Votre Excellence, l'assurance, etc. ».

le soir-même où les ministres français prirent la résolution de quitter Rastatt, les patrouilles volantes enlevèrent pour la première fois un courrier de l'ambassade.

« Le caporal Nagy Moyzes, ainsi s'exprime le colonel Barbaczy dans son rapport du 26 avril, vient d'arrêter à Plittersdorf, près du bac du Rhin, un courrier que les ministres français expédiaient de Rastatt à Strasbourg et m'a envoyé ici cet homme avec ses dépêches, que j'ai eu le soin d'énumérer dans la pièce ci-jointe[1]. J'ai immédiatement fait interroger le courrier par l'auditeur du régiment. Il a déclaré s'appeler Mayer, être né à Strasbourg et employé comme courrier pour le transport des dépêches de l'ambassade française. Je l'ai fait garder en lieu sûr. Quant aux dépêches, après les avoir bien cachetées, je les envoie à la brigade pour être transmises au commandement en chef. Prière de me dire ce que je dois faire du courrier.

« Gernsbach, 26 avril 1799, 1 heure matin[2]. »

A peu près au même moment un autre détachement du colonel Barbaczy réussissait à s'emparer de trois bateaux chargés de vivres. Le colonel rend compte de cet incident dans les termes suivants : « Informé, dès hier, du départ de trois bateaux chargés de vivres remontant le Rhin à destination de Strasbourg, sachant qu'ils devaient passer aujourd'hui à hauteur de l'étranglement du Rhin à Hügelsheim, j'ai dirigé sur ce point un détachement que je fis couvrir par un autre envoyé du côté de Stollhofen. On a arrêté les bateaux chargés, du reste, en grande partie, de denrées appartenant à des marchands. Le bate-

---

[1] Le bordereau indicatif porte la mention suivante : « Consignation des paquets de dépêches nos 1 et 2 prises sur le courrier français à Plittersdorf, près du bac du Rhin, dans la nuit du 25, et de deux paquets sous cachet républicain, adressés à Monsieur le Directeur des Postes à Strasbourg. Sous les nos 3, 4, 5, 6, quatre paquets sous cachet de la Poste de l'Empire à Rastatt, adressés à Strasbourg, Sous le no 7, un paquet pour Bâle, avec le timbre de la poste d'Empire de Rastatt. Sous le no 8, un passeport du bureau de poste d'Empire de Rastatt. Gernsbach, 26 avril 1799. »

[2] *K. und K. Kriegs Archiv*, 1799, F. IV, pièce 118. (PIÈCE RESTÉE SECRÈTE JUSQU'A CE JOUR.)

lier a remis tous les papiers et toutes les lettres d'expédition que je joins à ce rapport. Je fais transporter ici toutes les marchandises en attendant vos ordres. Comme elles sont à destination de France, je pourrais ne pas les laisser passer, même si elles appartiennent à un particulier. Il y a dans ce chargement 100 tonneaux de gruau dont on pourrait se servir pour nos approvisionnements, de la farine, du sucre, du coton et autres marchandises de même genre. J'attends vos ordres pour savoir ce qu'il faut en faire, les vendre, les distribuer à mes hommes, ou s'il faut envoyer les 100 tonneaux de gruau à Freudenstadt, en un mot, ce que je dois en faire. Un président de régence de Nassau a remis ici la lettre ci-jointe destinée à Son Altesse Royale. Il n'y est pas question de choses urgentes. Le prince recommande seulement ses sujets de Lahr à Son Altesse. Le renseignement, que j'ai donné hier, d'un rassemblement de troupes à Beinheim, ne m'a été confirmé qu'en partie. Des troupes y ont passé la nuit et ont continué leur marche en remontant le Rhin, mouvement qui a déjà été exécuté, paraît-il, par 10,000 hommes.

« J'ai mis un peloton de plus à Rothenfels afin de pouvoir, en raison des circonstances, augmenter le nombre de mes patrouilles sur le Rhin et arriver plus facilement à remplir la mission qui m'est confiée.

« Gernsbach, 25 avril 1799[1]. »

Le général-major Görger transmit au général-major Merveldt ces rapports et les dépêches qu'on venait de saisir en y ajoutant une simple note. En marge de son bordereau de transmission, le général Görger ajouta ces mots de sa main : « La correspondance des députés français est certainement contenue dans le paquet revêtu du sceau républicain ».

Le général-major Merveldt envoya le tout au feld-maréchal lieutenant Kospoth et le pria, en lui demandant des ordres relativement au courrier, « de vouloir bien, afin de gagner du temps, les adresser directement au général-major Görger[2] ».

---

[1] *K. und K. Kriegs Archiv*, 1799, F. IV, pièce 118. (PIÈCE RESTÉE SECRÈTE JUSQU'A CE JOUR.)

[2] *K. und K. Kriegs Archiv*, 1799, F. IV, pièce 118 (PIÈCE RESTÉE SECRÈTE

Voici, d'ailleurs, en quels termes Kospoth rendit compte de ces différents événements :

« Je prends la liberté de faire parvenir respectueusement à Votre Altesse Royale cinq paquets de lettres pris, ainsi que le courrier qui en était porteur, dans la nuit du 26, à Plittersdorf, par les hussards de Szekler. Ces paquets seront remis à Votre Altesse par un de mes officiers. Je crois surtout que le paquet *recommandé*[1] a une réelle importance et prie Votre Altesse Royale de vouloir bien en prendre connaisance. Le colonel Barbaczy a pris sur le Rhin, près d'Hügelsheim, trois bateaux chargés de marchandises. Il a provisoirement mis ces marchandises sous séquestre et enlevé aux bateliers les documents classés sous le titre A[2]. Je prie Votre Altesse Royale de vouloir bien me faire connaître au plus vite ses décisions relatives à ces deux prises[3]. »

L'arrestation des bateliers était chose fort naturelle en temps de guerre; celle du courrier français n'était, comme le fait remarquer fort justement le baron von Helfert[4], que « la contrepartie des actes commis, six semaines auparavant, par les Français à l'égard des estafettes impériales entre Durlach et Bruchsal, avec cette différence, toutefois, qu'on était alors en pleine paix, tandis que la guerre était maintenant déclarée depuis quelque temps et qu'il est d'usage courant en temps de guerre d'empêcher les courriers de l'ennemi de franchir la ligne des avant-postes ». Les envoyés français ne manquèrent pas,

---

JUSQU'A CE JOUR.) Cf. SYBEL. Extrait des procès-verbaux : « 26 avril, Görger à Merveldt et Merveldt à Kospoth, au sujet de l'arrestation d'un courrier français. Saisie de ses dépêches. Prise de trois bateaux français ».

[1] Souligné dans l'original.

[2] Passeports et lettres de fret des bateliers.

[3] *K. und K. Kriegs Archiv*, 1799, F. IV, pièce 118. Kospoth à l'archiduc. Donau-Eschingen, 27 avril. Sybel mentionne dans la *Deutsche Rundschau*, l'extrait suivant des procès-verbaux : « 27 avril. Kospoth à l'archiduc : Barbaczy annonce le départ prochain des Français ». Cette mention ne se trouve pas dans le procès-verbal, pas plus qu'il n'existe de pièce adressée par Kospoth à l'archiduc, le 27 avril, et ayant trait au départ des Français. Kospoth n'adressa, le 27 avril, à l'archiduc, que la dépêche reproduite textuellement ci-dessus. Sybel a dû confondre le 29 et le 27. Voir plus loin.

[4] HELFERT, *Der Rastatter Gesandten Mord*, p. 90.

néanmoins, de protester bruyamment et réclamèrent l'intervention de la légation de Prusse. Deux membres de cette légation, MM. Jacobi et Dohm, demandèrent aux sous-délégués badois, si, et jusqu'à quel point, ils se joindraient à leurs démarches. On convint par suite d'envoyer à Gernsbach le conseiller de la légation prussienne von Bernstorff et le bailli badois von Drais, chargés de réclamer, non seulement la mise en liberté immédiate du courrier, mais des garanties formelles relatives à la sécurité et à la protection des plénipotentiaires français lors de leur départ. Le ministre d'État badois, von Edelsheim, fit part de cette détermination aux ministres français et, comme les envoyés le prièrent d'intervenir personnellement, il se rendit lui-même, à la place de von Drais, le 26 avril à 5 heures du matin, à Gernsbach avec le comte Bernstorff[1].

Mais avant même le départ de ces personnages pour le quartier général du colonel des hussards de Szekler, le baron von Albini avait adressé, dans la nuit du 25 au 26 avril, une lettre à Barbaczy, lettre dans laquelle il réclamait la mise en liberté immédiate du courrier et la restitution des dépêches. Il insistait, en outre, sur la nécessité de garantir pleinement et entièrement la sûreté des envoyés français pendant les quelques jours qu'ils allaient encore passer en Allemagne[2].

Le colonel Barbaczy répondit en quelques mots brefs et secs :

« Le soussigné, ayant dû rendre compte à ses chefs de l'arrestation du courrier français et de la prise de ses dépêches qui constituent un incident d'avant-postes, est actuellement dans l'impossibilité de se conformer au désir exprimé par Votre Excellence.

« Gernsbach, 26 avril 1799[3]. »

L'accueil, que fit Barbaczy, le 26 avril, à Edelsheim et à Bern-

---

[1] Obser, *Politische Correspondenz Carl Friedrich's von Baden*, p. 216. Rapport de la sous-délégation du 26 avril 1799.

[2] Lettre d'Albini dans le *Rapport officiel* : « Authentischer Bericht von dem an der Friedens-Gesandtschaft bei ihrer Rückreise von dem Congress in der Nähe von Rastatt verübten Meuchelmord ». 1799.

[3] D'après une copie existant au *K. und K. Haus, Hof und Staats Archiv.*

storff, ne pouvait être que la répétition de la réponse qu'il venait d'adresser à Albini. Il se borna à invoquer les ordres qu'il avait reçus, à déclarer qu'il avait rendu compte de l'incident à ses chefs et qu'il lui fallait attendre leurs instructions. Enfin, en présence de l'insistence et du ton de plus en plus vif du conseiller de la légation de Prusse, il se débarrassa de lui avec une « mauvaise humeur visible » en lui répondant : « D'ailleurs, je n'ai rien à faire avec vous et ne veux point vous parler[1] ».

L'archiduc Charles approuva entièrement la conduite du colonel Barbaczy. « En réponse à votre rapport d'hier, écrivait-il le 28 avril à Kospoth[2], je vous fais connaître que les indications données à M. le colonel Barbaczy sont absolument rationnelles. Il a bien fait de s'abstenir d'écrivailleries diplomatiques et de s'en tenir aux explications sommaires qu'il a données. Le colonel peut répondre aux questions qui lui seraient éventuellement posées que *l'ambassade française peut quitter Rastatt sans rien avoir à craindre et rentrer en France en toute sécurité*, mais qu'il est impossible de la laisser séjourner plus longtemps dans le rayon de notre armée.

« Pour ce qui est *de la correspondance des ministres français, on saurait d'autant moins prendre sur ce point un engagement rassurant*, que l'on devra au contraire chercher à s'emparer de ces paquets et me les envoyer ici, comme on l'a fait hier. »

Cette lettre de l'archiduc a une importance capitale. Comme le fait remarquer Hüffer[3], elle détermine la limite « jusqu'à laquelle l'archiduc croyait pouvoir aller ». Il ne veut pas que les envoyés français restent plus longtemps à Rastatt et ne tolérera plus le passage de leur correspondance avec la France. Il est absolument incontestable que l'archiduc était absolument dans son droit à ce double point de vue. Aucun général en chef ne

---

[1] OBSER, *Rapport officiel* (Authentischer Bericht, etc.), p. 216. — HELFERT, *Der Rastatter Gesandten Mord*, p. 91.

[2] *Haus, Hof und Staats Archiv*. Pièce jointe à une lettre adressée au comte Lehrbach.

[3] HÜFFER, *Rastatter Gesandten Mord*, p. 36.

saurait tolérer dans les lignes mêmes de son armée la présence et les allées et venues d'un certain nombre de personnages entretenant des relations ininterrompues avec l'armée ennemie et lui fournissant à tout instant des renseignements lui permettant de régler tous ses mouvements. L'archiduc était si parfaitement sûr qu'il ne faisait qu'exercer un droit qui lui appartenait, qu'il n'éprouva aucun scrupule à envoyer à Vienne à l'Empereur les plus intéressantes des lettres saisies sur le courrier.

Dans cette lettre, du reste, l'archiduc déclare de la façon la plus formelle que « le retour en France des envoyés français doit se faire sans encombre et en pleine sûreté ». Et l'on voudrait prétendre que les généraux Kospoth, Merveldt, Görger et Schmidt auraient conçu le projet de contrecarrer carrément, directement un ordre que le général en chef aurait tant de fois renouvelé et si formellement exprimé, qu'ils auraient projeté, combiné *l'assassinat* des ministres français ?

Malgré les nouvelles peu rassurantes qu'Edelsheim et Bernstorff avaient rapportées à Rastatt à leur retour de la visite qu'ils avaient faite au colonel des hussards de Szekler, bien qu'Edelsheim et d'autres sous-délégués eussent conseillé aux ministres français de ne pas partir avant la réception d'une réponse plus favorable de Barbaczy, ils n'en persistèrent pas moins dans leur résolution de ne pas prolonger leur séjour à Rastatt au delà du 28 avril. Ils déclarèrent enfin qu' « ils attendraient la réponse, si on les priait par écrit de le faire, si on les mettait par là en mesure de prouver qu'ils avaient changé d'avis, non pas de leur propre mouvement, mais en présence des représentations des autres membres du Congrès[1] ».

Chose singulière et digne de remarque, les envoyés prussiens, qui se prêtaient en général avec le plus grand empressement au moindre désir de leurs collègues français, furent précisément ceux qui se montrèrent « le moins disposés[2] » à consentir à la rédaction de cette note. Les Français persistèrent par suite à partir le 28, même dans le cas où l'on n'aurait reçu jusque-là aucune réponse de Barbaczy.

---

[1] Obser, *Rapport des sous-délégués*, 27 avril 1799, p. 217.
[2] *Ibidem*.

Entre temps, le corps du feld-maréchal lieutenant Kospoth avait reçu une nouvelle destination et il en était résulté une série de petites rencontres entre ses avant-postes et ceux des Français. Depuis la mi-avril surtout, ces escarmouches étaient devenues de plus en plus fréquentes et les paysans badois, exaspérés par les vexations et les exactions des Français, avaient fini par prendre part à côté des troupes autrichiennes aux affaires de Birkenau le 20, d'Oberkirch le 21 et d'Offenburg le 22. Le 25 avril, le feld-maréchal lieutenant Kospoth écrivait au général-major Merveldt : « Il pourrait arriver que les ministres français fissent venir de Kehl à Rastatt quelques troupes chargées de les protéger. Vous ferez bien d'y veiller afin d'en être informé à temps. Il se présenterait peut-être alors une occasion favorable pour entreprendre à coup sûr une opération contre Offenburg et les pays avoisinants [1] ».

Le 28, on reçut de différents côtés l'avis que l'ennemi portait des troupes vers la Suisse, qu'il évacuait les environs de Mannheim et se proposait d'exécuter de Huningue, de Vieux-Brisach et de Kehl des démonstrations contre les troupes de Kospoth [2].

On apprit, d'ailleurs, presque au même moment, que les ministres français étaient définitivement décidés à quitter Rastatt.

« D'après un rapport de M. le colonel Barbaczy, qui me parvient à l'intant, écrivait le feld-maréchal lieutenant Kospoth, à la date du 29 avril, les ministres français doivent partir de Rastatt aujourd'hui lundi 29 [3], avec une escorte que je suppose badoise. Huit canons seraient arrivés hier à Selz pour couvrir leur départ. Il paraît que l'enlèvement du courrier a causé une profonde

---

[1] *K. und K. Kriegs Archiv*, F. IV, pièce 118 (PIÈCE RESTÉE SECRÈTE JUSQU'A CE JOUR).

[2] *K. und K. Kriegs Archiv*, 1799, F. IV, pièce 156. Rapports de Gyulay et de Görger (PIÈCE RESTÉE SECRÈTE JUSQU'A CE JOUR.)

[3] (PIÈCE RESTÉE SECRÈTE JUSQU'A CE JOUR.) Sybel, dans son extrait des Procès-verbaux, dit : « 29 avril. Kospoth à l'archiduc. Barbaczy fait savoir que les ministres français ont l'intention de quitter aujourd'hui Rastatt avec des passeports d'Albini ». La supposition ajoutée par Sybel à cet endroit et tendant à établir qu'il y aurait eu dans le rapport la date du 28 et non celle du 29, est *fausse*.

sensation à Rastatt et a été fort mal jugé par la plupart des ministres. Le ministre de l'Electeur de Mayence, le baron von Albini, a donné aux ministres de France des passeports, dans lesquels il leur attribue la qualité de conseillers intimes impériaux et de ministres de l'Electeur de Mayence[1]. »

Aussitôt après avoir reçu l'ordre de l'archiduc, en date du 25, le chargeant d'informer les ministres de France qu'on leur laissait vingt-quatre heures pour quitter Rastatt, le colonel Barbaczy transporta, le 28, son quartier général de Gernsbach à Rothenfels. Vers 2 heures de l'après-midi, le colonel Barbaczy, comme il le déclara plus tard[2], « reçut de trois côtés l'avis positif de l'attaque que les Français se proposaient d'exécuter contre lui le lundi et qui avait pour objectif le pillage de Rastatt et de toute la vallée de la Murg. « Je montai aussitôt à cheval pour me rendre aux extrêmes avant-postes et donnai au capitaine Burkhard[3] l'ordre de se porter en avant le jour même jusqu'à Rastatt, d'occuper la ville et d'envoyer des patrouilles dans la direction de Plittersdorf et Stollhofen. J'ai fait part de ces nouvelles non seulement à M. le général feld-wachtmeister von Görger, mais à M. le colonel von Egger, du 13e régiment de dragons, composé d'escadrons de Bercsenyi (Bercheny), de Saxe, de Latour et de Coburg, afin que tous deux puissent m'envoyer du renfort et surtout se tenir sur leurs gardes. »

Le capitaine Burkhard, avant de se porter sur Rastatt, s'y était fait précéder par un officier chargé de donner avis au ministre badois Edelsheim et au commandant de place de l'oc-

---

[1] *K. und K. Kriegs Archiv*, 1799, F. IV, pièce 156. Kospoth à l'archiduc Charles. — Rottweil, 29 avril.

[2] Déposition devant le tribunal.

[3] Louis Burkhard, né à Kitzingen (Bavière), âgé de 50 ans, protestant, entré comme volontaire en qualité de fourrier aux hussards de Szekler et capitaine depuis 13 ans. Commandant le 1er escadron.

Notes sur cet officier : A quelque fortune ; jouit d'une bonne santé ; caractère excellent ; naturellement bien doué ; parle l'allemand, un peu le hongrois et le valaque ; a des connaissances historiques ; entretient de bons rapports avec les civils ; bien vu dans le régiment ; aimé de ses hommes ; fait preuve d'assez de zèle et d'application ; administre bien son escadron ; ne s'adonne pas à la boisson ; n'est pas joueur ; n'a pas de dettes ; n'est pas querelleur ; sert bien ; mérite de l'avancement ; n'a pas encore été l'objet de propositions.

cupation de cette ville par des troupes autrichiennes[1]. Il y arriva à 7 heures du soir et fit camper son escadron devant la porte d'Ettlingen. Lui-même établit son quartier à l'auberge A LA LANTERNE, située à environ vingt pas de la ville. Des postes occupèrent les sorties de la ville et la garde des portes fut confiée à des troupes badoises auxquelles on adjoignit quelques hussards autrichiens. « M. von Burkhard, le capitaine commandant, dit au major von Harrant, le commandant badois, qu'il l'invitait à laisser ses postes de garde aux portes, afin que ses soldats puissent indiquer et faire connaître aux hussards impériaux tous les personnages revêtus d'un caractère diplomatique, parce qu'il avait reçu l'ordre formel de ne les laisser ni entrer ni sortir[2]. »

Aussitôt après son arrivée à Rastatt, le capitaine Burkhard prit ses mesures pour se garantir contre l'attaque qu'on lui avait annoncée. Un officier, le lieutenant Fontana[3], occupa Plittersdorf avec 28 hussards ; un sous-officier avec 12 hommes fut envoyé à Steinmauern ; des patrouilles, conduites par des sous-officiers, étaient chargées de battre le pays depuis Rastatt, l'une vers Plittersdorf, une autre vers Steinmauern et la troisième vers Stollhofen[4].

On avait adjoint à l'escadron du capitaine Burkhard l'auditeur du régiment des hussards de Szekler, le lieutenant Ruziczka, envoyé à Rastatt pour remettre aux diplomates français l'ordre d'expulsion rédigé par Barbaczy et conçu comme il suit :

« AUX MINISTRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

« Ministres,

« Vous voyez qu'il ne peut pas cadrer avec les plans mili-

---

[1] Déposition devant le tribunal.

[2] EGGERS, *Briefe über die Auflösung des Rastatter Congresses*, Brunswick, 1809, F, 1, pièce 357.

[3] François Fontana, né à Milan, âgé de 26 ans, au service depuis six ans et demi, sous-lieutenant au 1er escadron (capitaine Burkhard).

Notes de cet officier : A de la fortune; son caractère pourrait être meilleur; intelligent; parle un peu l'allemand et le français et fort bien l'italien; ses rapports avec les civils et les militaires pourraient être meilleurs; n'a pas d'autorité sur ses subordonnés; trop de zèle, a besoin d'être retenu; ne boit pas, ne joue pas; n'a pas de dettes; est parfois querelleur; rien de particulier dans sa manière de servir; ne mérite pas encore d'avancement; n'a pas encore vu passer devant lui des camarades moins anciens.

[4] Cf. Interrogatoire des hussards.

taires, que des citoyens de la nation française soient tolérés dans la contrée où se trouve l'armée impériale et royale. Vous ne prendrez pas par conséquent en mauvaise part, si les circonstances de la guerre me forcent de vous signifier, Ministres, l'ordre de quitter le territoire de l'armée dans l'espace de vingt-quatre heures.

« Au quartier général, à Gernsbach, le 28 avril 1799[1]. »

Nanti de cet ordre, Ruziczka se présenta chez le baron von Albini. Il lui exposa que le colonel von Barbaczy le priait de l'excuser si, surchargé de besogne, il n'avait pu lui répondre par écrit. Il lui fit connaître, au nom du colonel, l'étonnement que celui-ci avait éprouvé en apprenant que les envoyés français avaient pu penser un seul instant que, munis de passeports de l'Electeur de Mayence, ils couraient le risque d'être inquiétés au cours de leur voyage jusqu'au delà du Rhin. Ruziczka demanda, de plus, au *Directorialis*, de quelle façon il devait procéder pour remettre à la légation française une dépêche du colonel. Le *Directorialis* répondit à l'officier qu'obligé de communiquer de suite aux ministres français la réponse verbale faite par le colonel à sa lettre de ce jour, il les préviendrait de la mission que Ruziczka avait à remplir auprès d'eux.

A la suite de cette communication, Bonnier rassembla aussitôt les membres de l'ambassade de France chez Jean Debry. L'officier s'y rendit et commmença par faire part verbalement de la douleur que lui avaient causée la méfiance des ministres et les doutes qu'ils avaient pu concevoir sur l'inviolabilité de leurs personnes[2].

Ruziczka leur remit ensuite la missive du colonel, que le secrétaire de la légation, Rosenstiel, traduisit et dont on lui délivra un reçu officiel.

Après une courte conférence tenue dans la chambre de Jean Debry, les ministres français résolurent de partir immédiatement, bien que plusieurs de leurs collègues allemands eussent essayé de les en dissuader, en leur faisant remarquer qu'ils n'arriveraient

---

[1] Extrait de HEIDENHEIMER, *Mittheilungen über den Rastatter Gesandten Mord*. 148.

[2] *Haus, Hof und Staats Archiv*. Maynzer Diarium du baron von Albini.

que de nuit sur les bords du Rhin et que le passage du fleuve était toujours chose risquée dans les ténèbres[1].

Le capitaine Burkhard était resté pendant tout ce temps à la *Lanterne*, lorsqu'on lui annonça le ministre de Danemark, Rosenkrantz. Ce diplomate désirait, lui aussi, partir le 28 au soir. Burkhard lui répondit que « la chose était impossible. J'ai, dit-il, donné à tous mes postes établis aux portes l'ordre de ne laisser sortir personne pendant la nuit, afin que l'ennemi ne puisse être informé de la position que j'occupe ». Le ministre invoqua ses fonctions et son caractère officiel, déclara qu'il devait partir et qu' « on n'avait pas le droit de le retenir ». Burkhard répliqua qu'à son grand regret il se verrait contraint, même si son équipage se trouvait à la porte de la ville, de s'opposer à son passage et de faire dételer ses chevaux.

Sur ces mots, Rosenkrantz s'éloigna.

Plus tard, vers 10 heures, un hussard, envoyé au capitaine par le chef de poste de la porte de Rheinau, vint lui annoncer qu' « un ministre français arrivé à cette porte demandait à sortir parce qu'il voulait cette nuit même partir pour la France ». « Ce hussard, déclara par la suite Burkhard, lorsqu'il déposa en justice, prononça si mal le nom de ce ministre, que j'ai pu à peine deviner qu'il s'agissait peut-être de Jean Debry[2]. »

Quelques instants après, plusieurs diplomates allemands se présentèrent en personne chez Burkhard ; ils lui demandèrent de laisser passer les Français, se basant sur le fait que le colonel Barbaczy leur avait laissé vingt-quatre heures pour sortir de Rastatt[2].

Malgré la surprise que causa à Burkhard cette résolution des Français, qui pouvaient encore disposer de la journée entière du lendemain, et comme on s'appuyait sur les termes mêmes de la lettre de Barbaczy pour rejeter toute autre interprétation, le capitaine donna l'ordre de laisser passer les ministres français et leur suite. Il rejeta, toutefois, la requête des ministres allemands qui réclamaient une escorte pour leurs collègues français, en invoquant le faible effectif des troupes dont il disposait[2].

---

[1] Eggers, *Briefe über die Auflösung der Rastatter Congresses*, F. I, pièce 356.
[2] Déposition de Burkhard devant le tribunal.

L'arrêt forcé à la porte de Rheinau, le refus bien légitime opposé par Burkhard à la demande d'escorte, avaient été mis à profit par une partie des ministres allemands pour essayer encore une fois de décider les envoyés français à remettre leur départ. Il semble même que les Français furent sur le point de se rendre à leurs conseils. Bonnier avait déjà laissé percer les inquiétudes que lui causait le voyage. Un témoin oculaire l'avait encore vu le matin tout pensif sur les bords de la Murg, regardant anxieusement dans la direction de Selz et de la France[1]. Sa tristesse et ses noirs pressentiments ne firent que s'accroître, à mesure que l'heure du départ approchait et lorsque le conseiller de la légation du Danemark, Eggers, lui conseilla de différer son départ en raison de l'état précaire de sa santé, il lui répondit avec vivacité : « Ce n'est pas ma santé qui m'inquiète, mais je redoute quelque acte de violence[2] ». Roberjot était lui aussi en proie à des préoccupations, à des craintes de même nature. Pendant que les ministres attendaient, près de la porte de la ville, l'autorisation de sortir de Rastatt, Eggers se risqua à faire encore quelques représentations à Mme Roberjot et la supplia de remettre son voyage au lendemain : « Mon Dieu ! s'écria-t-elle, mais c'est ce que je souhaite de tout mon cœur et mon mari lui-même partage mes désirs ». Ce fut l'opinion de Debry, qui dès le principe s'était prononcé en faveur d'un départ immédiat, qui trancha la question[3]. Enfin, lorsqu'on reçut la réponse de Burkhard, Roberjot, se tournant vers Eggers, lui dit : « Adieu, monsieur, vous voyez ma destinée. Il nous faut partir ![4] ».

Vers 10 heures, le convoi se mit en mouvement. Debry occupait la première voiture avec sa femme et ses deux filles; dans le second carrosse, qui appartenait à Debry, il avait fait monter son secrétaire Belin et un valet de chambre. Bonnier avait pris place dans la troisième voiture; le secrétaire d'ambassade

---

[1] Mendelssohn, *Gesandten Mord*, p. 22.
[2] Eggers, Lettres, I, 361.
[3] Hüffer, *Diplomatische Verhandlungen*, III, 375. — Mendelssohn, *Gesandten Mord*, p. 24 (*Récit de Debry*). — Häberlin, *Staats Archiv*, 1891, VII, 119.
[4] Eggers, Lettres, I, 365.

Rosenstiel dans la quatrième; Roberjot et sa femme dans la cinquième; Boccardi, l'envoyé de Ligurie, dans la sixième avec son frère. Puis venaient deux voitures avec les domestiques et les bagages. L'obscurité était complète, le vent soufflait en tempête, chassant devant lui une pluie torrentielle entremêlée de grêle. « Je penserai éternellement à cette nuit, écrivait un témoin oculaire, tant il faisait noir, tant il tombait de neige et de pluie[1]. »

On sait que les équipages des ministres furent arrêtés à proximité de Rastatt, que Bonnier et Roberjot furent assassinés, pendant que Debry en était quitte pour quelques contusions. On sait encore que de différents côtés on a attribué ce forfait aux hussards de Szekler. Il importe donc de raconter avant tout de quelle façon les hussards s'y seraient pris pour perpétrer leur crime.

---

[1] MENDELSSOHN, *Der Rastatter Gesandten Mord*, p. 25.

CHAPITRE III

LES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DE L'AMBASSADE FRANÇAISE ET LES PREMIERS BRUITS RELATIFS A L'ATTENTAT[1].

Le témoin le plus important du drame sanglant du 28 avril est incontestablement le ministre Jean Debry, échappé par miracle au fer des assassins. Il convient de prêter d'autant plus d'attention à ses déclarations[2], qu'elles ont en réalité servi en grande partie de base aux dépositions de la suite de l'ambassade et que c'est sur ces déclarations mêmes que repose le document le plus important, relatif à l'attentat : « Le rapport établi en commun par les ministres des cours allemandes qui se sont rendus le 29 avril de Rastatt à Karlsruhe pour y rédiger cette pièce ».

Le rapport, qu'ils envoyèrent d'abord en manuscrit aux cours qui les avaient accrédités, à l'archiduc Charles et au margrave de Bade, ne tarda pas à être imprimé sous le titre de : « Rapport authentique de l'attentat commis sur la légation française de paix aux environs de Rastatt, lors de son départ du Congrès[3] ». On y adjoignit « dix-huit annexes de l'éditeur ayant trait à quelques

---

[1] Voir planches II et III.

[2] Il existe deux récits de Debry (publiés dans le *Staats Archiv* d'Haberlin, t. VII), 1802, l'un contenu dans le rapport adressé au Ministre des Affaires étrangères Talleyrand, le 12 floréal (1er mai), l'autre dans le rapport plus détaillé du 17 floréal (6 mai) : *Narré fidèle du forfait commis à Rastatt, d après les ordres de l'Autriche, par le régiment des hussards autrichiens, dit de Szeklers, contre la légation française au Congrès de paix, le 9 floréal an* VII *de la République;* dicté par Jean Debry, l'un des ministres plénipotentiaires, le 17 floréal an VII.

[3] *Authentischer Bericht von dem an der französischen Friedens-Gesandschaft bei ihrer Rückreise von dem Congress in der Nähe von Rastatt verübten Meuchel-Mord.*

points de détail » puis le « procès-verbal sommaire de la première déposition des cochers », enfin « le procès-verbal d'autopsie des ministres assassinés ».

D'après ces documents le guet-apens se serait produit dans les conditions suivantes :

« Entre 9 et 10 heures du soir les voitures franchirent les portes[1]. Nous n'étions pas à cinquante pas de Rastatt[2], raconte Debry dans son premier rapport, lorsqu'un détachement de près de 60 hussards Szekler[3], embusqués sur le canal de la Murg, fondit sur nos voitures et les fit arrêter[4]. La mienne était la première; 6 hommes armés de sabres nus m'en arrachent avec violence. Je suis fouillé et dépouillé de tout ce que je portais sur moi[5]. Un autre, qui paraissait commander cette expédition, arrive à course de cheval et demande le ministre Jean Debry[6]. Je crus qu'il allait me sauver. « C'est moi, lui dis-je, qui suis Jean Debry, ministre de France. » J'avais à peine achevé que deux coups de sabre m'étendirent par terre. Je fus aussitôt assailli de toutes parts de nouveaux coups. Roulé dans un fossé je feignis d'être mort[7]. Alors les bandits me quittèrent pour se porter aux autres

---

[1] *Authentischer Bericht*, p. 19. Texte emprunté au *Moniteur universel* du 18 floréal an VII.

[2] Dans le second rapport il parle de 30 pas; d'autres dépositions évaluaient la distance à 100 pas; le grand bailli de Rastatt la fixe à 200 pas.

[3] 15 hussards, d'après le dire de la femme et de la fille de Debry, 6 d'après le c cher Kaspar qui conduisait la voiture de Debry, 3 seulement d'après Sigrist, cocher de Debry, qui menait la deuxième voiture.

[4] Dans son deuxième rapport, Debry déclare qu'il « vit ces bandits, roulant des regards féroces et poussant des cris terribles, sortir en bondissant de la rangée d'arbres ». On ferait bien de considérer l'étendue de l'espace qui, compris entre la Murg et la rangée d'arbres, doit avoir *servi d'embuscade aux 60 hussards*.

[5] Dans son deuxième rapport, ce ne sont plus que 2 hussards qui l'ont tiré de sa voiture. Le cocher Kaspar n'a pas vu fouiller et dépouiller le Ministre. D'après lui, on aurait tout de suite « traité (*Behandelt*) » Debry à coups de sabre.

[6] Le *Rapport authentique*, s'appuyant formellement sur les dires de Debry, s'exprime comme suit : « Lui aussi, tout d'abord, a été interpellé par un hussard qui lui demanda *en français :* « Est-ce que tu es Jean Debry ? » On affirme aussi que le hussard aurait dit : « Es-tu Jean Debry ? » Dans son *Narré fidèle*, Debry croit utile de dire qu'on lui demanda *en mauvais français :* « Le ministre Jean Debry ? »

[7] Dans son deuxième rapport, il dit : « Je me rappelle seulement que l'idée me vint de me laisser tomber et de feindre d'être mort ». Le rapport authen-

voitures. Je saisis cet instant et m'échappai blessé en différents endroits, perdant le sang de tous côtés et ne devant la vie peut-être qu'à l'épaisseur de mes vêtements. »

D'après le récit de Kaspar, le cocher de la voiture de Debry, les hussards lui auraient demandé d'abord : « Où est le ministre Bonnier et qui mènes-tu ? » Il aurait répondu que « Bonnier était dans la deuxième chaise et qu'il y avait dans sa voiture le ministre Jean Debry avec ses dames ». Les hussards auraient alors tiré de la voiture, d'un côté, le ministre, de l'autre les dames, « maltraité aussitôt à coups de sabre le ministre qu'ils traînèrent ensuite plus en arrière, bousculé et complètement fouillé les dames[1]. » Or les dames Debry ne savent rien de ce fait, cependant significatif. D'après leur récit, on ne demanda rien, on cria seulement : *Descendez*, et l'on tira violemment Debry seul hors de la voiture, pendant qu'il cherchait son passeport. Ce fut seulement lorsqu'elle vit frapper son père, que l'une de ses filles sauta hors de la voiture dans laquelle les hussards la firent immédiatement remonter.

« Pendant qu'on assassinait les deux autres ministres, raconte plus loin Debry, je me traînai dans un bois voisin.

« J'errai dans ce bois pendant toute cette nuit affreuse, redoutant le jour qui devait m'exposer aux patrouilles autrichiennes[2]. Vers les 6 heures du matin, les entendant circuler et voyant que je ne pouvais les éviter, d'ailleurs, pénétré de froid, de pluie et m'affaiblissant de plus en plus par le sang que je perdais, je pris le parti désespéré de retourner à Rastatt. Je vis sur le chemin les

---

tique, au contraire, toujours d'après son dire, donne le récit suivant : « Il fut jeté dans un fossé. Il eut la présence d'esprit de contrefaire le mort et *il se laissa dépouiller*. Ce fut ce qui le sauva ».

[1] *Rapport authentique*, p. 81. Nous avons reproduit ici le texte donné par le *Moniteur universel*, n° 238, du 28 floréal an VII. Séance du Conseil des Cinq-Cents du 25 floreal. (*Note du Traducteur.*)

[2] D'après le *Rapport authentique*, Debry ne voulant pas se jeter par terre à cause de la pluie qui tombait, grimpa sur un arbre « malgré la blessure qu'il avait au bras gauche, y sommeillant de temps en temps de lassitude et d'épuisement, et y resta jusqu'à la pointe du jour, où il s'achemina vers Rastatt (*Moniteur universel*, n° 252, 12 prairial an VII) ». D'après le *Narré fidele*, c'est à l'aube seulement que Debry grimpa sur l'arbre, mais il en redescendit de suite, parce que, dit-il, « j'y étais trop visible ».

cadavres nus de « mes collègues ». Hors d'haleine et couvert de sang, il arriva enfin à Rastatt chez le comte Görtz, ministre de Prusse.

Dans son deuxième rapport, Debry donne plus de détails sur son retour à Rastatt. Après être descendu de l'arbre creux où il s'était perché, il se serait caché dans le taillis afin de n'être pas aperçu et massacré par les hussards qui fouillaient le pays, et avaient *placé des vedettes*. « C'était une situation intenable, j'éprouvai d'horribles souffrances. 6 heures sonnèrent à Rastatt. Je me décidai à y rentrer de suite et à me jeter dans la maison de n'importe quel ministre, si toutefois on ne m'assommait pas aux portes de la ville. Lorsque je sortis du bois, j'aperçus à vingt pas de moi deux piétons qui suivaient un sentier dans la prairie. Je pressai le pas afin de les rejoindre et d'être moins remarqué. En me voyant défait, défiguré, couvert de sang et de boue, ils prirent peur. Je leur expliquai de mon mieux que j'étais l'un des ministres de France et que j'avais été attaqué par des *assassins*. Ils m'emmenèrent avec eux..... *Quelques personnes* se tenaient sur les lieux mêmes où le crime avait été commis la veille. Elles s'éloignèrent à mon approche. Je passai rapidement, mais pas assez cependant pour ne pas apercevoir à 10 pas l'un de l'autre les cadavres mutilés de mes deux malheureux collègues. *Ils étaient entièrement nus et me parurent avoir été lavés*. La pluie, qui tombait à torrents, me favorisait. Je passai les deux portes sans être remarqué et j'arrivai enfin, hors d'haleine, à bout de force et couvert de sang, chez le comte de Görtz[1]. »

---

[1] Nous avons cru bien faire en reproduisant ci-dessous le passage d'après le texte même du *Moniteur universel :*

« Cette situation ne pouvait durer. Je souffrais les douleurs les plus aiguës. 7 heures (6 dans le texte allemand) sonnaient à Rastatt. Je me décidai sur-le-champ à y retourner et, si je n'étais pas massacré aux portes, à me jeter dans la maison du premier envoyé que je rencontrerais. Sorti du bois, j'aperçus à vingt pas de moi deux paysans qui tenaient le même chemin dans la prairie. Je me hâtai de les joindre pour être moins remarqué. Ma figure affreuse, couverte de boue et de sang, les fit reculer d'effroi. Je leur expliquai comme je pus que j'étais ministre français, que j'avais été assassiné : ils me placèrent entre eux deux.....

..... Un groupe d'individus était au lieu de l'affreuse scène de la veille. A mon approche, on s'éloigna et je passai vite, mais pas assez cependant pour ne pas apercevoir, à dix pas l'un de l'autre, les cadavres mutilés de mes deux malheureux collègues. »

Debry raconta, d'une façon quelque peu différente, les péripéties de son retour aux ministres qu'il retrouva à Rastatt. A ce moment il paraît n'avoir rien su des deux individus avec lesquels il serait rentré en ville; mais il prétend s'être caché « au milieu de la foule accourue pour voir les cadavres ». C'est ainsi qu'il a pu passer « sans être remarqué à côté des patrouilles des impériaux », enfin arriver dans la ville « en se faufilant par la porte sans être arrêté par le poste autrichien[1] ».

Enfin, il existe encore, sur le retour de Debry, une autre version, dont il n'a pas eu connaissance, ou qu'il a tout au moins oubliée. « Lorsque le jour parut (le 29 avril), raconte un témoin oculaire[2], il y avait un grand nombre de curieux rassemblés autour des cadavres qui gisaient devant le faubourg de Georges. Dans cette foule se trouvait le cordonnier Otto, mort tout dernièrement, qui avait fait plusieurs années d'apprentissage à Paris et y avait appris le français. Otto, qui avait fait quelques pas dans le bois, arriva jusqu'à l'arbre creux où Debry s'était caché; il lui adressa la parole en français, et, saisi de compassion, il prêta au ministre tremblant de peur, sa jaquetto et sa casquette afin de lui permettre de passer inaperçu. »

A son arrivée dans la maison du comte de Görtz, on lui apprit que sa femme et sa fille étaient saines et sauves et en lieu sûr. Et le même homme « qui avait jusque-là fait montre d'une véritable sauvagerie de révolutionnaire, tomba à genoux, croisa les mains et s'écria à haute voix : *Divine Providence, si j'ai méconnu tes bienfaits jusqu'ici, pardonne*[3]. . . . . »

Pour ce qui est de l'assassinat de Bonnier il semble que l'on puisse prendre comme base, pour le comparer avec les dires des autres témoins oculaires, le récit de Vincent Laublin « attaché au service du citoyen Bonnier », qui, du haut du siège de la troisième voiture, celle de Bonnier, était bien placé pour tout voir, en admettant toutefois qu'il ait été possible de voir quelque chose.

---

[1] *Authentischer Bericht*. Nous avons reproduit ici le texte du *Moniteur universel*, n° 239, du 29 floréal an VII. (*Note du Traducteur*.) — Dans son *Narré*, Debry déclare qu'il a passé devant deux postes sans avoir été remarqué

[2] MENDELSSOHN, *Gesandten Mord*, p. 30, 31.

[3] MENDELSSOHN, *Gesandten Mord*, p. 31, 32.

Laublin raconte qu' « à peine la première voiture était arrivée au pont de Rheinau, que des hussards de Szekler, au nombre de 7 ou 8, crièrent au postillon : *Arrête!* et demandèrent où était Bonnier [1] ».

. . . . . .

Le ministre leur présenta son passeport, qu'ils déchirèrent. Il fut arraché de sa voiture et frappé de coups de sabre..... Pendant cette scène, plusieurs hussards s'approchèrent de la deuxième voiture où étaient le secrétaire du citoyen Jean Debry et son valet de chambre. Celui-ci fut poussé dans la Murg et le secrétaire fut retenu, frappé et dépouillé.

Je sautai à bas du siège et allai à la portière dire au citoyen Bonnier de se sauver, qu'on l'assassinerait, que le citoyen Jean Debry était déjà tué. Il me répondit que cela n'était pas possible. Cependant, entendant les cris des personnes qui étaient dans les premières voitures, il me dit de lui ouvrir la portière; mais nous étions déjà environnés par 14 ou 15 hussards, criant en *langue allemande : sortir de voiture, vite!* Les portières furent brisées et deux hussards l'arrachèrent (Bonnier) de sa voiture et le renversèrent à coups de sabre. Ils lui coupèrent le cou, montèrent à quatre sur son corps, le percèrent de coups de pointe, lui brisèrent les côtes, le mutilèrent de toutes manières. D'autres, pendant ce massacre, pillaient et brisaient la voiture, me frappaient et me dépouillaient.

Je fis un effort et m'échappai de leurs mains. Je courus pour me jeter dans la Murg. M'apercevant que je n'étais pas suivi, je rentrai dans Rastatt en suivant le canal. Pendant ces événements, qui s'étaient succédé avec la rapidité de l'éclair, un officier de ces hussards, dont je ne puis déterminer le grade, et qui semblait diriger le massacre, criait en langue allemande : « Hachez ces coquins de patriotes! hachez! [2] »

---

[1] Le valet de chambre de Debry, son secrétaire Belin, puis le cocher de Bonnier, Troyon, enfin le cocher badois Kaspar, qui conduisait la voiture de Debry, déclarèrent, eux aussi, qu'on s'était enquis d'abord et surtout de Bonnier. Contrairement à ces assertions, Debry déclare qu'un hussard avait déjà crié *de loin :* « Le ministre Jean Debry! »

[2] Cette phrase ne faisait évidemment pas partie des commandements en usage dans l'armée impériale et royale. On peut se demander, de plus, pourquoi l'on se serait servi précisément de la langue allemande, qu'ils compre-

Le ministre Roberjot se trouvait avec sa femme dans la cinquième voiture. « Bientôt après être sortis du faubourg, raconte Mme Roberjot, nous fûmes attaqués par un fort détachement de cavalerie du régiment de Szekler qui, jetant des cris terribles, tombèrent sur les premières voitures, portant des coups de sabre partout. Mon mari fit aussitôt ouvrir la portière et nous descendîmes de voiture : le premier mouvement fut de tâcher de nous sauver. Nous arrivâmes jusque à la portière de la voiture du citoyen Boccardi, qui nous suivait. Ne *voyant plus personne dans cette voiture*, mon mari crut que le citoyen Boccardi et son frère en étaient descendus pour soutenir qu'ils avaient le droit de suivre la légation française, et qu'ils étaient, à cause de cela, aux prises avec quelques patrouilles. Nous revînmes sur nos pas[1]. A peine arrivés à la portière de notre carrosse, les Szekler tombent sur nous : ils demandent à mon mari s'il est Roberjot. Il leur répond que oui ; je le leur répète aussi[2]. A cette réponse, ils commencent par le piller ; ils lui enlèvent sa montre, son portefeuille et sa bourse[3]. Un autre hussard, d'une taille assez grande et d'une tournure différente des autres (il m'avait l'air d'un officier), frappe le premier mon mari d'un coup de sabre, qui fut suivi de plusieurs autres, pendant que d'autres hussards m'empêchent de me jeter sur lui pour le couvrir de mon corps et m'obligent à être témoin de ce massacre affreux[4]. Mon mal-

---

naient à peine, pour commander le massacre à des hussards valaques et hongrois.

Le texte français que nous donnons ici est celui de « la Déclaration individuelle sur l'assassinat des Ministres français ». (*Archives nationales*, D. 114, pièce 1.)

[1] Venon, le valet de chambre de Roberjot, ne parle, dans sa déposition, ni de la descente de voiture du ménage Roberjot, ni de ses allées et venues. Il aurait cependant affirmé ces faits à Rastatt, d'après le « *Rapport authentique*, annexe 4 ».

[2] D'après la déposition de Venon, on commença par enlever à Rozier, le chef de cuisine de Roberjot, sa montre et son sac de voyage, le tout d'une valeur de 1200 francs, puis ils prirent à Venon son manteau, sa montre, son sac de voyage qui contenait ses effets et 26 louis d'or.

[3] Le valet de chambre ignore tous ces faits : d'après les dépositions qu'il fit à Paris, les hussards auraient demandé à trois reprises : « Est-tu aussi Roberjot ? » puis un « fourrier » aurait asséné au Ministre un coup de sabre qui lui trancha presque la tête.

[4] D'après la déposition qu'il fit à Paris, Venon prétend qu'un hussard avait essayé à deux reprises de frapper Mme Roberjot. Le premier coup de

heureux mari tombe sous leurs coups. Ces barbares le laissent encore vivant et s'élancent sur la voiture du citoyen Boccardi. N'y ayant trouvé personne, ils reviennent sur nous. Mon domestique m'avait remise en voiture. M'étant aperçue que mon mari se mouvait encore, je dis à mon domestique : *Ah! si nous pouvions le sauver*. Ce fut à cet instant même que les assassins retombèrent sur lui et ils en firent un massacre horrible. Tout ce qui était à la main dans la voiture fut, au moment même, pillé. *Les papiers qui étaient empaquetés furent jetés par terre et en grande partie dans la rivière*. La portière fut ensuite fermée; mais à chaque moment d'autres hussards se présentaient pour achever le pillage. Ils ne purent pas ouvrir les portières. Deux autres, un quart d'heure après l'assassinat, montèrent sur le devant de la voiture et éteignirent les deux bougies des lanternes. J'ai cru alors que c'était mon dernier moment et qu'on allait m'assassiner. Je dis à mon domestique, qui ne me quitta jamais : C'en est fait de nous, voilà notre dernière heure. Les scélérats, après avoir éteint les bougies des lanternes, s'en allèrent, et nous restâmes *plus d'une heure* au milieu du grand chemin sans voir ni entendre personne[1]..... »

Dans la déposition qu'il fit en justice, Venon ne dit pas que Roberjot ne fut pas tué sur le coup, et ne parle pas du retour des hussards, qui achevèrent alors leur œuvre. Il ne mentionne rien de tout ce que raconte Mme Roberjot. Il dit seulement qu'il la fit remonter en voiture, qu'il y monta lui-même et ajoute[2] : « Tous les autres Français avaient échappé à la fureur des assassins. Jusqu'à minuit, je restai seul avec Mme Roberjot au milieu des

---

sabre aurait atteint l'un des chevaux, le second aurait été paré par Venon avec son bras droit, mais sans qu'il eût été blessé. A Rastatt, il ne souffla mot de ces faits. Il raconta même qu'un hussard lui aurait dit en lui frappant amicalement sur l'épaule, après que Venon eût fait connaître sa qualité de domestique : « Domestique, reste, pas méchant ».

[1] « Texte de la déclaration individuelle sur l'assassinat des Ministres français. » (*Archives nationales*, D. 114, pièce 1.)

[2] Voici d'après la déclaration individuelle sur l'assassinat des Ministres français (*Archives nationales*, D. 114, p. 1.) ce que déclara Venon : « J'ai pris la citoyenne Roberjot et l'ai placée dans sa voiture ainsi que moi. Tous les autres Français étaient échappés à leur fureur (des assassins). J'ai resté seul avec la citoyenne Roberjot et ces bourreaux jusqu'à minuit. Le lendemain matin, le sous-officier, qui m'avait pris le soir au collet, m'a remis un sac de 2,400 francs et 43 livres en argent..... »

bourreaux. Le lendemain matin, le sous-officier, qui m'avait malmené, me remit une sacoche avec 2,400 francs et 43 livres en argent ». Au contraire, d'après le *Rapport authentique,* Venon aurait été bien plus communicatif à Rastatt. Il y aurait confirmé le récit de Mme Roberjot; il aurait ajouté même que, voyant que son mari donnait encore des signes de vie, elle se serait écriée : « Mon mari n'est pas mort, ah! sauvez, sauvez! » Ces cris auraient appelé l'attention des hussards qui, revenant aussitôt, auraient achevé le malheureux Roberjot. « Le valet de chambre aurait maintenu de force dans la voiture la pauvre femme, qui, elle aussi, demandait la mort, en lui appliquant le visage contre sa poitrine, en lui bouchant les oreilles avec ses mains afin de l'empêcher d'entendre les derniers cris et les derniers gémissements de son mari. »

C'est ainsi, d'après le dire des personnes qui se sont trouvées ou prétendent s'être trouvées dans le voisinage immédiat des assassins, que Debry aurait été blessé, que Bonnier et Roberjot auraient été massacrés.

Il convient toutefois d'examiner de près ces différents récits.

Il suffit de jeter un coup d'œil rien que sur les déclarations de Debry et de sa suite pour découvrir immédiatement des *contradictions* évidentes entre le récit de Debry et les dires des autres personnes présentes à la scène du meurtre.

Debry prétend que 60 hussards ont attaqué les voitures des Français. C'est faux. D'après la déposition des autres témoins, parmi lesquels quelques-uns, tels que, par exemple, le postillon badois Kaspar et le cocher de Debry, Sigrist, ont dû cependant mieux voir du haut de leur siège ce qui s'est passé que Debry du fond de sa voiture, le convoi a été attaqué par un petit nombre d'individus, 3 à 6 hommes.

Debry prétend encore que les assassins ont d'abord demandé à savoir où il était. C'est contraire à la vérité. D'après le dire de tous les Français qui ont parlé de ce fait, on s'est d'abord et à plusieurs reprises enquis de Bonnier.

Après avoir, comme il le dit, reçu quantité de coups, Debry prétend s'être traîné dans un fossé et y avoir fait le mort. Or, le *Rapport authentique* dit, en se fondant sur le récit ultérieur de Debry, qu'il a été jeté dans le fossé par les assassins.

D'après la première version de Debry, on l'a d'abord volé, puis

REESE LIBRARY OF THE UNIVERSITY

assommé à coups de sabre et le lendemain il raconte aux ministres qu'on ne l'a dépouillé que lorsqu'il gisait déjà dans le fossé.

La langue parlée par les meurtriers constitue, on ne saurait le contester, un fait d'une importance toute particulière. Il est par suite intéressant de constater que c'est seulement peu à peu, petit à petit, que Jean Debry a cru utile de faire remarquer que lui et ses collègues avaient été interpellés en « mauvais français ».

Dans son premier rapport il raconte que les assassins ont demandé après lui, sans rien dire de la langue dont ils se sont servis. Il semble donc que Debry n'a pas été frappé par l'idiome qu'ils employaient, et comme il ne comprenait ni l'allemand, ni le hongrois, ni le valaque, il est permis de penser que ces questions furent posées en français et en bon français. Bien plus, lors de son retour à Rastatt, le 29 avril au matin, il raconte aux ministres étrangers, et cela de la façon la plus positive, qu'on lui a demandé *en français : « Est-ce que tu es Jean Debry ? »* C'est seulement dans son second rapport qu'il se remémore tout à coup *le mauvais accent, la mauvaise prononciation française* des assassins. Et naturellement sa femme et sa fille, et son secrétaire Belin, constatent eux aussi ce fait. Mais le cocher de Debry, Sigrist, tient un tout autre langage : il affirme avoir remarqué « qu'aucun des hussards ne parlait français », et par son excès de zèle il en vient à contredire directement les déclarations de ses maîtres.

En tout cas, il importe de remarquer que seules les personnes dépendant immédiatement de Debry, signalent, et ne signalent du reste que *tardivement, le mauvais français* des assassins. Tous les autres témoins, tous ceux qui font allusion dans leurs dépositions, dans leurs récits, à la langue employée par les meurtriers, déclarent qu'ils parlèrent *allemand*. Quels sont ceux qui disent vrai, de Jean Debry et des siens, ou des autres Français, c'est là chose impossible à établir aujourd'hui. Mais ce qui est *incontestable et hors de doute*, c'est que les assassins ne parlaient que français ou allemand, ou bien que français et allemand[1].

---

[1] Il y a lieu de remarquer, à ce propos, la déclaration formelle du cocher

Debry ne s'explique, dans ses rapports, qu'assez vaguement sur le nombre et la nature de ses blessures : d'après lui, il n'aurait pas reçu moins de 24 blessures. Si l'on en croit son valet de chambre, il aurait rapporté à Rastatt 40 coups de sabre et 31 blessures. Ces dires sont en flagrante contradiction avec les déclarations des témoins oculaires. Le *Rapport authentique* dit en effet : « Ses vêtements étaient entièrement lacérés. Il était blessé au bras gauche, à l'épaule et au-dessus du nez. Un coup porté sur la tête, mais amorti par le chapeau et la perruque, n'avait causé qu'une contusion ». Une autre déposition d'un témoin oculaire, le secrétaire de la légation danoise, von Eggers [1], fait une déclaration encore plus étrange : « Son aspect (lorsque Debry entra le 29 au matin dans la chambre du comte Görz) écrit-il, était simplement effrayant. Sa figure et ses cheveux étaient couverts de sang. Il avait sur le nez une assez forte estafilade, qui cependant ne paraissait pas provenir d'un coup. J'assistai au premier pansement, Debry faillit s'évanouir. Mais le chirurgien déclara que la plus sérieuse de ses blessures, celle du bras gauche, ne présentait aucun caractère de gravité. Les deux autres étaient insignifiantes. Quand on l'eut lavé, on ne trouva à la tête que de simples contusions. La fièvre même était très faible. Le chirurgien s'étonna de le trouver dans un état relativement aussi satisfaisant ».

Le bulletin médical, pour peu qu'on le compare avec les dires de Debry et de ses gens, ne peut manquer de causer une surprise d'autant plus grande qu'il convient de se reporter à la façon

---

Sigrist : « J'ai observé en outre, dit-il, qu'il n'y avait pas un seul soldat qui parlât français ». (*Archives nationales*, D. 114, p. 1. Déclaration individuelle sur l'assassinat des Ministres français à Rastatt. Paris, an VII.) (*Note du Traducteur.*) On peut encore rapprocher de cette affirmation la déclaration suivante (*Ibidem*) de l'une des filles de Debry :

« C'est aussi à sa fuite que j'attribue l'inquiétude qui régnait dans une conversation que plusieurs de ces scélérats tinrent près de notre portière et dont je tâchai d'entendre quelque chose afin d'obtenir des éclaircissements que néanmoins nous appréhendions. *Mais nos efforts furent vains, car c'était en hongrois qu'ils parlaient.* » (*Archives nationales*, D. 114, p. 1. Déclaration individuelle sur l'assassinat des Ministres français à Rastatt. Paris, an VII.) (*Note du Traducteur.*)

[1] Eggers, *Briefe über die Auflösung des Rastatter Congresses, den Gesandten-Mord und den Wiederausbruch des Krieges im Jahre* 1799. Brunswick, 1809. I, 403.

dont ses collègues ont été massacrés à deux pas de lui, et à l'arme terrible qu'était à cette époque le sabre de cavalerie Un homme frappé par une arme de ce genre, même en laissant de côté la grêle de coups dont parle Debry, ne s'en tire pas rien qu'avec « assez forte estafilade », une blessure sans gravité, et « deux blessures insignifiantes ».

Si les allégations de Debry, qu'on n'avait pas examinées de près jusqu'ici, sont en raison même des contradictions flagrantes qu'elles présentent, lorsqu'on les compare avec celles d'autres personnes, de nature à ébranler fortement la foi que l'on pourrait avoir dans la véracité de ce ministre, il sera en revanche bien difficile de croire à sa sincérité, lorsque l'on aura constaté que Debry se contredit lui-même à tel point, qu'il est permis de penser qu'il ne dit pas la vérité.

En effet, tandis qu'on lit dans le *Rapport authentique,* basé naturellement sur le récit de Debry, qu'aussitôt après avoir miraculeusement échappé aux mains des assassins « il a pu, malgré la grave blessure qu'il avait reçue au bras gauche, grimper de suite sur un arbre, sur lequel il se maintint jusqu'au jour, bien qu'il se fût plusieurs fois assoupi d'épuisement », Debry ne souffle pas mot de cet arbre dans son premier rapport. Dans son *Narré fidèle,* il raconte au contraire qu'il grimpa seulement sur cet arbre après avoir erré dans le bois *jusqu'à l'aube.* Comment cet homme « grièvement blessé au bras gauche » a-t-il pu s'y prendre pour grimper avec un seul bras sur cet arbre? C'est là chose aussi énigmatique que la façon dont il a réussi à sauver ses jours. On trouve cependant la solution de l'énigme dans le fait établi par la visite du chirurgien et par la déclaration des témoins oculaires, tous d'accord pour reconnaître que, sauf quelques contusions insignifiantes, Debry n'avait en réalité aucune blessure. Comment se fait-il donc que Jean Debry, exposé le premier de tous à la fureur des assassins, ait pu s'en tirer avec quelques contusions, tandis qu'on taillait absolument en pièces ses deux collègues?

Que Jean Debry ait passé la nuit sur un arbre, dans les bois ou bien n'importe où, c'est en somme chose fort indifférente. Le fait important à constater, c'est qu'il ne cesse de se contredire lui-même dans ses rapports et dans ses récits. En réalité il ne peut, ou ne veut dire où il a passé toute la nuit. Tandis qu'il prétend,

non seulement avoir erré toute la nuit dans le bois, mais avoir vu vers le matin des hussards qui plaçaient des vedettes, le *Rapport authentique* établit que pendant la nuit plusieurs diplomates avaient prié le capitaine Burkhard de donner au major badois Harrant une escorte, grâce à laquelle cet officier pût se mettre à la recherche de Jean Debry qui était peut-être encore vivant. « Le soussigné comte von Solms-Laubach s'offrit à l'accompagner afin de pouvoir appeler le ministre français, qui connaissait sa voix. Le capitaine (Burkhard) accorda cette escorte et vers la pointe du jour, à 4 heures du matin, le comte Solms, le major von Harrant et deux hussards badois, escortés par un brigadier et un hussard autrichiens, partirent de Rastatt, *fouillèrent tout le pays* et plus particulièrement le bois qui s'étend vers Steinmauern et Plittersdorf. Ils n'eurent pas *la bonne fortune de trouver le ministre Jean Debry;* mais ils recueillirent quelques indications très importantes et qui permettront de jeter un peu de lumière sur cette triste affaire. Ce fut ainsi qu'après avoir essayé de se procurer quelques renseignements chez le maire de Rheinau, le major von Harrant renonça à continuer ses recherches, lorsqu'il apprit que les hussards impériaux avaient déjà passé par Rheinau. Eux aussi avaient demandé au maire de les renseigner sur le sort d'un Français blessé, qui se serait réfugié dans le village et qu'on les avait chargés de retrouver à tout prix. Ils avaient ajouté que, si les gens de Rheinau parvenaient à trouver ce Français, dont ils donnaient le signalement et dont ils décrivaient les vêtements, ils devraient, non pas le ramener à Rastatt, mais le faire passer autour de la ville par un chemin qu'ils indiquèrent, le conduire chez eux à Muggensturm, ou bien le garder en sûreté à Rheinau, et les prévenir afin qu'ils puissent venir le chercher. »

On peut donc se demander, comment il se fait que Jean Debry, s'il était dans le bois, n'a, ni vu ses amis, ni entendu la voix bien connue de ceux qui l'appelaient[1].

---

[1] Obser lui-même, bien qu'amené par la chaleur de la polémique qu'il engagea contre Böthlingk à prendre envers et contre tous la défense de Debry, est obligé de reconnaître que les récits du ministre « paraissent manquer de clarté quant au lieu où il passa la nuit du 28 au 29 avril » (*Zeitschrift für die Geschichte des Ober-Rheins*. Nouvelle série, Ve, IX, 49).

Peut-on, en présence des contradictions, des énigmes qu'on relève dans ses déclarations, des atteintes qu'il porte à la vérité, ajouter foi aux récits de Debry, le principal témoin dans cette affaire?

Nous allons plus loin : Debry lui-même raconte qu'en retournant à Rastatt il avait vu, sur le lieu même du crime, « quelques personnes » qui s'éloignèrent à son approche. C'est là encore une assertion inexacte. Tous les témoins oculaires sont unanimes à déclarer que dès le matin il y avait sur le théâtre même du crime une *grosse masse* de curieux. C'est d'ailleurs chose facile à comprendre. L'événement avait naturellement provoqué une profonde émotion à Rastatt. Or, le récit de Debry est, comme nous l'avons déjà fait ressortir, en contradiction complète avec celui tenu par le même Debry, et qui a été consigné dans le *Rapport authentique*.

Dans ce rapport, il n'est en aucune façon question des deux personnes qui l'auraient accompagné; mais, en revanche, Debry prétend s'être caché « dans la foule qui s'était amassée » et avoir pu, de la sorte, regagner la ville.

Il faudrait cependant savoir ce que Debry a vu. Sont-ce deux ou trois individus ou, au contraire, une grosse masse de monde?

D'autre part, quand Debry prétend avoir vu, en revenant à Rastatt, les cadavres *complètement nus et lavés* de ses deux infortunés collègues, il avance une fois de plus des faits notoirement inexacts. D'après le procès-verbal officiel, dressé sur les lieux mêmes, Roberjot était complètement habillé. Il ne lui manquait qu'une de ses bottes. Quant à Bonnier, il avait encore sa chemise et son gilet[1].

En arrivant près de Rastatt, Debry passa, d'après ce qu'il raconta, par la porte gardée par les hussards de Szekler et se jeta dans la maison du ministre prussien, le comte Görtz. Il convient de remarquer à ce propos que Debry, qui ne peut assez insister dans tous ses récits sur la terreur, sur l'angoisse que lui causait la vue d'un seul hussard de Szekler; qui, même le 29, dans l'après-midi, alors qu'il quittait Rastatt en compagnie du major Harrant et du secrétaire de la légation de Prusse, Jacobi,

---

[1] *Rapport authentique*, p. 35.

escorté jusqu'au Rhin par un détachement de hussards autrichiens et badois, craignait encore d'être massacré par les hussards de Szekler; qui voyait un assassin dans chacun de ces cavaliers; il convient, disons-nous, de remarquer que le même Debry aurait eu le courage, l'héroïsme, peu importe qu'il ait été tout seul ou entre deux paysans inoffensifs, de passer entre deux postes ou devant un seul poste occupé par ces mêmes hussards de Szekler qui lui inspiraient une telle terreur. Il y a tout lieu de croire que Jean Debry n'avait pas tellement peur de ces soldats, car, sans cela, il aurait choisi un autre chemin pour arriver jusqu'à la maison du comte Görtz. On pouvait, en effet, entrer à Rastatt sans passer devant les postes de garde aux portes. C'est là, du reste, comme nous le montrerons plus loin, ce que savaient fort bien les gens de la suite de Debry.

D'ailleurs, nous verrons également que ces hussards de Szekler étaient loin de paraître si terribles à des personnes de naturel plus timide et plus craintif que Jean Debry.

Pour terminer, encore une observation, qui nous paraît de nature à bien caractériser toute l'attitude, toute la manière d'être de Jean Debry. Arrivé dans la maison du comte Görtz, cet homme, qui jusque-là avait fait ostensiblement parade de son athéisme, s'agenouille, lève les mains au ciel et s'écrie : « Divine Providence! si j'ai méconnu tes bienfaits jusqu'ici, pardonne! » Ce n'est pas seulement une abominable comédie, c'est plus qu'un mensonge, c'est chose absolument impossible. Un homme qui vient d'échapper à un aussi grand danger ne s'écrie pas comme un héros des tragédies de Corneille : *Divine Providence!* mais son cœur angoissé le pousse tout simplement, tout naturellement à remercier *Dieu*..

Pour ce qui a trait aux autres allégations relatives aux mauvais traitements qu'on aurait fait subir à Mme Debry, il n'y a lieu de ne tenir compte que des renseignements fournis par le cocher Kaspar, qui conduisait la voiture de Debry, par les dames Debry elles-mêmes, enfin, par le cocher Sigrist. Seules ces personnes ont, en effet, pu voir quelque chose.

Mais leurs dires diffèrent tellement, se contredisent même sur tant de points, qu'il est impossible d'en tirer une représentation claire et nette des événements.

Leurs assertions, même si l'on se borne à vouloir fixer le

nombre des assassins, se contredisent encore plus que celles de Debry. Kaspar parle de 6 hussards; les dames Debry affirment qu'il y en avait 12 à 15. Sigrist, le cocher de Debry, voit paraître « au moins 60 à 70 hussards de Szekler, les uns à pied, les autres à cheval, qui, en se précipitant sur le convoi, poussent *en allemand* le cri de : « Halte ! » L'un d'eux se détache des autres et demande où sont Bonnier, Roberjot et Debry. 3 hussards à pied se jettent sur la première voiture, etc. [1] ».

N'est-il pas curieux de constater que le cocher de Debry est précisément le seul à avoir vu 60 à 70 hussards, ou à peu de chose près le même nombre de hussards que celui indiqué par son maître, tandis que Kaspar, plus indépendant, puisqu'il n'est pas au service de Debry, n'en a vu que beaucoup moins (6 en tout) et que la femme et les filles de Debry n'en ont aperçu que 12 à 15. Le même Kaspar n'a pas entendu crier *Halte*, comme le prétend Sigrist. Il n'a pas même entendu donner cet ordre de descendre des voitures, sur lequel insistent les dames Debry. En revanche, Kaspar prétend qu'on a arraché Debry de sa voiture, tandis qu'on en tirait les dames par l'autre côté. C'est là une allégation évidemment fausse, puisque ni Sigrist ni les dames elles-mêmes n'en savent et n'en disent rien. Au contraire, les hussards ont eux-mêmes fait remonter en voiture une des filles de Debry, qui avait sauté hors de l'équipage en voyant tomber son père. Au dire de Sigrist et de Debry, les hussards se seraient dirigés vers la deuxième voiture, dès que Debry fut tombé dans le fossé. Ce fait expliquerait, comment il se fait que le ministre a pu se relever et s'enfuir dans le bois — ou ailleurs. Au contraire, d'après les dames Debry, la voiture n'aurait pas cessé d'être entourée par les hussards, qui auraient été jusqu'à fouiller cette voiture pour y trouver Debry !

Il serait alors absolument impossible de comprendre et de

---

[1] Voici d'ailleurs, toujours d'après la déclaration individuelle sur l'assassinat des ministres français, le texte même de cette partie de la déclaration de Sigrist (*Archives nationales*, D. 114.1) :

« A peine fûmes-nous éloignés à une portée de fusil de la ville de Rastatt, que je vis sortir du bois au moins 60 à 70 hussards du régiment de Szekler moitié à pied, moitié à cheval, qui en s'approchant, crièrent en allemand : *Halte !* Une personne avance et demande après Bonnier, Roberjot et Jean Debry. 3 hussards à pied tombent sur la première voiture, etc. »

s'expliquer comment Debry a pu s'échapper. Or, comme il est certain que Debry s'est sauvé, on est forcément amené à ajouter foi à cette partie de son récit et à admettre que les meurtriers se sont bien éloignés de la première voiture pour se porter vers la deuxième, et ont ainsi donné à Debry la possibilité de s'échapper. S'il y avait eu là 60 à 70 cavaliers, on n'aurait pas eu besoin d'abandonner sa voiture pour se diriger vers la deuxième. Les allégations des dames Debry perdent ici d'autant plus de leur valeur, que les pauvres femmes, affolées d'épouvante, ne pouvaient que bien imparfaitement se rendre compte de ce qui se passait. Il convient donc de reporter à une heure plus tardive la perquisition à laquelle les hussards auraient procédé dans la voiture.

Le cocher Kaspar ne sait d'ailleurs rien des événements postérieurs. C'est là chose d'autant plus probable, qu'il prétend avoir été frappé et s'être aussitôt « laissé glisser à terre entre le porteur et le cheval de main[1] ». Mais Sigrist, lui, prétend en savoir beaucoup plus long. Cet homme, à l'imagination vive, ne se contente pas de faire une espèce de plaidoyer en faveur de son maître[2], il va plus loin : il a vu le secrétaire de Debry se cacher dans les prés et le valet de chambre se sauver en plongeant dans la Murg. Mais il a vu encore bien d'autres choses. Il a vu le ministre, au moment où il tombait, faire un suprême effort « pour rassembler ce qui lui restait de forces », se relever et s'enfuir dans le bois. Puis, après avoir remarqué qu'on ne faisait aucun mal aux cochers badois, qu'aucun officier ne s'était montré, ni pendant le meurtre, ni pendant le pillage, il a pu constater, comme nous l'avons déjà signalé, *qu'aucun hussard ne parlait français*. Il suffit de parcourir même rapidement cette déclaration de Sigrist pour pouvoir affirmer que : *cet homme ment!* Ce qu'il prétend avoir vu, nul n'a pu le voir pendant cette nuit. Attacher l'ombre d'une valeur et d'une importance

---

[1] « Lui-même reçut un coup de plat de sabre. Sur quoi il se laissa descendre entre son cheval de selle et de main. En même temps, on lui demandait qui il était, et sur la réponse qu'il était cocher de Monseigneur le Margrave, il fut assuré qu'il ne lui arriverait aucun mal. » *Moniteur universel* n° 240, du 30 floréal an VII. Interrogatoire des quatre cochers. (*Note du Traducteur.*)

[2] Il parle de choses ignorées de tous, de Debry lui-même, de ses dames et de Kaspar.

à pareille déclaration, ce serait vouloir se tromper soi-même, se mentir à soi-même.

On peut, on doit cependant relever dans toute cette narration un point qui est loin d'être insignifiant. Sigrist affirme avoir vu son maître s'enfuir dans le bois. Il devait donc avoir de bonnes et sérieuses raisons pour croire qu'il s'était sauvé. A quelques pas de lui, la femme et les filles de Debry gémissent et pleurent toute la nuit; elles se lamentent sur le sort du chef de leur famille; elles supplient, elles conjurent les hussards de leur dire ce qu'est devenu leur mari, leur père, et ce cocher, au cœur de pierre, entend leurs sanglots, est témoin de leur désespoir et ne trouve pas l'occasion d'aller leur dire tout bas : « Je l'ai vu fuir, il est sauvé ! . . . » Qui consentirait à croire pareille chose.

Bien plus, lorsque tout danger a disparu, lorsque les voitures sont rentrées à Rastatt, il se garde bien de dire à âme qui vive qu'il a vu son maître s'enfuir et se sauver dans le bois !

Voilà comment sont échafaudées les fables relatives à l'attaque dirigée contre Jean Debry. Il est clair qu'il y a beaucoup de choses inventées dans ces différents récits; mais elles n'en contiennent pas moins des parcelles de vérité et c'est là ce que nous nous réservons de reprendre plus loin, de remettre en lumière pour mieux faire éclater la *vérité*, telle qu'elle ressortira d'autres déclarations.

Le récit de l'assassinat du ministre Bonnier, fait par Vincent Laublin, est directement contredit et entièrement annihilé par la déclaration du cocher Ohnweiler qui conduisait la voiture de Bonnier et à côté duquel Laublin avait pris place sur le siège. D'après Laublin, il a dû s'écouler un certain temps entre l'attaque de la première voiture et celle de la voiture de Bonnier, puisque Laublin aurait pu sauter à bas du siège et donner au ministre le conseil de se sauver. Bonnier lui aurait répondu en refusant d'ajouter foi à ce qu'il lui annonçait et n'aurait ordonné d'ouvrir la portière que lorsqu'il entendit du bruit et des cris. Or, Ohnweiler ne sait rien de tout cela et prétend au contraire que les hussards ont attaqué sa chaise en même temps que la première. Cependant, comme on a constaté que les meurtriers se sont portés successivement d'une voiture à l'autre, il semble que l'on doive ici plutôt ajouter foi au dire de Laublin. La déclaration d'Ohnweiler est d'autant moins digne de créance qu'il a soutenu encore

d'autres faits inexacts. C'est ainsi qu'il place le cuisinier de Bonnier dans la deuxième voiture, alors qu'il se trouvait en réalité dans la septième. Du reste, les inexactitudes, que nous signalons, s'expliquent aisément, puisque ce cocher déclare lui-même que « dans l'état où il se trouvait, c'est à peine s'il lui était possible de penser à lui-même ».

Malgré cela, les dires de Laublin sont fortement sujets à caution. Le fait seul qu'il prétend avoir vu comment on a traité Bonnier, la description détaillée qu'il fait de l'assassinat du ministre, suffisent pour éveiller la défiance. Comment un homme essentiellement poltron — et tous les gens au service de la légation de France ont dû être de fameux poltrons — aurait-il eu le temps et le sang-froid de voir comment on massacrait son maître pendant « qu'on le rossait et qu'on le dépouillait lui-même ? » Il est également intéressant de remarquer que Laublin, qui prétend avoir donné à son maître un bon conseil, celui de fuir, n'a pas songé à ouvrir la portière et a attendu, pour le faire, l'ordre de Bonnier. En cas de danger, le premier mouvement d'un fidèle domestique consiste à ouvrir toute grande cette portière et à donner ensuite de bons conseils. Mais ce qui est encore bien plus étonnant, alors que Laublin reconnaît lui-même que les événement se sont succédé avec la rapidité de l'éclair, c'est qu'il a entendu les hussards crier en allemand : *Hors des voitures*, puis : *Hâchez ces coquins de patriotes ! Hâchez !* c'est là chose simplement miraculeuse. Mais ce qui est encore bien plus étonnant que le fait, déjà surprenant en lui-même, de trouver des hussards de Szekler parlant le *français et l'allemand*, c'est que ces mêmes hussards ont parlé *français* avec Debry et *allemand* avec Bonnier. On ne saurait en effet s'expliquer comment ces hussards ont pu croire que Bonnier ne les comprendrait pas, s'ils l'interpellaient en français, comme ils venaient de le faire avec Debry et se sont mis à se servir de la langue allemande. Enfin ce qui est encore plus inexplicable et plus étonnant, c'est que le commandant des Szekler, non content de parler allemand avec le *français* Bonnier, ait poussé l'aberration jusqu'à employer, en parlant à ses soldats, hongrois et valaques, des termes que ces hommes étaient dans l'absolue impossibilité de comprendre. Ce cri : *Hachez ces coquins, etc.*, ne peut en effet, en s'en tenant au récit de Laublin, avoir été poussé qu'à l'adresse des soldats et

n'était destiné, ni au français Laublin, ni à toute autre personne de la suite du ministre ! Il semble donc superflu de chercher une explication à des faits aussi anormaux. Si Laublin a entendu les mots qu'il rapporte — et il n'y a, en somme, aucune bonne raison pour en douter — c'est qu'ils ont été prononcés en *français* et non en allemand.

Belin, le secrétaire de Jean Debry, et Desmont, son valet de chambre, avaient pris place dans la deuxième voiture, celle qui venait entre celle de Debry et celle de Bonnier. Il importe par suite de tenir sérieusement compte de leurs déclarations relatives à l'attentat commis sur Jean Debry et au meurtre de Bonnier, ainsi qu'à leurs impressions, puisque ces deux individus ont forcément dû voir quelque chose.

Or, voici maintenant ce que dit Desmont : « Lorsque nous fûmes arrivés à deux portées de fusil du faubourg, je vis un groupe de ces affreux hussards qui, en même temps qu'ils attaquaient la voiture du ministre Jean Debry, tombèrent sur moi, me saisirent par les cheveux, me tirèrent hors du cabriolet et me demandèrent si j'étais Bonnier[1] ».

Belin de son côté raconte ce qui suit : « Environ à 100 pas du faubourg[2], le valet de chambre du citoyen Debry, assis à

---

[1] « Arrivé hors du faubourg, à deux portées de fusil plus loin, j'aperçus un groupe de ces scélérats, hussards, qui tombèrent aussitôt sur la voiture du ministre Jean Debry et fondirent sur moi, m'ôtèrent des mains un paquet de pipes en terre qui appartenaient au ministre, et les cassèrent. De là ils m'ont attrapé par les cheveux et jeté en bas du cabriolet, m'ont relevé et m'ont demandé si j'étais Bonnier. » (*Archives nationales*, D. 114.1. Déclaration ndividuelle sur l'assassinat des ministres.) (*Note du Traducteur.*)

[2] « A 100 pas environ du faubourg, le valet de chambre du citoyen Jean Debry qui était dans la même voiture que moi, me dit qu'il voyait des hussards sur la route. A peine lui avais-je répondu qu'ils étaient là pour reconnaître ceux qui passeraient, que j'entendis prononcer un commandement. Au même instant, beaucoup de ces hussards, descendus de cheval, se précipitèrent vers la voiture du citoyen Jean Debry, en arrachèrent de force la portière de droite. Je fus tiré de la mienne par plusieurs autres qui me demandèrent en mauvais français si j'étais le ministre Bonnier. Ma réponse fut que je n'étais pas Bonnier, que j'étais domestique. Le citoyen Debry était tenu par deux des hussards à pied. Un troisième, qui était à cheval, lui porta le premier coup de sabre. Son cocher, qui conduisait la voiture dans laquelle j'étais, m'appela et me dit : Il est mort. Je fis des efforts inutiles pour échapper plusieurs fois.

côté de moi dans la voiture, me dit qu'il voyait des hussards sur la route. J'avais à peine fini de lui dire qu'on les avait probablement postés là pour observer les voyageurs, que j'entendis un commandement. A ce moment, de nombreux hussards qui avaient mis pied à terre, se précipitèrent sur la voiture de Debry et ouvrirent violemment la portière de droite. En même temps d'autres hussards m'arrachaient de ma voiture et me demandaient en mauvais français si j'étais le ministre Bonnier : Je ne suis pas Bonnier, leur répondis-je, mais j'appartiens à sa suite. Deux hussards à pied avaient saisi le citoyen Debry. Un troisième, à cheval, lui porta le premier coup de sabre; son cocher, qui conduisait ma voiture, s'écria : Il est mort ! Je cherchai vainement et à plusieurs reprises à m'échapper. Un des hussards qui me tenaient demanda du secours. Les hussards de Szekler qui accoururent crurent que j'étais le ministre et me demandèrent, eux aussi, si j'étais Bonnier; j'essayai encore de leur échapper; mais on me jeta dans un fossé, on me rossa et on me foula aux pieds ».

En examinant d'un peu près ces différentes allégations, on arrive à de singuliers résultats. Le domestique de Desmont, assis à côté du secrétaire Belin, voit au milieu d'une nuit noire un « groupe » de hussards que son secrétaire n'aperçoit pas. Il faut qu'il appelle son attention sur ce fait et alors Belin voit, lui aussi, tout d'un coup « un assez grand nombre de ces hussards qui ont mis pied à terre ». Mais que sont devenus les chevaux, tout aussi nombreux que ces nombreux hussards ? Il est impossible que ces hussards aient tenu leurs chevaux en main, puisque ce sont ces mêmes hussards qui ont malmené le ministre Debry, Belin et Desmont.

Considérons ensuite tout ce que Belin va faire et endurer en quelques minutes ! On le tire violemment hors de la voiture; il lutte avec les hussards qui le maintiennent, puis on le jette dans un fossé, on le roue de coups, on le foule aux pieds et c'est dans

---

Un des hussards qui me tenaient appela du secours. Les Szekler qui croyaient que j'étais un des ministres me demandèrent si je n'étais pas le ministre Bonnier. Je tentai de nouveau de m'échapper; je fus renversé dans un fossé, traîné par les cheveux, frappé et foulé. » (*Archives nationales*, D. 114.1. Déclaration individuelle sur l'assassinat des ministres.) (*Note du Traducteur.*)

cette position, assurément peu agréable, que son œil de lynx réussit à percer les ténèbres, qu'il parvient à voir que deux hussards tiennent Debry, pendant qu'un troisième, celui-là à cheval, le frappe à coups de sabre; enfin il a entendu Sigrist s'écrier : « Il est mort! » Pendant ce temps il a encore trouvé moyen de déclarer, en bon français naturellement, qu'il n'est pas Bonnier, qu'il appartient à la domesticité, ce que les soi-disant hussards comprennent parfaitement, prétend-t-il.

Si l'on considère enfin l'allégation de Belin, cette allégation que nous avons relevée précédemment, alors qu'il prétendit avoir été traîné, non pas jusqu'à la voiture de Bonnier, assez proche de la sienne, mais bien plus loin, jusqu'à celle de Roberjot, afin de lui donner l'occasion d'assister non pas au meurtre de Bonnier, ce qui eût été plus simple, mais à celui de Roberjot, on peut assurément affirmer : que cet homme raconte des scènes qui ne se sont pas produites; qu'il prétend avoir vu des choses qu'il n'a pu voir, tant à cause de l'obscurité de la nuit que par suite de la terreur qu'il a dû éprouver au moment où on l'a tout à coup arraché de la voiture et jeté dans le fossé.

Le domestique de Debry se laisse moins aller à la fantaisie que son secrétaire. Il a jugé inutile de faire mention du « mauvais français » parlé par les assassins, et en fin de compte il se borne simplement à dire : *Je ne pouvais rien voir.*

Les contradictions, existant entre les récits que Mme Roberjot et son valet de chambre font de l'assassinat du troisième des ministres français, apparaissent au premier coup d'œil par la simple juxtaposition de ces récits. Elles deviennent encore bien plus frappantes, si on les compare à la version de Glassner, le cocher badois qui conduisait Roberjot. Cet homme déclare que la voiture de Roberjot a été attaquée par les hussards en même temps que les autres voitures, qu'on en arracha le ministre et qu'on le tua à coups de sabre. C'est là un récit incontestablement inexact. Mme Roberjot donne, en effet, une foule de détails sur la façon dont elle et son mari descendirent de voiture ; elle affirme avoir couru avec lui jusqu'à la voiture de Boccardi, n'être revenue qu'après avoir constaté que les frères Boccardi n'occupaient plus leur chaise. Il a donc dû s'écouler un certain temps entre l'attaque dirigée contre les voitures de Debry et de Bonnier et l'assassinat de Roberjot. Il est évident qu'on a dû

attaquer les voitures *successivement* et non *simultanément*. C'est, du reste, là un fait important que nous avons constaté plus haut[1] et qui est encore confirmé par le récit de Mme Roberjot. Quant à Glassner, il commet évidemment une erreur en prétendant qu'on arracha Roberjot de la voiture, tandis que Mme Roberjot affirme qu'ils étaient déjà arrivés à la portière de leur voiture lorsqu'ils furent attaqués. Du reste, on ne saurait attribuer la moindre valeur à la déposition de Glassner, puisqu'il avoue lui-même que « la frayeur lui a complètement fait perdre l'esprit ».

Mais, si on l'examine de plus près, la déclaration de Mme Roberjot éveille, elle aussi, quelques doutes. Ainsi, il est assez curieux de voir que, d'accord avec Jean Debry[2], elle raconte, elle aussi, qu'on attaqua les voitures de tête en poussant des cris épouvantables. Si les choses se sont passées ainsi et si l'on avait à cette occasion distribué de tous côtés des coups de sabre, Mme Roberjot, à laquelle, comme femme, on ne saurait attribuer plus de courage qu'aux hommes qui s'enfuirent dès que les voitures firent halte, Mme Roberjot, au lieu de laisser son mari revenir à sa voiture, l'aurait décidé à se sauver. Elle n'en fait rien et revient, au contraire, tranquillement avec lui. On peut donc en conclure de façon positive qu'elle n'avait *à ce moment* aucune idée du danger qu'il courait et que c'est *plus tard* seulement qu'on lui a raconté l'histoire des « cris épouvantables » et des « coups de sabre ».

On en trouve d'ailleurs la preuve et la confirmation dans la déclaration de Venon, le domestique de Roberjot. En effet, si l'on prête quelque créance à l'annexe 4 du *Rapport authentique*, où se trouve placée cette déclaration, Roberjot, après être descendu de voiture avec sa femme et s'être dirigé avec elle vers la queue du convoi, aurait dit : « Ce n'est rien, rapprochons-nous de ma voiture, elle sera respectée ! » Venon a donc dû revenir avec ses maîtres vers leur voiture, car, sans cela, il n'aurait pu entendre les paroles du ministre. De plus, il ne saurait être question de danger, de cris, de coups de

---

[1] Voir plus haut, pages 96 et 98.

[2] Anticipant sur les déclarations ultérieures, nous ferons brièvement remarquer ici, que Mme Roberjot accusa plus tard, et cela *ouvertement*, le ministre Debry d'avoir causé la mort de Bonnier et de Roberjot.

sabre, car, dans ce cas, le ministre n'aurait pas dit tout tranquillement : « Ce n'est rien, rapprochons-nous de ma voiture, etc. ». Ou bien ne serait-ce pas le ministre, mais le domestique qui, absolument rassuré, aurait conseillé de se rapprocher de la voiture, bien qu'il fût déjà arrivé quelque chose aux autres voitures?

Les contradictions et les inexactitudes du récit de Mme Roberjot sont, du reste, faciles à expliquer. Elle devait être si profondément impressionnée par le meurtre de son mari que l'on ne saurait, en réalité, prendre ses déclarations en sérieuse considération. Plus calme plus tard et quelque peu remise des émotions de cette nuit, lorsqu'elle put envisager plus tranquillement les événements, elle a, comme nous l'avons dit, porté des accusations qui sont en contradiction complète avec le récit dont nous venons de nous occuper. Bien autrement importantes sont, au contraire, les différentes déclarations du valet de chambre, qui, on ne saurait s'expliquer pourquoi, passe à tort, dans le *Rapport authentique*, pour le sauveur de Mme Roberjot, bien que les auteurs de ce rapport aient parfaitement su que les assassins, n'en voulant qu'à la vie de Bonnier et de Roberjot, n'ont fait de mal à personne en dehors de ces deux ministres. On ne parvient par suite pas à s'expliquer le motif qui a pu décider ce singulier « sauveteur » à être tellement sobre et réservé dans la déclaration qu'il fit à Paris, alors que, d'après le *Rapport authentique*, il connaissait cependant tant de détails intéressants. Aurait-il, par hasard, tout oublié en voyage? Ici encore, comme dans bien des cas, lorsqu'on examine ses déclarations, ces « sources », on ne peut s'empêcher de se demander : « Quel est celui qui ment? »

Nous ne ferons ressortir toutefois que deux points tirés de la déposition que Venon fit à Rastatt. Il veut avoir serré Mme Roberjot sur sa poitrine et lui avoir bouché les oreilles avec ses doigts, « afin de l'empêcher d'entendre les derniers cris de son mari ». Sans insister sur la présence d'esprit, dont ce domestique aurait fait preuve, en oubliant le danger qui le menaçait pour ne penser qu'à la pauvre femme dont il a pitié et à laquelle il veut épargner l'horreur d'entendre les derniers râles de son mari agonisant, on peut se demander s'il n'eût pas été plus humain de lui boucher les yeux et non les oreilles, afin de lui épargner la vue de cet horrible spectacle. On peut se demander encore si

le domestique n'a fait preuve de tant de sang-froid que parce qu'il se savait à l'abri de tout danger et s'il n'a pas bouché les oreilles de sa maîtresse, uniquement afin de l'empêcher d'entendre les dernières paroles du mourant, qui allait peut-être, en râlant, lui révéler le nom de l'instigateur du crime? Le soupçon avait déjà pris naissance à Rastatt, lorsque Venon y raconta les événements.

Venon raconte encore que pendant l'assassinat de Roberjot, il avait fait de force remonter sa femme dans la voiture, dont il avait refermé la portière derrière lui. Mais comme Roberjot donnait encore quelques signes de vie, sa femme, qui s'en serait aperçue, aurait crié : « Mon ami n'est pas mort, ah sauvez, sauvez! » Ce seraient même ces cris qui auraient attiré l'attention des hussards et valu à Roberjot les coups qui amenèrent sa mort.

Et cependant les assassins de Roberjot qui, on ne saurait plus en douter après cela, devaient connaître à fond la langue française, auraient été des hussards de Szekler ?

Enfin, pour finir, encore une assertion de Venon tirée de sa déposition de Paris. Il y prétend, nous l'avons déjà dit, que les hussards lui ont dérobé, à lui et au cuisinier de Roberjot, des effets de la valeur de 1200 francs et 26 louis d'or. Mais à la fin de son rapport, Venon raconte que le lendemain on lui a rendu 2,400 francs et 43 louis, soit bien près du double de ce qu'on lui avait pris. Il faut avouer que les hussards de Szekler qui, d'après les dires des témoins, parlaient cinq langues — le français, l'allemand, l'italien, le hongrois et le valaque — non contents d'être des gens fort instruits, étaient de plus des seigneurs fort généreux !

Venon, on le voit, éprouve le besoin d'expliquer de cette façon comment il se fit qu'après l'assassinat il se trouva en possession de tant d'argent !

Il est encore utile de mentionner quelques autres déclarations, peu importantes d'ailleurs, puisque leurs auteurs ont pris la poudre d'escampette aussitôt après l'arrêt des voitures.

Le secrétaire de la légation française, Rosenstiel, occupait avec son domestique la quatrième voiture, placée entre celles de Bonnier et de Roberjot. Il raconte que l'on arrêta les voitures à mi-chemin entre le faubourg et le pont du canal de la Murg.

« Au même instant, continue Rosenstiel[1], j'entendis les cris des femmes, les attribuant d'abord à l'impression que pouvait avoir faite sur les citoyennes Debry, la présence des hommes qui avaient arrêté la marche des voitures : mais j'en appris bien vite la vraie cause. Mon domestique était sorti de ma voiture pour aller allumer à la tête des voitures un des flambeaux que nous avions, afin d'éclairer aussi le milieu du cortège, lorsque nous passerions le pont. Arrivé à la première voiture, qui était celle du ministre Jean Debry et où étaient les flambeaux allumés, il vit que des hussards de Szekler, tant à cheval qu'à pied, sabraient les ministres. Il jeta son flambeau, s'arracha des mains de ces assassins qui lui enlevèrent sa montre et sa bourse, et revint hors d'haleine à ma voiture en me disant qu'on assassinait et qu'il fallait se sauver au plus vite. Il ouvrit au même moment le devant de ma chaise, m'en arracha, me mit à terre et me cria de me sauver[2] ». Rosenstiel suivit ce sage conseil, s'éloigna au plus vite et rentra à Rastatt par le jardin du château.

Rosenstiel n'a donc rien vu par lui-même : il se borne à raconter ce que lui a dit son domestique. Mais l'attitude même de ce domestique que, chose étrange, on juge inutile d'interroger, ou du moins dont on ne publie pas la déclaration, présente certaines particularités que l'on ne saurait passer sous silence. Ce domestique, d'après le dire de Rosenstiel, descendu pour allumer un flambeau, s'était dirigé vers la première voiture. Donc le convoi s'était arrêté ! Mais pour quelle raison ? Sur l'ordre de qui ? Sur l'ordre des hussards, dira-t-on, qui se sont précipités, en poussant de grands cris, sur la voiture de Debry. Or c'est là tout simplement une impossibilité. Dans ce cas, en effet, le domestique se serait bien gardé de se porter vers la première voiture. De plus, il résulte du récit même de Rosenstiel, que ce domestique était descendu bien avant qu'on eût eu la moindre idée du danger que couraient les ministres. Les premières voitures ont donc dû s'arrêter pour quelque autre cause. Et comme Debry

---

[1] Rosenstiel ne dit pas par qui les voitures furent arrêtées. Son récit diffère donc essentiellement sur ce point des allégations des autres personnes qui, même sans avoir rien vu, ne manquent pas de parler des hussards de Szekler.

[2] *Archives nationales*, D. 114.1. Déclaration individuelle sur l'assassinat des ministres français à Rastatt, Paris, an VII. (*Note du Traducteur.*)

occupait la première voiture, il est permis de supposer qu'il donna l'ordre de s'arrêter. Pourquoi? Le domestique de Rosenstiel prétend avoir vu les Szekler frapper le ministre, « mais il jeta son flambeau et s'arracha des mains des meurtriers, etc. »

Et voilà la fable à laquelle on a, sans hésitation, sans réserve, ajouté foi jusqu'à ce jour! S'il y avait eu des flambeaux allumés sur la première voiture et s'il avait vu les hussards frapper le ministre, le domestique n'aurait pas été se jeter dans les griffes des meurtriers, rien que pour leur échapper et se débarrasser d'eux ensuite. Au contraire, s'il n'y avait pas de flambeaux allumés sur la voiture de tête, et c'est là l'hypothèse la plus probable, si réellement les hussards se sont précipités sur cette voiture en poussant de grands cris, c'eût été pour le domestique une raison de plus pour ne pas continuer à se diriger de ce côté. Tout ce que raconte le domestique est donc un tissu de mensonges. Mais nous n'en continuerons pas moins à suivre le récit de Rosenstiel.

Le domestique, après avoir, comme il le prétend, réussi à se tirer des mains des meurtriers, ce qui est déjà un acte peu aisé, ouvre la portière de la voiture de Rosenstiel, le fait descendre et lui crie de se sauver. Si l'on compare la conduite de ce domestique avec celle du valet de chambre de Bonnier, on est tout aussitôt frappé par un fait bien caractéristique : le serviteur de celui des ministres à la vie duquel on en veut par-dessus tout, n'ouvre pas la portière; le domestique de Rosenstiel, non content de baisser le marchepied en toute hâte, tire encore son maître de la voiture. N'y aurait-il pas eu préméditation dans la conduite de ces deux domestiques? Dans ce cas, il serait hors de doute que le valet de Bonnier a voulu donner aux meurtriers le temps de joindre son maître, tandis que celui de Rosenstiel cherchait à faire disparaître au plus vite son patron qu'on n'avait évidemment pas le projet d'assassiner. Il craignait peut-être que son maître, en restant sur les lieux, ne devînt un témoin gênant du crime. Nous ne pouvons faire autrement que nous remémorer à ce propos le récit de Mme Roberjot et répéter une fois de plus que nous ne parvenons pas à comprendre comment et pourquoi son mari, dont l'assassinat était également projeté, revint vers sa voiture, pourquoi enfin le domestique de ce ministre a eu une attitude aussi étrange que celle que nous reprochons au valet de

Bonnier, pourquoi il s'est conduit tout autrement que celui de Rosenstiel. Chacun peut se faire, de la conduite des domestiques français, l'idée qu'il voudra. Il n'en est pas moins fort regrettable qu'on n'ait pas songé à leur faire subir de suite un interrogatoire des plus sérieux et que même M. de Görtz, si ardent à réunir des preuves contre les hussards de Szekler, ait jugé inutile (?) de faire interroger par une commission tous ces témoins oculaires. Enfin ce qui est plus suprenant encore, c'est qu'on ait, dans la suite, longtemps après les événements, voulu considérer comme des preuves inattaquables, comme des données authentiques, ces récits contradictoires inventés de toute pièce et dont il eut été assez aisé de démontrer la fausseté.

Le secrétaire de légation Rosenstiel a donc été un des premiers de retour à Rastatt. Son domestique revint-il à Rastatt, ou préféra-t-il, en dépit des dangers, rester auprès de la voiture, c'est ce qu'il a été impossible d'établir. En tout cas il n'est pas revenu avec son maître qui ne parle plus de son domestique et qui paraît l'avoir entièrement perdu de vue. Si l'on peut attribuer à la terreur panique, qui s'est emparée de lui, la conduite de Rosenstiel qui prend ses jambes à son cou avant même de savoir s'il est réellement en danger, il n'en est pas moins étrange de voir que ni lui ni son domestique ne songent à prévenir de ce danger Roberjot devant la voiture duquel ils ont dû passer dans leur fuite.

Le ministre de Ligurie, Boccardi, était avec son frère dans la sixième voiture, celle qui suivait la chaise de Roberjot. Nous savons déjà par le récit de Mme Roberjot que ces personnages s'étaient déjà enfuis, au moment où cette dame se présenta à leur voiture avec son mari. On sait de plus que M. et Mme Roberjot retournèrent tranquillement à leur voiture lorsque le ministre eut dit : « Ce n'est rien ! » Et maintenant écoutons la relation du ministre Boccardi [1] : « Nous étions arrivés dans l'allée qui longe

---

[1] Extrait d'une lettre du citoyen Boccardi, ministre plénipotentiaire de la République ligurienne, au citoyen directeur Treilhard, sur l'affreux assassinat de Rastatt :

« ..... Nous partons. A 500 pas de Rastatt les voitures s'arrêtent. J'entends, je vois ce que je ne puis vous exprimer assez : les premières voitures accostées par les hussards, le sabre à la main ; plusieurs se saisissent des flambeaux. J'entends les coups de sabre sur les voitures, sur les personnes, les hurlements

le canal de la Murg à cinq cents pas environ de Rastatt, lorsque les voitures s'arrêtèrent tout d'un coup. Je pensai tout d'abord que les dames voulaient passer le pont à pied, comme je leur avais conseillé de le faire, en raison des dégradations que le dégel avait fait subir à ces ponts. Je le dis à mon frère, et nous nous disposions à aller leur offrir le bras. J'avais à peine achevé de parler lorsque j'aperçus et j'entendis (!) un spectacle indescriptible (*sic*). Je vis (!) les hussards le sabre à la main attaquer les premières voitures. Plusieurs d'entre eux saisirent les flambeaux que portaient (?) les valets. Les cochers sautent à bas de leurs sièges et s'enfuient dans toutes les directions (!). J'entends le bruit des coups de sabre qui s'abattent, sur les voitures et sur les personnes, les cris des assassins, les gémissements de leurs victimes. Mon frère, témoin de cette horrible scène, s'écrie : « On nous attaque! Sauvons-nous! » Nous sautons hors de la voiture. Mon frère me dit : « Sauve-toi dans le bois! » Je cours de ce côté en franchissant le fossé; mais j'aurais couru à la mort au lieu d'y trouver le salut; car mon domestique, qui me suivait, aperçut de loin les hussards qui, galopant *ventre à terre* à travers les champs, se précipitaient vers nous, le sabre à la main (!) ».

Si l'on se rappelle que l'auteur de ce romantique récit, Boccardi, occupait la sixième voiture, naturellement une voiture fermée de voyage, que Roberjot et sa femme avaient pu descendre de la cinquième voiture et la rejoindre ensuite tranquillement, on n'aura pas besoin d'autres preuves pour se convaincre de l'inexactitude et de l'inanité de la relation de Boccardi. Il est toutefois curieux de remarquer que c'est leur domestique qui a signalé aux deux frères Boccardi ces hussards qui se précipitaient vers eux *ventre à terre*, en hardis cavaliers qui chargent à travers champs au milieu de l'obscurité la plus complète sans se soucier des difficultés du terrain. Boccardi, lui aussi, a bien l'air de se faire le porte-paroles des faits qui lui ont été

---

des assassins, les cris des victimes. Mon frère, témoin de cette scène, s'écrie : « Nous sommes assassinés ! fuyons dans le bois ». Je m'évade ; apercevant des hussards, je me sauve du côté opposé et regagne la barrière. Mon frère me rejoint, nous arrivons à la barrière et à la faveur des ténèbres nous passons sans être vus ».

(Déclaration individuelle sur l'assassinat des ministres français à Rastatt. Paris, an VII. *Archives nationales*, D. 114.1.) (*Note du Traducteur.*)

racontés par son domestique, lequel, comme celui de Rosenstiel, paraît avoir eu à cœur d'éloigner au plus vite ses maîtres de la scène du crime. Mais, dans le cas même où l'on se déciderait à ajouter foi au récit de Boccardi, il n'en resterait pas moins acquis que son domestique a vu des hussards galoper à travers champs, pendant qu'on *assassinait les ministres placés dans les premières voitures*[1]. Donc, les hussards qui traversaient les champs n'étaient pas les assassins occupés à leur sanglante besogne près des premières voitures. Boccardi affirme, par conséquent, que ces hussards, qui venaient à travers champs, se dirigeaient vers le convoi de voitures déjà attaqué à ce moment. L'interrogatoire judiciaire des hussards a établi que les deux patrouilles passsèrent le pont de la Murg, arrivèrent par suite par la chaussée jusqu'aux voitures, ce qui exclut absolument la possibilité de ce temps de galop à travers champs. Si les hussards avaient traversé les champs (*voir le plan*, *pl. III*), aucun des fugitifs n'aurait pu arriver à Rastatt sans tomber entre leurs mains. Enfin, il ressort du récit de Boccardi que lui et son frère, qui prirent la fuite dès qu'on arrêta la tête du convoi, furent aussi parmi les premières personnes qui rentrèrent à Rastatt.

Un autre individu de la suite qui, avec une rare bravoure, n'hésita pas à chercher de suite son salut dans la fuite, c'est Troyon, le cocher de Bonnier. On n'a pu arriver à savoir exactement sur quelle voiture il se trouvait, puisque c'était le cocher badois Ohnweiler qui menait Bonnier. Troyon raconte qu'il se trouvait « derrière » la voiture de Bonnier, qu'il avait sauté en bas dès qu'on s'arrêta. Il prétend avoir vu tuer Bonnier, ce qui n'est guère admissible puisqu'il aurait été « jeté du côté du fleuve après qu'on lui eût arraché son sabre ». Troyon est, du reste, le seul qui cherche à expliquer pourquoi il n'a pas essayé de secourir et de défendre son maître. Son explication est, du reste, quelque peu comique : « Je vis, dit-il, que je ne pouvais être propre à secourir ou sauver quelques effets et ne

---

[1] Boccardi déclare formellement que son domestique vit *de loin* venir les hussards. Ces hussards étaient donc à une certaine distance de la scène du crime. Du reste, s'ils avaient été à proximité, ils auraient assurément atteint les fugitifs.

pouvais résister aux cris effrayants des femmes, des enfants, des ministres. J'aperçus deux hussards s'approcher de moi, qui me firent beaucoup de caresses en me prenant ma montre et environ 7 à 8 pièces d'or de 24 francs chacune, et une partie de mes effets. Je me sauvai vers la ville[1]. » Le brave Troyon a évidemment un cœur sensible — mais n'eût-il pas mieux fait de se servir du grand sabre qu'il avait bouclé à sa ceinture? Du reste, il faut encore remarquer que domestiques et cochers devaient tous être abondamment pourvus d'argent, puisque Troyon ne sait même pas si on lui a volé 7 ou 8 pièces de 24 francs chacune !

La comparaison et l'analyse de ces différents récits font, non seulement ressortir une quantité inouïe d'étonnantes contradictions, mais permettent d'établir de façon positive que certaines de ces déclarations sont, ou de pures inventions, ou de simples mensonges. Les contradictions, les inexactitudes, les confusions qu'on rencontre dans ces déclarations s'expliquent, il est vrai, jusqu'à un certain point par la *profonde* obscurité qui régnait sur le théâtre du crime.

Il existe, comme on peut bien le penser, un nombre considérable de gravures représentant le drame sanglant du 28 avril. L'une des dernières, qu'il nous ait été donné de connaître, figure dans un album consacré aux victoires des armées françaises[2]. Sur cette gravure, on voit à gauche, au premier plan et gisant à terre, Jean Debry. Un hussard lui soulève le bras, évidemment afin de s'assurer s'il est déjà mort. Quelques pas plus loin, à droite, le cadavre de Bonnier, puis, un peu en arrière, dans une pose théâtrale, Roberjot, dont la femme cherche à se jeter sur les hussards qui le sabrent, mais qu'un Szekler parvient à maintenir. A droite, au premier plan, un hussard fouille dans un coffre, y cherche des papiers, pendant qu'un second passe à un troisième, monté celui-là, des liasses de pièces. Toute la scène est en pleine lumière, si vivement éclairée qu'on distingue, non seulement les uniformes, mais jusqu'à la physionomie de chaque

---

[1] *Archives nationales*, D. 114.1. Nous reproduisons ici le texte même de la Déclaration individuelle sur l'assassinat des ministres français à Rastatt. Paris, an VII. (*Note du Traducteur.*)

[2] *Album militaire*. Victoire et conquête des armées françaises.

hussard[1]. Naturellement, si l'on se représente la scène ainsi éclairée par les rayons de quelque soleil artificiel, on ne peut que s'étonner de voir qu'on cherche encore aujourd'hui les assassins! Quant à nous, mieux informés que le graveur et que le rédacteur, quelque peu ignorant, de la légende, nous savons que tout s'est passé au milieu d'une profonde obscurité. La nuit du 28 avril était, comme nous l'avons dit, exceptionnellement noire et, de plus, la neige, la pluie et la grêle, chassées par les rafales d'un vent violent, augmentaient encore l'épaisseur des ténèbres. Un seul flambeau[2] éclairait la tête du convoi formé par les voitures des ministres. Mais l'homme qui portait ce flambeau était précisément au nombre de ceux qui, immédiatement après l'attentat, arrivèrent des premiers à Rastatt[3]. Il est donc évident qu'on a dû lui arracher le flambeau des mains[4] ou que, soit par l'effet de la peur ou pour toute autre raison, il l'a lui-même jeté loin de lui afin de chercher son salut dans l'obscurité. Pour peu que l'on considère ce fait d'une importance capitale, on pourra se rendre un compte exact de la valeur des récits en question; on comprendra aussi comment tant de contradictions et d'inexactitudes ont pu trouver place dans ces déclarations. Et avant tout on sera en droit d'affirmer que ces gens n'ont pu qu'ignorer et devaient forcément ignorer l'espèce, la nationalité des assassins. Ce fut seulement quand on eut rallumé les flambeaux[5] qu'ils virent devant eux les *hussards de*

---

[1] La légende est encore plus intéressante que la gravure. « Les ministres, nous dit-on, demandèrent une escorte dès qu'on leur eut remis l'arrêté d'expulsion. On la leur refusa et on *les força à partir de suite.* A 50 pas de la ville, leur convoi, où se trouvaient leurs femmes et leurs enfants, fut assailli par un détachement de hussards qui les *sabrèrent*, tuèrent Bonnier et Roberjot, laissèrent Jean Debry pour mort et volèrent tous les effets, mais surtout les *papiers des ministres français.* Ce crime, le plus odieux de tous ceux commis contre le droit des gens, *avait été prémédité et accompli par le gouvernement autrichien* afin de connaître les liaisons des petites puissances avec la République. » C'est ainsi qu'on propage, qu'on vulgarise les mensonges historiques.

[2] Déclaration de Debry et de Belin, puis Cf *Rapport authentique.* Le secrétaire Rosenstiel parle bien de plusieurs « flambeaux allumés », mais on ne saurait attacher aucune importance à son récit, puisqu'il prit la fuite au premier bruit.

[3] *Rapport authentique*, 23.

[4] *Rapport authentique*, 19.

[5] Il y avait, à la vérité, plusieurs flambeaux dans les voitures des Français, mais aucun n'était allumé. C'est d'ailleurs ce que dit Rosenstiel, lorsqu'il

Szekler, car c'étaient ces hussards qui avaient allumé les flambeaux !

Si l'on considère maintenant une circonstance capitale et dont on a jusqu'ici presque entièrement négligé de tenir compte, le fait que les assassins ont fait leur coup par une nuit exceptionnellement noire, et pendant que l'ouragan faisait rage, si l'on distingue et si l'on sépare dans les déclarations de Debry et de sa suite ce qui est possible de ce qui ne l'est pas, les points sur lesquels les différents récits concordent, des contradictions flagrantes qu'on y rencontre ; si l'on rejette enfin d'une manière absolue les fausses déclarations et les mensonges, on arrive à pouvoir préciser et déterminer comme suit les principaux faits relatifs à l'attentat tenté contre la personne de Debry et à l'assassinat de Bonnier et de Roberjot.

Les meurtriers étaient au nombre de six, peut-être de huit au plus, dont un à cheval et les autres à pied. Le seul flambeau allumé a été immédiatement éteint, soit par les assassins, soit par l'homme qui portait ce flambeau.

Les assassins ont vraisemblablement appelé Bonnier, peut-être Roberjot, mais ils n'ont certainement pas demandé Debry. Ils ont formellement, et à plusieurs reprises, répété le nom de Bonnier et de Roberjot afin d'être sûrs qu'ils n'assassinaient pas d'autres personnes.

On ne voulait tuer que Bonnier et Roberjot, et rien qu'eux deux.

Les assassins ont parlé français ou allemand, ou peut-être même les deux langues.

Les assassins n'ont pas attaqué simultanément toutes les voitures ; ils se sont portés successivement de l'une à l'autre. Malgré cela, l'attaque des voitures a été rapide, et l'assassinat de Bonnier et de Roberjot a été exécuté avec une vitesse surprenante, en quelques instants. Donc, les assassins se sont à peine arrêtés à la voiture de Debry ; ils ne se sont pas occupés de celles dans

---

raconte que son domestique descendit après l'arrêt des voitures « pour allumer à la tête des voitures un des flambeaux que nous avions ». Du reste, on comprend d'autant moins qu'on ait négligé d'allumer plusieurs flambeaux, d'abord parce que la nuit était fort sombre, ensuite parce que, surtout en temps de guerre, on devait redouter des incidents de route.

lesquelles se trouvaient les domestiques; ils se sont jetés au plus vite sur les voitures de Bonnier et de Roberjot. Il était visible, évident qu'ils étaient extrêmement pressés, qu'ils avaient hâte d'arriver à eux et d'en finir.

Nous basant sur les résultats provisoires de nos recherches, nous allons chercher maintenant de quelles données on a pu se servir pour imputer le crime aux hussards de Szekler.

S'il ne ressortait pas déjà des récits des Français que six à huit individus seulement attaquèrent le convoi et assassinèrent les deux ministres, un coup d'œil jeté sur le plan des environs de Rastatt et sur l'endroit où le crime a été commis, suffirait pour démontrer que 32 hussards de Szekler (tel est en effet le nombre de hussards qu'on accusa du crime et que l'on fit passer en justice) n'auraient même pas eu la place d'y exécuter les évolutions qu'on veut leur avoir vu faire.

La chaussée de Rheinau, bordée d'arbres de deux côtés, court entre un fossé qui la longe à droite et la Murg qui coule à sa gauche. A un demi-kilomètre environ du Rheinau-Thal (vallée de Rheinau), commence à droite de la route le *Rastatter-Zey-Wald,* qui s'étend jusqu'à la route même et qui devient un peu plus loin le *Rheinauer-Zey-Wald.* Les premières voitures du convoi devaient être arrivées tout près du pont de la Murg, lorsque l'attaque se produisit. Car Debry n'est pas le seul à prétendre qu'il se sauva du fossé dans le bois, chose à laquelle il n'aurait pas songé si le fossé avait été à quelque distance de ce bois, puisque Boccardi déclare qu'au moment de l'arrêt des voitures il avait pensé que « les dames voulaient passer le pont à pied ». Il suffit donc d'un coup d'œil jeté sur la carte des environs de Rastatt pour voir clairement qu'en raison de la configuration des lieux, il était de toute impossibilité à des groupes de cavaliers de tomber de droite et de gauche sur le convoi. D'un côté c'était la forêt, de l'autre la Murg qui s'opposaient à l'exécution d'un pareil mouvement, d'une manœuvre de ce genre. Il faut encore se rappeler que les équipages des Ministres de France étaient, comme toutes les voitures de voyage de cette époque, fort larges, si larges même, que chacune des chaises devait prendre au moins la moitié de la route et qu'il n'y avait pas, par conséquent, sur la partie encore libre de la route, la place nécessaire à tant de cavaliers pour y faire exécuter

une demi-volte ou une pirouette à leurs chevaux. En raison même de la configuration du terrain, on n'a donc pu attaquer le convoi que par sa tête ou par sa queue, ou simultanément par la tête et par la queue. On sait d'ailleurs que l'attaque a commencé par la tête, puisque l'on a tout d'abord arrêté la première voiture, celle de Debry. Les personnes qui occupaient les autres voitures avaient par suite grandement le temps de s'enfuir, pendant que les assassins accomplissaient leur sinistre besogne à la tête du convoi. C'est du reste de cette façon que les frères Boccardi, que Rosenstiel et d'autres ont pu s'échapper avant que Jean Debry ait reçu sa fameuse « estafilade » sur le nez. L'infortuné Roberjot, lui-même, aurait assurément pu se sauver, si la fatalité, ou quelque autre motif, ne l'avait poussé à revenir à sa voiture.

Cela posé, on doit forcément se demander comment les hussards de Szekler, conduits par des chefs ayant l'expérience de la guerre, auraient tenté un coup de main aussi sottement, aussi maladroitement combiné ? Ils étaient assez nombreux pour pouvoir se diviser. Une partie d'entre eux se seraient portés sur la chaussée pour arrêter les voitures, un autre groupe se serait établi de l'autre côté du pont de la Murg, aurait laissé passer les voitures pour se porter derrière elles sur la chaussée, que ces cavaliers auraient interceptée, de façon à être sûrs qu'aucune de leurs victimes ne pourrait leur échapper. Au lieu de procéder de la sorte, ils se seraient au contraire jetés en masse et en poussant *des cris épouvantables* sur la première voiture, afin de donner ainsi à la plus grande partie des voyageurs la possibilité, le temps et l'occasion de s'enfuir ? C'est là chose impossible et inadmissible. L'attentat a été commis par un petit nombre de bandits qui, naturellement, n'ont pas pu s'échelonner tout le long du vaste espace (160 à 200 pas) que couvrait le convoi de huit à neuf voitures attelées de deux et peut-être même de quatre chevaux. Les meurtriers, les Français le déclarent eux-mêmes, parlaient français et allemand. Aucun des hussards de Szekler ne pouvait dire un mot en français. De tous les officiers du régiment, tout au moins de ceux dont il y a lieu de s'occuper ici, un seul, le lieutenant auditeur Ruziczka qui, comme on l'établit plus tard, était retourné de Rastatt à Rothenfels, où il passa la nuit, *comprenait* le français. Le sous-lieutenant Fontana, qui était du

reste à ce moment stationné à Plittersdorf, en comprenait à peine quelques mots. Tous ces officiers, ainsi qu'un des sous-officiers qui passèrent en justice, comprenaient naturellement l'allemand. Mais qui donc pourrait croire, nous ne saurions trop le redire, que ce sous-officier se serait servi, tant pour parler avec ses hommes, que pour leur donner des ordres, d'une langue que les hussards ne comprenaient pas? Et cependant il est hors de doute que l'on a, soit en allemand, soit en français, prononcé la fameuse phrase : « Hachez ces coquins de patriotes ».

Il ressort manifestement, des déclarations de tous les Français, que les assassins étaient très pressés, que l'attaque fut exécutée et que les assassinats furent commis avec « la rapidité de l'éclair ». Le crime est donc imputable à des gens qui craignaient d'être découverts, qui craignaient d'être interrompus dans leur sanglante besogne. *Et par qui les hussards de Szekler pouvaient-ils redouter d'être découverts, d'être gênés ?* Qu'ils aient été chargés de perpétrer ce crime, ou qu'ils l'aient commis pour leur propre compte et de leur propre mouvement, on ne voit guère qui aurait pu venir les déranger dans leur besogne.

Ils pouvaient commettre leur crime sûrement, on pourrait même dire, tout à leur aise, puis s'en aller tout tranquillement. Il en est tout autrement si le crime au contraire a été commis par d'autres que par les hussards; ces individus pouvaient et devaient même craindre d'être dérangés et pris. Tout le monde, jusqu'aux plus petits enfants de Rastatt et des environs, savaient qu'on se battait sur le Rhin, que les patrouilles des impériaux fouillaient le pays nuit et jour. Peut-on s'étonner si dans ces conditions l'attentat a été commis avec « la rapidité de l'éclair ». D'ailleurs les hussards de Szekler couraient, eux aussi, le risque d'être dérangés, même découverts, puisque l'attentat a été commis presque sous les murs de Rastatt, à 200 pas de la porte de Rheinau.

Même si les hussards avaient apporté à l'exécution de leur forfait une prudence égale à la maladresse et à l'imprudence qu'on leur attribue, s'ils avaient voulu, en procédant comme le firent les meurtriers, empêcher les personnes de la suite de s'échapper et de donner l'alarme à Rastatt, on doit reconnaître que leurs mesures étaient bien mal prises, puisque quelque domestique, porteur de flambeaux ou cocher, aurait pu disparaître dans l'ob-

scurité et aller chercher du secours à Rastatt. Les portes de la la ville étaient fermées, il est vrai; mais ce fait n'a cependant empêché ni les frères Boccardi, ni Rosenstiel, ni d'autres individus de rentrer à Rastatt sans être arrêtés ou même aperçus par le poste de garde. On doit donc se demander comment et pourquoi les hussards de Szekler n'ont pas choisi, pour l'accomplissement de leur forfait, un lieu plus éloigné de Rastatt? Ils disposaient pour cela de toute la route jusqu'au Rhin. Bien plus, si le guet-apens avait eu pour théâtre quelque point rapproché des bords du fleuve, on aurait aisément et presque tout naturellement fait tomber les soupçons sur des gens de l'autre rive. Si la façon même, dont les hussards de Szekler auraient perpétré leur crime, est par elle-même d'une maladresse insigne, le choix du lieu même, où l'attentat a été commis, est encore plus inexplicable, tellement inexplicable qu'on s'étonne qu'aucun de ces nombreux hussards n'ait fait remarquer les inconvénients, les dangers que présentait un tel endroit. Si, au contraire, ce ne sont pas les hussards de Szekler, mais six ou huit autres personnes qui ont fait le coup, on ne saurait plus critiquer ni l'exécution de l'attentat, ni le choix de l'endroit. Dans ce cas, le crime a bien dû être commis de la façon singulière et quelque peu maladroite que l'on sait, à cause du petit nombre des meurtriers. Quant au choix de l'endroit, il a été d'autre part déterminé par le fait même que les meurtriers avaient sur ce point bien peu de chances d'être dérangés.

En se plaçant aux portes mêmes de Rastatt, on n'avait pas à craindre l'apparition des patrouilles autrichiennes, puisque la ville et les villages voisins de cette ville étaient occupés militairement et que la plupart des patrouilles battaient naturellement le pays aux bords du Rhin. Dans le cas où les assassins auraient été dérangés, ils avaient l'avantage d'être à proximité de Rastatt et de pouvoir y rentrer sans être aperçus par les postes de garde aux portes. D'autre part le lieu du crime était admirablement choisi si, comme on peut être amené à le croire tant en lisant attentivement les déclarations qu'en examinant de près la conduite singulière des domestiques, les assassins ou tout au moins leurs complices faisaient partie de la suite de l'ambassade française.. En insistant sur le grand péril auquel ils étaient exposés, on s'assurait les moyens d'éloigner rapidement

et presque immédiatement du théâtre du crime des témoins dangereux ou dont la présence était pour le moins inutile.

Les meurtriers eux-mêmes avaient de plus la possibilité de regagner vivement et sûrement Rastatt par des chemins qui leur étaient bien connus, par exemple par le jardin du château, sans avoir à passer par les portes gardées, et de détourner les soupçons pour les faire retomber sur d'autres. De toute façon il ressort manifestement de tout ce qui précède une conclusion absolument incontestable et il est désormais évident que : Les hussards de Szekler n'auraient jamais choisi cet endroit et n'auraient jamais eu recours aux procédés qui ont été employés.

L'examen attentif et impartial des faits, tels qu'ils ressortent des déclarations mêmes des Français, fournit d'ailleurs toute une collection d'arguments qui établissent l'*innocence des hussards de Szekler accusés du crime*. Et ces arguments, on n'a pas besoin d'aller les chercher péniblement, de les reconstituer pour ainsi dire, ils frappent l'esprit de tout observateur sérieux, ils sont là sous nos yeux, au grand jour de l'évidence!

D'autre part, les déclarations des Français et leur attitude sur le théâtre même du crime mettent en lumière une série de faits qu'il est nécessaire de réunir dès maintenant et de présenter au lecteur.

De la déclaration de Jean Debry, de la partie de cette déclaration relative à la langue parlée par les meurtriers et à la façon dont ils parlaient cette langue, il résulte que Debry tenait avant tout à prouver que ses assassins parlaient mal le français, que, par conséquent, ce n'étaient pas des Français.

En songeant à la manière dont ses collègues ont été mis à mort, il faut bien reconnaître que Debry a dû la vie à un véritable miracle. Mais, comme Debry était convaincu qu'on aurait peine à croire à de pareils miracles, c'était à l'épaisseur anormale de ses vêtements [1] et à sa perruque qu'il prétendait attri-

---

[1] On raconte que, par prudence, il avait revêtu neuf vêtements superposés les uns aux autres.

Debry raconte lui-même dans le récit qu'il envoya à Paris et qui fut lu à la séance du Conseil des Cinq-Cents du 25 floréal an VII, sous le titre de « Nouveaux détails dictés à Rastatt par Jean Debry, le 17 floréal an VII « qu'un hussard lui porta un coup de sabre qui *pénétra huit doubles de drap* et quoi-

buer son salut. Mais il n'a pas songé à ce fait, que ses collègues, et surtout le faible et maladif Bonnier, devaient, à cause même du froid qu'il faisait, porter des vêtements aussi épais que les siens, et qu'eux aussi avaient des perruques.

Debry a, cela était hors de doute, mis tout en œuvre pour faire croire que l'attentat était dirigé contre sa personne autant que contre celle de ses collègues.

Non seulement il est le seul à prétendre, contrairement aux déclarations de tous les autres, qu'on avait demandé à savoir où il était, mais il parle encore d'une quantité de blessures qu'il prétend avoir reçues, tandis que l'examen du médecin révèle seulement l'existence de quelques légères contusions, d'écorchures insignifiantes, qui peuvent être la conséquence de sa course nocturne dans le bois ou de la configuration de l'endroit, peu importe lequel, où il passa la nuit. Enfin, il ressort, avec la dernière évidence, et de ses déclarations consignées par écrit, et des récits qu'il fit aux ministres étrangers, que Debry est dans l'impossibilité absolue de déterminer exactement le ou les lieux où il passa la nuit du 28 avril et qu'il n'a fourni que des renseignements *notoirement inexacts et controuvés* sur la façon dont il est revenu à Rastatt.

Il ressort encore des déclarations que les frères Boccardi et Rosenstiel, trois personnages qui occupaient un rang assez élevé, se sont enfuis avant d'avoir pu recueillir le moindre indice du danger qui les aurait menacés; qu'ils ont pris la fuite sur les conseils, sur les instances de leurs serviteurs, qui ne pouvaient et ne devaient pas plus qu'eux avoir la moindre idée du danger. En considérant l'attitude des domestiques, on doit donc admettre qu'ils avaient des motifs pour décider leurs maîtres à s'éloigner au plus vite du théâtre du crime. Le domestique de Roberjot, de l'un des hommes dont la mort avait été évidemment décidée, est le seul qui se conduise tout autrement. Il se garde bien de conseiller à ses maîtres de prendre la fuite, bien que, placé dans une des voitures de tête du convoi, il ait dû voir ou entendre quelque chose bien avant le valet de Boccardi.

---

que amorti par une forte cravate de mousseline, faillit me briser les vertèbres ». (*Moniteur universel*, n° 238 du 28 floréal an VII.) (*Note du Traducteur.*)

Il est encore un fait qui ressort des déclarations des Français, un fait dont, bien que son importance n'ait jamais été contestée, on n'a cependant jamais parlé jusqu'ici : aucun des domestiques, aucun des cochers n'a essayé d'opposer la moindre résistance aux assassins, quels qu'ils aient pu être. Le fait est d'autant plus significatif que les hommes de la suite de l'ambassade étaient, non seulement fort nombreux [1], mais presque tous armés [2]. Comme il est impossible d'admettre que tous les gens de la suite aient été des lâches et des poltrons, il est logique de penser qu'une partie de la suite avait intérêt à ne pas empêcher l'assassinat de Bonnier et de Roberjot !

Il importe maintenant de comparer les faits tels qu'ils résultent des déclarations des Français avec les incidents qui ont immédiatement précédé le départ de l'ambassade. On remarque tout d'abord un hasard singulier et une coïncidence bizarre : les ministres de France avaient eux-mêmes déclaré, quelques jours auparavant, qu'ils ne resteraient à Rastatt que jusqu'au 28 avril. Il est également curieux de se rappeler qu'ils refusèrent de faire usage du délai de vingt-quatre heures que leur offrit Barbaczy.

Si l'on va plus loin, on fera bien d'examiner de près les circonstances, les conditions mêmes de leur départ. On les arrête aux portes ; on leur refuse une escorte, alors que Barbaczy a déjà préalablement déclaré qu'il lui était impossible de garantir la sûreté du corps diplomatique, bien que les soldats autrichiens continuent à considérer comme un devoir sacré pour eux de respecter l'inviolabilité personnelle des ministres. Les personnes, qui leur veulent du bien et s'intéressent à eux, les conjurent de ne pas partir de nuit, par une nuit de tempête, par un ouragan de neige et de grêle. Et cependant un homme de naturel craintif,

---

[1] Il est d'autant plus difficile de déterminer exactement le chiffre total des gens de la suite, que l'on ne possède pas les déclarations de tous ces serviteurs. Il résulte cependant, des déclarations existantes, que sans compter les porteurs de flambeaux, les trois ministres étaient accompagnés par une vingtaine d'hommes à leur service.

[2] Le cocher de Bonnier, Troyon, n'est pas le seul qui parle de son sabre. Le secrétaire de Debry, Belin, dit qu'il y avait dans la voiture de Rosenstiel une épée qui, après avoir été prise par les hussards, fut replacée dans la chaise. Du reste, les démonstrations sont inutiles ici : personne, à cette époque, ne voyageait sans être armé, en général, de pistolets.

inquiet et méfiant comme Bonnier, un homme tourmenté par toutes sortes de sombres pressentiments, se décide à partir quand même, uniquement parce que, comme Debry le dira plus tard, « un scrupule excessif de dignité le pousse à quitter Rastatt[1] dans le délai que les ministres se sont fixé à eux-mêmes et non dans le délai que Barbaczy leur a accordé ». Ne croit-on pas voir en tout cela une main mystérieuse qui pousse les malheureux en avant, mais qui les pousse pour des motifs autrement pressants et sérieux qu' « un scrupule excessif de dignité? » N'est-ce pas cette même main qui poussa les meurtriers si fiévreusement en avant, qu'ils ne blessèrent qu'à peine le ministre Debry, pendant qu'ils hachaient en pièces ses collègues? N'est-ce pas cette main qui les fit disparaître sans qu'on ait pu retrouver leurs traces, qui leur permit même de rentrer à Rastatt dès qu'on entendit le bruit des chevaux des patrouilles des hussards qui arrivaient?

On trouve aussi dans les récits des Français encore quelques détails que, bien qu'on en ait tenu fort peu compte jusqu'ici, ou peut-être même parce qu'on les a négligés jusqu'ici, l'on ne saurait passer plus longtemps sous silence. C'est ainsi que le ministre Boccardi raconte que, pendant que les voitures étaient encore arrêtées à la porte de Rheinau, il avait remarqué un hussard qui se tenait seul à côté de sa voiture et le regardait attentivement : « Un instant plus tard, un individu en houppelande grise s'approcha de ce hussard, lui murmura quelques mots à l'oreille. Pendant ce temps, ces deux individus m'observaient attentivement. Mon frère parvint à saisir le dernier mot de leur conversation : « *ligurisch*, ligurien ». Aussitôt après ils disparurent tous les deux et se dirigèrent vers la barrière. On a vu et reconnu plus tard l'homme en houppelande grise parmi les assassins[2] ».

---

[1] Hüffer, *Diplomatische Verhandlungen*, III, 2.315.

[2] Rapport de Boccardi, cité par Obser. *Politische Correspondenz Carl Friedrich's von Baden*, 230.

Voici d'ailleurs, ce qu'écrivait à ce propos Boccardi, dans la lettre qui a été reproduite dans la « Déclaration individuelle » :

« Pendant cet intervalle, je vis un hussard me remarquer attentivement. Un homme enveloppé d'une houppelande grise s'en approcha, lui parla à l'oreille en me fixant tous deux. Mon frère saisit le dernier mot de leur entretien, *ligurichen* (sic) (ligurien). L'homme à houppelande a été vu avant

Debry confirme cette dernière assertion de Boccardi et dit dans son *Narré fidèle :* « Un fait qui paraît acquis et qu'il importe de relever, c'est qu'un certain *Georges*, qui faisait partie de la domesticité du commissaire impérial Metternich et avait été laissé à Rastatt après son départ, se trouva parmi les hussards de Szekler et leur désigna mon collègue Bonnier ».

Vincent Laublin, lui aussi, prétend avoir remarqué pendant que les voitures des ministres attendaient près de la porte, un cocher en houppelande grise et en chapeau rond, qui avait été au service du comte Metternich. Ce cocher, dit encore Laublin, tourna, avec un hussard de Szekler, autour des voitures et lui désigna chacun des ministres. Pendant l'attentat, ce cocher était avec les hussards, et ce serait lui qui leur aurait dit, lorsque, se trouvant à hauteur de la voiture de Debry, ils demandaient Bonnier : « Ce n'est pas Bonnier, mais Jean Debry ». Enfin, Laublin ajoute à sa déclaration une dernière communication plus renversante encore : « Il a vu ce cocher, qui n'avait pas quitté les hussards pendant la perpétration du crime, entrer dans différentes maisons et y changer l'argent volé ».

Pour ce qui est de ce *Georges*, il avait été pendant quelque temps comme domestique en surnombre au service du comte Metternich, qui l'avait congédié bien avant de quitter Rastatt.

Que cet homme ait tourné avec les hussards autour des voitures avant le départ des Français, qu'il leur ait montré chacun des ministres, il n'y a dans ce fait rien qui puisse éveiller les soupçons ou qui puisse paraître extraordinaire. Il est fort naturel qu'une masse de curieux aient voulu voir partir les voitures des ministres français et que parmi eux il se soit trouvé des hussards arrivés à Rastatt depuis quelques heures seulement et qui, naturellement, trouvaient tout neuf et intéressant dans une ville qui leur était inconnue.

D'autre part, n'est-ce pas le propre des domestiques de se donner de l'importance en faisant grand état de leurs connaissances et de leur savoir, et en disant à ceux qui le leur

---

l'assassinat par le citoyen Jean Debry et les domestiques ont dit qu'il était au service de M. de Metternich. » (*Archives nationales*, D. 114.1. Déclaration individuelle sur l'assassinat des ministres français à Rastatt, Paris, an VII.) (*Note du Traducteur.*)

demandaient le nom des personnages qui occupaient les voitures : « Celui-ci c'est un tel, celui-là s'appelle ainsi [1] ».

S'il est impossible de trouver rien de suspect à l'attitude de cet homme qui fait le cicerone près de la porte, il n'en est plus de même lorsqu'on retrouve ce même homme assistant à l'assassinat aux côtés des hussards et leur fournissant sur place des indications! Qui donc pourrait croire que le capitaine Burkhard aurait donné à ses hussards un « guide » chargé de leur désigner, comme Debry, Boccardi et Laublin veulent le faire croire, les ministres français et aurait fait d'un obscur domestique congédié le confident, le dépositaire d'un secret redoutable. Bien que cette seule question suffise pour réduire définitivement à néant le rôle de ce mystérieux Georges et la valeur de ses soi-disant services de guide, il convient cependant de prêter quelque attention à ce détail que nous trouvons dans les récits de Debry. Debry, et après lui certains historiens, ont prétendu ou supposé que Burkhard avait intentionnellement retenu les voitures des ministres français afin de donner aux hussards chargés du crime le temps de s'embusquer et d'attendre les voyageurs. Or, si ce Georges se tenait près de la porte avec les hussards et leur désignait « ouvertement » chacun des ministres afin de prévenir toute cause d'erreur, si on l'avait vu ensuite au milieu de ces hussards pendant la scène du meurtre, on devrait en conclure que ce sont bien les hussards qui se tenaient près de la porte qui ont commis l'assassinat. Mais ces hussards, Debry et quelques historiens l'affirment eux-mêmes, avaient été envoyés en toute hâte sur la route de Rheinau. Ils ne pouvaient donc pas se tenir tranquillement avec Georges près de la porte et se donner le plaisir de regarder les voitures et les gens qui y avaient pris place, à moins, toutefois, qu'ils aient pu être en même temps et sur la chaussée de Rheinau et près des portes, ou bien qu'ils aient suivi le convoi. Mais alors l'attaque aurait commencé par la dernière voiture et l'on sait qu'elle ne s'est pas produite de la sorte. De plus, comme on doit cependant admettre qu'il était matériellement impossible, aussi bien pour le nommé Georges que pour les hussards, de se trouver au

---

[1] HÜFFER, *Der Rastatter Gesandten Mord*, 236.

même moment sur deux points différents, comme d'autre part il est parfaitement possible d'admettre que Boccardi et Laublin aient pu constater la présence de Georges parmi les hussards qui se tenaient près de cette porte bien éclairée, il est en revanche absolument impossible qu'on ait pu reconnaître les traits d'un individu au milieu de l'obscurité profonde qui régnait sur le théâtre du crime, sans que pour cela rien ne s'oppose à ce que les personnages de l'ambassade aient constaté la présence, sur les lieux mêmes de l'attentat, d'un individu revêtu de vêtements bourgeois. Mais en même temps, pour les raisons mêmes que nous venons d'exposer, il est également certain que l'homme « à la houppelande grise » ne pouvait être le Georges qui se tenait à la porte de Rheinau. On peut du reste en fournir encore d'autres preuves. Si Georges, qui connaissait parfaitement les ministres français, avait accompagné les hussards sur le théâtre du crime, afin de leur désigner leurs victimes, comment se fait-il que les assassins aient dû, à plusieurs reprises, demander en français : « Est-ce que tu es Bonnier, Roberjot, etc ? ». Ou bien les hussards avaient besoin d'un guide chargé de leur désigner leurs victimes, et alors pourquoi les questions qu'ils posèrent; ou bien ils voulaient, grâce à ces questions, se convaincre de l'identité des personnes, et alors n'était-ce pas le comble de la légèreté et de l'imprudence que de confier un aussi grave secret à un domestique renvoyé ? Or, il faut bien le reconnaître, le dernier et le plus bête des conscrits du régiment de Szekler n'aurait pas été assez simple, assez inepte pour commettre une pareille imprudence, une semblable sottise ![1].

Enfin si l'on ajoute encore foi au dernier dire de Laublin, qui « a vu ce domestique changer l'argent volé », il faut alors se demander pourquoi ce même Laublin n'a pas signalé ce fait à la police de Rastatt, comment la police de Rastatt a toléré pareille chose et comment enfin les auteurs du *Rapport authentique* ont ignoré l'existence de ce complice « des hussards de Szekler ».

Après avoir longuement et minutieusement examiné toutes les

---

[1] Le plus naïf des historiens de l'attentat de Rastatt, Zandt, l'auteur d'une brochure qui a pour titre : *L'assassinat des Ministres à Rastatt*, veut que ce soit Georges qui, revêtu de l'uniforme des hussards de Szekler, a conduit et dirigé le meurtre. Mais que devient alors la houppelande grise ?

déclarations ayant trait à ce nommé Georges, on en arrive forcément à ne retenir qu'un seul fait, qui ne manque du reste pas d'importance, à savoir : que les Français eux-mêmes constatent et affirment la présence sur le théâtre même du crime d'un *homme en habits bourgeois*.

La conduite et l'attitude des personnages étrangers qui se montrèrent ou parurent sur le théâtre du crime, sont décrites de façons essentiellement différentes par les Français qui ont fait le récit de l'attentat dont ils avaient été les témoins oculaires. Belin, on le sait, déclare qu'on l'a arraché de sa voiture, jeté dans un fossé, roué de coups et foulé aux pieds : « Mon chapeau, raconte-t-il encore, était tombé à dix pas de moi. Lorsque je demandai où il était, ou plutôt, lorsque je fis comprendre que je voulais le chercher, *on m'y conduisit*[1] ». Et cependant, après cela, Belin prétend qu'on l'a de nouveau saisi violemment, « enlevé de terre, afin de le forcer à être témoin du massacre du ministre Roberjot. Le crâne était à quelques pas du corps. Je vis un Szekler le ramasser, me le montrer, le retourner, puis le mettre dans sa sabretache ». Laublin, Desmont et Troyon prétendent, eux aussi, qu'on les a maltraités et dépouillés.

En contradiction complète avec ces quatre individus, aucune des autres personnes, qui se trouvaient dans les voitures, ne parle des mauvais traitements que les hussards leur auraient fait subir. A ce propos, il est particulièrement intéressant d'insister sur ce que les dames Debry disent de la conduite des soldats : « A en juger par leurs gestes, raconte une des filles de Debry,

---

[1] Voici d'ailleurs, d'après la « Déclaration individuelle sur l'assassinat des ministres français à Rastatt. Paris, an VII » (*Archives nationales*, D. 114.1), le texte même de ces passages extraits de la déclaration de Belin :

« Mon chapeau était tombé à dix pas de moi. Sur la demande que j'en fis ou plutôt sur ce que je fis entendre que je voulais aller le chercher, j'y fus conduit.....

« ..... On me fit relever pour être le témoin du massacre du Ministre Roberjot ; pendant que les hussards le tenaient par l'habit, d'autres écartaient la citoyenne Roberjot. Le Szekler, dont je viens de parler, porta le premier coup. Ceux qui étaient à pied le virent se retourner sur le côté. Croyant qu'il existait encore, ils lui portèrent des coups de sabre. Le crâne était à quelques pas du cadavre. Je vis un Szekler le ramasser. Il me le montra, le porta aux yeux et le mit dans son bredache ! Je n'aurais pas cru ce fait si je ne l'avais vu et je ne le rapporte que parce que je veux être exact..... » (*Note du Traducteur.*)

après avoir exposé tout ce qui a trait à l'attaque dirigée contre son père, ils (les hussards) n'étaient pas d'accord quant à la façon dont on devait nous traiter. Les uns nous menaçaient, d'autres nous faisaient signe de descendre, d'autres enfin nous surveillaient constamment afin de nous empêcher de bouger. Nous voulions nous sauver et il nous était impossible de tenter quoi que ce fût qui pût assurer notre salut. . . . . Je les suppliai (en allemand ?) à genoux, les mains jointes, de me dire où était mon père. On se borna à me répondre (dans quelle langue ?) : « Vous n'avez plus de père. Il est mort ». Un jeune hussard, qui était à la portière de la voiture, paraissait ému de mes plaintes. Par un mouvement instinctif je pris sa main et implorai sa pitié. Il pressa longuement et avec une vive émotion ma main et celle de la citoyenne Debry. . . . . Il me fallut satisfaire la curiosité de quelques hussards, leur dire que je n'étais pas Allemande mais Française, que j'étais venue pour la première fois en Allemagne et que je savais fort peu d'allemand. Je le prouvai d'ailleurs à certains autres, en leur faisant répéter plusieurs fois ce qu'ils me disaient sans arriver à les comprendre. Je me rappelle que l'un d'eux ne voulait pas ajouter foi à mon ignorance et me dit que je comprenais fort bien l'allemand, mais seulement quand je le voulais. Un autre nous regarda attentivement et me dit : *Due figliuole ?* (Deux filles). Je lui répondis que nous étions là deux jeunes filles et notre mère. L'expression de pitié que lui causa ma réponse, remplit mon cœur de désespoir ! J'avais cru comprendre qu'il aurait voulu nous dire : « Combien je vous plains ! Vous avez tout perdu ». Les hussards nous témoignèrent plus tard leur compassion d'une façon bien plus évidente. Quelques-uns d'entre eux ayant porté à leur bouche une bouteille d'eau-de-vie, l'un d'eux s'écria : « Il faut offrir à boire à ces dames » et nous tendit la bouteille. Le hussard dit à la citoyenne Debry que cela lui ferait du bien et me répéta la même chose. Je le remerciai et lui répondis que j'étais trop triste pour pouvoir boire. « Ne soyez pas triste, répliqua-t-il, on ne vous fera aucun mal[1]. »

---

[1] La lettre d'une des filles de Debry, reproduite dans le numéro 232 du *Moniteur universel* du 22 floréal an VII, sans entrer dans tant de détails, con-

La conduite des hussards envers les dames Debry, si on la compare aux récits de Belin, de Desmont et de Mme Roberjot, est simplement inexplicable. La fille de Debry a demandé son père et ne trouve que de la compassion chez eux. L'un d'eux, dont la jeune fille prend même la main sans épouvante, serre longuement « et avec la plus vive émotion » les mains de la jeune fille et de Mme Debry. D'autres posent avec intérêt et douceur des questions amicales aux filles et à la femme de Debry. L'un d'eux va plus loin : dans sa simple et rude bonté de soldat, il leur offre sa gourde d'eau-de-vie. Qui reconnaîtrait dans ces gens au

---

firme cependant ce que cette jeune personne dit de la conduite des hussards à leur égard :

« Lorsque dans cette nuit affreuse je demandai mon père à ses assassins, on me répondit que je n'en avais plus, qu'il était mort. Je m'adressai à l'homme qui était à la portière de la voiture et qui avait l'air plus humain que les autres : je lui demandai de ne point nous faire de mal; je pris même sa main et il me répondit qu'il nous conduisait à Rastatt. » (*Note du Traducteur.*)

Voici du reste le texte exact de cette partie de la déclaration d'une des filles de Debry. (*Archives nationales*, D. 114.1. Déclaration individuelle sur l'assassinat des ministres français à Rastatt. Paris, an VII.) (*Note du Traducteur.*)

« A en juger par leurs gestes ils étaient fort incertains de la manière dont ils disposeraient de nous. Plusieurs nous menacèrent ; les uns nous faisaient descendre; ensuite, d'autres, pour nous en empêcher, nous veillaient continuellement. Nous voulûmes nous sauver, mais il nous fut même impossible de le tenter... Je les conjurai (en langue allemande) à genoux, les mains jointes de me dire où était mon père. Je ne reçus d'autre réponse (dans quelle langue ?) que celle-ci : « Vous n'avez plus de père ! il est mort ! » Un jeune hussard, qui était à la portière, semblait être touché de nos plaintes. Par un mouvement involontaire je pris sa main en implorant sa compassion. Il serra longtemps la mienne et pressa celle de la citoyenne Debry avec la plus vive émotion..... Il me fallut aussi contenter la curiosité de quelques-uns, leur apprendre que je n'étais pas Allemande, mais Française ; que c'était la première fois que je voyageais en Allemagne et que j'en connaissais peu la langue. Je le prouvai à quelques autres en les faisant répéter plusieurs fois sans pouvoir les comprendre. Je me rappelle que l'un d'eux fut fort irrité de mon ignorance et me dit que j'entendrais fort bien si je le voulais. Un autre, après nous avoir regardées attentivement, me dit d'un ton interrogatif : *Due figlioli ?* Je lui répondis que nous étions deux jeunes filles et une femme. Le geste de compassion qu'il fit à cette réponse remplit mon cœur de désespoir. Je l'interprétai dans ce sens : « Que je vous plains, vous avez tout perdu !..... »

« Ceux qui étaient à notre portière se passèrent mutuellement une bouteille d'eau-de-vie. Un d'eux, après avoir bu, dit : « Il faut l'offrir à ces dames », et aussitôt il nous la présenta. Il disait à la citoyenne Debry que cela lui ferait du bien et il me répéta la même chose. Je le remerciai en lui disant que j'étais trop triste pour boire. Il me répondit que je ne devais pas l'être et qu'on ne me ferait pas de mal. »

cœur simple et bon ces mêmes assassins qui viennent de hacher des ministres inoffensifs et incapables de leur résister, qui viennent de maltraiter tous ceux qu'ils ont rencontrés sur leur chemin, qui ont forcé une pauvre femme à assister au meurtre de son mari, enfin qui ont mis la cervelle sanglante de Roberjot dans leur sabretache ?

Il est de toute impossibilité de s'expliquer ce changement dans l'attitude des assassins à l'égard de la suite des ministres français, si l'on s'en tient à la version d'après laquelle seuls les hussards de Szekler ont été présents sur le théâtre même du crime. Leur douceur, leurs égards pour les dames Debry, quelque compréhensibles qu'ils soient en eux-mêmes, sont absolument énigmatiques, pour peu que l'on se souvienne des récits de Mme Roberjot et de « son sauveur », qui prétendent tous deux qu'on a forcé la pauvre femme à assister à l'assassinat de son mari. Comment des hommes capables d'une pareille atrocité, vont-ils tout à coup témoigner tant de douceur et de délicatesse aux dames Debry ? Il serait pourtant logique de penser qu'ils auraient dû maltraiter et brutaliser surtout ces dames, puisque Debry leur avait échappé et que ce fait n'était guère de nature à les disposer à l'indulgence et à la bienveillance précisément envers sa famille. Enfin on fera bien d'examiner encore le récit de Belin. On commence par le maltraiter et, pendant qu'on le rosse, son chapeau tombe à terre. Il est difficile d'admettre que pendant qu'il pliait sous les coups et les horions, il ait songé à chercher son chapeau. Il n'a pu y penser que quelque temps après, lorsqu'il a pu se remettre un peu. Au milieu de l'obscurité il s'adresse à un individu, qu'il entend, qu'il devine, plutôt qu'il ne le voit. Il lui demande « ou mieux il lui fait comprendre » qu'il recherche son chapeau : « On m'y conduisit[1] « raconte Belin ». En vérité, il faut reconnaître que ce détail insignifiant en lui-même est réellement bien étonnant. Quoi, ces mêmes assassins qui, quelques instants auparavant ont sans aucun motif, puisque ni Belin ni personne de la suite n'avait fait mine de résister, « maltraité, rossé et foulé aux pieds » le même Belin, l'auraient pris amicalement par la main et l'auraient aidé à retrouver son chapeau !

---

[1] *Archives nationales*, D. 114.1. Déclaration individuelle sur l'assassinat des ministres français à Rastatt. Paris, an VII.

Mais ce même Belin, auquel nous devons ce détail au moins original, nous raconte un peu plus loin que les mêmes hussards l'ont, plus tard, placé dans la voiture de Rosenstiel et qu'il a vainement tenté de s'en échapper. « J'ouvris plusieurs fois la portière de la voiture. Au bruit qu'elle fit, les hussards vinrent pour voir d'où cela provenait. Je recommençais pour les y accoutumer et leur faire croire qu'il venait des chevaux. Je faisais des efforts pour l'ouvrir une dernière fois. Le cocher qui conduisait cette voiture entendit du bruit : il vint fermer la portière, au moins il y porta la main. Ce ne pouvait être que pour m'empêcher de sortir. Ce cocher est au service du margrave. Pendant le pillage des papiers, il était descendu de cheval, tournait autour de la voiture et s'*entretenait avec les pillards*. Je le vis même monter deux fois en avant de cette voiture et fouiller dans les poches de cuir qui pendaient au siège du cocher[1]. »

Voilà donc encore un des individus attaqués envers lequel les hussards de Szekler se conduisent doucement, presque amicalement! A ce propos, il n'est pas inutile de revenir une fois de plus sur le récit que fait Debry de son retour à Rastatt, le 29 avril au matin. Dans ses deux déclarations écrites, comme dans son récit, qui sert de base au *Rapport authentique*, il déclare formellement que les hussards de Szekler ont été les auteurs de l'assassinat. Il ressort également de ces récits qu'on en voulait à sa personne; il va même jusqu'à dire que c'était surtout à lui qu'on en voulait[2]. Puis, quand il parle de son séjour dans le bois, il insiste tout particulièrement sur la frayeur que lui causa la venue du jour, qui devait le faire tomber entre les mains des patrouilles autrichiennes[3]. D'après les dires de Debry, il est donc hors de doute, ce qui est d'ailleurs fort aisé à comprendre, qu'il redoutait par-dessus tout de rencontrer les hussards de Szekler. Car, intimement convaincu[4] que les

---

[1] *Archives nationales*, D. 114.3. Déclaration individuelle sur l'assassinat des ministres français à Rastatt, Paris, an VII.

[2] Il raconte en effet qu'un hussard cria de loin : Le ministre Jean Debry. (Voir page 82, note 2.)

[3] Voir page 83, note 2.

[4] Debry déclare en effet que les Ministres ont été retenus aux portes « afin d'organiser l'exécution de cet exécrable attentat et, je le dis avec conviction,

hussards de Szekler avaient reçu l'ordre de faire le coup, et c'est ce qu'il affirme hautement, il devait logiquement penser qu'ils ne se gêneraient pas pour le tuer le matin, dans le cas où ils réussiraient à s'emparer de lui. Bien plus, il devait penser que les postes de garde aux portes avaient certainement reçu l'ordre de se saisir de lui à son retour. Et malgré cela cet homme a l'audace inouïe de passer sous le nez des hussards de Szekler, qui fournissent ce poste. C'est là un acte de folle témérité qui n'a d'égal que le prodige grâce auquel Debry échappa à ses assassins. On nous dira que le ministre n'avait plus que cette seule chance de salut, qu'il lui fallait rentrer à Rastatt[1]. C'était là seulement qu'il pouvait trouver aide et protection, tandis qu'il risquait partout ailleurs de se faire ramasser par les patrouilles qui fouillaient les villages des environs. C'est assurément chose indiscutable; mais cela ne suffit pas pour expliquer le parti désespéré, plein d'une folle témérité, qu'il prit en se décidant à passer devant les postes. Il aurait dû éviter à tout prix ce chemin, le plus dangereux de tous, puisqu'il le menait droit dans les griffes de ses persécuteurs supposés et suivre celui qu'avaient choisi des gens plus prudents que lui, Rosenstiel, Boccardi, etc. . . . . Or, telle n'est pas là la solution qu'adopte Debry. Il passe tranquillement devant le poste, qui se composait, dit-il, de soldats appartenant à cette troupe épouvantable qui, quelques heures auparavant, l'avait criblé de blessures! Voilà l'acte insensé, l'acte téméraire qu'ose risquer un homme à peine remis de la frayeur mortelle causée par un attentat auquel il vient miraculeusement d'échapper, un homme qui vient de passer une nuit d'angoisse dans le bois même où le cherchaient ses assassins, qu'il y a entendus, qu'il y a vus tourner autour de lui! Non, pareille chose est matériellement impossible. Si Debry avait réellement cru que les hussards de Szekler étaient les assassins; s'il avait réellement cru que l'attentat était dirigé contre sa personne; s'il avait réellement ressenti de la crainte, de l'horreur pour ces hussards, jamais, non jamais, il n'aurait pu se décider à passer devant le

---

de cet attentat qui avait été ordonné et combiné à l'avance dans tous ses détails ».

[1] Il déclare lui-même qu'il a « pris le parti désespéré de retourner à Rastatt ».

poste qui gardait la porte. Si Rosenstiel et les frères Boccardi connaissaient et pouvaient retrouver, au milieu de l'obscurité, des chemins détournés conduisant à Rastatt, il est hors de doute que Debry aurait pu aisément rejoindre en plein jour un de ces chemins. La singulière intrépidité dont Debry fait preuve à l'égard des hussards de Szekler, fait, par une bizarre coïncidence, pendant avec la tranquillité de sa femme et de ses filles, qui ont cherché et trouvé l'occasion de causer presque amicalement avec ces mêmes hussards. Explique qui voudra ou qui le pourra ces énigmes psychologiques!

Un homme qui prétend avoir été horriblement maltraité, qui a échappé miraculeusement à la mort, va, de propos délibéré, après mûre réflexion, non pas sous l'impression irraisonnée d'une terreur qui l'affole, se présenter devant un poste fourni par le régiment auquel appartiennent ses assassins, devant un poste qui doit avoir l'ordre de l'arrêter et de le conduire à la mort! La femme et les filles de ce même homme ont pu, sans trembler, sans mourir de peur, causer pendant des heures avec les soldats qui viennent de massacrer leur mari, leur père, prendre doucement, tranquillement, les mains encore sanglantes qui se tendent vers elles! Enfin, le cocher badois dont parle Belin n'a pas, lui non plus, peur de ces hussards. Lui aussi, il cause avec eux et les aide même à fouiller les voitures!

Si l'on examine, rien qu'au point de vue de la conduite tenue par ces différentes personnes sur le théâtre même du crime, les dires contradictoires des Français, pour peu qu'on prenne la peine de les comparer avec les déclarations dont nous avons déjà parlé, on en viendra forcément à établir d'une manière incontestable les faits suivants :

1° Une partie des témoins oculaires — nous continuerons à nous servir de cette expression, tout en faisant remarquer qu'elle est loin d'être juste — déclarent formellement que les personnes présentes sur les lieux au moment de l'attentat parlaient *français*. Un seul d'entre eux prétend qu'elles parlaient allemand et quelques-uns seulement font mention de la langue *hongroise*. Parmi ces derniers figurent, on doit le dire dès maintenant, les dames Debry;

2° Au dire d'une partie des témoins oculaires, de ceux qui se trouvaient près de la première voiture, les assassins étaient peu

nombreux. Tous les autres déclarent, au contraire, que l'attaque a été exécutée par beaucoup plus de monde;

3° Pendant que les uns se plaisent à insister sur la brutalité et la férocité des meurtriers, les autres signalent, au contraire, des faits et des actions qui permettraient de leur attribuer des sentiments de douceur et de générosité.

Il est évidemment impossible d'arriver à établir même un semblant de concordance entre des allégations aussi diamétralement opposées les unes aux autres. Les déclarations des témoins oculaires restent absolument inexplicables, si l'on s'entête à vouloir voir dans les hussards de Szekler les assassins de Bonnier et de Roberjot. Si les meurtriers ont parlé allemand ou français, ce n'étaient pas des Szeklers. Si les voitures ont été attaquées par 6 ou 8 hommes, l'attentat n'a pas été commis par les hussards, qui étaient bien plus nombreux. Enfin, si Debry et ses dames avaient été attaqués par les Szeklers, Debry et ses dames auraient eu à leur égard une attitude toute différente.

Veut-on, toutefois, essayer de faire concorder entre elles les déclarations et la manière d'agir des témoins oculaires; veut-on, en un mot, arriver à les comprendre, il faudra alors, non seulement commencer par séparer l'impossible et l'invraisemblable de ce qui est admissible et probable, mais aussi tenir compte de l'état mental de personnes qui venaient de passer par de mortelles angoisses; qui ont perdu toute notion du temps et des lieux; qui ont confondu, mélangé le faux et le vrai; qui ont fini par croire à la réalité de ce que leur imagination seule avait vu; qui ont accepté, enfin, bien des choses qu'on leur a ultérieurement suggérées. Pour peu que l'on tienne compte de cet état d'esprit, il ressortira des dépositions mêmes des Français qu'il y a lieu de considérer dans l'attentat deux *moments essentiels :*

Le premier, *très court,* pendant lequel le crime est commis par un petit nombre d'individus ;

Le second, *sensiblement plus long,* pendant lequel apparaissent sur le théâtre du crime d'autres personnes en nombre bien plus considérable, parlant une autre langue et dont la conduite est en opposition absolue avec celle des assassins.

Si cette hypothèse est la vraie, et c'est là, d'ailleurs, ce qui résulte de tout ce que nous avons établi jusqu'ici, il est impossible de vouloir identifier les hussards de Szekler avec les

assassins qui s'étaient présentés sur la scène du crime avant eux. Les hussards sont plus nombreux, parlent une autre langue et se conduisent tout autrement que les assassins. C'est là, du reste, ce qui ressort manifestement des faits que nous avons déduits des déclarations mêmes des Français.

Mais si l'on peut trouver sans peine dans les dires mêmes des Français une quantité de preuves qui militent en faveur des hussards et les disculpent du crime dont on les a accusés ; s'il résulte d'une partie de ces déclarations que les hussards n'ont pas pu être les assassins ; s'il ressort même des différentes contradictions contenues dans ces déclarations que le crime a été commis par un petit nombre de personnes parlant français ou allemand, et qui ne sauraient être les Szeklers ; s'il est établi que les Szeklers ne sont arrivés sur les lieux que lorsque le crime était consommé, il n'en est pas moins certain qu'il reste encore une objection sérieuse, une objection qu'il s'agit de réduire à néant.

En effet, tout en reconnaissant l'existence de ces contradictions presque inexplicables, qui portent gravement atteinte à la valeur des déclarations des Français, tout en reconnaissant la valeur réelle des raisons qui ne permettent guère d'admettre, eu égard à la façon même dont le crime a été commis, que les hussards de Szekler en soient les auteurs, tout en reconnaissant le bien-fondé des faits qui plaident en faveur de l'innocence des hussards de Szekler, il n'en est pas moins certain que les Français, dans leurs déclarations, comme les ministres restés à Rastatt, dans leur *Rapport authentique* affirment, de la façon la plus formelle, que les hussards de Szekler ont commis le crime.

Qu'ils l'aient perpétré d'une manière ou d'une autre, c'est là une considération accessoire, secondaire. Le fait essentiel, c'est l'identification des meurtriers et cette identification serait absolument certaine, d'après les documents auxquels nous venons de faire allusion.

Pour réfuter cette objection fort sérieuse et fort grave, il importe de considérer :

1° *L'origine, le caractère, la nature et la valeur de ces documents ;*

2° *Le fait, si dès le* 28 *avril dans la nuit, ou même le* 29 *avril*

au matin, on a formellement accusé les Szeklers d'être les auteurs du crime qui venait d'être commis.

Les déclarations des Français n'ont pas été recueillies en justice, n'ont pas été versées à une instruction judiciaire.

Ce ne sont, en réalité, que « des procès-verbaux sommaires » dressés par le juge de paix de Strasbourg.

Ce fait seul suffit pour enlever une partie de leur valeur à des témoignages recueillis en l'absence de tout contrôle, en dehors de toute enquête contradictoire. On ne peut donc que regretter de voir qu'on ait consigné par écrit des allégations qui se contredisent entre elles et dont quelques-unes contiennent même des inexactitudes criantes, des faits mensongers. D'autre part il est difficile de s'expliquer comment les contradictions, dont fourmillent ces déclarations, n'ont été aperçues ni par le juge de paix ni par d'autres personnes. Il n'en faut pas moins tenir compte de ces contradictions. On ne saurait se contenter de les passer sous silence, de les négliger ou même de déclarer qu'elles sont inexplicables. Si les tribunaux français se sont silencieusement contentés d'enregistrer ces déclarations et leurs énigmes, c'est que, comme nous le prouverons, ils avaient pour cela de bonnes raisons. Mais ces raisons, ces motifs, n'existent pas devant le tribunal de l'histoire. Le principal accusateur et à la fois le principal témoin, Jean Debry, se contredit lui-même dans ses déclarations. Bien plus, il a témoigné de faits qu'il savait inexacts et faux. Ce qui est plus grave encore et ce que prouve l'examen même de ses déclarations, il a eu l'intention bien arrêtée d'accuser les hussards de Szekler et de les faire passer seuls pour les auteurs du crime[1]. Enfin, tous ses efforts tendent à se faire passer, non seulement pour l'une des victimes, mais pour la principale victime de l'attentat. Du reste, il est aisé de prouver qu'il a exercé une pression considérable sur les autres témoins, surtout sur ceux qui dépendaient directement de lui et cela seul suffit pour diminuer sensiblement la valeur de ses déclarations.

Et ce sont cependant ces déclarations dont on a voulu faire des *documents inattaquables*.

---

[1] Cf. Déclarations de Jean Debry relatives à la langue parlée par les assassins. (Voir pages 89 et suivantes.)

Ce que nous venons de dire des déclarations des Français s'applique également, quoique en partie seulement, à celles des cochers badois.

Eux aussi on ne les a pas fait déposer, on s'est contenté pour eux aussi d'un *Procès-verbal sommaire* et cette manière de procéder des Badois doit paraître encore plus étrange que celle des Français. Si les Français avaient de bonnes raisons pour vouloir faire retomber à tout prix la culpabilité sur les hussards de Szekler, les Badois, au contraire, on devrait le croire tout au moins, avaient toutes sortes de motifs pour vouloir découvrir la vérité. A moins que cependant. . . . . ? Nous verrons d'ailleurs que les autorités badoises préférèrent laisser peser sur les hussards de Szekler la honte du crime dont on les accusait et ce fait même n'est assurément pas de nature à augmenter la valeur et l'authenticité des *Procès-verbaux sommaires* des cochers badois.

Mais la valeur de ces déclarations est presque entièrement annihilée, si l'on se rappelle que ces cochers eux-mêmes déclarent que « pendant l'attentat ils avaient complètement perdu la tête[1] ». On a du reste, dès cette époque, reconnu et proclamé que de pareilles déclarations « sommaires » étaient dénuées de toute valeur. « Il est tout particulièrement dangereux, ainsi s'exprimait l'auteur d'un mémoire que les Autrichiens firent paraître à ce moment, de recueillir les déclarations sommaires de gens aussi grossiers et aussi ignorants. Non contents de parler de ce qu'ils ont vu, ils racontent en outre tout ce qu'ils supposent et ce qui est bien pire encore, ce qu'ils n'ont pu savoir. On aurait dû leur poser une série de questions, les interroger sur ce qu'ils pouvaient savoir, leur demander, par exemple, si c'étaient des hussards impériaux, quel était leur nombre, quel était leur uniforme, de quelle couleur, etc., s'ils étaient bien sûrs de ce qu'ils avançaient, s'ils étaient prêts à le déclarer sous la foi du serment. . . . .[2] »

---

1 Un témoin dont on ne saurait récuser les dires, le secrétaire de la Légation danoise, von Eggers, dit à ce propos : « Il ressort des déclarations des cochers badois que ces individus, absolument stupéfiés par la frayeur, étaient hors d'état de voir et de remarquer quoi que ce soit ». (*Briefe über die Auflösung des Rastatter Congresses*, t. I, p. 426.)

2 Courtes observations sur le *Rapport authentique* relatif à l'assassinat des ministres français à Rastatt. (*Haus, Hof und Staats-Archiv.*)

Nous nous réservons d'ailleurs de montrer que des personnes, qu'on ne saurait taxer de partialité en faveur de l'Autriche, ont approuvé et partagé les idées émises dans cet opuscule. Enfin, bien que le fait soit absolument inexplicable, il est certain qu'on n'a même pas jugé nécessaire d'entendre *tous* les cochers badois, qu'on a même négligé de recueillir la déposition des « porteurs de flambeaux badois[1] ».

Quant au *Rapport authentique,* il repose exclusivement sur les dires de Jean Debry « miraculeusement sauvé », puis de quelques personnes présentes sur le théâtre nocturne du crime. Cette considération seule suffit pour permettre de mettre en question l'authenticité du contenu de cet écrit. Il semble même superflu de vouloir le démontrer encore après tout ce qui a été dit jusqu'ici; mais la teneur même de ce document n'en devient que plus sujette à caution, pour peu que l'on prenne la peine d'examiner quelque peu attentivement la personnalité de son auteur et les sentiments dont il était animé.

Ce personnage, le ministre prussien von Dohm, avait dès le premier moment, d'accord avec son collègue le comte Görtz, cherché avec un empressement fébrile à retirer des avantages politiques de cet événement, à exciter les esprits contre l'Autriche, et à contrecarrer toutes les tentatives faites pour laver les hussards de Szekler des accusations portées contre eux. Lorsque Dohm, en retournant chez lui, arriva à Pforzheim, où il s'était proposé de séjourner quelque temps, il affecta d'avoir grande hâte de continuer son voyage, parce que, disait-il, « on ne saurait s'arrêter en ces lieux après de semblables événements ». « Tant que nous verrons autour de nous ces uniformes, ajoutait-il en feignant la terreur et en montrant du doigt des soldats autrichiens qui passaient, nos existences seront en danger. » Quel-

---

[1] Zandt trouve ce fait fort significatif. Il dit que « cinq des voitures étaient conduites par des gens appartenant aux écuries du margrave. On ne leur demanda pas de déclaration. On prétendit à ce moment que ne comprenant ni le *français,* ni le *hongrois,* ces gens ne pouvaient pas savoir si les assassins étaient des hussards de Szekler ou des Français ». Donc, le 29 ou le 30 avril on ne savait pas encore si les assassins étaient des Français ou des Szeklers. C'est ce qu'on cherchait encore à établir le 29 ou le 30 avril. Mais alors que dire, que penser des allégations des Français, des déclarations *formelles* de Debry qui servirent de base au *Rapport authentique?*

ques lieues de poste plus loin, à Aalen, il accusa formellement son ancien collègue de Rastatt, le comte Lehrbach, d'avoir été l'auteur moral, l'instigateur du crime, l'homme qui voulait à tout prix « s'emparer des papiers de l'ambassade française, afin de se renseigner de façon positive sur la conspiration révolutionnaire ourdie par les Français dans l'Allemagne du Sud et sur l'organisation de la république Allemane[1] ».

Les efforts de Dohm furent énergiquement secondés par plusieurs de ses collègues, et en particulier par le comte Görtz et par son gendre, le ministre de Bavière, le baron von Rechberg, l'un des co-rédacteurs et des signataires du *Rapport authentique*. Tout le long de la route de Karlsruhe, le comte Görtz ne manqua pas d'interpréter l'événement de Rastatt d'une manière essentiellement défavorable à l'Autriche, en cherchant à insinuer et à faire croire « que le crime avait été provoqué par un ordre tacite émanant de la cour impériale[2] ». A Augsbourg, que le comte Görtz traversa le 3 mai, en compagnie de son gendre, ces deux diplomates « racontèrent l'histoire de l'assassinat dans les termes les plus violents et sous les aspects les plus faux[3] ». Görtz alla même jusqu'à laisser entendre que le comte Lehrbach cherchait à l'éviter. Ce fut du reste pour cette raison que lors de l'arrivée de Görtz à Munich, Lehrbach affecta de le rechercher dans le monde[4].

Le comte Görtz ne reculait d'ailleurs pas devant des faux, afin de mieux établir la culpabilité des hussards et du gouvernement autrichien. On en trouvera la preuve dans une affaire quelque peu mystérieuse d'*écoutage aux portes*, qui a joué un rôle considérable, et bien fatal pour quelques historiens, dans les annales de l'assassinat des ministres.

Le comte Lehrbach[5], chargé de négocier un gros marché de

---

[1] HELFERT, *Der Rastatter Gesandten Mord*, p. 123-124.

[2] *Id.*, p. 124. Lettre au prince électeur de Trèves.

[3] *Haus, Hof und Staats-Archiv*. Le comte Fugger au commmissaire impérial Hügel. Augsburg, 3 mai 1799.

[4] HELFERT, *Der Rastatter Gesandten Mord*, p. 124.

[5] Lehrbach (Conrad-Louis), baron du Saint-Empire, puis comte von und Zu, descendant d'une vieille famille hessoise, né en 1745. Conseiller aulique et chambellan du prince évêque de Würzburg avant même d'avoir fini ses études à l'Université. En 1774, conseiller à la haute-cour de justice à Vienne

fournitures pour l'armée autrichienne, s'était rendu, vers la fin du mois d'avril, d'Augsburg à Munich et y était descendu dans un hôtel. On raconte[1] que le gouvernement bavarois fit occuper une chambre contiguë à son appartement par un (ou deux) fonctionnaires chargés d'écouter et de consigner par écrit les conversations que le comte Lehrbach aurait avec son secrétaire Hoppe. On possède actuellement, puisqu'on les a fait imprimer, ces *Protocoles*[2], qui ne contiennent guère que des choses insignifiantes qu'on n'a pu se procurer que par voie confidentielle. Mais l'origine même de ces *Protocoles* et la façon dont on a pu les établir n'en demeurent pas moins entourées d'un profond mystère. Il est assurément fort surprenant de voir qu'on a pu, sans être dérangé et tout à l'aise, saisir les conversations d'un personnage aussi considérable que le comte Lehrbach, qui devait certainement occuper dans l'hôtel un appartement composé de plusieurs pièces. Mais ce qui est plus surprenant encore, c'est que le comte Görtz ait eu, dès le 7 mai, c'est-à-dire au bout de quarante-huit heures, connaissance du protocole de la dernière conversation de Lehrbach, recueillie sur l'ordre du gouver-

---

ministre plénipotentiaire en Suède en 1777; conseiller intime en 1779, il fut nommé, en 1779, après la paix de Teschen, commissaire adjoint au plénipotentiaire impérial à la diète de l'empire à Ratisbonne; ministre à Munich en 1787, puis chargé, en 1793, d'une mission diplomatique au quartier général prussien, on le retrouve à Berlin, en 1794, où il s'efforce, avec lord Malmesbury, à décider la Prusse à rester dans la coalition. Après la paix de Bâle (1795), il retourna pour peu de temps à Munich, où il ne tarda pas à être remplacé par le comte Joseph Seilern. De retour à Vienne, il y remplit successivement les fonctions de directeur général de la chancellerie secrète de la cour et de l'Etat, puis de président du tribunal suprême des Archiduchés autrichiens; il fut envoyé, en 1796, en qualité de commissaire impérial et royal avec les pleins pouvoirs les plus absolus en Tyrol, qu'il contribua puissamment à soulever contre les Français. Envoyé au congrès de Rastatt en qualité de ministre représentant les Etats autrichiens, la Bohême et la Hongrie, il reçut l'ordre de quitter Rastatt presque dès la reprise des hostilités, en partit le 11 mars 1799 et alla s'établir à Augsburg, puis à Munich. Désigné un moment pour succéder à Thugut et se charger du ministère des affaires étrangères, il refusa ces fonctions; ministre d'Etat pour les affaires intérieures, puis président de la commission de la guerre et de l'armée; commissaire impérial au lendemain de la bataille de Hohenlinden, il ne conserva ces deux dernières fonctions que jusqu'à la paix de Lunéville, prit sa retraite en 1801 et mourut subitement, le 13 avril 1805, au château de Bergheim, près de Linz. (*Note du Traducteur.*)

[1] Cf. Sybel, *Historische Zeitschrift*, t. 39, p. 46 et suivantes, et Hüffer, *Diplomatische Verhandlungen*, t. III, p. 345.

[2] *Historische Zeitschrift*, t. 39.

nement bavarois par des *écouteurs*, protocole destiné à servir les visées politiques de ce gouvernement. En tout cas, on est en droit de s'étonner que le gouvernement bavarois ait communiqué de suite au ministre de Prusse la teneur même des entretiens de diplomates amis, de ces entretiens qu'il était arrivé à connaître en ayant recours à des procédés qui n'ont rien d'honorable et de recommandable. Quoi qu'il en soit, la façon même, dont le comte Görtz fit servir ces conversations aux buts qu'il poursuivait, caractérise bien les intentions et les sentiments de ce diplomate. Le 7 mai, le secrétaire de la légation de Danemark, Eyben [1], arrivait à Munich et remettait à Görtz la réponse faite par l'archiduc Charles au « Rapport que lui avaient adressé en commun les plénipotentiaires ». Görtz n'eut rien de plus pressé à faire que de publier une communication basée sur les données recueillies par les personnes chargées d'écouter les conversations de Lehrbach et de Hoppe, communication qu'il eut le soin d'envenimer par des additions et des adjonctions perfides. Car, si l'auteur n'avait pu saisir que les premiers mots de la lettre de Barbaczy : « Maintenant tout est consommé », Görtz ne se gêne pas pour les faire suivre de cette phrase : « *Les ministres ne sont plus* ». Se basant sur ces mots et sur le fait que Lehrbach, informé de la prise des papiers, aurait dit qu'on en recevrait bientôt des copies, Görtz en conclut que Lehrbach et le gouvernement autrichien, par cela même que Lehrbach n'avait ni voulu ni pu en prendre seul la responsabilité, avaient été, à l'avance, informés de l'assassinat qu'on projetait et avaient approuvé le projet [2]. Pour peu qu'on réfléchisse sur la portée des *modifications* faites par le comte Görtz, que l'on considère que ces « Protocoles », quelles qu'aient pu être leur origine et leur teneur, établissent l'*absolue innocence* du comte Lehrbach, on devra reconnaître que dans le combat qu'il menait contre l'Autriche, le comte Görtz, ministre de Prusse, se servait de moyens qu'auraient rougi d'employer même les diplomates les plus dénués de scrupules de cette époque.

D'ailleurs, le fait que le comte Görtz *modifiait* et *complétait*

---

[1] Nous parlerons plus loin de la mission d'Eyben auprès de l'archiduc Charles.

[2] Hüffer, *Der Rastatter Gesandten Mord*, p. 57.

des documents; le fait qu'il y lisait et qu'il livrait à la publicité exactement le contraire de ce que contenaient ces documents, prouve surabondamment que le comte Görtz tenait plus que jamais, envers et contre tous, à attribuer le crime à certaines personnes, à des Autrichiens, et, pour arriver à son but, pour prouver ce qu'il voulait établir, *il ne recula même pas devant le faux*. Au point où nous en sommes, il convient de se demander si Görtz avait besoin de recourir à de pareils moyens pour faire la preuve de faits sur l'exactitude et l'authenticité desquels il était inutile de revenir et d'insister après la rédaction du *Rapport authentique*, que l'on devait cependant croire digne de foi! Ce rapport déclare formellement et sans l'ombre d'une hésitation que les assassins étaient des *hussards de Seculy* (*sic*). Il s'appesantit sur tous les détails d'exécution du crime. Bien plus, ce qui a été passé sous silence dans le *Rapport* même, se retrouve tout au long dans les *Annexes*. Peut-être aussi le comte Görtz n'était-il pas intimement convaincu de l'exactitude, de l'authenticité des faits affirmés par le *Rapport*, et n'a-t-il eu recours à des moyens aussi inaccoutumés que pour produire des preuves irréfutables? En tout cas, il faut bien constater et reconnaître un fait incontestable : l'attitude haineuse de Dohm, la perfidie du comte Görtz ne sont guère faites pour augmenter le degré d'authenticité d'un rapport qui est presque exclusivement l'œuvre de ces deux personnages!

Le baron von Rechberg[1], ministre de Bavière, ne pouvait pas manquer, cela va de soi, de marcher sur les traces de son collègue de Prusse. « Pour ce qui est, écrivait le prince Colloredo[2], vice-chancelier de l'Empire, au ministre d'Autriche près de la cour bavaroise, le comte Seilern, de l'interpré-

---

[1] Von Rechberg und Rothenlöwen (Aloïs, baron, puis comte de l'Empire), né le 18 septembre 1766, ministre (subdélégué) du Palatinat de Deux-Ponts au congrès de Rastatt, puis à la diète de l'empire; l'un des signataires, en sa qualité de ministre de Bavière, de la déclaration de Ratisbonne, du 1er avril 1806, par laquelle treize princes et un comte de l'Empire entrèrent dans la Confédération du Rhin, représenta, en 1815, la Bavière au congrès de Vienne et prit sa retraite, en 1824, lors de l'avènement du roi Louis Ier. (*Note du Traducteur.*)

[2] Colloredo-Mansfeld (François-de-Paul Gundacar, prince), né le 28 mai 1731, ambassadeur à Madrid de 1767 à 1771, promu à la dignité de prince de l'Empire en 1763. Nommé commissaire principal au tribunal de l'empire en 1772,

tation plus que risquée que le baron de Rechberg, délégué de l'Électeur palatin, a osé donner, dans son rapport, au déplorable événement de Rastatt, c'est là chose qui ne saurait guère surprendre de la part du gendre du comte de Görtz. Mais comme Votre Excellence a remarqué que le rapport en question circule en cachette, vous voudrez bien chercher à vous en procurer une copie, que vous enverrez ici. Entre temps, j'espère que les jugements téméraires portés par des gens malintentionnés ne tarderont pas à tourner à *leur propre confusion*. Il devient, en effet, de jour en jour plus probable que les auteurs des atrocités commises n'ont pas été des soldats autrichiens, mais des personnages inconnus qu'on a tout lieu de croire *Français*[1].

Mais il y a mieux encore : non contents de profiter de leur voyage pour ajouter un commentaire raisonné et formel au *Rapport authentique*, dans lequel on avait naturellement envisagé les événements de façon plutôt objective et dont le rédacteur déclarait qu' « il avait uniquement et exclusivement recherché l'exactitude absolue et la vérité historique, et voulu prévenir la diffusion de données obscures, incomplètes ou douteuses », les ministres et le gouvernement prussiens ne manquèrent pas de se servir de la presse pour combattre tous les essais tentés en vue de défendre le cabinet de Vienne et les hussards de Szekler.

Un journal, paraissant à Ansbach et entièrement au service de la Prusse, la *Deutsche Reichs und Staats-Zeitung*, se fit surtout remarquer dans cette campagne. Son rédacteur en chef, Davidsohn, ou plutôt Lang, comme il s'appela plus tard, consacra à l'assassinat des ministres toute une série d'articles, tous manifestement inspirés par des communications de MM. de Dohm et Görtz. Parmi ces articles, il y a surtout lieu d'insister sur celui qui contenait la pièce 38, du 10 mai 1799, et à propos duquel le ministre Thugut écrivait à Hudelist, chargé d'affaires d'Autriche à Berlin : « Ce n'est pas seulement avec une malignité, une méchanceté, une perfidie qu'on aurait pu s'attendre à trouver

---

vice-chancelier de l'empire en 1789, il occupa ces fonctions jusqu'au 6 août 1806, époque de la dissolution de l'administration impériale. Mort le 27 octobre 1807. (*Note du Traducteur.*)

[1] *Haus, Hof und Staats-Archiv*. Vienne, 11 mai 1799.

en pleine guerre déclarée, dans un journal français, mais avec une impudence dont on ne saurait se faire une idée, qu'on y accuse la cour impériale et royale d'avoir organisé et fait exécuter le crime[1] ».

Mais ce n'étaient pas seulement des écrivains payés pour faire cette besogne qu'on avait chargés de réfuter tous les arguments, toutes les preuves qu'on produisait en faveur de l'innocence du gouvernement autrichien et des hussards de Szekler; Dohm lui-même n'hésitait pas à attaquer violemment, dans le *Staats-Archiv* d'Häberlin[2], et naturellement sans donner son nom, une brochure favorable à l'Autriche et à déclarer qu'aucun Autrichien, aucun Allemand, aucune personne honorable, ne pouvait plus se permettre de contester ce fait désormais acquis et établi, à savoir que les hussards de Szekler ont assassiné les ministres français.

Du reste, deux rectifications qui se produisirent immédiatement après la publication du *Rapport établi en commun*, prouvent bien qu'on n'apporta pas, en questionnant les témoins, le soin minutieux dont on s'était vanté dans l'exposé qui précède ce rapport. Le baron de Münch, conseiller aulique de l'électeur de Mayence, celui qui avait été chargé de la rédaction des procès-verbaux du congrès de Rastatt, dut, aussitôt après la publication du rapport des ministres, rectifier les passages qui le concernaient : « Comme je n'étais pas à Karlsruhe lors de l'établissement de ce rapport, écrivait-il, comme on n'a pas jugé à propos de m'inviter à communiquer aucun des faits qui me concernent, que ce rapport est désormais livré à la publicité, par cela même que je tiens en général et en particulier, mais surtout dans ce cas, à ce qu'on ne travestisse en aucune façon mes actions et mon rôle, je me vois forcé de rectifier les passages suivants de ce rapport, en ce qui me concerne. On lit dans ce rapport établi en commun, pages 16 et 17 : « Lorsque la légation française se présenta à la porte de la ville, on lui annonça qu'elle ne pouvait pas sortir. Les trois ministres descendirent sur-le-champ, et laissant là leurs voitures avec leurs familles et leur suite, ils

---

[1] HELFERT, *Der Rastatter Gesandten Mord*, p. 125.

[2] *Staats-Archiv*, rédigé et mis en ordre par le conseiller intime de justice Häberlin. Année 1799, IV, 14, 258 et suivantes.

se rendirent au château chez le ministre de Mayence. Personne ne pouvant concevoir cette contradiction de l'ordre de partir de Rastatt dans les vingt-quatre heures, avec l'obstacle mis à ce départ aux portes de la ville, le soussigné, envoyé de Sa Majesté danoise qui, aussitôt après ce nouvel incident, s'était rendu avec plusieurs autres chez le ministre de Mayence, en donna, après sa conversation avec le capitaine, une explication *qui fut bientôt officiellement confirmée* par le secrétaire de légation baron von Münch, envoyé à cet effet par le baron d'Albini à cet officier. Il annonça qu'on avait oublié, lorsqu'on avait pris possession des portes de la ville et donné l'ordre de ne laisser sortir personne, d'excepter de cet ordre les ministres français. Le baron de Münch ajouta que cet oubli était réparé et que les ministres français pouvaient partir sans obstacle[1]. »

Le baron de Münch a fait subir à ce passage les rectifications que voici :

« Je n'ai *pas été envoyé par S. E. le Ministre directorial auprès du capitaine des hussards impériaux*. Mais lorsque les ministres français eurent annoncé au ministre directorial, qu'on les empêchait de sortir des portes de la ville, il me donna aussitôt l'ordre général de m'employer en toute hâte à faire cesser cet arrêt. Je me rendis à la porte et j'y trouvai, outre la garde badoise de cette porte, un poste de hussards impériaux et le major badois von Harrant que je questionnai sur les causes de cet arrêt. Il me répondit qu'il avait envoyé un officier badois, si j'ai bonne mémoire, l'adjudant de place, chez le capitaine autrichien. Cet officier lui avait rapporté la réponse suivante : En faisant occuper les portes, on a donné la consigne de ne laisser sortir personne et oublié d'ajouter qu'exception était faite à l'égard de l'ambassade française. Cette erreur était réparée et les ministres de France pouvaient se mettre en route sans aucun inconvénient. Le sous-officier de hussards impériaux, qui s'était rendu à cheval chez son capitaine, confirma ces faits, et le major badois von

[1] Nous avons emprunté la traduction de ce passage au texte qui se trouve dans le numéro 252 du *Moniteur universel* du 12 prairial an VII et a été publié sous le titre de « Traduction du procès-verbal des ministres plénipotentiaires à Rastatt, sur les événements des 9 et 10 floréal an VII (28 et 29 avril 1799) ». (*Note du Traducteur.*)

Harrant ajouta qu'il aurait voulu pouvoir annoncer aux ministres français qu'ils pouvaient se mettre en route, mais qu'il ne savait où trouver les ministres qui étaient descendus de voiture, et qui s'étaient éloignés. Je lui répondis qu'ils étaient tous chez M. le Directorial, et que je me chargeais de les renseigner de suite. Je rapportai donc chez M. le Directorial ce dire, que le rapport en commun appelle une « confirmation officielle ».

On lit encore dans le *Rapport établi en commun*, pages 17 et 18 : « Les ministres français pensèrent alors qu'il était nécessaire, pour ne pas être arrêtés à nouveau par les patrouilles qui pourraient se trouver sur le chemin jusqu'à Plittersdorf, de demander une escorte militaire. *Le secrétaire de légation de l'électeur de Mayence se chargea d'en faire la demande au capitaine*, et les ministres français allèrent dans une voiture du margrave rejoindre les leurs à la porte ».

Le baron de Münch rectifie, comme suit, ce passage : « *Je ne me chargeai pas* de transmettre au capitaine autrichien le désir des ministres français, mais seulement de m'employer d'une façon générale, et dans la limite du possible, à faire donner une escorte aux ministres français. Je me rendis, sans perdre une minute, à la porte, et parlai de l'escorte au *sous-officier* qui y commandait. Il me répondit qu'il n'avait pas d'ordre à ce sujet, et que par suite il ne pouvait fournir cette escorte. D'accord avec le ministre badois, von Edelsheim, qui se trouvait lui aussi à cette porte, je décidai ce sous-officier à se rendre immédiatement à cheval chez son chef, et à lui faire part du désir des ministres français. Je n'ai plus revu ce sous-officier, et ce fut en raison même de la longue durée de son absence, que le ministre von Edelsheim envoya le major badois von Harrant en personne chez l'officier autrichien[1] ».

Quelques membres du congrès avaient d'ailleurs si bien percé à jour les intentions des ministres prussiens, dès le moment où ils proposèrent et provoquèrent la rédaction du *Rapport authentique* que, comme le mandait le baron von Hügel, le

---

[1] *Haus, Hof und Staats-Archiv.* Ces rectifications portent la date du 14 juin 1799.

délégué particulier du prince Taxis, le conseiller intime Vrints quitta à pied Karlsruhe et se fit rejoindre le matin suivant par sa voiture, pour éviter de la sorte d'avoir à apposer sur ce rapport la signature qu'on lui avait déjà demandée[1].

Si le fait, que les personnages qui ont réclamé avec le plus d'insistance l'établissement de ce *Rapport authentique,* loin d'être exempts de préjugés et libres de toute idée préconçue, ne se mirent à l'œuvre que dans le but de faire retomber la responsabilité et la culpabilité sur les seuls Autrichiens, suffit à lui seul pour atténuer sensiblement la valeur intrinsèque de ce document, il est d'autre part d'autant plus permis de contester *l'exactitude* des données qui se réfèrent plus spécialement au crime même, qu'elles sont basées en grande partie sur les dires, fort peu dignes de foi, de Jean Debry ou d'individus qui, quoique présents sur les lieux, n'ont en réalité presque rien vu, et ont, pour cette raison même, fait des déclarations fausses et parfois même mensongères. Il est donc hors de doute que le *Rapport authentique* ne saurait, pas plus que les dires de Jean Debry et de sa suite, être considéré comme un document sérieux et digne de foi.

Il nous faut maintenant chercher à établir si, dans la nuit du 28 avril, ou même pendant la journée du 29, on a formellement attribué aux hussards de Szekler l'assassinat de Bonnier et de Roberjot.

Le 29 avril, le conseiller de l'ambassade danoise Eggers, dont nous avons déjà parlé, proposa aux ministres allemands qui se trouvaient encore à Rastatt, de renoncer à partir de suite, comme ils avaient l'intention de le faire, et de rester, au contraire, encore quelques jours dans cette ville. « Prolonger notre séjour à Rastatt, disait-il alors, c'est le seul moyen de faire jaillir la lumière et d'arriver à découvrir la vérité. L'Europe entière a les yeux fixés sur nous. Le respect inviolable, qui doit s'attacher au droit des gens, nous fait un devoir de redoubler de vigilance. Dans le premier moment d'émotion générale, nous trouverons partout les concours et les soutiens dont nous avons besoin. L'armée autrichienne elle-même désire que la lumière se fasse. C'est mainte-

[1] *Haus, Hof und Staats-Archiv.* Au vice-chancelier de la cour et de l'empire. — 7 mai 1799.

nant, et maintenant seulement, que pareille entreprise est possible. Si l'on ne tire pas parti du moment, du fait qu'on est sur place, du caractère et du talent des membres encore présents du corps diplomatique, il faudra renoncer à jamais découvrir la vérité. Puisque nous sommes encore réunis, il nous faut recueillir, comparer et classer les renseignements. Ce sera en se basant sur ces documents et ces données que le juge, qui suivra l'affaire, pourra conduire son enquête, enquête qui n'est pas de notre ressort.

« Ne pas réunir de suite les données dont il a besoin équivaut à le priver des éléments essentiels dont il ne peut se passer, et il faut bien se persuader, dès maintenant, que l'enquête la plus minutieuse, l'instruction la plus approfondie ne donneront aucun résultat si l'on n'y procède qu'ultérieurement. Je me basai à ce propos et j'insistai énergiquement sur ma propre expérience. Un homme quelque peu versé dans ces sortes d'affaires devait forcément, au cours de cette instruction entreprise dans de pareilles circonstances, arriver à des résultats extraordinaires. Nous n'avions qu'à demander au colonel de nous envoyer successivement et un par un tous les hussards qui se trouvaient aux environs de Rastatt et que nous aurions fait interroger en présence de quelques-uns d'entre nous par des magistrats badois. Toutes les personnes faisant partie de l'ambassade française ainsi que tous les autres diplomates devaient être invités à fournir leurs rapports à la commission et prévenus qu'on se réservait le droit de leur poser des questions, de leur présenter des observations afin d'arriver à tout élucider. Toutes les personnes dépendant du gouvernement badois auraient, sans aucun doute, reçu l'ordre de se présenter devant la commission et de se mettre à son entière disposition, afin de lui faciliter sa tâche. Le moment, l'endroit même où nous nous trouvions, les circonstances et la présence d'une foule d'hommes capables nous assuraient des avantages inappréciables et auraient à la fois facilité et accéléré notre tâche. Par cela même que nous nous trouvions sur les lieux, nous pouvions tout voir par nous-mêmes et mettre en lumière des faits qui, bien que paraissant secondaires ou insignifiants, n'en contribuent pas moins efficacement à la découverte de la vérité. Quand bien même il nous aurait fallu consacrer huit jours à cette enquête, ces huit jours auraient été peut-être les jours les plus utiles de notre existence. Nos cours,

le gouvernement badois, le gouvernement impérial et le gouvernement français, l'humanité tout entière, tous enfin nous seraient reconnaissants du service que nous aurions rendu. »

Ainsi s'exprimait Eggers, hélas, en vain ! Et plus tard, revenant encore sur ce sujet, il écrivait : « Maintenant encore, je suis convaincu en mon âme et conscience que telle est bien la raison pour laquelle on n'a jamais rien fait connaître de l'enquête qu'on avait commencée. Il suffit, par exemple, d'examiner rien que les procès-verbaux des dépositions des cochers, ces dépositions qu'on recueillit immédiatement et qu'on fit imprimer presque aussitôt, et l'on se rendra compte du jour qu'aurait pu jeter sur toute l'affaire la comparaison de ces dépositions avec les déclarations des hussards détachés à Rastatt et les rapports des personnes appartenant aux légations de France et de Ligurie, si l'on avait procédé sur place même, sur l'heure et simultanément, à l'interrogatoire de tous ces témoins. Tout en pensant qu'on n'arrivera jamais à faire la lumière, je n'en suis pas moins certain qu'on aurait fait jaillir la vérité, si l'on avait accepté ma proposition [1] ».

La lettre du conseiller de légation Eggers contient, on le voit, la condamnation, aussi sévère que juste, de la mollesse, de l'inertie des conseillers badois et des ministres allemands qui, on ne saurait s'expliquer pourquoi, négligèrent d'interroger sérieusement et en détail toutes les personnes qui avaient assisté à la scène du crime, bien que la proposition en eût été faite cependant par un de leurs collègues. Mais cette lettre prouve de plus, de façon claire et indiscutable, qu'on ignorait à ce moment à Rastatt, au lendemain de l'assassinat, par qui le crime avait été commis. Elle prouve qu'on fit retomber les soupçons sur les hussards de Szekler, uniquement parce qu'ils s'étaient montrés sur le théâtre du crime et qu'on ne pouvait ou ne voulait accuser d'autres personnes. Eggers lui-même, qui a vu Jean Debry après l'attentat, qui a causé avec Rosenstiel, avec Mme Roberjot, avec le valet de Roberjot, par conséquent avec des gens qui plus

---

[1] Eggers, *Lettres*, I, p. 390 et suivantes.

tard ont tous, unanimement, comme s'ils en avaient reçu l'ordre, accusé les hussards d'être les auteurs du crime, Eggers, disons-nous, et sa lettre le prouve du reste, n'est rien moins que convaincu de la culpabilité des hussards. Or, comme il s'est entretenu avec les personnes que nous venons de citer, il est évident que sa première question a dû être : « Quels étaient les assassins ? » La réponse qu'on lui fit n'a pu être que fort vague. Rien ne le prouve mieux que les regrets que lui inspirent l'attitude et l'inertie de ses collègues. Mais Eggers, qui avait eu occasion de questionner les personnes qu'on venait d'attaquer, n'était pas le seul à ignorer quels avaient été les meurtriers. Ces personnes elles-mêmes n'en savaient pas plus long que lui. Lorsque, dans la nuit même du 28 au 29 avril, un marchand de Rastatt demanda au valet de chambre de Roberjot quels étaient les assassins, celui-ci lui répondit : « Que sais-je, moi ? c'étaient des gens vêtus de différentes couleurs, portant des uniformes de toute espèce. Les uns avaient des *chapeaux, les autres parlaient français*[1] ».

Bast, le secrétaire de la légation de Darmstadt qui, étant présent à Rastatt au moment de l'attentat, rédigea un rapport sur l'événement, dit : « Les ministres furent attaqués à 100 pas environ du faubourg par une troupe de cavaliers. On adressa *la parole en français* au ministre Jean Debry, placé dans la première voiture, et on lui demanda s'il était un des ministres français, etc., etc.[2] ». Il parle donc de façon générale de « cavaliers », et ajoute, mais alors formellement, qu'ils parlaient *français*. Dans tout le cours de son rapport il ne mentionne même pas les hussards de Szekler, et c'est à la fin seulement qu'il raconte, ce qui est vrai, que « les hussards de Szekler ramenèrent dans la nuit les voitures des Français ». Or, tout comme Eggers, Bast a dû se faire renseigner par les témoins du crime. Comme Eggers, sa première question a dû être : « Par qui avez-vous été attaqués ? » La réponse qu'on lui fit, fut, on le voit, des plus vagues : « Par une troupe de cavaliers qui parlaient français ».

---

[1] HELFERT, *Der Rastatter Gesandten Mord*, p 110.

[2] HEIDENHEIMER, *Mittheilungen über den Rastatter Gesandten Mord*, p. 155 et suivantes.

Les renseignements que l'on trouve dans une correspondance de Karlsruhe, du 29 avril, adressée à la *Darmstädter Zeitung*, ne sont pas plus précis : « A un demi-quart de lieue de la ville, ils (les ministres) furent attaqués par une bande de cavaliers armés, qui éteignirent aussitôt les flambeaux, arrachèrent les ministres de leurs voitures, les assassinèrent et les dépouillèrent[1] ».

Dans le rapport qu'il adressa au margrave Charles-Frédéric, le ministre badois Edelsheim parle en termes généraux « d'une troupe de cavaliers » qui attaquèrent les ministres et « d'une catastrophe inexplicable[2] ». Ce rapport, il est vrai, a été écrit de bon matin, comme son auteur a soin de le faire remarquer, avant le retour à Rastatt de Jean Debry. Mais Boccardi, Rosenstiel et toute la suite étaient rentrés à Rastatt à 2 heures du matin et auraient, par suite, pu faire connaître, de façon précise, quels étaient les meurtriers. Ce rapport d'Edelsheim prouve donc, lui aussi, que ces personnages n'ont pu ou n'ont voulu rien dire à ce sujet, et que c'est plus tard seulement et, tout permet de le croire, *par ordre*, qu'ils ont déclaré que les hussards de Szekler étaient les coupables.

Les lettres écrites de Rastatt, le 30 avril, désignaient encore les auteurs du crime simplement par les mots de « brigands » ou de « meurtriers », sans faire la moindre allusion aux hussards autrichiens. Le 1er mai, on s'étonne qu'aucun des postillons badois appartenant au margrave et qu'aucun des autres cochers qui conduisaient les neuf voitures, qu'aucun des nombreux domestiques, qu'aucun des personnages placés dans les voitures, Rosenstiel, les frères Boccardi ou une des dames, n'ait pu dire par quels gens l'attaque avait été exécutée; si les agresseurs étaient nombreux; enfin, qui avait éteint les nombreux flambeaux que les valets tenaient à la main. Mme Roberjot avait dit que, pendant qu'on arrachait de la voiture son mari placé à côté d'elle, son valet de chambre se serait précipité dans cette voiture et lui aurait bouché les oreilles pour l'empêcher d'entendre les gémissements du mourant. Au milieu de la confusion et de la

---

[1] Heidenheimer, *Mittheilungen über den Rastatter Gesandten Mord*, p. 148 et suivantes.

[2] Obser, *Correspondance politique de Charles-Frédéric de Bade*, t. III, n° 301. Edelsheim au margrave. — Rastatt, 29 avril.

stupeur qui régnaient en ce moment à Rastatt, on n'avait pas su s'il fallait voir dans ce fait un acte de compassion ou de complicité. Enfin, comme l'assassinat avait été commis aux portes de Rastatt, tandis que des meurtriers étrangers auraient eu la partie bien plus belle en faisant leur coup de l'autre côté de la Murg, dans le bois de Plittersdorf, comme on n'avait maltraité aucune des personnes de la suite des ministres, comme on n'avait touché ni aux postillons ni aux chevaux, on s'explique l'événement d'autant moins, que l'officier autrichien s'était opposé à laisser partir les ministres français pendant la nuit. Cet officier, qui les avait fait instamment prier de remettre leur départ jusqu'au matin, ne leur avait donné l'autorisation de se mettre en route, qué sous le poids de la pression qu'on exerça sur lui, qu'en présence de la constatation d'une contradiction qu'on lui signala avec une insistance singulière. On lui avait fait remarquer qu'on avait accordé aux ministres vingt-quatre heures pour quitter Rastatt et qu'il s'opposait à l'exécution de cet ordre au moment où ces ministres avaient résolu de partir sans plus tarder.

Un fait qui s'était produit peu de temps auparavant, la tentative d'assassinat du ministre Boccardi par son valet de chambre, joint au mécontentement et à l'attitude hostile des domestiques français envers leurs maîtres, permet, en les rapprochant des autres faits que nous avons déjà signalés, de faire toutes sortes de suppositions sur le bien-fondé ou l'inanité desquelles on ne pourra se prononcer que lorsqu'on aura pu établir, par un examen approfondi et détaillé, si ces suppositions reposent ou non sur des bases sérieuses[1].

« Ces renseignements concordaient, comme l'écrivait le commissaire impérial à Ratisbonne, le baron von Hügel, au vice-chancelier de la cour de l'Empire, avec la teneur de lettres particulières venant de ce pays et de Karlsruhe. Il ressort de toutes ces pièces, que non seulement on ignore quels sont les auteurs et les instigateurs du crime, mais qu'il *est impossible* de songer à l'attribuer aux avant-postes impériaux et aux hussards de Szekler. Une lettre de Strasbourg, écrite par une personne qui a entendu

---

[1] *Haus, Hof und Staats-Archiv*. Rapport du conseiller aulique de Spire, Oekl. — Bruchsal, 1er mai 1799.

le récit de la scène fait par Rosenstiel, le 29 au soir à Strasbourg, confirme de plus le fait que les assaillants parlèrent le *français* aussi bien entre eux qu'avec les ministres[1]. »

« Les renseignements qui me sont parvenus avant-hier, écrivait d'Augsburg, le 3 mai, le comte Fugger[2], bien que de source française et venant de Jean Debry lui-même, établissent que les assassins n'étaient pas des hussards de Szekler, mais des gens parlant le français. »

Ce fut seulement grâce aux efforts infatigables des ministres prussiens que l'on parvint à convaincre tout le monde que les hussards de Szekler étaient les auteurs du crime. Il ne s'agissait pas là d'une de ces brutalités dont la soldatesque se rend parfois coupable, mais d'un crime politique commis sur l'ordre du cabinet de Vienne. Le but et les intentions des diplomates prussiens sont faciles à saisir. Grâce à ce fait, on dévoilait la conduite de l'Autriche, l'adversaire, la rivale politique de la Prusse, qu'il importait à tout prix de flétrir. Les historiens qui, appartenant au même parti, se sont occupés ensuite de ces événements, ont adopté cette manière de voir, et ont mis au service de la thèse qu'ils voulaient défendre, leur savoir, leur dialectique et leur habileté. Ils n'ont commencé à battre en retraite, à contre-cœur et en cédant le terrain pour ainsi dire pied à pied, que lorsqu'on leur eût fourni les preuves irréfutables qui établissaient l'innocence complète du cabinet de Vienne.

Si donc les déclarations de Jean Debry et de sa suite contiennent une effroyable quantité de contradictions, d'inexactitudes et de mensonges qui enlèvent presque toute valeur réelle à leurs assertions ; si le fait et la façon même dont a été établi le *Rapport authentique* suffisent pour démontrer le peu de foi que méritent ces documents ; enfin s'il est manifestement établi que, le 28 comme le 29 avril, on ignorait absolument quels étaient les auteurs du crime, il n'en existe pas moins toute une série de récits et d'allégations dont une partie même n'émane pas de Français, et qui apparemment au moins, semble confirmer et corroborer les accusations portées contre les hussards. Comme

---

[1] *Haus, Hof und Staats-Archiv.* — Ratisbonne, 7 mai 1799.
[2] *Haus, Hof und Staats-Archiv.* — A Hügel, 3 mai 1799.

nous l'avons fait pour les récits fantaisistes de Jean Debry et de sa suite, nous croyons devoir examiner et réfuter ces dernières allégations.

Vincent Laublin raconte que : « les szeklers montrèrent aux habitants (de Rastatt), leurs sabres encore teints du sang des Français, et se vantèrent d'avoir massacré les ministres. Ils étaient furieux de savoir que Jean Debry avait réussi à leur échapper alors qu'ils croyaient l'avoir tué et l'avoir laissé bien mort dans le fossé[1] ».

La 14e annexe du *Rapport authentique* dit que « les hussards vendirent à Rastatt des montres, des tabatières et autres objets sans *chercher même à s'en cacher* ».

Voici maintenant une autre anecdote qui prit un peu plus tard naissance à Rastatt : « Le 28 avril 1799, lorsque les hussards de Szekler se portèrent de Gernsbach à Rastatt, un de leurs officiers demanda à la patronne de l'auberge *Zum Bock* (*Au Bouc*), à Gernsbach (elle s'appelait Hennenhofer[2]), la monnaie d'un double louis d'or de 22 florins, à la condition, toutefois, qu'on lui garderait ce louis, qu'il se réservait de reprendre quand il le pourrait. Les hussards revinrent dès le lendemain[3] ; l'officier, non content de reprendre son double louis d'or, changea, en outre, un tas de pièces d'argent contre tout l'or qu'il fut possible de lui donner[4]. Les hussards vendirent à Gernsbach des effets qui avaient appartenu, disait-on, à Bonnier. Enfin l'hôtesse vit les officiers qui logeaient chez elle, couper un manteau de drap bleu foncé, dont ils comptaient se faire des uniformes[5].

---

[1] Laublin ajoute encore : « J'ai vu le domestique de Metternich, qui n'avait pas quitté les hussards pendant leur expédition, entrer dans différentes maisons pour y échanger contre de l'or l'argent qu'il avait volé ». (*Archives nationales*, D. 114.1. Déclaration individuelle sur l'assassinat des ministres français à Rastatt, Paris, an VII). (*Note du Traducteur.*)

[2] Ce nom n'est pas dénué d'intérêt pour ceux qui connaissent l'histoire badoise du temps des grands-ducs Charles et Louis. Il s'agit ici de la mère du célèbre Jean-Henri-David von Hennenhofer.

[3] Rien ne permet de croire que l'escadron du capitaine Burkhardt retourna à Gernsbach le 29 avril.

[4] Jusqu'en 1850 les officiers autrichiens touchaient leur solde à la fin du mois. Cet argent, qui paraissait à l'hôtesse de l'auberge *Zum Bock* sentir encore le sang, ne serait-il pas tout prosaïquement la solde de cet officier, qui préférait avoir sur lui quelques pièces d'or moins encombrantes que les lourds écus d'argent.

[5] ZANDT, *Der Rastatter Gesandten Mord*. Karlsruhe, 1869, p. 35.

La 18e annexe du *Rapport authentique* va encore plus loin. Elle dissipe tous les doutes sur l'identité des meurtriers : on y raconte qu'au moment de l'enterrement de Bonnier et de Roberjot, on demanda dans la salle de l'auberge *A l'Ange*, à Rastatt, à une personne absolument digne de foi, en présence de nombreux consommateurs qui s'y trouvaient, s'il voulait voir le hussard qui avait tué Roberjot. Sur sa réponse affirmative, on lui montra un hussard assis au bout d'une table. Il s'approcha de lui et se mit à lui parler de ce malheureux événement[1]. Loin de nier, le hussard, probablement ému par le passage du convoi, avoua son crime en pleurant à chaudes larmes et en se tordant les mains[2]. C'était un soldat d'un certain âge, ayant déjà fait plusieurs campagnes. Il déclara qu'il se repentait du fond de son âme de l'acte qu'il avait commis, bien qu'il n'eût agi que contraint et forcé sur l'ordre de son officier. Cet officier ne s'était pas contenté de lui donner cet ordre à plusieurs reprises. En présence de l'aversion que cette besogne inspirait au hussard, il l'avait d'abord couvert d'injures et l'avait ensuite menacé de punitions épouvantables. Au moment de frapper les ministres, comme il hésitait encore, l'officier, qui se trouvait derrière lui, l'avait menacé de lui fendre la tête, de sorte que, complètement affolé et n'y voyant plus, il avait frappé son infortunée victime, sans savoir ce qu'il faisait.

Passons maintenant à une autre anecdote qui ne vient pas de la suite des ministres français, mais qui a pour auteur Zabern, le batelier, enlevé le 25 avril par les hussards de Szekler. Il avait, dit-il, remarqué le 28 avril, à Gernsbach où il se trouvait, un certain mouvement parmi les hussards de Szekler. Le bruit se répandit qu'on avait pris des mesures contre l'ambassade française. En effet, à 2 heures de l'après-midi, il vit un colonel, et un lieutenant auditeur, tous deux autrichiens, puis un sous-lieutenant, nommé Fontana et né en Italie, monter à cheval avec 16 hussards et se diriger vers Rastatt. Aussitôt après « les habitants du lieu ont su que cette troupe s'était mise en marche pour massacrer nos ministres » et s'étaient dits les uns aux autres que

---

[1] En patois badois probablement, afin de se faire mieux comprendre du hussard.

[2] En hongrois ou en roumain.

« cette entreprise ne leur pronostiquait rien de bon ». Le lendemain matin[1] ces mêmes soldats revinrent à Gernsbach, et y amenèrent une voiture pleine de toutes sortes d'effets. Lui (Zabern), il avait entendu le lieutenant Fontana dire à l'hôtel de *L'Aigle Noir* qu'il avait parlé avec les ministres français et qu'on l'avait forcé à faire ce qu'il avait fait[2].

Avant d'examiner une à une ces différentes anecdotes, nous tiendrions préalablement à présenter quelques observations. Il est bien évident qu'un événement aussi considérable que l'assassinat de deux ministres ne pouvait manquer de causer une émotion extraordinaire à Rastatt et dans tout le pays environnant. Un crime ordinaire ne fournit-il pas toujours aux habitants et surtout aux commères des petites villes l'occasion, toujours ardemment recherchée par elles, de se livrer à toutes sortes de racontars, de suppositions et de réminiscences? On peut aisément se faire une idée de ce qui s'y passa à ce moment, surtout lorsqu'on sut que les victimes n'étaient rien moins que les représentants de cette République française, dont on avait si grand peur dans toute la vallée du Rhin.

Il est facile de comprendre l'ardeur fébrile qu'on mit à forger des suppositions, le travail général auquel se livrèrent les imaginations avides de découvrir les coupables. On s'explique tout aussi aisément comment les soupçons se sont portés sur ceux qui auraient pu commettre le crime, sur les hussards de Szekler. Ces soldats faisaient la guerre contre la France; ils venaient d'occuper Rastatt, et d'en expulser les ministres; leurs patrouilles battaient tout le pays. Il est donc tout naturel que certaines personnes aient soupçonné les hussards de Szekler.

Etant donné un pareil état de choses, qu'il se présente quelqu'un qui ait intérêt à accuser les hussards de Szekler, que cette personne commence d'abord en secret à dire qu'elle a vu les Szeklers sur le théâtre du crime, qu'elle élève peu à peu la voix en renouvelant ses affirmations; qu'il se trouve un homme qui affecte de montrer les blessures que lui ont faites les szeklers, des

---

[1] C'est ce jour-là que Fontana prit à Plittersdorf congé de Debry et de sa suite.

[2] MARTENS, *Nouvelles causes célèbres du Droit des gens.* — Leipzig et Paris, 1843, t. II, p. 126 et 127.

blessures qu'eux seuls ont pu lui faire, d'exhiber des poches vides que seuls les hussards ont vidées, et c'est là ce qui a eu lieu, pourra-t-on s'étonner de la créance qu'on accordera à ses paroles? Y a-t-il rien d'extraordinaire à ce que l'on se souvienne tout à coup d'avoir remarqué quelque indice suspect dont on ne reconnaît que maintenant l'importance et la valeur, à ce que l'on transforme, à ce que l'on dénature des paroles inoffensives, insignifiantes, prononcées par les soi-disant coupables, à ce qu'on leur donne le sens que l'on veut y trouver, à ce qu'on établisse, à ce que l'on trouve un lien intime entre les actions les plus naturelles, comme le fait de changer quelques pièces de monnaie, et le crime qui vient d'être commis? Pour peu qu'il y eût quelqu'un qui eût intérêt à faire passer les hussards de Szekler pour les seuls auteurs de l'assassinat, et l'on sait que pas mal de gens tenaient absolument à ce qu'ils fussent les assassins, y a-t-il rien de surprenant à ce que l'on invente des anecdotes absurdes, ineptes, mais auxquelles on ajoute foi, en dépit, ou peut-être bien à cause de leur stupidité, parce qu'elles ont été racontées par une personne « digne de foi », mais que nul ne connaît. Mais l'histoire, cette science sévère et rigide qui, sans haine, sans amour et sans peur, poursuit sa route à la recherche de la vérité, l'histoire, dont la main puissante et rude arrive parfois, souvent même, à distinguer entre la vérité et le mensonge, entre ce qui est possible et ce qui n'a pas pu arriver, l'histoire aurait dû rejeter loin d'elle un pareil fatras d'anecdotes absurdes et insensées. Tel n'a pas été le cas cette fois, et l'on peut s'en convaincre en lisant tout ce qui a été écrit sur l'assassinat des ministres à Rastatt.

Il est évident, cependant, que les hussards de Szekler, s'ils avaient été les assassins, auraient fait exactement le contraire de ce que Laublin leur attribue. Qu'ils aient commis le crime par ordre ou pour leur propre compte et de leur propre mouvement, ils se seraient en tous cas gardés de se vanter de leurs prouesses et de montrer aux bons et placides habitants de Rastatt leurs sabres « encore rouges du sang de leurs victimes ». Ce serait de notre part un manque de tact que d'insister plus longuement sur une anecdote qui repose uniquement sur la plus crasse bêtise ou sur la plus inique méchanceté.

Le fait, qu'on a prudemment placé à l'annexe du *Rapport*

authentique, le paragraphe où il est question de la vente par les hussards d'objets provenant des victimes est déjà moins absurde et plus admissible. Mais, si le fait en lui-même ne prouve rien et ne démontre surtout pas que les hussards ont massacré les ministres, l'origine même de cette allégation n'est guère de nature à augmenter son authencité. Elle a été mise en circulation par le ministre de Prusse von Dohm[1], l'auteur du *Rapport authentique*, dont l'authenticité est aussi contestable que l'impartialité et la véracité de son auteur. Quoi qu'il en soit, admettons, si l'on y tient, que les hussards de Szekler ont réellement vendu de pareils objets à Rastatt : que veut-on, que peut-on prouver par là? Interrogé par ses juges sur le point de savoir si les hussards avaient pris quelque chose dans les voitures des ministres, le capitaine Burkhard répond négativement, mais il ajoute : « Les voitures sont arrivées de suite à Rastatt. Dans l'énorme foule de gens qui les ont entourées, quelque main aura pu travailler, et quelque valet aura pu penser à lui, se glisser, sans qu'on le remarque, dans l'une ou l'autre des voitures et y dérober quelque objet ». Si nous persistons à déclarer que les hussards de Szekler n'ont pas massacré les ministres, nous croyons cependant que, sans leur faire offense, on peut admettre qu'il y ait eu quelques « mains » qui auront plongé dans les « voitures », et peut-être même fouillé dans quelques « poches ».

Il est encore possible que quelque hussard, chargé avec ses camarades de surveiller les voitures sur le lieu même du crime, ait trouvé par terre, sur la route, une montre ayant appartenu à l'une des victimes et se la soit adjugée. Malgré cela on ne saurait porter un jugement par trop sévère sur les sauvages szeklers : n'a-t-on pas vu de pareilles « annexions » se produire à tout instant et sur une grande échelle au cours des campagnes les plus récentes! On peut encore parfaitement admettre qu'un soldat ait vendu à certaines personnes une montre ou un objet quelconque venu de cette façon en sa possession (cela s'est fait en tous lieux et a pu se faire à Rastatt); que les marchands l'aient ensuite raconté et que cette histoire, grossie de bouche en bouche, ait été colportée et ait fait son chemin. C'est précisément

---

[1] Rapport de Dohm, du 8 mai 1799. HÜFFER, *Diplomatische Verhandlungen*, III, p. 327.

du reste parce que les hussards de Szekler se savaient innocents du meurtre, qu'ils ont pu s'enhardir et oser vendre ouvertement un bien assurément mal acquis. Mais en conclure qu'ils sont les assassins, c'est réellement se moquer de la logique! Du reste nous poserons à ce propos une question que nous aurons par la suite lieu de répéter maintes fois : « Que faisait la police badoise, comment permettait-elle aux habitants de Rastatt d'acheter *à des meurtriers les objets volés à leurs victimes*, et de parler sans crainte et sans se gêner de ces acquisitions ».

Plusieurs historiens, et parmi eux Sybel, ont attribué une importance toute particulière à une anecdote, qui est pourtant l'une des plus absurdes, celle du batelier Zabern. Il suffit cependant d'avoir la moindre notion des choses de la guerre pour reconnaître au premier coup d'œil l'absurdité de cette fable, d'ailleurs fort mal imaginée et, qui plus est, contient quantité de mensonges notoires et évidents. Il faut n'avoir jamais été même simple soldat pour croire un seul instant qu'un colonel, un lieutenant auditeur et un sous-lieutenant ont pu, en montant à cheval, annoncer aux habitants de Gernsbach que leur troupe se mettait en marche pour massacrer les ministres français[1]. Sybel a d'ailleurs trouvé la chose trop forte. Il modifie sensiblement l'anecdote. Tout en citant Zabern, il dit seulement qu'après le départ des hussards, le bruit courait dans le village que « l'expédition visait les ministres français ». C'est déjà tout autre chose. C'est là chose que les hussards peuvent avoir dite; il n'y avait en effet aucune raison pour leur laisser ignorer qu'on avait reçu l'ordre d'expulser les ministres français de Rastatt, mais non de les *massacrer*.

Mais nous croyons même, en nous plaçant à un point de vue essentiellement militaire, que les hussards, au moment de quitter Gernsbach, n'ont pas dû faire connaître le but de leur envoi à Rastatt, n'ont pas dû parler de *l'expulsion* des ministres français. Seuls, des gens qui n'ont aucune notion du service militaire, peuvent être capables de croire que le colonel d'un régiment communique un pareil ordre à ses soldats, que se plaçant à

---

[1] Il faut cependant que les hussards aient parlé. Sans cela comment les gens de Gernsbach auraient-ils pu savoir « que cette troupe s'était mise en marche pour massacrer nos ministres ! »

cheval devant le front de sa troupe il lui criera d'une voix éclatante : « Soldats, vous allez à Rastatt pour expulser les ministres français ». A l'exception du capitaine Burkhard et du lieutenant auditeur Ruziczka, nul, pas même les sous-officiers et encore moins les simples hussards, n'a pu savoir pourquoi l'escadron faisait mouvement sur Rastatt. Comme d'ordinaire, l'escadron a reçu l'ordre de marcher et a suivi tranquillement son capitaine. Le récit de Zabern est donc une invention grotesque, et l'on ne peut que s'étonner de voir que des hommes sérieux, des hommes de science ont pu, ont voulu ajouter foi à une semblable ineptie.

Les autres assertions de Zabern, relatives au retour de ces mêmes hussards à Gernsbach, avec une voiture contenant toutes sortes d'effets, ainsi qu'aux paroles prononcées par le lieutenant Fontana dans une auberge, sont de simples inventions. On n'envoya à Barbaczy, comme nous le dirons plus loin, que des lettres et des papiers et, quant à ce qui est de Fontana, il était pendant toute la journée du 29 avril à Plittersdorf.

Ce qui caractérise bien la façon singulière dont on procéda, dans cette triste affaire, à la recherche et à l'établissement des preuves, c'est surtout l'anecdote grotesque et inepte sur laquelle repose d'ailleurs en partie l'acte d'accusation dirigé contre les hussards de Szekler, celle du « hussard pleurant » à l'auberge *A l'Ange*, à Rastatt. Le baron von Helfert[1] a pris la peine d'analyser cette histoire curieuse, cette scène bien digne du milieu dans lequel elle se serait produite :

« La première pensée, écrit Helfert, qui vienne à l'esprit du lecteur attentif, c'est, en raison même de l'exactitude minutieuse que le rédacteur du rapport (Dohm) apporte à la production de ses preuves, de se poser la question suivante : Qui peut donc être cet inconnu digne de foi et quelle garantie a-t-on de sa véracité? Si le récit de « cet homme digne de foi » est venu directement jusqu'aux oreilles du rédacteur des « annexes », il a commis une grosse faute en cachant ce fait au lecteur. Si au contraire il n'en a pas été ainsi, si au contraire ce récit ne lui a été rapporté que par des tiers, il s'agit alors de savoir si ces tiers sont eux aussi « dignes de foi ».

---

[1] *Der Rastatter Gesandten Mord*, p. 114.

Il s'agit en outre d'examiner encore le point suivant : Le conseiller badois Posselt n'a pas manqué de recueillir, dès le 29 avril, les dépositions sommaires de quatre postillons qui avaient conduit les ministres français, qu'ils croyaient être les seuls individus d'autant plus capables de déposer sans parti pris, sans idée préconçue, qu'ils avaient assisté sans y prendre part à la scène du crime. Si le même jour on avait fait un aveu aussi grave, aussi retentissant en présence d'une foule de gens dans une salle d'auberge, un aveu que, dans une petite ville comme Rastatt, on aurait d'autant moins pu tenir secret, que l'événement de la nuit avait surexcité au dernier degré toute la population, comment et pourquoi Posselt n'aurait-il pas reconnu la nécessité de procéder à l'interrogatoire, au moins sommaire, d'un ou plusieurs de ces nombreux témoins et parmi eux de « l'homme digne de foi » lui-même?

Mais passons maintenant à l'examen des dires de ce mystérieux individu. Rien que la question qu'on lui pose, lorsqu'on lui demande « s'il veut voir le hussard qui a tué Roberjot ? » est déjà assez singulière et suspecte. Pour Roberjot, comme pour Debry et Bonnier, ce n'est pas, on le sait, un seul *homme* qui est tombé sur chacun d'eux : ce sont plusieurs individus qui les ont assaillis. D'ailleurs, laissons cela de côté. De toutes les personnes qu'on a entendues le 29 avril à Rastatt et plus tard en France, *aucune* n'a parlé de la présence d'un officier parmi les assaillants. Les témoins français se contentent de dire qu'il leur avait semblé qu'un de ces assaillants, celui qui avait interpellé Debry en français, dirigeait toute l'affaire. Mais cet individu, comme ils l'affirment tous formellement, était à cheval, tandis que le hussard de *l'Ange*, d'après le dire de l'homme « digne de foi », raconte que l'officier qui l'injuriait et le menaçait « se *tenait debout* derrière lui ». Bien plus encore : c'est ce même homme à cheval, nous affirme-t-on formellement des deux côtés, qui porta le premier coup de sabre à Roberjot. Enfin la veuve de Roberjot prétend, elle aussi, qu'elle a remarqué un hussard « qui avait l'air d'un officier » et qui avait été le premier à frapper son mari. Mme Roberjot contredit donc, elle aussi, absolument les aveux que l'homme repentant fit « en pleurant à chaudes larmes » dans la salle de l'auberge de Rastatt. En effet, si l'on s'en tient à ces aveux, le scélérat d'officier, qui se tenait

debout derrière le hussard, n'aurait pas frappé lui-même; il se serait contenté d'exciter le hussard, de l'obliger par ses imprécations, par ses horribles menaces, à sabrer Roberjot. C'est par là du reste que le récit de notre « homme digne de foi » mériterait de trouver sa place dans l'*Histoire du comique et du grotesque*, de Charles-Frédéric Flögel. Si le brutal officier des hussards de Szekler a menacé le hussard au cœur tendre de « lui fendre immédiatement la tête dans le cas où il ferait mine d'hésiter », il devait avoir le sabre à la main; mais alors, puisqu'il était si pressé d'en finir avec Roberjot, pourquoi ne s'est-il pas acquitté lui-même de cette besogne? C'eût été là un procédé plus simple, plus sûr et en tout cas plus expéditif que ces interminables pourparlers avec un subordonné récalcitrant.

Après tout ce que nous venons de dire, il ne reste plus qu'à ranger le récit du soi-disant « homme digne de foi » et de la scène qui s'est passée dans la salle de l'auberge *A l'Ange*, ce récit que le rédacteur du *Rapport authentique* s'est complu à enregistrer, dans la catégorie des rumeurs absolument dénuées de valeur, qu'on colporte toujours et partout en pareil cas. Nous ne le ferons toutefois qu'après avoir exprimé le regret qu'aucun des nombreux écrivains, qui ont pris pour base de leurs épouvantables accusations cette ridicule et absurde anecdote, n'ait eu l'idée de soumettre à un examen, même superficiel, l'authenticité d'un semblable récit.

CHAPITRE IV

LES ÉVÉNEMENTS DE RASTATT DANS LA NUIT DU 28 AVRIL

Le *Rapport authentique* raconte dans les termes suivants les événements de Rastatt pendant et après l'assassinat des ministres français :

« A peu près un quart d'heure s'était écoulé[1] lorsque de divers côtés arriva la nouvelle que les voitures de la légation française avaient été arrêtées à peu de distance de la porte par des hussards autrichiens, qui avaient donné des coups de sabre aux cochers et au porte-flambeau. La plupart des membres du corps diplomatique se trouvaient à ce moment dans un casino[2]. L'envoyé ligurien Boccardi et son frère, qui étaient dans la dernière voiture et qui s'étaient échappés, y apportèrent la première nouvelle. On décida unanimement qu'on se rendrait ensemble près du capitaine pour lui demander une explication et, avant tout, les secours les plus prompts. Peu de minutes après arriva la nouvelle atterrante que deux, que tous les trois ministres français avaient été *assassinés par les soldats de l'Empereur*. La raison se refusait à trouver ce crime vraisemblable, le cœur ne le trouvait pas possible. Non! Non! c'est faux, fut le cri universel. Cependant, le désir de faire cesser le plus tôt possible un malheureux malentendu fit hâter les pas

---

[1] Depuis le départ des ministres. — Au lieu de traduire le texte allemand que nous avons du reste collationné avec soin, nous avons cru bien faire en empruntant au *Moniteur universel*, n° 252, du 12 prairial an VII, la « Traduction du procès-verbal des ministres plénipotentiaires à Rastatt sur les événements des 9 et 10 floréal an VII (28 et 29 avril 1799) », et en maintenant en italique les passages confirmés de cette façon dans le *Moniteur*. (*Note du Traducteur.*)

[2] Le texte allemand dit : *in dem Gesellschafts-Casino*, au casino.

vers l'officier commandant. Il avait son quartier à peu près à 20 pas de la porte d'Ettlingen, à l'auberge dite *La Lanterne*. La garde de la porte s'opposa au passage de la société, quoiqu'elle s'annonçât comme composée d'envoyés de cours royales et princières. *Ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'on obtint qu'un bas-officier nous annonçât*. On demanda encore une fois quels envoyés nous étions, et l'on déclara avec *une exactitude inquiète que seulement trois, quatre, six ministres pourraient aller près du capitaine*. Cet officier parut enfin. »

L'envoyé soussigné de Sa Majesté Prussienne, comte de Görtz, lui fit, au nom de tous, cette courte exposition : « Nous voudrions savoir quelle mesure il avait prise au bruit de l'affreuse nouvelle qui lui avait sans doute été portée? » Il répondit qu'à la demande du ministre de Mayence, qui avait déjà été chez lui, il avait envoyé un officier avec deux hussards. Nous pensâmes que ce n'était pas suffisant et nous l'engageâmes au nom de l'humanité, *au nom du bien de l'Europe, de l'honneur de la nation allemande prêt à être taché par un crime sans exemple dans les annales des peuples civilisés, au nom de l'honneur du service de Sa Majesté Impériale, au nom de son propre honneur, de sa propre vie*, de faire au plus vite tout son possible pour sauver ce qui pourrait être encore à sauver. Le capitaine répondit que : « C'était un *malheureux malentendu*, que, sans contredit, les patrouilles rôdaient aux environs pendant la nuit et qu'un *pareil malheur* pouvait *facilement* arriver; que les ministres français n'auraient pas dû partir la nuit ». On lui rappela qu'il avait refusé une escorte et dit au major (badois) de Harrant qu'il n'y avait rien à craindre pour la légation française. Il expliqua « qu'il n'avait pas eu ordre de donner une escorte, qu'on aurait dû la demander au colonel ».

Le conseiller de légation de Prusse, comte de Bernstorf, dit qu'il avait demandé lui-même au colonel, lorsqu'il avait été envoyé vers lui, s'il donnerait une escorte. « Vous l'a-t-il accordée? » fut la réponse du capitaine.

L'envoyé du Danemark, soussigné, lui ayant ensuite rappelé la conversation qu'il avait eue avec lui et dont nous avons parlé ci-dessus[1] : « Voulez-vous, dit-il, établir ici contre moi une inquisi-

---

[1] Cf. Page 78.

tion?..... » Enfin, lorsque passant sur toutes les considérations qui devaient nous frapper après le traitement *que nous étions obligés de souffrir*, nous le pressâmes, le priâmes, le suppliâmes de ne pas perdre un instant pour sauver peut-être encore la vie de quelques hommes et l'honneur de son service, il nous demanda où donc étaient les voitures des ministres et d'autres explications, *à nous* que ses ordres retenaient prisonniers en ville, à nous qui venions à lui pour savoir quelle nouvelle il avait, quelles mesures il avait prises pour empêcher, s'il était possible encore, un crime qui touche de si près son honneur et celui de son souverain[1]. Enfin, nous exigeâmes[2] de lui la promesse de détacher un officier et six hussards pour accompagner le major de Harrant et deux hussards de Bade sur le grand chemin de Plittersdorf. En attendant, il était arrivé plusieurs hussards échappés du champ de carnage qui confirmèrent que, en effet, les trois ministres français avaient été assassinés par les hussards de Szekler[3]. Le meurtre de Bonnier fut rapporté par un témoin oculaire, sauvé par le porteur de flambeaux[4].

Cependant, le major de Harrant, de Bade, auquel il ne fut donné qu'un maréchal des logis pour l'accompagner au lieu d'un officier, qui lui avait été promis, trouva les voitures sur la place même où cette scène d'horreur s'était passée. Elles étaient entourées d'environ 50 hommes des hussards de Szekler, *munis de flambeaux* (parmi lesquels il ne put, néanmoins, *découvrir d'officiers*), et occupés à conduire autour de la ville les voitures ainsi que les infortunés qui s'y trouvaient et dont la plupart étaient encore dans une profonde stupeur[5].

Lorsque M. de Harrant déclara aux hussards que les carrosses devaient être reconduits à la ville, ils ne voulurent d'abord pas

---

[1] Cette phrase tout entière ne figure pas dans le texte allemand que nous avons sous les yeux. (*Note du Traducteur.*)

[2] Il y a là une erreur, peut-être volontaire, de traduction. On lit dans le texte allemand : *Wir erlangten, Nous obtînmes.* (*Note du Traducteur.*)

[3] *Szeculy* dans le texte allemand. (*Note du Traducteur.*)

[4] Le texte allemand dit : « Par un témoin oculaire, l'homme qui portait les flambeaux près de la voiture de Bonnier ». (*Note du Traducteur.*)

[5] Le texte allemand est plus formel et plus catégorique, il parle de « *meistens in der Betäubung sinnlos liegenden Menschen* » ; donc des personnes qui sont non seulement dans une profonde stupeur, mais qui de plus ont perdu la notion des choses, qui ont presque perdu connaissance. (*Note du Traducteur.*)

s'y prêter, soutenant que *ces carrosses étaient leur butin*. Ce ne fut que moyennant les plus fortes menaces et après que M. de Harrant leur eut déclaré, qu'en sa qualité d'officier, le commandement et la disposition des voitures lui appartenaient exclusivement, qu'il parvint à les faire désister de leur projet. M. de Harrant trouva les cadavres de Bonnier et de Roberjot par terre, horriblement maltraités. Ne trouvant pas le corps de Jean Debry[1], il se donna toutes les peines imaginables pour le découvrir. Il proposa même de faire des recherches dans le bois et demanda, pour cet effet, une escorte de quelques hussards autrichiens qui se joindraient à lui et aux deux hussards dont il était accompagné. Mais cette escorte *lui fut refusée*, sous le prétexte que l'on pourrait aisément rencontrer d'autres patrouilles autrichiennes et que, dans l'obscurité de la nuit, on courait risque d'en être attaqué[2]. M. de Harrant fut donc obligé de remettre l'exécution de son dessein jusqu'au jour et ramena, en attendant, les carrosses dans la ville. »

Or, comme il est notoirement reconnu et prouvé que pas plus pendant la nuit du 28 que dans la matinée du 29 avril, on n'a eu à Rastatt la moindre notion de l'identité des assassins[3], l'assertion du *Rapport authentique*, qui parle constamment des hussards de Szekler et les accuse formellement, est absolument dénuée de valeur.

L'inanité de cette allégation saute encore bien plus aux yeux si l'on songe que ce rapport n'a été rédigé qu'après la réception d'une lettre adressée par le colonel Barbaczy aux ministres allemands, lettre dans laquelle il avait été jusqu'à dire que ses hussards pouvaient bien avoir commis le crime[4].

---

[1] Le texte allemand dit : « Ne trouvant Jean Debry, ni mort, ni vivant ». (*Note du Traducteur.*)

[2] Le texte allemand diffère sensiblement de la traduction française : *welche in der Dunkelheit der Nacht die eigenen Leute nicht kennen und anfallen würden*, qui, au milieu de l'obscurité, pourraient ne pas reconnaître et attaquer leurs propres camarades. (*Note du Traducteur.*)

[3] Cf. Pages 143 et suivantes.

[4] Voici, d'après le *Moniteur universel*, n° 238, du 28 floréal an VII, le passage de la lettre que le colonel Barbaczy écrivit de Gernsbach le 29 avril, en réponse à la lettre du même jour qu'il venait de recevoir des ministres allemands et dans laquelle il n'était nullement question de ses hussards : « De même je ferai arrêter sur-le-champ les scélérats que je dois malheureu-

Il est inutile de répéter et de prouver une fois de plus que ni le porte-flambeaux ni les frères Boccardi n'ont été en mesure de fournir la moindre indication sur l'identité des assassins. La seule chose qu'il soit possible d'admettre, c'est que l'un ou l'autre des Français revenus à Rastatt ait émis la supposition que les hussards de Szekler pourraient bien avoir fait le coup, supposition qui n'avait d'ailleurs rien d'anormal ni d'extraordinaire. Quelle qu'ait pu être la personne qui ait parlé de cette supposition, quel qu'ait pu être le but que se proposa cette personne en émettant cette supposition, on admettra, à coup sûr, sans peine, qu'une pareille hypothèse devait être acceptée avec empressement par une partie au moins des ministres allemands encore présents à Rastatt. En effet, le comte Görtz, le guide et le porte-parole des ministres, se présente aussitôt chez le capitaine Burkhard avec un fait accompli, et, sans plus tarder, l'accuse avec un aplomb et une assurance d'autant plus extraordinaires, que, ni lui, Görtz, ni personne autour de lui ne savait à ce moment qui avait attaqué les Français.

Quelque considérable que soit l'intérêt qui s'y rattache, on a prêté trop peu d'attention à la conduite que, d'après le *Rapport authentique*, le capitaine Burkhard aurait tenue envers les ministres étrangers. Sa conduite et ses réponses, les tentatives qu'il fit pour réfuter les dires des ministres, portent dans ce rapport l'empreinte manifeste de l'embarras le plus profond. Le capitaine est tout déconcerté. Il n'essaye même pas de contester les accusations portées par les ministres; il n'a qu'une idée, qu'un souci : il veut évidemment atténuer, justifier l'acte qu'on impute à ses hussards. Pendant la nuit ses patrouilles rôdaient aux environs, avait-il répondu. Un pareil malheur pouvait donc facilement arriver et d'ailleurs les ministres français n'auraient pas dû partir la nuit. Puis comme les ministres le pressaient et commençaient même à s'irriter, il aurait perdu patience et se serait même écrié : « Voulez-vous établir ici contre moi une inquisition? » Enfin, il échappe un peu plus tard à Burkhard un mot qui se retrouve dans la correspondance des généraux[1], le mot

---

sement me convaincre avec la plus grande affliction avoir eu sous mon commandement pour la première fois de ma vie ». (*Note du Traducteur.*)

[1] Cf. Pages 45, 55 56.

« malentendu », « c'est, dit-il, un malheureux malentendu ».

Comment s'expliquer cet embarras apparent du capitaine Burkhard, embarras absolument inconcevable du reste, si l'on admet que cet officier ait, soit de son propre mouvement, soit pour exécuter des ordres qu'il avait reçus, participé à l'assassinat des ministres français. Dans ce cas, en effet, il aurait assurément eu le soin de préparer une excuse ! Bien plus, il aurait fort probablement *nié* carrément, avec une raideur toute militaire, toute participation de ses soldats à cet attentat. Il aurait indubitablement protesté énergiquement contre les accusations portées contre ses hussards. Il n'en a rien fait et, ne sachant que dire, que faire, il a essayé de faire valoir en leur faveur des circonstances atténuantes. Sa conduite est pour nous la preuve manifeste de la *stupéfaction que lui causèrent les communications des ministres*. Si nous ne nous trompons pas, et la preuve ressort de l'étonnement même que Burkhard manifeste d'une façon frappante dans ses réponses, Burkhard ne savait absolument rien de l'attentat et n'a pu, par conséquent, être mêlé en rien au meurtre de Bonnier et de Roberjot.

Si notre supposition est fondée, et les réponses mêmes de Burkhard, les réponses que reproduit le *Rapport authentique*, démontrent à elles seules sa vraisemblance et sa logique, il est désormais impossible de prétendre, de soutenir que Burkhard et ses hussards ont reçu l'ordre de massacrer les ministres français. Dans ce cas, en effet, on aurait eu naturellement le soin d'indiquer exactement à Burkhard la justification qu'il aurait à produire, dès que les soupçons viendraient à se porter sur lui et sur ses hussards.

La correspondance des généraux contient, du reste, des indications de ce genre. « On devra, en cas de besoin, écrit en effet le général-major comte Merveldt, déclarer que c'est un malentendu[1], » et ce sont ces mêmes mots, un malheureux malentendu, qui échappent à Burkhard, tout décontenancé, tout déconcerté. Mais qui donc pourrait croire que le capitaine Burkhard a reçu l'ordre de massacrer les ministres et d'expliquer un crime par un « malentendu » ? On peut arrêter quelqu'un par erreur, on peut

---

[1] Cf. Page 55.

par suite d'un malentendu lui enlever quelque objet; mais assassiner par malentendu! c'est chose absolument impossible. Il suffit de se rappeler les circonstances mêmes du meurtre, la conduite, la manière de faire des assassins, le soin qu'ils ont mis à s'enquérir, à se convaincre de l'identité de leurs victimes! Et c'est là ce qu'on voudrait appeler un « malentendu ». Surpris, effrayé, atterré par la communication que lui font les ministres, par l'accusation portée contre ses hussards, le capitaine balbutie quelques mots insignifiants, sans portée et se souvient à ce moment de l'explication qu'on lui avait recommandé de faire valoir à propos *d'une entreprise toute différente*. C'est cette explication qu'il applique à un cas inattendu, à un événement auquel il n'avait jamais songé. C'est de cette façon seulement que le passage du *Rapport authentique* devient compréhensible, et c'est ainsi, et rien qu'ainsi, qu'on arrive à comprendre la conduite et le langage du capitaine.

Burkhard a fait connaître d'ailleurs, devant le tribunal, la façon dont l'assassinat des Français arriva à sa connaissance : « Environ une heure après le départ de l'ambassade, plusieurs ministres[1] arrivèrent chez moi en proie à la plus vive émotion et me dirent que la légation de France avait été attaquée sur la route entre Rastatt et Rheinau, que les ministres avaient *sauté hors de leurs voitures*. Ils me pressèrent de leur accorder une patrouille afin de retrouver les ministres et de protéger leur retour à Rastatt. Je commandai de suite une patrouille à laquelle je donnai l'ordre de se porter vers la route sur laquelle le malheur était arrivé ».

« Avant la rentrée de cette patrouille, le maréchal des logis Konczak, le chef de la patrouille que Burkhard avait envoyée du côté de Stollhofen, aussitôt après son entrée à Rastatt[2], se présenta chez le capitaine et fit le rapport suivant : « Arrivé avec sa patrouille sur la route menant à Rheinau, il y entendit du bruit, se porta de ce côté, pensant rencontrer l'ennemi. A mesure que la patrouille se rapprochait, le bruit et les cris augmentaient. Il avait entendu, bien plus qu'il n'avait pu les voir, à

---

[1] C'était le baron von Albini, probablement accompagné par quelques personnes. (*Haus, Hof und Staats-Archiv*). *Maynzer Diarium* (Journal de Mayence).

[2] Cf. Page 76.

cause de la très grande obscurité, des gens à pied et à cheval s'approcher et s'éloigner des voitures. Ces gens avaient disparu dans un bois voisin, lorsque la patrouille arriva sur les lieux. »

Konczak les avait fait poursuivre par quelques-uns de ses hommes qui, au milieu des ténèbres de la nuit et de l'obscurité, plus grande encore dans le bois, n'avaient pu parvenir à les joindre.

Pendant ce temps, le brigadier Nagy était arrivé avec la deuxième patrouille et tous deux avaient vu et trouvé deux morts gisant sur le sol. Konczak ne disait pas quels étaient ces deux morts et ne pouvait d'ailleurs fournir aucune autre indication, parce que *les domestiques et les autres gens s'étaient enfuis avec les flambeaux* bien avant qu'il ne fût arrivé auprès des voitures avec sa patrouille. Il avait, ainsi se terminait le rapport de Konczak, laissé le brigadier avec les hommes des deux patrouilles auprès des voitures afin de les garder[1].

Konczak avait à peine achevé son rapport, au moment où les ministres allemands se précipitèrent, sous la conduite du comte Görtz, dans la chambre du capitaine et formulèrent les accusations que l'on sait.

Pour peu que l'on tienne quelque compte de cette déposition de Burkhard, et il semble qu'une déposition faite devant des juges doit avoir plus de valeur que « tous les protocoles », on s'expliquera alors sans peine son étonnement, cet étonnement qui parut si singulier, si suspect aux ministres étrangers. Si le maréchal des logis Konczak était en effet arrivé un peu plus tard pour lui faire son rapport, il est plus que probable que Burkhard n'aurait pas été aussi facilement prédisposé à admettre l'exactitude des communications que lui faisaient les ministres. Sachant que ses hussards étaient des soldats disciplinés et non des pillards, il aurait probablement conçu et émis des doutes sur cette communication. Mais avant l'arrivée des ministres il vient de recevoir le rapport de son maréchal des logis, rapport d'après lequel les hussards ne seraient arrivés sur les lieux qu'après le meurtre des Français. Aussitôt après eux, surviennent les ministres étrangers. Ils pénètrent dans la chambre du capitaine et

---

[1] Cf. Le « Protocole de Villingen ».

accusent ses hussards. Bien plus, les ministres semblent absolument sûrs de la chose. Rien d'étonnant, par suite, si Burkhard a ajouté foi à leurs affirmations et non au rapport de son subordonné, de ce subordonné auquel il n'avait plus le temps de faire subir un interrogatoire en règle. Il lui fallait avant tout répondre aux ministres, faire partir des patrouilles, faire accompagner jusqu'à la ville les personnes qu'on venait d'attaquer, enfin rendre compte à ses supérieurs. Ses rapports montrent encore bien mieux que le *Rapport authentique* la consternation, l'effarement de Burkhard au moment où les ministres lui apprennent qu'il a pu arriver malheur aux diplomates français.

« Quelques ministres, dit-il dans son rapport à ses chefs, voulaient partir aujourd'hui; le baron Albini, le ministre de Danemark et quelques autres, demain. Bonnier a été arraché de sa voiture hors de la ville; on croit qu'il a été assassiné ainsi que les autres ministres. Leur suite et les voitures sont revenues. On dit qu'il y en a quatre de disparus. Si j'apprends encore aujourd'hui quels sont les trois autres, j'en rendrai compte aussitôt. Je demande respectueusement à savoir si l'on m'autorise à laisser transporter, demain, jusqu'au Rhin, les domestiques avec leur équipage, et aussi si je puis laisser partir Albini et les autres ministres.

« Rastatt, 28 avril 1799[1]. »

Puis, lorsqu'il a reçu d'autres nouvelles de l'événement, il expédie un deuxième rapport :

« On a retrouvé les cadavres. Bonnier et Roberjot sont morts et ont été horriblement massacrés. Jean Debry est peut-être encore vivant. Je fais partir un brigadier et six hommes afin de le sauver. J'ai laissé les femmes et les domestiques retourner au château; les voitures sont devant la porte, gardées par mes hommes. On a commis, en même temps que le crime, des actes de pillage. J'attends des ordres. Il y a sept carrosses et trois voitures à bagages. Les chevaux appartenaient à M. le margrave, aucun aux ministres[1]. »

---

[1] *Haus, Hof und Staats-Archiv.*

« MM. les ministres de l'Empire disent qu'à cause du malheur arrivé aux ministres français, un grand malheur menace Rastatt, si l'on ne fait pas avancer des troupes impériales [1]. »

Ces deux rapports de Burkhard, qui a même oublié de signer le premier, permettent bien mieux que des paroles de se faire une idée de l'état d'esprit dans lequel se trouvait le capitaine. Il était absolument anéanti, atterré, hors d'état de penser, de prendre une résolution. Après avoir considéré la conduite de Burkhard à l'égard des diplomates étrangers, qu'on prenne la peine de la comparer avec ses deux rapports « si confus et presque inintelligibles » et qu'on se pose alors cette question, qui renferme à elle seule toutes les autres questions : *Le capitaine Burkhard avait-il reçu le mandat de laisser, de faire assassiner les ministres français ?*

La conduite des hussards, que le major von Harrant trouva sur le théâtre du crime, n'est pas moins énigmatique que celle du capitaine; mais, toujours en admettant qu'ils soient les assassins de Bonnier et de Roberjot, le fait seul qu'ils *se trouvaient encore sur les lieux* ne constitue-t-il pas à lui seul une énigme? Si on les avait chargés de commettre le crime, pourquoi ne se sont-ils pas éloignés aussitôt leur tâche achevée ? On aurait toujours pu prétendre, il est vrai, que les assassins étaient des « hussards de Szekler », mais ceux-là seuls qui l'auraient bien voulu, auraient cru à cette accusation. Au lieu de cela, les braves Szeklers allument tous les flambeaux dont disposait la suite des ministres français, afin d'éclairer le théâtre du crime et de *s'éclairer eux-mêmes !* Il est facile, en présence de pareils faits, de comprendre comment certains Français en sont venus à les accuser d'être les auteurs du meurtre. Le crime a été commis avec la rapidité de l'éclair, au milieu de l'obscurité la plus profonde. On allume ensuite un flambeau, puis un second, puis d'autres encore, et les gens qui gisent là, « pour la plupart à moitié évanouis, privés de sentiment », ouvrent les yeux et aperçoivent devant eux les hussards de Szekler ! Rien d'extraordinaire, par suite, à ce que quelques-uns d'entre eux aient attribué le crime aux Szeklers.

---

[1] En note sur l'adresse de la dépêche.

On trouve encore bien d'autres énigmes dans la conduite des Szeklers, toujours en admettant qu'ils aient été les assassins. Quand Harrant leur donne l'ordre de ramener les voitures à Rastatt, ceux-ci ne veulent d'abord pas s'y prêter. Que leur importaient ces voitures? On les avait chargés de tuer Bonnier et Roberjot, c'était chose faite. A quoi bon alors se quereller au sujet des voitures? Ils soutiennent que ces voitures sont « leur butin », et il se trouve des gens qui affirmeront que les Szeklers étaient capables d'assassiner les deux Français, rien que parce qu'on leur avait promis de les laisser faire main basse sur les voitures et les effets des ministres!

Mais non, la conduite des hussards est tout aussi peu énigmatique que celle du capitaine Burkhard. Leur conduite à tous est, au contraire, absolument naturelle et compréhensible. Burkhard ne savait rien de l'assassinat. La communication qu'on lui fait le surprend, le consterne. Il cherche tout naturellement des échappatoires pour excuser l'acte qu'auraient commis ses soldats. Mais ces hussards n'ont jamais songé à commettre cet assassinat. Aussi, ils restent bien tranquilles sur le théâtre du crime, sur lequel ils ne sont arrivés qu'en rentrant de leur patrouille. Loin d'être embarrassés ou consternés, ils expliquent tout simplement et carrément au major étranger, en se servant des quelques mots du mauvais allemand qu'ils savent, que ces voitures sont « leur butin » et qu'ils vont les mener au quartier général du colonel Barbaczy. Cette circonstance seule, jointe à la résistance qu'ils opposent aux ordres donnés, il est vrai, par un officier supérieur étranger, l'insistance qu'ils mettent à vouloir conduire les voitures autour de la ville, prouvent bien qu'ils avaient reçu des ordres formels à ce sujet. Nous verrons plus loin, lorsque le moment sera venu, si cette supposition est fondée et quel était l'ordre donné aux hussards. Nous nous bornerons, pour l'instant, à établir une fois de plus ici, en nous basant sur le *Rapport authentique*, que la conduite du capitaine Burkhard et celle de ses hussards est absolument incompréhensible, nous dirions presque, vide de sens, si l'on admet que le capitaine et ses hommes avaient été chargés de tuer Bonnier et Roberjot!

Un peu plus loin, on lit ce qui suit dans le *Rapport authentique* : « Les carrosses arrêtèrent devant le château. Chacun

s'empressait d'approcher les infortunés qui y étaient, de leur porter des secours; mais on écarta tout le monde indistinctement, même les plus considérés des ministres [1], parce que, nul officier n'étant présent, il fallait auparavant attendre des ordres.

« Enfin, on obtint de pouvoir porter dans les appartements de M. de Jacobi, ministre du roi de Prusse, Mme Roberjot, étendue à demi morte dans la voiture qui arrêtait devant la porte de ce ministre. Mme Debry, ainsi que ses deux filles,

---

[1] Parmi ces ministres se trouvait, d'après une lettre de Rastatt (*Haus, Hof und Staats-Archiv*, copie d'une lettre de Rastatt du 29 avril 1799), le comte Görtz, accompagné de son gendre et d'un coureur. Il se trouvait là, le lorgnon à la main, le bout de sa perruque brûlé par une torche, muet et tremblant de tous ses membres. Jacobi, le deuxième ministre de Prusse, courait d'un coin à un autre. Le ministre Edelsheim, appuyé contre le mur d'une maison, cachait son visage entre ses mains, et M. von Rosenkrantz, le ministre danois, parlementait avec les hussards.

Nous voudrions relever ici une erreur qui n'est pas sans importance, une erreur qui s'est glissée et a été reproduite dans les différents ouvrages qui, consacrés à l'assassinat des ministres à Rastatt, fourmillent du reste à l'envi d'erreurs et d'énigmes.

Le secrétaire de la légation danoise, Eggers, dont les *lettres* constituent une des sources principales de documents relatifs à cette affaire, raconte en effet (II, p. 374-475) que, « voyant que les hussards *ne comprenaient même pas notre allemand* et se refusaient à laisser qui que ce soit s'approcher des voitures, il avait essayé de leur adresser la parole en *latin* ». Cela lui réussit à merveille; on le laissa entrer à l'intérieur du cercle et, sur sa prière *Frater meus est*, on accorda la même faveur au baron von Gemmingen. On s'explique aisément que, puisque les hussards de Szekler étaient des gens tellement instruits qu'ils parlaient parfaitement le français, ils aient également appris le latin. Mais la chose est loin de s'être passée de la sorte et l'énigme (c'en est assurément une que de voir des hussards de Szekler parlant latin en 1799) est facile à résoudre. Parmi les hussards il y avait non seulement, comme on semble l'avoir admis jusqu'ici, des *Hongrois*, mais en grande partie des Valaques, ou, comme nous les appelons aujourd'hui, des Roumains. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de faire connaissance avec quelques-uns d'entre eux. Or il y a, on le sait, une très grande ressemblance entre le roumain et le latin, ressemblance qui saute aux yeux surtout dans cette phrase : *Frater meus est* et *Este frater meus*. Il ne saurait donc plus être question des « grandes connaissances » des Szeklers. Et cependant Mlle Debry prétend que les Szeklers parlaient aussi *italien*. Il est certainement possible que quelque hussard ait pu apprendre et retenir quelques mots d'italien, tout comme d'autres parmi eux savaient quelques bribes d'allemand. Mais dans ce cas aussi, nous croyons que dans de pareilles circonstances, en pleine nuit, un hussard valaque aura tout simplement adressé à Mlle Debry quelques mots de compassion, mais dans sa langue à lui, en valaque. Or, comme le valaque ressemble beaucoup à l'italien, se prononce comme l'italien, Mlle Debry, qui n'avait aucune notion de l'existence

furent obligées de descendre de leur voiture dans la rue, puisque jamais on ne voulut permettre que les carrosses entrassent dans les cours du château. Ceux-ci furent conduits à la porte d'Ettlingen. *On demanda des chevaux de la cour pour les conduire le lendemain à Gernsbach*, ce qui fut contremandé cependant le matin même. »

On voit, par ce récit même, que l'on ne saurait relever la moindre inconséquence dans la conduite des hussards; ils se conforment strictement à l'ordre qui leur a été donné. Ils se sont, il est vrai, inclinés devant l'autorité du major Harrant et ont ramené les voitures à Rastatt; mais ils continuent à les garder et sont, du reste, approuvés par leur capitaine, qui « demande des chevaux de la cour pour les conduire à Gernsbach, au quartier général de son colonel ».

Or, s'il ressort des ordres des généraux autrichiens relatifs aux ministres français et de la conduite des hussards sur le lieu même du crime, que les impériaux avaient exclusivement songé à l'enlèvement des papiers de la légation française, il est, d'autre part, aisé de prouver que l'on avait formellement et catégoriquement ordonné au colonel Barbaczy de conduire l'opération de telle façon qu'*il ne puisse rien arriver aux ministres français*. Afin d'établir cette preuve, il nous faut, une fois de plus, revenir sur les événements qui se sont produits pendant les journées qui ont précédé l'attentat.

Lorsque le colonel Barbaczy reçut l'ordre d'expulser les ministres français [1], il était précisément en train de déjeuner au presbytère évangélique de Gernsbach. La réception de cet ordre le mit de fort mauvaise humeur, nous dit un témoin oculaire.

Visiblement ému, il s'éloigna aussitôt, en prétextant des affaires urgentes de service, accompagné jusqu'à l'escalier par le curé, auquel il dit, en lui serrant la main, que jamais,

---

de cette langue, a pris pour de l'italien les quelques mots prononcés par le hussard, mots qui n'ont pas dû être *due figliuole*, ce qui aurait été du reste une remarque inutile, mais quelques mots valaques qui y ressemblaient beaucoup par le son.

[1] Voir pages 67 et 75.

dans toute sa vie, on ne lui avait donné une mission plus désagréable [1].

Rien ne permet de contester l'exactitude de ce récit, qui peut, du reste, être corroboré par des documents authentiques.

Le colonel Barbaczy n'aurait, d'ailleurs, pas demandé mieux que de repasser toute cette besogne à un autre, si la chose lui eût été possible. Rien que les relations inévitables avec les diplomates étrangers qui devaient fatalement, ou lui envoyer à tout instant des « Notes », ou l'obliger à les recevoir, n'étaient pas pour plaire à ce vieux dur-à-cuire. Il se sentait mal à l'aise avec ces personnages diserts et écrivant bien, dont les réclamations, les observations le gênaient à un point tel, que plus d'une fois, ne sachant que leur dire, il les reconduisit plus ou moins poliment vers la porte [2]. Donc, Barbaczy était, dès le principe, fort peu enchanté de sa mission, c'est ce que prouvent clairement ses différents rapports. Dans le premier de ces rapports, celui du 18 avril, il fait des difficultés, il présente des objections : il ne croit pas au départ si prochain des ministres français, qui, du reste, se feront, en tous cas, attribuer une escorte badoise.

Le 23, il doute de plus en plus du succès de son entreprise. En réalité, il n'a rien fait pour incommoder les ministres français à Rastatt ou pour les amener à partir, si bien que le 24 avril, le feld-maréchal-lieutenant Kospoth se croit obligé de lui faire des représentations et de lui recommander de veiller à ce que « rien ne s'échappe secrètement pendant qu'on fait des proclamations [3] ». Les citoyens Bonnier, Roberjot et Debry n'étaient nullement inquiétés à Rastatt. « Nous aurions pu partir en toute sûreté, écrivait Debry, de Strasbourg, le 1er mai [4], en nous esquivant le 8 floréal, jour où il n'y avait pas de patrouilles autrichiennes sur le Rhin. »

---

[1] Reichlin-Meldegg, *Der Rastatter Gesandten Mord*, p. 23.
[2] Voir page 72.
[3] Voir page 66.
[4] Texte français, d'après le *Moniteur universel*, n° 228, 18 floréal an VII. (Lettre de Debry à Talleyrand, de Strasbourg, le 12 floréal an VII). (*Note du Traducteur.*)

Il n'est pas difficile de découvrir les raisons pour lesquelles Barbaczy ne tenait nullement à la mission dont on venait de le charger. L'exécution de cette mission n'avait rien à voir avec la négociation diplomatique et épineuse que Häusser veut y voir, c'était, au contraire, chose fort simple. Mais malgré sa simplicité, elle pouvait aisément présenter des complications qui pouvaient naître, par exemple, de la résistance que les ministres opposeraient aux hussards. Les ministres pouvaient, en effet, se refuser à livrer leurs papiers et opposer la force à la force. Ils avaient avec eux nombre de cochers et de domestiques qui devaient, tout portait à le croire, être bien armés et capables d'opposer une vigoureuse résistance. Mais ce n'était pas là la seule éventualité qui pût compliquer l'exécution d'une mission fort simple en elle-même ; le colonel Barbaczy en avait prévu une autre, et c'est pour cette raison qu'il avait désiré connaître la conduite qu'il aurait à tenir à l'égard d'une escorte badoise. Nous savons et nous avons dit qu'on lui donna l'ordre de traiter en ennemis tous ceux qui lui résisteraient [1]. C'est là, on ne saurait en disconvenir, un point à la fois important et intéressant. Si l'on avait ordonné aux hussards d'*assassiner* les ministres, ce meurtre aurait donc dû se commettre même en présence d'une escorte badoise. Mais alors, comment aurait-on fait pour tenir la chose secrète, pour l'expliquer par un malentendu ? Une fois de plus, il est de toute évidence qu'on n'a pas ordonné aux hussards de maltraiter les ministres français, et encore moins de les massacrer. On les chargeait simplement de s'emparer de leurs papiers. C'était là chose faisable, même dans le cas où une escorte badoise aurait essayé de résister, chose qu'on pouvait expliquer et justifier sans trop de peine par un « malentendu ». En tout cas, Barbaczy devait s'attendre à ne pas voir les ministres français quitter Rastatt sans escorte, et, dans ce cas, comme il devait traiter en ennemis tous ceux qui lui résisteraient, il lui fallait d'autant plus envisager l'éventualité d'une rencontre, que, vraisemblablement, une escorte n'aurait pas pu assister les bras croisés à l'enlèvement des archives de

---

[1] Cf. Page 54.

l'ambassade. Barbaczy avait donné trop de preuves de sa bravoure et de son courage pour permettre de croire un seul instant qu'il redoutait une rencontre, qu'il craignait même de voir quelques-uns de ses hussards mis hors de combat dans cette escarmouche. Mais ce qu'il craignait, ce qui le préoccupait, c'était un malheur pouvant arriver pendant cette affaire à l'un des ministres. Il ne voulait pas qu'un accident amenât la mort d'un d'entre eux ou leur valût une blessure.

Il s'agit de ne pas perdre un seul instant de vue le fait que le colonel Barbaczy savait qu'il avait à exécuter un ordre à lui donné derrière le dos de l'archiduc, qui ignorait complètement toute l'affaire. Il fallait donc que tout se passât tranquillement afin de tout cacher, si faire se pouvait, à l'archiduc, ou tout au moins afin de lui représenter l'enlèvement des papiers comme un « malentendu » amené par la maladresse d'une ou de plusieurs patrouilles.

Ces cachotteries n'étaient pas de nature à plaire au vieux soldat que torturait encore bien davantage la pensée que la mort ou la blessure d'un des ministres constituait une violation flagrante du droit des gens et que les conséquences de pareil accident retomberaient forcément et avant tout autre sur le chef maladroit de l'expédition, sur lui, colonel Barbaczy.

Il est indispensable de rappeler ici que Kospoth et Merveldt insistaient à tout instant, dans leurs ordres, sur la *prudence* recommandée à Barbaczy. Or, quelle est, quelle peut être la signification de ce mot? S'il s'agit du meurtre des ministres, il ne saurait être question de prudence. Pour nous, nous sommes et nous demeurons intimement convaincus que le désir du général-major Schmidt, transmis par le lieutenant-colonel Mayer, ne visait que l'enlèvement des archives de la légation; que ce désir a été formulé à l'insu de l'archiduc, que l'exécution de cette entreprise ne pouvait manquer d'être désapprouvée par l'archiduc, et qu'on ne pouvait atténuer ultérieurement les conséquences de son mécontentement et de sa désapprobation qu'en mettant tout sur le compte d'un « malentendu », et en faisant valoir qu'on avait respecté la personne sacrée des ministres français.

On comprend, on voit alors qu'en recommandant aussi fréquemment l'attention et la prudence au colonel Barbaczy, on ne

faisait que lui rappeler l'ordre verbal qu'on lui avait donné : « Cherchez à vous emparer des papiers de l'ambassade, afin que nous puissions enfin découvrir et arrêter les espions qui travaillent pour le compte de la France, sous le couvert de l'inviolabilité diplomatique; mais pour Dieu gardez-vous de toucher à un cheveu des ministres ! »

On comprend également comment et pourquoi Barbaczy était loin d'être enchanté d'avoir à exécuter une mission extrêmement simple en elle-même, un ordre qu'il considérait comme le plus désagréable des ordres qu'on lui eût jamais donné, pourquoi enfin il se serait écrié, le 28 avril au soir : « Barbaczy, que dira le monde de ta vieille tête ![1] ».

On a voulu voir dans l'attitude de Barbaczy, au presbytère de Gernsbach, et dans l'exclamation que nous venons de citer, la preuve qu'il avait reçu l'ordre d'assassiner les ministres français. Mais ce faisant, on a perdu de vue la contradiction manifeste qui existe entre cet ordre prétendu et la conduite du colonel. Si le colonel avait réellement reçu un ordre de ce genre, il pouvait d'autant mieux refuser de l'exécuter qu'il lui suffisait de dire qu'il était prêt à sabrer, dans un combat au grand jour, le plus grand nombre possible d'ennemis, mais que ce n'était pas son métier d'assassiner trois hommes sans défense; ou bien alors il faut croire qu'il était aussi sanguinaire, aussi féroce que ses chefs et qu'il était tout prêt à s'incliner devant un pareil ordre. Mais alors comment admettre, dans ce cas, des cris qu'aurait poussés sa conscience, comment s'expliquer cette exclamation : « Que dira le monde de ta vieille tête ! » Si le colonel Barbaczy avait reconnu la nécessité d'attaquer lâchement, traîtreusement et de massacrer trois hommes — et il n'aurait consenti que dans ce cas à se prêter à pareille action — on ne s'explique plus ni son émotion ni son trouble. Tout s'explique au contraire, si l'on considère la véritable situation faite à ce moment à Barbaczy, si l'on pense qu'en réalité on l'avait formellement et personnellement rendu responsable de la vie des ministres français.

Les craintes qu'inspirait à Barbaczy la présence d'une escorte

---

[1] MENDELSSOHN BARTHOLDY, *Rastatter Gesandten Mord*, p. 52.

badoise, dont l'intervention pouvait compliquer l'opération et être la cause d'événements extrêmement graves, grandirent encore lorsque Barbaczy apprit (la chose est certaine) que des troupes françaises pourraient venir chercher les ministres à Rastatt. Il savait que les Français exécutaient une foule de mouvements sur le Rhin, qu'ils projetaient une attaque contre Rastatt et les avant-postes autrichiens. Et c'est à ce moment qu'on lui donne l'ordre d'expulser les ministres français, qu'on lui prescrit d'exécuter cet ordre à l'instant même ! Il était impossible d'ajourner l'opération, de temporiser. En lui enjoignant de faire occuper la ville qui avait servi de siège au Congrès, on voulait enlever aux ministres français la possibilité de « s'esquiver secrètement », chose dont le feld-maréchal-lieutenant Kospoth n'avait cessé de se préoccuper et que le colonel Barbaczy désirait probablement ardemment.

Le colonel Barbaczy était un rude soldat, qui comptait 32 ans de service et qui était à la veille d'être promu au grade supérieur. Rien que la pensée de compromettre, de briser sa carrière, soit en n'exécutant pas les ordres de ses chefs, soit en s'aliénant l'esprit du généralissime, si cette entreprise venait à échouer ou à mal tourner, ne suffisait-elle pas pour expliquer sa préoccupation, sa mauvaise humeur, son chagrin, voire même son désespoir ?

Comme on le sait, aucune des appréhensions du colonel ne se réalisa. Les ministres ne songèrent pas plus à se défendre que les gens de leur suite, cependant assez nombreux, n'eurent l'idée de leur porter secours. Les meurtriers, de leur côté, n'eurent à lutter contre aucune escorte, pas plus badoise que française. Personne ne vint déranger la sanglante et sinistre besogne des hussards. Si donc on avait fixé au 28 avril l'exécution de l'entreprise confiée aux hussards, ce qui n'est du reste nullement le cas, comme nous le démontrerons, tout pouvait et devait donc se passer simplement, tranquillement et sans danger aucun pour la vie des ministres.

Qu'arrive-t-il cependant, si l'on s'en tient aux « sources » telles que les livres de Häusser, de Sybel, etc. ? 3 ou 6, ou 15, ou 60 hussards, tels sont en effet les différents chiffres donnés par les auteurs, se précipitent le sabre à la main, les yeux brillants de rage, en poussant des cris épouvantables, sur les voitures. Ils

demandent à plusieurs reprises où sont les ministres et rien que les ministres, massacrent comme de vrais cannibales les citoyens Bonnier et Roberjot, tandis qu'ils se contentent d'appliquer quelques coups insignifiants au citoyen Debry, afin de lui laisser la possibilité de disparaître, d'une manière qu'il ne parvient même pas à s'expliquer à lui-même, dans un fossé, où les hussards, ce qui n'est pas moins surprenant, n'arrivent pas à le découvrir. Puis, comme on marche dans cette affaire de surprise en surprise, Debry trouve, ou retrouve, on ne sait trop comment, au milieu des profondes ténèbres de cette sombre nuit, un arbre creux, qui, par le plus grand des hasards, se dresse à peu de distance du fossé, juste à point pour abriter cet homme qui vient de recevoir 40 coups de sabre et 13 blessures ! Il faut avouer que l'homme qui, après ces 13 blessures, a encore pu compter ces 27 coups, devait avoir un fier sang-froid.

Mais comme s'il n'y avait pas déjà assez d'énigmes, les assassins supposés, loin de se conformer aux ordres qu'ils ont reçus, agissent dans un sens diamétralement opposé. Les papiers de la légation, ces papiers dont ils devaient s'emparer à tout prix, ils les jettent sur la route et dans la Murg ; ils n'agissent ainsi que pour mettre le ministre de Darmstadt et les autres personnages qui avaient tout à redouter de la constatation manifeste de la correspondance qu'ils avaient entretenue avec les diplomates et les agents français, à même de ramasser et de repêcher ces papiers, c'est là du reste ce que l'on a raconté, ou pour que ces personnages puissent tout au moins les empêcher de tomber dans les mains des Autrichiens, qui devaient avoir probablement reçu l'ordre d'envoyer ces papiers au quartier général de leur armée.

Mais le fait, désormais bien établi, qu'on n'a jamais donné l'ordre d'assassiner les ministres français, n'exclut pas la possibilité d'une autre supposition. Les hussards ont peut-être transgressé leurs instructions, et, chargés d'enlever les papiers des ministres, ils ont frappé les Français qui faisaient mine de se défendre. C'est là une hypothèse difficile à admettre pour quiconque a lu attentivement les déclarations des Français. D'après tout ce que l'on sait des événements de la nuit du 28 avril, on avait décidé l'assassinat de Bonnier et de Roberjot et, d'autre part, les Français n'ont opposé aucune résistance. Malgré cela il importe d'autant plus de tenir compte de cette supposition que

l'archiduc Charles lui-même semble partager cette manière de voir. Anticipant sur l'exposé chronologique des événements ultérieurs, nous croyons utile de reproduire ici même la lettre que l'archiduc adressait à l'Empereur, de Stockach, le 18 mai :

« TRÈS CHER FRÈRE,

« Tu apprendras par ma lettre officielle, les raisons pour lesquelles je t'envoie le feld-maréchal-lieutenant comte Kolowrat. Je ne saurais assez te dire combien l'incident de Rastatt a été désagréable et inattendu. Mais, la chose ayant eu lieu, je n'ai plus d'autre ressource que de rechercher les voies et moyens de l'expliquer au public de telle façon que des personnes occupant un rang distingué soit à la cour, soit dans l'armée, ne puissent être soupçonnées d'y avoir pris une part quelconque.

« A l'occasion de ces malheureux événements, je me vois obligé de te demander, mon cher frère, une grâce toute particulière en faveur du général Schmidt. Celui-ci, entraîné par la haine qu'il éprouve pour les Français, et écrivant au lieutenant-colonel Mayer, de l'état-major (celui-ci est employé auprès du feld-maréchal-lieutenant Kospoth, commandant le corps de la Forêt-Noire), lui a fourni une idée ou plutôt des impressions, ainsi qu'il résulte de l'annexe n° 1 de mon compte rendu officiel[1]. Mayer a donné au contenu de cette lettre, d'un caractère absolument privé, une signification particulière, et, de cette manière, l'affaire s'est envenimée. Chacun des subalternes y ajoutant un peu du sien, il en est résulté fatalement ce malheureux événement.

« Le général Schmidt reconnaît avoir commis une grosse faute en écrivant à Mayer et en exprimant à ce dernier ses sentiments personnels, sans m'en avoir rendu compte au préalable ni m'en avoir même dit un mot. Il ne peut se consoler de ce que le lieutenant-colonel Mayer ait interprété d'une façon aussi malheureuse des sentiments qui lui étaient essentiellement personnels et ait fait prendre une semblable tournure aux événements.

« Je considère la faute du général Schmidt comme une étour-

[1] Cette annexe manque et, malgré les recherches les plus minutieuses, il a été impossible de la retrouver.

derie, comme la manifestation inopportune de sa haine violente pour les Français. En agissant ainsi, il n'a pas réfléchi de sang-froid et ne s'est pas rendu compte des conséquences que pouvait entraîner son acte. C'est pourquoi je te prie encore une fois instamment de vouloir bien pardonner à Schmidt cette malheureuse étourderie.

« Si tu es disposé à m'accorder un jour une faveur, je te prie d'accéder à la demande que je t'adresse aujourd'hui, car je serais profondément désolé que Schmidt, qui s'est toujours conduit noblement et loyalement, et qui a les plus beaux états de service, fût victime d'une irréflexion passagère ou d'un sentiment passionné qui seraient louables et naturels en toute circonstance autre que la présente, où il était nécessaire de se montrer prudent et de faire preuve de délicatesse [1]. »

Cette lettre de l'archiduc prouve d'une manière absolument positive et incontestable, que jamais le général Schmidt n'a émis le désir de faire assassiner les ministres. S'il y avait eu dans la lettre de Schmidt la moindre chose ressemblant à ce désir, l'archiduc n'aurait pas pu écrire à l'Empereur que « l'affaire s'est envenimée » parce que « chacun des subalternes y ajouta un peu du sien ». Comment s'y serait-on pris, en effet, pour ajouter encore quelque chose à un ordre d'assassiner quelqu'un? Mais il y a dans la lettre de l'archiduc un passage plus clair encore. Il serait profondément désolé que Schmidt fût victime « d'une irréflexion passagère ou d'un sentiment passionné qui seraient louables et naturels en toute circonstance autre que la présente où il était nécessaire de se montrer prudent et de faire preuve de délicatesse ».

---

[1] L'archiduc Charles à l'Empereur. — Stockach, 18 mai 1799.
LETTE CITÉE PAR HÜFFER, *Der Rastatter Gesandten Mord*, p. 93.
Nous avons emprunté la traduction ci-dessus au journal *le Temps* du 13 mai 1899, et nous croyons devoir à ce propos relever une erreur commise par la personne qui a communiqué cette pièce à ce journal. La lettre en question se trouvant tout au long dans le livre de Hüffer, n'a par suite pas pu être découverte récemment dans les papiers de feu l'archiduc Albert. Elle pouvait, elle devait assurément s'y trouver; mais elle n'était ni inédite ni inconnue, et par suite elle ne saurait, comme le prétend l'auteur de l'article en question, « mettre un terme définitif aux controverses engagées depuis fort longtemps entre les historiens allemands et autrichiens à propos de l'assassinat des plénipotentiaires français ». (*Note du Traducteur.*)

Or, quand peut-il être « louable et naturel » d'assassiner des minstres étrangers ? Quand s'est-il agi de « faire preuve de délicatesse » lorsqu'on a recours au meurtre ? Si au contraire on s'en tient au fait que Schmidt n'a visé dans sa lettre que l'enlèvement des papiers de l'ambassade française, la lettre de l'archiduc prend tout naturellement sa place dans toute la théorie des documents si nombreux qui ont trait à ces événements. L'archiduc, nous l'avons montré et prouvé, considérait la personne des ministres et leurs archives comme choses sacrées et inviolables ; s'il avait reconnu que dans l'intérêt même de ses opérations il importait de chercher à se procurer les preuves d'espionnage des agents et des émissaires étrangers, il aurait eu de plus le soin de déclarer qu'on ne devait saisir que la correspondance envoyée par la poste ou par courriers. « La prudence et la délicatesse » s'opposaient à ce l'on touchât aux ministres et à leurs archives. Le général-major Schmidt, qui connaissait les idées formelles et strictes de son chef à ce sujet, s'est laissé entraîner par « sa haine violente pour les Français » et, sans se rendre compte « des conséquences », il a, dans une lettre particulière, laissé entrevoir qu'on pourrait fort bien cesser de respecter les archives des ministres étrangers et mettre le fait sur le compte d'un « malentendu ». Si telle a été « l'idée » contenue dans la lettre de Schmidt, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle concorde à la fois avec la teneur de la lettre de l'archiduc et avec les événements qui se sont produits dans la période comprise entre le 18 avril et le 28 avril au soir.

L'archiduc parle encore « d'impressions » que, dans sa « haine violente contre les Français, Schmidt a communiquées au lieutenant-colonel Mayer et auxquelles cet officier a donné « une signification particulière ». Il se peut, comme le dit encore Hüffer[1] que, dans son rude langage de soldat, le général Schmidt ait dit, qu'en réalité, les ministres mériteraient autre chose que l'ennui d'être arrêtés. Ce sont ces appréciations, ces impressions auxquelles Mayer aurait donné une signification particulière, en les prenant pour un désir de Schmidt et en exprimant cette idée dans sa lettre au général-major Görger. Du reste les généraux

---

[1] HÜFFER, *Der Rastatter Gesandten Mord.*

Kospoth et Merveldt auraient, eux aussi, partagé les « sentiments » de Schmidt et donné dans ce sens des instructions au colonel Barbaczy. Celui-ci aurait prescrit au capitaine Burkhard de « cogner et de houspiller un peu[1] » les ministres français. Celui-ci aurait transmis cette consigne à son maréchal des logis ou à ses brigadiers qui, à leur tour, auraient cogné ou houspillé plus qu'il ne fallait, si bien que Bonnier et Roberjot n'avaient plus pu se relever. La lettre de l'archiduc Charles n'exclut pas la vraisemblance de cette hypothèse, grâce à laquelle on résout précisément l'énigme. On peut en effet interpréter dans ce sens les passages dans lesquels l'archiduc dit que « chacun des subalternes y ajouta un peu du sien » et que « le lieutenant-colonel Mayer a interprété d'une façon aussi malheureuse les avertissements personnels de Schmidt, et a fait prendre une tournure aussi malencontreuse aux événements ».

Anticipant une fois de plus sur notre argumentation ultérieure et sans essayer de produire ici aucune preuve, nous nous bornerons à faire remarquer provisoirement, à propos des passages de la lettre de l'archiduc qui paraissent corroborer l'hypothèse en question, que la lettre de l'archiduc ne vise pas les *faits*, mais ne contient que des *appréciations* personnelles à l'archiduc Charles. Tout comme le général Schmidt qui croyait avoir été l'instigateur involontaire et inconscient de l'attentat, l'archiduc n'était lui-même nullement convaincu de l'innocence de ses hussards, Le seul *fait*, qui apparaisse clairement dans la lettre de l'archiduc, c'est que Schmidt n'a jamais formulé le désir de faire assassiner les ministres français et a encore moins donné l'ordre de les massacrer. Mais en admettant même que le général-major Schmidt ait réellement désiré, qu'afin de punir les ministres français de leurs intrigues, de leurs menées et de leur espionnage, on profitât du temps nécessaire à l'enlèvement de leurs papiers pour les « houspiller » un peu, on doit encore se demander si le feld-maréchal-lieutenant Kospoth, si les généraux Merveldt et Görger avaient donné leur assentiment à cette manifestation de la « rudesse militaire ».

---

[1] Nous citons ici les termes mêmes tirés de Sybel, *Geschichte der Revolutions-Zeit.*, vii, p. 285, afin de rappeler l'attention sur le fameux mythe dont Lehrbach devait être le héros.

L'enlèvement des archives de la légation française, tout en constituant une violation du droit des gens, une de ces violations qu'on commet malheureusement souvent en temps de guerre, s'expliquait et se justifiait par des considérations purement militaires, mais de premier ordre, et dont des officiers devaient naturellement tenir grand compte. Cet acte était tellement justifié même, que l'on comprend l'empressement des officiers, la joie que leur causa un pareil ordre, bien qu'il eût été donné à l'insu de l'archiduc. Mais au contraire, il est difficile de croire, il est impossible d'admettre qu'un désir irréfléchi, qu'un désir formulé évidemment dans un accès de colère, que l'idée de faire rosser les ministres français ait pu arracher à un homme ayant un caractère aussi élevé, des manières aussi distinguées que le comte Merveldt, une exclamation telle que celle qu'on lui prête : « Pourquoi n'a-t-on pas émis ce désir plus tôt ! » On peut même se demander si le rude, mais loyal Barbaczy, si Burkhard, ce Bavarois un peu lourd mais foncièrement honnête, auraient consenti à se prêter à l'exécution d'un pareil ordre, l'ordre de rosser des ministres !

Or, si l'on admet que les hussards de Szekler avaient été chargés d'enlever les papiers de la légation de France; si l'on admet même, ce à quoi nous nous refusons, qu'on avait complété cette mission en y joignant le désir de châtier à cette occasion les ministres français, il faut, de toute façon, se demander de quelle manière on devait procéder à cette opération, qu'on n'avait pu exécuter dans le « nid » même à Rastatt ?

Le capitaine Burkhard, qui est, dans ce cas, l'officier désigné par Barbaczy pour se charger de l'exécution de ce coup, choisit un certain nombre de hussards de son escadron et les envoie, sous les ordres d'un sous-officier, sur la route que doivent suivre les ministres à leur départ de Rastatt.

Lorsque les voitures s'approchent, le sous-officier se porte à hauteur du premier carrosse, fait arrêter la colonne, invite poliment, mais résolument, les ministres à lui remettre leurs papiers, fait de plus fouiller les voitures, place lesdits papiers dans un sac dont il s'est muni à cet effet, les confie à un de ses cavaliers qui les porte au colonel et prend congé des ministres, qui, naturellement, protestent énergiquement contre un

pareil procédé. C'était là exactement, et point pour point, ce que l'on avait fait, quelques jours auparavant, lorsqu'on enleva le courrier d'ambassade Mayer (Lemaire); lorsqu'on arrêta MM. Rosenkrantz et Stadion[1]. C'est encore là une preuve de plus, et la meilleure de toutes, de l'excellent « dressage », de la parfaite discipline des hussards de Szekler. On pouvait encore procéder autrement, commettre une erreur par suite d' « un malentendu », faire prisonniers les ministres, les emmener avec leurs voitures à Gernsbach; une fois arrivés là, leur prendre les papiers et les laisser ensuite continuer leur voyage.

Enfin si l'on admet l'existence de l'ordre qui prescrivait aux hussards de rosser les ministres, ce fait même ne changerait pas grand'chose à l'ensemble de l'événement. Les hussards prennent prétexte des réclamations des ministres pour leur appliquer un certain nombre de coups de plat de sabre et s'en vont ensuite. On peut donc admettre celle des hypothèses que l'on voudra ; l'exécution de la mission qu'on aurait donnée aux hussards reste, dans chacun des cas, tout aussi simple et exclut absolument toute possibilité de danger pour la vie des ministres. En admettant, enfin, que l'on ait enjoint aux hussards de commencer par s'emparer des papiers des ministres et de les rosser consciencieusement ensuite, faut-il en conclure que les Szeklers, naturellement rudes et brutaux, quelque peu sauvages même, aient cogné un peu trop fort, trop longtemps même, jusqu'à ce que mort s'ensuive pour les infortunés Français? C'est là une déduction contre laquelle nous nous élevons résolument, non pas que pareille chose soit matériellement impossible, mais parce qu'elle est impossible dans ce cas particulier! Barbaczy et Burkhard connaissaient parfaitement tous deux l'énormité de la violation du droit des gens qui résulterait de l'assassinat d'un ou de plusieurs ministres.

Nous allons même plus loin : nous supposerons, pour un instant, ce qui n'était d'ailleurs pas absolument impossible à cette époque, qu'ils n'étaient pas bien au courant des principes du droit des gens; mais nous poserons en fait, que leurs chefs

---

[1] Cf. Page 57.

avaient dû les fixer complètement sur ce point avec un soin d'autant plus jaloux que le meurtre des ministres ne pouvait manquer d'avoir, non seulement pour Barbaczy et Burkhard, mais pour les généraux Kospoth, Schmidt, Merveldt et Görger, des conséquences d'autant plus graves, que l'archiduc Charles n'avait pas la moindre notion de l'entreprise qui se tramait contre les ministres. Nous le répétons encore, si rien n'était plus aisé que de justifier cette entreprise en invoquant les nécessités de la situation générale et des intérêts de l'armée, que de rassurer l'archiduc et l'opinion publique en mettant l'enlèvement des papiers sur le compte d'un « malentendu, causé par la maladresse et l'ignorance des hussards », la chose prenait, au contraire, un caractère exceptionnel de gravité dès qu'en s'attaquant à la personne même des ministres, on compromettait l'archiduc, le gouvernement impérial et l'Empereur lui-même. C'est pour cette raison même que nous nous refusons à croire qu'on ait donné l'ordre de « rosser les ministres », que nous déclarons de la façon la plus formelle que jamais personne n'a donné l'ordre de massacrer les ministres. Mais ceux mêmes qui persistent à ajouter foi à l'existence plus que problématique de l'ordre de rosser les ministres doivent, d'autre part, reconnaître que dans ce cas Burkhard a dû dire à ses hussards : « Prenez leurs papiers, rossez-les, mais malheur à vous s'il arrive quoi que ce soit aux ministres ». Quiconque a été ou est encore au service sait ce que vaut un pareil avertissement, ce que signifie une pareille menace.

A l'époque où vivait Burkhard, un semblable « avertissement » donné par le capitaine, dont un seul regard suffisait à faire trembler l'escadron, avait encore bien plus de gravité. Et ce seraient ces hussards qui auraient massacré les ministres français?..... Un coup de sabre malheureux ou mal dirigé peut, il est vrai, venir frapper quelqu'un à la tête ou à la tempe et amener la mort de l'infortuné. Mais Bonnier et Roberjot ont été massacrés avec une férocité inouïe et hachés en morceaux !

Enfin, si par suite de motifs, peu importe lesquels, Burkhard a été l'instigateur du crime, pourquoi n'a-t-il rien fait pour faciliter, pour motiver le départ des ministres le 28 avril au soir? Il n'aurait jamais pu trouver, jamais pu rêver une occasion plus propice pour la perpétration d'un crime dont les auteurs

devaient à tout prix rester inconnus, que cette nuit pendant laquelle la tourmente rendait les ténèbres encore plus épaisses et plus insondables. Pourquoi, au contraire, a-t-il cherché à empêcher leur départ? On dira peut-être, avec Debry, qu'il voulait de la sorte s'assurer le temps dont il avait besoin pour expédier les hussards chargés de faire le coup. Sans même insister sur le fait que tel n'était pas le cas, puisque les patrouilles de Burkhard avaient été mises en route aussitôt après l'arrivée de l'escadron à Rastatt, il faut remarquer que cette mesure, aussi compliquée que suspecte, aurait été, de plus, absolument superflue. Burkhard aurait pu, en effet, ou poster son monde en temps utile, ou faire filer ses patrouilles aussitôt après le départ des voitures (or, loin de rattraper le convoi des voitures, elles l'ont, au contraire, rencontré); mais, de toute façon, il n'aurait jamais dû retenir les Français comme il le fit. Car, que serait-il advenu des préparatifs criminels que l'on tient à attribuer à Burkhard si, rebutés et effrayés par les difficultés que suscitait leur départ, mis en éveil par le refus de leur fournir une escorte, cédant aux représentations de leurs amis, les Français s'étaient décidés à passer la nuit à Rastatt? Toutes ces mesures auraient alors été prises en vain. Il ne serait plus resté à Burckhard d'autre ressource que de mettre ses projets à exécution le lendemain en plein jour, au grand soleil. Ceux mêmes qui apprécient ces faits avec un parti pris manifeste, devront reconnaître que, si les récits de Jean Debry et de ses héroïques domestiques sont déjà peu croyables, même lorsque l'attentat se commet au milieu de l'obscurité et de la tempête, il est absolument impossible de se représenter pareille scène se passant en plein jour, en pleine lumière! 6 ou 60 hussards surgissent tout à coup en poussant des cris sauvages, demandent en français où sont les trois ministres, massacrent avec une férocité inouïe deux de ces ministres, et le capitaine déclarerait ensuite, en cachant mal l'embarras contre lequel il se débat péniblement, que toute l'affaire est un « malentendu ».

Si nous tirons maintenant des documents en question les conclusions qui en découlent, avec toute la rigidité inflexible de la logique; si nous comparons ces documents avec les événements tels que les dépeignent et les décrivent les accusateurs mêmes des hussards de Szekler, il en résultera l'impossibilité

absolue de l'existence d'un ordre prescrivant aux hussards de tuer les ministres français. C'est là ce qui ressort de la lettre de l'archiduc à l'Empereur, de la correspondance des généraux autrichiens, des rapports du colonel Barbaczy, des mesures prises par le capitaine Burkhard, de sa conduite envers les ministres étrangers, de ses rapports à Barbaczy, enfin, de la conduite tenue par ses hussards, tant sur le théâtre du crime qu'à Rastatt.

Il n'en est plus ainsi, si l'on admet que le colonel Barbaczy ait reçu l'ordre d'enlever les papiers des ministres français. Pareil ordre s'explique, au contraire, non seulement par l'intérêt que l'on avait à se procurer, grâce à la saisie de ces pièces, les preuves des actes d'espionnage commis par les ministres Strick et Wächter, mais par la concordance existant entre les ordres et dépêches ayant trait à cette affaire, la lettre de l'archiduc à l'Empereur, enfin, et c'est là le plus important, la conduite des patrouilles des hussards de Szekler.

Le 18 avril, on envoie cet ordre au colonel Barbaczy; le 19, ses hussards, ce qui n'était jamais arrivé jusque-là, battent le pays aux environs de Rastatt jusqu'à Plittersdorf, si bien que l'*Allgemeine Zeitung* annonce que les communications sont coupées par ce fait entre Francfort et Rastatt[1]. Puis les patrouilles coupent, à Plittersdorf, la corde du bac du Rhin qui sert à la transmission des correspondances entre Selz et Rastatt; enfin, ils arrêtent, au cours d'une de leurs promenades, les ministres de Prusse et de Danemark et, sans égard pour leur caractère diplomatique, ils *leur enlèvent leurs papiers*. La mission donnée aux hussards ne saurait apparaître plus clairement que ne l'établissent ces faits! Le 25 avril, ils enlèvent un courrier français et le mènent, lui, sa voiture et ses papiers, au quartier général du colonel Barbaczy. Ces hussards agissent évidemment conformément à des ordres reçus, et leur conduite concorde, en tous points, avec celle qu'ils tiennent dans la nuit du 28 avril. Ils refusent de lâcher les voitures, dans lesquelles doivent se trouver les papiers; ils les gardent malgré l'intervention du major Harrant. Ils ne les lâchent même pas à Rastatt, et ils

---

[1] Cf. Page 57.

observent leur consigne avec tant de rigueur, que c'est seulement à grand'peine et après des pourparlers interminables qu'ils cèdent aux prières des dames et les laissent descendre. Enfin, Burkhard lui-même, tout atterré, tout décontenancé qu'il soit, ne s'écarte pas un seul instant de l'ordre qu'il a reçu. Bien plus, il fait demander des chevaux de la cour pour mener les voitures à Gernsbach, au quartier de son colonel ! Il ne s'agit, on le voit, pour lui, que des voitures, et non de Jean Debry, de Bonnier et de Roberjot !

Tout en croyant dans le principe que leurs hussards ont commis le crime dont on les accuse, Burkhard et le colonel Barbaczy ne s'en tienneut pas moins aux ordres qu'ils ont reçus et envoient au quartier général de l'archiduc les papiers trouvés dans les voitures des Français. Voici, du reste, la lettre qu'écrit à ce propos, à la date du 11 mai, l'archiduc au général-major comte Merveldt :

« Vous devez, selon toute probabilité, savoir déjà que lors du malheureux événement de Rastatt, une partie des papiers appartenant aux ministres français sont tombés entre les mains de nos patrouilles et que ce fait a causé pas mal d'émotion à Strasbourg. Je crois utile et convenable de restituer ces papiers et de les faire remettre aux avant-postes français. Je vous les envoie à cet effet par un officier. Vous devrez par suite faire tenir immédiatement au commandant des avant-postes français, une lettre dont je vous envoie ci-joint[1] la minute et vous lui ferez remettre tous ces objets par l'entremise d'un de vos officiers. Vous choisirez pour cette mission un officier intelligent, auquel vous recommanderez la plus grande réserve et qui devra, par-dessus tout, se garder de laisser entendre que tout cela vient de mon quartier général. Vous m'enverrez de suite le reçu que cet officier se fera délivrer et le rapport qu'il devra me faire de l'exécution de cette *mission*[2]. »

Cette lettre, intéressante à tous égards, prouve manifestement que le 11 mai l'archiduc ignorait encore complètement la cor-

---

[1] Cette annexe manque.

[2] *K. und Kriegs Archiv*, 1799, F. IV, pièce 156. (PIÈCE RESTÉE SECRÈTE JUSQU'A CE JOUR.)

respondance que les généraux avaient échangée au sujet des ministres français de Rastatt, puisqu'il suppose seulement que « selon toute probabilité » le comte Merveldt aura eu vent de la prise des papiers par les hussards de Szekler. Il est donc bien évident que Barbaczy a envoyé tout simplement les papiers des Français à ses chefs, qui les ont de suite fait parvenir au quartier général de l'archiduc.

C'est là une chose qui mérite d'autant plus d'être prise en sérieuse considération, que ces officiers n'auraient jamais osé faire cet envoi s'ils avaient été moralement et intellectuellement les instigateurs du crime ! Ils auraient craint de faire naître, dans l'esprit de l'archiduc, la pensée que les hussards pourraient bien être les meurtriers, puisque c'était entre leurs mains que se trouvaient les papiers et les différents objets appartenant aux ministres, la pensée que, si l'on n'avait pas incité les hussards à l'assassinat, on leur avait en revanche ordonné d'enlever les papiers. Or, c'était là précisément ce qu'il s'agissait de cacher à l'archiduc qui avait proclamé l'inviolabilité, l'intangibilité des archives de l'ambassade. Donc, si le colonel Barbaczy, si les trois généraux Görger, Merveldt et Kospoth osent envoyer au quartier général de l'archiduc les papiers des ministres français, c'est parce que le 29 ou le 30 avril ils étaient entièrement convaincus de l'innocence des Szekler, parce qu'ils savaient de façon certaine que ces hussards n'étaient arrivés sur le théâtre du crime qu'après sa perpétration. Les généraux pouvaient par suite transmettre les papiers au général en chef, avec d'autant plus de tranquillité, qu'ils savaient que ces papiers avaient été trouvés par terre et ramassés par les hussards.

Si les hussards avaient, au contraire, essayé d'exécuter les ordres donnés et profité du voyage des ministres pour s'emparer de leurs papiers, les généraux, cela résulte de leur correspondance, auraient essayé d'expliquer le fait par un « malentendu » commis par les hussards, qui n'avaient pas su faire la distinction voulue entre les ministres et un courrier.

Après le lamentable événement[1] qui venait de se produire, on

---

[1] On n'a pas pu retrouver le nom de l'officier qui remit les papiers des ministres aux avant-postes français ; mais on sait que ces avant-postes firent parvenir le 16 mai au général Laroche, qui commandait à Strasbourg, une

n'avait plus besoin de faire valoir des excuses et ils envoyèrent au quartier général, sans y joindre le moindre rapport, les papiers trouvés par les hussards.

Il nous faut maintenant répondre à une question que, malgré son importance, on n'a jamais abordée jusqu'ici :

Le colonel Barbaczy a-t-il songé à faire exécuter, le 28 avril, l'ordre relatif aux ministres français, l'ordre, qui lui aurait été donné d'après nos suppositions à nous, de s'emparer des papiers de l'ambassade et a-t-il donné à cet effet les instructions nécessaires au capitaine Burkhard ?

A son arrivée à Rothenfels, le 28 avril, entre 6 et 7 heures du soir[1], Barbaczy avait été prévenu par le curé de cette localité, Mathias Dietz, qu'il amènerait le lendemain matin, à Rothenfels, une procession venant des villages voisins. Barbaczy interdit la procession à cause d'une attaque possible de l'ennemi, mais recommanda formellement au curé de donner à ses fidèles d'autres raisons de motiver l'interdiction de cette procession, par exemple, par la présence, à Rothenfels, de troupes nombreuses, qui pourraient troubler la solennité de la procession et le recueillement des fidèles[2].

---

malle, une petite caisse et une poche contenant deux portefeuilles et renfermant presque exclusivement rien que les papiers trouvés dans les voitures. « On avait évidemment pris connaissance des papiers, puisqu'il y avait dans ce lot des pièces et des objets qui, lors du départ, avaient dû être placés dans d'autres caisses et que de plus la petite caisse présentait des traces manifestes d'effraction. Il manquait un nombre assez considérable de papiers ; mais il faut se rappeler que les individus qui avaient attaqué les voitures en avaient jeté sur la route et dans la Murg. » (HELFERT, *Rastatter Gesandten Mord*, 121-122.) (Voir dans HÄBERLIN, *Staats-Archiv*, IV, 537, l'inventaire des objets contenus dans les malles et caisses.) Parmi les papiers qu'on ramassa sur le théâtre du crime se trouvait une lettre adressée à Bonnier par sa bonne amie. Le passage suivant de cette lettre ne manque pas d'être assez curieux : « A quoi me servent, écrit « l'ancienne maîtresse de Paris » à Bonnier, les 1000 louis que te promet un prince allemand ? Que m'importent les honneurs qu'on te rend à Rastatt si tu ne m'envoies rien ? Tu sais cependant que je dois la pension de la petite Fanchette et que je ne peux pas la payer ». (*Haus, Hof und Staats-Archiv*. Copie d'un bulletin envoyé de Rastatt le 1er mai 1799.)

[1] Cf. Page 75.

[2] OBSER, *Zur Geschichte des Rastatter Gerandten Mord*. (*Zeitschrift für die Geschichte des Ober. Rheins*. Nouvelle série, VII, 717.)

Bien que Barbaczy eût réellement reçu l'avis des mouvements inquiétants de l'ennemi[1], bien qu'il pût s'attendre à être attaqué par les Français, on peut cependant à bon droit s'étonner de le voir, dans l'ordre qu'il donne au curé, lui recommander de garder le secret le plus absolu sur « le véritable motif de l'interdiction de la procession[1] ».

« Pour que l'avertissement eût un sens et une portée quelconque, dit Obser, il aurait fallu dire toute la vérité aux paysans. Ils auraient eu alors le temps de mettre en sûreté leurs biens les plus précieux, de cacher leurs économies, de faire filer leur bétail et même, dans le cas où les Autrichiens leur auraient promis de les soutenir, de prendre certaines mesures afin de résister les armes à la main aux tentatives des maraudeurs. On n'en fait rien et l'on prescrit au curé de leur taire le motif réel de cette interdiction. »

L'ordre donné par Barbaczy semble justifier l'hypothèse que le colonel n'a fait que se conformer aux instructions venues du quartier général, hypothèse d'après laquelle on aurait projeté de procéder, le 29 avril, à l'enlèvement des papiers. Si l'on se rappelle de plus que Barbaczy s'attendait à voir les ministres français quitter Rastatt le 29, sous l'escorte de troupes badoises ou françaises[2], qu'il lui était impossible de croire que les Français, renonçant au délai de vingt-quatre heures qu'on leur avait accordé, préféreraient partir de nuit et par une tempête épouvantable, on pourra prétendre que Barbaczy se proposait d'enlever les papiers, non pas le 28, mais le 29 avril et qu'il avait envoyé dans ce sens des instructions au capitaine Burkhard, qui ne pouvait rien entreprendre sans l'ordre formel de son colonel. Cette hypothèse explique de plus l'attitude, absolument incompréhensible sans cela, de Burkhard, les efforts qu'il fait pour retenir les Français qui, cédant à des influences encore inconnues aujourd'hui, s'entêtent à ne pas faire usage du sursis qu'on leur a donné et s'obstinent à se mettre immédiatement en route.

S'il résulte clairement de tout ce qui précède que le colonel Barbaczy ne croyait pas que les Français partiraient le 28 au

---

[1] Cf. Page 75.
[2] Obser, *Ibidem*, p. 720.

soir, s'il a, par suite, pris toutes ses mesures pour exécuter le 29 l'opération projetée, il n'en est pas moins certain, qu'en chef prudent, il aurait dû songer néanmoins à la possibilité du départ des ministres pendant la journée ou la soirée du 28 avril. Si le colonel Barbaczy a envisagé cette éventualité — et c'est là chose dont il est presque impossible de douter — il a forcément dû appeler sur ce point l'attention du capitaine Burkhard, chargé d'occuper Rastatt. Cet officier a, en conséquence, envoyé une forte patrouille, commandée par un de ses officiers, à Plittersdorf, où les ministres devaient passer le Rhin, afin de profiter de leur embarquement pour saisir les papiers. Il a également dû prescrire aux autres patrouilles de mettre la main sur les papiers de l'ambassade, pour le cas où ces patrouilles rencontreraient les voitures avant leur arrivée à Plittersdorf. C'est du reste ce que les hussards ont fait[1].

Arrivés sur le théâtre du crime, où ils trouvent les deux ministres assassinés, ils saisissent les voitures, et l'intervention du major Harrant les empêche seule de faire passer les carrosses « autour de la ville » pour les conduire à Gernsbach, au quartier de leur colonel. D'autre part, tandis que, d'après le dire des Français eux-mêmes, les meurtriers jetaient sur la route et dans la Murg les papiers qui leur tombaient sous la main, les hussards, arrivés après eux, se mettent aussitôt à rechercher et à ramasser ces papiers, et comme on ne saurait les croire capables d'apprécier l'importance et la valeur de ces différents papiers, ils se décident tout simplement à faire faire demi-tour aux voitures et à les ramener.

La présence des hussards sur le théâtre du crime a, on ne saurait en douter, fait naître les soupçons et donné naissance à l'accusation qu'on porta contre eux. Burkhard, lui-même, semble n'avoir pas considéré comme inadmissible le fait que ses hussards pourraient bien être coupables. Les hussards de Szekler auraient pu, tout aussi bien que d'autres soldats, outrepasser les ordres donnés. Au milieu du trouble mortel qui s'empare de lui, lorsqu'on lui annonce le meurtre des ministres, de cette consternation, de cette épouvante qui se lisait à chaque ligne de

---

[1] Cf. Page 74.

son premier rapport, à peine intelligible, il semble en effet qu'à ce moment il ait eu l'idée que le coup avait été fait par ses hussards. Quelques instants plus tard, le maréchal des logis chef Konczak lui apporte les nouvelles que l'on sait. Mais son rapport ne pouvait plus produire aucun effet en présence des instances des ministres allemands, qui supplient le capitaine de leur prêter son concours, qui l'accusent, le menacent, et l'accablent de leurs imprécations.

Croyant que, comme le lui affirment les diplomates étrangers, ses hussards, qui ne sont pas encore rentrés, et qu'on a chargés de saisir, en cas de rencontre, les voitures des Français, auraient bien pu commettre le crime, Burkhard en arrive, petit à petit, à acquérir la conviction que ses hussards sont coupables, qu'ils ont outrepassé leurs ordres; que, non contents de se saisir des papiers des ministres, ils ont été jusqu'au meurtre et au pillage. Le rapport que lui fait un sous-officier prend, aux yeux de Burkhard, l'aspect d'un mensonge inventé par un homme qui veut éviter d'être puni. Mais, tout en étant convaincu de la culpabilité de ses soldats, le capitaine reconnaît en même temps qu'il lui faut à tout prix fournir à l'instant même une explication, un semblant de justification de l'acte de ses hussards, non seulement aux ministres étrangers, mais à l'archiduc, qui, il le sait, ignore complètement tout ce qui a trait à cette entreprise. C'est de cette manière seulement que l'on arrive à comprendre le rapport suivant, le rapport que nous appellerons *Rapport ostensible*, qu'il adresse à son colonel le 29 avril au matin :

RAPPORT[1]

« Hier soir, conformément à l'ordre qui m'avait été donné d'occuper Rastatt, je m'établis avec mon monde en avant de la porte de Karlsruhe, après avoir préalablement fait partir les détachements de sûreté et garder les sorties de la ville.

« La nuit commençait à tomber, lorsque le baron von Rosenkrantz, ministre du roi de Danemark, vint me trouver et m'an-

---

[1] *Haus, Hof und Staats-Archiv.*

noncer qu'il voulait partir de suite. Je lui répondis que je ne pouvais l'autoriser à le faire de nuit, que je venais d'occuper Rastatt et d'ordonner à mes postes de ne laisser sortir qui que ce soit.

« Il faisait déjà tout à fait sombre, lorsqu'on m'annonça que le ministre français Jean Debry était à la porte de Steinau et voulait partir. Je m'étonnai de voir que les ministres ne voulaient pas attendre le jour, mais je n'osai les retenir. Les deux autres ministres de la République étaient, eux aussi, arrivés pendant ce temps. A un peu plus d'un quart de lieue de la ville, une patrouille, commandée par le maréchal des logis chef Konczak, venant à gauche des bords du Rhin, rencontra les voitures auprès desquelles arriva, quelques minutes plus tard, une autre de mes partrouilles, venant également des bords du Rhin, mais plus à droite.

« Les deux sous-officiers ayant entendu dire, c'était la rumeur générale, que les Français avaient passé le Rhin en nombre dans la journée du 28, avaient redoublé de vigilance. Entendant les gens qui occupaient les voitures parler français, ils crurent que ces personnes appartenaient à l'armée. MM. Bonnier et Roberjot ont été tués. Jean Debry a été, lui aussi, sabré, mais on n'a pu trouver son cadavre, et malgré ses graves blessures il a dû se cacher quelque part.

« D'après les premières nouvelles qu'on reçut à Rastatt de cet événement imprévu, on croyait que les ministres français avaient trouvé moyen de se sauver. Je fis immédiatement monter à cheval le lieutenant von Szentes et quelques hommes, le chargeant de réprimer l'ardeur exagérée des patrouilles qui ne savaient pas à qui elles avaient affaire et de sauver les ministres ; mais il était trop tard. Les voitures rentrèrent à Rastatt, et je chargeai le sous-lieutenant Dravetzky de ramener à leurs logis les femmes et leur suite.

« Rastatt, le 29 avril 1799.

« Signé : Burkhard (*n. p.*), capitaine. »

Le colonel Barbaczy ne reçut qu'à 2 heures du matin la première des deux dépêches de Burkhard, que suivit d'ailleurs de près la seconde et qu'il envoya toutes deux à l'instant même à

son chef direct, le général-major von Görger, avec la note suivante[1] :

« A l'instant même, 2 heures du matin, je reçois de Rastatt, du capitaine Burkhard, le rapport ci-joint, qu'il a oublié de signer. Afin de ne pas causer trop de malentendus et de ne pas provoquer trop de bruit, j'ai dû lui donner l'ordre de mettre tout sur le compte de l'obscurité de la nuit. *Son rapport me paraissant cependant par trop confus,* je me réserve de rendre compte ultérieurement et plus en détail.

« Maintenant, il me faut faire occuper Rastatt. Je pense y mettre un demi-escadron, quand le Congrès en sera parti, établir un demi-escadron à Rothenfels, un peloton à Baden et garder les trois autres pelotons en réserve à Gernsbach ; autrement je serais trop loin de Votre Excellence et je dégarnirais la vallée de la Murg par laquelle, ainsi que par Baden, on peut facilement arriver sur nos derrières.

« Rothenfels, le 29 avril 1799, 3 heures. »

« Je reçois à l'instant la deuxième dépêche, que je joins à ce pli. »

Il ressort de ce rapport de Barbaczy qu'il s'attendait, en effet, à quelque entreprise dirigée contre les ministres français, qu'il ne savait pas quel en avait été le résultat et que la dépêche de Burkhard lui paraissait « fort confuse ». Ce rapport de Barbaczy est, du reste, à notre avis, aussi caractéristique que les dépêches de Burkhard. Comme ce dernier, il est, lui aussi, stupéfait d'entendre parler de l'assassinat d'un ou de tous les ministres. Sa surprise est si grande qu'il se refuse à ajouter foi à une dépêche aussi « confuse » et qu'il se réserve de « rendre compte ultérieurement d'une manière plus précise ». Or, s'il avait donné l'ordre de tuer les ministres, il n'aurait eu aucun motif pour trouver « confuse » la dépêche de son subordonné, dont le style, quelque peu heurté, lui est familier et qui laissait parfaitement entendre que cet ordre, si toutetois il avait été donné, avait été exécuté.

---

[1] *Haus, Hof und Staats-Archiv.*

La seule chose dont le colonel ne doutait plus, c'était qu'il avait dû arriver quelque chose aux ministres, que ses hussards pourraient bien avoir été impliqués dans cette affaire. S'il n'en eût pas été ainsi, Burkhard, qui ne disposait que de peu de monde, ne se serait pas décidé à faire partir une patrouille afin de « sauver » Debry. L'attaque qu'on craignait de voir les Français diriger sur Rastatt lui interdisait d'une manière absolue toute dissémination de ses forces. En tout cas, Barbaczy devait désormais songer à imaginer quelque excuse qu'il pût alléguer dans le cas où ses hussards, transgressant leurs ordres, auraient réellement assassiné les ministres au lieu de se borner à leur enlever leurs papiers. Mais sa perplexité est si grande, son trouble si profond, qu'il veut mettre un acte aussi grave sur le compte de « l'obscurité de la nuit ». Cette excuse est pour le moins aussi maladroite que l'essai de justification de Burkhard, qui prétend, lui, que ses hussards, ayant pris la colonne des voitures des ministres français pour « des personnes appartenant à l'armée », l'ont attaquée. Il ne tient même pas compte de ce fait bizarre et surprenant que les cochers et les domestiques, qui étaient plus directement exposés aux coups des assaillants, n'ont pas même été molestés, tandis qu'on a sabré les ministres Bonnier et Roberjot, moins exposés que leurs serviteurs et placés plus à l'abri qu'eux à l'intérieur des carrosses.

Pour peu que l'on scrute et que l'on examine les excuses absolument invraisemblables des deux officiers de hussards, on devra reconnaître qu'on se trouve ici en présence de récits aussi maladroits, aussi manifestement inspirés par le trouble et la confusion que l'avaient été les paroles échappées à Burkhard, au moment où les ministres étrangers l'accablaient de reproches et de menaces à Rastatt.

On peut donc, à bon droit, se poser la question suivante : des officiers qui auraient préparé un crime pendant un temps relativement long, n'auraient-ils pas, comme Hüffer le fait fort justement remarquer[1], réfléchi et fixé à l'avance ce qu'ils auraient à faire et à dire pour détourner les soupçons, pour atténuer leur responsabilité? Si ces officiers n'avaient pas l'in-

---

[1] Hüffer, *Rastatter Gesandten Mord*, p. 43.

telligence nécessaire pour trouver dans leur cervelle quelque argument plausible, quelque version admissible, ceux-là mêmes qui leur avaient donné cet ordre, le sage comte Merveldt, l'adroit lieutenant-colonel Mayer, enfin, un homme aussi perspicace et aussi clairvoyant que le général-major Schmidt, n'auraient pas manqué de leur donner quelques sages conseils. Ces officiers n'auraient assurément pas poussé l'indifférence, l'insouciance et la légèreté jusqu'à laisser à l'esprit peu inventif de deux officiers, très braves assurément, mais d'une intelligence fort ordinaire, le soin d'expliquer le crime épouvantable qu'ils avaient, sinon ordonné, pour le moins conseillé. Rien ne prouve, du reste, mieux la sincérité de la consternation de Barbaczy et de Burkhard lorsqu'on leur fait part de l'acte criminel attribué à leurs hommes, que les excuses idiotes, stupides qu'ils donnent par écrit, pendant qu'ils ne savent que dire, que faire en présence de l'accusation qu'on porte contre leurs hussards. Nous le répétons une fois de plus, en insistant plus que jamais sur ce point : si le colonel Barbaczy et le capitaine Burkhard ont été absolument atterrés et anéantis à la nouvelle du crime dont leurs hussards se seraient rendus coupables, c'est parce qu'ils étaient loin de s'attendre à pareille chose; c'est parce que, *a fortiori*, ils n'avaient pas donné pareil ordre. Nous allons plus loin encore, et nous déclarons que si l'on n'a pas ordonné aux hussards de tuer les ministres, ce ne sont pas eux qui ont commis le crime. Les hussards de Szekler n'étaient assurément pas des soldats de salon. Ils étaient hommes à frapper sans pitié tous ceux qu'on leur disait être des ennemis; mais avant tout et par-dessus tout ils exécutaient strictement les ordres qu'on leur donnait.

Si Barbaczy n'était pas arrivé à voir clair dans les dépêches de Burkhard, s'il n'avait pu parvenir à se rendre compte de la culpabilité de ses hussards ou de la part qui leur revenait dans ce lamentable événement, la lettre suivante des ministres allemands, qui lui parvint dans la matinée du 29 avril, devait dissiper ses derniers doutes et lui prouver que c'étaient bien les hussards de l'escadron de Burkhard qui avaient commis le crime :

« Vous êtes sans doute instruit du terrible événement, que les

ministres français, partis d'ici hier au soir sur votre sommation, après que vous leur aviez refusé l'escorte demandée, ont été attaqués tout près de cette ville et que deux d'entre eux ont été assassinés.

« Nous, soussignés, sommes les envoyés des divers États de l'Empire et en partie des cours les plus considérables de l'Europe, liées d'amitié avec Sa Majesté Impériale et Royale. En cette qualité, et en qualité d'hommes, nous ressentons la juste douleur qu'un événement aussi malheureux doit vous avoir causée comme commandant des troupes impériales qui sont restées ici. Nous avons été envoyés au Congrès de paix consenti par Sa Majesté Impériale, maintenant rappelés par nos commettants, et nous nous disposons à partir au premier jour. Mais nous ne pouvons pas plus en ce moment retarder notre départ que l'entreprendre sans une escorte qui assure notre vie et celle de notre suite. Nous devons donc vous requérir de nous accorder une escorte militaire.

« Nous partirons ce matin aussitôt que possible et suivant que nous pourrons avoir les chevaux nécessaires. Nous partirons en deux divisions ; mais nous devons vous requérir de nous envoyer par le porteur de la présente, le secrétaire de la légation prussienne M. de Jordan, une réponse tranquillisante, attendu que, dans tous les cas, nous vous rendons responsable, au nom de nos cours, auprès de Sa Majesté Impériale, tant de notre départ que de notre sûreté personnelle et de celle de notre suite.

« Et comme plusieurs personnes de l'ambassade française, de même que l'ambassade ligurienne, se sont sauvées par la fuite et sont retournées ici, nous nous croyons fortement obligés de vous requérir de les faire conduire jusqu'au Rhin avec leurs effets par une escorte sûre.

« Rastatt, le 29 avril 1799, 3 heures du matin.

« Signé : Comte von Görtz, baron von Jacobi, von Dohm, ministres du roi de Prusse, Électeur de Brandebourg ; baron von Rheden, ministre du roi de la Grande-Bretagne, Électeur de Brunswick-Lüneburg ; von Rosenkrantz, ministre du roi de Danemark, duc de Holstein ; baron von Rechberg, ministre de l'Électeur palatin de

Bavière; baron von GATZERT, ministre de Hesse-Darmstadt; FRÉDÉRIC, comte de SOLMS-LAUBACH, envoyé des comtés protestants de Wetteravie et de Westphalie; baron von KRUSE, ministre des maisons princières de Nassau; SCHWEIZER, subdélégué de la ville impériale de Francfort; comte TAUBE, chargé d'affaires de Hesse-Cassel[1]. »

Au reçu de la deuxième dépêche de Burkhard, qui lui apprend que les hussards avaient de plus commis quelques actes de pillage, Barbaczy dut modifier et étendre ses moyens de justification. Ne pouvant plus tout mettre sur le compte de « l'obscurité de la nuit », il attribua l'événement tout entier aux « excès de soldats aveuglés par l'avidité du pillage ». Voici, d'ailleurs, la lettre qu'il adressa aux ministres allemands :

« Excellences! Je suis aussi profondément pénétré de la douleur que me cause la nouvelle de l'attentat horrible, que je n'apprends en ce moment *avec certitude que par votre lettre*, qui a été commis sur la personne des ministres de la nation française, par des soldats pillards, à la faveur de la nuit. Soyez persuadés que, quoique endurci par les nombreux combats auxquels j'ai assisté, j'ai encore un cœur sensible, qui se révolte à de telles cruautés et qui m'excite à une vengeance aussi extraordinaire que l'est le crime de ces pillards. Je donne en ce moment l'ordre à un officier d'accorder une escorte sûre aux individus de la légation française qui sont heureusement parvenus à se sauver, pour les conduire jusqu'au Rhin. De même, je ferai arrêter sur-le-champ les scélérats que je dois malheureusement me convaincre, avec la plus grande affliction, avoir eus sous mon commandement pour la première fois de ma vie. Quant à ce qui regarde les autres députés, les circonstances

---

[1] D'après la copie existant au *Haus, Hof und Staats-Archiv* (cette pièce figure dans le *Rapport authentique*). Nous donnons ici la traduction de ce document qui a été publié dans le n° 238 du *Moniteur universel* du 28 floréal an VII, sous le titre suivant : « Les ministres de Prusse, de Brême, de Danemark, de Bavière, de Hesse-Cassel, de Darmstadt, de Wettéravie, de Nassau et de Francfort, au colonel J. et R. Barbaczy. (*Note du Traducteur.*)

ne me permettent pas d'éloigner mes troupes de ces parages; mais je suis convaincu que personne n'aura rien à craindre, de même que je suis persuadé que jamais les assassins qui, aveuglés par l'avidité du pillage, ont commis cette horreur, n'en auraient jamais eu l'idée, si les ministres français avaient profité du terme de vingt-quatre heures et n'étaient partis que de jour. Je prie Vos Excellences d'être aussi persuadées de mon affliction que des sentiments de considération, etc.

« Au quartier de Gernsbach, le 29 avril 1799.

« BARBACZY, colonel[1]. »

En même temps, Barbaczy adressait à ses chefs le rapport ci-dessous : « La chose est consommée, et, comme il fallait s'y attendre, j'ai reçu les doléances et les plaintes de toutes les légations, dont j'adresse ci-joint l'original à Vos Excellences. J'ai cru nécessaire de leur faire la réponse que j'annexe à ce rapport afin de jeter provisoirement les bases de notre défense en invoquant le terme de vingt-quatre heures que j'avais donné hier, à 6 h. 1/2, aux ministres de France par l'entremise de l'auditeur du régiment. Je rejette ainsi l'origine de la catastrophe, à laquelle ils ont tenu à s'exposer, sur le fait qu'ils ont voulu partir de nuit, et j'attribue toute l'affaire aux excès des soldats aveuglés par l'avidité du pillage. J'exprime, du reste, l'horreur que me cause leur crime en déclarant que je les fais arrêter et que j'ordonne au capitaine de procéder immédiatement à une enquête.

« J'ai cru d'autant plus devoir me servir de cet argument, que dans les rapports que Votre Excellence m'a communiqués cette nuit, il était question du pillage des voitures.

« Au moment où j'allais expédier cette réponse aux ministres, je reçus le rapport détaillé ci-joint du capitaine von Burkhard, que je joins à cette dépêche, ainsi que l'enquête qu'il a faite sur mon ordre. Vous verrez qu'on peut aisément faire valoir, comme

---

[1] Copie existant au *Haus, Hof and Staats-Archiv*. Cette pièce figure dans le *Rapport authentique*.

Traduction française empruntée au n° 238 du *Moniteur universel* du 28 floréal an VII. (*Note du Traducteur*.)

excuse de l'acte, un malentendu motivé par le bruit universellement répandu ici de l'attaque que les Français comptaient tenter contre nous. Afin de donner à ce malentendu toutes les apparences nécessaires de vraisemblance et de probabilité, j'ai dû consentir à accorder une escorte aux Français, voulant bien marquer de la sorte qu'il n'y avait pas de préméditation de notre part.

« Je refuse d'en donner une aux autres légations : d'abord parce que je ne veux pas disperser mon monde, dont nous aurons besoin, si les Français qui, d'après ce qui a été dit à l'auditeur par le conseiller aulique de l'Électeur de Mayence, le baron von Münch, ont un gros rassemblement de troupes à Selz, cherchent sous peu à tirer vengeance de cet événement ; ensuite parce que je tenais à leur prouver qu'ils n'avaient rien à redouter de notre part en partant de jour et en évitant de donner lieu à de semblables malentendus.

« Les papiers suivront aussitôt que possible. Comme on entend le canon près de Rastatt, je ne fais rien copier et j'envoie le tout tel quel.

« Gernsbach, 29 avril 1799.

« *P.-S.*—Cette lettre est écrite par l'auditeur qui est au courant de tout. Je ne peux pas écrire, parce que je suis anéanti et malade. Je demande la permission d'aller passer quelques jours à Beiersbrunn, pour aller rétablir ma santé[1]. »

Les premières et les dernières lignes de cette dépêche sont tout particulièrement intéressantes. « La chose est consommée, s'écrie le colonel, et, comme il fallait s'y attendre, j'ai reçu les doléances, les plaintes de toutes les légations. » C'étaient du reste là les craintes que Barbaczy avait conçues et exprimées dès le principe, alors qu'il relevait, avec une insistance toute particulière, les difficultés de tout genre que présentait, d'après lui, l'exécution de sa mission[2], de cette mission qui, assurément simple en elle-même, devait se terminer si tragiquement.

La nouvelle de l'événement n'en avait pas moins porté un coup

---

Haus, Hof und Staats-Archiv.

[2] Cf. Pages 53 et 59.

terrible à Barbaczy. Il avait si bien et si fort la conscience du crime épouvantable qui, d'après tout ce qu'on lui disait, avait été commis par ses hussards, le sentiment des conséquences qui allaient en résulter pour eux et pour lui, qu'il tomba malade et qu'afin de se remettre il demanda à ses chefs de lui accorder quelques jours de repos.

Voilà donc un colonel blanchi sous le harnais, qui pendant dix jours a préparé, *sur l'ordre* de ses chefs, la perpétration d'un crime, qui a eu par suite largement le temps de se familiariser avec cette idée et qui, torturé par les cris de sa conscience, tombe malade dès que le coup a été fait. C'est là, il faut bien le confesser, un phénomène aussi extraordinaire que le prodige grâce auquel Jean Debry échappa à ses assassins, que le miracle qui, en immobilisant, en pétrifiant dix ou douze hommes bien armés, en a fait les témoins inertes du meurtre de leurs maîtres.

Tous ceux qui ont cru à la possibilité de faits miraculeux, doivent forcément comprendre et admettre que le pauvre colonel ait reçu un coup terrible, un coup qui le rendit malade, lorsqu'il apprit que tout ce qu'il avait redouté et prévu s'était malheureusement réalisé, et que l'opération dont on l'avait chargé venait de se terminer d'une façon aussi inattendue que tragique.

On ne possède pas, ou du moins on n'a pas retrouvé, les ordres que le colonel Barbaczy a dû, sans l'ombre d'un doute, envoyer pendant la nuit même au capitaine Burkhard en réponse à ses premières communications et dans lesquels on aurait pu trouver quelques indications plus précises sur la culpabilité ou l'innocence des hussards. Il est du reste probable que le colonel n'a pas donné d'ordres écrits à ce moment et qu'il les a fait transmettre verbalement au capitaine par un officier. Il n'en est pas moins certain pour cela que Barbaczy a en effet envoyé des ordres à Burkhard. Du reste le *Journal de Mayence* (Mayncer Diarium)[1] ne se contente pas de nous fournir la preuve de l'existence de ces ordres; il nous a conservé, ce qui est bien autrement important, la teneur de ces ordres. « Le capitaine, lit-on dans ce journal d'Albini, fort inquiet et tout à fait consterné[2], et

---

[1] *Haus, Hof und Staats-Archiv.*

[2] Le secrétaire de *Hesse Darmstadt* dit lui aussi dans son rapport (Heiden-

qui avait entre temps reçu la réponse du colonel Barbaczy, au rapport qu'il lui avait envoyé, fit dès le matin prier le ministre directorial de vouloir bien se rendre chez lui avec le baron Edelsheim, *parce qu'il lui était défendu de quitter son quartier.* »

Pourquoi Burkhard aurait-il été inquiet et consterné, pourquoi aurait-il laissé voir cette grande inquiétude, puisque, s'il faut en croire les documents que nous connaissons, il n'avait fait qu'exécuter un ordre? Pourquoi Barbaczy le mit-il de suite aux arrêts, s'il n'a fait qu'exécuter ce qu'on lui a prescrit?

Il y a, du reste, une contradiction flagrante entre les mesures prises par Barbaczy et les assertions du ministre prussien Dohm[1]. D'après ce diplomate, Burkhard, loin de garder les arrêts, aurait pris sur lui d'aller s'établir au château de Rastatt, tandis que les coupables, les hussards, au lieu d'être emprisonnés et arrêtés comme Barbaczy l'avait promis aux ministres étrangers, se promenaient librement dans Rastatt. Mais cette contradiction n'est qu'apparente et, en réalité, on s'explique aisément et parfaitement pourquoi Barbaczy modifia les mesures de sévérité qu'il avait prises dans le principe.

Nous sommes du reste moins complètement, moins exactement renseignés sur les actes et les mesures du capitaine Burkhard postérieurs au retour des voitures des ministres français à Rastatt et aux interpellations plus ou moins orageuses des diplomates étrangers, sur ce qu'il fit en un mot lorsqu'il eut retrouvé quelque peu son calme, lorsqu'il put de nouveau disposer de tous ses hommes qu'on venait d'accuser d'être les auteurs du crime. Mais à défaut de données précises, il n'est assurément pas difficile de deviner tout ce qu'il a dû faire. Il a fait exactement et consciencieusement tout ce qu'il aurait fait dans le cas où les hussards auraient reçu l'ordre de malmener les ministres français. Il fait réunir les hommes qu'on soupçonne, les interroge et les fait visiter et examiner avec soin. Cette inspection, cette visite établissent qu'on ne trouve, ni sur leurs armes ni sur leurs

---

HEIMER *Mittheilungen über den Rastatter Gesandten Mord*, etc., p. 158), que le capitaine était extrêmement inquiet dès le 29 avril de grand matin.

[1] HÜFFER, *Diplomatische Verhandlungen*, III, 2, p. 327.

uniformes, rien qui puisse faire supposer que ces hussards aient participé au crime [1].

Le fait capital, le premier rapport du maréchal des logis chef Konzack, les déclarations, toutes concordantes, des autres hussards devaient suffire pour convaincre et le capitaine Burkhard et le colonel Barbaczy, qui procéda en personne, le 29 ou le 30 avril, à un second interrogatoire et à une seconde enquête, de la fausseté de leurs premières dépêches, de ces dépêches dans lesquelles ils avaient, avec une regrettable précipitation, inconsidérément accusé leurs hussards d'être les auteurs du crime.

Mais de ce que le colonel Barbaczy et le capitaine Burkhard avaient pu se convaincre de l'innocence de leurs soldats [2], de ce

---

[1] Cf. *Le procès-verbal de l'enquête.* On objectera que l'enquête faite par le capitaine Burkhard, qui avait « naturellement » donné aux hussards l'ordre de commettre le crime, n'a pu être ni sérieuse ni sévère. En admettant même cette objection, qui n'est du reste fondée sur quoi que ce soit, nous nous permettrons toutefois d'appeler l'attention sur un passage de la déclaration du citoyen Laublin. Revenu à Rastatt, raconte-t-il, il aurait fait part à différents ministres de « ce qu'il avait vu ». Et, comme on paraissait douter de la véracité de son récit, il leur avait montré ses souliers et ses vêtements « tout couverts du sang du citoyen Bonnier ». Or, si les souliers et les vêtements de Laublin, qui se trouvait seulement à proximité de Bonnier au moment où il tomba sous les coups des assassins, étaient couverts de sang, dans quel état devaient être les uniformes et les armes des hussards? Du reste les ministres étrangers avaient procédé à l'inspection des hussards bien avant la visite prescrite par le capitaine Burkhard. Peut-on admettre, d'autre part, que le comte Görtz et ses amis qui avaient immédiatement aperçu tout le parti qu'ils pouvaient tirer au point de vue politique de ce lamentable événement, qui se jetèrent avec tant de curiosité sur les hussards dès leur retour à Rastatt, qui les serrèrent de si près que la queue de la perruque de Görtz prit feu contre l'un des « flambeaux », aient négligé d'examiner en détail les habits des Szeklers. Peut-on admettre que, si un seul de ces hussards avait eu des taches de sang sur son uniforme, ces ministres auraient gardé si religieusement le silence sur un fait aussi grave et aussi utile pour eux. C'est là chose absolument inadmissible en présence des innombrables « indiscrétions » dont les ministres prussiens, plus encore que tous les autres, n'ont pas craint de se rendre coupables.

[2] Le colonel Barbaczy était si intimement convaincu de l'innocence de ses hussards, il attendait avec tant de confiance les décisions de ses chefs, qu'il proposa le 1er mai son auditeur pour le grade de capitaine et établit en sa faveur le mémoire de proposition suivant :

« L'auditeur de ce régiment, le lieutenant Jean-Auguste Ruziczka, se fondant sur l'ancienneté de ses services, sur le zèle et le dévouement dont il n'a jamais cessé de faire preuve, a prié le soussigné de le recommander à Votre Altesse Royale pour le grade de capitaine. Ce fonctionnaire militaire est considéré non seulement par moi, mais par tout le corps d'officiers, comme un homme qui a su, en alliant des connaissances spéciales remarquables avec les

que le premier de ces officiers rendit, le 1er mai, compte à ses chefs de l'heureux résultat de son instruction, il n'en résultait pas pour cela que la chose fût finie. L'archiduc Charles n'avait pas encore fait connaître sa décision et cette décision devait causer une désagréable surprise au colonel Barbaczy.

Il nous faut pourtant, avant de parler de cette décision de l'archiduc, retracer les événements, d'ailleurs assez insignifiants, qui se sont produits lors du départ de Jean Debry et de sa suite.

---

principes fondamentaux de l'équité et du droit, les prendre pour guides dans l'exécution des obligations que lui imposait son service. En raison des preuves multiples de zèle et de dévouement qu'il n'a cessé de donner, c'est avec un réel plaisir que je présente et recommande à Votre Altesse cette requête en faveur d'un homme qui mérite à tous égards la bienveillance et la protection de Votre Altesse Royale. Quartier de Gernsbach, 1er mai 1799. BARBACZY, colonel. » (*K. und K. Kriegs Archiv.* Feld Acten, 1799, F. V, pièce 13 1/2.)

CHAPITRE V

LE DÉPART DE L'AMBASSADE FRANÇAISE LE 29 AVRIL

Jean Debry, dont, comme on le sait, l'état était absolument rassurant, désirait quitter Rastatt au plus vite. En conséquence, comme à 9 heures du matin on n'avait pas encore reçu la réponse de Barbaczy à la lettre par laquelle les ministres demandaient une escorte[1], MM. Dohm, Rosenkrantz et Gemmingen se rendirent chez le capitaine Burkhard et l'invitèrent à fournir cette escorte[2]. Burkhard y consentit, mais il exigea que cette demande lui fût présentée par écrit[2].

Lettre des ministres de Prusse, de Danemark, de Brême, de Hanovre et de Bade au capitaine des hussards de Burkhard[3] :

« Comme la famille et la suite des ministres français se sont échappées, dans cette ville, de l'attentat horrible commis cette nuit, et que ce matin le troisième ministre français, Jean Debry, est également arrivé ici, quoique dans l'état le plus triste et très blessé, les soussignés se croient obligés de rester ici jusqu'à ce que le susdit ministre et tous les autres individus attachés aux légations française et ligurienne aient passé le Rhin. Ils prient, en conséqnence, le capitaine commandant à Rastatt de leur donner l'assurance que, dès que l'état du ministre blessé, Jean Debry, et de l'épouse du ministre assassiné, Roberjot, le permettra, tous

---

[1] Cf p. 202.

[2] *Rapport authentique.*

[3] Nous donnons ici le texte français emprunté au n° 328 du *Moniteur universel* du 28 floréal an VII. (*Note du Traducteur.*)

ces individus puissent partir sous l'escorte militaire des troupes de Bade pour Plittersdorf. Il s'entend, du reste, de soi-même, qu'il est libre à tous envoyés des puissances amies de la cour d'Autriche de les accompagner avec l'escorte d'un officier et de deux soldats autrichiens. Les soussignés (à la requête du capitaine) réitèrent, par écrit, cette demande, qui lui a été faite verbalement, et le prient de réitérer, également par écrit, son consentement, qu'il a déjà donné de vive voix.

« Rastatt, le 29 avril 1799[1]. »

Burkhard accorda alors l'escorte qu'on lui demandait, « mais il déclara qu'il lui était expressément défendu de permettre aux membres du corps diplomatique d'accompagner Jean Debry, vu que les légations allemandes devaient se retirer chez elles et ne pas se diriger du côté du Rhin[2] ».

Le capitaine Burkhard désigna pour servir d'escorte aux Français le lieutenant Draveczky, 1 brigadier, 1 trompette et 12 hussards, auxquels se joignit le major badois von Harrant, avec 1 maréchal des logis, 1 brigadier et 12 des hussards badois en garnison à Rastatt[3].

Vers 1 heure de l'après-midi, le cortège se mit en route et arriva sans encombre à Plittersdorf. Le convoi rencontra en chemin le peloton de hussards du lieutenant Fontana, établi depuis la veille à Plittersdorf et qui se joignit à l'escorte[4].

Bien que le capitaine eût déclaré qu'aucune personne attachée aux légations allemandes ne pourrait accompagner le cortège, le secrétaire de la légation de Prusse, von Jordan, ne s'en joignit pas moins à l'escorte badoise et accompagna les Français, à cheval, jusqu'à Plittersdorf. Il est vrai que Jordan portait un uniforme assez semblable à celui des officiers de hussards badois[5].

---

[1] *Rapport authentique*, annexe 7.

[2] *Rapport authentique*.

[3] Déposition de Draveczky devant le tribunal. D'après le *Rapport authentique*, l'escorte se composait du major Harrant avec 6 hussards badois, et d'un officier et de 8 hommes des « hussards de Szekuly ».

[4] Déposition de Fontana devant le tribunal et *Rapport authentique*.

[5] Rosenstiel, dans la déclaration qui figure dans la « Déclaration individuelle sur l'assassinat des ministres français à Rastatt. Paris an VII ».

Le passage dura un certain temps : les bateaux ne durent pas faire moins de trois voyages pour transporter toutes les voitures de l'autre côté du Rhin.

Avant d'entrer dans le bac, Jean Debry exprima sa reconnaissance au major Harrant et au secrétaire de légation Jordan. Il remercia même en termes quelque peu exagérés le lieutenant Fontana[1], auquel il remit quelque argent pour les hommes de l'escorte. Fontana conversa pendant quelque temps, en italien, avec Boccardi, qu'il remercia du service que celui-ci lui rendait en se chargeant de transmettre ses souvenirs à son frère, qui vivait à Milan. A 6 heures du soir, l'ambassade française était tout entière rendue sur la rive gauche du Rhin. Draveczky et Harrant retournèrent avec leurs hommes à Rastatt. Fontana resta avec son peloton à Plittersdorf.

La conduite de Debry et de Boccardi pendant leur voyage jusqu'au Rhin, leur conversation presque amicale avec les officiers des Szeklers, ne laissent guère deviner la terreur à laquelle ils étaient, paraît-il, en proie. Dans son premier rapport à Talleyrand, Debry se crut obligé de faire remarquer à Talleyrand que les hussards de Szekler qui escortaient le convoi « semblaient furieux de voir que j'avais échappé à la mort[2] ». Dans son *Narré fidèle*, il raconte que ces hussards « tournaient de temps en temps sur lui un regard ironique et féroce[3] ». Ce fut grâce à son bon ami, M. von Jordan, que les hussards s'en tinrent à leur « regard ironique et féroce ». « M. von Jordan, dit-il dans son *Narré fidèle*, jeune homme de résolution, était à ma portière. J'étais sûr qu'il se ferait plutôt tuer que de céder. »

Si Jean Debry a réellement cru que les hussards de Szekler étaient les assassins, on comprend facilement ses inquiétudes pendant tout le voyage jusqu'au Rhin; on s'explique tout ce qu'il a lu dans les yeux de ces braves cavaliers et qu'il ait cru

---

(*Archives nationales*, D. 114.1), dit à ce propos : « M. de Jordan, secrétaire de la légation prussienne, nous accompagna à cheval, vêtu d'un petit uniforme presque pareil à ceux des officiers de Bade, ce qui, vraisemblablement, le fit prendre par les Autrichiens pour un officier du margrave et lui facilita sa sortie avec nous ».

[1] Cf Déposition de Draveczky devant le tribunal.

[2] HÄBERLIN, p. 122.

[3] *Ibid.*, p. 233.

voir dans leurs regards les regrets qu'ils éprouvaient en voyant qu'il avait échappé à la mort. Boccardi partageait les inquiétudes et les craintes de Debry; mais à lui, ce n'est pas l'attitude résolue de Jordan qui lui fournit la consolation dont il a besoin, c'est la tenue bien plus résolue encore du major Harrant. « Le major, c'est du moins ce que raconte Boccardi, s'approcha de l'officier qui, commandant l'escorte autrichienne, lui avait montré les ordres de son chef et il avait exigé sa parole d'honneur. Pendant toute la marche, il se tint sans cesse à côté de l'officier autrichien. « J'ai cru comprendre, rien qu'à son attitude, ce qu'il avait dans la tête. Il me semble qu'il était fermement décidé à envoyer une balle dans la tête de l'officier autrichien au moindre mouvement qu'il aurait fait et qui aurait pu faire croire qu'il se disposait à violer sa parole[1]. » Mais alors, que serait-il arrivé si, à tout hasard et afin de parer à toute éventualité, Draveczky avait placé à côté de MM. Harrant et Jordan quelques-uns de ses Szeklers? Le danger n'était donc pas aussi grand! Si l'on veut bien se rappeler, de plus, que ce Boccardi est le même personnage qui, assis le 28 avril au soir dans l'une des dernières voitures, prit la poudre d'escampette avant même de connaître la cause réelle du bruit qui se faisait autour de la première voiture, on comprendra assurément les craintes, les inquiétudes que lui inspiraient les Szeklers; mais, d'autre part, on attachera aussi peu de créance au récit de Boccardi qu'à celui de Debry.

Du reste, on trouve encore dans les documents badois des indications relatives, elles aussi, à l'attitude menaçante des hussards de Szekler dont se composait l'escorte, de ces hussards que la présence et l'air résolu de Jordan et de Harrant empêchèrent seuls de tomber sur le pauvre Debry et de le massacrer :

« Il paraît maintenant très probable, écrit le ministre badois

---

[1] Boccardi a relaté cette version dans sa déclaration. Voici ce qu'il dit à ce sujet : « Pendant la route, le major Harrant se tenait constamment à côté de l'officier autrichien, résolu, à ce qu'il paraît, à lui brûler la cervelle au moindre mouvement qui eût pu lui faire croire qu'il allait manquer à sa parole ». (*Archives nationales*, D. 114.1. Déclaration individuelle sur l'assassinat des ministres français à Rastatt. Paris, an VII.)

Edelsheim à l'envoyé qui représente le margrave à Paris, von Reitzenstein, que le capitaine commandant les hussards envoyés à Rastatt a été le complice de l'abominable assassinat des ministres français et des actes de pillage commis après le meurtre. Il y a également tout lieu de croire, que sans la présence de nos hussards et l'attitude résolue du major von Harrant, qui accompagna le lendemain le ministre Debry, celui-ci aurait été exposé aux mêmes dangers que la veille au soir. . . . . Le major Harrant et le jeune Jordan, qui accompagnèrent le ministre Debry avec notre escorte, déclarèrent à l'officier de hussards qui commandait les Szeklers qu'au moindre « mouvement attentatoire » de ses soldats, ils s'en prendraient à lui et l'abattraient à leurs pieds[1]. »

Nous ne connaissons, du reste, les exploits du « jeune Jordan » que par le récit qu'on en trouve dans les *Mémoires de Lang*[2]. Harrant, qui était en 1805 et en 1809 colonel commandant les troupes badoises, a pu être assurément un brave soldat. Malgré cela il serait difficile de trouver quelqu'un qui pût croire que Harrant et Jordan auraient pu à eux seuls, même s'ils en avaient eu l'envie, empêcher les hussards de Barbaczy et de Fontana de faire ce qu'ils auraient voulu. De plus l'énergie soudaine, et d'ailleurs fort déplacée, dont Harrant aurait fait preuve, est en flagrante contradiction avec la mollesse qu'il avait montrée la veille au soir.

On sait que le capitaine Burkhard avait, le 28 avril, refusé de fournir une escorte en se basant sur la faiblesse d'effectif des troupes dont il disposait. D'après un rapport du capitaine badois Bothmer, Burkhard se serait même opposé à la mise en route d'une escorte de hussards badois[3]. C'est là une allégation absolument invraisemblable, d'autant moins admissible qu'elle n'a même pas été enregistrée dans le *Rapport authentique* et qu'il n'en est même pas fait mention à l'endroit de ce rapport où il est question de la démarche faite par Harrant auprès de Burk-

---

[1] Obser. *Politische Correspondenz Carl Friedrich's von Baden*, III, n° 316. Karlsruhe, 7 mai 1799.

[2] Cf page 5, note 1.

[3] Obser. *Politische Correspondenz Carl Friedrich's von Baden*, III, n° 221, note.

hard afin d'obtenir de lui une escorte pour les ministres. On n'en parle pas davantage, lorsque un peu plus loin on insiste sur la vive discussion qui s'était engagée entre les ministres et le capitaine autrichien, et dans laquelle il est encore une fois question du refus du capitaine de fournir une escorte. A aucun endroit de ce document on ne trouve d'ailleurs la moindre trace de la demande relative à l'escorte badoise, que Burkhard aurait refusé de laisser sortir. Les ministres, de leur côté, qui ont consigné dans leur rapport tant de choses bien plus insignifiantes, n'auraient pourtant pas manqué d'insister sur ce fait bien autrement compromettant pour le capitaine. D'autre part, si Burkhard pouvait, comme il le fit, alléguer de bons motifs pour refuser une escorte tirée de son escadron, de quel droit aurait-il pu s'opposer à la marche d'une escorte composée de troupes étrangères, qui n'étaient pas placées sous son commandement! On a enfin le droit de se demander pourquoi le major von Harrant n'a pas pris à cette occasion cette attitude imposante et énergique? On a voulu trouver, dans le refus de cette escorte, la preuve principale permettant d'établir la préméditation de l'assassinat des ministres français. C'était naturellement pour cette raison qu'on s'était refusé à fournir une escorte. Cette allégation est manifestement inexacte : mais il est évident que le refus de fournir une escorte, avait dû éveiller des soupçons et donner à penser. C'est toujours chose risquée et hasardeuse que de voyager en temps de guerre, par une nuit sombre et orageuse, et la déclaration même du capitaine, qui affirmait que les ministres français n'avaient rien à craindre de la part des troupes autrichiennes, n'était pas une raison suffisante pour croire qu'aucun danger ne les menaçait. Plusieurs ministres, on le sait, supplièrent les Français de renoncer à leur idée de voyager pendant la nuit. Le capitaine refusa de leur donner une escorte. Mais comment ne s'est-il trouvé personne, pas même le major Harrant, pour faire remarquer que l'on pouvait se passer d'une escorte de *troupes autrichiennes* et que le commandant militaire badois de Rastatt disposait de bien plus de monde que le capitaine Burkhard?[1]. Pourquoi le major Harrant n'a-t-il pas déclaré, avec

[1] Cf page 7. Nous nous sommes infructueusement adressés aux Archives grand-ducales badoises afin de nous procurer des renseignements précis sur la

toute l'énergie qu'il déploya, affirme-t-on, le lendemain, lorsqu'elle ne servait plus à rien, qu'il allait se mettre en personne à la tête des troupes badoises et escorter la légation française, afin de la mettre à l'abri des méprises et des incidents qu'on pouvait redouter ?

N'était-ce pas le devoir des autorités badoises de veiller à la sécurité de leurs hôtes ? Voilà assurément une question qu'on a le droit de se poser. A partir du moment où le plénipotentiaire impérial quitta Rastatt, le Congrès était virtuellement dissous, malgré toutes les protestations formulées dans un but intéressé, par certains membres de ce Congrès. Mais même en admettant qu'une assemblée de légistes ait reconnu le bien-fondé des points de droit soulevés par ces diplomates, l'armée autrichienne, qui tenait la campagne, n'avait pas, en plein état de guerre déclarée, à tenir compte des décisions des légistes, à s'incliner devant leurs déclarations.

Cette armée n'avait plus à se préoccuper que des opérations militaires. Et de même que l'archiduc Charles usait d'un droit incontesté en donnant l'ordre d'occuper la ville qui avait servi de siège au Congrès, de même aussi le colonel Barbaczy n'avait aucune raison pour hésiter à faire nettement savoir aux ministres étrangers qu'il lui était désormais impossible de répondre de la sûreté de Rastatt. Comment veut-on qu'en un pareil moment le capitaine Burkhard ait dû avoir le devoir de protéger les ministres français pendant leur voyage, alors au contraire que ce soin incombait aux autorités de Rastatt, qui disposaient à cet effet de troupes dont l'effectif était plus que suffisant ? Il faut en venir à croire que, par suite d'une véritable fatalité, par suite d'un concours réellement inouï de circonstances extraordinaires, aucune desdites personnes, aucun des hommes énergiques présents à Rastatt n'a eu l'idée d'envisager la situation sous son véritable jour. Personne n'a songé aux troupes badoises inactives et inoccupées à Rastatt. Personne n'a pensé que c'était en somme aux autorités badoises qu'incombait le soin de veiller à la sécurité des ministres, ou que tout au

---

force de la garnison badoise de Rastatt en avril 1799. Quoi qu'il en soit, il est difficile d'admettre que l'on ait diminué l'effectif des troupes badoises pendant le Congrès.

moins ces autorités devaient se donner l'air d'y veiller. Personne n'osera cependant aller jusqu'à prétendre que les ministres badois désiraient exposer les ministres français à l'ombre d'un danger. Les relations de plus en plus intimes et cordiales existant entre les Français et les ministres du margrave et de quelques autres cours allemandes, suffisent pour démontrer l'inanité d'une pareille supposition.

Le major Harrant, ou tout autre personne, n'auraient eu qu'à prendre nettement position, qu'à déclarer qu'une escorte badoise accompagnerait les Français, au moment où Burkhard fit connaître les motifs de son refus et Burkhard n'aurait eu aucun motif de protester contre pareille décision : il aurait d'autant moins osé s'opposer à cette mesure, qu'elle aurait été prise par un officier d'un grade supérieur au sien. Du reste, on peut encore se demander si, en présence de cette opposition de Burkhard, les Français auraient risqué de se mettre en route? On peut hardiment répondre à cette question par la négative. On n'en doit que plus regretter que le major von Harrant n'ait pas fait preuve d'énergie au moment où cette énergie aurait été si nécessaire et n'ait retrouvé sa vigueur et le souvenir de l'autorité dont il disposait, que lorsque ces manifestations étaient absolument superflues, lorsque tout danger avait disparu.

Même en mettant sur le compte de leurs nerfs surexcités par les événements de la nuit, les assertions de Jean Debry et de Boccardi, et en attribuant les récits de Harrant et de Jordan au désir, au besoin d'avoir fait quelque chose d'extraordinaire, à des sentiments qui semblent avoir joué un rôle assez significatif pendant ces heures, déjà assez émouvantes et mouvementées par elles-mêmes, on est néanmoins forcé de reconnaître que le ministre badois insiste sur ces récits et ces dires d'une façon quelque peu surprenante dans un rapport officiel. Mais il importe de considérer aussi qu'Edelsheim adresse cette pièce au ministre de Bade à Paris, et alors tout s'explique. La crainte qu'inspire la France, la crainte de voir attribuer à des influences badoises un crime commis en territoire badois, et par-dessus tout la crainte de voir les armées françaises profiter du moindre mouvement offensif pour en tirer une vengeance éclatante : tels sont les mobiles qui poussaient le gouvernement badois à avoir recours à toutes sortes de moyens et d'expédients, afin de se concilier

les bonnes grâces ou tout au moins l'indulgence de la France.

Le margrave de Bade, lorsqu'il reçut la nouvelle du meurtre des ministres français, tomba par terre, comme frappé d'apoplexie[1] et le premier rapport adressé par Edelsheim au margrave, se termine par ces mots significatifs : « Que Dieu nous vienne en aide[2] ». Le journal du subdélégué ne s'exprime pas moins clairement à la date du 29 avril : « C'est un bonheur pour cette ville et pour ce pays, y lit-on, que Debry et Rosenstiel ont été sauvés. Ils pourront au moins, nous les en avons priés et ils nous l'ont solennellement promis, déclarer que les habitants de ce pays n'ont participé en aucune façon à l'attentat inouï qui s'est commis aux environs de cette ville, qu'il n'y a par suite pas lieu d'exercer des représailles sur cette ville, qui redoutait cette éventualité, et dont nous avons eu soin de faire constater l'innocence par une déclaration des notables[3]. »

On s'explique désormais sans peine comment le même ministre badois Edelsheim, après avoir eu occasion de s'entretenir, le 29 avril, à Rastatt, avec la suite des ministres français, affectait encore d'ignorer absolument « quels pouvaient être les assassins[4] » et trouvait fort naturel de croire, le 7 mai, à la complicité probable de Burkhard. On s'explique les raisons pour lesquelles il vante à l'envoyé de Bade à Paris, l'attitude énergique et imposante de Harrant. La France devait apprendre ainsi insensiblement que les Badois étaient innocents, mais que c'était à cette fière attitude du major badois que Jean Debry devait de n'avoir pas été massacré le lendemain, par les mêmes hussards de Szekler, qui venaient de se baigner dans le sang de Bonnier et de Roberjot !

On ne saurait en vouloir bien sérieusement au ministre d'un petit État, quand on le voit se servir de tous les moyens, même des plus insignifiants, afin de détourner de son pays les malheurs qui le menacent. En se plaçant à ce point de vue on est obligé de pardonner à Harrant la fable, assez mal imaginée du

---

[1] Obser. *Politische Correspondenz Carl Friedrich's von Baden*, III, n° 229. Reitzenstein à Edelsheim, 9 mai 1799.
[2] Obser. *Ibid.*, III, n° 301.
[3] Obser. *Ibid.*, III, n° 300.
[4] Cf p. 149.

reste, du danger que faisait courir aux Français la présence de l'escorte autrichienne, danger que l'attitude résolue du major parvint seule à conjurer. Mais il est en revanche impossible d'user d'autant d'indulgence envers les historiens sérieux qui se sont servis de pareils arguments pour essayer d'établir la culpabilité des hussards de Szekler.

Il nous faut du reste parler encore d'une certaine catégorie de preuves assez curieuses.

On a, à plusieurs *reprises*, eu lieu de signaler la réserve, réellement singulière, sur laquelle se sont tenues les autorités badoises dans des circonstances aussi tragiques, qui nécessitaient leur intervention active et immédiate, de faire remarquer en un mot que ces autorités n'avaient rien fait pour découvrir les assassins des ministres français. On ne saurait en effet s'arrêter à l'objection qu'on essaye de faire valoir, en se basant sur ce fait, que la culpabilité des hussards de Szekler étant chose reconnue, il eût été par suite superflu de procéder à une enquête plus approfondie, enfin qu'il n'appartenait pas aux autorités badoises de rechercher les motifs qui avaient pu pousser les hussards à commettre ce crime. Or, nous savons non seulement qu'on n'a pas, dans le principe, accusé les Szeklers d'être les auteurs du meurtre, mais qu'on a cru sérieusement d'abord que c'étaient des émigrés, ensuite que des bandits avaient fait le coup. On était par conséquent loin d'avoir acquis une certitude sur ce point. C'était donc une raison de plus, une raison plus que suffisante pour décider les autorités badoises à déployer une activité fébrile, à pousser vivement une enquête qu'il était uniquement possible de faire utilement, tant qu'il y avait encore à Rastatt les personnes dont le témoignage était indispensable. Or, on ne fit rien du tout, bien que, comme il le raconte lui-même, un des membres du Congrès ait insisté énergiquement sur la nécessité et l'urgence de ces mesures.

Une lettre adressée par le margrave Charles-Frédéric de Bade à l'archiduc Charles, semble donner la clef de cette énigme, l'explication de cette incompréhensible apathie. On lit, en effet, dans cette lettre que le grand chambellan badois von Gensau remit à l'archiduc : « Je ne peux en revanche m'empêcher d'exprimer le profond chagrin que je ressens à la pensée qu'un pareil forfait a été commis dans mes États, et que les dispositions des autorités

militaires ont, involontairement et par hasard, empêché les magistrats de Rastatt d'agir avec l'énergie et la rapidité qu'ils auraient dû, qu'ils auraient voulu déployer, afin de prévenir le crime, d'en atténuer la gravité, et de procéder à une enquête sur l'attentat ».

Ce passage de la lettre du margrave est, on ne saurait le contester, des plus significatifs. Il semble en résulter que les autorités de Rastatt ont été mises dans l'impossibilité de prévenir le crime, c'est-à-dire qu'en refusant à la légation de France même une escorte *badoise* on aurait rendu impossible toute action tendant à *prévenir* l'attentat. On aurait empêché ces mêmes autorités *d'atténuer* la gravité et les conséquences de l'attentat, par suite de l'opposition irréductible de Burkhard à l'envoi, sur le lieu même du crime, d'une patrouille badoise qu'on voulait faire partir dès qu'on reçut la nouvelle. Enfin on se serait *opposé à l'enquête* que voulaient ouvrir ces mêmes autorités. Or, il est patent que le margrave Charles-Frédéric de Bade a été mal renseigné sur ces points. Nous savons, en effet, que le 28 avril au soir, personne n'a eu l'idée d'insister sur l'attribution, aux ministres français, d'une escorte badoise. Nous savons également qu'à la première nouvelle de ce qui venait de se passer, non seulement le capitaine Burkhard a fait partir une patrouille chargée de sauver tout ce qu'il était encore possible de protéger, mais que le major badois Harrant s'est rendu en personne sur les lieux où il aurait pu, s'il l'avait voulu, s'employer à « atténuer » les conséquences, les suites de l'attentat. Nous savons encore que c'est seulement le 29 avril, lorsqu'il n'y avait plus l'ombre d'un danger, qu'il a songé à l'utilité d'une pareille intervention. Ces deux accusations sont donc, non seulement bizarres, mais notoirement fausses. Voyons un peu ce qu'il en est de la troisième. Les dispositions prises par les autorités militaires autrichiennes auraient empêché les magistrats de Rastatt de procéder à une enquête?

Pas plus dans les pièces officielles autrichiennes que dans les documents badois publiés par Obser, on ne trouve la moindre trace des empêchements qui auraient contrarié l'action des magistrats de Rastatt, qui les auraient mis dans l'impossibilité d'entendre les personnes capables de déposer au sujet de l'attentat. On a même recueilli les dépositions de quatre cochers badois, mais de quatre d'entre eux seulement. De plus, leur inter-

rogatoire n'a été que sommaire, et c'est seulement le 13 mai que le ministre Edelsheim écrit qu'on devra renoncer à la continuation de l'instruction judiciaire, puisque l'archiduc Charles a nommé une commission d'enquête militaire et « paraît décidé à faire la lumière sur cette lamentable affaire[1] ». C'est donc onze jours après la lettre du margrave qu'Edelsheim est d'avis de renoncer à la continuation de l'instruction. Or, si quelqu'un s'était opposé à l'ouverture de cette instruction, il n'aurait pas pu dépendre du bon vouloir et de l'appréciation d'Edelsheim de renoncer à pousser plus loin une instruction qu'il lui eût été désormais impossible de conduire. Il est donc hors de doute que le margrave Charles-Frédéric a été aussi mal renseigné sur ce point que sur les deux autres. Il n'est pas difficile de s'expliquer pourquoi et comment il en a été ainsi. Dès que le malheur fut arrivé, les autorités badoises semblent avoir compris qu'elles avaient négligé de prendre une foule de mesures qui auraient prévenu la catastrophe. Par exemple, si l'on avait insisté avec quelque peu d'énergie sur l'attribution d'une escorte badoise, on aurait indubitablement empêché l'assassinat. On se mit, par suite, à rechercher tous les moyens pour grandir l'importance de ce qu'on avait fait et pour justifier l'absence des mesures qu'on avait négligé de prendre. L'interrogatoire des différents témoins oculaires, puis des personnes qui pouvaient avoir quelque communication intéressante à faire[2], aurait certainement mis la justice sur les traces des assassins et fait éclater la culpabilité indéniable des hussards de Szekler, dans le cas où ils auraient été réellement les auteurs du meurtre. Mais la situation, dans laquelle se trouvait le margrave, était particulièrement délicate et désagréable. Si l'enquête faite par ses magistrats établissait la culpabilité des hussards de Szekler, il lui fallait s'exposer à l'inimitié, aux rancunes de l'armée autrichienne. Si, au contraire, cette enquête faisait ressortir l'innocence des impériaux, il s'exposait à voir les Français accuser les autorités badoises de partialité, et cette déclaration pouvait avoir des conséquences d'autant plus graves, que le gouvernement badois savait que l'attentat servait à merveille les projets du Directoire. Aussi,

---

[1] Obser. *Politische Correspondenz Carl Friedrich's von Baden*, 241.
[2] Le bailli de Rheinau, par exemple.

afin de ménager tout le monde, afin d'éviter de se « brouiller » avec qui que ce soit, la sagesse commandait de laisser les choses suivre leur cours et de s'abstenir, par suite, de toute intervention dans la recherche des meurtriers.

Il est également fort aisé de trouver le motif pour lequel le margrave annonça à l'archiduc qu'on avait rendu impossible l'enquête que ses magistrats auraient voulu entreprendre. Il est vrai qu'on n'avait pas su au premier moment à Rastatt quels avaient pu être les assassins des ministres français. Mais la lettre du colonel Barbaczy, la lettre dans laquelle il accusait ses hussards, devait forcément, ne fût-ce même que momentanément, dissiper tous les doutes. Il est tout naturel qu'on en ait beaucoup parlé à Rastatt, qu'on s'y soit livré à des appréciations, à des jugements qui ne devaient guère être favorables aux hussards de Szekler en général et à l'escadron de Burkhard en particulier. Puis, quand l'enquête faite par le capitaine et par le colonel Barbaczy eut établi l'inanité de l'accusation portée contre les hussards, comme les gens de Rastatt continuaient à s'exprimer en termes peu gracieux sur le compte de ces soldats, Burkhard ou Barbaczy auront tout naturellement protesté énergiquement contre de semblables allégations et déclaré qu'ils les interdisaient[1]. Et c'est précisément cette interdiction qui aura permis aux autorités de Rastatt de rendre compte au margrave des obstacles qui les empêchaient de faire leur devoir « avec la rapidité, avec l'énergie qu'ils auraient voulu et qu'ils auraient dû apporter à l'instruction du crime », bien que pareille défense n'eût pas été faite, ne pouvait d'ailleurs être faite, et que rien n'empêchât les magistrats de Rastatt d'interroger à fond, non pas seulement quatre cochers, mais tous les témoins oculaires.

---

[1] La lettre du margrave se termine par cette phrase : « Afin que ce déplorable événement ne cause ni *querelles* ni *tensions dans les rapports* existant entre les militaires et mes sujets, fait qui *pourrait aisément résulter de propos inconsidérés*, je publie la décision ci-jointe, et je m'adresse à Votre Altesse Impériale pour la prier de me faire connaître les mesures qu'il conviendrait de prendre pour que, de leur côté, les militaires ne fournissent aucun prétexte à de pareilles discussions et lui demande, entre autre, si, dans le cas où un de *mes sujets se permettrait des appréciations imprudentes*, il ne conviendrait pas de confier aux magistrats locaux le soin de le punir, au lieu d'avoir recours à des actes de répression personnelle qui pourraient provoquer de nouveaux incidents et des scènes regrettables ».

Il nous reste à nous demander maintenant pourquoi l'archiduc Charles n'a pas jugé à propos de relever les erreurs contenues dans la lettre du margrave, pourquoi il n'a pas demandé au margrave d'inviter les autorités de Rastatt à déployer, de leur côté, toute l'activité dont elles étaient capables et à contribuer de la sorte à la découverte des meurtriers. Même au commencement de l'affaire, au moment où l'on relevait un nombre de plus en plus grand de preuves indiquant qu'il convenait de chercher les assassins ailleurs que dans l'escadron de Burkhard, l'archiduc était personnellement loin d'être encore convaincu de l'innocence ou de la culpabilité des hussards, et l'instruction pouvait toujours encore amener la découverte de faits qui auraient causé le renversement complet des conclusions auxquelles on espérait arriver. Dans ce cas, l'archiduc avait évidemment dû songer à l'avance à faire valoir des circonstances atténuantes qui, sans justifier, sans excuser même un acte épouvantable, pouvaient cependant enlever au crime quelque peu de l'horreur qui s'y attachait à juste titre! Mais, était-il possible d'arriver à un pareil résultat en laissant les autorités badoises se mêler de l'enquête, déployer une activité qui, pour des motifs faciles à comprendre, devait uniquement tendre à *découvrir coûte que coûte un coupable*, mais un coupable qui, à tout prix, ne devrait pas être un *habitant du pays de Bade*[1]?

On ne s'étonnera donc plus de voir l'archiduc se complaire à laisser le margrave ajouter foi à des erreurs qui faisaient admirablement le jeu des deux partis. Les circonstances mêmes se chargent d'expliquer tout simplement et tout naturellement et la lettre du margrave et l'attitude de l'archiduc. Il n'en est pas moins curieux et intéressant de voir l'usage singulier que les historiens de l'assassinat des ministres ont cru pouvoir se permettre de faire de faits, cependant si faciles à expliquer. La défense, que l'on aurait faite aux autorités badoises de déployer leur bienheureuse activité, n'est pour eux rien moins que la preuve évidente de la culpabilité des hussards, preuve que corrobore encore à leurs yeux l'interdiction de tenir à Rastatt

---

[1] On lit encore ce qui suit dans la même lettre du margrave : « Si, ce dont je ne saurais douter, Votre Altesse Impériale daigne tenir compte des justes pré-

des propos inconsidérés et de porter des jugements téméraires [1], interdiction qui est due, non pas à l'intervention de l'archiduc, mais à l'initiative du margrave. Ils vont même jusqu'à prétendre que, sous le poids de la pression exercée par l'influence autrichienne, on osait à peine parler même à Ratisbonne de l'attentat de Rastatt et voient naturellement dans ce fait une preuve de plus de la culpabilité des hussards [2].

Si la sévérité inouïe que l'on attribue aux autorités militaires autrichiennes fournit de cette façon la preuve, si désirée par certaines gens, de la culpabilité des hussards de Szekler, la preuve qu'ils ont commis le crime sur l'ordre et avec l'approbation de leurs chefs, la *douceur* même dont l'archiduc a fait preuve dans cette occurrence prouve, d'autre part, tout le contraire et démontre qu'on ne saurait arguer de ces faits pour maintenir l'accusation portée contre les Szeklers. C'est ainsi que, le 21 mai, le comte Fugger signalait, dans une lettre datée d'Augsburg, les menées d'un domestique de Bonnier, qui répandait dans cette ville les versions les plus épouvantables sur l'assassinat des ministres français [3]. Le comte Fugger fit mettre cet homme en prison et demanda des ordres à l'archiduc. La décision de l'archiduc est telle qu'on devait l'attendre d'un caractère comme le sien. Il prescrit « de remettre l'homme en liberté, après lui avoir infligé le blâme qu'il mérite pour avoir tenu de pareils discours, et de le prévenir qu'en cas de récidive on le considérera comme un perturbateur de la tranquillité publique, et qu'on lui appliquera alors toute la rigueur des lois [4] ». Et cependant, l'archiduc, comme on nous l'apprend, aurait pu, même en considérant cet homme comme un simple hâbleur, ou le déférer de suite au conseil de guerre ou le faire punir comme calomniateur.

---

occupations qui doivent remplir mon âme à la pensée d'une incursion sur mon territoire des troupes françaises, qui, ignorant comment les faits se sont réellement passés, attribueront le crime à *une négligence de ma part et au mauvais vouloir de mes sujets*, Votre Altesse Impériale comprendra la douleur que je ressens en écrivant cette lettre ».

[1] Cf Note page 219.

[2] Rapport du ministre prussien comte Görtz au margrave. (Obser, *Politische Correspondenz Carl Friedrich's von Baden*, III, n° 245.)

[3] Fugger à l'archiduc Charles. (Hüffer, *Rastatter Gesandten Mord*, p. 96.)

[4] L'archiduc à Fugger. (Hüffer, *Rastatter Gesandten Mord*, p. 97.)

Mais, et c'est là un fait sur lequel il est bon d'insister, des historiens n'auraient pas manqué de profiter de cette condamnation pour y trouver une preuve de plus de la culpabilité des hussards, pour affirmer et démontrer que, non seulement à Rastatt et à Ratisbonne, mais encore à Augsburg, on pouvait « à peine se permettre d'ouvrir la bouche et de parler du crime de Rastatt ».

Devant une pareille attitude, il ne nous reste plus qu'à répéter ce que nous avons déjà dit : Si sous l'impression produite par l'événement, cédant à toutes sortes d'impressions les plus diverses, on en était venu alors à trouver suspectes les mesures les plus simples et les plus rationnelles, l'observateur impartial ne peut, en présence de faits de ce genre, qu'enregistrer la douloureuse surprise qu'il éprouve forcément en voyant que c'est à l'aide de preuves de ce genre qu'on a eu depuis lors la prétention d'arriver tranquillement et sérieusement à la découverte de la vérité.

CHAPITRE VI

LES RÉSOLUTIONS PRISES PAR L'ARCHIDUC CHARLES

Une dépêche du feld-maréchal-lieutenant von Kospoth avait apporté à l'archiduc Charles la première nouvelle du lamentable événement de Rastatt : « J'ai l'honneur, écrivait-il le 30 avril, d'adresser respectueusement à Votre Altesse royale, dans le paquet ci-joint, les rapports du colonel Barbaczy. Votre Altesse royale y trouvera l'exposé des événements déplorables dont ont été victimes les ministres français partis de nuit de Rastatt. J'attends pour cette raison les ordres de Votre Altesse royale afin de pouvoir les transmettre au colonel Barbaczy et lui indiquer la ligne de conduite qu'il doit tenir. Le deuxième paquet contient un rapport dudit colonel relatif à l'enlèvement du courrier français, que je dirigerai demain sur le quartier général, ainsi qu'à la prise des trois bateaux[1] ».

Le 1er mai, le jour même où l'archiduc recevait les papiers que lui envoyait le feld-maréchal-lieutenant Kospoth, il lui adressa la dépêche suivante :

« Je viens de voir par votre rapport, et par ceux annexés du colonel Barbaczy, que l'ambassade française a été attaquée et massacrée par nos troupes à sa sortie de Rastatt.

« Il résulte de ces rapports que le colonel Barbaczy et le capitaine Burkhard sont grandement responsables de cet événement. Par cela même qu'on avait accordé aux ministres français un délai de vingt-quatre heures pour s'éloigner de Rastatt, le colonel aurait dû prendre une série de mesures de nature à assurer

---

[1] Vivenot, *Zur Geschichte des Rastatter Congresses*, p. 117.

leur libre passage à travers la ligne de nos avant-postes. C'est là chose qui allait de soi. Il ressort également de la correspondance échangée entre le colonel et le baron von Albini, que le colonel ne paraissait pas se faire une idée bien nette de l'obligation qui lui incombait de garantir la sécurité personnelle des ministres. J'avais cependant eu le soin de recommander tout particulièrement la prudence et la sagesse dans ma lettre du 25 et j'avais de plus insisté spécialement, dans une dépêche subséquente, sur la nécessité de veiller à la sûreté personnelle des ministres.

« Je vous charge conséquemment d'établir la responsabilité, tant du colonel Barbaczy que du capitaine Burkhard, et de faire immédiatement arrêter les hommes qui semblent s'être rendus coupables du crime.

« Le fait dont il s'agit pouvant, en dehors même de la gravité qui lui est propre, entraîner des conséquences extrêmement sérieuses, il importe de faire procéder de suite à une instruction des plus minutieuses, dont sera chargée une commission, sous la présidence de M. le feld-maréchal-lieutenant comte Sporck.

« Cette commission aura à examiner les deux points suivants :

« 1° Elle devra reconstituer, avec la plus grande exactitude, les différentes circonstances du fait même, afin d'en déduire la part de responsabilité qui incombe au colonel et au capitaine et la nature du crime commis par les hommes. Afin que l'on puisse procéder de suite à l'ouverture de l'instruction, je vous retourne ci-contre le rapport du colonel et les autres pièces annexées à ce rapport ;

« 2° L'autre point, sur lequel devra porter l'attention de la commission, est le suivant :

« Il faut s'attendre à ce que les Français cherchent à présenter le fait sous les couleurs les plus sombres, non seulement aux yeux de leurs concitoyens, mais aux yeux de l'Europe tout entière.

« Les Français s'efforceront de représenter cet événement comme l'attentat le plus épouvantable, comme la violation la plus révoltante du droit des gens. Il est impossible de douter que l'on ne cherche du côté français à insister sur toutes les circonstances qui soient de nature à augmenter, aux yeux du public, la gravité même du fait.

« La commission devra donc, avant tout, chercher à faire ressortir tout ce qui serait de nature à permettre d'attribuer le fait à des négligences, à un concours de circonstances fortuites qui auraient provoqué une lutte, une mêlée, ou bien encore à des imprudences commises par les ministres français.

« La lettre adressée au colonel Barbaczy par les ministres de Prusse et des États de l'empire, lettre dont copie est jointe ci-contre, signale entre autres un fait sur lequel il sera utile d'être fixé : l'ambassade française aurait demandé au colonel Barbaczy de lui fournir une escorte militaire chargée de veiller à sa sûreté. Les Français ne manqueront pas d'insister sur ce fait. La commission d'enquête, de son côté, devra s'efforcer de recueillir dans son instruction toutes les données de nature à permettre de répondre victorieusement à cette accusation.

« Comme il importe énormément, dans le cas présent, de répondre par la voie de la publicité aux relations françaises du fait et même, si faire se peut, de prévenir ces publications, il faudra procéder de suite et sans perdre un instant, à l'interrogatoire du colonel Barbaczy, du capitaine Burkhard et des hussards arrêtés, et enregistrer leurs réponses dans des procès-verbaux.

« Je vous laisse libre de désigner l'endroit où devra siéger la commission. Toutefois, comme le feld-maréchal-lieutenant comte Sporck a son quartier général à Villingen, il me semble qu'on pourrait choisir cette ville et y envoyer les hussards sous bonne garde.

« La commission d'enquête devra avant toute chose, et dès la première séance, s'assurer s'il n'y aurait pas lieu d'étendre le cercle de ses recherches, voir s'il n'y aurait pas à Rastatt même des personnes qui, n'appartenant pas à l'armée impériale, pourraient déposer sur des faits relatifs à l'instruction dont elle est chargée.

« En vous conformant aux indications sommaires que je vous donne, vous voudrez bien prendre les mesures les plus propres à accélérer l'ouverture immédiate d'une enquête, à laquelle on devra en outre apporter une extrême prudence, la plus rigoureuse exactitude, une complète impartialité et la plus grande activité.

« Vous me ferez connaître sans délai, par dépêche adressée ici,

tout ce que vous aurez eu l'occasion d'apprendre au sujet de cet événement, en raison même de l'intérêt capital que j'ai d'être renseigné au plus vite et mis au courant de tout ce qui peut jeter plus de lumière sur cette affaire.

« En terminant, je vous ferai remarquer qu'il n'y a naturellement pas lieu de faire connaître aux inculpés rien de ce qui se réfère au deuxième point soumis aux investigations de la commission. Ce que je vous en dis ne doit servir d'indications qu'à vous-même et à la commission. Les membres de cette commission auront par suite le droit de faire dans cette lettre les coupures et les distinctions auxquelles on croirait utile de procéder soit maintenant, soit par la suite[1]. »

L'archiduc Charles, rien ne le prouve plus nettement que cet ordre, ignore donc absolument les mobiles qui ont pu pousser ses hussards à commettre le crime dont on les accuse. Il croyait que le colonel Barbaczy, après avoir reçu l'ordre d'expulser de Rastatt les ministres français, avait négligé de prendre les mesures de précaution indispensables en pareil cas et aurait de la sorte donné à quelques-uns de ses hommes « avides de pillages » la possibilité de perpétrer l'attentat. Cette négligence devait d'autant plus étonner et irriter l'archiduc, qu'il avait tout particulièrement insisté sur la « prudence et la sagesse »; qu'il n'avait cessé de recommander à maintes reprises d'assurer, de la façon la plus sérieuse et la plus complète, la sécurité personnelle des ministres. Il est d'autre part facile de comprendre les raisons pour lesquelles l'archiduc Charles désirait que la commission d'enquête eût soin, tout en reconstituant complètement les faits, de faire ressortir les circonstances de nature à atténuer la gravité du crime commis par les coupables. Il sentait, il prévoyait que les ennemis déclarés et cachés de l'Autriche allaient s'emparer de la chose pour en tirer le plus grand profit possible, pour affirmer que le crime avait été réglé et ordonné par le gouvernement autrichien, pour en déduire toutes sortes de commentaires. Mais l'archiduc ne transige ni avec sa conscience ni avec le respect qu'il porte à la justice et au droit des gens. Il défend de

---

[1] *Haus, Hof und Staats-Archiv.*

faire connaître aux inculpés les considérations politiques qui lui font désirer vivement la découverte de circonstances atténuantes.

En même temps qu'il expédiait ces ordres au feld-maréchal-lieutenant Kospoth, il informait le margrave de Bade, le vice-chancelier de l'empire et de la cour, le commissaire impérial baron von Hügel et le comte Lehrbach [1], des résolutions qu'il venait de prendre et de la constitution de la commission d'enquête. Le 2 mai, l'archiduc adressait encore une autre lettre au général Masséna, commandant en chef l'armée française. En lui exprimant l'horreur et la tristesse que lui avait fait éprouver la nouvelle de ce forfait, il lui promettait qu' « autant que ses postes avancés se seraient le moins du monde rendus coupables dans cette affaire, il en donnerait une satisfaction tout aussi éclatante que ses ordres relatifs à la sûreté personnelle des ministres français étaient précis et réitérés [2] ».

Pendant ce temps, les membres du Congrès restés à Rastatt avaient rédigé leur *Rapport en commun*, qu'ils avaient signé le 1er mai à Karlsruhe et chargé le baron von Eyben, secrétaire de la légation du Danemark et de Holstein, de remettre à l'archiduc Charles. Parti de Karlsruhe le 2 mai, Eyben arriva le 4 dans l'après-midi à Stockach, au quartier général de l'archiduc. Une heure après, le colonel Delmotte, aide de camp général, le conduisit auprès de l'archiduc, qui le reçut fort aimablement et lui annonça qu'il avait donné l'ordre d'arrêter le colonel Barbaczy et ceux des officiers du régiment de Szekler qui avaient été à Rastatt. Après avoir pris connaissance de la lettre qui accompagnait ce rapport [3], après avoir parlé de la constitution

---

[1] Voir annexe II. Lettre au comte Lehrbach. Les autres lettres sont conçues absolument dans les mêmes termes.

[2] Voir annexe III. Cette lettre a été publiée dans un certain nombre de journaux de l'époque. Texte emprunté au *Moniteur universel*, n° 236, du 26 floréal an VII. (*Note du Traducteur.*)

[3] Voici cette lettre : « Nous, soussignés, ministres plénipotentiaires au congrès de Rastatt et délégués des Etats de l'empire, avons considéré comme notre devoir de rédiger avec la plus scrupuleuse exactitude le récit du regrettable événement dont, pour notre malheur, nous avons été les témoins oculaires. Nous avons fait tenir à nos cours ainsi qu'à S. A. le Margrave de Bade, en sa qualité de souverain du pays, ce récit, dont nous attestons sur l'honneur l'exacte vérité. Tout en comprenant la profonde douleur que doit éprouver le grand et noble cœur de Son Altesse Royale, nous croyons que le respect même dû

d'une commission qui allait examiner les choses à fond, il congédia le baron von Eyben [1].

Au sortir de l'audience, pendant qu'Eyben s'entretenait avec le conseiller aulique Fassbender, remplissant au quartier général les fonctions de secrétaire chargé de traiter les questions militaires intéressant l'Empire, deux officiers autrichiens entrèrent dans la salle où se trouvait Eyben, et l'un d'eux lui demanda ce qu'il pensait de l'événement de Rastatt. Fassbender s'étant empressé d'intervenir en disant qu'on n'avait encore aucune donnée précise, l'officier répondit qu'il serait pourtant fort triste pour tous les officiers de voir de braves camarades inquiétés à ce propos; que, du reste, les Français avaient violé le droit des gens plus d'une fois et d'une manière bien plus épouvantable que dans le cas présent. Il ajoutait que, si pareil malheur était arrivé en France à des ministres allemands, on n'aurait puni personne et l'on se serait excusé en faisant valoir tout bonnement l'impossibilité de découvrir les auteurs du crime. Pourquoi donc vouloir procéder avec tant de sévérité contre tous les officiers ?

Fassbender chercha à lui faire comprendre que les fautes commises par certaines personnes, par certaines puissances, n'étaient pas des raisons suffisantes pour justifier pareille conduite de la part d'autres États. Mais l'officier, un homme d'une quarantaine d'années, insista à nouveau sur ce fait, que les Français venaient, en pleine paix, de violer à nouveau le droit des gens à Ehrenbreitstein, et que, jusqu'au moment où l'on aurait obtenu la satisfaction à laquelle on avait droit, on ne leur devait aucune réparation, et qu'il fallait, surtout, s'abstenir de punir des officiers contre lesquels on ne pouvait relever aucune preuve. Eyben profita de l'incident pour déclarer à l'officier, puis à Fassbender, qu'il n'était pas venu pour porter une accusation contre un officier; que le rapport rédigé en commun ne

---

à Votre Altesse nous obligeait à faire parvenir le présent récit le plus rapidement possible à Votre Altesse en sa qualité de commandant en chef de l'armée impériale et nous avons confié au gentilhomme de la chambre attaché à la légation royale de Danemark, au baron Eyben, la mission de remettre respectueusement ce document à Votre Altesse Royale. Nous attendons avec le plus profond respect, etc..... » (*Rapport authentique*, 55.)

[1] Voir annexe IV.

contenait aucune plainte ; mais qu'on l'avait simplement chargé de remettre à Son Altesse Royale le récit exact et authentique des faits. « Plus tard, lorsque l'entretien porta de nouveau sur l'attentat, Fassbender crut pouvoir se fonder sur la question posée en français par les assassins : « Es-tu Jean Debry ? » ou bien sur l'expression encore plus choisie, enregistrée par le *Rapport authentique :* « Est-ce que tu es Jean Debry ? » pour en tirer la preuve que les émigrés étaient les véritables auteurs du crime. Il demanda à Eyben ce qu'il en pensait lui-même ; celui-ci lui répondit qu'en présence d'assertions aussi variées et aussi changeantes, il lui était impossible d'avoir une opinion personnelle. « Quelques personnes avaient soupçonné les gens du régiment de Berchény (Bercsényi), un ancien régiment de hussards au service de la France, ou du régiment de La Tour. Ces régiments étaient exclusivement composés de gens des Pays-Bas, parmi lesquels il devait s'en trouver plus d'un qui, ayant tout perdu lorsque Treilhard et Bonnier remplissaient les fonctions de commissaires de la Convention dans les Pays-Bas, auraient pu chercher à profiter de la circonstance pour se venger. D'autres pensaient que les meurtriers étaient des émigrés habillés en hussards ou bien qui auraient gagné les Szeklers en leur disant que les ministres français étaient des gens qui se refusaient à signer la paix et auxquels ils devaient d'être depuis sept ans hors de chez eux. Peut-être avait-on aussi monté la tête aux Szeklers en invoquant la religion, ou encore en leur racontant que les ministres avaient voté la mort du roi, deux points sur lesquels il n'était pas nécessaire d'insister beaucoup pour provoquer chez eux de véritables accès de rage. Peut-être leur avait-on dit encore que les ministres emportaient d'Allemagne beaucoup d'argent qu'on trouverait sur eux. D'autres, au contraire, pensaient que l'événement avait été causé par un malentendu lors de la rentrée d'une patrouille, malentendu dont parlait, du reste, Burkhard. Eyben répéta d'ailleurs que, pour sa part, il lui était impossible de se prononcer sur ces différentes versions. En réponse à une question de Fassbender, il lui affirma qu'on n'avait accusé de complicité pas plus Barbaczy qu'aucun autre officier, mais il ne put s'empêcher de blâmer la conduite maladroite et grossière des officiers. Fassbender manifesta l'étonnement que lui

causait le refus de fournir une escorte. Il demanda si le fait était bien certain, et Eyben ne put que confirmer la teneur du *Rapport rédigé en commun*.

Lors du second entretien qu'il eut avec l'archiduc, le prince lui demanda si Debry lui-même avait raconté qu'on l'avait interpellé en français. Sur la réponse affirmative d'Eyben, « il émit la supposition que le crime pourrait bien avoir été commis par les émigrés et non par les Szeklers. Il ne comprenait pas, remarqua-t-il avec vivacité, comment le malheur avait pu arriver. Il avait à deux reprises, le 25 et le 28 avril, donné l'ordre de veiller à la sûreté des ministres français. Il faut qu'il y ait eu quelque raison particulière, ajouta-t-il encore plus vivement[1] ».

De Stockach, le baron Eyben se rendit à Munich, où il arriva le 7 mai. On sait qu'il eut l'occasion d'y rencontrer le ministre prussien, le comte Görtz; on sait également de quelle manière ce dernier compléta et commenta le mystérieux protocole des gens qui avaient écouté aux portes les conversations de Lehrbach[2]. Lorsque Görtz voulut prouver au jeune diplomate que, non seulement le gouvernement autrichien avait eu connaissance du meurtre projeté, mais avait approuvé cet attentat, Eyben lui répondit qu'il lui était impossible d'apprécier le degré de probabilité d'une supposition aussi épouvantable, par cela même qu'il ignorait complètement si l'individu qui écoutait aux portes était uné personne digne de foi. Görtz affirma que l'homme méritait la confiance la plus absolue, mais il refusa de faire connaître son nom. Eyben n'avait pas fait mention dans son rapport de l'appréciation de l'archiduc, relative au refus de fournir l'escorte qu'il avait prescrit de donner, de ces mots : « Il doit y avoir eu une raison à cela ». Comme il l'écrivit, il craignait, en y faisant allusion, d'être désagréable au prince, et il n'en parla à Görtz que sous le sceau du secret. Mais Eyben aurait pu aisément prévoir que le ministre prussien, qui trouverait dans cette remarque une preuve nouvelle de la participation du gouvernement autrichien, ne manquerait pas de transmettre immédiatement cette nouvelle à Berlin. Il n'en fut

---

[1] Hüffer, *Der Rastatter Gesandten Mord*, p. 55, 56.
[2] Cf. Page 137.

pas moins fort surpris, et à bon droit, lorsque, lors de sa première audience, l'Électeur lui dit presque dès le début de l'entretien : « Oui, l'essentiel c'est ce que l'archiduc vous a dit ; « Il faut qu'il y ait une raison à cela ». Le jeune homme répliqua avec amertume qu'il ne trouvait à cela rien de particulier, puisque, en réalité, chaque chose doit avoir sa raison d'être. A partir de ce moment, il se garda bien de faire la moindre communication au comte Görtz. Plus tard, quand il lut dans la *Staats-Zeitung*, paraissant à Ansbach, les calomnies de Davidson-Lange[1] contre le gouvernement autrichien, il ne conserva plus le moindre doute sur l'origine réelle de ces articles, sur la personne qui les avait inspirés[2] ».

Aussitôt après l'arrivée, au quartier général autrichien, des premières dépêches de service accusant les hussards de Szekler, et avant même que le baron Eyben eût pu s'acquitter de sa mission auprès de l'archiduc, le prince avait reçu la nouvelle que ce n'étaient pas les hussards de Szekler, mais bien les émigrés français qui avaient commis le meurtre.

« En l'absence de tout détail relatif à l'assassinat des deux ministres français à Rastatt, écrivait le 3 mai le colonel Delmotte au duc Albert de Saxe-Teschen, Son Altesse Royale a adressé, au général Masséna, la lettre annexée à ce rapport et ce soir nous avons reçu la nouvelle que les ministres avaient été assassinés par les émigrés. On soupçonne sérieusement le général Danican, l'auteur de *Cassandre*, car Jean Debry, qui était assez sérieusement blessé, s'est réfugié dans la maison du ministre de Prusse et y aurait dit que les assassins portaient des costumes verts et bleus[3], parlaient parfaitement l'allemand et voulaient mener les voitures à Muggensturm. Cette version paraît être vraie. Elle aurait de plus été confirmée par toute la suite qui occupait sept voitures. Je suis ravi de voir l'affaire prendre cette tournure et enchanté de constater qu'on ne pourra pas nous l'imputer[4]. »

---

[1] Cf. Page 141.
[2] Hüffer, *Der Rastatter Gesandten Mord*, p. 57, 68.
[3] Cf. Page 26, note 3. Le régiment de hussards de Saxe (émigrés) portait, en effet, des attilas verts, les hussards de Bercsényi des attilas bleu foncé comme les Szeklers.
[4] Hüffer, *Der Rastatter Gesandten Mord*, annexe X.

Ces rapports, qui, venant de différents côtés[1], disculpaient les hussards qu'on avait soupçonnés jusque-là, furent en partie confirmés par les communications ci-dessus énoncées du baron von Eyben.

« Comme suite à ma lettre en date du 1er de ce mois, lit-on dans une communication faite par l'archiduc au comte Lehrbach, lettre relative à ce qui s'est passé près de Rastatt, je vous informe que j'ai fait relever, aux avant-postes, tout ce régiment de hussards de Szekler et que demain commencera à siéger, à Villingen, la commission d'enquête qui, sous la présidence du feld-maréchal-lieutenant von Sporck, doit instruire contre le colonel Barbaczy, le capitaine Burkhard et les hussards accusés d'avoir commis l'assassinat. J'ai prescrit au feld-maréchal-lieutenant von Sporck, de faire siéger la commission jour et nuit *jusqu'à ce qu'on soit arrivé au fond même des choses*. Entre temps, j'ai reçu hier un écrit émanant de plusieurs ministres présents à Rastatt, écrit auquel était annexée la relation ci-jointe[2], relation dans laquelle j'ai trouvé plusieurs faits qui ne figuraient même pas, ou du moins qu'on n'apercevait pas, dans *les rapports vagues et confus de Barbaczy et de Burkhard*. Vous verrez dans l'annexe ci-contre la réponse que j'ai faite aux ministres[3].

« J'ai donné copie de cette relation à la commission d'enquête, afin qu'elle puisse tout de suite interroger les prévenus sur les points les plus importants de ce document.

---

[1] Cf. Page 142.

[2] Il s'agit ici du *Rapport authentique*.

[3] Lettre de l'archiduc aux ministres étrangers : « La lettre de Votre Excellence, en date du 1er mai et la relation qui y est annexée m'ont fait connaître les détails du triste événement qui s'est passé près de Rastatt. J'ai reçu, le 1er de ce mois, le premier rapport à ce sujet. J'ai aussitôt fait arrêter le commandant des avant-postes et chargé une commission de procéder à une enquête aussi sévère que minutieuse.

« Je me réserve d'en faire connaître les résultats à Votre Excellence. En attendant, je ne saurais assez dire à Votre Excellence la tristesse que me cause un pareil événement et vous prie d'être convaincu à l'avance que la répression donnera pleine et entière satisfaction à toutes les exigences du droit des gens. J'envoie également à Votre Excellence copie de la lettre que j'ai adressée au général commandant en chef l'armée ennemie aussitôt après avoir reçu les premières nouvelles de l'attentat. — Quartier général de Stockach, le 4 mai 1799. »

« Le gentilhomme danois de la chambre, Eyben, que les ministres m'avaient envoyé pour me remettre cette pièce, avait été en outre chargé par eux de me dire qu'ils avaient cru devoir me transmettre cette relation, afin de me renseigner au plus vite sur tous les détails et toutes les circonstances de l'événement. Le chambellan danois, qu'on m'a envoyé, m'a déclaré verbalement entres autres faits caractéristiques que, d'après le dire de Jean Debry et des cochers du margrave de Bade, les assassins avaient toujours parlé *français*, qu'ils parlaient cette langue si bien et si couramment, que Jean Debry lui-même a pensé que les principaux auteurs du crime, devaient être ou des Français ou des gens des Pays-Bas.

« Le chef s'est tout d'abord jeté sur la première voiture française et s'est écrié : « Es-tu Bonnier? » On lui répondit : Non. Il se dirigea vers la deuxième voiture, posa la même question et, dès qu'on eut reconnu Bonnier, on l'arracha de la voiture et on le massacra. M. von Eyben ajouta, qu'en raison même du soin que mit le principal chef de la bande à se faire indiquer la voiture dans laquelle se trouvait Bonnier, on avait pensé qu'il devait être originaire des Pays-Bas et qu'il voulait se venger sur Bonnier de la part qu'il avait prise aux arrêtés de confiscation des biens dans ce pays.

« S'il est encore bien difficile de découvrir la vérité, il n'en est pas moins de plus en plus probable qu'*une main mystérieuse a dirigé toute l'affaire du crime.*

« L'enquête, que j'ai prescrite, fera sous peu la lumière. Je vous ferai connaître, Monsieur le comte, la marche complète de cette instruction et vous communiquerai d'autre part les renseignements qui seront de nature à être livrés à la publicité.

« Archiduc CHARLES, feld-maréchal[1]. »

Malgré toute la joie que devait causer à l'archiduc l'idée de voir ses hussards lavés de l'accusation de meurtre portée contre

---

[1] *Haus, Hof und Staats-Archiv.* Quartier général de Stockach, 5 mai 1799. (Reçue à Augsburg le 9 mai 1799.) L'archiduc adressa le même jour une lettre absolument semblable à l'empereur François. (HÜFFER, *Rastatter Gesandten Mord*, p. 61.)

eux, il était néanmoins évident que les officiers des avant-postes méritaient d'être blâmés. On devait, à juste titre, leur reprocher de n'avoir pas suffisamment veillé à la sûreté des diplomates français pendant leur voyage. Le fait que ni Kospoth, ni Merveldt, ni Görger n'avaient songé à offrir à ces ministres une escorte, comme on l'avait fait lors de l'expulsion des autres diplomates, et plus encore le refus formel formulé par le colonel Barbaczy devaient paraître absolument incompréhensibles à l'archiduc.

« Il doit y avoir quelque raison à cela », avait-il dit avec sa franchise ordinaire, au baron von Eyben, et, comme on devait s'y attendre, c'était cette raison qu'il tenait à connaître. C'est précisément à cet endroit que se produit la lacune dont nous avons signalé l'existence parmi les pièces dont on dispose; mais cette lacune, il est aisé de la combler, grâce à la lettre que l'archiduc écrivit à l'Empereur le 18 mai. Mis en demeure d'expliquer pourquoi ils négligèrent de fournir une escorte, les généraux commandant les troupes de première ligne se seront appuyés sur la lettre du général-major Schmidt et sur celle du lieutenant-colonel Mayer. Ils auront fait valoir qu'il aurait été impossible de mettre à exécution « l'idée » du général-major Schmidt — pour nous il s'agit ici de l'enlèvement des papiers de l'ambassade française — sous les yeux d'une escorte autrichienne, qu'ils se sont crus, pour cette raison, forcés de refuser. Cette explication a dû indubitablement produire une profonde impression sur l'esprit de l'archiduc. Sans connaître les détails du crime, autrement que par le récit (qui avait dû lui paraître quelque peu romanesque) du *Rapport authentique,* le prince a dû se dire que le meurtre des ministres demeurait toujours possible, vraisemblable même, dans le cas où l'on aurait projeté quelque coup contre eux et où on l'aurait fait exécuter par les hussards. Une entreprise fort simple en elle-même et exempte de tout danger, telle que l'enlèvement des papiers, pouvait parfaitement se terminer par l'assassinat des ministres, mais dans le cas seulement où leur résistance obligerait les hussards à se servir de leurs armes. Or, si l'archiduc avait été assez disposé, grâce à la communication de ce *Rapport officieux*[1], à tenir les hussards

[1] Cf. Page 180.

pour les auteurs du crime, les dernières hésitations, l'ombre du dernier doute avaient dû disparaître de son esprit lorsqu'il reçut la déclaration verbale dans laquelle le général-major Schmidt, désespéré, s'accusait lui-même et avouait ses fautes.

La lettre dont il s'agit ici étant celle que l'archiduc écrivit le 18 mai à l'Empereur, on est forcément amené à se demander comment et pourquoi le général-major Schmidt a attendu, si ce n'est jusqu'à ce jour, en tout cas jusqu'au 16 ou 17, pour avouer à l'archiduc qu'il avait communiqué au lieutenant-colonel Mayer une « idée », une « pensée » ou un désir dont la conséquence, imprévue assurément, a été l'assassinat des Français. Un brave, un loyal soldat, un homme d'une rare droiture, un homme à l'esprit aussi cultivé que le général Schmidt, rumine pendant trois semaines l'idée de faire assassiner les représentants d'une puissance étrangère; son « idée » est mise à exécution; on massacre, sur son désir, les gens qu'il exècre; il voit l'effet terrible produit par la nouvelle de ce crime sur un chef qu'il vénère; il en parle fréquemment avec lui en sa qualité de chef d'état-major; on lui demande, selon toute probabilité, s'il n'a pu arriver à découvrir, à deviner la « raison » pour laquelle on a refusé une escorte aux Français; il sait qu'on a commencé une instruction judiciaire contre Barbaczy, Burkhard, Szentes, Fontana, Draveczky et les hussards soupçonnés d'avoir commis le crime; il sait que cette instruction peut être close à chaque instant; il sait qu'instigateur et promoteur intellectuel du crime, il risque à *tout instant* d'être flétri et déshonoré, et cependant *il se tait*. Il se tait et ne se décide à parler que lorsqu'il y est contraint et forcé par le *Rapport officieux*. C'est là chose inadmissible. Nous croyons avoir démontré, du reste, que jamais il n'avait été question du meurtre des Français et nous nous en tiendrons, pour cela même, à la seule supposition raisonnable, celle de l'enlèvement des archives de la légation. Mais alors le général-major Schmidt aurait dû, à la première nouvelle du meurtre des Français, avouer la vérité à un prince qu'il savait bienveillant et bien disposé pour lui. La nouvelle qu'une entreprise, inoffensive et sans gravité en elle-même, motivée même en partie, et en tout cas facile à expliquer par les nécessités de l'ensemble de la situation des affaires militaires, avait pris une tournure aussi inattendue, et s'était terminée d'une manière aussi tragique, devait porter au général un coup si

violent, qu'il aurait avoué certainement sa faute dès le 1er mai. Or, il n'en est rien. Il attend, pour parler, la réception du *Rapport officieux*. Aussi nous nous demandons à ce propos, si l'archiduc serait intervenu aussi chaudement que nous le prouve sa lettre à l'Empereur, en faveur d'un homme qui, non content de préparer, à l'insu de son chef, une entreprise, à laquelle ce prince à l'esprit droit et sévère se serait certainement opposé, n'aurait pas hésité à le laisser en proie à l'incertitude, aux soucis qui le rongent depuis qu'il a reçu la nouvelle du crime et aurait gardé malgré cela le silence pendant trois semaines. C'est là chose qu'il est impossible d'admettre et tant qu'on n'aura pas trouvé la solution de cette énigme, tant qu'on ne nous aura pas expliqué la raison du long silence du général-major Schmidt, nous persisterons à croire que jusqu'à l'arrivée du *Rapport officieux*, dans lequel il se vit nommé et désigné comme l'instigateur du crime, le général Schmidt *ne se doutait même pas de la prise en sérieuse considération, de la mise à exécution de cette idée qu'il avait simplement jetée dans une lettre particulière*.

Il importe, du reste, de retracer rapidement la genèse de cette lettre, qui peut seule avoir amené les hussards de Szekler à s'occuper des ministres français.

Vers la mi-avril, le général-major Schmidt adresse au lieutenant-colonel Mayer une lettre particulière dans laquelle il exprime, entre autres, « l'idée » que l'on pourrait bien trouver dans les archives des ministres français les preuves des actes d'espionnage de Wächter et de Strick, et qu'il serait, par suite, utile de mettre la main sur ces papiers. Admettons même que, dans sa « rudesse de soldat », Schmidt ait été jusqu'à dire que « les ministres mériteraient bien qu'on fît plus que se contenter simplement de les arrêter ».

Mayer communique les idées et les impressions de Schmidt aux généraux Kospoth, Merveldt et Görger, qui partagent cette manière de voir et prennent les mesures nécessaires. Si l'on avait informé Schmidt de l'entreprise projetée, s'il avait vu par là que, comme l'écrivait l'archiduc, on donnait à cette lettre, d'un caractère absolument privé, une signification particulière qui pouvait entraîner des conséquences terribles, ne serait-il pas intervenu de suite, n'aurait-il pas pris les mesures de précaution les plus minutieuses, rien qu'afin de prévenir le

moindre accident[1] ? Enfin, si, malgré ces dispositions, l'entreprise s'était terminée par une catastrophe, d'ailleurs toujours possible, par le meurtre des ministres commis par les hussards, ne se serait-il pas hâté de courir à la première nouvelle auprès de l'archiduc et de tout lui dire ? Rien de cela n'est arrivé ! C'est seulement au bout de près de trois semaines que Schmidt révèle à l'archiduc le contenu de sa lettre ! Peut-on après cela sérieusement admettre que ce fut seulement le 18 mai, ou tout au plus quelques jours auparavant, que Schmidt eut connaissance des conséquences de sa lettre, de cette lettre qui avait donné naissance à l'idée d'entreprendre quelque chose contre les ministres français ? Quant à nous, c'est chose que nous nous refusons à croire.

Mais, s'il en est ainsi, si Schmidt ne s'est réellement pas douté jusqu'à ce moment du développement donné à « son idée », l'annonce officielle du crime a dû le foudroyer, l'anéantir, et il nous faut, par suite, nous représenter la situation dans laquelle il se trouvait.

Cinq semaines auparavant, vers le 15 avril, il a écrit à Mayer la lettre que l'on sait. Sous le poids des affaires qui l'écrasent, au milieu du mouvement incessant du quartier général, écrasé littéralement par des soucis et des préoccupations de toute nature, il oublie et ne s'imagine même pas qu'on ait pu prendre au sérieux une « idée » qu'il a jetée à tout hasard dans une lettre privée. C'est un peu après qu'arrive la nouvelle que les ministres français ont été attaqués, assassinés par les hussards de Szekler. C'est lui qui, en sa qualité de chef d'état-major

---

[1] Il importe, en outre, d'insister sur ce fait que le nom du général-major Schmidt ne figure dans aucune des dépêches, dans aucun des rapports des généraux et officiers des troupes de Kospoth placées aux avant-postes. Le premier rapport de Merveldt relatif aux ministres français à Rastatt, celui du 18 avril, parle formellement et exclusivement de la « lettre du lieutenant-colonel Mayer reçue par courrier », et dans la note de Kospoth à Merveldt, en date du 24 avril, il est uniquement question de la lettre du lieutenant-colonel Mayer. Et cependant l'idée de Schmidt, cette idée que Mayer s'approprie et transmet plus loin, aurait eu pour objet de faire massacrer ou au moins de faire maltraiter les ministres français ? Bien plus, le chef immédiat de Mayer, le feld-maréchal-lieutenant Kospoth, les généraux Merveldt et Görger auraient accepté gaiement ce projet et confié l'exécution de cette « idée » aux mains rudes et maladroites du colonel Barbaczy et du capitaine Burkhard ?

général, ouvre le premier le rapport qui apporte cette nouvelle; il le porte à l'archiduc, il voit sa tristesse, sa consternation; il examine avec lui la genèse de ce crime; il se demande avec lui quels peuvent en avoir été les instigateurs et les auteurs; il cherche avec lui la « raison » pour laquelle on a désobéi à des ordres formels et refusé une escorte aux diplomates. Enfin, on prend les mesures les plus urgentes et les plus nécessaires : le chef d'état-major lui-même adresse, par ordre de l'archiduc, une lettre des plus modérées au feld-maréchal-lieutenant Kospoth, lettre dans laquelle, en le rendant responsable de ce qui venait de se produire, on l'invite à faire connaître les motifs pour lesquels on a refusé une escorte. Lors de la réception de la réponse de Kospoth, c'est encore, il y a du moins tout lieu de le croire, le chef d'état-major qui ouvre et qui lit cette dépêche, qui y voit que c'est sur son désir à lui, sur le désir de voir enlever les archives des Français, qu'il n'a pas été possible de leur accorder une escorte.

La foudre en tombant aux pieds de Schmidt n'aurait pas pu produire sur lui un effet plus effrayant que cette nouvelle. Et c'est maintenant ce loyal soldat, cet homme doué d'une belle intelligence, cet homme à l'esprit droit qui, envisageant toute la portée d'une pareille violation du droit des gens, s'accuse lui-même. A vrai dire, il n'est pas encore prouvé que les hussards de Szekler aient commis le crime; l'instruction judiciaire n'est pas close; tout ce que l'on peut en déduire tend même à établir, d'une façon de plus en plus nette, qu'il faut chercher et qu'on trouvera les meurtriers ailleurs que dans l'armée autrichienne : tout cela ne suffit pas pour calmer Schmidt. Il sait qu'on a ramassé l'idée qu'il avait jetée à tout hasard et sans y avoir réfléchi, qu'on a négligé de s'entourer des précautions indispensables, que des événements incalculables, des influences occultes « ont envenimé l'affaire » et que, « chacun des subalternes y ajoutant un peu du sien, il en est résulté ce malheureux événement ».

Il n'hésite plus et il s'accuse lui-même.

Il convient, il importe de se rappeler qu'on reçut peu à peu au quartier général de l'archiduc des nouvelles qui, venant de différents côtés, attribuaient le crime, non pas aux hussards de Szekler, mais à d'autres personnes, encore inconnues à ce

moment. Chacune de ces communications ravivait dans l'esprit du prince l'espoir de voir bientôt ses hussards à l'abri de tout soupçon. Il envisageait déjà avec confiance l'issue favorable de l'instruction judiciaire qu'il avait ordonnée. Et c'est à ce moment que le général-major Schmidt, son quartier-maître général, se présente devant lui. Atterré, anéanti, il lui fait part de ce qu'il a écrit au lieutenant-colonel Mayer, et lui annonce que cette lettre a dû motiver l'entreprise qui s'est terminée par l'assassinat des ministres français. Cette communication a dû causer au prince un effet semblable à celui que produisit sur Schmidt la nouvelle qui lui rappela l'existence de cette lettre à laquelle il ne pensait même plus. Elle se manifeste d'ailleurs de la même façon chez le prince que chez Schmidt. Lui aussi, il ne doute plus de la culpabilité des hussards ; leurs dépositions devant la justice pourront tout au plus atténuer la gravité de leurs actes. Et c'est sous l'impression, sous l'influence de ces idées que l'archiduc Charles, sans plus se soucier de la marche ultérieure de l'instruction judiciaire, écrit à l'Empereur, son frère, la fameuse lettre du 18 mai 1799.

Mais il est temps maintenant de donner la parole à ceux qui, par une singulière bizarrerie du sort, ont depuis cent ans été condamnés à garder le silence devant le tribunal de l'histoire, de laisser enfin parler les *hussards de Szekler!*

CHAPITRE VII

LE PROTOCOLE DE VILLINGEN

Villingen, le 7 mai 1799.

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION[1].

S. A. R. l'archiduc Charles, commandant en chef la grande armée impériale et royale de Souabe, voulant, à la suite des événements qui, dans la nuit du 28 au 29 avril, ont amené l'assassinat des deux ministres français Bonnier et Roberjot, et causé des blessures à Jean Debry, arriver à découvrir les auteurs du crime, ainsi que les causes et les mobiles d'un événement aussi inattendu que déplorable, a conformément à son ordre *lit. a*, donné au quartier général de Stockach, le 1er mai 1799, jugé nécessaire de charger d'une enquête aussi sévère que minutieuse une commission, présidée par S. E. M. le feld-maréchal-lieutenant comte von Sporck et dont feront partie en qualité de membres :

M. le colonel Conrad von Werber, des cuirassiers de l'Empereur; M. le colonel-wachmeister Félix von Juch, du régiment d'infanterie d'Erbach; M. le lieutenant-colonel Auguste Knipfer, du régiment d'infanterie d'Erbach; M. le lieutenant-colonel Louis von Bach, du régiment d'infanterie comte Callenberg; M. le capitaine François von Lang, du régiment d'infanterie Erbach; le maréchal des logis chef Wransky, des hussards de l'Empereur; enfin le capitaine auditeur Pfiffer, du régiment d'infanterie Kerpen, chargé de conduire l'instruction et de rédiger les procès-verbaux.

---

[1] *Haus, Hof und Staats-Archiv.* (Pièce inconnue jusqu'à ce jour.)

REMARQUE.

Avant de procéder à la lecture des documents dont on dispose actuellement, on a tenu, en raison de l'importance et de la gravité de l'affaire, à imposer le secret aux membres de la commission par le serment suivant :

FORMULE DU SERMENT.

Nous jurons devant Dieu tout-puissant, de garder le secret sur tout ce qui sera dit et traité devant cette commission, de ne faire à qui que ce soit, avant la fin de l'instruction, aucune communication, soit écrite (à l'exception des rapports à fournir au commandement), soit verbale, soit par signes, soit d'une façon quelconque, tant que nous n'aurons pas été relevés du serment que nous prêtons. Aussi vrai que Dieu nous vienne en aide. Amen !

Après cet acte solennel, lecture à haute et intelligible voix a été donnée des pièces A, B, C, D, E, F, G, H, annexées au procès-verbal, et comme il résultait de ces pièces que la commission devait chercher à établir et à découvrir par-dessus tout :

1° Les mesures prises par les hautes ambassades en vue de garantir, lors de leur départ, leur sûreté personnelle qui devait les intéresser particulièrement, et à laquelle elles devaient veiller;

2° Les causes et les motifs de l'événement;

3° L'identité des auteurs du crime,

on a commencé par recueillir la déposition suivante de M. le colonel von Barbaczy :

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. *Le colonel est invité à donner son nom, son âge, le nombre de ses années de service, etc.?*

Joseph von Barbaczy, né à Debreczin (Hongrie), 49 ans, catholique, marié, 32 ans de service dans l'armée impériale et royale, actuellement colonel commandant le régiment impérial et royal des hussards de Szekler.

QUESTIONS D'ORDRE PARTICULIER.

2. *Le colonel connaît-il le motif de sa comparution devant la commission ?*

Assurément, c'est à cause de l'événement inattendu et malheureux survenu à MM. les ministres français à Rastatt, ou plutôt aux environs de Rastatt.

3. *Le colonel voudrait-il dire ce qu'il sait à propos de cet événement ?*

Le dimanche 28 du mois dernier, environ vers 2 heures de l'après-midi, je reçus de trois côtés la nouvelle que je serais certainement attaqué le lendemain par les Français, qui se proposaient de piller Rastatt et toute la vallée de la Murg.

Je montai aussitôt à cheval, me rendis à mes extrêmes avant-postes et donnai à M. le capitaine Burkhard l'ordre de se porter le jour même sur Rastatt, d'occuper cette ville et de pousser des patrouilles sur Plittersdorf et sur Stollhofen.

J'écrivis non seulement à M. le général-Feldwachtmeister (général-major) von Görger, mais aussi à M. le colonel von Egger, du 13e régiment de dragons, composé d'escadrons de Beginy[1] (*sic*) de Saxe, de Latour et de Coburg, afin qu'ils pussent me soutenir le cas échéant et faire bonne garde.

Le capitaine Burkhard, auquel j'avais donné l'ordre de se porter sur Rastatt, y envoya, avant d'y entrer, un officier à M. le ministre du margrave de Bade, et au commandant[2], afin de les informer de l'occupation prochaine de Rastatt.

J'envoyai moi-même un autre officier porteur d'une lettre adressée à l'ambassade française, lettre dont je remets copie à la commission et dans laquelle j'informais les ministres de l'impossibilité d'y tolérer plus longtemps la présence de citoyens français et les invitais par suite à quitter la ville dans les vingt-quatre heures[3].

---

[1] BERCSENYI. Cf. Page 26, note 3. Ce régiment était généralement désigné sur les états de l'armée française sous le nom de hussards de Bechiny (*sic*) (Bercheny). Barbaczy ne l'avait jamais entendu nommer qu'ainsi.

[2] Le major badois von Harrant.

[3] Cf. Lettre, pages 76 et 77.

Je ne voulais, dans le principe, leur accorder que seize heures seulement. Mais l'auditeur de mon régiment, que je chargeai de rédiger cette lettre, appela mon attention sur le fait que le soir arrivait déjà, que les ministres ne pouvaient partir de nuit et qu'il leur faudrait encore toute la journée du lendemain pour faire leurs paquets. Je lui prescrivis de leur donner vingt-quatre heures. Ils avaient, de cette façon, toute la journée du lundi pour franchir la distance, d'ailleurs assez courte, qui les séparait du Rhin, puisque ce fut le 28, à 7 h. 1/2 du soir, que mon officier leur remit la lettre en question.

Après que le capitaine eut, comme je l'ai dit, occupé Rastatt et après le départ de l'officier porteur de la lettre que j'adressais à la légation française, je restai au village de Rothenfels afin de me trouver à proximité, lors de l'attaque que l'ennemi devait exécuter et de pouvoir prendre sur-le-champ les dispositions nécessaires.

Vers 1 heure du matin, je reçus du capitaine Burkhard une courte dépêche d'extrême urgence m'informant que, malgré sa défense de laisser qui que ce soit sortir de nuit de Rastatt, l'ambassade française, partie de nuit en dépit de ses efforts et de sa résistance, avait été attaquée à un quart de lieue de la ville, que deux des ministres avaient été massacrés, qu'un ou deux autres personnages étaient ou blessés ou disparus. Son rapport ayant été écrit en toute hâte, comme je ne le considérai encore que comme l'écho d'un bruit, je conçus des doutes sur le récit qu'il me faisait de l'événement. Je lui fis cependant savoir verbalement et en toute hâte, par un maréchal des logis chef, *de rester quand même tranquillement à Rastatt, d'y faire bonne garde, parce que l'ennemi pourrait profiter de cette circonstance pour tenter de le surprendre.* J'ajoutai, pour le cas où contre toute probabilité il aurait cru devoir le faire, qu'il ne devait pas détacher trop de monde pour sauver les autres personnes de la légation ou rechercher les disparus.

J'ignore du reste comment s'est produit et passé cet événement aussi triste qu'inattendu, n'ayant pas été témoin oculaire de ce terrible drame.

4. *Le colonel a dû demander des renseignements plus précis et plus détaillés de l'événement et recevoir à ce sujet d'autres rap-*

ports faits par écrit ou de vive voix. Qu'il dise ce qu'il a appris postérieurement au crime ?

J'ai reçu le lundi, dans la matinée qui a suivi la catastrophe, une lettre signée par tous les ministres [1], lettre qui doit être, du reste, annexée aux pièces dont dispose la commission, et par laquelle, m'informant eux aussi de ce qui était arrivé, ils me demandaient de garantir la sécurité des ministres sauvés et leur propre sécurité en leur donnant une escorte militaire.

Comme il y a toujours dans tous les régiments quelques mauvaises têtes, quelques hommes, même en petit nombre, plus enclins au mal qu'au bien, j'aurais été bien présomptueux en excluant *la possibilité* de la participation d'hommes de mon régiment à cet attentat, d'autant plus que je n'avais reçu que des *rapports ne contenant rien de précis.*

Je me contentai donc de dire que le crime pouvait peut-être avoir été commis par quelques-uns de mes soldats, avides de vol et de pillage, et que j'allais procéder à une enquête minutieuse. Je fis cependant remarquer aux ministres que la légation de France aurait pu facilement éviter ce malheur en attendant le jour, qui restait tout entier à la disposition des ministres pour leur départ.

Du reste, je ne puis m'empêcher de faire remarquer combien j'ai été peiné et mortifié de voir, au milieu des rumeurs aussi diverses qu'invraisemblables qui couraient à Rastatt, s'y créer, pour un temps assez court il est vrai, la légende attribuant l'attentat et l'assassinat des ministres à quelques-uns des hussards placés sous mes ordres.

Il suffit de comparer les déclarations faites à Rastatt par M. Jean Debry lui-même avec les différentes circonstances de l'événement pour se convaincre de suite du contraire, et j'en appelle, du reste, au rapport que je fis partir de Gernsbach le 1er mai [2].

La manière même dont s'est produite l'attaque, les phrases françaises et les exclamations des assassins : « Tu es Bonnier.

---

[1] Cf. La lettre reproduite page 198.

[2] Il a été impossible de retrouver ce rapport. Il paraît toutefois que Barbaczy déclarait que des émigrés français étaient les auteurs de ce crime.

Tu es Roberjot. Tu es Jean Debry. Voilà les coquins qui ont voté la mort du roi[1] », sont des preuves irréfutables et manifestes de ma propre innocence et de celle de mon régiment, preuves d'autant plus incontestables, que Jean Debry lui-même reconnaît et déclare avoir été interpellé en français : « Tu es Jean Debry ». Or, dans tout mon régiment, il n'y avait pas un seul homme capable de répéter un mot de français, par suite, de s'exprimer en français. Enfin, aucun de mes officiers, à l'exception de l'auditeur du régiment, ne parlait le français.

Toujours d'après ces bruits, aussi infâmes qu'invraisemblables, on voulait mener les sept voitures à Muggensturm. Or, je n'avais personne à cet endroit, et je me demande ce que les voitures auraient pu y faire.

Bien plus, je prétends même que les femmes et la suite auraient été peut-être massacrées, ou tout au moins maltraitées, sans l'arrivée de mes patrouilles qui, amenées sur les lieux par les nécessités de leur service, purent sauver le reste de l'ambassade.

On attribue le crime à l'avidité, aux instincts pillards de mes hussards. Pourquoi alors en auraient-ils précisément voulu rien qu'à MM. Bonnier, Roberjot et Jean Debry? C'étaient là des gens et des noms inconnus dans mon régiment. Ce n'est pas pour piller, mais uniquement pour assouvir des vengeances, des haines personnelles qu'on s'est attaqué à eux. Ce ne sont donc pas mes hommes qu'il faut accuser. Le crime est le résultat d'une conspiration ourdie par les émigrés.

On a voulu prétendre que les assassins étaient des hussards. Comment aurait-on pu s'en assurer dans une nuit aussi noire que celle du 28 au 29 avril? Il est pour le moins aussi invraisemblable de dire que les assassins étaient des hussards, qu'il est impossible d'affirmer, comme l'a fait Mme Roberjot à Rastatt, que ses agresseurs étaient revêtus d'uniformes verts et bleus. Il faisait tellement noir pendant cette nuit, qu'on ne pouvait distinguer aucun objet et que, par suite, il était de toute impossibilité de discerner des couleurs[2].

---

[1] Cf. Page 87.

[2] Il paraît que, à son retour à Rastatt, Mme Roberjot y fit des déclarations bien moins précises que celles qu'elle fit ultérieurement et dans lesquelles elle

Mais pourquoi accuser les hussards de Szekler? Il y avait d'autres hussards dans ces parages, et, entre autres, le 13e régiment de dragons, dont j'ai déjà parlé, qui renfermait dans son sein deux régiments d'émigrés, ceux de Bercsényi et de Saxe. Les uniformes des premiers ressemblaient tellement aux nôtres, que j'avais plus d'une fois pris leurs hommes pour des hussards de mon régiment et leur avais même adressé la parole pour cette raison.

Je ne prétends pas accuser ce régiment. Je veux seulement prouver l'invraisemblance des bruits qui ont servi de base à l'accusation portée contre les Szeklers, et je veux laver mon régiment de soupçons épouvantables et déshonorants.

Je veux, de plus, faire encore allusion aux suppositions émises à Rastatt même par les Français échappés à la catastrophe, qui, tous, ont soupçonné un colonel émigré, l'auteur du livre bien connu *Kassandra*[1], d'avoir organisé et dirigé le complot contre la vie de ces malheureux.

5. *Le colonel a fait connaître ce fait, que les ambassades lui avaient demandé une escorte militaire. Le colonel leur a-t-il accordé cette escorte? Quelles autres mesures a-t-il prises pour leur sûreté personnelle?*

Comme on peut le constater dans ma réponse, j'ai accordé une escorte militaire aux Français qui s'étaient sauvés et donné au capitaine l'ordre de les faire accompagner jusqu'au Rhin.

Ne pouvant pas affaiblir démesurément mon monde, en raison même de l'attaque imminente que j'avais à craindre, j'ai dû refuser une pareille escorte aux autres ambassades; mais j'ai déclaré à ces ministres qu'ils pouvaient partir en toute sûreté, puisque mes hommes se trouvaient autour de Rastatt et qu'ils n'avaient, par conséquent, rien à craindre.

J'ai, toutefois, chargé le capitaine Burkhard de leur donner une petite escorte, dans le cas où la chose lui paraîtrait possible, et s'il pouvait disposer de quelques-uns de ses hommes.

---

parla formellement des hussards de Szekler. Il est plus que probable que ce fut seulement après sa rentrée en France que Debry lui apprit que ces hussards avaient tué son mari.

[1] Cf. Page 13.

Le capitaine ne put le faire, et les autres ministres partirent sans escorte. Ils ont, comme on le sait, quitté Rastatt sans encombre. Le capitaine Burkhard vous renseignera, du reste, plus complètement sur ce point et vous dira s'il leur a néanmoins fourni une petite escorte.

6. *Il résulte des lettres déjà citées des ministres qu'on a, avant l'événement, refusé aux ministres français l'escorte qu'ils avaient demandée. Quand et à qui l'ont-ils demandée? Pourquoi leur a-t-elle été refusée? Le colonel est invité à donner l'explication véridique et complète des causes de ce refus.*

Environ huit jours avant l'événement, le ministre directorial de l'électeur de Mayence, baron von Albini, me fit remettre à Baden, par M. von Münch, une lettre par laquelle il me demandait, si les ministres français et les autres ministres pourraient, munis de passeports délivrés par lui, voyager en toute sûreté et si je leur donnerais une escorte. Je répondis de vive voix à M. von Münch qu'il m'était impossible de donner des escortes sans en avoir reçu l'ordre de mes chefs, que, par suite, si les ministres persistaient dans leur désir d'être escortés, ils devaient s'adresser à *Son Altesse Royale* afin qu'on me donne en réponse à leur demande l'ordre de mettre des escortes à leur disposition [1]. J'affirmai, du reste, à M. von Münch, que tout personnage diplomatique était inviolable et sacré pour moi et pour mes troupes, et que tous les ministres étaient absolument en sûreté. Les hautes ambassades auront probablement négligé de s'adresser au grand quartier général, puisque pendant tout le temps qui s'écoula du 20 avril au 28 dans l'après-midi, il n'a plus été question d'escorte et qu'on ne me demanda plus d'en fournir.

Ce fut seulement dans l'après-midi du 28, que je reçus, du baron von Albini, une lettre par laquelle il me fit connaître que les ministres français étaient prêts à partir et qu'ils avaient uniquement retardé leur départ afin de savoir s'ils pourraient voyager en toute sécurité avec les passeports délivrés par le ministre Directorial.

Je n'ai pas répondu à cette lettre, parce que je venais précisé-

---

[1] Cf. Page 61.

ment, à ce moment, de recevoir l'avis réitéré d'une attaque imminente des Français et qu'il me fallait m'occuper des mesures indiquées au commencement de ce procès-verbal. Mais je fis aussitôt partir un officier chargé de dire au ministre Directorial qu'il pouvait être absolument certain, qu'en ce qui nous concernait, tout le corps diplomatique n'avait rien à craindre pour sa sûreté.

Le baron von Albini, n'ayant pas fait mention des escortes dans sa lettre précitée du 28 avril, je ne crus pas devoir lui faire faire de communication verbale à ce sujet. Mais, même si l'on m'avait demandé une escorte, j'aurais cherché à la refuser, parce que, redoutant une attaque que tous les renseignements s'accordaient à croire certaine et imminente, il me fallait garder mes troupes réunies et que je ne pouvais pas m'exposer à les affaiblir en détachant inutilement une escorte. Si l'ennemi m'avait attaqué cette nuit ou le matin suivant et s'il avait culbuté mes avant-postes, on m'aurait assurément blâmé d'avoir distrait une partie de mon monde de son véritable service, et de m'être, pour cette raison, exposé à un échec.

7. *Le colonel a reçu un ordre de l'armée, en date du 15 avril, lui prescrivant de veiller tout particulièrement à la sûreté des ambassades et d'agir avec une extrême circonspection. Que le colonel fasse connaître les mesures prises en vue d'assurer la sûreté personnelle des ministres ?*

Toutes les patrouilles, que j'ai fait partir et qu'il a fallu fournir, en raison des circonstances et des exigences du service des avant-postes, ont reçu l'ordre formel de n'arrêter aucun personnage appartenant au corps diplomatique, de quelque nation que ce soit, de se garder surtout d'incommoder en aucune façon les personnes, dès qu'elles auront pu légitimer leur identité. Mes soldats ne connaissant aucun des membres des ambassades, il est facile de comprendre comment l'un ou l'autre de ces personnages, en se promenant à pied ou à cheval, a pu être arrêté, invité à produire ses papiers et à continuer sa promenade après avoir montré ces pièces [1], comme cela est arrivé au ministre de

---

[1] Cf. Page 57.

Würzburg, le comte Stadion, et au ministre prussien, baron von Jacobi.

Signé : BARBACZY, colonel.

Après lecture du procès-verbal, qui a été signé par les membres de la commission, la séance a été levée à 1 h. 1/2 après midi.

(Suivent les signatures du président, des membres de la commission et de l'auditeur.)

La séance a été reprise le même jour à 3 heures.

On fit revenir le colonel dont on continua l'interrogatoire.

8. *Quels ordres les patrouilles ont-elles reçus dans la nuit du 28 au 29 avril? Comment ces patrouilles sont-elles venues donner contre les voitures de l'ambassade française? Quelles indications le colonel peut-il fournir à ce sujet?*

Ces patrouilles devaient circuler partout, mais plus particulièrement du côté de Stollhofen et de Plittersdorf, afin de rendre moins aisée une attaque venant de ce côté. Elles ont, au cours de cette nuit, rencontré les voitures de l'ambassade française, parce que, d'après un rapport qui m'a été adressé, ces patrouilles, entendant du bruit de ce côté, ont cru à la présence possible de patrouilles françaises. Elles ont cru d'autant plus à la possibilité de ce fait que les hommes, dont elles se composaient, entendirent parler français.

En arrivant sur les lieux, elles se rendirent compte de ce qui s'était passé et aperçurent des hommes, les uns à cheval, les autres à pied, qui s'enfuirent à leur approche. Il m'est impossible de fournir d'autres détails; mais les patrouilles, qui ramenèrent ensuite les voitures à Rastatt, pourront donner des détails plus complets.

9. *Le colonel connaît-il le nombre et la composition des patrouilles qui arrivèrent sur le théâtre du crime?*

A ma connaissance, on avait fait partir, cette nuit, deux patrouilles, l'une sous les ordres du maréchal des logis chef Konczak, l'autre sous la conduite du brigadier Moïse Nagy. Sans pouvoir l'affirmer positivement, je crois qu'elles se composaient chacune de 12 à 13 hommes.

10. *Le colonel connaît-il le nom des hommes qui faisaient partie de ces patrouilles?*

Non. Mais le capitaine Burkhard et surtout les deux sous-officiers que je viens de nommer pourront fournir ces renseignements, d'autant plus que, par mon ordre, *ces sous-officiers, ainsi que tous les hommes de ces patrouilles, ont été minutieusement examinés et interrogés*. On n'a du reste pu établir que ce que j'ai déclaré dans ma 8e réponse.

11. *Il paraît qu'on a pillé les voitures, que des objets précieux, tels que des montres, etc., ont disparu à ce moment. Le colonel a-t-il, lors de l'enquête à laquelle on a procédé de suite, trouvé quelques traces, quelques indices permettant d'établir, avec quelque certitude, l'identité des coupables?*

Malgré mes recommandations formelles et l'ordre d'apporter le soin le plus minutieux à l'enquête et à la visite du 29 avril, on n'a pu rien trouver sur la personne d'aucun de mes hommes, et j'affirme que, si quelqu'un de mes soldats avait dissimulé ou caché quelque objet volé, on l'aurait certainement retrouvé, comme tel avait été le cas à diverses reprises, pour des détournements sans importance.

12. *Dans sa 4e réponse, le colonel a lui-même enregistré le bruit qui courait à Rastatt et d'après lequel des hussards de son régiment auraient attaqué, avec une férocité inouïe, les voitures de l'ambassade française, tué les deux ministres Bonnier et Roberjot et blessé le ministre Jean Debry. On veut bien admettre que ce soit une simple légende, rien autre chose qu'une rumeur. Mais il n'en est pas moins certain que les bruits, même les moins fondés, reposent toujours sur un semblant de vérité, sur quelque fait en rapport avec les soupçons qu'on fait tomber sur l'un ou sur l'autre. Dans le cas présent, l'arrivée et la présence des hussards de Szekler sur le théâtre du crime, constituent une de ces circonstances qui permettent de supposer que quelques-uns de ces hussards ont pu être impliqués dans l'affaire. Comment le colonel pourrait-il, d'une façon probante, réduire à néant l'accusation portée contre des hommes de son régiment?*

Je m'en réfère, à ce sujet, à tout ce que j'ai déjà dit dans ma 4e réponse et j'ajoute seulement que ces deux sous-officiers

comptent parmi les meilleurs et les plus sûrs de tout le régiment. Ce sont des hommes dont la conduite est irréprochable. Chacun d'eux a la médaille d'honneur. J'affirme et je garantis qu'ils sont incapables de pareilles actions, et qu'ils n'auraient jamais laissé les hommes placés sous leurs ordres, commettre un forfait aussi épouvantable.

Le capitaine Burkhard, qui était alors à Rastatt, pourra, mieux que moi, vous mettre au courant de faits de nature à démolir cette légende.

13. *Le colonel peut-il produire et désigner des témoins capables de confirmer les allégations contenues dans ses 4e et 5e réponses et qui seraient, en cas de besoin, en mesure de déposer sous la foi du serment ?*

Les deux barons von Lasollaye, dont l'un est grand prévôt à Gernsbach, dont l'autre réside à Baden, m'ont fait part de ces rumeurs, le 30 avril, à leur retour de Rastatt. Ils m'ont dit qu'ils avaient recueilli ces bruits, tant de la bouche des particuliers, que de la part des autorités.

14. *Combien de temps le capitaine Burkhard est-il resté à Rastatt après l'événement et qui l'y a releve ?*

Il y est resté jusqu'au surlendemain du crime et a été relevé à ce moment par le capitaine Szegel (Székely).

15. *Le colonel sait-il si, où et par qui il a été procédé à la visite et à la reconnaissance des corps des deux ministres assassinés, et des blessures du troisième ministre, pièces indispensables pour établir le corps du délit ?*

Le *visum repertum* a été établi le 29 avril par les chirurgiens de Rastatt et a dû être déposé au tribunal badois de cette ville.

16. *Le colonel sait-il encore quelque chose et a-t-il quelque chose à ajouter ?*

Je ne sais rien de plus que ce que j'ai dit et n'ai absolument rien à ajouter.

Signé : Barbaczy, colonel.

Le colonel, après avoir reconnu l'exactitude de la déposition,

dont lecture lui a été donnée, a été autorisé à se retirer après avoir juré de garder le secret.

REMARQUE.

La déposition du capitaine Burkhard ayant paru indispensable au cours de l'instruction, on l'a cité à comparaître.

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. *Comment s'appelle le témoin ?*

Louis von Burkhard von Kitzingen, né dans l'électorat de Würzburg, 49 ans, appartient au culte évangélique, célibataire, sert depuis 34 ans dans l'armée impériale et royale, actuellement capitaine au régiment de hussards de Szekler.

QUESTIONS D'ORDRE PARTICULIER.

2. *Le témoin, connaissant les motifs de sa comparution, peut-il indiquer le jour et l'heure de son entrée à Rastatt ?*

Je suis arrivé dans cet endroit, avec mon escadron, le 28 avril, vers 7 heures du soir.

3. *Qui a donné au témoin l'ordre d'y entrer ?*

Le colonel von Barbaczy, commandant le régiment.

4. *Quelles instructions générales le colonel a-t-il données au témoin ?*

J'ai informé le colonel von Barbaczy que, d'après les renseignements apportés par un émissaire, les Français se disposaient à se porter en avant, soit le 28 dans la nuit, soit le 29 au matin, et à livrer au pillage toute la vallée de la Murg. Je reçus, en conséquence, l'ordre de pousser jusqu'à Rastatt, de m'y établir, d'envoyer des patrouilles sur ma droite et sur ma gauche afin de me mettre à l'abri d'une surprise. C'est ce que je fis.

5. *Combien de patrouilles le témoin a-t-il fait marcher dans la nuit du 28 au 29 et quelle était leur force ?*

Aussitôt après m'être établi à Rastatt, j'ai fait partir deux patrouilles, fortes chacune de 15 hommes, chargées de m'éclai-

rer du côté du Rhin, l'une vers Plittersdorf, l'autre dans la direction de Steinmauern. J'en envoyai une troisième, forte de 8 hommes seulement, du côté de Stollhofen pour surveiller le pays le long du Rhin dans ces parages [1].

6. *Le témoin n'a-t-il pas reçu du colonel von Barbaczy des ordres précis relatifs aux différents ministres encore présents à Rastatt, et, dans ce cas, quels étaient ces ordres ?*

Le colonel ne m'a donné en fait d'ordre que celui d'être, moi et mon escadron, pleins d'égards pour les légations, d'avoir soin d'éviter de leur créer la moindre difficulté. Ce que j'ai fait, du reste. C'est pour cela que j'ai envoyé un officier prévenir le ministre von Edelsheim et le major von Harrant, commandant à Rastatt, de l'ordre que j'avais reçu de mon colonel d'occuper Rastatt. Ils ne présentèrent aucune objection et je fis garder les portes de la ville en commun avec les troupes badoises.

7. *Le témoin s'est-il cantonné avec ses troupes dans Rastatt ou s'est-il établi hors de la ville ?*

Après avoir placé du monde dans les postes qu'il me paraissait nécessaire d'occuper, je me suis établi avec le reste de mes hommes hors de la porte de Karlsruhe et j'ai fait partir mes patrouilles dans les directions indiquées ci-dessus.

8. *Le témoin a-t-il passé la nuit tranquillement à l'endroit qu'il vient d'indiquer ou bien a-t-il été troublé, dérangé par quelque événement ?*

J'ai été dérangé à plusieurs reprises pendant cette nuit. Le ministre de Danemark et de Holstein, von Rosenkrantz, vint,

---

[1] Cette déclaration de Burkhard n'est pas tout à fait exacte. Il résulte des dépositions des hussards (voir plus loin) qu'on organisa deux patrouilles : l'une forte de 15 hommes, commandés par le maréchal des logis Konczak, alla sur Stollhofen ; l'autre de 13 hommes, sous le brigadier Nagy, fut envoyée vers Steinmauern, puis de là sur Plittersdorf. Aussitôt après son arrivée à Rastatt, Burkhard avait ordonné au lieutenant Fontana de s'établir avec 29 hommes à Plittersdorf, d'où il devait pousser des patrouilles le long du Rhin. Un autre petit détachement devait occuper Steinmauern. (Cf la déclaration du maire Nicolas Becker, de Steinmauern.) OBSER, *Politische Correspondenz Carl Friedrich's von Baden*, III, 424.

entre autres, me trouver et m'annonça qu'il était décidé à partir cette nuit même. Je lui répondis que cela ne pouvait se faire, parce que j'avais ordonné à tous mes postes de ne laisser sortir personne pendant la nuit, afin que l'ennemi ne pût arriver à connaître ma position.

Le ministre me répondit qu'il était obligé de partir, qu'il était ambassadeur et qu'on ne pouvait le retenir. Je lui fis remarquer qu'il me serait très pénible de devoir, lorsqu'il arriverait à la porte avec son équipage, le renvoyer et d'être obligé de faire dételer ses chevaux. Sur ces entrefaites, le ministre me quitta, mais il ne partit pas de Rastatt cette nuit[1].

9. *Certains ministres ont-ils quitté Rastatt cette nuit et à quelle nation appartenaient-ils ?*

Vers 10 heures du soir, un hussard envoyé vers moi par le chef de poste de garde à la porte de Reinhaus (Rheinau), m'informa de la présence à cette porte d'un ministre français qui demandait à sortir à l'instant même, en disant qu'il voulait la nuit même partir pour la France. Ce soldat prononça si mal le nom du ministre que je ne pus deviner de qui il s'agissait. Il est possible qu'il ait voulu désigner Jean Debry. Peu après arrivèrent chez moi, à la porte de Karlsruhe, plusieurs ministres de différentes cours qui me représentèrent la nécessité de laisser sortir à l'instant même les ministres de France, par cela même

---

[1] D'après le *Rapport authentique*, Rosenkrantz aurait fait valoir que les ministres français sortaient à ce moment même par la porte de Rheinau. Burkhard lui aurait répondu qu' « il n'avait pas reçu l'ordre d'empêcher le départ de la légation française ». C'est là une erreur manifeste. Le *Rapport authentique* constate, en effet, qu'on arrêta l'ambassade française à la porte et qu'on l'autorisa seulement à partir après l'intervention et les démarches des ministres allemands auprès du capitaine. Rosenkrantz prétend, en outre, qu'il fit au cours de l'entretien des représentations très pressantes à Burkhard afin de prévenir les désordres qui auraient pu se produire au moment de ce départ. Burkhard, prétend-il, lui aurait répondu qu' « il n'avait à pourvoir qu'à sa propre sûreté ». On peut donc se demander pourquoi Rosenkrantz, qui craignait « des désordres au moment du départ », tenait tant à partir lui-même et sans escorte? On peut se demander aussi, pourquoi il n'a pas transmis aux ministres français la réponse négative du capitaine, en y ajoutant la communication importante de l'annonce des désordres que Burkhard paraissait redouter? Les tendances du *Rapport authentique* ne sont plus douteuses. On les voit apparaître en plein jour dans toute leur nudité.

que le colonel von Barbaczy leur avait accordé vingt-quatre heures pour quitter Rastatt.

Je m'étonnai, dans mon for intérieur, de voir les ministres s'entêter à partir par une nuit aussi sombre, si sombre qu'il me semblait impossible pour eux de songer à passer le Rhin au milieu d'une obscurité pareille. Je m'en étonnai d'autant plus, qu'ils avaient encore toute la journée du 29 à leur disposition. Mais, cédant aux instances des autres ministres, qui me pressaient de ne pas contrarier leurs projets, je donnai à la porte de Rheinau l'ordre de laisser passer à l'instant même l'ambassade de France et ses bagages. A 10 heures du soir, les ministres quittaient Rastatt par cette porte.

Signé : BURKHARD, capitaine.

A cause de la venue de la nuit, on leva la séance à 8 heures du soir, après avoir établi le présent procès-verbal.

Fait à Villingen, le 7 mai 1799.

(Suivent les signatures du président, des membres de la commission et de l'auditeur.)

Séance du 8 mai 1799, ouverte à 8 heures du matin. On fait comparaître à nouveau le capitaine Burkhard, dont l'interrogatoire, interrompu la veille, est repris.

10. *Lors de leur départ, les ministres de la République française ont-il demandé au témoin une sauvegarde ou une escorte militaire ?*

Les ministres français ne m'ont, à ma connaissance, demandé aucune escorte, puisqu'ils ne sont pas venus chez moi. Seuls, les plénipotentiaires des cours allemandes ont, comme je l'ai fait remarquer dans ma précédente réponse, exercé sur moi une pression réelle, ont insisté pour obtenir mon consentement au départ des ministres français. Il se peut, du reste, qu'au cours de ces entretiens et de ces discussions, l'un ou l'autre de ces ministres ait dit quelques mots au sujet d'une escorte. Je ne veux et ne peux donc le nier complètement [1].

---

[1] On n'a pu parvenir à établir, ni si l'on a demandé une escorte, ni par

Du reste, je dois faire remarquer que, dans le cas même où l'on m'eût catégoriquement et formellement demandé une escorte, j'aurais dû la refuser. Une partie de mon monde était employée à la garde des portes ou en patrouille. Il me fallait tenir le reste réuni afin de parer à une surprise.

D'après les rapports des émissaires, je devais m'attendre à être attaqué à tout instant, et l'ennemi, pensant que je me serais affaibli en détachant des escortes, pouvait profiter de ce moment pour me tomber dessus. J'aurais donc, je le crois du moins, commis une faute en consentant à détacher une escorte, quelque insignifiante qu'elle eût été, alors que je pouvais être attaqué à toute minute. De plus, rien n'obligeait la légation française à partir cette nuit. Elle aurait pu facilement attendre le jour, c'est-à-dire le 29 avril ; il aurait été plus sûr et plus facile, pour elle, d'ailleurs comme pour tout le monde, de voyager de jour.

Il me faut encore mentionner de plus ici une lettre, dont la teneur était connue à Rastatt. Il s'agit d'une lettre adressée au commandant de place à Strasbourg par le ministre de la guerre français, qui proposait d'envoyer à Rastatt, au ministre Bonnier, pour y garantir sa personne, autant de troupes que ce dernier le jugerait nécessaire [1].

---

qui elle aurait été demandée. Le *Rapport authentique* prétend qu'on envoya à cet effet, à Burkhard le secrétaire de la légation de l'électeur de Mayence, Münch. Münch lui-même a, comme nous le savons (Cf. page 144), déclaré que ce fait était faux. Puis ce serait le major Harrant qui aurait rapporté la réponse de Burkhard : « Le capitaine ne pouvait pas donner d'escorte, parce qu'il n'avait pas d'ordre pour cela, mais que les ministres français ne trouveraient aucun obstacle sur leur route ». Il est d'ailleurs certain que, quelle qu'ait pu être la personne envoyée auprès de Burkhard, elle n'insista pas sérieusement auprès de lui pour obtenir cette escorte. (Cf. pages 210 et suiv.)

[1] Le commandant de Strasbourg avait, en effet, fait cette proposition aux ministres, qui la rejetèrent en invitant le général à ne leur envoyer personne. (*Narré fidèle, Haberlin*, VII, 186). Cette lettre des ministres français au commandant de Strasbourg était tombée entre les mains de Barbaczy, le 25 avril, lors de l'enlèvement du courrier français (Cf. page 63). Mais Obser n'en commet pas moins une erreur en prétendant (*Zeitschrift für die Geschichte des Ober Rheins*, nouvelle série VII, 720) que Barbaczy avait tiré de cette lettre la conclusion que les ministres refusant toute escorte, on n'avait, par suite, *aucune attaque à craindre de la part des Français*, d'abord parce que, cette lettre n'étant pas parvenue à destination, le commandant de Strasbourg ne savait pas que les ministres refusaient l'escorte qu'il leur offrait, ensuite parce

11. *Une escorte quelconque est-elle partie avec les ministres?*

A ma connaissance, aucune escorte, aucune troupe, de quelque nom qu'on veuille l'appeler, n'est partie avec les ministres.

12. *Combien de voitures sont parties le 28 avril à 10 heures du soir?*

Il y en avait, je crois, sept. Le poste de la porte de Rheinau m'a signalé le départ de toute la légation française dans sept voitures.

13. *Le témoin se rappelle-t-il si le personnel de l'ambassade s'est servi de plusieurs flambeaux, ou si le départ s'est effectué dans l'obscurité? Dans le premier cas, combien avait-on de flambeaux?*

On a dit qu'ils avaient des flambeaux; mais il serait aussi impossible d'en indiquer le nombre que de dire s'ils étaient ou non allumés. Je n'étais pas à la porte, mais à mon poste, chez moi, hors de la porte de Karlsruhe.

14. *Que le témoin dise en toute vérité ce qu'il sait du lamentable événement qui s'est produit, et à quelle heure les bagages de cette ambassade ont été ramenés à Rastatt?*

Il avait pu s'écouler environ une heure depuis le départ de la légation, lorsque plusieurs ministres, en proie à une profonde émotion, arrivèrent chez moi et m'annoncèrent que l'ambassade avait été attaquée sur la route, entre Rastatt et Rheinau, que les ministres avaient sauté hors de leur voiture. Ils me pressèrent de leur donner une patrouille afin de retrouver et de ramener en sûreté les ministres à Rastatt. J'organisai aussitôt une pa-

---

que le colonel Barbaczy *ignorait absolument la teneur* des dépêches enlevées, que non seulement lui, Barbaczy, mais le général Görger et probablement les autres généraux, envoyèrent, *sans les ouvrir*, au quartier général de l'archiduc. (Cf. pages 69 et 70.) Du reste, le ministre Edelsheim pensait, le 26 avril, que les ministres français accepteraient peut-être la proposition du commandant de Strasbourg. « Il se peut fort bien qu'ils (les ministres) adoptent maintenant la proposition du commandant de Strasbourg d'envoyer ici une force armée suffisante pour les délivrer. » (Obser, *Politische Correspondenz Carl Friedrich's von Baden*, III, 297.)

trouille que j'envoyai sur la route où le malheur venait, dit-on, d'arriver.

Mais, avant la rentrée de cette patrouille, le maréchal des logis chef Konczak, qu'aussitôt après l'occupation de Rastatt j'avais détaché avec une patrouille du côté de Stollhofen, arriva chez moi et me fit le rapport suivant :

« Revenant avec sa patrouille, partie de Stollhofen par la route de Rheinau, il avait entendu un bruit assez fort sur cette route. Il s'était rapproché, pensant qu'il y avait peut-être là la pointe d'avant-garde de l'ennemi ; le bruit avait alors redoublé d'intensité ; il entendit des cris affreux et entendit, plutôt qu'il ne les vit (tant l'obscurité était épaisse), des gens à pied et à cheval qui se précipitaient sur les voitures. A l'approche de la patrouille, ces gens s'enfuirent dans le bois voisin. Lui, Konczak, avait envoyé à leur poursuite quelques-uns de ses hommes, qui ne purent arriver à rejoindre et à découvrir ces gens, protégés par l'obscurité de la nuit et par l'abri qu'ils trouvèrent dans le bois. Le brigadier Nagy l'avait rejoint avec l'autre patrouille et ils avaient trouvé deux morts gisant sur le théâtre du crime.

« Du reste, *les domestiques ou les autres personnes, qui portaient les flambeaux, s'étaient enfuis* avant l'arrivée de sa patrouille auprès des voitures. Il lui était, par suite, impossible pour le moment de compléter ces renseignements, parce que l'obscurité l'avait empêché de voir ce qui s'était passé. Il n'avait entendu que du bruit et des cris qui, d'après ce qu'il croyait, avaient été poussés en français. Il avait laissé jusqu'à nouvel ordre le brigadier avec les deux patrouilles sur les lieux, en le chargeant de garder et de couvrir les voitures. »

Je venais à peine de recevoir le rapport du sous-officier, lorsque plusieurs membres du corps diplomatique arrivèrent chez moi, à la porte de Karlsruhe, et m'apportèrent la triste nouvelle de l'assassinat de deux des ministres français et de la disparition du troisième ministre, de Jean Debry.

Je dois avouer franchement que cette catastrophe inattendue m'avait tellement anéanti que je pus à peine répondre aux ministres arrivés chez moi, et dont la consternation était aussi grande que la mienne. Il m'est, par suite, impossible de me rappeler ce que j'ai pu, dans l'état où je me trouvais, répondre

aux questions qu'eux aussi me posaient à tort et à travers. Je me rappelle cependant leur avoir dit que les ministres français auraient pu éviter aisément, et à coup sûr, le malheur qui leur était arrivé s'ils avaient cédé devant ma résistance, et si les ministres, comme les membres des autres ambassades, ne s'étaient pas obstinés avec tant d'insistance à obtenir l'autorisation de partir de nuit.

Je crois me rappeler aussi que je leur citai l'exemple de plusieurs de nos généraux et d'autres personnes qui s'étaient exposés à de pareils malheurs en commettant l'imprudence de se mettre en route pendant la nuit, alors que rien ne les y contraignait.

Les ministres me demandèrent encore une patrouille qui devait escorter pendant la nuit le major badois von Harrant, commandant de la place, qui s'était offert pour aller à la recherche de Jean Debry. Mais je leur fis remarquer qu'à cause de l'obscurité ces recherches seraient forcément inutiles, qu'il ne tarderait pas, du reste, à faire jour. Devant mes représentations, ces messieurs renoncèrent à ce projet. Ce fut seulement lorsque le jour commença à poindre, que le major von Harrant me réclama une patrouille, que je lui donnai et avec laquelle il se porta du côté où le malheur était arrivé. Il revint au bout de deux heures sans avoir trouvé Jean Debry, bien qu'il l'eût à plusieurs reprises appelé en criant à haute voix son nom dans le bois.

Afin de reprendre la suite de la relation que j'ai interrompue, je dois dire encore, qu'aussitôt après avoir reçu son rapport, j'avais renvoyé le maréchal des logis chef Konczak sur les lieux mêmes où il avait laissé les voitures de l'ambassade, en lui prescrivant de les conduire en ville sous l'escorte des deux patrouilles. Mais comme, d'après ce qui m'a été rapporté plus tard, on avait renversé une de ces voitures, comme il fallut assez longtemps pour la relever, ces voitures, escortées par mes hussards, ne purent arriver à Rastatt que vers 2 heures du matin. On les conduisit, sur mon ordre, derrière la porte de Karlsruhe, après avoir fait descendre en ville les femmes et les personnes qui s'y trouvaient et qui avaient échappé aux meurtriers. On détela les chevaux, que l'on rendit au margrave.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

15. *On ne saurait dissimuler au témoin que, d'après un bruit qui s'est répandu à Rastatt après l'événement, on a accusé quelques hussards de son régiment d'être les auteurs du crime. Comment peut-il réfuter cette accusation et quelle réponse peut-il faire à cette question?*

Je n'avais avec moi, en fait de troupes, que mon escadron, entièrement employé, comme je l'ai dit, soit à fournir des patrouilles, soit à garder les portes de Rastatt, soit à constituer une réserve que je tenais auprès de moi à la porte de Karlsruhe. Il est donc impossible qu'on puisse accuser mes hommes d'avoir commis le crime.

Les deux patrouilles qui, sous les ordres du maréchal des logis chef Konczak et du brigadier Nagy, rencontrèrent les voitures des Français, n'arrivèrent sur les lieux que lorsque le crime était déjà consommé, et c'est à ces deux patrouilles qu'il convient d'attribuer le sauvetage des survivants et non le meurtre des ministres. Elles ont même si consciencieusement rempli leur devoir qu'elles ont poursuivi dans le bois les gens dont elles avaient remarqué les allées et les venues auprès des voitures, au moment où, attirées par les cris, elles arrivèrent sur le théâtre du crime. Sans l'obscurité exceptionnelle de cette nuit, elles auraient peut-être même réussi à les joindre.

C'est là chose qu'on savait dans tout Rastatt pendant tout le temps que j'y ai passé, et M. Jean Debry, lorsqu'il reparut après moi dans cette ville, a lui-même déclaré qu'il avait été interpellé en français, qu'on lui avait demandé d'abord son nom et qu'on ne l'avait frappé qu'après s'être préalablement assuré qu'il était bien Jean Debry.

On avait, du reste, interpellé de la même façon les deux autres ministres. Comment peut-on sérieusement attribuer un pareil langage aux hussards de notre régiment? Aucun d'entre eux ne parlait d'autres langues que la langue de son pays et le hongrois. Fort peu d'entre eux savaient quelques mots de mauvais allemand. Aucun n'était capable de dire un seul mot dans n'importe quelle langue étrangère. On a, du reste, à Rastatt, attribué ouvertement le crime à un complot tramé par les émigrés. Bonnier lui-même a dû concevoir des craintes à ce sujet, puisqu'il est officiellement reconnu qu'avant de se mettre en route pen-

dant la nuit, il s'était écrié : « Eh bien, partons ! Quant à moi, je sais bien que je ne passerai pas le Rhin [1] ». Il paraît, du reste, que Bonnier était le seul qui n'approuvât pas ce départ nocturne, mais qu'il y a été presque contraint par les deux autres [2], qui le décidèrent à y consentir.

Comment et pourquoi des hussards de notre régiment se seraient-ils attachés à massacrer précisément les trois ministres et à se garder, au moins jusqu'à l'arrivée de mes patrouilles, de toucher aux autres personnes ? Il leur aurait été absolument indifférent d'attaquer l'une ou l'autre des voitures, de tuer l'un ou l'autre des voyageurs, puisque, comme le prétendent ceux qui les accusent, ils n'avaient qu'un but, qu'un objectif : le pillage et le vol. Pourquoi ne serait-ce pas tout aussi bien un émigré des Pays-Bas qui aurait organisé le coup et fait tuer ou tué le ministre Bonnier et les deux autres ? Il est, en effet, universellement connu que ce fut à Bonnier que ces émigrés durent la perte de leurs biens.

Jean Debry lui-même, lorsque le lieutenant Draveczky l'accompagna jusqu'au Rhin et escorta les voitures, a remercié le lieutenant de cette escorte et lui a dit que : « Si jamais le sort de la guerre faisait tomber un officier des hussards de Szekler entre les mains des Français, il se ferait un véritable plaisir de pouvoir lui être utile [3] ».

Il fit un présent à l'escorte que je lui avais accordée et voulut même faire, aux lieutenants Draveczky et Fontana, un présent que ces officiers refusèrent. C'est, je crois, la preuve évidente qu'il n'avait pas alors le moindre grief contre les hussards de notre régiment et ne les soupçonnait en aucune façon, à ce moment, d'avoir pu être les auteurs du crime.

Jean Debry donna de plus à notre trompette, qui avait marché

---

[1] Le ministre badois Edelsheim écrivit ce qui suit, le 3 mai, au conseiller de régence Kappler : « Lorsque les ministres français furent arrêtés une première fois à la porte, ils descendirent de voiture. A peine arrivé chez le directorial, le ministre Bonnier s'écria à haute voix et avec un accent convaincu : Je suis sûr que ce sera la nuit de ma mort ». (OBSER, *Politische Correspondenz Carl Friedrich's von Baden*, III, 241.)

[2] Cf. page 79.

[3] Cf. *Moniteur universel*, n° 252, du 12 prairial an VII. (*Note du Traducteur.*)

en tête du convoi, un billet cacheté qu'il devait présenter immédiatement, dans le cas où le convoi aurait rencontré des patrouilles françaises. Je mentionne ce fait uniquement afin de montrer que Jean Debry avait connaissance de l'attaque que les siens projetaient d'exécuter contre nos avant-postes. Il n'aurait pas sans cela cru nécessaire de prendre cette précaution.

Du reste, le major von Harrant, qui accompagnait le convoi, pourra confirmer tout ce que je viens de déclarer.

16. *Quand et à quelle heure les voitures de l'ambassade sont-elles parties de Rastatt avec Jean Debry et le reste du personnel de l'ambassade pour être conduites jusqu'au Rhin ?*

Le 29, à midi, le convoi quitta Rastatt sous l'escorte du lieutenant Draveczky, d'un sous-officier, d'un trompette qui précéda les voitures et de 12 hommes. Le passage du Rhin, à l'aide du bac, dura presque jusqu'au soir, puisque c'est à 6 heures seulement que l'escorte rentra à Rastatt.

Le lieutenant Fontana, dont j'ai parlé dans la réponse précédente, ne faisait pas partie de l'escorte. Il était détaché à Plittersdorf et a eu une conversation, comme il me l'a dit plus tard, avec le ministre de la république ligurienne, qui passa le Rhin et partit en même temps que la légation française.

17. *Il paraît que plusieurs ministres avaient exprimé le désir d'accompagner le ministre Jean Debry jusqu'au bac. Le témoin a refusé son autorisation. On désire connaître le motif de ce refus ?*

J'ai considéré ce désir comme un acte de méfiance à mon égard. Il m'a semblé qu'on doutait de la sûreté de l'escorte que j'avais fournie, et telle a été la cause principale de mon refus. Il me semblait de plus que les membres du corps diplomatique ne pouvaient rendre aucun service à une autre légation et qu'on aurait pu dire ensuite que les membres du corps diplomatique allemand avaient dû accompagner la légation française jusqu'au Rhin. Du reste, le secrétaire de la légation prussienne, von Jordan et le major badois von Harrant, ont accompagné les Français.

Enfin, j'avais reçu l'ordre de faire escorter jusqu'au Rhin les ministres de France et de Ligurie, mais de ne laisser aucun des autres ministres les accompagner. Je me suis strictement conformé aux ordres que j'avais reçus.

REMARQUE.

Lors de la lecture de sa déposition, le témoin ajouta ce qui qui suit, afin de mieux préciser et d'élucider plus complètement sa 14e réponse :

« J'ai invoqué l'exemple de ce qui était arrivé à des généraux et à d'autres personnages qui avaient subi le même sort que les ministres français, parce qu'ils s'étaient, sans raison et sans nécessité, entêtés à voyager de nuit. C'est uniquement à cause de l'obscurité de la nuit, qu'en 1795, un de nos officiers supérieurs, plusieurs de nos officiers et un certain nombre d'hommes ont été blessés et sabrés par leurs propres camarades, simplement parce qu'on n'avait pu les reconnaitre à temps dans les ténèbres. »

Signé : BURKHARD, capitaine.

Après lecture et approbation du présent procès-verbal, le témoin a été autorisé à se retirer et la séance a été levée à 1 heure après midi.

(Suivent les signatures du président, des membres, etc.)

La séance est reprise, le 8 mai 1799, à 3 h. 1/2 après midi, et l'on a continué l'interrogatoire du capitaine Burkhard.

18. *Il paraît que les voitures de l'ambassade ont été pillées. Le témoin est invité à dire avec une entière véracité, s'il n'a pas relevé des traces de ce pillage, s'il n'a rien découvert à ce propos, si l'on n'a pas trouvé sur les hussards, appartenant aux patrouilles qui ont rencontré les voitures, divers objets précieux, et dans ce cas il devra faire connaître la nature de ces objets?*

Je n'ai fait aucune découverte de ce genre et, malgré toutes mes recherches, je n'ai pu trouver aucun objet provenant du vol ou du pillage.

19. *A-t-on enlevé ou emporté des voitures de l'ambassade quoi que ce soit, peu importe le nom ou la nature des choses enlevées?*

Il est absolument certain qu'on a commis des actes de pillage, qu'on a enlevé certaines choses placées dans les voitures. Mais

les hussards de la patrouille ne sauraient en être accusés, par cela même que mes investigations et les visites auxquelles on les a soumis, n'ont amené la découverte de quoi que ce soit. Le pillage a dû se faire sans aucun doute avant l'arrivée des deux patrouilles de mon escadron sur les lieux où le crime a été commis.

On avait, comme je l'ai dit, renversé une voiture que mes hommes ont relevée. Il est donc permis de supposer que certains objets placés dans cette voiture ont pu se perdre. De plus, on a ramené les voitures de nuit à Rastatt et, dans la foule énorme qui s'est pressée autour de ces voitures, quelque main a pu s'égarer. Il est encore possible que quelque domestique ait réussi à se glisser, sans être remarqué, dans une de ces voitures et à y enlever des objets.

A partir du moment où les voitures ont été amenées à la porte de Karlsruhe, je puis affirmer et garantir que rien n'a pu en être enlevé. Je prescrivis en effet aussitôt, et de concert avec l'officier badois qui y commandait la garde, de placer deux factionnaires badois et un factionnaire fourni par mes hussards, qui avaient ordre de veiller sur ces voitures. De plus, j'ai fait allumer immédiatement des torches et des feux de bivouac, afin d'empêcher les voleurs de profiter de l'obscurité pour y dérober quelque objet.

J'avais du reste eu le soin de faire sortir de la voiture où ils étaient placés et transporter en présence du grand prévôt badois von Holzing, dans la pièce qui me servait de bureau, les sacs d'argent, dont trois étaient encore fermés par des cachets, que l'on avait brisés seulement à un quatrième sac contenant des gros écus de 6 francs, ainsi que des bagatelles de toute sorte et des objets précieux, tels que tabatières, boucles, etc. En présence du même von Holzing, je remis ces objets et ces sacs dès le lendemain au valet de chambre de Roberjot, non sans avoir remarqué que ce domestique avait mis dans sa poche une fort belle tabatière, pendant que M. von Holzing aidait les gens à emballer ces objets.

Quant aux lettres et autres documents écrits qui se trouvaient dans un coffre carré, dans un coffret en bois, dans des paquets et dans un portefeuille, je les fis sortir de la voiture en présence de M. von Holzing. J'avais, dès ce moment, pris la résolution de les envoyer à mes chefs, comme j'avais reçu l'ordre de le faire

lors de l'enlèvement des papiers du courrier français que nous avions arrêté. Je croyais bien faire en agissant de la sorte, par cela même qu'on pouvait toujours restituer ces papiers dans le cas où l'on aurait trouvé inutile de les garder.

Il y avait encore une boîte carrée, qui me parut, à cause de sa très grande légèreté, devoir contenir elle-même des papiers et que j'envoyai également à mes chefs, malgré les réclamations de l'envoyé de Thurn et Taxis, le baron von Vrints, qui me sommait d'avoir à les lui livrer.

Je dois encore ajouter que je remis moi-même deux sacs d'argent au valet de chambre de Roberjot, que le grand prévôt remit les deux autres à un autre domestique de l'ambassade, arrivé un peu après le valet de Roberjot.

20. *Le témoin a-t-il fait minutieusement visiter tous ses hommes, aussi bien ceux des patrouilles qui rencontrèrent les voitures que ceux du reste de son escadron? A-t-il découvert des sabres et des effets souillés de sang ou quelque autre indice de l'acte qu'auraient commis quelques-uns de ses hommes?*

J'ai inspecté avec le soin le plus minutieux les sabres et tous les effets de mes hommes sans découvrir le moindre indice suspect.

21. *A quel moment les autres ministres ont-ils quitté Rastatt?*

Ils sont tous partis le 29 et le 30.

J'ai donné deux hussards au ministre de Brunswick, baron Rheden, deux autres de mes hussards au ministre Directorial, parce que ces messieurs me le demandèrent, et aussi parce que, n'ayant plus à ce moment à redouter une attaque ou une surprise, je pouvais disposer plus facilement de quelques hommes, en raison de la diminution de l'effectif de mes patrouilles que je n'avais plus besoin de constituer aussi fortement.

Les autres ministres n'ont pas demandé d'escorte, à l'exception du ministre de Prusse, qui n'attendit pas que j'eusse eu le temps de faire monter mes hommes à cheval et partit pour Karlsruhe sous l'escorte de troupes badoises.

22. *Le témoin est-il resté encore longtemps avec son escadron à*

Rastatt? Quand et par qui a-t-il été relevé? S'est-il passé quelque chose d'intéressant jusqu'au moment de son relèvement?

J'ai été relevé le 3 mai par mon camarade Szekely, sans qu'il se fût jusque-là rien passé qui vaille la peine d'être remarqué. On m'a dit seulement que le gouvernement badois avait fait établir par des chirurgiens un *visum repertum* constatant l'état des corps des deux ministres assassinés et la nature des blessures de M. Jean Debry.

23. *Le témoin a-t-il encore quelque chose à ajouter?*

Absolument rien.

Signé : Von Burkhard, capitaine.

Le capitaine, après avoir reconnu l'exactitude du procès-verbal de sa déposition, dont lecture lui a été donnée à haute et intelligible voix, a été autorisé à se retirer après avoir juré de garder le secret.

Le procès-verbal a été clos à 6 h. 1/2 du soir.

Villingen, le 8 mai 1799.

(Suivent les signatures.)

CONTINUATION DES INTERROGATOIRES.

Villingen, le 10 mai 1799.

Après avoir recueilli les dépositions complètes et détaillées du colonel von Barbaczy et du capitaine Burkhard, on a reconnu la nécessité de faire comparaître successivement les hommes ayant fait partie des patrouilles. On commença cette série d'interrogatoires par celui du maréchal des logis chef.

1. *Comment s'appelle le témoin? où est-il né, etc.?*

Etienne Konczak, né à Banfalu (Transylvanie), 40 ans, catholique, marié, au service depuis 21 ans, maréchal des logis chef depuis 1796 au régiment de hussards de Szekler (au 1er escadron de la division du colonel), décoré de la médaille d'honneur en argent.

QUESTIONS SPÉCIALES.

2. *Le témoin a-t-il déjà paru en justice? A-t-il antérieurement été l'objet d'une enquête ou de poursuites?*

Jamais.

3. *Le témoin connaît-il la raison pour laquelle il est cité à comparaître?*

Je m'imagine que c'est à cause de l'événement qui s'est passé près de Rastatt et de ce qui est arrivé aux ministres français.

4. *Quel a été le service ou la fonction du témoin aussitôt après son arrivée à Rastatt, le 28 avril au soir, sous les ordres du capitaine Burkhard?*

Aussitôt après notre établissement à Rastatt, le capitaine m'ordonna de conduire une patrouille vers le Rhin, du côté de Stollhofen, parce que, d'après les renseignements reçus, l'ennemi voulait se porter en avant et attaquer nos avant-postes.

5. *A quelle heure et avec combien d'hommes le témoin a-t-il quitté Rastatt?*

Le 28 août, vers 8 heures du soir, avec 15 hommes.

6. *Le témoin peut-il donner les noms des hommes dont se composait sa patrouille?*

J'avais avec moi les hussards Jean Eggerth, Samuel Kolumba, Michel Nagy, Joseph Nagy, André Marock, Jean Wartha, Ladislas David, Pierre Mathei, Bénédict Toth, Mathias Kéresztes, André Jozsa, Georges Andrasy, André Woina, Ignace Portoy et Thomas Belatj.

7. *Combien de temps a duré la patrouille et par quels endroits a-t-elle passé?*

Je me suis porté du côté d'Hügelsheim et d'Iffezheim en poussant vers Stollhofen. La patrouille a duré tout au plus trois heures.

8. *Le témoin a-t-il eu pendant tout le temps tous ses hommes avec lui? Ou bien en a-t-il détaché quelques-uns et de quel côté?*

En raison des circonstances et de la situation, j'ai, à certains

moments, détaché sur mes flancs des patrouilles de quelques hommes et me suis parfois aussi fait éclairer et précéder par quelques hussards.

9. *Le témoin n'est-il pas arrivé sur le chemin qui mène de Rastatt à Rheinhausen (Rheinau)?*

J'ai pris avec ma patrouille par un chemin de traverse qui, venant d'Iffezheim, aboutit à cette route.

10. *Que s'est-il passé sur cette route? quels événements se sont produits dans cette nuit du 28 au 29 avril?*

Pendant que je suivais avec ma patrouille le chemin en question, venant d'Iffezheim, nous entendîmes du bruit et, au milieu de ce bruit, des cris poussés par des femmes. Je fis faire halte et, comme le bruit augmentait, je me portai, en passant un petit pont, vers le point d'où me semblait venir ce bruit. Je n'emmenai avec moi que quatre hommes et fis arrêter les autres à une centaine de pas plus en arrière.

D'après ce que je pus distinguer dans l'obscurité, il y avait plusieurs voitures sur la route. Je passai assez rapidement le long des trois premières et trouvai près de la quatrième un brigadier, qui s'appelle Moïse Nagy. Il me dit qu'envoyé lui aussi en patrouille, il s'était rendu sur ce point, attiré lui aussi par le bruit dont j'ai parlé. A son arrivée, il avait vu plusieurs individus, les uns à pied, les autres à cheval, qui s'éloignèrent vivement des voitures. A son approche, ces gens s'étaient enfuis dans le bois voisin où il lui avait été impossible de les rattraper. A peu de distance de ces voitures il y avait, gisant sur le sol, un homme mort, que je secouai et auquel je criai d'abord en allemand, puis en hongrois : « Form » (*Lève-toi*). Dans quelques voitures il y avait encore des femmes. Quelques chevaux étaient tenus par des valets, qui pouvaient être au nombre de cinq. Je m'imagine que les autres personnes, qui se trouvaient dans et sur les voitures, avaient pris peur et s'étaient enfuies. Il y avait par terre pas mal de choses qu'on y avait jetées pêle-mêle. Les voitures étaient chargées de coffres et de caisses. Mais je n'ai remarqué tout cela que rapidement, parce qu'aussitôt après avoir découvert le cadavre, je suis parti pour faire mon rapport au capitaine Burkhard et lui demander des ordres.

J'ai encore interrogé un cocher qui se tenait près des chevaux et lui ai demandé à qui appartenaient les chevaux et les voitures, et quels étaient les deux morts — je n'aperçus le deuxième cadavre que plus tard. Il me répondit que les chevaux appartenaient à M. le Margrave de Bade et les voitures à l'ambassade de France. Mais il ne put me fournir aucun renseignement sur les morts. Il me dit qu'il faisait noir et qu'on ne pouvait reconnaître ces personnes. Moi-même je ne pus découvrir, à cause de l'obscurité, de quelle espèce d'armes on s'était servi pour les tuer.

11. *Le témoin, en arrivant près des voitures, a-t-il oui ou non vu, comme il l'apprit par le récit du brigadier Nagy, des hommes à cheval s'éloigner en toute hâte?*

Je n'ai rien vu; mais le brigadier m'a dit que des individus s'étaient enfuis dans le bois, et j'ai, en effet, vu, lors de mon arrivée, deux de nos hussards qui revenaient du bois, après avoir en vain essayé de joindre les fuyards.

Je crois cependant avoir dit au capitaine que j'avais vu des gens s'enfuir vers le bois; mais je n'ai donné ce renseignement sous cette forme qu'à cause de la précipitation mise à mon rapport. Ce n'est pas moi, mais c'est le brigadier Nagy qui avait vu ce fait, sur lequel il pourra donner des renseignements précis et détaillés.

12. *Quels sont les noms des quatre hussards qui se portèrent en avant avec lui?*

Ce sont les hussards Bénédict Tóth, Ladislas David, Ignace Portoy et André Woina.

13. *Les onze autres hommes sont-ils venus jusqu'à l'endroit où se trouvaient les voitures et où le crime avait été commis?*

Ils ne sont pas venus jusqu'aux voitures, et sont restés à cheval à six ou sept pas de distance de ces voitures.

14. *Le témoin saurait-il le nom des deux hussards que le brigadier Nagy avait envoyés dans le bois, à la poursuite des inconnus qui s'étaient enfuis, et qui revinrent au moment où le témoin, attiré par le bruit, arrivait près des voitures?*

J'ignore leurs noms, les hommes n'appartenaient pas à ma patrouille. Mais le brigadier Nagy, qui leur ordonna de pénétrer dans le bois, pourra donner leurs noms.

15. *Quels sont les ordres que le capitaine donna au témoin après avoir entendu son rapport ?*

Le capitaine m'ordonna de faire faire demi-tour à toutes les voitures, et de les escorter en ville. Pendant que je m'étais rendu auprès du capitaine pour lui faire mon rapport, j'avais laissé le brigadier Nagy avec tout notre monde auprès des voitures, avec l'ordre de les faire garder avec le plus grand soin.

16. *Il y a tout lieu de croire que les voitures de l'ambassade française étaient accompagnées par des porteurs de flambeaux. Y avait-il encore des flambeaux allumés au moment où le témoin, entendant du bruit, se porta vers les voitures ?*

Lorsque je me portai de ce côté, il n'y avait plus de flambeaux allumés. Sans cela j'aurais pu voir bien des choses, et peut-être même apercevoir et découvrir les individus qui, à l'approche du brigadier Nagy, s'étaient enfuis vers le bois.

17. *Quelle heure environ était-il lorsque le témoin entendit le bruit et courut vers les voitures ?*

Il pouvait être entre 10 et 11 heures du soir.

18. *A quel moment et avec quelle escorte a-t-on ramené les voitures en ville ? A quelle heure y arrivèrent-elles ?*

L'opération prit pas mal de temps. Une voiture avait été renversée. Il fallut la relever. On ne put le faire que lorsqu'on eut fait venir de la ville des lanternes et des flambeaux que l'on ne put se procurer qu'après minuit. Il devait être environ 2 heures lorsque ces voitures rentrèrent en ville, escortées par les deux patrouilles.

19. *Combien y avait-il de voitures ?*

Sept voitures.

20. *Il paraît que les voitures ont été pillées. Le témoin sait-il quelque chose à ce propos ?*

Depuis le moment de mon arrivée près des voitures, il est bien difficile qu'on ait pillé quoi que ce soit. S'il y a eu des actes de pillage, ils sont antérieurs à notre arrivée, puisqu'on avait versé

une voiture et que, lorsqu'on nous apporta les flambeaux, je pus clairement constater qu'on avait forcé et brisé un panneau que je trouvai à terre, où l'on avait également jeté d'autres objets.

Il a pu également arriver que, lors de notre rentrée à Rastatt, pendant la traversée de la ville, on ait profité de l'énorme masse de monde qui se pressa autour de nous, pour dérober quelque chose.

21. *Il parait et l'on a prétendu que les hommes des deux patrouilles avaient pillé les voitures?*

Je n'ai absolument rien vu qui permette de croire que nos hommes aient enlevé la moindre chose, même les bagatelles les plus insignifiantes. On a, du reste, visité de suite, à fond, des pieds jusqu'à la tête, en présence des officiers de l'escadron, les hommes de ma patrouille et de celle du brigadier Nagy, et l'on n'a rien trouvé de suspect sur eux.

22. *Le témoin est-il sûr que tous ses hommes étaient rassemblés, lorsqu'on escorta les voitures jusqu'à la ville, qu'aucun hussard ne s'est éloigné?*

Personne ne s'est éloigné, ni écarté. Personne ne manquait, lorsque, après être rentré à Rastatt, je reformai mon monde, et procédai à l'appel.

23. *Le témoin a-t-il remarqué qu'un des hommes ait eu son sabre ou son uniforme souillé de sang? A-t-il relevé sur eux quelque trace de participation au crime?*

Comme je l'ai déjà dit, chaque homme a été visité à fond, et l'on n'a trouvé sur personne la moindre trace suspecte.

24. *Qu'a-t-on fait des voitures après les avoir ramenées dans la ville?*

Lorsque, sur l'ordre du capitaine Burkhard, on eut ramené les voitures à l'intérieur de la porte de Karlsruhe, on y établit deux postes fournis, l'un par les troupes badoises, l'autre par nous et qu'on chargea de les garder jusqu'à nouvel ordre. Mes hommes et moi nous rentrâmes à l'escadron, et je ne sais ce qui s'est passé depuis lors.

25. *Le témoin sait-il à quelle heure ces sept voitures ont quitte Rastatt le lendemain ?*

Je n'assistai pas à ce départ. J'ai appris plus tard que les voitures étaient parties dans la matinée du 29 avril.

26. *Le témoin a dit précédemment qu'il avait entendu du bruit et des cris de femmes sur la route de Rheinau, et qu'il s'était dirigé de ce côté. Ne pourrait-il pas se rappeler les paroles qu'il a entendues, et dans quelle langue elles ont été prononcées ?*

Au commencement je n'ai rien pu discerner à cause de la distance. Quand j'arrivai plus près, la plus grande partie des gens s'étaient déjà enfuis. Les femmes seules continuaient à crier très fort dans une langue que je ne comprenais pas. J'ai seulement entendu distinctement les mots : *Mon Dieu !*

27. *Le témoin a-t-il encore quelque chose à dire et à ajouter à sa déposition ?*

Absolument rien.

Etienne Konczak, maréchal des logis chef.

Le témoin, après avoir reconnu l'exactitude du procès-verbal de sa déposition, dont lecture lui a été donnée, a été autorisé à se retirer après avoir juré de garder le secret, et la séance a été levée à 7 heures et demie du soir. Signat. *ut supra.*

(Suivent les signatures des membres de la commission, etc.)

Continuation le 11 mai 1799, à 7 heures et demie du matin.

On a reconnu la nécessité de faire comparaître le brigadier qui commandait l'autre patrouille, et, après lui avoir rappelé qu'il devait dire toute la vérité, on a procédé à son interrogatoire.

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. *Quel est le nom du témoin et où est-il né ?*

Moïse Nagy, né à Köpecz (Transylvanie), 42 ans, appartient à la religion réformée, célibataire, sans profession, 26 ans de service, brigadier au 1er escadron de la division du colonel,

régiment des hussards de Szekler, décoré de la médaille d'honneur en argent.

2. *A-t-il déjà été traduit en justice ou soumis à des poursuites?*

J'ai été une fois déjà cité devant le tribunal pour des affaires particulières. Je n'ai jamais été ni poursuivi, ni soumis à une enquête.

3. *Connait-il la raison pour laquelle il a été appelé par la commission?*

Je m'imagine que j'ai été cité à cause du malheur arrivé près de Rastatt à l'ambassade française.

QUESTIONS D'ORDRE PARTICULIER.

4. *Quand le témoin est-il arrivé à Rastatt, quel était son chef et combien de temps est-il resté dans cette ville?*

Je suis arrivé à Rastatt, avec tout l'escadron, sous les ordres du capitaine Burkhard, le 28 avril, entre 6 et 7 heures du soir. Environ une heure plus tard j'ai été envoyé en patrouille avec 15 hommes.

5. *Quels ordres lui a-t-on donnés? De quel côté s'est dirigée sa patrouille?*

J'ai reçu l'ordre de me porter avec mes hommes sur Steinmauern, de me diriger de là sur Plittersdorf et de voir si je ne découvrais pas l'ennemi, parce qu'on avait appris que cet ennemi voulait nous attaquer.

6. *Combien de temps est-il resté dehors avec sa patrouille et que s'est-il passé pendant ce temps?*

J'ai bien pu rester pendant environ deux heures et demie à battre le pays le long du Rhin et du côté de Plittersdorf, sans rien voir de l'ennemi et je me disposais à me porter de Plittersdorf sur Rheinau pour rentrer à Rastatt, lorsque j'entendis du bruit à quelque distance et aperçus quelques lumières; je me dirigeai avec mes hommes vers ces lumières, mais pendant ma marche je vis *ces lumières disparaître l'une après l'autre* et lorsque j'arrivai à l'endroit où j'avais cru les apercevoir, il

n'y en avait plus une seule. Je poussai en avant; mon cheval refusa d'avancer. Je l'éperonnai et en *franchissant un fossé* j'arrivai sur la route. Je vis alors plusieurs hommes à pied et à cheval se sauver du côté du bois et j'aperçus sur la route plusieurs voitures arrêtées. Autant qu'il me fut possible de distinguer quelque chose, il me sembla que quelques-uns de ces gens inconnus portaient de longs vêtements blancs et gris[1]. Mais, comme toutes les lumières étaient éteintes lors de mon arrivée, je ne pus plus rien distinguer, d'autant plus que s'apercevant de mon approche ils s'enfuirent dans le bois où je les fis suivre et rechercher par 6 ou 7 hommes de ma patrouille. Mais ils se perdirent dans le bois et malgré les efforts de mes hommes on ne put les y joindre à cause de la grande avance qu'ils avaient prise.

7. *Le témoin a-t-il été dans l'absolue impossibilité de distinguer quels étaient ces individus? A-t-il pu voir s'ils étaient armés? Ne pourrait-il pas indiquer mieux la couleur de leurs vêtements et dire quelle langue ces individus parlaient?*

Il faisait noir lorsque j'arrivai sur les lieux et ces individus se sont sauvés si vivement dans le bois, que je n'ai même pas pu voir la coiffure qu'ils avaient. Après avoir franchi le fossé il me fallut passer un pont, et comme quatorze chevaux font pas mal de bruit, ils eurent le temps de s'échapper. Ces hommes n'ont rien dit et j'entendis seulement le chuchotement des personnes qui se trouvaient près des voitures.

8. *Le témoin a dit qu'il y avait des individus à cheval parmi ceux qui s'enfuirent dans le bois. S'ils ont pu pénétrer à cheval dans le bois, ses hommes auraient pu en faire autant et les joindre?*

Les gens qui se sauvaient connaissaient le pays mieux que mes hommes et l'on sait combien il est facile de s'égarer de nuit, surtout dans les bois, et d'y perdre sa direction.

---

[1] Il s'agit ici de roquelaures, manteaux de voyage de couleur claire portés à cette époque par les gens de service. (*Note du Traducteur.*)

9. *Quels étaient les individus qui se trouvaient près des voitures et comment se conduisirent-ils ?*

C'étaient quelques cochers qui se tenaient près des chevaux, puis quatre femmes dans les voitures qui, autant que je puis en juger, parlaient français, puis un autre homme. Mais je ne saurais dire qui il était.

Au moment où je faisais le tour des voitures, le maréchal des logis chef Konczak arriva avec quatre hommes. Au même moment nous trouvâmes par terre deux hommes morts. Le maréchal des logis en secoua un et l'interpella en vain en allemand et en hongrois, en lui disant de se lever.

Nous interrogeâmes un des cochers, nous lui demandâmes à qui étaient les chevaux et les voitures, et qui étaient les deux morts. Il nous répondit que les chevaux appartenaient au margrave de Bade et les voitures à l'ambassade française. Mais il ne put nous dire à ce moment qui étaient les morts, parce qu'il faisait noir, si noir que ni lui, ni le maréchal des logis, ni moi nous ne pûmes même découvrir de quelle façon ils avaient été tués.

10. *Quels sont les noms des hommes qu'il détacha dans le bois à la poursuite de ceux qui s'enfuyaient ?*

Joseph Költö, Paul Nagy, Samuel Molnar, Michel Gulyas, Michel Szos, Georges Domokos, Pierre Lakatos; tous revinrent bientôt en me disant qu'ils n'avaient pu rattraper personne.

11. *Que s'est-il passé ensuite et quelles instructions lui donna le maréchal des logis chef qui, comme on l'a fait remarquer déjà, arriva plus tard ?*

Le maréchal des logis chef s'est rendu de suite en personne chez le capitaine afin de lui faire un rapport sur l'événement. Il m'ordonna de rester avec tous nos hommes, provisoirement auprès des voitures que je devais garder avec soin. Lorsqu'il revint, il ordonna de faire faire demi-tour aux voitures et de les escorter en ville.

On avait renversé une voiture qu'il fallut assez longtemps pour relever, d'autant plus qu'il fallut attendre jusqu'à ce que, de Rastatt, on eût apporté des flambeaux.

Les voitures arrivèrent enfin en ville vers 2 heures du matin. Les cochers voulaient se rendre au château. Le capitaine s'y opposa, il permit seulement aux dames de descendre dans la cour du château. On conduisit les voitures à l'intérieur de la porte de Karlsruhe.

12. *Il paraît que les voitures ont été pillées. Le témoin sait-il quelque chose de ce pillage?*

Je n'en sais absolument rien. J'ai aperçu et trouvé par terre une cassette éventrée, pas mal de papiers et quelques objets insignifiants éparpillés sur la route. Mais je ne sais qui a fait cela. J'ai ramassé moi-même cette cassette, qui était assez lourde, et l'ai replacée dans la voiture qu'occupaient les dames. Derrière la quatrième voiture on avait chargé une malle de voyage qui, comme je le fis remarquer lorsqu'on apporta des lumières, avait été ouverte et forcée. Je ne sais pas non plus qui le fit. Tout cela a dû se faire avant notre arrivée.

13. *On prétend cependant que les hussards des deux patrouilles ont pillé les voitures; que peut répondre le témoin à ce sujet?*

Nous n'avons touché à rien, nous n'avons rien dérobé; le capitaine, aussitôt après la rentrée des deux patrouilles, a fait visiter à fond et en présence des officiers chacun des hommes. On n'a rien trouvé sur aucun de nous tous.

14. *Quelque hussard n'a-t-il pu s'éloigner, sans qu'on s'en aperçoive, et rester absent pendant quelques instants, sans qu'on ait pu savoir où il avait été?*

A l'exception des hommes que j'avais envoyés dans le bois et qui revinrent aussitôt, aucun de mes hommes ne s'est écarté. Aucun étranger n'a paru sur le lieu de la catastrophe, seul le major badois y est arrivé après le maréchal des logis chef et est rentré en ville en même temps que les voitures.

15. *Un des hommes de sa patrouille avait-il son sabre ou son uniforme taché de sang?*

En aucune façon, puisque, comme je l'ai dit, nous avons tous été minutieusement visités.

16. *Sait-il combien de temps les voitures ramenées à Rastatt y restèrent, quand on les a dirigées vers le Rhin, et combien il y en avait?*

Il y avait, je crois, sept voitures. Je ne saurais dire exactement quand elles partirent pour le Rhin, parce que je suis rentré la nuit même à l'escadron avec le maréchal des logis chef et les deux patrouilles.

17. *Le témoin sait-il encore quelque chose et a-t-il quelque chose à ajouter?*

Absolument rien.

Signé : Moïse Nagy, brigadier.

Après avoir reconnu l'exactitude du procès-verbal de sa déposition, dont lecture lui a été donnée, le témoin, après avoir juré de garder le secret, a été autorisé à se retirer.

REMARQUE.

On aurait inutilement, et sans avantage aucun, fait traîner en longueur une instruction qu'on voulait terminer le plus tôt possible en interrogeant tous les hussards des deux patrouilles; on prit par suite la résolution de faire comparaître deux des quatre hommes qui accompagnaient le maréchal des logis chef Konczak, puis un des hussards que le brigadier Nagy chargea de poursuivre les individus qui s'enfuyaient dans le bois; après ceux-ci, deux hommes de la patrouille du maréchal des logis, et enfin deux de celle du brigadier, soit en tout huit hommes. On pensait que leurs dépositions suffiraient pour élucider les choses.

Comme ces hommes ne parlaient pas allemand, on adjoignit à la commission, en qualité d'interprète, le maréchal des logis chef Wransky, des hussards de l'Empereur, après lui avoir fait prêter serment, et l'audience continua par l'interrogatoire des hommes arrêtés et dont les noms suivent :

PREMIER HUSSARD.

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. *Noms et lieu de naissance?*

Benedict Toth, né à Hàromszek (Transylvanie), 52 ans, grec uni, marié, sans profession, 31 ans de service, soldat au 1er escadron de la division du colonel du régiment des hussards de Szekler.

2. *A-t-il déjà été arrêté et poursuivi?*

Jamais, depuis tout le temps que je sers.

QUESTIONS D'ORDRE PARTICULIER.

3. *Sait-il pourquoi on l'interroge actuellement?*

Je pense qu'on me fait comparaître à cause de ce qui est arrivé près de Rastatt aux ministres français.

4. *Que sait-il de tout cet événement?*

Lorsque nous arrivâmes à Rastatt, le 28 avril à 7 heures du soir, on ordonna au maréchal des logis chef Konczak de faire avec quinze hommes, parmi lesquels je me trouvais, une patrouille le long du Rhin, au delà de Stollhofen. Nous partîmes de Rastatt à 8 heures et nous passâmes par un village dans lequel le maréchal des logis se renseigna auprès du juge, afin de savoir si l'on avait vu des troupes ennemies, parce qu'on disait dans le pays que les Français allaient faire attaquer nos avant-postes par quelques milliers d'hommes. Nous traversâmes encore un autre village où le maréchal des logis posa les mêmes questions et nous passâmes deux bonnes heures environ à faire des patrouilles. Lorsque nous voulions déjà rentrer à Rastatt, nous entendîmes un grand bruit sur la route du côté de Rheinau. Le maréchal des logis nous fit aussitôt prendre le trot et nous nous portâmes du côté d'où venait ce bruit. A quelques pas de la route, le maréchal des logis chef nous fit faire halte. Il ordonna aux autres hussards de rester là et se porta sur la route avec moi et trois camarades. Il faisait complètement noir. Tout ce que je pus voir, c'est qu'il y avait des voitures sur la route, et nous trou-

vâmes près de la quatrième voiture le brigadier Nagy qui raconta en toute hâte au maréchal des logis chef que, lorsqu'il arriva peu d'instants avant nous, plusieurs hommes inconnus, qui avaient dû arrêter les voitures, s'étaient sauvés dans le bois. Le brigadier les avait fait poursuivre par plusieurs hussards de sa patrouille, qui revinrent peu après sans les avoir rejoints. Nous trouvâmes les corps de deux personnes qui nous étaient inconnues. Le maréchal des logis chef secoua l'un de ces cadavres. Dans les voitures, il y avait plusieurs femmes qui poussaient de grands cris dans une langue que je ne connais pas.

5. *Quelles mesures le maréchal des logis chef a-t-il prises en présence de cet événement?*

On me fit partir pour Rastatt avec un camarade, afin de prévenir le capitaine. Mais à dix pas derrière nous, le maréchal des logis chef arriva lui aussi et fit au capitaine le rapport de tout ce que nous avions vu.

6. *Quels ordres le capitaine a-t-il donnés à ce moment?*

Mon camarade et moi nous n'étions pas assez près pour pouvoir entendre tout ce que le capitaine a ordonné, mais le maréchal des logis chef, en quittant le capitaine, nous a emmenés avec lui, a fait faire demi-tour aux voitures, que l'on a ramenées en ville sous notre escorte, puis conduites à l'intérieur de la porte de Karlsruhe, après avoir fait descendre les dames au château.

7. *A quelle heure à peu près les voitures sont-elles entrées en ville?*

Entre 1 et 2 heures. Une voiture avait été renversée et il a fallu assez longtemps pour la relever.

8. *On a pillé les voitures. Le témoin en sait-il quelque chose?*

Je n'ai pas remarqué qu'on ait volé quoi que ce soit dans les voitures. Seulement lorsque je revins à Rastatt avec le maréchal des logis chef et lorsqu'on eut apporté des lumières, je vis qu'on avait forcé un coffret en cuir.

9. *N'a-t-il pas vu par terre un coffret éventré, des papiers et d'autres objets?*

Je ne me rappelle rien de tout cela.

10. *On dit que ce sont les hussards de la patrouille qui ont pillé les voitures. Il doit assurément en savoir quelque chose?*

Je ne sais rien de tout cela. On n'a trouvé aucun objet suspect sur aucun de nous, bien que l'on nous ait visités et fouillés à fond à notre rentrée à l'escadron.

11. *A quelle heure les voitures sont-elles parties de Rastatt le lendemain pour aller vers le Rhin? Que sait-il à ce sujet?*

Cela a dû être le 29 avril vers midi. J'étais à notre camp hors de la porte de Karlsruhe, lorsqu'on commanda les hommes qui devaient les escorter jusqu'au Rhin.

12. *Que sait-il encore?*

Je ne sais plus rien et n'ai plus rien à déclarer.

Signé : Toth Benedict.

Après lecture et approbation du procès-verbal, le témoin a été reconduit en prison et la séance a été suspendue à 1 heure après midi.

(Suivent les signatures des membres de la commission, etc.)

Continuation de la séance à 3 h. 1/2 de l'après-midi.

DEUXIÈME HUSSARD.

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. *Nom et lieu de naissance?*

André Woina, né à Hàromszek (Transylvanie), 38 ans, appartient à la religion réformée, marié, sans profession, 16 ans de service, soldat aux hussards de Szekler, même escadron, même division.

2. *A-t-il été déjà arrêté et poursuivi?*

Jamais.

3. *Sait-il pourquoi on l'interroge actuellement?*

Je suppose que c'est à cause de l'événement qui s'est passé près de Rastatt, dans la nuit du 28 au 29 du mois dernier.

4. *Lorsque votre escadron entra à Rastatt le 28 au soir, êtes-vous resté dans cette ville? ou quel service vous a-t-on donné à faire?*

Peu de temps après notre arrivée à Rastatt, on m'a envoyé en patrouille avec quatorze autres camarades sous les ordres du maréchal des logis chef Konczak. Nous sommes partis à 8 heures du soir.

5. *De quel côté êtes-vous allés en patrouille?*

Du côté du Rhin, vers Stollhofen.

6. *Combien de temps êtes-vous restés dehors?*

Environ deux heures et demie.

7. *N'avez-vous rien remarqué de particulier?*

Nous avons traversé un village dont je ne sais pas le nom ; le maréchal des logis chef y a demandé au juge s'il n'avait pas vu les Français. Puis, quand on se préparait à revenir à Rastatt, nous entendîmes au loin, sur la route de Rheinehausen (Rheinau), un grand bruit. Le maréchal des logis fit faire halte afin de mieux entendre. Mais, comme le bruit ne diminuait pas, il nous fit prendre le trot. A quelques pas de la route, le maréchal des logis arrêta les autres hommes de la patrouille et m'emmena sur la route même avec trois camarades. Nous y trouvâmes plusieurs voitures arrêtées ainsi que le brigadier Nagy, qui raconta au maréchal des logis qu'il était accouru avec sa patrouille en entendant du bruit et qu'il avait vu des hommes, les uns à cheval, les autres à pied, s'enfuir à son approche dans le bois. Il les avait fait poursuivre inutilement. Nous trouvâmes aussi deux hommes morts. Le maréchal des logis en secoua un en vain et lui cria de se lever.

Le maréchal des logis chef prescrivit alors à deux d'entre nous, à David et à Toth d'aller à Rastatt prévenir le capitaine. Mais, quelques instants plus tard, il pensa que ses deux hommes ne pourraient pas faire un rapport exact et il se décida à se rendre lui-même à Rastatt. Il m'emmena avec le hussard Portoy et fit au capitaine un rapport détaillé.

8. *Quels ordres le capitaine a-t-il donnés?*

Nous n'étions pas assez près pour pouvoir tout bien entendre.

Le maréchal des logis chef nous emmena avec lui sur la route et donna l'ordre de faire retourner les voitures, que nous conduisîmes sous escorte à Rastatt et que nous laissâmes à l'intérieur de la porte de Karlsruhe.

9. *Qui y avait-il dans les voitures, lorsque vous y êtes arrivés avec le maréchal des logis chef ?*

Il y avait dans les voitures quelques femmes, qui avaient crié, quelques cochers et quelques valets, peu nombreux, qui se trouvaient près des chevaux.

10. *A quelle heure les voitures sont-elles arrivées en ville ?*

Je ne puis le dire exactement; mais je crois que c'était après minuit.

11. *Il paraît que les voitures ont été pillées, et pillées par des hommes des deux patrouilles. Que savez-vous à ce sujet ?*

Aucun d'entre eux n'a pu prendre quoi que soit. Mais quand nous sommes arrivés à Rastatt, il est accouru tant de monde qu'il se peut fort bien que des gens du peuple aient réussi à dérober quelque chose sans qu'on s'en soit aperçu.

12. *Il paraît qu'à l'endroit où l'on arrêta les voitures, à l'endroit où l'on trouva les cadavres, on trouva également un coffret brisé, une certaine quantité de papiers et d'autres menus objets éparpillés par terre. Ce fait permettrait de croire qu'on s'est livré au pillage des voitures. Qu'il confesse la vérité, qu'il dise s'il a vu ces objets par terre et s'il n'a rien vu des actes de pillage ?*

Je n'ai rien remarqué de pareil, parce qu'il faisait nuit noire, et j'affirme une fois de plus que je ne sais rien du pillage dont vous me parlez.

13. *Savez-vous à quelle heure sont parties le lendemain les voitures qui, arrivées dans la nuit à Rastatt, ont été conduites jusqu'au Rhin? Combien y avait-il de voitures ?*

On les a conduites jusqu'au Rhin le 29 avril, à 10 heures du matin. Je ne m'en suis, du reste, pas autrement occupé, parce que j'étais déjà rentré au camp devant la porte de Karlsruhe. Il y avait sept à huit voitures.

14. *Le témoin a-t-il encore quelque chose à dire?*

Je n'ai plus rien à ajouter.

+++, André WOINA, hussard.

Après avoir reconnu l'exactitude du procès-verbal de sa déposition, dont lecture lui a été donnée, le témoin a été reconduit en prison et l'on a appelé le troisième hussard.

TROISIÈME HUSSARD.

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. *Nom, lieu de naissance, etc.?*

Joseph Költö, né à Korōspatak Hàromszek (Transylvanie), 23 ans, appartient à la religion grecque unie, célibataire, sans profession, 5 ans de service, soldat au même escadron, même division du régiment.

2. *A-t-il jamais été arrêté ou traduit en justice?*

Jamais.

QUESTIONS D'ORDRE PARTICULIER.

3. *Sait-il pourquoi il est actuellement cité à comparaître?*

Je crois que c'est à cause de l'événement qui s'est passé près de Rastatt.

4. *Que sait-il de cet événement?*

Peu de temps après notre arrivée à Rastatt, le 28 avril au soir, j'ai été envoyé en patrouille sous les ordres du brigadier Moïse Nagy. Il y avait, en dehors de moi, encore treize camarades. Nous sommes partis à 8 heures du soir et sommes allés du côté de Rheinausen (Rheinau) et Plittersdorf, parce que, disait-on, l'ennemi allait nous attaquer.

Il y avait environ deux heures que nous étions en patrouille et nous allions rentrer à Rastatt, en passant par Rheinau, lorsque nous entendîmes un grand bruit sur la route, où l'on voyait aussi quelques lumières. Nous nous portâmes tous de ce côté, où l'on voyait seulement des hommes en habits gris et blancs,

les uns à cheval, les autres à pied, courir et s'agiter autour de plusieurs voitures. Lorsque nous fûmes arrivés un peu plus près, ces hommes s'enfuirent dans le bois voisin. On avait éteint les lumières avant notre arrivée sur les lieux. Moi et six camarades nous poussâmes vers le bois, sur l'ordre du brigadier, mais nous ne pûmes les rejoindre, parce qu'ils connaissaient mieux le pays et que nous étions arrêtés par l'épaisseur du bois et l'obscurité de la nuit.

5. *N'a-t-il pas pu reconnaître, discerner quels étaient ces hommes, comment ils étaient habillés et armés, ou quelle langue ils parlaient?*

Je ne pus rien distinguer. Nous sommes revenus peu de temps après avoir été détachés, parce qu'il était impossible de les rejoindre. Nous retrouvâmes le brigadier Nagy près des voitures et nous vîmes arriver le maréchal des logis chef avec quatre hommes.

Je n'ai pas entendu parler les gens qui s'enfuyaient.

6. *Quelles personnes y avait-il dans les voitures et autour de ces voitures? Que s'est-il passé ensuite?*

Nous trouvâmes plusieurs femmes dans les voitures et plusieurs cochers près de leurs chevaux. J'ai vu aussi deux morts étendus par terre. Le maréchal des logis chef envoya alors deux hommes de sa patrouille à Rastatt pour prévenir le capitaine. Il les suivit de près avec deux autres hommes.

A son retour, il donna l'ordre de faire faire demi-tour aux voitures, dont l'une était encore renversée. Toutes les sept voitures furent conduites sous notre escorte à Rastatt, jusqu'à l'intérieur de la porte de Karlsruhe.

7. *Le témoin a-t-il remarqué qu'il y avait, à l'endroit où les voitures étaient arrêtées, des coffrets brisés, des papiers et d'autres objets éparpillés à terre?*

En aucune façon. Mais ces objets ont bien pu se trouver là gisant à terre sans que je les aperçoive, parce que la nuit était très sombre.

8. *Il semble que l'on ait pillé précisément les voitures auprès*

desquelles se tenaient les hussards des deux patrouilles? En sait-il quelque chose?

J'ignore absolument ce fait. Je suis resté tout le temps à quelques pas des chevaux jusqu'au moment où l'on reçut l'ordre d'escorter les voitures en ville.

9. *A quelle heure les voitures sont-elles arrivées en ville? Qu'en a-t-on fait ensuite?*

Il pouvait être 1 ou 2 heures du matin, lorsque nous arrivâmes en ville avec le commandant badois de Rastatt, qui nous avait rejoints et rentra avec nous.

Il fit descendre les femmes devant le château et l'on plaça les voitures à l'intérieur de la porte de Karlsruhe. Du reste, après cela, nous sommes tous rentrés au camp et je ne sais pas ce qu'on a fait ensuite des voitures.

10. *Le témoin sait-il encore quelque chose?*

Absolument rien.

Joseph Költö, hussard.

Après avoir reconnu l'exactitude de sa déposition, dont lecture lui a été donnée, le témoin a été reconduit en prison et l'on a appelé le quatrième témoin.

QUATRIÈME HUSSARD.

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. *Nom et lieu de naissance, etc.?*

Samuel Molnar, né à Gross-Bayarn (Nagy-Borosnyo) Hàromszek (Transylvanie), 24 ans, appartenant à la religion réformée, sans profession, 6 ans de service, soldat au même régiment, même division, même escadron.

2. *A-t-il jamais été arrêté, traduit en justice, puni ou condamné?*

Jamais.

3. *Sait-il pour quelle raison il est actuellement arrêté et l'objet d'une instruction judiciaire ?*

Je suppose que c'est à cause de ce qui est arrivé aux ministres français dans la nuit du 28 au 29 avril près de Rastatt.

4. *Quel était le chef de la patrouille dont il a fait partie peu de temps après son arrivée à Rastatt le 28 avril ?*

J'ai été avec treize de mes camarades mis sous les ordres du brigadier Nagy.

5. *Où avez-vous été en patrouille ?*

Nous avons passé par Steinmauern et Plittersdorf et nous avons battu tout le pays de ce côté. Au bout de deux heures, lorsque nous allions rentrer à Rastatt, après avoir dépassé Rheinhausen (Rheinau), nous entendîmes du bruit et des cris sur la route. On y voyait également deux lumières et nous remarquâmes que des individus qui me paraissaient vêtus de longs habits gris et blancs, les uns à cheval, les autres à pied, se démenaient autour de plusieurs voitures. Le brigadier commanda : *Au trot !* et nous porta de ce côté. Mais comme il nous fallut passer un pont, et comme nos chevaux faisaient pas mal de bruit, on éteignit les lumières près des voitures et plusieurs individus s'enfuirent dans le bois avant notre arrivée sur les lieux. Le brigadier m'ordonna de poursuivre avec six camarades les gens qui s'étaient enfuis; mais ils avaient une trop grande avance sur nous, ils connaissaient le pays mieux que nous, de plus l'obscurité de la nuit et l'épaisseur du bois retardaient notre marche. Je n'ai pu voir quels étaient les armes et les signes distinctifs de ces individus qui ne dirent pas un mot qui pût nous permettre de les reconnaître grâce à leur langage. Nous revinmes bientôt du bois et retrouvâmes près des voitures le brigadier Nagy et les autres hommes de notre patrouille. Le maréchal des logis chef Konczak arriva à ce moment avec quatre hommes, et le brigadier lui raconta tout ce qui s'était passé.

6. *Comment se sont conduits ensuite les individus qui étaient dans les voitures ou près de ces voitures ? Quelles étaient ces personnes ?*

L'obscurité m'a empêché de bien distinguer ce qui s'est passé.

Je sais seulement que quelques cochers se tenaient près des chevaux et quelques domestiques, et quelques femmes à l'intérieur ou auprès des voitures. Le brigadier découvrit aussi deux cadavres qu'il nous fit remarquer à nous tous ainsi qu'au maréchal des logis chef.

7. *Le maréchal des logis chef est-il resté tout le temps auprès des voitures et qu'a-t-il fait ensuite?*

Le maréchal des logis chef a envoyé deux hommes prévenir le capitaine. Il s'est presque aussitôt, du reste, rendu à Rastatt avec deux autres hommes afin de faire son rapport au capitaine. Le brigadier, lui, est resté avec nous tous et avec le reste de la patrouille du maréchal des logis chef, près des voitures afin de les protéger contre toute violence ou toute attaque.

8. *Le témoin a-t-il vu différents objets, des papiers, des caisses brisées, etc., jetés à terre auprès des voitures?*

Je n'ai absolument rien vu. Le brigadier a raconté plus tard qu'il avait vu de ces objets.

9. *Qu'est-il arrivé, lorsque le maréchal des logis chef revint de chez le capitaine?*

Il apporta l'ordre de faire faire demi-tour aux voitures pour les mener en ville. On apporta aussi des lumières. Une des voitures avait été renversée. Nous conduisîmes ainsi toutes les sept voitures sous escorte en ville jusqu'à l'intérieur de la porte de Karlsruhe. Lorsqu'on apporta les lumières, plusieurs soldats du margrave arrivèrent eux aussi avec un major et revinrent en ville avec nous et les voitures. Pour ma part on m'avait prescrit de me placer à cheval derrière les voitures et de fermer la marche avec quelques camarades.

10. *On a dit que les hussards des deux patrouilles avaient pillé les voitures. En savez-vous quelque chose?*

Nous avons toujours été réunis et ce n'est pas nous assurément qui avons fait quelque chose. Au contraire, nous avons veillé à ce qu'on ne touche à rien, à ce qu'on n'enlève rien. Si l'on a pris quelque chose, cela a été fait avant notre arrivée et par ceux qui se sont enfuis dans le bois.

11. *Sait-il à quelle heure les voitures arrivèrent à Rastatt et quand elles partirent le lendemain avec l'escorte qui les accompagna jusqu'au Rhin?*

Les voitures rentrèrent à Rastatt entre 1 et 2 heures du matin. Je ne sais pas à quelle heure on les conduisit le lendemain jusqu'au Rhin, parce que, comme tous les hommes des deux patrouilles, je suis rentré de suite à l'escadron. La seule chose que j'aie vue, c'est qu'en ramenant les voitures en ville, on fit descendre les femmes à la porte du château.

12. *A-t-il encore quelque chose à ajouter?*

Rien de plus.

Signé : Samuel MOLNAR, hussard.

Après avoir reconnu l'exactitude du procès-verbal de sa déposition dont lecture lui a été donnée, le témoin a été reconduit en prison et la séance a été levée à 7 h. 1/2 du soir.

Villingen, 11 mai 1799.

(Suivent les signatures, etc.)

Continuation le 13 mai 1799 à 3 heures de l'après-midi.
On commença par entendre le cinquième hussard.

CINQUIÈME HUSSARD.

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. *Nom, lieu de naissance, etc.?*

Ladislas David, né à Bodos, 36 ans, appartient à la religion réformée, marié, sans profession, 16 ans de service, soldat au même régiment, même division, même escadron.

2. *A-t-il été déjà arrêté ou traduit en justice?*

Jamais.

3. *Sait-il pourquoi il est actuellement l'objet d'une instruction judiciaire?*

Je suppose que c'est parce que, pendant que j'étais en pa-

trouille dans la nuit du 28 au 29 avril, il est arrivé quelque chose d'absolument inattendu aux ministres français près de Rastatt.

QUESTIONS D'ORDRE PARTICULIER.

4. *Avec qui et sous les ordres de qui a-t-il été en patrouille?*

J'ai fait partie, avec quatorze de mes camarades, de la patrouille conduite par le maréchal des logis chef Konczak.

5. *Où avez-vous été en patrouille et combien de temps cette patrouille a-t-elle duré?*

Nous sommes partis de Rastatt vers 8 heures du soir; nous avons été en patrouille du côté de Stollhofen et du Rhin, parce qu'on disait que l'ennemi voulait nous attaquer. Vers 10 heures, on se disposait à rentrer à Rastatt. Le maréchal des logis chef a encore demandé, à Hügelsheim, à un paysan s'il n'avait pas vu les Français.

6. *Le témoin vient de dire que l'on se disposait à retourner à Rastatt. Qu'est-ce qui les a empêchés de le faire de suite?*

Nous étions déjà en train de rentrer, lorsque nous entendîmes du bruit sur la route de Rheinhausen (Rheinau). Nous allâmes de ce côté et prîmes le grand trot sur l'ordre du chef. A quelques pas de cet endroit, le chef arrêta ses hommes et se porta en avant sur la route avec moi et trois camarades. Il faisait absolument noir et, quant à moi, tout ce que j'ai pu remarquer, c'est qu'il y avait là plusieurs voitures arrêtées et qu'on avait entendu des cris de femmes. Nous trouvâmes près de ces voitures le brigadier Moïse Nagy, qui informa le maréchal des logis chef qu'il s'était porté de ce côté avec sa patrouille à cause du bruit qu'il avait entendu. A son approche, plusieurs individus inconnus, les uns à cheval, les autres à pied, s'étaient enfuis dans le bois, où il les avait fait poursuivre sans réussir à les rattraper. Nous vîmes aussi deux cadavres que le chef et le brigadier Nagy avaient découverts.

Après cela, le maréchal des logis chef m'envoya avec mon camarade Toth à Rastatt chez le capitaine pour le prévenir. Mais le chef arriva lui-même derrière nous avec deux hussards et fit lui-même son rapport au capitaine.

7. *A-t-il pu remarquer de quelle manière on a tué les deux ministres? Les avait-on tués à coups de fusil ou de pistolet, de poignard ou de sabre?*

Il faisait trop noir pour qu'on pût distinguer quoi que ce soit. De plus, je ne suis pas descendu de cheval et ne puis, par suite, rien dire de plus précis.

8. *Qu'est-il arrivé au retour du maréchal des logis chef de chez le capitaine?*

Moi et les trois autres hommes nous sommes revenus avec le chef sur la route de Rheinau, où le brigadier Nagy était resté pendant tout ce temps avec tous les autres hussards pour garder les voitures. Le chef donna l'ordre de faire faire demi-tour aux voitures. Nous les avons ramenées sous escorte à Rastatt et placées à l'intérieur de la porte de Karlsruhe.

9. *Comment se sont conduits les gens placés dans les voitures et ceux qui se tenaient autour des voitures?*

Je n'ai vu que quelques cochers et quelques femmes; ces dernières pleuraient et gémissaient.

10. *A-t-il remarqué auprès des voitures des papiers et d'autres objets épars sur le sol?*

Comme une des voitures avait été renversée dans ce désordre, on a dit que des papiers et autres objets en étaient tombés. Mais moi, je n'ai rien vu de cela.

11. *On dit que ces voitures ont été pillées: A-t-il vu piller les voitures? A-t-il pris part à ce pillage qui a été mis sur le compte des hommes des deux patrouilles?*

Nous n'avons rien pillé. Le pillage a dû se faire, avant qu'aucun homme de nos patrouilles ne soit arrivé jusqu'aux voitures.

12. *Sait-il quand et comment on a fait partir de Rastatt les voitures qu'ils y avaient ramenées?*

Le lendemain à midi, on a conduit jusqu'au Rhin les voitures, qu'on a fait passer sur la rive gauche.

13. *Sait-il encore quelque chose?*

Rien de plus.

Ladiss DAVID, hussard.

Après avoir reconnu l'exactitude du procès-verbal de sa déposition, dont lecture lui a été donnée, le témoin a été reconduit en prison, et l'on a fait comparaître le 6e hussard.

SIXIÈME HUSSARD.

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. *Nom, lieu de naissance, etc.?*

Jean Egged, né à Szàraz-Ajta (Transylvanie), 32 ans, appartient à la religion réformée, célibataire, sans profession, 12 ans de service, soldat au même régiment, même division, même escadron.

2. *A-t-il déjà été arrêté ou condamné?*

Jamais, depuis que je suis au service.

3. *Sait-il pourquoi on le fait comparaître?*

Je pense que c'est à cause des événements qui se sont passés près de Rastatt dans la nuit du 28 au 29 avril.

QUESTIONS D'ORDRE PARTICULIER.

4. *Que sait-il de ces événements?*

Lorsque nous arrivâmes à Rastatt le 28 au soir, on m'envoya de suite en patrouille avec quatorze camarades sous les ordres du maréchal des logis chef Konczak. Nous partîmes vers 8 heures et nous allâmes vers Stollhofen, Hügelsheim et Iffezheim. Vers 10 heures, lorsque nous étions en train de revenir, nous entendîmes tous un grand bruit et de grands cris sur la route de Rheinhausen (Rheinau). Le chef nous fit prendre le trot. Il nous arrêta à environ 140 pas de la route et s'approcha avec quatre hussards. Nous le suivîmes, mais en marchant au pas, et nous vîmes alors que le chef rencontra sur la route le caporal Nagy et une patrouille déjà arrivés auprès de voitures arrêtées sur la route. Le chef envoya deux hommes de notre patrouille à Rastatt pour prévenir le capitaine. Mais il s'y rendit lui-même presque aussitôt. Nous tous, nous restâmes près des voitures. Lorsqu'il revint au bout de quelque temps, il fit faire demi-tour aux voitures et

les ramena sous escorte en ville, où nous les plaçâmes en dedans de la porte de Karlsruhe.

5. *A-t-il remarqué par terre, près des voitures, des cadavres, des papiers et autres objets?*

Il faisait noir, je ne me suis pas assez approché et je n'ai absolument rien vu. Lorsque nous escortâmes les voitures en ville, j'étais placé au milieu de la colonne, à côté d'une des voitures.

6. *Il paraît que ces voitures ont été pillées par les hommes qui les escortaient. Que sait-il à ce propos et a-t-il pris part au pillage?*

On nous avait défendu de descendre de cheval et nous avons tous obéi, et, si l'on a pris quelque chose dans les voitures, ces vols n'ont pu être commis que par ceux qui se tenaient autour des voitures.

7. *Qu'a-t-on fait, le lendemain, des voitures qu'ils avaient ramenées à Rastatt? Les a-t-on menées ailleurs?*

Nous avons escorté les voitures jusqu'à la porte de Karlsruhe. Elles en sont parties le lendemain à midi.

8. *Sait-il encore quelque chose?*

Absolument rien.

Jean Egged, hussard.

Après avoir reconnu l'exactitude de sa déposition, dont lecture lui a été donnée, le témoin a été reconduit en prison, et l'on a fait comparaître le 7e hussard.

SEPTIÈME HUSSARD.

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. *Nom, lieu de naissance, etc.?*

Paul Nagy, né à Nagy-Bajon (Transylvanie), 32 ans, appartient à la religion réformée, célibataire, sans profession, 12 ans de service, soldat au même régiment, même division, même escadron.

2. *A-t-il déjà été arrêté ou puni?*

Jamais.

3. *Sait-il pourquoi on le fait comparaître?*

A cause de ce qui est arrivé, près de Rastatt, à l'ambassade française.

QUESTIONS D'ORDRE PARTICULIER.

4. *Que sait-il de cet événement?*

Lorsque nous fûmes entrés à Rastatt, le 28 du mois dernier, on me désigna pour faire, avec douze autres soldats, partie de la patrouille du brigadier Nagy.

Nous sommes partis vers 8 heures du soir, nous avons battu le pays du côté de Steinmauern et de Plittersdorf parce que l'on disait que 5,000 Français devaient forcer le passage, et nous rentrions à Rastatt sans avoir vu le moindre ennemi.

Il était environ 10 heures lorsque, près de Rheinau, nous entendîmes beaucoup de bruit. De loin, nous vîmes plusieurs lumières sur la route et plusieurs hommes, les uns à pied, les autres à cheval, qui se démenaient autour de quelques voitures. Si j'ai bien vu, ces hommes portaient de longs habits, les uns blancs, les autres gris. Le brigadier nous fit prendre le grand trot et se dirigea avec nous vers les lumières. Comme il y avait un pont de ce côté, le brigadier cria à ces individus : *Halte!* Mais ceux-ci éteignirent les lumières avant notre arrivée et se sauvèrent dans le bois, dans lequel, bien que le brigadier m'ait envoyé avec six camarades à leur poursuite, il nous fut impossible de les atteindre. L'obscurité m'empêcha de distinguer leurs armes et de voir de quoi ils avaient l'air.

Lorsque je revins du bois avec les camarades, nous trouvâmes le maréchal des logis chef Konczak, arrivé lui aussi auprès des voitures arrêtées sur la route. Le maréchal des logis chef informa lui-même à Rastatt le capitaine de tout ce qui était arrivé et rapporta, au bout de quelque temps, l'ordre de faire faire demi-tour aux voitures et de les ramener sous notre escorte en ville. Ce qui fut fait.

Les voitures arrivèrent à 2 heures du matin à Rastatt et furent conduites à la porte de Karlsruhe, après que l'on eut,

toutefois, fait descendre les femmes au château. Le lendemain, donc le 29, on a conduit jusqu'au Rhin les voitures, qui passèrent de l'autre côté du fleuve.

5. *A-t-il vu auprès des voitures, par terre, des caisses brisées, des papiers et autres menus objets?*

Lorsqu'on eut fait faire demi-tour aux voitures, j'ai vu un mort qui gisait dans un fossé. Mais je n'ai pas vu autre chose. Mon cheval a eu peur du cadavre et j'ai dû lui donner des coups d'éperon pour le faire avancer. Je n'ai pas vu autre chose.

6. *On prétend que les patrouilles ont pillé les voitures. Que sait-il à ce propos?*

Pendant tout ce temps, aucun de nous n'a mis pied à terre. Il nous aurait, par suite, été difficile de prendre quelque chose dans les voitures.

7. *A-t-il encore quelque chose à ajouter?*

Rien de plus.

Paul Nagy, hussard.

Après avoir signé et reconnu l'exactitude de sa déposition, dont lecture lui a été donnée, le témoin a été reconduit en prison et l'on a fait comparaître le huitième témoin.

HUITIÈME HUSSARD.

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. *Nom, lieu de naissance, etc.?*

Pierre Lakatos, né à Seziso (Sijutza? Kis-Sajo?) (Transylvanie), 40 ans, catholique, marié, sans profession, 20 ans de service, soldat au même régiment, même division, même escadron, a reçu la médaille d'honneur en argent pendant la campagne contre les Turcs.

2. *A-t-il déjà été arrêté ou puni?*

Jamais.

3. *Sait-il pourquoi on le fait comparaître?*

A cause du malheureux événement arrivé près de Rastatt.

QUESTIONS D'ORDRE PARTICULIER.

4. *Qu'il dise toute la vérité et qu'il donne des détails sur tout ce qu'il sait de l'événement?*

Le 28 avril, à 8 heures du soir, j'ai reçu, avec douze camarades, l'ordre d'aller en patrouille du côté du Rhin, sous les ordres du brigadier Moïse Nagy. Nous nous dirigeâmes vers Steinmauern et Plittersdorf et nous avons battu le pays jusque vers 10 heures. En rentrant à Rastatt, nous remarquâmes des lumières à quelque distance sur la route de Rheinhausen (Rheinau) et je vis des gens qui me parurent avoir des habits gris et blancs se démener autour de quelques voitures. Nous prîmes le grand trot pour les joindre. Mais, comme il nous fallut passer un pont et que nos chevaux firent pas mal de bruit, ces individus éteignirent les lumières et s'enfuirent dans un bois qui se trouve à 100 pas de là.

On m'envoya dans le bois avec six camarades pour les rejoindre, mais nous ne pûmes y parvenir à cause de l'obscurité et de l'épaisseur du bois, et nous revînmes près des voitures au moment où le maréchal des logis chef Konczak y arrivait avec sa patrouille. Il résolut d'envoyer deux de ses hommes prévenir le capitaine à Rastatt, mais il ne tarda pas à s'y rendre lui-même. Il revint peu après et nous apporta l'ordre de reconduire les voitures en ville. Toutes les chaises étaient, après minuit, de retour à Rastatt. Nous les conduisîmes à la porte de Karlsruhe, d'où elles partirent le lendemain pour être conduites jusqu'au bac du Rhin.

5. *A-t-il vu par terre des cadavres, des caisses brisées, des papiers épars et autres objets?*

J'ai vu par terre deux corps, mais je ne puis dire s'ils étaient déjà morts ou encore vivants, s'ils étaient blessés et de quelle façon ils l'étaient. En reconduisant les voitures en ville, l'une d'elles versa, et, pour la relever, il fallut attendre que de la ville on eût apporté des lumières, ce qui fit perdre plus d'une heure.

6. *Il semble que l'escorte a pillé les voitures. Qu'a-t-il à dire à ce sujet?*

Je ne sais rien de tout cela. Nous avions ordre d'accompagner les voitures, et aucun de nous n'a pris quoi que ce soit.

7. *Quels individus y avait-il près des voitures et comment se sont-ils conduits?*

Les uns étaient des cochers, qui tenaient les chevaux, quelques-uns, en petit nombre, des domestiques; puis, il y avait quelques femmes qui ne faisaient que gémir et pleurer, surtout quand elles descendirent des voitures à Rastatt.

8. *A-t-il encore quelque chose à ajouter?*

Rien de plus.

+++, Pierre LAKATOS, hussard.

Après avoir reconnu l'exactitude de la présente déposition, dont lecture lui a été donnée, le prévenu a été reconduit en prison.

Comme on s'était procuré par ces interrogatoires une certaine quantité de renseignements relatifs à l'événement, on crut inutile de recueillir les dépositions des autres hommes, tels que : Jean Bartha, Mathias Keresztes, Georges Andras, Michel Nagy, André Marock, Pierre Mathei, Joseph Nagy, Samuel Kolumba, André Jozsa, Thomas Bölöny, Ignace Bardocz, Michel Szasey, François Jozsa, Nicolas Gyulas, Jean Poty, Pierre Egged, André Kollmann, Louis Jozsa, Joseph Szabo et Pierre György. On a, par suite, clos provisoirement le procès-verbal de la commission, que l'on a soumis et transmis au commandant en chef de la grande armée impériale et royale en le priant de faire connaître ses ordres ultérieurs.

Fait à Villingen, le 13 mai 1799.

(Suivent les signatures du président, des membres de la commission et de l'auditeur.)

Villingen, 21 mai 1799.

DEUXIÈME PROCÈS-VERBAL COMPLÉMENTAIRE DE LA COMMISSION

(Établi par ordre du commandant en chef de la grande armée et relatif aux événements arrivés près de Rastatt).

Afin de mieux élucider la question, on a reconnu la nécessité de faire interroger encore quelques-uns des hommes qui faisaient partie des patrouilles envoyées, dans la nuit du 28 au 29 avril, du côté de Stollhofen et de Plittersdorf.

PREMIER HUSSARD.

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. *Nom, lieu de naissance, etc.?*

Samuel Kolumba, né à Spaldabousch (Szaldobos) Transylvanie), 33 ans, appartient à la religion réformée, célibataire, sans profession, 15 ans de service, soldat aux hussards de Szekler, division du colonel, 1er escadron.

2. *A-t-il déjà été arrêté ou traduit en justice?*

Jamais.

3. *Sait-il pour quelle raison il comparaît aujourd'hui?*

Je crois que l'on me fait comparaître parce que je faisais partie des patrouilles pendant la nuit du 28 au 29 avril, lors de l'attentat commis contre l'ambassade française près de Rastatt.

QUESTIONS D'ORDRE PARTICULIER.

4. *Sous les ordres de quelle personne et par ordre duquel de ses chefs a-t-il fait partie d'une des patrouilles?*

Par ordre de M. le capitaine Burkhard, j'ai fait partie de la patrouille qui, sous les ordres du maréchal des logis chef Konczak, s'est dirigée, vers 8 heures du soir, sur Stollhofen.

5. *De combien d'hommes se composait cette patrouille?*

Nous étions seize, y compris le chef.

6. *Combien de temps a duré cette patrouille? et sait-il pour quelle raison on a fait partir cette patrouille?*

Nous avons passé près de trois heures en patrouille et l'on nous a fait partir avec ordre d'éclairer le pays du côté de Stollhofen, parce que, d'après les renseignements des émissaires, l'ennemi se proposait de tenter une attaque contre nos avant-postes. Je me rappelle que dans un endroit, dont j'ignore le nom, le chef a parlé en allemand avec le juge. Je ne sais ce qu'il a pu lui dire parce que je ne comprends pas cette langue.

7. *N'a-t-il rien remarqué pendant cette patrouille et, si quelque chose de particulier l'a frappé, qu'il le dise en toute vérité?*

Lorsque nous étions déjà en route pour rentrer, nous entendîmes sur la route de Rheinhausen (Rheinau) un bruit singulier. Le chef arrêta la patrouille et nous dit qu'il devait se passer quelque chose d'anormal et que nous allions nous porter de ce côté pour voir ce dont il s'agissait.

Nous prîmes le grand trot pour gagner la route et nous pûmes remarquer qu'il y avait là plusieurs voitures arrêtées. Nous pûmes percevoir des cris de femmes et la voix d'autres individus s'exprimant dans une langue qui m'était inconnue, à moi et à mes camarades, et qui aurait été, dit-on, la langue française. Le chef nous fit faire halte à tous à une distance d'environ 11 pas de la route et se porta jusqu'à hauteur des voitures avec quatre camarades. Il y trouva le brigadier Moïse Nagy avec une autre patrouille. Il envoya de suite deux hommes à cheval à Rastatt pour prévenir le capitaine et se rendit lui-même auprès de lui. Il revint peu après et rapporta l'ordre de reconduire, sous escorte, à Rastatt, les voitures, que nous avions gardées pendant ce temps. Ce qui se fit aussitôt.

8. *A-t-il remarqué autre chose près des voitures et dans les environs?*

Comme je l'ai dit, je n'étais pas assez près des voitures pour pouvoir voir tout ce qui se passait. On m'a dit plus tard qu'il y avait deux cadavres sur la route; mais je ne les ai pas vus et ne sais pas qui a tué ces hommes.

9. *Combien y avait-il de voitures?*

Il y en avait six ou sept.

10. *Sait-il si ces voitures étaient encore bien chargées, ou s'il y avait des objets provenant de ces voitures et qu'on avait jetés et disséminés sur la route?*

La nuit était extrêmement sombre et, comme je n'ai pas été jusqu'auprès des voitures, je ne puis rien dire de précis à ce sujet. Lorsqu'on voulut ramener les voitures en ville, l'une d'entre elles était renversée et j'ai été chercher moi-même de la lumière dans une maison voisine. J'ai vu alors qu'un sac de lit[1] en était tombé. On le replaça sur la voiture.

11. *Le prévenu a fait partie de l'escorte qui ramena les voitures en ville, qu'il dise où on les conduisit et ce que l'on en fit ensuite?*

Il pouvait être 2 heures du matin, lorsque nous arrivâmes en ville avec les voitures. Il avait fallu pas mal de temps pour relever la voiture versée. Les femmes sont descendues au château de Rastatt et les voitures ont été conduites à l'intérieur de la porte de Karlsruhe, où l'on alluma un feu de bivouac et l'on établit des postes. On nous renvoya tous immédiatement au camp, hors de la porte de Karlsruhe, et je ne sais absolument rien quant à ce qui s'est passé par la suite au sujet des voitures.

12. *On a dit que les voitures avaient été pillées par les hommes des deux patrouilles. Que pouvez-vous répondre sur ce point?*

Je n'en sais absolument rien. Je ne veux pas dire que rien n'ait été enlevé des voitures; mais aucun de nous n'a pris quoi que ce soit. Je ne sais rien d'un pillage des voitures. Pour ma part, je n'ai rien fait, si ce n'est que j'ai ramassé le sac dont j'ai parlé précédemment et que je l'ai replacé dans la voiture.

13. *Lui et ses camarades ont-ils été fouillés et visités? Quand cette visite a-t-elle eu lieu?*

Moi et tous ceux de mes camarades, qui avaient fait partie des patrouilles, nous avons été visités à fond; on a inspecté, non seulement nos vêtements, mais nos armes aussitôt après notre rentrée, mais on n'a pas trouvé la moindre trace de pillage.

---

[1] Il s'agit là d'une de ces valises, d'un de ces sacs dans lesquels on plaçait à cette époque un lit qu'on emportait en voyage. (*Note du Traducteur.*)

14. *On prétend que quelques hommes de l'escorte auraient déclaré que ces voitures étaient leur butin et qu'ils voulaient les mener à Muggensturm?*

Je n'ai pas entendu dire le moindre un mot à ce sujet. Au contraire, le maréchal des logis chef Konczak a donné lui-même l'ordre de ramener toutes les voitures à Rastatt.

15. *Que savez-vous encore?*

Absolument rien.

+++, Samuel KOLUMBA, hussard.

Après avoir reconnu l'exactitude du procès-verbal de sa déposition, dont lecture lui a été donnée, le prévenu a été reconduit en prison et l'on a fait comparaître le deuxième témoin.

DEUXIÈME HUSSARD.

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. *Nom et lieu de naissance, etc.?*

Ignace Bardocz, né à Hutasch (Futasfalva) (Transylvanie), 22 ans, catholique, célibataire, sans profession, 5 ans de service, soldat au même régiment, même division, même escadron.

2. *A-t-il jamais été arrêté ou condamné?*

Jamais.

3. *Sait-il pourquoi il comparaît aujourd'hui?*

Je pense que c'est parce que j'appartenais, dans la nuit du 28 au 29 avril, à la patrouille du maréchal des logis chef Konczak.

QUESTIONS D'ORDRE PARTICULIER.

4. *Où avez-vous été avec la patrouille? Combien d'hommes étiez-vous? A quelle heure êtes-vous parti de Rastatt?*

Nous étions quinze hussards et le maréchal des logis chef. Nous avons été en patrouille du côté de Stollhofen et nous sommes partis de Rastatt vers 8 heures du soir.

5. *Quelles instructions vous a-t-on données? Le témoin sait-i pourquoi on a fait partir cette patrouille?*

On nous ordonna de battre tout le pays de ce côté, de chercher à découvrir l'ennemi parce que, disait-on, il se préparait à nous attaquer et à nous surprendre.

6. *Combien de temps a duré la patrouille? A quelle heure avez-vous pris le chemin du retour?*

Nous sommes restés environ deux heures en patrouille, et le chef a encore demandé dans un village si l'on y avait vu des Français. Lorsque nous étions en route pour Rastatt, nous entendîmes du bruit sur la route de Rheinhausen (Rheinau). Le chef se porta avec toute la patrouille vers cette route, où plusieurs voitures avaient été arrêtées. Mais je ne peux rien dire de précis et d'exact sur ce qui se passa ensuite, parce que je n'étais pas au nombre de ceux que le chef emmena avec lui. Je suis resté tout le temps à 11 ou 12 pas de la route. Les camarades nous ont raconté ensuite que le chef avait trouvé des cadavres qui gisaient sur la route et leur avait crié en vain de se lever.

7. *Par qui le capitaine a-t-il été prévenu? A-t-il été, du reste, prévenu?*

Le chef a envoyé deux hommes chez le capitaine. Mais il faut croire qu'il trouva qu'ils allaient trop lentement, puisqu'il partit presque aussitôt après avec deux hommes, pour faire son rapport au capitaine.

8. *Le maréchal des logis chef est-il revenu? Quels ordres a-t-il rapportés?*

Le chef a rapporté l'ordre de faire faire demi-tour aux voitures et de les ramener en ville sous notre escorte. Ce qui fut fait. A 2 heures du matin, dans la nuit du 28 au 29 avril, les voitures étaient parquées à Rastatt, en dedans de la porte de Karlsruhe.

9. *Quels individus y avait-il dans les voitures et autour de ces voitures? Quelle langue parlaient-ils?*

J'ai vu peu de chose, à cause de la grande obscurité. J'ignore,

en réalité, quelles personnes se trouvaient à l'intérieur et auprès des voitures. Je sais seulement que quelques cochers s'étaient sauvés. Je ne comprenais pas la langue qu'on parlait.

10. *Il y avait, paraît-il, des dames parmi ces personnes. Où sont-elles descendues de voiture à Rastatt?*

Tant qu'elles étaient dans les voitures, je ne les ai pas vues. Mais je les vis en descendre à Rastatt, au château.

11. *On dit que les hommes des patrouilles ont pillé les voitures. En savez-vous quelque chose?*

Je n'ai rien vu de pareil et n'ai pas remarqué qu'il y ait eu quoi que ce soit d'endommagé aux voitures, ni qu'il y ait eu des objets jetés sur le sol. Nous avions reçu, au contraire, l'ordre le plus formel de ne laisser personne s'approcher des voitures.

12. *Savez-vous encore autre chose?*

Je ne sais rien de plus, si ce n'est que nous restâmes encore deux ou trois jours à Rastatt, jusqu'à ce qu'on nous relevât.

Ignace Bardocz, hussard.

Après avoir reconnu l'exactitude du procès-verbal de sa déposition, dont lecture lui a été donnée, le prévenu a été reconduit en prison, et la séance a été interrompue.

Signé comme ci-dessus.

(Suivent les signatures des membres de la commission, etc.)

Continué à Villingen, le 22 mai 1799.

Au cours des interrogatoires, on reconnut la nécessité de faire comparaître à nouveau le capitaine Burkhard et de lui poser certaines questions relatives à la conduite des ambassades présentes à Rastatt, tant avant qu'après ce triste événement.

QUESTIONS D'ORDRE PARTICULIER.

1. *Le témoin a-t-il reçu, au moment des événements dont*

l'ambassade française a été victime près de Rastatt dans la nuit du 28 au 29 avril, une lettre des ministres des autres cours allemandes?

J'ai reçu, le 29 avril au matin, après le retour en ville des voitures de la légation française, une lettre signée par le ministre de Danemark, par les trois ministres de Prusse, par le ministre de l'électeur de Brunswick ou de Brême et par le ministre de Bade, baron von Edelsheim.

2. *Par qui cette lettre a-t-elle été remise au témoin?*

Je ne me rappelle pas exactement la personne qui me remit cette lettre. Je crois cependant que ce fut le baron von Münch.

3. *Quelle était la teneur de cette lettre?*

J'ai l'honneur d'en déposer l'original entre les mains de la commission [1].

REMARQUE.

Après avoir collationné la copie que l'on établit de la pièce, et qu'on joignit aux pièces de l'enquête, l'original fut restitué au capitaine. Le témoin fit, à propos de la teneur de cette lettre, l'observation suivante :

Je dois contester et réfuter, en partie au moins, les mots suivants, qui se trouvent dans cette lettre : « *Comme la famille et la suite des ministres français se sont sauvées par la fuite et sont retournées ici après le lamentable attentat criminel de cette nuit* », pour la raison même que toutes les voitures, que les personnes qui occupaient ces voitures, c'est-à-dire une partie assez considérable de l'ambassade française, ont été protégées contre des actes ultérieurs de violence par les hommes de mes patrouilles, qui les ont escortées en ville. Je proteste donc contre le fait que ces personnes se sont enfuies et réfugiées en ville.

4. *Quelle réponse le capitaine a-t-il faite à cette lettre? A-t-il répondu verbalement ou par écrit?*

J'ai répondu de vive voix et j'ai, en même temps, déclaré à la

---

[1] Cf. Page 207.

personne qui me remit cette lettre, que je répondrai de suite. Je fis aussitôt prier le ministre badois, baron von Edelsheim, et le ministre Directorial, von Albini, de se rendre chez moi. Je leur répondis de vive voix et m'excusai auprès d'eux de ne pouvoir, faute de temps et à cause de la gravité des circonstances, à cause de mon trouble et de mon émotion, leur donner, comme ils le demandaient, une réponse écrite.

5. *Quand ces deux personnages sont-ils venus chez lui? Quelle a été la teneur de sa réponse verbale?*

Ils sont venus chez moi le 29 avril au matin. Je leur déclarai que j'enverrais une bonne escorte, commandée par un officier, qui conduirait jusqu'au Rhin toutes les personnes appartenant à l'ambassade française, ainsi que leurs bagages et effets. Mais, je crus devoir refuser aux membres des légations allemandes le droit de se joindre à ce convoi, parce que je n'avais pas d'ordre à ce sujet et que l'escorte, que j'accordais à l'ambassade française, suffisait pour assurer son absolue sûreté. Ils n'insistèrent pas, du reste. Le major badois von Harrant, à la sortie duquel je ne m'étais d'ailleurs pas opposé, fut le seul qui les accompagna. M. von Jordan est, il est vrai, allé, lui aussi, jusqu'au Rhin avec les voitures; mais ce fut à mon insu.

6. *Il paraît que le capitaine aurait fait connaître à ces deux messieurs le chagrin que son colonel ressentait de cet événement. Le témoin s'en souvient-il?*

Oui, je leur en ai fait part immédiatement. Mais je n'avais pas songé à mentionner ce fait dans ma réponse.

7. *Pourquoi et pour quel motif le capitaine a-t-il fait inviter ces deux ministres à se rendre chez lui? La bienséance et les convenances lui imposaient, au contraire, le devoir d'aller lui-même chez des personnages aussi considérables et d'un rang aussi élevé?*

Dans des circonstances aussi critiques et en raison de l'ensemble même de la situation, je ne pouvais quitter ni mon poste ni mes hommes. J'avais, de plus, trop de soucis et de préoccupations pour songer à ce moment à me rendre chez ces deux

messieurs, qui, vu le trouble et la confusion générale, étaient tantôt dans une maison, tantôt dans une autre.

8. *On prétend que le 28 avril au soir, avant le départ de Rastatt de l'ambassade française, le baron von Münch serait venu chez le capitaine. Quel a été le but, le motif de cette visite?*

Le baron von Münch est, en effet, venu chez moi pour me dire que les ministres français étaient, avec leurs équipages, à la porte de Rheinhausen (Rheinau), qu'ils voulaient partir, mais qu'on ne les laissait pas sortir. Il me pria, au nom de tous les ministres, de les laisser passer, puisqu'on ne leur avait acccordé que vingt-quatre heures et qu'ils (les ministres français) insistaient pour partir cette nuit même.

9. *Quelle réponse le capitaine a-t-il donnée au baron von Münch ?*

Le baron m'ayant exposé les motifs établissant clairement qu'il était de toute impossibilité de retenir plus longtemps à Rastatt les ministres français et de les décider à attendre le jour, je lui répondis que j'allais donner au poste de garde à la porte l'ordre de les laisser passer de suite. Ce qui a, du reste, été fait immédiatement.

10. *Il paraît cependant que le capitaine, répondant à l'observation du baron von Münch, qui affirmait que le poste de garde à la porte prétendait avoir reçu l'ordre de s'opposer à la sortie de toute ambassade, quelle que fût la nation à laquelle elle appartînt, aurait dit qu'il y avait eu un malentendu, que l'on avait, au contraire, prescrit de refuser la sortie de la ville à toute ambassade autre que l'ambassade de France. Quelle explication le témoin peut-il fournir à ce sujet ?*

Dès mon arrivée à Rastatt, j'établis des postes à toutes les portes, en leur défendant, comme je l'ai déclaré et exposé tout au long dans mon premier interrogatoire, de laisser sortir qui que ce soit, afin d'empêcher, de la sorte, l'ennemi d'apprendre où j'étais.

Dès que l'on eut connaissance à Rastatt de l'ordre que j'avais donné, et dès que les ministres français eurent pris la résolution de partir dans la nuit même, plusieurs ministres se rendirent

chez moi et me demandèrent si l'ambassade de France pourrait quitter la ville cette nuit. J'y consentis, mais j'oubliai de faire tenir ce nouvel ordre, spécial à l'ambassade de France, à ce poste de garde à la porte en question. Les ministres furent, pour cette raison, arrêtés à la porte de Rheinhausen (Rheinau). Le baron von Münch se rendit chez moi, me rappela l'entretien que j'avais eu précédemment avec lui, et ce fut à ce moment que, pour lui donner une excuse, une explication de l'oubli que j'avais commis, je lui répondis qu'il y avait eu là *un simple malentendu et qu'ordre avait été donné d'empêcher tout le monde de sortir de la ville, à l'exception toutefois des ministres français.*

11. *Le capitaine a, paraît-il, répondu très sèchement aux membres du corps diplomatique qui, pendant cette nuit même, étaient venus peu après ce lamentable événement lui demander ses conseils et tout le concours possible. Ce serait seulement devant leurs instances pressantes et réitérées qu'il aurait consenti à faire partir un officier et quelques hommes chargés de secourir et de sauver ces malheureux. Pourquoi le capitaine n'a-t-il pas fait preuve de plus de bonne volonté et n'a-t-il pas témoigné plus d'intérêt au sort de ces infortunés ?*

Il peut se faire que je n'aie pas répondu à l'un ou à l'autre de ces personnages dans les termes qu'ils espéraient et comme je n'aurais certes pas manqué de le faire en d'autres circonstances moins critiques. Mais je n'ai été grossier ou impoli avec aucun d'entre eux. Mes réponses étaient brèves, sèches, parce que j'étais profondément consterné par un événement aussi triste qu'inattendu pour moi. De plus, ce ne sont pas les instances, les représentations pressantes de ces ministres qui m'ont décidé à envoyer une patrouille au secours de ces malheureux. Le ministre Directorial, le baron von Albini, pourra vous le dire; il me rendra le témoignage que, dès qu'on m'en parla, et sans faire la moindre objection, j'ai mis en route le lieutenant Szentes avec quelques hommes et donné à cet officier l'ordre de se porter sur le théâtre du crime, de recueillir et de protéger ceux qu'on pourrait encore sauver.

Du reste, les chevaux étaient dessellés, débridés; la nuit était sombre, et, en raison de la pénurie de bois, nous n'avions allumé qu'un petit feu de bivouac. Tout cela a pu faire perdre

les quelques minutes de plus dont on a eu besoin pour brider les chevaux et expédier la patrouille. Enfin, à ce moment déjà j'étais assailli et accablé par le souci de penser que, quoique innocent, j'allais être rendu responsable du fait et être l'objet d'une enquête aussi longue que désagréable. Il suffira de tenir compte de cet état d'esprit fort naturel, pour comprendre comment il est advenu que je n'aie pas pesé mes paroles aussi soigneusement que je l'eusse fait, assurément, à l'égard de MM. les diplomates, si le déplorable événement, qui venait d'arriver, n'avait pas produit sur moi un effet bien compréhensible.

12. *On prétend encore que deux hussards badois, que le ministre badois baron von Edelsheim et le major von Harrant avaient donnés comme escorte aux ministres de France, ont été arrêtés à la porte de Rheinhausen et empêchés de sortir. Ce fait est-il exact? Et, dans ce cas, pourquoi s'est-on opposé à leur sortie?*

J'ignore absolument ce fait. On ne m'a jamais rendu compte de la présence à la porte de deux hussards badois chargés d'accompagner les ministres de France. Je me permets donc de douter de cette assertion. S'ils ont été, du reste, renvoyés, le fait serait dû à un excès de précision et de rigorisme du poste de garde à la porte. J'avais, à la suite de l'intervention des autres ambassades, prescrit de ne laisser sortir que les ministres de France et les objets leur appartenant. Je n'avais pas parlé d'une escorte badoise et n'avais pas donné d'ordre à la garde de la porte à ce sujet.

De plus, MM. les ministres *ne m'ont pas soufflé mot de cette escorte badoise*. Comment pourrait-on, par suite, prétendre qu'on devait laisser sortir deux hussards, auxquels personne n'avait jamais fait allusion jusque-là?

Von Burkhard, capitaine.

Le témoin ayant achevé sa déposition, à laquelle il n'avait plus rien à ajouter, a été autorisé à se retirer après avoir reconnu l'exactitude du présent procès-verbal, et la séance a été levée.

Villingen, 22 mai 1799.

(Suivent les signatures des membres, etc.)

Continuation.

Villingen, le 24 mai 1799.

Le gouvernement badois ayant remis à la commission, sur la demande qu'elle lui avait adressée, le procès-verbal (*Visum repertum*) de reconnaissance des deux cadavres des ministres Bonnier et Roberjot, cette pièce a été jointe au dossier afin d'établir le corps du délit (*corpus delicti*).

La commission a également reconnu la nécessité d'entendre le lieutenant Draveczky, qui avait été chargé d'escorter jusqu'au Rhin les personnages qui, appartenant à l'ambassade française, avaient pu être sauvés. Voici la déposition de cet officier:

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. *Nom et lieu de naissance du témoin ?*

Nicolas Draveczky[1], né à Debreczin (Hongrie, comitat de Bihar), 31 ans, appartient au culte évangélique, marié. A servi avec le grade de capitaine dans les rangs de l'insurrection hongroise, a été nommé il y a 10 mois, par Sa Majesté, sous-lieutenant au régiment impérial et royal des hussards de Szekler.

2. *Le témoin a-t-il été précédemment cité en justice ?*

Jamais.

3. *Le témoin se doute-t-il des motifs pour lesquels on le fait comparaître ?*

Oui. On m'a cité, parce qu'après le triste événement de Rastatt j'ai été chargé d'escorter jusqu'au Rhin ce qui restait de l'ambassade de France.

---

[1] Le feuillet du personnel relatif à cet officier renferme les renseignements qui suivent : A certaines notions du droit. Est assez instruit. A eu une bonne conduite avant d'entrer au service. S'est bien conduit depuis son entrée au régiment. A une bonne attitude vis-à-vis de ses subordonnés. A beaucoup de zèle et de bonne volonté. S'occupe de l'administration de son peloton. Ne boit et ne joue pas. N'a pas de dettes. N'est pas querelleur. Peut rendre de fort bons services. Tout particulièrement digne d'avancement. N'a encore subi aucun choix. Parle l'allemand, le hongrois, le latin, le slave.

QUESTIONS D'ORDRE PARTICULIER.

4. *Qui a donné au témoin l'ordre d'escorter jusqu'au Rhin les personnes appartenant à l'ambassade ?*

Le capitaine Burkhard m'a donné cet ordre.

5. *Quelle était la force de l'escorte donnée à ce convoi ?*

J'avais avec moi 1 brigadier, 12 hommes et 1 trompette.

6. *A quelle heure le convoi a-t-il quitté Rastatt? Prière d'indiquer exactement le jour et l'heure ?*

Le 29 avril, environ à midi.

7. *On prétend que le convoi aurait quitté Rastatt le 29 à 10 heures du matin. Que le témoin réfléchisse bien avant de répondre ?*

Je me rappelle parfaitement que nous n'avons quitté Rastatt que vers midi. J'ai pu déjeuner[1] avant de partir avec mon monde.

8. *Combien y avait-il de voitures dans le convoi que vous aviez à escorter ?*

Sept voitures, dont cinq chaises de poste et deux voitures du pays.

9. *A qui appartenaient les chevaux attelés à ces voitures ?*

On m'a dit que les chevaux appartenaient au margrave de Bade.

10. *Quelles étaient les personnes appartenant à l'ambassade? Où ces personnes sont-elles montées en voiture ?*

Il y avait dans la première voiture, le ministre Jean Debry, sa femme et ses deux filles; dans la deuxième, madame Roberjot avec le ministre de Ligurie, dont j'ignore le nom; dans la troisième, les secrétaires de Bonnier et de Jean Debry; dans la qua-

---

[1] En allemand : *Mittagspeisen*. Dîner de midi. (*Note du Traducteur.*)

trième, le secrétaire du ministre Roberjot avec deux femmes de chambre de Mme Roberjot; dans la cinquième, le frère du ministre de Ligurie avec un valet de chambre; dans la sixième et la septième voitures, le cuisinier du ministre Bonnier et sa femme avec les autres serviteurs et les bagages des deux ambassades de France et de Ligurie. A l'exception de Mme Roberjot qui monta en voiture au château, toutes les autres personnes prirent place dans les voitures devant la maison du ministre de Prusse.

11. *Le témoin se rappelle-t-il ce qui a été dit à l'occasion de cette escorte et pendant le voyage jusqu'au Rhin?*

Le silence le plus profond n'a cessé de régner. En montant en voiture devant la maison du ministre de Prusse, les voyageurs prirent congé de leurs hôtes; mais en route on parla fort peu.

12. *Le témoin n'a-t-il pas entendu quelqu'une des personnes de l'ambassade de France émettre des soupçons à propos de l'événement survenu aux trois ministres, et dire que tel ou tel pourrait bien être l'auteur ou le complice du crime? Et dans ce cas, sur qui a-t-on fait retomber les soupçons?*

Je n'ai rien entendu de pareil. Du reste, pendant toute la route, on n'a pas dit un mot de l'événement de la veille.

13. *En dehors de ses soldats, y avait-il d'autres personnes qui accompagnaient les voitures? Quelles étaient ces personnes?*

Outre mon escorte, il y avait du côté badois le major de la place, Harrant, 1 maréchal des logis chef, 1 brigadier et 12 hommes d'un régiment de hussards badois. Le major était à cheval à mes côtés et tenait avec moi la tête du convoi. Nous n'avons parlé que de choses indifférentes. Les autres personnes n'ont absolument rien dit.

14. *En dehors des soldats badois, quelque civil a-t-il accompagné le convoi?*

Personne.

15. *Il semble cependant que le secrétaire de la légation de Prusse, von Jordan, ait accompagné lui aussi le convoi. Le témoin ne l'a-t-il pas remarqué?*

Je puis affirmer que personne en civil n'a accompagné le

convoi, pas plus M. le secrétaire de légation qu'aucun autre. Je l'aurais vu sans cela, puisque je suis resté avec mes hussards sur le bord du fleuve, jusqu'à ce que le dernier homme eut été transporté de l'autre côté.

16. *Quelle a été l'attitude du ministre Jean Debry à l'égard du témoin?*

Un peu après l'arrivée des voitures sur les bords du fleuve, les personnes de l'ambassade résolurent de descendre de voiture et de s'embarquer sur le premier bateau, et voulurent qu'on plaçât en outre sur le bateau la voiture de Jean Debry et celle de Mme Roberjot. Lorsque je pris congé de M. Jean Debry, par l'intermédiaire de M. le major von Harrant, qui me servait d'interprète, le ministre le chargea de nous remercier, mon commandant et moi, de l'escorte qu'on lui avait donnée et de me dire que, si quelque individu appartenant à notre régiment avait le malheur d'être fait prisonnier, il n'aurait qu'à faire appel à lui, Jean Debry, qui serait toujours heureux de profiter de toute occasion de nous témoigner de cette façon sa gratitude et de nous être utile, partout où il le pourrait. Mme Roberjot prononça aussi quelques paroles; mais il fut impossible de la comprendre parce que sa voix était entrecoupée de larmes et de sanglots, et que ses paroles étaient absolument inintelligibles. A la façon dont elle me salua, je compris qu'elle aussi était reconnaissante de l'escorte qu'on lui avait donnée. Jean Debry, lorsqu'il était déjà à bord du bateau et à vingt ou trente pas de la rive, a encore, à plusieurs reprises, manifesté sa reconnaissance par des signes. Les chevaux badois ont, eux aussi, passé le Rhin et revinrent seulement le lendemain 30.

17. *A quelle heure environ les voitures sont-elles arrivées au Rhin?*

Il pouvait être environ 2 h. 1/2 de l'après-midi.

18. *Combien de temps le passage a-t-il duré?*

Il était près de 6 heures, lorsque les personnes, les chevaux et les voitures eurent achevé de passer sur l'autre rive.

19. *N'y a-t-il pas eu pendant ce temps quelques difficultés, quelques embarras ?*

En aucune façon.

20. *A quelle heure le témoin est-il rentré à Rastatt avec ses hommes ?*

A 8 heures du soir j'étais rentré à Rastatt avec mes hussards, le major badois et ses hommes.

21. *N'est-il rien survenu à ce propos ?*

Rien.

22. *Où se trouvait le témoin pendant la nuit du 28 au 29 avril, lorsqu'est arrivé ce triste événement ?*

J'étais de piquet hors de Rastatt avec le reste des hommes de notre escadron.

23. *Le témoin est-il resté là pendant toute la nuit ? N'a-t-il pas été envoyé ou détaché quelque part ? Où l'a-t-on envoyé ?*

Je suis constamment resté au même poste.

24. *On prétend qu'on a fait des cadeaux à ses hommes. Qui leur a fait des cadeaux et de quelle nature étaient-ils ?*

Le ministre Jean Debry, en prenant congé de moi sur les bords du Rhin, m'a remis un double louis d'or de 22 florins de monnaie rhénane en me priant de distribuer cet argent à mes hussards. Je le remerciai en leur nom et donnai en sa présence le double louis d'or à mon trompette que je chargeai de distribuer cet argent à ses camarades. Jean Debry donna également au major badois de l'argent destiné à être vraisemblablement distribué aux hussards badois.

25. *On prétend que Jean Debry aurait manifesté l'intention de faire un cadeau au témoin et à un autre officier de son régiment. Le fait est-il exact et comment s'appelle cet officier ?*

Il ne nous a rien donné, ni à moi, ni à mon camarade. Nous n'aurions du reste accepté aucun présent. Je n'ai reçu de lui que le double louis d'or pour mes hommes et je l'ai remercié en leur nom.

Peut-être Jean Debry a-t-il eu la pensée de m'offrir quelque chose, puisqu'il tenait pas mal d'argent dans sa main. Mais comme il vit que je refusais de rien accepter, il aura pour ce motif renoncé à formuler les propositions, les offres qu'il avait peut-être l'intention de me faire. J'avais à côté de moi le lieutenant Fontana qui, étant de piquet à Plittersdorf au moment où l'ambassade passa le Rhin, était naturellement arrivé sur les lieux et qui a tout vu. Mais je ne sache pas qu'on lui ait offert quoi que ce soit.

26. *Le témoin a-t-il encore quelque chose à ajouter ?*

Rien de plus. Deux ou trois jours plus tard j'ai été, comme tout l'escadron, relevé à Rastatt. Après l'événement on disait ouvertement à Rastatt que le crime avait dû être préparé et exécuté par les émigrés.

Nicolas von Draveczky, lieutenant.

Après avoir reconnu l'exactitude du procès-verbal de sa déposition, dont lecture lui a été donnée, le témoin, après avoir juré de garder le secret, a été autorisé à se retirer et la séance a été levée.

Villingen, 24 mai 1799.

(Suivent les signatures des membres de la commission, etc.)

Continué à Villingen, le 25 mai 1799.

Le lieutenant Draveczky ayant prétendu dans sa déposition que le secrétaire de la légation de Prusse, von Jordan, ne faisait pas partie de l'escorte, tandis que les ministres des cours allemandes affirmaient dans leur *Mémoire* que, seul de tous les diplomates, M. von Jordan avait obtenu l'autorisation d'accompagner le convoi, et que le capitaine von Burkhard lui-même avait déclaré, dans sa réponse à la question 17, que le secrétaire de légation von Jordan se trouvait au nombre des personnages qui ont accompagné Jean Debry et sa suite, on a une fois de plus fait comparaître le capitaine von Burkhard auquel on posa les questions suivantes :

QUESTIONS D'ORDRE PARTICULIER.

1. *Le capitaine a, dans sa réponse à la question* 17, *déclaré que, bien qu'il eût refusé au corps diplomatique l'autorisation d'escorter le ministre de France, le secrétaire de légation von Jordan se trouvait parmi ceux qui accompagnaient Jean Debry. Le capitaine maintient-il cette déclaration?*

Je ne sais pas le fait de façon assez positive pour pouvoir maintenir ma déclaration relative à la présence de M. von Jordan parmi les gens de l'escorte. Je l'ai seulement entendu dire plus tard à Rastatt, je ne saurais dire par qui. Mais le lieutenant Draveczky, qui escortait le convoi, pourra vous renseigner exactement sur ce point.

2. *Les ministres des autres cours allemandes affirment dans leur* Mémoire *que, seul de tous les membres du corps diplomatique, le secrétaire de la légation royale de Prusse, M. von Jordan, qui, lors de sa mission à Gernsbach, avait fait plus intimement connaissance avec les officiers, fut autorisé à accompagner le convoi. Il faut donc que quelqu'un lui ait donné cette autorisation, M. von Jordan s'est-il adressé à lui et le capitaine lui a-t-il donné cette autorisation?*

M. von Jordan n'a jamais *demandé l'autorisation* d'accompagner seul le convoi. Je la lui aurais d'ailleurs refusée, puisque j'avais reçu l'ordre de ne laisser aucun nombre du corps diplomatique se joindre à ce convoi. Je crois donc maintenant que M. von Jordan ne se trouvait pas parmi les personnes qui escortaient l'ambassade, parce que le lieutenant Draveczky m'aurait signalé ce fait[1], lorsque, à sa rentrée à Rastatt, il me rendit compte de sa mission.

VON BURKHARD, capitaine.

---

[1] Que le secrétaire de la légation de Prusse, Jordan, ait ou non accompagné l'ambassade de France jusqu'au Rhin, c'est là un détail tout à fait secondaire, un fait dénué de toute importance. La commission d'enquête n'y attacha une certaine valeur qu'à cause de la relation inexacte qui en est faite dans le *Rapport authentique*, et aussi parce qu'on aurait pu dire par la suite, comme on n'a, du reste, pas manqué de le faire, que la présence de ces messieurs a

Le capitaine n'ayant plus rien à ajouter, on lui donna lecture de sa déposition, dont il reconnut l'exactitude. On y ajouta toutefois la remarque qu'il semblait résulter de l'ensemble des faits que M. le secrétaire de légation von Jordan n'avait pas, selon toutes les probabilités, acccompagné le convoi et que l'assertion contenue à ce propos dans le *Mémoire* n'était pas absolument conforme à la vérité, puisqu'elle était contestée par des personnes qui n'avaient aucun intérêt à faire à ce sujet des déclarations inexactes.

De plus, il est fort possible que M. von Jordan ait suivi le convoi à cheval en se tenant à une certaine distance et sur les flancs de l'escorte afin de voir comment se passerait le voyage de l'ambassade. Dans ce cas on ne saurait prétendre que M. von Jordan a escorté le convoi. Il n'en demeure pas moins acquis que les ministres se contredisent dans leur *Mémoire* en prétendant que *M. von Jordan avait demandé l'autorisation d'escorter le convoi,* sans dire toutefois qui lui a donné cette autorisation, et que ce diplomate a réellement accompagné l'ambassade française.

On fit comparaître ensuite l'officier qui se trouvait à ce moment de piquet à Plittersdorf et on lui posa les questions suivantes :

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. *Nom et lieu de naissance du témoin ?*

François Fontana, né à Milan, 27 ans, catholique, célibataire, sert depuis six ans dans l'armée impériale et royale, a été aupavant cadet *ex propriis* aux chevau-légers de l'Empereur (aujourd'hui régiment de dragons Empereur), est depuis deux ans sous-lieutenant aux hussards de Szekler.

2. *Le témoin a-t-il été déjà traduit en justice ?*

Jamais.

---

seule épargné à Jean Debry le sort de ses collègues. (Cf. page 209.) Draveczky ne pouvait naturellement pas deviner que c'était un civil qui portait le même uniforme que le major von Harrant et il était, par conséquent, en droit d'affirmer que Jordan ne faisait pas partie de l'escorte. Quant à Burkhard, il semble bien qu'il ne donna pas l'autorisation en question à ce monsieur. La chose est d'autant plus vraisemblable, qu'il n'avait aucune raison de nier le fait.

QUESTIONS D'ORDRE PARTICULIER.

3. *Quand le témoin a-t-il été envoyé au mois d'avril à Plittersdorf?*

Après l'arrivée de l'escadron à Rastatt, le 28 avril, on m'envoya vers 7 heures du soir en piquet à Plittersdorf avec 29 hommes, dont un brigadier.

4. *Le témoin se rappelle-t-il si, soit le soir même, soit pendant la nuit, une patrouille de son régiment est venue ou non à Plittersdorf?*

Ni le soir, ni pendant la nuit, il n'est venu de patrouille à Plittersdorf. Mon service consistait d'ailleurs à surveiller le Rhin et le pays environnant. J'avais même, pour cette raison, placé des vedettes dans la direction de Selz.

5. *Quand le lieutenant Draveczky est-il arrivé à Plittersdorf avec les voitures de l'ambassade?*

Il y arriva le 29 avril vers 3 heures de l'après-midi avec les voitures et le personnel de l'ambassade de France.

6. *Quelle était la force de cette escorte?*

Il y avait des hussards de notre régiment et aussi des hussards badois. Je ne saurais préciser leur nombre. Ils escortèrent jusqu'au bac du Rhin cinq chaises dans lesquelles se trouvaient les personnes appartenant à l'ambassade de France et deux voitures à bagages.

7. *Que s'est-il passé à ce moment? Le témoin peut-il fournir quelques indications à ce sujet?*

En réponse à un appel sonné par un de nos trompettes, trois bateaux quittèrent la rive française et accostèrent de notre côté au bout d'une demi-heure environ. Dans l'intervalle, les personnes de l'ambassade étaient descendues de voiture et attendirent sur la rive l'arrivée des bateaux.

Pendant ce temps, le lieutenant Draveczky et le major badois von Harrant me dirent qu'ils avaient escorté jusque-là le personnel de l'ambassade de France qui devait s'embarquer pour passer sur l'autre rive. Ce qui eut lieu du reste.

8. *Quelle a été, pendant ce temps, l'attitude du ministre Jean Debry ?*

Il nous a remerciés tous deux, mon camarade le lieutenant Draveczky et moi, de l'escorte qu'on lui avait fournie.

Jean Debry m'offrit de l'argent pour me dédommager de l'embarras qu'il m'avait causé. Je refusai cet argent et lui répondis que nous n'avions fait que notre devoir. Jean Debry s'entretint plus longuement avec le major badois, mais j'étais trop éloigné d'eux pour pouvoir entendre ce qu'il lui disait. Le ministre de Ligurie a parlé italien avec moi. Il m'a demandé si mon père vivait encore, où il habitait, etc. Je répondis à ces questions et j'acceptai l'offre qu'il me fit de transmettre mon souvenir à mon père, dans le cas où il le verrait. Il me demanda encore si j'étais déjà à Plittersdorf pendant la nuit de l'assassinat des deux ministres et si je n'avais rien entendu. Je répondis affirmativement à la première question et négativement à la seconde.

9. *Combien de temps environ a duré le passage ?*

Le passage a pu durer jusque vers 6 heures. Les bateaux ont fait trois voyages pour transporter les voitures sur l'autre rive.

10. *En dehors des militaires, des civils ont-ils accompagné le convoi ? Le témoin sait-il quelles étaient ces personnes ?*

Je n'ai vu aucun civil accompagner le cortège et n'ai aperçu que l'escorte. Du reste j'avais de plus défendu aux paysans de Plittersdorf de sortir du village et j'ai peine à croire qu'il y ait eu dans le convoi ou avec ce convoi d'autres civils que les gens de l'ambassade de France.

11. *Il paraît cependant que le conseiller de la légation de Prusse, von Jordan, se trouvait au nombre des personnes qui accompagnaient le convoi. Le témoin le connaît-il ? Se souvient-il de l'avoir vu dans l'escorte ?*

Je ne connais pas personnellement ce conseiller de légation; mais il est impossible qu'il ait été présent sur les lieux sans que je l'aie remarqué. Après l'embarquement dans le premier bateau des dames, de Jean Debry et de la plus grande partie de l'ambassade, il n'est resté sur la rive que quatre domestiques. J'aurais

donc certainement vu le conseiller de légation s'il s'était trouvé dans l'escorte. Mais je n'ai vu personne et j'ai constaté que seuls, mon camarade Draveczky et le major von Harrant sont repartis pour Rastatt avec l'escorte, dès que le passage fut achevé.

12. *Combien de temps le témoin est-il encore resté détaché à Plittersdorf? Quand, et par qui a-t-il été relevé?*

Je suis resté de piquet jusqu'au 3 mai, jour où j'ai été relevé à 9 heures du matin par un lieutenant de la division du major, nommé Bartha. Il ne s'est d'ailleurs, pendant tout ce temps, rien passé qui ait trait à cet événement, si ce n'est que six chevaux de poste passés sur l'autre rive avec les voitures de l'ambassade, sont revenus le 29 au soir et les autres chevaux du margrave le lendemain. Il paraît que ces chevaux avaient servi à conduire les voitures jusqu'à Selz. Je prescrivis aux cochers d'avoir à se présenter chez le capitaine Burkhard à leur arrivée à Rastatt.

13. *Le témoin a-t-il encore quelque chose à ajouter?*

Rien de plus.

François Fontana, lieutenant.

Après avoir reconnu l'exactitude du procès-verbal de sa déposition, dont lecture lui a été donnée, le témoin a été autorisé à se retirer, après avoir juré de garder le secret et la séance a été 'evée.

Villingen, le 25 mai 1799.

(Suivent les signatures des membres de la commission, etc.)

Continué à Villingen le 27 mai 1799.

Le capitaine Burkhard ayant, dans un dernier interrogatoire, parlé du lieutenant Szentes, que sur la demande des ministres allemands, il avait envoyé sauver et recueillir ce qui restait de l'ambassade, la commission le fit comparaître et on lui posa les questions suivantes :

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. *Nom du témoin?*

Joseph von Szentes[1], né à Szàrazpatak (Hongrie), 35 ans, appartient à la religion réformée, marié, 16 ans de service, a d'abord servi comme cadet aux hussards de Nadasdy, nommé sous-lieutenant au régiment de hussards des confins militaires d'Esclavonie et de Croatie, puis, par permutation, aux hussards de Szekler, promu lieutenant dans ce régiment.

2. *Le témoin a-t-il été déjà traduit en justice?*

Jamais.

QUESTIONS D'ORDRE PARTICULIER.

3. *Le témoin était-il parmi les officiers et soldats entrés à Rastatt au mois d'avril, au moment où les ministres de différentes cours se trouvaient encore dans cette ville?*

J'étais au nombre des officiers du 1er escadron de la division du colonel, entré à Rastatt sous les ordres du capitaine Burkhard.

4. *Quand, quel jour et à quelle heure êtes-vous entré à Rastatt?*

Le 28 avril vers 7 heures du soir.

5. *Le témoin a-t-il été de suite affecté à un service? Où a-t-il habité à Rastatt et combien de temps y est-il resté?*

Je n'ai pas été employé de suite. Je suis resté jusqu'à 7 heures au camp hors de la porte de Karlsruhe. Je me suis ensuite rendu dans une auberge située à quelques pas de là, où j'ai soupé.

6. *Les ministres français étaient-ils encore à Rastatt? Le témoin sait-il à quelle heure ils ont quitté Rastatt?*

Ils étaient encore à Rastatt et, d'après ce que j'ai entendu dire, ils en sont partis vers 9 heures du soir.

---

[1] Le feuillet personnel de cet officier renferme les indications suivantes : A de bons rapports avec les civils, ses camarades et ses subordonnés. Assez zélé et appliqué. Ne boit pas, ne joue pas. N'a pas de dettes. N'est pas querelleur. Sert bien. Est bien à sa place. N'a subi aucun choix. Parle l'allemand, le hongrois, le slave et le latin.

7. *Qu'a fait le témoin pendant le reste de la nuit? A-t-il été affecté à quelque service pendant la nuit du 28 au 29 avril?*

Après avoir soupé, je retournai à notre camp et me couchai afin de me reposer. Mais mon repos fut de courte durée. Plusieurs membres des ambassades présentes à Rastatt arrivèrent pendant la nuit avec des torches et demandèrent à voir le capitaine. Lorsqu'il parut, ils lui racontèrent que les ministres français avaient été attaqués et arrachés de leurs voitures entre Rastatt et le Rhin. Ils demandèrent au capitaine de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour sauver les ministres. Il me chargea aussitôt de cette mission et m'ordonna de partir avec six hommes, que je pris au feu de bivouac sans avoir le temps de les choisir, de me porter sur la route de Rheinhausen et de mettre les ministres à l'abri de toute attaque et de tout malheur. Conformément à ces ordres, je passai vers 11 heures par la porte de Karlsruhe, traversai la ville et m'engageai par la porte de Rheinhausen sur la route de Rheinau. Dans la ville, et tout près de la porte de Karlsruhe, je fus arrêté par quelques ministres qui voulaient me poser une foule de questions. Je leur fis comprendre que j'étais pressé, que j'avais ordre de courir au secours des ministres français qu'on venait d'attaquer. Ils ne me retinrent pas davantage et me prièrent, au contraire, de faire diligence, afin de sauver encore quelqu'un des ministres. J'avais à peine parcouru une distance de 250 pas sur la route de Rheinhausen, lorsque mon cheval fit un écart et refusa d'avancer. Je l'obligeai à se porter en avant et je découvris alors qu'il avait marqué cet arrêt, parce qu'il y avait sur la route deux hommes gisant à environ 20 pas l'un de l'autre. Je remarquai plus tard que c'étaient deux cadavres. J'aurais poussé jusqu'au Rhin, si je n'avais pas trouvé ces cadavres sur mon chemin.

8. *Le témoin a-t-il pu voir quels étaient les morts? Comment et avec quelle arme ils avaient été tués?*

A cause de l'extrême obscurité de la nuit, je n'ai pu absolument rien voir.

9. *Qu'a fait le témoin à partir de ce moment? Quelles mesures a-t-il prises?*

Je suis immédiatement retourné avec mes hommes à Rastatt

et j'ai rendu compte au capitaine en lui disant que j'étais arrivé trop tard, puisque j'avais trouvé deux cadavres sur la route, mais que je n'avais rien remarqué sauf cela et que je n'avais rien appris.

10. *Le témoin a-t-il vu, a-t-il trouvé à l'endroit où se trouvaient les cadavres, d'autres personnes, des chevaux, ou des voitures, qui avaient servi aux victimes et dont on aurait arraché les ministres, d'après le dire des membres de l'ambassade?*

Je n'ai rien trouvé à l'endroit où gisaient les cadavres, ni hommes, ni chevaux, ni voitures. Tout était dans l'obscurité la plus profonde. Je n'ai rencontré âme qui vive et n'ai pu rien apprendre ni à l'aller ni au retour. Je n'ai vu les voitures de l'ambassade française que le lendemain à l'intérieur de la porte de Karlsruhe.

11. *Le témoin est invité à indiquer approximativement l'heure à laquelle, sur l'ordre du capitaine, il est parti de Rastatt et l'heure à laquelle il y est revenu?*

J'ai dit qu'il devait être environ 11 heures, mais je ne saurais l'affirmer, parce que j'ai été réveillé en sursaut par les ministres et les porteurs de flambeaux. Il pouvait tout aussi bien être minuit ou 1 heure du matin quand je suis parti de Rastatt. De plus, les ministres, croyant que j'étais le capitaine, m'ont arrêté en chemin. Ils ne me laissèrent continuer ma route que lorsque, comme je l'ai dit plus haut, je leur eus fait part de ma mission et me donnèrent même un domestique porteur de flambeau, qui m'accompagna jusqu'à la porte et me permit ainsi de gagner plus facilement la route de Rheinau. Mais ce domestique, comme je pus m'en assurer le lendemain, ne me conduisit pas par le chemin le plus court à cette porte de Rheinau. Il me fit faire un détour et resta à la porte avec son flambeau. Je me suis par suite trouvé, une fois hors de la porte, dans l'obscurité la plus profonde, si bien qu'à 250 pas de la porte mon cheval est venu donner contre les cadavres. Je me suis arrêté tout au plus deux ou trois minutes à l'endroit où ils gisaient. Je rentrai aussitôt en ville et fis au capitaine le rapport que j'ai dit.

12. *Au moment du retour du témoin, les voitures de l'ambassade étaient-elles déjà rentrées en ville?*

Je l'ignore. Comme je l'ai dit, je n'ai absolument rien vu, et c'est seulement le lendemain que j'aperçus toutes les voitures de l'ambassade rangées à l'intérieur de la porte de Karlsruhe. Enfin je n'ai pas suivi en rentrant le même chemin qu'en sortant, parce que je me suis égaré dans l'obscurité.

13. *Le témoin a déclaré qu'il avait trouvé les deux cadavres sur la route et qu'il était aussitôt rentré en ville. On sait que les voitures, au nombre de 7, ont été arrêtées sur la route à l'endroit où le témoin trouva les cadavres. Elles y sont restées près de trois heures jusqu'au moment où, sur l'ordre du capitaine, on leur fit faire demi-tour pour les ramener en ville, où elles n'arrivèrent qu'à 3 heures du matin. Il est donc presque impossible que le témoin ne les ait pas vues. Il aurait dû les trouver arrêtées sur la route à peu de distance des cadavres, ou les rencontrer lorsqu'on les ramena en ville, d'autant plus qu'on éclaira leur marche avec des flambeaux. Le témoin doit donc reconnaître ou qu'il a vu ces voitures, ou qu'il n'est arrivé sur les lieux qu'après 2 heures. Cette dernière hypothèse n'est guère admissible puisqu'il déclare lui-même qu'on le fit partir afin d'essayer de sauver les personnes qu'on venait d'attaquer et qu'on a peine à croire qu'on l'ait chargé d'une pareille mission trois heures après avoir reçu la nouvelle du crime. Quelle explication le témoin peut-il donner à ce propos?*

J'ignore à quelle heure on m'a donné l'ordre d'aller au secours des personnes qu'on avait attaquées. Il est bien possible qu'on m'ait donné cet ordre après 2 heures du matin, mais je persiste dans ma déclaration et j'affirme formellement que je n'ai pas vu cette nuit-là la moindre trace des voitures de l'ambassade. On m'avait chargé de sauver les personnes de l'ambassade. Je me serais bien gardé de faillir à mon devoir et je n'aurais pas manqué d'accompagner et d'escorter jusque dans la ville tous ceux qui avaient échappé à l'attentat, si je les avais rencontrés ou découverts. Mais je n'ai rien vu. Les voitures ont donc pu, ou suivre une toute autre route, ou être déjà arrivées en ville, lorsque je parvins avec mes hommes sur le théâtre même du crime.

14. *Que le témoin fasse connaître les noms des six hommes qui l'accompagnaient et sont allés avec lui jusqu'à l'endroit où il trouva les cadavres ?*

Il m'est impossible de donner les noms de ces six hommes que j'ai pris au hasard, sans les choisir, sans les appeler par leur nom, autour du feu de bivouac. Je sais cependant qu'il y avait parmi eux les soldats Ladislas Sigmund et Samuel Czikos. Mais il sera facile de retrouver les quatre autres, parce que ces deux hussards doivent les connaître et qu'on pourra de cette façon faire comparaître ceux des hussards qui m'ont accompagné cette nuit-là.

15. *Que s'est-il passé, quelles mesures a-t-on prises après le retour du témoin et à la suite du rapport qu'il fit au capitaine Burkhard en lui disant qu'il avait trouvé deux cadavres et qu'il était arrivé trop tard pour sauver qui que ce soit ?*

Aussitôt après avoir entendu mon rapport, le capitaine me donna l'ordre de rentrer et de rester au camp. J'allai me coucher et je dormis jusqu'au matin. Nous restâmes toute la journée du 29 au camp devant Rastatt et ne sommes entrés en ville que le 30. On nous releva le 3 mai.

16. *Le témoin sait-il comment et quand les voitures de l'ambassade française et le personnel de cette ambassade ont quitté Rastatt pour être conduits de l'autre côté du Rhin ?*

Le départ a eu lieu le 29 avril vers midi sous l'escorte d'un détachement de notre régiment qui les accompagna jusqu'au Rhin où on les embarqua.

17. *Le témoin a-t-il encore quelque chose à ajouter ?*

Absolument rien.

Signé : Von Szentes, lieutenant.

Après avoir reconnu l'exactitude du procès-verbal de sa déposition, dont lecture lui a été donnée, le témoin a été autorisé à se retirer après avoir juré de garder le secret.

La séance a été levée ensuite.

On avait préalablement décidé de faire comparaître le len-

demain le capitaine von Burkhard, de l'interroger sur l'heure à laquelle il avait donné au lieutenant Szantes l'ordre de secourir les victimes de l'attentat et résolu de procéder ensuite à l'interrogatoire des hussards qui avaient accompagné le lieutenant.

Villingen, le 27 mai 1799.

(Suivent les signatures des membres de la commission, etc.)

Continué à Villingen le 28 mai 1799.

Comparution du capitaine von Burkhard, auquel on pose les questions suivantes :

QUESTIONS D'ORDRE PARTICULIER.

1. *Que le capitaine dise pour quelle raison et à quelle heure il a donné au lieutenant Szentes l'ordre de se porter sur la route de Rheinau ?*

Comme je l'ai déjà déclaré dans mon interrogatoire précédent, plusieurs membres du corps diplomatique sont venus chez moi et me demandèrent, après m'avoir raconté que l'ambassade française venait d'être attaquée aussitôt après être sortie de Rastatt, de faire partir un officier afin de sauver les survivants. J'ai pour cette raison ordonné au lieutenant Szentes de se porter sur la route de Rheinau et de faire tout son possible pour sauver ces malheureux. Je ne saurais préciser l'heure du départ de cet officier, parce que nous n'avions qu'un tout petit feu de bivouac et que de plus, au milieu de circonstances aussi tragiques, je n'ai eu ni le temps ni la pensée de regarder ma montre. Il me semble pourtant qu'il devait être près de minuit, puisque l'événement qui s'était produit hors de Rastatt, était arrivé vers 11 heures du soir. Une heure au moins avait dû s'écouler entre le moment où le crime avait été commis et celui où les ministres, après avoir reçu la première nouvelle de ce qui venait d'arriver, nouvelle apportée par les gens qui s'étaient enfuis, se réunirent à Rastatt, emmenèrent avec eux les domestiques porteurs de flambeaux et se rendirent jusqu'à notre camp hors de la porte de Karlsruhe.

2. *Où était le lieutenant Szentes jusqu'au moment où le capitaine lui donna l'ordre de se porter sur la route de Rheinau ?*

Il était comme moi au camp hors de Rastatt, devant la porte de Karlsruhe où j'avais installé mon escadron.

3. *Combien d'hommes le lieutenant Szentes a-t-il emmenés avec lui ?*

Je crois me rappeler qu'il emmena 6 hommes. Je ne saurais cependant l'affirmer. Je sais seulement que je lui ai dit d'emmener 6 hommes.

4. *Le capitaine pourrait-il indiquer les noms de ces 6 hommes?*

Non ! Le lieutenant a pris les hommes sans les choisir.

5. *Le capitaine n'a-t-il pas donné des indications au lieutenant Szentes ? Lui a-t-il désigné le chemin qu'il devait suivre ?*

Non. Je me suis contenté de lui dire de se porter sur la route de Plittersdorf. On m'avait dit que c'était de ce côté qu'on avait attaqué les ministres. Il aura bien trouvé cette route, bien que je ne sache pas si cet officier connaissait ou non les chemins dans ces parages.

6. *Le lieutenant Szentes est-il resté longtemps dehors? Quel rapport a-t-il fait au capitaine?*

Il a pu rester dehors tout au plus trois quarts d'heure. Il m'a rapporté qu'il était arrivé trop tard pour sauver les ministres, puisqu'il avait trouvé deux cadavres sur la route.

7. *Le lieutenant Szentes lui a-t-il dit à son retour qu'il avait vu des voitures, des chevaux, etc. ?*

Il ne m'a rien rapporté de pareil. Il se peut du reste qu'il ne les ait pas vus, puisque ces voitures et ces chevaux pouvaient avoir quitté l'endroit où le crime avait été commis, le point où se trouvaient les cadavres. Il suffisait pour cela que les voitures fussent à vingt pas de lui, pour qu'il lui fût impossible de les apercevoir, tant la nuit était obscure. Il y a, ce me semble, trois chemins menant sur ce point. Il suffit, du reste, qu'il ait suivi une autre route que les voitures et l'on s'expliquera facilement comment il se fait qu'il ne les ait pas vues.

8. *Le capitaine se rappelle-t-il, si les voitures de l'ambassade étaient déjà rentrées dans la ville, lorsque le lieutenant Szentes revint de sa mission?*

Les voitures n'étaient pas encore parquées à l'intérieur de la porte de Karlsruhe. Mais d'après mes calculs elles devaient être sur le point d'entrer en ville, au moment où je donnai au lieutenant l'ordre de se mettre en route. Il y avait, en effet, déjà quelque temps que j'avais prescrit au maréchal des logis chef Konczak, qui m'avait fait son rapport, de rejoindre son monde et de ramener les voitures, lorsque je donnai mes ordres au lieutenant.

9. *Le capitaine sait-il quelle route les voitures ont suivie à leur retour? Ont-elles gagné la porte de Karlsruhe en passant par la ville ou en la contournant?*

Elles ont dû passer par la ville. Je le crois parce que, comme on le sait, les dames sont descendues de voiture, les unes chez le ministre de Prusse, les autres au château.

10. *Le capitaine sait-il, s'il a donné d'autres ordres au lieutenant Szentes, lors du retour de cet officier et après que cet officier lui eut fait son rapport?*

Je lui ai prescrit de rentrer au camp avec ses hommes, mais ne lui ai pas donné d'autres ordres. Je dois faire remarquer, d'ailleurs, que le ministre Directorial, baron von Albini, était encore présent au moment où j'envoyai le lieutenant Szentes sur la route de Rheinau.

VON BURKHARD, capitaine.

Le capitaine n'ayant plus rien à ajouter, a été autorisé à se retirer, après avoir reconnu l'exactitude du procès-verbal de sa déposition, dont lecture lui avait été donnée, et la séance a été levée.

Villingen, le 28 mai 1799.

(Suivent les signatures des membres de la commission, etc.)

Continué à Villingen le 29 mai 1799.

Les six hussards, que le lieutenant Szentes avait emmenés avec

lui pour sauver les ministres français étant arrivés, on procéda à leur interrogatoire, grâce à l'intermédiaire du maréchal des logis chef Wransky, qui servit d'interprète.

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. *Nom et lieu de naissance du témoin?*

Ladislas Sigmund, né à Kökös (Transylvanie), appartient au culte grec-uni, célibataire, 25 ans, sans profession, 8 ans de service, soldat au 1er escadron, division du colonel du régiment impérial et royal des hussards de Szekler.

QUESTIONS D'ORDRE SPÉCIAL.

2. *Le témoin était-il parmi ceux qui, placés sous les ordres du capitaine von Burkhard, ont été établis le 28 avril à Rastatt hors de la porte de Karlsruhe? Quand y sont-ils arrivés?*

Oui, je faisais partie de cet escadron et j'étais, par conséquent, là, lorsque nous nous sommes établis ce soir-là, environ vers 7 heures, hors de la porte de Karlsruhe.

3. *Le témoin est-il resté toute la nuit au camp? ou bien a-t-il été envoyé quelque part? Où a-t-il été?*

Je suis resté cette nuit au camp, jusqu'au moment où j'en partis avec le lieutenant Szentes.

4. *Où, par ordre de qui et pour quelle raison le témoin a-t-il été commandé de service?*

On m'a réveillé pendant la nuit et l'on m'a ordonné, à moi et à cinq autres hussards, de nous rendre, sous la conduite du lieutenant Szentes, en avant de la ville sur la route de Rheinau. Nous traversâmes la ville, nous en sortîmes par la porte de Rheinau, et nous avions fait environ 300 pas lorsque le cheval du lieutenant fit un écart. A ce moment, j'aperçus par terre un objet blanc sans pouvoir distinguer dans l'obscurité ce que pouvait bien être cet objet. Le lieutenant revint aussitôt sur ses pas, nous le suivîmes et rentrâmes au camp.

Je ne saurais dire pour quelle raison et dans quel but on nous

fit monter à cheval avec le lieutenant. On nous dit seulement de brider au plus vite et de partir avec le lieutenant.

5. *A-t-on rencontré en route des voitures? A-t-on rencontré ou vu des hommes?*

En aucune façon.

6. *Le témoin peut-il donner l'heure à laquelle il est parti du camp?*

Comme je l'ai dit, je dormais et l'on m'a réveillé. Il m'est donc impossible de préciser l'heure de notre départ. Je crois cependant que ce devait être aux environs de minuit.

7. *Combien de temps s'est-il écoulé environ entre le départ et le retour au camp?*

Environ une heure.

8. *Le témoin a dit qu'il avait traversé la ville avec le lieutenant et qu'on en était sorti par la porte de Rheinau. Le lieutenant a-t-il été arrêté en ville par quelqu'un? A-t-il parlé à quelqu'un? Le témoin sait-il avec qui il a parlé et ce qui a été dit?*

Dans la ville et à peu de distance de la porte de Karlsruhe, le lieutenant a été interpellé par plusieurs messieurs avec lesquels il a parlé; mais je ne sais ce qui a pu se dire, puisque je ne comprends pas l'allemand. A l'issue de cette conversation, un homme nous a accompagnés avec un flambeau à travers la ville jusqu'à la porte de Karlsruhe, où il nous quitta pour revenir sur ses pas.

9. *Après l'arrivée au camp ne les a-t-on pas commandés de service ou envoyés ailleurs? Que s'est-il passé à leur rentrée?*

Après notre rentrée au camp, j'y suis resté et l'on ne m'a envoyé nulle part. Mais le 30 avril nous avons tous quitté le camp; nous sommes entrés en ville et nous avons mis nos chevaux dans une écurie du château.

+ + + Ladislas Sigmund, hussard.

Le témoin a été renvoyé après avoir déclaré qu'il n'avait rien

à ajouter à sa déposition, dont il a reconnu l'exactitude et l'on fit comparaître le deuxième témoin.

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. *Nom et lieu de naissance du témoin?*

Samuel Szigös, né à Saint-Kiraly en Transylvanie, 36 ans, appartient au culte grec-uni, célibataire, sans profession, 16 ans de service, soldat au même escadron du même régiment.

REMARQUE.

Les six hommes devant être interrogés sur les mêmes faits, on leur a posé à tous les mêmes questions.

QUESTIONS D'ORDRE PARTICULIER.

2. *Même question que celle posée au premier hussard.*

Je suis arrivé devant Rastatt avec l'escadron du capitaine von Burkhard, le 28 avril, entre 7 heures et 7 h. 1/2 du soir.

3. *Le témoin est-il resté au camp pendant la nuit qui a suivi son arrivée? A-t-il été envoyé quelque part? Où a-t-il été?*

Je m'étais couché à côté de mon cheval afin de me reposer un peu. On m'a réveillé et donné l'ordre d'accompagner avec cinq camarades le lieutenant Szentes. On ne nous a pas dit où nous allions et pour quelle raison on nous faisait monter à cheval. Après avoir pénétré en ville par la porte, nous traversâmes Rastatt. Un homme porteur d'une torche nous éclaira dans la ville et nous mena jusqu'à la porte de Rheinau. Nous avions peut-être fait environ 250 pas hors de la ville, lorsque le lieutenant nous fit faire demi-tour. J'avais vu par terre une forme blanche, mais sans pouvoir distinguer quel pouvait être cet objet. J'ai appris plus tard au camp que c'était un cadavre. C'est aussitôt après avoir fait cette découverte que le lieutenant fit demi-tour et que nous reprîmes avec lui et à une bonne allure le chemin du camp. En partant du camp nous avions marché au pas.

4. *Ont-ils vu ou rencontré, en se rendant sur la route de Rheinau, des voitures, des chevaux ou des hommes?*

Dans la ville nous avons vu quelques hommes rassemblés,

mais ils n'étaient pas très nombreux. Mais hors de la porte sur la route je n'ai vu ni voitures, ni chevaux, ni hommes.

5. *Il paraît qu'il y avait cependant deux cadavres gisant sur la route ou près de cette route; le témoin n'aurait-il pas, pour employer sa propre expression, vu deux formes blanches?*

Non, je n'ai en réalité de mes yeux vu aucune forme blanche aussi grande qu'un cadavre. J'ai vu seulement quelque chose de blanc qui m'eut l'air de ressembler à des papiers éparpillés. A mon retour au camp, on me dit qu'il y avait aussi deux cadavres.

6. *A quelle heure les six hommes ont-ils quitté le camp avec le lieutenant Szentes?*

Il devait être environ minuit, lorsque nous sommes partis et nous sommes restés dehors une heure tout au plus.

7. *Après sa rentrée au camp le témoin a-t-il été commandé pour un autre service?*

Je suis resté toute la nuit au camp et l'on ne m'a pas désigné pour d'autre service. Nous restâmes au camp pendant la journée du lendemain. Puis on nous a fait entrer en ville et nous avons mis nos chevaux au château dans une grande écurie.

Samuel Szigös, hussard.

Le témoin a été renvoyé, après avoir déclaré qu'il n'avait plus rien à ajouter à sa déclaration, dont il a reconnu l'exactitude et l'on fit comparaître le troisième témoin.

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. *Nom et lieu de naissance du témoin?*

André Poncz, né à Köpecz, en Transylvanie, 27 ans, appartenant au culte réformé, sans profession, 11 ans de service, soldat au même escadron du même régiment.

2. *Le témoin après être arrivé devant Rastatt, le 28 avril à 7 heures du soir, a-t-il été envoyé quelque part en service commandé et où?*

Dans la nuit, il devait être près de minuit, je dormais par terre

à côté de mon cheval, lorsqu'on me réveilla pour me faire monter à cheval avec cinq camarades qui, comme moi, accompagnèrent le lieutenant Szentes.

Nous traversâmes la ville et le lieutenant causa avec quelques messieurs. Je ne sais pas ce qu'ils ont dit. Un domestique nous a accompagnés avec une torche jusqu'à la porte de Rheinau.

Il nous quitta à la porte. Nous fîmes environ 300 pas dans l'obscurité, sur la route, lorsque le cheval du lieutenant, qui marchait en tête, se mit à rétiver. Le cheval se défendait, parce qu'il y avait par terre un objet blanc qu'en m'approchant je reconnus être un cadavre. Aussitôt après avoir vu ce cadavre, le lieutenant fit demi-tour et nous ramena au camp, où nous rentrâmes une heure après notre départ. J'y suis resté depuis ce moment et l'on ne m'a plus envoyé nulle part.

3. *Quelle route avez-vous suivie pour rentrer au camp? Avez-vous cette fois aussi traversé la ville?*

Il faisait très noir, je ne saurais dire exactement quel chemin nous avons suivi : nous avons passé dans la ville par plusieurs rues, sans qu'il me soit possible de dire que ce soient les mêmes rues qu'à l'aller.

4. *Hors de la porte de Rheinau, à l'endroit où il y avait d'après vous un cadavre, avez-vous aperçu ou trouvé des hommes, des voitures ou des chevaux?*

Aucun de nous n'a rien remarqué de pareil. Dans la ville nous avons vu seulement pas mal de gens qui allaient et venaient; mais en dehors de cela, nous n'avons rien vu.

5. *Combien de temps l'escadron est-il resté au camp devant Rastatt?*

Nous sommes entrés en ville au bout de deux jours.

André Poncz, hussard.

Le témoin a été renvoyé après avoir déclaré qu'il n'avait rien à ajouter à sa déposition, dont il a reconnu l'exactitude et l'on fit comparaître le quatrième des six hussards.

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. *Nom, etc., du témoin?*

Joseph Igette, né à Köpecz, en Transylvanie, 36 ans, appartient au culte réformé, marié, sans profession, 18 ans de service, soldat au même escadron du même régiment.

QUESTIONS D'ORDRE PARTICULIER.

2. *Le témoin, après être arrivé devant Rastatt avec l'escadron, a-t-il été, pendant la nuit du 28 au 29 avril, envoyé quelque part en service commandé et, dans ce cas, où a-t-il été?*

Avec cinq de mes camarades on m'a donné vers minuit l'ordre d'accompagner le lieutenant Szentes. On ne nous a fait connaître ni le but ni la cause de cette expédition. Nous avons traversé la ville et nous avons gagné la route en sortant par la porte de Rheinau. Le cheval du lieutenant s'est mis à rétiver devant quelque chose de blanc qui se trouvait sur la route à 300 ou 400 pas hors de la porte et refusa d'avancer.

J'ai vu, moi aussi, quelque chose de blanc sur le sol, mais j'ai cru que c'était du papier. Plus tard, au camp, j'ai su par mes camarades qu'il y avait deux morts par terre à cet endroit. Le lieutenant, après avoir fait cette découverte, nous fit faire demi-tour et nous ramena au camp en repassant par la ville.

3. *N'avez-vous ni vu ni rencontré sur cette route des voitures, des chevaux et des hommes?*

En aucune façon. Dans la ville, nous avons naturellement rencontré pas mal de monde, mais nous n'avons vu ni chevaux ni voitures.

4. *Combien de temps êtes-vous resté hors du camp avec le lieutenant Szentes?*

Environ une heure.

5. *Le lieutenant a-t-il parlé avec quelqu'un, lorsque vous avez quitté le camp et traversé la ville?*

A la porte, il a parlé avec quelques messieurs; mais je ne sais ce qu'ils se sont dit. Là-dessus, un domestique, porteur

d'une torche, nous a conduits et éclairés à travers la ville jusqu'à la porte.

6. *Quelles mesures a-t-on prises lors de votre rentrée au camp?*

On ne m'a plus commandé de service. Nous sommes restés au camp jusqu'au surlendemain, puis nous sommes entrés en ville et nous avons mis nos chevaux dans les écuries du château.

+++, Joseph IGETTE, hussard.

Le témoin a été renvoyé après avoir déclaré qu'il n'avait rien à ajouter à sa déposition, dont lecture lui a été donnée et dont il a reconnu l'exactitude. La séance a été levée après cette déposition.

Villingen, 29 mai 1799.

(Suivent les signatures des membres de la commission, etc.)

Continuation.

Villingen, le 30 mai 1799.

L'audience a été consacrée à l'interrogatoire de deux autres hommes qui avaient accompagné le lieutenant Szentes sur la route de Rheinau.

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. *Nom, etc., du témoin?*

François-Paul Janos, né à Bikfalva (Transylvanie), 24 ans, appartient à la religion réformée, célibataire, sans profession, 7 ans de service, soldat au même escadron du même régiment.

QUESTIONS D'ORDRE PARTICULIER.

2. *Le témoin faisait-il partie du 1er escadron de la division du colonel, lorsque cet escadron est allé s'établir devant Rastatt le 28 avril?*

Oui, j'en étais, et nous sommes tous arrivés à 7 heures du soir.

3. *Quel service avez-vous eu à faire pendant la nuit qui a suivi?*

Pendant la nuit, vers minuit, on me réveilla et l'on m'ordonna de monter à cheval avec cinq camarades et de suivre le lieutenant Szentes. On ne nous a pas dit, ni où nous allions, ni pour quelle raison on nous faisait partir. Nous avons quitté le camp, traversé Rastatt où le lieutenant parla avec plusieurs messieurs, sans que j'aie pu savoir ce qu'ils disaient. Le lieutenant ne s'attarda pas longtemps à causer, et, au bout de peu d'instants, nous continuâmes notre chevauchée vers la porte de Rheinau. A 200 ou 300 pas hors de cette porte, le lieutenant revint sur ses pas et nous emmena avec lui. Je ne sais vraiment pas la cause de notre rentrée; j'ai seulement vu par terre quelque chose de blanc que j'ai pris dans l'obscurité pour du papier. Là-dessus le lieutenant nous ramena au camp.

4. *Il paraît qu'il y avait autre chose par terre que du papier à l'endroit où vous avez fait demi-tour, qu'on y voyait des objets qui ont fait peur au cheval du lieutenant. Avez-vous vu ces objets?*

Personnellement je n'ai vu que ce que je viens de dire; mais je me rappelle bien que le cheval du lieutenant a pris peur et que plus tard le lieutenant a dit avoir vu deux cadavres qui gisaient par terre. Là-dessus nous sommes retournés droit au camp, comme je l'ai dit.

5. *A l'aller comme au retour, ainsi qu'à l'endroit où se trouvaient les cadavres, n'avez-vous pas vu ou trouvé des voitures, des chevaux, des hommes?*

En ville, nous avons vu quelques hommes qui allaient et venaient. Hors de la ville, je n'ai vu âme qui vive, et encore moins des chevaux et des voitures.

6. *Combien de temps êtes-vous resté hors du camp?*

Une heure environ.

7. *Quand vous avez traversé Rastatt, a-t-on éclairé votre marche avec des lanternes ou avez-vous marché dans l'obscurité?*

Un domestique nous a éclairés tout le temps depuis une des portes jusqu'à la porte de Rheinau.

8. *Qu'avez-vous fait après être rentré au camp?*

Je suis resté au camp avec l'escadron jusqu'au moment où, environ quarante-huit heures plus tard, on nous fit tous entrer en ville.

François-Paul JANOS, hussard.

Le témoin a été renvoyé après avoir déclaré qu'il n'avait rien à ajouter à sa déposition, dont lecture lui a été donnée et dont il a reconnu l'exactitude, et l'on fit comparaître le sixième témoin.

SIXIÈME HUSSARD.

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. *Nom, etc., du témoin?*

Sigismond Zoltan, né à Bikfalva (Transylvanie), 24 ans, appartenant à la religion réformée, marié, sans profession, 7 ans de service. Soldat au même régiment, même escadron.

QUESTIONS D'ORDRE PARTICULIER.

2. *A quel service a-t-on employé le témoin dans la nuit qui suivit l'arrivée de l'escadron devant Rastatt, le 28 avril, à 7 heures du soir? Où l'a-t-on envoyé?*

On m'a réveillé un peu après 11 h. 1/2, on m'a envoyé hors du camp avec le lieutenant Szentes, ainsi que cinq camarades. Mais nous n'avons pas su où nous allions. Nous traversâmes la ville. Plusieurs messieurs y causèrent pendant quelques instants avec le lieutenant, et un domestique nous éclaira pendant la traversée de la ville jusqu'à la porte de Rheinau.

A la porte il nous quitta et nous avions peut-être fait 300 pas dans l'obscurité, sur la route, lorsque le cheval du lieutenant s'effraya et refusa d'avancer. J'étais le premier derrière le lieutenant et je vis pour cela qu'il y avait, devant nous par terre, un cadavre et un autre à 30 pas plus loin. Le lieutenant nous dit que nous n'avions plus rien à faire. Il fit demi-tour et nous rentrâmes tous au camp en traversant la ville. Je ne saurais dire si

nous avons passé par les mêmes rues qu'à l'aller, parce que je n'étais pas assez bien orienté pour cela.

3. *A l'endroit où se trouvaient les corps, à l'aller ou au retour, n'avez-vous vu personne, n'avez-vous rencontré ni chevaux ni voitures ?*

Je n'ai rien vu hors de la ville. En ville j'ai vu quelques groupes de gens, mais je n'ai vu ni voitures ni chevaux.

4. *Combien de temps êtes-vous restés dehors ?*

Environ trois quarts d'heure.

5. *Qu'avez-vous fait en rentrant au camp et combien de temps l'escadron y est-il encore resté ?*

J'y suis resté tout le temps jusqu'au moment où le troisième jour, c'est-à-dire le 30, tout l'escadron est entré à Rastatt et où l'on a mis nos chevaux dans les écuries du château.

Sigismond ZOLTAN, hussard.

Le témoin a été renvoyé après avoir déclaré qu'il n'avait plus rien à ajouter à sa déposition, dont lecture lui a été donnée et dont il a reconnu l'exactitude, et le procès-verbal a été provisoirement clos.

Villingen, le 30 mai 1799.

(Suivent les signatures des membres de la commission, etc.)

RÉSULTATS

des pièces de procédure ci-dessus énoncées, relatives à l'assassinat des ministres français Bonnier et Roberjot, tués hors de Rastatt dans la nuit du 28 au 29 avril et aux blessures reçues par Jean Debry, avec des observations ayant trait à l'exactitude et à l'authenticité de ces pièces.

A. — NOUVELLE DE L'ÉVÉNEMENT.

La première nouvelle de l'événement est un bruit qui se répand à Rastatt : les voitures des ministres français ont été, raconte-t-on, attaquées par des *hussards autrichiens, qui sont tombés à coups de sabre sur les cochers et les porteurs de flambeaux.*

a) RELATION DES MINISTRES (pièce 2 *e*).

OBSERVETUR. — Le dernier point n'est pas vrai (voir plus bas) et par suite le premier point n'est pas plus exact. Il n'y a pas d'effet sans cause. Boccardi aurait le premier apporté la nouvelle, mais sans y rien ajouter et sans l'expliquer. C'est un peu plus tard qu'on a raconté, d'abord qu'un, puis que deux *des ministres français*, enfin que *tous les ministres français* avaient été assassinés *par des soldats autrichiens.*

b) CETTE NOUVELLE A ÉTÉ CONFIRMÉE PAR DES PERSONNES QUI ONT DISPARU ET QU'ON N'A PAS RETROUVÉES (pièces *b* et *d*).

OBSERVETUR. — Ces rumeurs répandues par une nuit des *plus noires*, au milieu de la confusion et de l'ahurissement général, constituent la seule *base de l'accusation* portée contre les hussards, sans qu'on ait jamais pu produire aucune preuve, sans qu'aucune plainte ait été jamais déposée ou formulée, soit par une des victimes, soit par un témoin oculaire. Boccardi lui-même se trouvait dans la dernière voiture et a dû se sauver immédiatement.

Pourquoi du reste n'a-t-il pas, de son propre mouvement, rédigé une déposition? Il eût fait en cela chose bien plus utile qu'en se livrant à des insinuations, en parlementant toute la nuit avec le capitaine autrichien et en lui adressant, à lui qui ne savait rien de l'événement et qui n'en pouvait mais, des reproches amers et pleins de haine.

B. — CONSTATATION DU CRIME.

Le capitaine autrichien a envoyé un officier et six hussards avec le major badois von Harrant et deux hussards badois sur les lieux mêmes où le crime a été commis.

Relation des ministres (3, 6).

Ils (les hussards) trouvèrent, gisant par terre, les cadavres de Bonnier et de Roberjot. Jean Debry avait disparu. Les voitures étaient sur les lieux mêmes entourées par 50 hussards de Szekler qui se disposaient à ramener à Rastatt les voitures et les personnes qu'ils avaient sauvées. Jean Debry se retrouva le lendemain matin chez le comte de Görtz, avec trois blessures au bras, à l'épaule et au nez (pièce *a*).

Relation des ministres (pièces *a*, *b*, *c*.).

Les chirurgiens badois ont établi un *visum repertum* (procès-verbal de constat) de l'état des cadavres de Bonnier et de Roberjot. Ce document n'a pu être joint au dossier, bien qu'il eût été utile de connaître la nature des blessures, de savoir si elles avaient été produites, de taille ou d'estoc, de se rendre compte de leur étendue, de leur profondeur, etc., et bien que ce document eût pu contribuer puissamment à la découverte des coupables[1].

Aucune autre personne n'a été frappée. Toute la suite de l'ambassade a été ramenée en ville avec les voitures qui ont été pla-

---

[1] Ce *Visum Repertum* n'avait pas été annexé au *Rapport rédigé en commun*. On ne l'a joint que plus tard à cette pièce, lorsqu'elle a été imprimée sous le titre de *Rapport authentique*.

cées sous la garde du capitaine autrichien. Celui-ci a fait garder l'argent, les bagages, mais il a saisi les papiers, conformément à un ordre qu'il avait reçu précédemment au sujet d'un courrier français.

C. — INFORMATIONS GÉNÉRALES.

Au lieu de procéder immédiatement à l'interrogatoire des personnes appartenant à l'ambassade de France (que les hussards de Szekler avaient sauvées après les avoir trouvées près des voitures), des cochers du margrave de Bade, des porteurs de flambeaux et de tous les domestiques, au lieu de procéder à cet interrogatoire, comme auraient dû le faire les autorités badoises ou les ministres présents à Rastatt, à cet interrogatoire qui aurait sans aucun doute fait la lumière sur l'événement et mis sur les traces des meurtriers, *on n'a rien fait de tout cela.*

Tout ce que l'on sait on l'a appris par des *allégations extrajudiciaires*, par les récits faits sous forme de conversation, récits incomplets, dénués de toute authenticité, du valet de chambre de Roberjot et du ministre Jean Debry, et dont il ressort ce qui suit :

a) Les hussards se seraient précipités sur la voiture de Roberjot en demandant : *Ministre Roberjot ?* Sur la réponse affirmative de ce dernier qui leur présenta son passeport, ils auraient déchiré ce passeport, arraché le ministre de sa voiture et l'auraient sabré. Quant au domestique, il aurait saisi Mme Roberjot dans ses bras et lui aurait bouché les oreilles afin de l'empêcher d'entendre les cris de son mari. Un des hussards l'aurait jeté hors de la voiture et lui aurait demandé : *domestique ?* Il aurait répondu affirmativement et le hussard lui aurait donné à entendre par signes qu'il n'avait rien à craindre. Le hussard ne lui en aurait pas moins pris sa montre et sa bourse, et la même chose serait arrivée à Mme Roberjot. Cependant la voiture n'avait pas été pillée entièrement, puisqu'on y avait laissé de l'argent et des effets précieux.

b) Jean Debry déclara que les hussards lui avaient demandé en français : « Est-ce que tu es Jean Debry ? » Il aurait répondu par l'affirmative et en produisant son passeport, qui fut déchiré. On l'avait arraché de sa voiture, frappé, jeté dans un fossé où il

avait contrefait le mort et s'était laissé dépouiller; c'était là ce qui l'avait sauvé.

c) D'après une déclaration du colonel impérial et royal von Barbaczy, les personnes qui, appartenant à l'ambassade, avaient réussi à se sauver, affirmaient qu'on avait interpellé les ministres en leur criant : « *Tu es Bonnier, tu es Roberjot, voilà les coquins qui ont voté pour la mort du roi*, etc. »

Ce sont là les seules assertions qui aient trait aux *circonstances particulières du crime et à l'identité de ses auteurs supposés*. Tout le reste, les allégations sentimentales, les descriptions romantiques contenues dans la *Relation des ministres*, ne sauraient servir à rien ni fournir des indications sur les auteurs du crime.

Observetur. — *a*) Les déclarations de Debry et du valet de chambre de Roberjot sont :

1° Les déclarations de personnes ayant été molestées : ce sont donc tout au plus des plaintes, des soupçons, mais ce ne sont en aucune façon des preuves;

2° Les allégations de personnes ouvertement et notoirement connues par leur hostilité contre l'Autriche. Elles sont par suite entachées de partialité et perdent, rien qu'à cause de cela, une grande partie de la créance et de la valeur qu'on pouvait leur attribuer.

b) Comment ces mêmes personnes ont-elles pu savoir :

1° *Que c'étaient des hussards?* Par une nuit aussi noire elles ont pu tout au plus voir des hommes à cheval, mais il leur était absolument impossible de reconnaître en eux des hussards;

2° Que c'étaient des hussards de Szekler? C'est là chose qu'il leur était encore bien plus impossible de constater. Elles ne l'ont, du reste, jamais dit;

3° Que ce n'étaient pas des gens déguisés? En admettant même que les meurtriers aient porté l'uniforme des hussards de Szekler, cela ne suffit pas pour prouver que c'étaient réellement des hussards de ce régiment.

c) Les mots français employés par les assassins constituent à eux seuls une présomption capitale en faveur des hussards de Szekler qui, rien que pour cette raison, n'ont pu être les meur-

triers. L'allégation en question est donc en elle-même, en raison de son origine et de sa teneur, *invraisemblable* et *inadmissible*.

D. — INDICIA (PRÉSOMPTIONS).

Le *premier et le seul indice* qui a pu donner naissance aux rumeurs et aux soupçons attribuant l'assassinat aux hussards de Szekler, consiste dans le fait qu'on *a trouvé environ* 50 *de ces hussards auprès des voitures.*

Observetur. — En réalité, la présence des hussards prouve précisément le contraire. S'ils avaient commis le meurtre, ils se seraient enfuis, ne seraient pas restés tranquillement sur les lieux et ne seraient pas rentrés à Rastatt avec les voitures et les bagages.

Quæritur. On s'est demandé si un ou plusieurs des hussards de Szekler avaient manqué à l'appel ou avaient disparu ?

a) D'après le dire du major badois von Harrant, les hussards de Szekler auraient, dans le principe, refusé de ramener les voitures et déclaré que c'était *leur butin*.

b) Ils auraient également refusé de fournir l'escorte qu'on réclamait afin de rechercher Jean Debry disparu, en donnant pour prétexte qu'on pourrait rencontrer d'autres patrouilles autrichiennes et que, dans l'obscurité de la nuit, on s'exposait à n'être pas reconnu par ces patrouilles.

c) Enfin, toujours d'après le dire du même major von Harrant, des hussards impériaux auraient demandé dans le village de Rheinau des renseignements sur le compte d'un Français blessé et fuyant, et dont la découverte leur importait énormément. Ils auraient surtout recommandé que, si l'on trouvait ce Français dont ils *donnaient le signalement et désignaient les vêtements*, on devait se garder de le reconduire à Rastatt, mais, au contraire, le leur mener à *Muggensturm* par un chemin qu'ils indiquaient, ou bien le garder soigneusement et leur en donner avis pour qu'ils puissent venir le prendre.

Observetur. — A propos du premier *Indicium* on s'est demandé s'il était vrai que les hussards aient dit que les voitures

étaient leur butin, et, dans ce cas, quel sens il convient d'attribuer à ces mots.

Le deuxième *indicium* s'explique de lui-même. Les hussards ne pouvaient, de leur propre autorité, fournir une escorte et, en tout cas, ce fait ne prouve rien.

Le troisième est, au contraire, tout à fait en faveur des hussards de Szekler, puisque dans une nuit aussi sombre il leur était impossible de donner le signalement et la description des vêtements de Jean Debry; enfin puisque, comme cela ressort de l'enquête et des interrogatoires, il n'y avait pas de hussards à Muggensturm.

On se demande de plus, si ce sont bien des hussards impériaux, et non des hommes travestis et costumés qui ont posé ces questions. Toutes ces présomptions (*Indicia*) ne prouvent donc rien par elles-mêmes. Il en découle même la preuve du contraire de ce que l'on voulait établir.

Les autres circonstances que, comme toujours, l'imagination du public a cherché à rattacher au fait même et dont on s'est efforcé de tirer des présomptions, sont les suivantes :

a) Les ministres français ont demandé une escorte militaire qui leur a été refusée par le capitaine;

b) Après avoir donné aux ministres français l'ordre de quitter Rastatt dans les vingt-quatre heures, on a interdit à tout le monde, même aux membres du corps diplomatique, l'entrée et la sortie de cette ville;

c) On a commencé par arrêter à la porte même les ministres français qui voulaient partir une demi-heure après la notification de l'ordre d'expulsion. On ne les a laissés partir que sur les instances et devant les représentations du corps diplomatique;

d) Le capitaine autrichien a saisi et gardé les papiers de l'ambassade trouvés dans les voitures.

On se demande (*Quæritur*) s'il n'y a pas à tous ces faits des causes tout autres et bien naturelles, car ces faits ne prouvent en eux-mêmes absolument rien.

E. — INFORMATION SPÉCIALE.

Jusqu'ici on n'a consigné dans le procès-verbal que les interrogatoires du colonel von Barbaczy et du capitaine von Burkhard.

Ces officiers ont été interrogés séparément, et de leurs dépositions absolument concordantes et qui n'ont été contestées par qui que ce soit, on peut, dès à présent, déduire les faits importants suivants :

1° Huit jours auparavant, le colonel von Barbaczy avait déjà déclaré qu'il considérait tout membre du corps diplomatique, à quelque nation qu'il appartînt, comme inviolable et intangible. (*Procès-verbal*, 3 *d.*) ;

2° Tous les avant-postes avaient reçu l'ordre formel de n'incommoder en aucune façon les membres du corps diplomatique. (*Procès-verbal*, 4 *c* et 6 *d.*) ;

3° Pendant tout ce laps de temps non seulement les ministres français n'ont pas réclamé d'escorte, mais il n'en a même pas été question dans la lettre du ministre Directorial, l'envoyé de l'électeur de Mayence, M. von Albini. (*Procès-verbal*, 3 *d* et 7 *d.*);

4° Le 28 avril, les renseignements fournis par les émissaires s'accordaient unanimement à annoncer que les Français attaqueraient pendant la nuit et se proposaient de mettre au pillage Rastatt et toute la vallée de la Murg. (*Procès-verbal*, 1 *c* et 6 *c.*)

5° C'est pour cette raison qu'on a envoyé des patrouilles dans tout le pays avoisinant Plittersdorf, etc., qu'on a demandé des renforts éventuels à différents régiments, etc., qu'on a occupé Rastatt et qu'on a donné aux ministres français à 7 h. 1/2 du soir l'ordre de quitter Rastatt et le territoire de l'armée dans un délai de vingt-quatre heures. (*Procès-verbal*, 1 *d.*) ;

6° C'est encore pour la même raison et par suite de considérations militaires dictées par la prudence, afin que l'ennemi ne puisse se procurer aucune nouvelle, que l'on défendit de laisser qui que ce soit entrer à Rastatt ou en sortir. Enfin, c'est parce qu'on ne pouvait supposer aux ministres français l'intention de partir de nuit qu'on ne fit même pas d'exception pour eux;

7° Lorsque les ministres furent arrêtés à la porte, le capitaine autrichien se *refusa pendant assez longtemps à les laisser partir*. Il leur représenta les dangers auxquels ils s'exposaient en voulant passer le Rhin par une nuit aussi noire, etc., leur rappela qu'ils avaient à leur disposition toute la journée du lendemain, et ne consentit finalement à autoriser leur départ que sous la pression exercée sur lui par les membres du corps diplomatique

qui se rendirent chez lui à plusieurs reprises (*Procès-verbal*, 7 *e* et *Rapport des ambassades*);

8° Si, ce qui n'est pas arrivé, du reste, on avait demandé à ce moment une escorte, en raison même des circonstances, de l'attaque qu'on redoutait, de l'impossibilité de s'affaiblir à Rastatt, on aurait été forcé de refuser cette escorte, non seulement aux ministres français, mais aussi aux autres ambassades. (*Procès-verbal*, 3 *c*, 7 *a* et 8 *a*.)

Observetur. — Il résulte de tout ce qui précède que les troupes impériales et royales ont, avant l'événement, fait, en vue de la sécurité des ministres français, tout ce qu'elles pouvaient faire dans de pareilles circonstances.

Pour ce qui est des hussards de Szekler, le procès-verbal établit, en ce qui les concerne, les faits suivants :

1° Il n'y avait en fait de hussards de Szekler que les trente hommes dont se composaient les deux patrouilles, les hommes de garde à la porte et ceux qui se trouvaient avec le colonel hors de la porte d'Ettlingen;

2° Les deux sous-officiers chefs de patrouille, Konczak et Nagy, passaient pour être deux des meilleurs du régiment; leur conduite était irréprochable; tous deux, décorés de la médaille d'honneur, étaient des hommes qui n'auraient jamais laissé leurs soldats accomplir un pareil forfait, des hommes auxquels, d'une façon générale, on ne saurait prêter aucun mauvais sentiment et incapables, par suite, d'une mauvaise action. (*Procès-verbal*, 5 *d*);

3° Ils n'avaient pas l'intelligence voulue pour perpétrer ce crime, n'avaient de plus aucun intérêt à le faire, et, du reste, on n'a jamais pu dans la suite faire retomber sur eux le moindre soupçon qui eût quelque valeur en justice :

a) Aucun des hussards de Szekler ne comprenait, ne parlait le français et ne pouvait même répéter le moindre mot de français. Il est donc impossible qu'ils aient pu appeler les ministres par leur nom, et bien plus impossible encore qu'ils aient pu leur reprocher leur conduite antérieure. (*Procès-verbal*, 2 *d*).

b) Aucun d'eux ne connaissant les ministres français de nom,

et encore moins de vue, il est impossible d'admettre qu'ils aient pu tomber précisément rien que sur tel ou tel d'entre eux et les reconnaître par une nuit noire comme celle-là.

c) Si, comme le prétend, on avait en vue le pillage, il était absolument inutile de massacrer les ministres. D'autre part, les hussards auraient, dans ce cas, dépouillé indifféremment n'importe quelle personne du convoi. Enfin, les circonstances mêmes du crime prouvent clairement que les auteurs de ce meurtre, loin de songer au pillage, n'ont cherché qu'à satisfaire une vengeance personnelle qu'on ne saurait prêter aux hussards. Quant au pillage, il a pu avoir lieu par hasard, d'une part avant l'arrivée des hussards, de l'autre, lorsque l'une des voitures a versé; enfin, pendant qu'on ramenait le convoi par une nuit aussi sombre et qu'on était obligé de faire passer les carrosses au milieu d'une foule de gens.

d) Tous les hussards ont été visités à fond après l'événement. On n'a rien trouvé sur eux, on n'a relevé aucune trace de sang ni sur leurs uniformes ni sur leurs armes; on n'a découvert aucun objet volé ou détourné par eux. (*Procès-verbal*, 5 *c*, *d* et 12 *d*);

4° C'est, au contraire, aux hussards que les autres personnes de l'ambassade doivent leur salut et la conservation des objets leur appartenant :

a) Les hussards se sont portés sur les lieux en entendant du bruit et des cris poussés en français. (*Procès-verbal*, 4 *d* 8 *d*.)

b) A leur arrivée, ils ont vu s'enfuir des gens les uns à cheval et les autres à pied. Ils les ont même poursuivis jusque dans le bois et n'ont pu les rejoindre à cause de l'obscurité, parce que les domestiques porteurs de flambeaux avaient été les premiers à prendre la fuite.

c) Ils ont relevé les voitures versées, laissé un brigadier et la plus grande partie des patrouilles pour veiller à la sécurité des survivants, et ramené à Rastatt les voitures qu'ils ont gardées toute la nuit.

Enfin, le procès-verbal ainsi que les autres pièces de la procédure prouvent qu'*après* ce malheureux événement le colonel von Barbaczy et le capitaine von Burkhard ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour constater le fait, pour sauver les

survivants ainsi que les objets leur appartenant, et pour découvrir les auteurs du crime :

1° Ils ont immédiatement envoyé sur les lieux un officier et six hussards, et ont fourni une escorte à ceux qui partaient à la recherche de Jean Debry. (*Procès-verbal*, 2 *a*) ;

2° Le capitaine a fait ramener en ville, à son quartier, les voitures escortées par ses hussards ; il les a fait garder pendant toute la nuit et a fait allumer des falots et des feux de bivouac afin qu'on ne pût rien dérober. (*Procès-verbal*, 12 *a*) ;

3° En présence du major badois von Harrant, il a fait transporter dans son quartier les sacs fermés par des sceaux, les sacs d'argent et les objets précieux que, devant témoins, il a remis le lendemain au domestique de Roberjot. On remarqua à ce moment que cet homme faisait disparaître une tabatière qu'il enfouissait dans sa poche. (*Procès-verbal*, 12 *a* et *b*) ;

4° Se conformant aux ordres qu'il avait reçus précédemment et qui se référaient à la prise d'un courrier, il garda par analogie et les coffres et les coffrets contenant les papiers et se disposait à les envoyer au quartier général. Ces papiers ont été, du reste, restitués sur l'ordre du général en chef impérial et royal. (*Procès-verbal*, 12 *d*) ;

5° Le lendemain, lorsque toute crainte d'une attaque ou d'une surprise eut disparu, il accorda une escorte aux personnes de l'ambassade française qui avaient réussi à se sauver ; mais il ne permit pas au corps diplomatique de les accompagner, parce qu'il voyait dans cette manifestation une marque de méfiance à son adresse et à celle de ses soldats, et que pareil fait aurait pu être interprété contre eux. On aurait eu beau jeu pour dire ensuite que les Français avaient uniquement dû leur salut à la présence et à l'escorte du corps diplomatique. (*Procès-verbal*, 10 *d*) ;

6° Les hussards de Szekler, qui se trouvaient près des voitures et qu'on avait soupçonnés au premier moment, ont été immédiatement arrêtés et interrogés. On n'a rien trouvé de suspect sur eux et l'on n'a pu relever l'ombre d'un indice de culpabilité contre eux.

F. — PRÉSOMPTIONS CONTRE D'AUTRES PERSONNES.

Des informations que nous venons d'énoncer ainsi que d'autres faits connus découlent au contraire des considérations importantes, qui font supposer que le crime a été commis par des émigrés français poussés par la haine personnelle qu'ils avaient vouée aux ministres français et que le *crime pourrait bien avoir été commis grâce au concours des domestiques de ces ministres :*

1° Bonnier avait déjà, longtemps avant l'assassinat, exprimé les craintes que lui inspiraient les émigrés dont il avait peur. Il avait, pour cette raison surtout, insisté constamment sur la nécessité de les éloigner. Il a, de plus, manifesté clairement au moment de son départ les craintes qu'il éprouvait : « Ainsi, nous allons partir, mais quant à moi je sais que je ne passerai pas le Rhin ! » C'est pour la même raison qu'il ne voulait pas partir de nuit. Il y fut contraint par ses collègues ;

2° Le ministre de la guerre français avait déjà, depuis quelque temps, donné au commandant de Strasbourg l'ordre d'envoyer à Bonnier autant de monde qu'il le croirait nécessaire pour sa sûreté, ordre qui pouvait également servir à cacher l'exécution projetée d'une surprise ;

3° D'après leurs dires mêmes, les ministres français ont été interpellés en français, appelés par leur nom. On a, de plus, prononcé les mots suivants : « Voilà les coquins qui ont voté pour la mort du roi, etc. », mots qui, à eux seuls, suffisent pour faire supposer que les émigrés ont commis le crime ;

4° Les Français ont déclaré à plusieurs reprises qu'ils avaient vu des gens à pied et à cheval se précipiter sur eux. Leurs déclarations concordent avec celles du maréchal des logis chef Konczak et des autres hussards, qui, en arrivant sur les lieux, ont vu s'enfuir des gens, les uns à pied, les autres à cheval ;

5° Les Français survivants soupçonnaient eux-mêmes l'auteur bien connu de la *Cassandre*, qui avait donné, dans ce livre, libre cours à l'explosion de ses sentiments de haine contre Bonnier et Roberjot. (*Procès-verbal*, 3 *b*) ;

6° Les raisons pour lesquelles on peut soupçonner les domestiques des ministres français sont les suivantes :

a) Ils étaient notoirement très mécontents de leurs maîtres (voir le rapport de Bruchsal) et, sans que Bonnier le sût, l'un de ses domestiques était un émigré qui avait servi dans l'armée de Condé.

b) Le domestique de Boccardi avait dû, peu de temps auparavant, assassiner son propre maître.

c) Dès que l'attentat se produisit, ils s'enfuirent avec leurs flambeaux ou les éteignirent. On peut se demander, si c'est par compassion, comme il le dit, ou par complicité, que le domestique de Roberjot sauta dans la voiture et boucha les oreilles de sa maîtresse.

d) Enfin, lorsque le capitaine autrichien lui remit l'argent et les bijoux, le domestique de Roberjot s'adjugea et mit secrètement dans sa poche une tabatière en or.

G. — RÉSULTATS (CONCLUSIONS).

Bien que la procédure soit à tous égards incomplète, puisqu'on n'a pas dressé de *Visum repertum* (*procès-verbal de constat*), qu'on n'a interrogé aucune des nombreuses personnes qui ont été les témoins du crime, il ressort cependant de cette procédure l'absence absolue de toute preuve à la charge des hussards de Szeckler, qui n'avaient pas la capacité nécessaire pour commettre ce crime, vu les circonstances mêmes dans lesquelles il s'est produit, qui n'y étaient poussés par aucun motif d'intérêt, auxquels les survivants doivent au contraire leur salut et contre lesquels on n'a pu relever rien de suspect. Le fait qu'on les a trouvés autour des voitures aussitôt après le crime, qu'on a refusé une escorte aux ministres, qu'on a interdit l'entrée et la sortie de Rastatt, qu'on a gardé les papiers, tous ces faits ont été expliqués par les causes réelles qui les ont motivés, et les soupçons injurieux qu'on avait bâtis sur cette base tombent absolument.

Il n'y a donc plus qu'une seule chose certaine, c'est que les ministres Bonnier et Roberjot ont été assassinés, que Jean Debry a été blessé. Mais on ignorait et l'on ignore encore qui a commis le crime.

D'autre part, la démarche irrégulière, incorrecte, faite par les membres du corps diplomatique qui se rendirent, dès la pre-

mière nouvelle de l'attentat, chez le capitaine autrichien, démarche qui a eu pour conséquence immédiate l'enquête à laquelle ont dû procéder les autorités militaires autrichiennes, contenait déjà en substance le germe des soupçons qu'on faisait tomber sur les soldats autrichiens, qu'on allait accuser du crime.

Le mieux serait donc, étant donné cet état de choses, de confier la suite de l'instruction, si toutefois il est encore possible d'y procéder, au gouvernement du margrave de Bade, de recueillir les dépositions des cochers, postillons et domestiques présents sur le théâtre du crime, de faire comparaître les Français survivants, ou de faire recueillir leurs dépositions par les tribunaux de leur résidence, que l'on chargerait de leur poser une série de questions déterminées.

a) Dans le cas où il en résulterait quelque charge contre les hussards impériaux, on devrait communiquer ces charges aux autorités militaires autrichiennes qui pourraient, soit rectifier les faits, soit punir les coupables. Toute la chose serait traitée, instruite et jugée comme un crime de droit commun.

b) Dans le cas contraire on exigerait ou l'on s'assurerait une réparation officielle éclatante des insinuations haineuses, des allégations inexactes, des assertions calomnieuses auxquelles on s'est livré.

C'est par ces conclusions finales tirées de l'interrogatoire des accusés, par ces conclusions non signées, mais rédigées par l'auditeur, que se termine le « PROTOCOLE DE VILLINGEN ».

Si l'on examine tranquillement et attentivement cet interrogatoire, sans se laisser influencer par l'idée préconçue de la culpabilité des hussards de Szeekler, on ne peut manquer d'acquérir la conviction que ces hussards ont dit la vérité. Les choses non seulement peuvent, mais doivent s'être passées dans la nuit du 28 avril, comme ils l'ont raconté dans leurs dépositions, naturellement rien qu'en ce qui a trait à la part prise et au rôle joué par les hussards. On ressent en somme une impression diamétralement opposée à celle que l'on éprouve à la lecture des déclarations contradictoires, invraisemblables et souvent même absolu-

ment fausses des Français. Nous n'allons assurément pas jusqu'à prétendre que les réponses des hussards donnent le tableau complet, la description exacte des faits auxquels ils ont été mêlés, que leurs dépositions concordent sur tous les points, qu'il ne reste pas dans l'esprit du lecteur quelque ombre, quelques doutes relatifs, il est vrai, à des points insignifiants et secondaires. Mais la facilité même avec laquelle on parvient à s'expliquer ces petites contradictions, à dissiper les quelques doutes qui peuvent encore subsister, à remettre au point les quelques inexactitudes qu'on y trouve, contribue à faire ressortir la valeur intrinsèque de ces dépositions, qui ont pour cette raison même une toute autre valeur que le *Rapport authentique* ou que les récits fantaisistes des Français. Quant aux autres « potins » ils ne valent même pas la peine qu'on en parle.

La déclaration de Barbaczy, bien qu'il soit le commandant des hussards, n'a qu'une importance relativement minime. Le colonel n'était pas sur le théâtre du crime : il n'était même pas à Rastatt. Sa déclaration n'est rien autre qu'une espèce de plaidoyer en faveur de ses hussards qu'il croit innocents. Le colonel n'aurait eu guère de peine à découvrir les coupables dans le cas où quelques-uns de ses soldats auraient commis le crime. C'est avec la conviction profonde et parfaitement justifiée de son bon droit, avec la fierté d'une conscience tranquille qu'il s'écrie : « J'affirme que j'aurais assurément trouvé sans peine les preuves de leur culpabilité si ces preuves avaient existé, s'ils avaient réellement commis ce crime ». Et il le dit avec d'autant plus d'assurance qu'il avait toujours réussi à découvrir la vérité quand il s'était agi de délits de moindre importance.

Du reste, Barbaczy ne peut naturellement rien dire de précis au sujet des meurtriers. Il lui semble et c'est là ce qu'il a consigné dans son premier rapport, après avoir fait ressortir, à la suite de la première enquête, la complète innocence de ses hussards[1] — que les émigrés sont les seuls assassins et que la vengeance a été la cause réelle du crime. C'est en se basant d'abord sur sa propre expérience qu'il a conçu ces soupçons, ces soupçons qui se sont fortement ancrés dans son esprit, lorsqu'il a su

[1] Cf. page 246.

qu'à Rastatt on accusait les mêmes gens d'être les auteurs du crime.

Ce qui, en revanche, nous paraît particulièrement important dans la déposition de Barbaczy, c'est le passage dans lequel il rapporte l'exclamation des assassins : *Voilà les coquins qui ont voté pour la mort du roi.* Cette phrase nous paraît d'autant plus importante qu'elle a été réellement prononcée, ou du moins que les assassins ont dit quelque chose qui y ressemblait fort, puisque l'un des Français, Laublin, reconnaît qu'on a crié au moment de l'attentat : *Hachez ces coquins de patriotes, hachez!* Nous avons prouvé que cette phrase n'a pu être prononcée en allemand, comme Laublin le prétend. De plus, ce n'est pas par les dires de Laublin que le colonel Barbaczy a eu connaissance de cette exclamation. Les assertions des Français étaient à ce moment absolument inconnues en Allemagne. Cette phrase lui a été rapportée, certifiée par deux personnes dont la parole ne saurait être mise en doute, par les barons de la Sollaye[1]. C'est donc une preuve certaine, indéniable que les Français en ont parlé, à leur retour à Rastatt, la preuve que le crime a été inspiré par des mobiles auxquels les hussards de Szekler étaient complètement étrangers.

Mais ce qui prouve encore mieux et plus clairement la véracité absolue de ce plaidoyer de Barbaczy, sa conviction, absolue elle aussi, de l'innocence de ses hussards, c'est le passage dans lequel il ne craint pas d'insister sur un *fait parfaitement possible.* Pourquoi ne seraient-ce pas plutôt d'autres soldats de l'armée impériale et royale qui auraient commis le crime reproché à ses hussards[2]?

---

[1] Cf. page 252. Il est intéressant de constater la perfidie employée pour dénaturer ces preuves de l'innocence des hussards de Szekler et pour s'en faire une arme contre eux. Zandt, auquel on doit laisser le mérite d'avoir enrichi la littérature relative à l'assassinat des ministres d'une série d'anecdotes plus sottes et plus grotesques les unes que les autres, raconte (page 25) ce qui suit : « Les hussards de Szekler ne tenaient pas seulement les portes de Rastatt, ils occupaient tout le chemin conduisant au Rhin (4 kilomètres de long!). Libres de faire ce que bon leur semblait des hommes de police (!) des patriotes placés avec des flambeaux près du pont (quel pont?), ils éteignirent leurs flambeaux et les chassèrent ». Telles sont les preuves que l'on ose donner et qui doivent établir la culpabilité des hussards de Szekler!

[2] Cf. page 247.

La déposition de Burkhard est aussi loyale, aussi franche que la défense de Barbaczy. Comme Barbaczy, il se borne exclusivement à parler de ce qu'il sait, des faits sur lesquels on l'a complètement renseigné. Tout le reste, ce sont ses soldats qui se chargent de le dire à la commission. Certains détails lui échappent, il confond parfois même certaines personnes[1], il contredit ou rectifie aussi ce qu'il a dit dans ses dépositions antérieures; tout cela, loin d'affaiblir la valeur de sa déposition, nous semble, au contraire, de nature à augmenter la confiance que l'on peut avoir dans ses dires.

Les dépositions des sous-officiers et des hussards sont, en revanche, d'une importance capitale. Les réponses si simples de ces gens portent tellement l'empreinte de la vérité qu'à elles seules, elles suffisent pour démontrer l'innocence de ceux qu'on a si longtemps soupçonnés. Tous ils disent, en somme et en gros, la même chose et en termes absolument simples. On ne relève nulle part la moindre contradiction, et cependant leurs dépositions diffèrent presque toutes, quand il s'agit des détails donnés par chacun d'eux. Mais ils savent que l'ennemi doit attaquer Rastatt, et il est fort naturel qu'ils soient tous au courant de ce fait, car c'est là une de ces communications qu'un chef doit faire à tous ses subordonnés, jusqu'au dernier de ses soldats. Mais le hussard Paul Nagy en sait plus long : il sait qu'on doit être attaqué par 5,000 Français[2]. Ce chiffre, il ne l'a pas inventé ; il a dû en entendre parler quelque part, probablement il a ramassé cette indication dans la conversation de quelques officiers, et il ne manque pas de fournir cette donnée précise.

Mais on trouve dans ces dépositions des détails encore bien plus frappants. Le maréchal des logis chef Konczak raconte

---

[1] Burkhard rapporte (Cf. pages 259 et 269) inexactement le premier rapport du maréchal des logis chef Konczak. Ce n'est pas ce sous-officier qui arriva le premier sur le théâtre du crime, mais bien le brigadier Nagy, et ce fut Nagy, et non Konczak, qui fit suivre les assassins dans le bois, etc. Si l'on veut bien se rappeler que le maréchal des logis avait à peine terminé son rapport lorsque les ministres étrangers tombèrent en trombe chez le capitaine, l'accablèrent sous le poids de leurs plaintes et de leurs reproches, on comprendra facilement comment il se fait qu'il ait pu oublier ou confondre certains points de détail du rapport de son sous-officier.

[2] Cf. page 294.

sommairement qu'il a passé par Hügelsheim, Iffezheim et Stollhofen. Ses hommes confirment son récit et déclarent que dans un village il a demandé au juge des renseignements sur l'ennemi. Konczak oublie, lors de son interrogatoire, qu'une fois sur le théâtre du crime il a d'abord envoyé au capitaine deux hussards chargés de lui porter la nouvelle et que lui même ne s'est rendu chez lui que derrière eux. Ses hommes se souviennent du fait : l'un d'eux, Woina, sait même pourquoi le maréchal des logis chef est venu, lui aussi, à Rastatt. « Il a pensé, dit Woina [1], que ses hommes ne renseigneraient peut-être pas bien le capitaine, et il prit le parti de se rendre à Rastatt. » Il est évident que Konczak a dû dire pareille chose, puisque Woina était l'un des deux hussards qu'il emmena avec lui.

Le brigadier Nagy, qui arriva le premier sur les lieux avec sa patrouille, se borne à dire qu'il vit des gens à pied et à cheval s'enfuir dans le bois et qu'il envoya sur leurs traces quelques hussards. Le hussard Nagy, qui faisait partie de ces hussards, se rappelle seulement que le brigadier cria aux fuyards de s'arrêter : « Halte [2] ! » Les hussards parlent à diverses reprises d'une voiture versée qui retarda la rentrée à Rastatt, sans dire comment cette voiture a pu être renversée. Les hussards Lakatos, décoré de la médaille d'honneur en argent, et David disent, eux, que dans la confusion qui régnait, on a pu verser la voiture en voulant la faire tourner dans l'obscurité [3]. C'est ainsi qu'on arrive à fixer par l'interrogatoire un certain nombre de points de détail qui ne portent en aucune façon atteinte au fait capital, à savoir : que les hussards n'ont nullement participé au crime, et qui contribuent, d'autre part, à bien établir l'exactitude et la véracité de leurs dépositions.

Les déclarations, que différentes personnes font au sujet du même fait, ne se recouvrent jamais exactement, ne se complètent jamais parfaitement, même quand elles sont *vraies;* mais, d'autre part, elles ne présentent jamais non plus les contradictions que l'on constate dans les récits des Français.

Si donc, on doit reconnaître que l'interrogatoire en général et

---

[1] Cf. page 282.
[2] Cf. page 294.
[3] Cf. pages 291 et 296.

les différentes dépositions en particulier portent l'empreinte de la vérité pure et de la plus complète loyauté, on ne doit pas, d'autre part, essayer de dissimuler qu'il n'en est pas tout à fait ainsi en ce qui a trait à la déposition du lieutenant Szentes. Si cet officier avait réellement poussé jusqu'à l'endroit où gisaient les cadavres des victimes, il aurait forcément dû voir et les voitures et les hussards qui les entouraient, en admettant toutefois que le domestique qui l'éclairait l'ait bien conduit à la porte de Rheinau, tandis qu'il y a tout lieu de supposer qu'on l'a conduit dans une direction tout autre ou qu'il est sorti de la ville par un point tout différent. Il serait, en effet, absolument impossible de s'expliquer pourquoi Szentes et ses six hussards nient formellement qu'ils aient vu les voitures, tandis qu'ils affirment, d'autre part, qu'ils ont aperçu les « cadavres », et, par conséquent, qu'ils ont été sur le théâtre même du crime.

On raconte, dans le *Rapport authentique*, que le major von Harrant en recherchant, le 29 avril au matin, Jean Debry, avait su par le bailli de Rheinau que des hussards impériaux avaient déjà passé dans ce village, « qu'ils avaient fait des perquisitions relativement à un Français blessé et fuyant ; qu'ils avaient formellement recommandé qu'en cas que l'on trouvât ce Français, de ne pas le mener à Rastatt, mais de le conduire à Müggensturm, ou bien de le garder et de leur en donner avis pour qu'ils puissent venir le chercher ». Ces hussards ne seraient-ils pas ceux que conduisait Szentes, en admettant toutefois que l'assertion du bailli de Rheinau, qui n'a pas été interrogé par des magistrats, soit vraie et exacte ? Mais pourquoi auraient-ils voulu faire conduire Debry à Müggensturm et non à Rastatt, à Plittersdorf, à Rothenfels, ou à Steinmauern, en un mot, dans l'un des villages occupés par les hussards de Szekler ? Pourquoi Szentes ne dit-il pas non plus qu'il a poussé jusqu'à Rheinau et qu'il a par suite fait son possible pour sauver Debry ? Même dans le cas où l'on voudrait établir la participation de Szentes et des hussards de Szekler au meurtre des ministres français (bien qu'ils n'aient quitté Rastatt qu'après réception de la nouvelle de ce meurtre), on ne saurait s'expliquer le motif pour lequel Szentes aurait tu une circonstance qui plaide en faveur de son régiment auquel on attribue l'assassinat. Or donc, si les faits allégués dans le *Rapport authentique*, faits qu'on ne trouve que dans ce rapport et

dont on peut, par suite, à bon droit, contester l'exactitude[1], reposent sur une base réelle et vraie, on doit admettre que Szentes n'a pas été jusqu'à Rheinau, et il faut alors chercher à la déclaration pleine de contradictions qu'il a faite devant la justice une autre explication, une explication qu'il est d'ailleurs facile de trouver et de produire.

Il est impossible d'admettre que la première communication faite par le ministre de l'électeur de Mayence, Albini, ait suffi pour convaincre complètement le capitaine Burkhard. Il est possible, probable même, qu'il n'y ait pas attaché grande importance. Ce fut seulement lorsqu'il fut assailli par les ministres allemands, lorsqu'il fut accablé par les reproches et les récriminations qu'ils firent pleuvoir sur lui, qu'il envisagea la gravité de la situation et se déclara prêt à faire partir une patrouille chargée de recueillir les personnes qui pouvaient encore être sauvées.

On a réveillé brusquemement Szentes, qui dormait à poings fermés, après avoir marché et avoir été trempé toute la journée; on lui a rapidement et sommairement annoncé qu'un malheur venait d'arriver à l'ambassade française, que peut-être même un ou plusieurs des ministres français avaient été assassinés. On lui ordonna de s'en assurer et de leur donner aide et assistance en cas de besoin. Il est bien évident que pareil ordre a dû être peu agréable au lieutenant qu'on obligeait à remonter à cheval par une nuit noire, sous une pluie battante, rien que pour aller à la recherche de ministres français dont il ne se souciait en aucune façon. Aussi, s'il n'a pas exécuté très consciencieusement l'ordre qu'on venait de lui donner, est-ce chose assurément fort regrettable, mais qu'il est cependant impossible de juger trop sévèrement. Szentes s'est donc mis en route par une nuit noire et orageuse, d'assez mauvaise humeur, avec les six hussards qu'il a pris au hasard autour des feux de bivouac. Un domestique (on

---

[1] Sur le désir exprimé par le président de la commission d'enquête, le feldmaréchal-lieutenant Sporck, on recueillit les dépositions des baillis des villages de Steinmauern, Iffezheim, Hügelsheim, Plittersdorf et Oetigheim. Dans leurs dépositions (Obser, *Correspondance politique de Charles-Frédéric de Bade*, III, 423), ils déclarent d'une façon générale que les hussards se sont montrés dans ces villages, mais sans pouvoir témoigner d'un fait quelconque à la charge des hussards de Szekler. Chose assez singulière et digne de remarque, les autorités badoises ont négligé de recueillir la déposition du bailli de Rheinau, c'est-à-dire du village le plus rapproché du lieu du crime.

ignore au service de qui il était) le conduit avec un flambeau jusqu'à la porte de Rheinau, si toutefois on l'a bien réellement mené à cette porte, et Szentes continue sa chevauchée. A-t-il réellement suivi la route de Rheinau et ne se serait-il pas, dans l'obscurité, engagé sur une autre route? C'est là chose fort possible. En tout cas, il n'avait pas poussé bien loin au moment où son cheval se défendit. Szentes se penche : il aperçoit sur le sol une forme blanche, un objet blanc. Cela lui suffit pour le convaincre qu'il y a là un cadavre. Comme il ne rencontre personne, comme il n'aperçoit aucune voiture, il lui semble que sa mission est terminée. « Il n'y a plus rien à sauver, se sera-t-il dit, je suis fatigué et j'ai déjà été assez mouillé aujourd'hui. Les individus que je cherche et les voitures ont dû déjà rentrer à Rastatt. Je vais en faire autant. » Là-dessus il retourne son cheval, et il aura probablement dit aux hussards les plus rapprochés de lui que « l'objet blanc était un cadavre ». En effet, deux seulement des six hussards veulent avoir vu le mort ou les morts, et leur assertion peut bien être la conséquence de l'effet suggestif produit sur leur esprit par la communication de leur officier. Les autres hussards, qui ont seulement appris au camp, de la bouche de leurs camarades, qu'il y avait là un cadavre, ont pris cet objet blanc pour du papier, et ils le déclarent nettement et carrément devant les juges. C'est là la meilleure preuve que leurs dépositions sont l'expression de la vérité, la preuve qu'aucun de leurs officiers ne leur a soufflé leurs réponses.

On s'explique ainsi facilement et simplement l'assertion assurément inexacte du lieutenant Szentes au sujet des deux cadavres qu'il prétend avoir vus. Il a peut-être *cru* les voir, mais il ne les a pas vus en réalité, parce qu'il *aurait forcément vu* en même temps les voitures des ministres français qu'entouraient encore à ce moment les hussards.

Il est fort concevable et absolument naturel que le capitaine Burkhard n'ait pas remarqué et constaté cette nuit même la contradiction existant dans le rapport du lieutenant Szentes. Il n'y a rien d'étonnant à cela. Il est tellement affolé et ahuri par les reproches et les récriminations des ministres allemands, par l'horreur que lui inspire l'acte commis par ses hussards, qu'à ce moment il croit coupables du crime, que c'est à peine s'il a prêté l'oreille et fait attention à ce rapport.

« Enfin, a-t-il dit dans sa déposition [1], dès ce moment, j'étais poursuivi par la pensée que, quoique innocent, j'allais être rendu responsable et impliqué dans une enquête aussi longue que désagréable. » Dans un pareil état d'esprit on n'agit pas toujours sagement, et l'on prend rarement les résolutions nécessaires et convenables.

Ce qui frappe surtout dans ces interrogatoires, c'est le fait qu'aucun des prévenus ne fait allusion à la lettre de Schmidt ou de Mayer, que personne ne dit un mot de l'ordre ayant trait à un coup projeté contre les ministres français. Il suffit d'ailleurs de n'avoir rien qu'une vague notion du service militaire pour trouver naturelle l'ignorance dans laquelle on aurait tenu à ce propos les hussards et même les officiers subalternes, tels que de simples sous-lieutenants.

Ce qui prouve bien l'inanité et la fausseté de la relation de Zabern [2] c'est précisément le passage dans lequel il raconte qu'à leur départ de Gernsbach, tous les hussards disaient à qui voulait l'entendre « qu'ils partaient pour massacrer les ministres français ». Nous sommes absolument certains que non seulement les sous-officiers et les hussards, mais que les officiers mêmes de Barbaczy n'avaient pas la moindre idée de l'existence des lettres de Schmidt ou de Mayer. Nous allons même jusqu'à nous demander si Burkhard en avait connaissance. *On a donné des ordres militaires;* mais de pareils ordres, on ne les motive qu'exceptionnellement et dans des cas tout à fait rares, dans des circonstances extrêmement graves. On en trouve un exemple frappant dans l'interrogatoire même des hussards de Szekler. Le lieutenant Szentes reçoit de son capitaine l'ordre de monter à cheval, d'aller voir ce qui s'est passé et de chercher à assurer le salut des personnes qu'il est encore possible de sauver. Szentes prend pour l'escorter six hussards, les premiers venus, et part avec eux. Où va-t-on? Pourquoi les a-t-on désignés pour ce service? Dans quel but les fait-on marcher? Quelle est la cause de cette expédition? Les hussards l'ignorent. On leur a donné l'ordre de monter à cheval et de suivre leur officier. Le reste ne les regarde pas. Ce qui se produit à ce moment s'était égale-

---

[1] Cf. page 308.
[2] Cf. page 153.

ment passé le 28 avril, dans l'après-midi. Les hussards savaient seulement qu'ils allaient à Rastatt. Une fois arrivés, on en envoya quelques-uns à droite, d'autres à gauche et l'on garda le reste à Rastatt. Les officiers des corps de troupes se trouvent d'ailleurs bien souvent, la plupart du temps même, dans une situation absolument semblable. Eux aussi ils reçoivent presque toujours un ordre formel, mais très concis, ordre qu'ils doivent simplement exécuter, sans se casser la tête pour savoir qui a donné cet ordre, pourquoi il a été donné et quel est le *grand chef* qui l'a inspiré [1].

Aussi, en admettant même, ce qui est fort possible, qu'on ait, à partir du 28 avril, recommandé aux patrouilles de faire attention aux voitures des ministres français, de les arrêter et d'enlever les papiers des ministres, il est hors de doute qu'on se sera bien gardé de leur dire de qui émanait cet ordre. Le capitaine Burkhard lui-même pourrait bien, comme on l'a vu, n'en avoir rien su. Il est d'ailleurs facile de le prouver. Il suffit de se remémorer la dépêche du colonel Barbaczy en date du 29 avril, dépêche qui contenait un post-scriptum [2], conçu en ces termes : « Ce rapport a été écrit par l'auditeur, qui avait *connaissance de tout* ». Il est donc évident que seul l'auditeur qui, on le sait, remplissait à ce moment les fonctions d'adjudant de régiment et qui était un *officier de toute confiance*, « avait connaissance de tout », et l'on peut par suite, sans craindre de commettre une erreur, prétendre que le capitaine Burkhard ignorait l'existence et la teneur de ces lettres. Il lui était, par conséquent, absolument impossible d'y faire allusion et d'en parler. Voyons maintenant ce qu'il en est à ce propos pour le colonel Barbaczy.

Il importe de ne pas perdre de vue le but réel que poursuivait la commission d'enquête. Il s'agissait évidemment pour elle d'établir si c'étaient les hussards qui avaient commis le crime et

---

[1] Cette remarque, qui paraîtra peut-être inutile et superflue, ne l'est cependant pas. On trouve dans les ouvrages publiés sur le meurtre des ministres, dans les « documents » relatifs à ce crime tant d'atteintes portées aux connaissances militaires les plus élémentaires, on y relève tant de soi-disant « preuves » en contradiction absolue avec les données les plus simples des règlements militaires, que force nous a été de consigner de semblables remarques.

[2] Cf. page 202.

quels étaient parmi eux les auteurs de l'assassinat, ou bien encore si les hussards avaient participé au meurtre et dans ce cas encore quels étaient ceux qui y étaient impliqués. Si la commission avait pu réussir à établir la culpabilité ou la complicité de tous les prévenus ou de quelques-uns d'entre eux, elle n'aurait naturellement pas manqué, au cours des interrogatoires et de son enquête, de s'efforcer et de parvenir à découvrir le mobile, la cause de ce crime. Mais dès que cette commission eut acquis la certitude de l'innocence des accusés, elle devait forcément s'abstenir de poser des questions dirigées dans ce sens. C'est là, nous le pensons du moins, chose bien claire et incontestable ! Or telle était, telle avait été aussi la situation faite au colonel von Barbaczy.

Que l'on veuille bien se rappeler la teneur de son premier rapport, de ce rapport qu'il rédigea alors qu'il était convaincu de la culpabilité de ses hussards. On ne leur avait assurément jamais donné l'ordre de commettre un meurtre — et sur ce point il n'y a évidemment pas l'ombre d'un doute — mais malgré cela ils ont pu néanmoins commettre ce meurtre. « Ce serait, dit à bon droit Barbaczy dans son interrogatoire, une grande prétention de ma part, si j'avais l'audace de déclarer qu'il est impossible que des hommes de mon régiment aient commis ce crime. » Nous savons du reste que cette *possibilité* devait paraître d'autant plus vraisemblale au colonel, qu'il n'ignorait pas que, pour les motifs que nous avons donnés ci-dessus [1], on avait recommandé aux hussards, envoyés en patrouille le 28 au soir, d'avoir l'œil ouvert sur les ministres français, lorsqu'ils se mettraient en route. Un malheur *pouvait* d'ailleurs se produire facilement au cours de cette entreprise, absolument sans danger en elle-même et grâce à laquelle on devait s'emparer des papiers des ministres. C'est cette *possibilité* qui préoccupe le colonel et qui se dresse devant lui, lorsque en rédigeant son premier rapport il laisse entendre que les craintes qu'il avait conçues se sont malheureusement réalisées [2]. On trouve même dans ce rapport une allusion discrète à ce qu'il fera si on le rend responsable de ce qui s'est passé. Il fait comprendre qu'il lui faudra dire tout ce que lui et

---

[1] Cf. page 192.
[2] Cf. page 200.

son auditeur étaient seuls à savoir, qu'il parlera de l'ordre qu'on lui a donné, à l'insu de l'archiduc, de l'ordre d'enlever les papiers, qu'il ne saurait être le seul à porter le poids de cette faute dans le cas où l'entreprise aurait une issue fatale! C'était là assurément ce que pensait le colonel, et c'est ainsi qu'il devait penser, tant qu'il crut à la culpabilité de ses hussards. Mais dans le cours même de la journée du 29 avril, il avait acquis la conviction qu'il s'était trompé et que ses hussards étaient innocents. Quelle raison avait-il désormais pour entretenir la commission d'enquête d'un ordre qui n'avait jamais été exécuté et qui n'avait pu exercer aucune influence sur l'assassinat des ministres, avec lequel il n'avait aucun rapport? La communication d'ordres confidentiels, l'immixtion du nom de ses chefs dans une pareille enquête, dans une enquête dans laquelle on l'avait injustement impliqué, eût été un acte tout simplement odieux! En agissant de la sorte le colonel aurait eu l'air de rechercher les motifs les plus futiles pour créer des difficultés à ses supérieurs. A partir du moment où le colonel Barbaczy fut convaincu de l'innocence de ses hussards, de l'inanité des accusations portées contre eux, il n'y avait plus pour lui aucune raison de prononcer devant la justice le nom de n'importe lequel de ses chefs.

C'étaient moins les convenances les plus élémentaires, que le sentiment du *devoir* qu'il avait à remplir, qui imposait au colonel l'obligation de taire désormais des ordres qui n'avaient rien de commun avec l'assassinat des ministres français.

CHAPITRE VIII

LES MESURES PRISES PAR LES GOUVERNEMENTS FRANÇAIS ET AUTRICHIEN

Si les inspirateurs intellectuels du *Rapport authentique* se sont efforcés de prouver, à l'aide de ce document, que seuls les hussards de Szekler ont pu être les assassins des ministres français; si les ministres prussiens ont été plus loin encore en démontrant soit directement, soit indirectement, à l'aide de plumes qu'ils avaient aiguisées, que ce crime était un crime *politique* commis sur l'ordre du gouvernement autrichien, leurs amis les Français ne manquèrent pas de tirer à fond parti d'un événement qui se produisait si à propos pour eux. Aujourd'hui, en effet, il serait inutile et superflu d'insister sur les conséquences de ce déplorable attentat, de vouloir prouver qu'autant ce crime a valu de désagréments et d'ennuis à l'Autriche, autant il s'est produit à propos pour la France et la Prusse, qui en ont profité au mieux de leurs intérêts et de leurs projets.

La Prusse, qui n'avait pas hésité à signer la paix séparée de Bâle et à tirer son épingle du jeu, la Prusse, qui avait un intérêt majeur à faire supporter à l'Autriche seule le poids et les charges de la guerre, était trop heureuse de pouvoir se servir de ce crime comme d'un puissant et admirable moyen, à l'aide duquel elle comptait soulever l'opinion contre un rival exécré. La France, elle, avait besoin de ce crime pour aviver les haines populaires, pour relever l'enthousiasme guerrier de la nation qui commençait à se refroidir.

Avant d'aller plus loin, nous ne saurions trop affirmer et redire que nous n'avons jamais eu, en publiant ce travail, l'intention de forger de nouvelles hypothèses, ou d'essayer, par des moyens nouveaux, de sauver l'honneur des nôtres. Si nous avions trouvé une *preuve* quelconque, établissant la culpabilité

des hussards, aussi bien que celle de n'importe qui, nous l'aurions produite sans la moindre hésitation, rien que pour arriver à la vérité historique, même dans le cas où cette preuve aurait été accablante pour les hussards de Szekler, et aurait démontré qu'ils étaient bien les auteurs du crime commis il y a 100 ans. Ce livre n'a pas davantage pour objet et ne pouvait avoir pour but d'établir la responsabilité morale de qui que ce soit, d'attribuer la paternité intellectuelle de l'attentat à tel ou tel personnage, pas même à Jean Debry, à cet homme « sauvé miraculeusement » et qui cependant est loin d'être à l'abri du soupçon. Cet homme, on ne saurait le nier, devait réellement posséder une rare finesse, une extrême perspicacité, puisqu'il a, presque sur l'heure, su faire sortir des conséquences politiques d'un fait auquel il était, il est vrai, assez facile d'assigner, à tort ou à raison, une cause cachée inspirée par des motifs politiques. Si donc Jean Debry, est réellement absolument innocent, s'il n'est en rien impliqué dans le meurtre de ses collègues; si, ce que l'on peut admettre de façon certaine dans ce cas, il n'a pas reconnu ses assassins dans la nuit du 28 avril, n'a-t-il pas du moins, pendant le temps qu'il passa perché sur un arbre, ou bien pendant qu'il errait dans la forêt, réfléchi sur ce qui venait d'arriver et cherché dans son esprit quels pouvaient bien être les criminels? C'est là, chose absolument naturelle et qui semble incontestable.

Il résulte de cet état d'esprit que ses soupçons ont dû fatalement s'arrêter sur les hussards de Szekler, alors même que dans les premiers moments il n'aurait pas songé aux magnifiques avantages politiques qu'il pouvait retirer des « égratignures » insignifiantes dont on l'avait gratifié. Les hussards de Szekler étaient depuis quelques jours aux environs de Rastatt; ils venaient, quelques heures auparavant, de se montrer en ville; ils gardaient les portes; on y avait même eu quelques explications, presque des démêlés, avec eux. Or, pendant que Jean Debry, perché sur son arbre ou caché ailleurs dans le bois, recherchait subtilement si ces hussards n'auraient pas été ceux-là mêmes qui l'avaient attaqué, lui et ses collègues, pourquoi n'aurait-il pas aperçu, comme dans une vision lumineuse, le parti admirable qu'il pouvait tirer de l'aventure, pour peu et à condition que les *hussards de Szekler fussent bien les assassins?* En creusant de

plus en plus cette idée, pourquoi n'aurait-il pas entrevu la satisfaction que cette nouvelle allait causer au Directoire, fortement ébranlé à ce moment, les avantages qui allaient résulter pour lui, pour sa carrière, pour son avenir, de l'effet qu'il allait produire en rentrant en triomphe, lui seul, « miraculeusement sauvé », un bras en écharpe et levant l'autre vers le ciel pour accuser l'Autriche, pour la vouer à l'exécration générale et s'écrier théâtralement : « *Bénissez la Providence! Maudissez l'Autriche!* [1] » C'est bien probablement dans ce bois qu'est née dans son esprit l'idée d'accuser les Szeklers, idée qui, grâce à l'action de Görtz, ne tarda pas à se transformer et à devenir une certitude absolue. Cette certitude, cette conviction, ce fut Görtz qui se chargea de l'ancrer, de la faire pénétrer de plus en plus profondément dans l'esprit de Debry; Görtz, chez lequel il alla se réfugier le 29 avril au matin; Görtz qui, déjà pendant la nuit, dès la première nouvelle de ce que chacun devait de prime abord considérer comme une attaque exécutée par des voleurs de grand chemin, n'avait eu besoin ni de preuves ni de réflexion pour découvrir dans son esprit inventif que les hussards étaient les auteurs de l'attentat. Peut-on, après cela, s'étonner si Jean Debry a réellement, ce qui est loin d'être établi, aussitôt après son retour à Rastatt, le 29 au matin, dénoncé les hussards de Szekler? Assurément non! On comprend aussi pourquoi, dès qu'il fut arrivé en territoire français, Jean Debry défendit à sa suite de rien raconter de l'événement [2]. L'un ou l'autre des individus de cette suite aurait pu, en effet, déclarer loyalement qu'il n'avait pas reconnu les meurtriers. N'est-ce pas là, du reste, ce que le valet de chambre de Roberjot avait déjà dit dès le premier moment? On a expliqué aussi comment il se fait que dans

---

[1] Péroraison du *Narré fidèle* de Jean Debry. Cf. *Moniteur universel* du 29 floréal an VII, n° 239. Séance du Conseil des Cinq-Cents du 25 floréal an VII.

[2] *Rapport authentique*, 39. On trouve dans la traduction du procès-verbal des ministres plénipotentiaires au congrès de Rastatt sur les événements des 9 et 10 floréal an VII (28 et 29 avril), parue dans le n° 252 du *Moniteur universel* du 12 prairial an VII le passage suivant : « Dans une demi-heure, ils avaient atteint le rivage français. Le crime horrible n'y était pas encore connu et, suivant le rapport des cochers du margrave qui sont revenus, il paraît que Jean Debry lui-même s'est efforcé d'en empêcher la publication ». (*Note du Traducteur.*)

leurs déclarations ultérieures les Français aient affirmé la culpabilité des hussards de Szekler. Or, si ces hussards étaient réellement les assassins, Jean Debry et ses amis devaient se dire qu'on réussirait à prouver que ces soldats n'avaient agi que par ordre de leur gouvernement. On sait d'ailleurs que, dès le premier moment, Jean Debry et ses amis ont travaillé dans ce sens et qu'ils n'ont même pas admis un seul instant que les hussards auraient pu être poussés au crime par leur soif de pillage ou par quelque autre *motif qui n'aurait rien eu à voir avec la politique*. C'était là une interprétation qu'il fallait rejeter et étouffer, si l'on voulait tirer parti de l'événement. Et cet événement servit à Jean Debry, du moins dans le principe, et quoique à un degré bien moindre qu'il ne l'avait espéré.

Arrivé à Strasbourg, Jean Debry adresse, le 2 mai, au ministre Talleyrand, un rapport sommaire dans lequel il accuse le gouvernement autrichien d'avoir été l'instigateur du crime. C'est là une affirmation, une déclaration bien trop osée, bien trop téméraire, étant donné le moment où elle se produisit, pour qu'il soit possible de croire que Jean Debry lui-même la tenait pour sérieuse et pour *vraie*. Dès qu'il est arrivé à Paris, Jean Debry rédige immédiatement un deuxième rapport, le fameux *Narré fidèle*. Tout, à commencer par le titre, comme le dit si bien Helfert[1], y est tendancieux. Après l'imprécation à l'adresse de tous les monarques : *Ces hommes qui veulent représenter Dieu sur la terre et qui seraient bien plutôt les images violentes du génie du mal;* après la malédiction à laquelle il voue la cour de Vienne, « l'infernale Autriche » et l'*éternelle infamie de l'exécrable caverne d'égorgeurs appelée Maison d'Autriche*, il en vient à porter des accusations directes contre les ministres qui représentaient l'Autriche au Congrès. Il ne craint pas de dire ouvertement et effrontément de Lehrbach : « S'il a effectivement trempé dans cet atroce complot, puissent les remords dès à présent commencer son supplice[1] ». S'il ne se risque pas encore à accuser carrément Metternich, il s'en prend à Georges, à ce domestique que Metternich a mis à la porte : « C'est un fait acquis, un fait qu'il importe de constater ici, que le nommé

---

[1] HELFERT, *Der Rastatter Gesandten Mord*, page 131.

Georges, resté à Rastatt, se trouvait parmi les Szeklers et que ce fut lui qui leur désigna Bonnier ».

« Je conserverai à jamais, c'est ainsi que se termine la relation de Debry, les témoignages de la scélératesse autrichiene ; je les léguerai à mes enfants ; ils y liront leur devoir tracé dans cette seule ligne : Bénissez la Providence et maudissez l'Autriche [1]. »

Le ton, et plus encore la teneur des rapports de Debry ne pouvaient, on le conçoit, être que fort agréables au Directoire. On comprend également les raisons pour lesquelles le Directoire se garda bien de soumettre à un examen critique et ces rapports et les allégations ultérieures de la suite de l'ambassade. On s'explique encore pourquoi il eut soin de ne pas publier la belle lettre que l'archiduc Charles adressa à Masséna, pourquoi il eut bien soin de ne pas souffler mot de l'instruction sévère et minutieuse ouverte par l'archiduc, de l'engagement qu'il avait pris de punir exemplairement les coupables. Il fallait pour le Directoire que le fait restât tel quel, « sans enquête, sans instruction, sans châtiment des coupables. Le Directoire avait à cœur de se charger de ce châtiment ou, du moins, de préparer lui-même la vengeance qu'il voulait tirer [2] ».

Le premier rapport de Debry a été communiqué aux deux Conseils par un message qui commence par ces mots : « Le Directoire exécutif nons transmet le récit d'un nouveau crime de la cour de Vienne..... Citoyens représentants, les mânes de nos plénipotentiaires, l'indignation des armées, la voix menaçante des Français, la voix unanime des peuples, celle de vos alliés, de vos ennemis eux-mêmes, le cri de toutes les nations..... tout appelle, tout commande la vengeance [3] ». Les différents orateurs du Conseil des Anciens et du Conseil des Cinq-Cents abondèrent dans ce sens. Le 7 mai, le Directoire

---

[1] HELFERT, *Der Rastatter Gesandten Mord*, page 131. Cf. *Moniteur universel*, n° 239 du 29 floréal an VII. Séance du Conseil des Cinq-Cents du 25 floréal. Nouveaux détails sur l'assassinat. (*Note du Traducteur.*) *Archives nationales* (Archives de la République, C. V. B., f° 138, n° 363).

[2] HELFERT, *Der Rastatter Gesandten Mord*, page 133.

[3] Message du Directoire exécutif aux Conseils des Anciens et des Cinq-Cents du 16 floréal an VII, *Moniteur universel*, n° 228 du 18 floréal an VII. (*Note du Traducteur.*)

lançait sa proclamation aux Français, et le lendemain le manifeste qu'il adressait à tous les peuples et à tous les gouvernements. Après avoir exposé sommairement les faits, en se basant sur les rapports de Debry; après avoir énuméré tous les forfaits de l'Autriche depuis le temps de Charles V, le Directoire exécutif s'adresse en ces termes à tous les peuples et à tous les gouvernements[1] : « Sera-t-il possible alors qu'aucun peuple, aucun gouvernement qui n'aura pas abjuré tout principe de civilisation et d'honneur, puisse hésiter un moment à se prononcer en faveur de la loyauté contre la perfidie, en faveur de la modération soutenue contre l'ambition démasquée, en faveur de la confiance abusée contre le crime atroce et réfléchi ».

La rentrée, l'apparition de Jean Debry au Conseil des Cinq-Cents n'a été, d'autre part, qu'une abominable comédie dans le sens le plus trivial du mot. Les sièges de Bonnier et de Roberjot sont marqués, aux deux conseils, d'un manteau de représentant du peuple et voilés d'une crêpe noir. A chaque appel de leurs noms, le président s'écrie : « Assassinés au Congrès de Rastatt », et les secrétaires ajoutent : « Que leur sang retombe sur la maison d'Autriche[2] ».

Le 20 mai, Debry reparut pour la première fois au Conseil des Cinq-Cents. L'air souffreteux, se traînant péniblement, le bras en écharpe, il monta lentement à la tribune. « Entremêlant son discours de malédictions, de prières et de larmes, nous raconte le jeune Maurice Arndt, témoin oculaire de cette séance[3], il se mit à raconter d'une manière qui ne manquait pas de piquant, l'aventure de la sombre nuit du 9 floréal, de la nuit où le crime avait été commis[3].

---

[1] Ces documents sont cités par Reuss, *Teutsche Staats-Kanzlai*, 1801, Ve V... (Cf. *Moniteur universel*, n° 230 du 20 floréal an VII). (*Note du Traducteur.*)

[2] Conseil des Cinq-Cents. Séance du 8 prairial an VII. (*Moniteur universel*, n° 250, du 10 prairial an VII.) (*Note du Traducteur.*)

[3] *Voyages à travers une partie de l'Allemagne, de la Hongrie, de l'Italie et de la France pendant les années* 1798-1799. (2e édition, III, 209.)

Arndt (Ernest-Maurice), publiciste et poète allemand, né à Schoritz (île de Rügen) (Poméranie) en 1769, se trouvait à Paris lors du retour de Jean Debry. Arndt est, on le sait, un des écrivains allemands qui a le plus puissamment contribué au réveil du patriotisme en Allemagne et préparé l'explosion de 1813. Professeur de philosophie à Greifswald en 1806, puis en 1818

« Au commencement on écouta attentivement sans s'arrêter aux contradictions dont fourmillait ce fantastique récit qui me rappelait le fameux passage dans lequel Falstaff raconte ses nocturnes exploits ; mais quand il en vint à parler de lui-même et de ses aventures, on commença à sourire de ce qui paraissait une plaisanterie vraiment trop forte :

« Criblé de vingt-quatre blessures, je me traînai dans un fossé voisin ; perdant mon sang qui coulait à flots, je me préparais à y finir ma misérable existence, lorsque deux paysans me trouvèrent et me ramenèrent à demi-mort à Rastatt. » Bien qu'il eût prononcé ces paroles avec le plus grand sérieux et d'un ton tragique, la plupart de ses collègues ne purent s'empêcher de rire et se mirent à le regarder d'un air qui semblait dire : « Montre-nous donc la trace des terribles blessures que tu as reçues il y a quatre semaines !... [1] »

Debry n'en tira pas moins quelques avantages momentanés [2]. Son aventure lui valut d'être appelé à la présidence du Conseil des Cinq-Cents.

Mais ce n'était pas assez de ces scènes comiques. Sur l'ordre du Directoire on célébra à Paris comme en province, avec une

---

professeur d'histoire à l'Université de Bonn, qu'on venait de créer ; impliqué, en 1819, dans l'enquête ouverte contre les menées soi-disant démagogiques de certains professeurs, révoqué en 1820, malgré l'intervention du Sénat académique, il fut, en 1822, l'objet d'une enquête spéciale qui n'amena aucun résultat favorable pour lui. On lui accorda plus tard seulement l'autorisation de faire des conférences. *Réintégré* dans sa chaire en 1840, il siégea, en 1848, comme député des provinces rhénanes à l'Assemblée nationale de Francfort et en sortit en 1849 avec le parti constitutionnel représenté par M. de Gagern. Mort en 1860. (*Note du Traducteur.*)

[1] L'impression enregistrée par Arndt ne tarda pas à se manifester également dans les gazettes françaises de l'époque. « On trouve, dit la *Gazette universelle d'Augsburg* du 28 juin (n° 179), dans l'un des journaux ministériels français les plus lus un long article dans lequel on reproche à Jean Debry d'avoir, lui, cet athée notoire, parlé de son sauvetage « providentiel ». On dit que, en France, on regarde ce Jean Debry quelque peu de travers, parce qu'il n'a pas voulu se conformer à l'ordre de Talleyrand, lui prescrivant de se laisser assassiner par patriotisme et l'on fait un tas de plaisanteries sur les blessures de sa perruque et les lésions de ses habits ».

[2] Indemnités accordées par le Directoire par résolution du 6 brumaire an VIII (séance du 16 brumaire an VIII) : pour Jean Debry, 30,200 francs ; pour la veuve de Roberjot, 65,990 francs ; pour les deux filles de Bonnier, 64,259 francs ; pour Rosenstiel, 6,454 francs ; de plus, à la veuve Roberjot, 3,000 francs de rente (*Archives nationales*, AD. 114). (*Note du Traducteur.*)

pompe inouïe, des cérémonies funèbres et patriotiques en mémoire des victimes. Mais, de même que les déclarations ridicules et mensongères de Debry produisirent un effet diamétralement opposé à celui qu'il avait espéré, de même que l'on ne tarda pas à découvrir la fausseté des déclarations des gens de sa suite, de ces déclarations rédigées à leur usage par Jean Debry lui-même, de même aussi les fêtes, organisées par le Directoire[1], manquèrent leur but en raison même de leur caractère par trop manifeste d'exagération et d'inexactitude.

Bien mieux, le peuple, d'abord étonné, commença à concevoir des doutes. Il devinait, derrière ces représentations trop pompeuses, l'intention de cacher certains faits qu'il fallait empêcher

---

[1] A propos de ces fêtes, il existe aux ARCHIVES NATIONALES (*Archives de la République*) deux lettres si curieuses échangées entre Jean Debry et François (de Neufchâteau) que nous n'avons pu résister à la tentation de les citer :

Jean Debry au Ministre de l'Intérieur François (de Neufchâteau).

« Paris, 7 prairial an 7e (26 mai 1799).

« J'ai été aujourd'hui chez vous, mon cher et ancien Collègue, vous étiez au Directoire ; j'aurais désiré vous renouveler l'expression de ma sensibilité. J'espère être plus heureux une autre fois.

« Je ne pourrai pas accepter votre aimable invitation ; je suis engagé chez Treilhard. Ma femme aussi et mes filles vous prient d'agréer leurs excuses. Tout mouvement hors de la chambre est interdit à la première et mes filles lui tiennent compagnie.

« *Elles m'ont chargé de vous demander dans quel costume il convient qu'elles paraissent à la fête du 20. Doivent-elles être en deuil ou vêtues de blanc ?* Je vous prie de me faire répondre un mot à cet égard.

« Mille tendres amitiés. « Jean DEBRY. »

Le Ministre de l'Intérieur au Citoyen Jean Debry.

« Paris, 14 prairial an 7e (2 juin 1799).

« MON CHER ET ANCIEN COLLÈGUE,

« Je vois par votre billet que vos filles désirent que je leur indique dans quel costume elles doivent paraître à la cérémonie funèbre du 20 de ce mois. Comme je ne doute point que les familles de Roberjot et de Bonnier ne soient vêtues de noir, je penserais que vos filles devraient être distinguées par des robes blanches. Chacune d'elles porterait un long crêpe noir en écharpe. Si elles mettent un voile, il me semble qu'il doit être blanc et que si elles croient devoir orner leur tête, elles pourraient entrelacer dans leurs cheveux une branche de cyprès.

« Je vous prie de vouloir bien les inviter à adopter ce costume, si toutefois vous l'approuvez. » (*Note du Traducteur.*)

de voir le jour : « Ce n'était pas la voix de la tempête, écrit Arndt, à propos de la cérémonie funèbre de Paris, c'était encore moins la voix de la vengeance, cette voix qu'on aurait voulu entendre gronder. Tout se passa tranquillement et convenablement. On répondit sans enthousiasme et faiblement aux différents cris de « Vive la République » poussés par les orateurs; mais on n'en mit que plus d'entrain, que plus de gaieté à jaser de tout, et à raconter des anecdotes plus ou moins scandaleuses sur le compte des ministres. Pas mal de gens ne se gênaient même pas pour dire qu'ils n'avaient eu que ce qu'ils méritaient et qu'il en serait de même pour le gouvernement, qui n'avait pas voulu donner la paix au peuple, alors qu'il ne dépendait que de lui de la conclure ».

On en vint ainsi, petit à petit, à accuser le Directoire d'avoir, pour des raisons d'intérêt personnel, causé l'assassinat des ministres. Quant à Jean Debry lui-même, il ne parvint pas à recueillir les avantages qu'il avait espérés et sur lesquels il comptait. On vit même se dresser contre lui une accusation qui aurait pu avoir pour lui des conséquences funestes, si le Directoire, redoutant les dangers qui pouvaient en résulter pour lui-même, n'avait pas étouffé cette voix et si la tourmente générale et la gravité des événements n'avaient pas détourné l'attention et atténué l'effet produit par un crime dont on cessa bientôt de se rouvenir et de s'occuper.

La voix qui s'était élevée pour accuser Debry d'être l'auteur du crime, c'était celle de Mme Roberjot[1]. « Mme Roberjot, écrivait de Paris, à la date du 12 juin, le conseiller de la légation prussienne Roux, a catégoriquement refusé d'assister à la cérémonie funèbre du 20 prairial (8 juin); elle a renvoyé au Directoire l'invitation qu'on lui avait adressée. Elle ne veut pas voir Jean

---

[1] *Archives nationales*, AD, 114, 577, 66. Rapport fait au Conseil des Anciens par Lerouge (de l'Aube). — Séance du 16 brumaire an VIII. Exécution de la loi du 22 floréal an VII, ordonnant le payement d'une indemnité proportionnaire à la valeur des effets volés et l'abandon à titre de propriété incommutable à la veuve du citoyen Roberjot et aux deux enfants du citoyen Bonnier d'un domaine national pour leur tenir lieu de pension.

Cette dernière disposition a reçu exécution à l'égard de la citoyenne Roberjot par la loi du 9 fructidor an VII, qui autorise le Directoire à lui faire abandon et délivrance d'une maison nationale située rue du Bacq.

Dans la séance du Conseil des Anciens du 9 fructidor an VII et sur le rapport

Debry et l'accuse d'avoir été l'un des instruments, l'un des artisans du complot ourdi contre Bonnier et contre son mari. Elle parle si haut et sans garder l'ombre d'un ménagement, elle insiste tellement sur la haine que les directeurs avaient vouée aux deux ministres, qu'elle cause de vives inquiétudes à ses amis. Les partisans du Directoire voudraient la faire passer pour folle ; mais ils ne parviendront pas à en convaincre le public... Quant à moi, ajoute encore Roux, dans ce même rapport, je n'ai rien remarqué sur la personne de Debry qui permette de croire que cet homme a reçu quarante-six blessures. Il porte, il est vrai, le bras en écharpe, mais avec une coquetterie évidente. Une insignifiante écorchure au nez, c'est là la seule blessure qu'il ait rapportée, ou du moins qu'il lui ait convenu de recevoir [1]. »

Il est certain que le Directoire et Jean Debry avaient été loin de s'attendre à de pareils résultats. Il a dû en être de même dans le reste de l'Europe, bien qu'on eût pu y rencontrer, cependant, plus d'un homme d'État auquel les rapports de Debry avaient causé une véritable surprise [2].

---

d'Appert (*Archives nationales*, AD. 1, 114, 517, 62), on avait déjà pris la résolution suivante :

« Le Directoire exécutif est autorisé à faire au nom de la République, à la citoyenne veuve Roberjot, à titre de propriété incommutable, l'abandon et la délivrance de la maison nationale provenant de l'émigré Castellane, située à Paris, rue du Bacq, n° 264, et dont le prix forme, d'après l'estimation contradictoire qui a été faite, le capital de la rente que la loi a voulu assurer à la citoyenne veuve Roberjot.

Cette pièce est suivie de la mention suivante : « Le procès-verbal d'estimation porte à 53,000 francs le prix de la maison, et un deuxième procès-verbal d'estimation des glaces qui y sont attachées forme le complément du capital d'un revenu de 3,000 francs que la loi lui assure (Cf. *Ibidem*. Note ci-dessus). (*Note du Traducteur.*)

[1] *Publicationen aus den Preussischen Staats-Archiven*, VIII, 423. Il importe de comparer l'attitude de cette malheureuse femme avec les déclarations qu'elle fit à Rastatt. Il sera, croyons-nous, difficile de croire désormais à l'exactitude de ce qu'on lui fit dire. C'est avec émotion, avec tendresse qu'à Rastatt, elle parle de Debry, auquel elle permet même de l'embrasser. Elle insiste à ce moment sur « le miracle » auquel il a dû son salut! Une fois arrivée à Paris, elle ne craint pas de l'accuser de l'assassinat de son mari! Peut-être avait-elle eu jusque-là peur d'être assassinée en route? Mais alors, par qui?

[2] Eggers, par exemple, écrit, le 23 mai : « Il (Debry) a fait imprimer, peu après son arrivée à Strasbourg, « son rapport à Talleyrand qui, je dois l'avouer, *n'a nullement répondu à mon attente* ».

A Vienne, surtout, on envisageait avec épouvante les conséquences qu'allait avoir cet événement. « Si ces régicides, écrivait de Saint-Pétersbourg le comte Cobenzl au ministre Thugut, devaient finir sur l'échafaud, ils n'auraient eu que ce qu'ils méritaient; mais maintenant nous nous exposons à des reproches dont le Directoire saura se servir pour exaspérer la nation contre nous [1]. »

Le baron de Thugut, lui, déclarait que c'était une catastrophe « qui nous sera à tous égards fort désagréable, une catastrophe que les Français n'ont pas provoquée, mais qu'ils auraient pu aisément éviter et dont ils vont se servir pour exciter des haines terribles contre nous, pour stimuler l'enthousiasme quelque peu éteint de la nation et accroître la toute-puissance de ceux qui détiennent chez eux le pouvoir [2] ».

Afin d'obvier, dans la limite du possible, aux conséquences désastreuses de cet événement, il n'y avait pas de moyen à la fois plus simple et plus conforme à l'équité, que celui qui consistait dans la résolution prise par l'archiduc Charles aussitôt après la réception des premières dépêches annonçant le fait : prescrire une enquête minutieuse et punir sévèrement ceux dont la culpabilité serait reconnue. Thugut approuva cette manière de voir et de faire. « Quelle que soit la tournure que prenne l'affaire, écrivait-il le 5 mai à Colloredo, il sera de toute façon indispensable de procéder ouvertement à l'enquête, de lui donner un caractère d'absolue authenticité, afin que le châtiment éclatant des coupables nous justifie aux yeux de l'Europe tout entière [3]. »

Le prince Colloredo, vice-chevalier de l'empire, s'exprimait dans des termes analogues. Il aurait même voulu qu'on adjoignît à la commission quelques officiers de l'état-major français [4]. Les rapports reçus ultérieurement de Rastatt, les détails nouveaux qu'ils renfermaient, jetaient d'ailleurs sur toute la chose un jour de plus en plus favorable aux hussards de Szekler.

---

[1] VIVENOT, *Vertrautliche Briefe des Ministers Freiherrn von Thugut*, II, 438.

[2] Thugut à Cobenzl. Vienne, 24 mai 1799. (VIVENOT, *Zur Geschichte des Rastatter Congresses*, 124.)

[3] VIVENOT, *Zur Geschichte des Rastatter Congresses*, 311.

[4] VIVENOT, *Ibidem*, 120.

« Quelque grand que soit le bruit, écrivait Thugut, le 24 mai, à Cobenzl, que les feuilles publiques mènent sur cette épouvantable et horrible affaire, il nous est encore impossible, à l'heure présente, d'être définitivement fixés sur l'origine et les circonstances du crime. Tout ce qu'on a dit et écrit jusqu'ici repose non sur des suppositions, mais sur les relations plus ou moins fantaisistes que chacun a imaginées en s'inspirant uniquement des sentiments personnels qui l'animaient, de son humeur bonne ou mauvaise. Mais nous n'en avons pas moins eu déjà le chagrin de constater que les ministres de Prusse et du Palatinat se font remarquer par l'empressement qu'ils mettent à tout raconter dans des termes qui dissimulent mal la haine qu'il nous portent et que le rédacteur de la *Gazette d'Ansbach*, le conseiller royal prussien Lange, a même eu l'audace d'accuser ouvertement la cour Impériale d'avoir été l'instigatrice de ce crime..... Que les hussards de Szekler aient été réellement les auteurs du crime, qu'ils aient commis ce forfait par suite d'une erreur, ou d'un malentendu, qu'ils aient été poussés par leur soif de pillage, ou bien qu'il aient été provoqués par l'insolence habituelle des Français, ce ne sont là encore, à l'heure qu'il est, que de simples suppositions. La vérité ne sortira que des dépositions recueillies en justice, de l'interrogatoire auquel on soumettra tous les témoins oculaires de l'attentat. Il y a beaucoup de gens qui supposent que des brigands, comme il y en a un grand nombre en Souabe, peuvent bien s'être déguisés en hussards pour faire le coup. Ceux qui prétendent que l'on a parlé français pendant tout le temps de l'attentat, font retomber leurs soupçons sur les émigrés français. Les hommes impartiaux ont, eux, peine à croire que nos hussards aient pu commettre un pareil crime sans provocation préalable. Aussi, nous attendons bien tranquillement la fin de l'instruction et nous sommes bien décidés, quelle que puisse en être l'issue, de mettre la chose telle qu'elle est, et dans son entière vérité, sous les yeux du monde entier [1]. »

Ce fut à ce moment que l'on reçut à Vienne la lettre écrite par l'archiduc Charles le 18 mai. Quelque douloureuse qu'ait été

---

[1] VIVENOT, *Zur Geschichte des Rastatter Congresses*, 125.

l'impression causée à l'Empereur par la lecture de cette lettre qui, loin d'établir la culpabilité des hussards de Szekler, laissait cependant entrevoir la possibilité de fautes commises à ce propos par des généraux haut placés, il n'hésita pas une minute à s'en tenir à la décision qu'on avait prise et à donner libre cours à la justice. Le 6 juin, en effet, le vice-chancelier de l'Empire adressait à « la Commission impériale, siégeant à Magdebourg », un « décret de la cour ». On lui faisait tout d'abord savoir que l'on avait reçu, à la date du 3 mai, un rapport du margrave de Bade, aux termes duquel les ministres français « ont été assaillis, le 28 avril au soir, par une troupe de gens portant l'uniforme militaire impérial [1] ».

« Ce n'est pas, y lit-on un peu plus loin, par des soupçons haineux, ni par des conjectures téméraires ; ce n'est pas par des imputations calomnieuses, ni en répandant dans le public des bruits gratuits dictés par l'esprit de parti ; ce n'est pas non plus par les emportements d'un cœur pervers et les fantômes déréglés de l'imagination effrénée des rédacteurs des feuilles politiques allemandes ou étrangères ; ce n'est point par des tableaux exagérés, qui n'ont pour but que l'augmentation du pouvoir, l'exploitation de nouvelles ressources pécuniaires ou d'autres vues cachées, ni par de virulentes diatribes ou des cris de vengeance adressés à la nation française et à tous les États, mais bien par une recherche scrupuleuse, impartiale, légale et sévère, que ce forfait peut être éclairci avec toutes ses différentes circonstances et qu'on peut parvenir à en connaître avec certitude les auteurs et les complices, à déterminer en conséquence l'exacte imputation du crime sous tous ses rapports. »

« .... Afin que ce fâcheux événement, que l'Empereur regarde comme une affaire qui concerne toute la nation germanique, puisse être examiné avec l'impartialité la plus scrupuleuse.... ; afin d'éloigner jusqu'au moindre soupçon de connivence...., la Diète générale de l'empire est invitée à nommer quelques députés tirés de son sein pour assister aux recherches ouvertes sur cette affaire, et à donner au plus tôt, dans sa prudence et sa

---

[1] *Moniteur universel*, n° 277, du 7 messidor an VII. (Ratisbonne, 26 prairial an VII.) Décret de la Commission impériale remis, le 23 de ce mois (6 juin), à la Diète générale de l'empire. (*Note du Traducteur.*)

CHAPITRE IX

OPINION DE L'ARCHIDUC CHARLES SUR L'ASSASSINAT DES MINISTRES

L'émotion, causée par le sanglant et tragique événement du 28 avril, se calma avec une surprenante rapidité. Comme le fait si justement remarquer Vivenot[1], la mort de Bonnier et de Roberjot n'entraînait la disparition d'aucun grand principe fondamental; on ne pouvait dire d'eux ce que l'on a dit de Charles Ier et de Louis XVI, dont l'exécution marqua la fin de tout un régime. Même en France où, pendant les premiers jours, on avait tout mis en jeu pour tirer parti de cet attentat, on laissa l'affaire tomber dans l'oubli, dès que le Directoire eut remarqué qu'il risquait, en insistant davantage, de se rendre non seulement ridicule, mais suspect. Jean Debry lui-même ne tarda pas à manifester la répugnance qu'il éprouvait à parler ou même à entendre parler du crime de Rastatt. Il paraît même qu'il songea à aller demander asile à ses amis d'Allemagne, lorsqu'on fit courir à Paris le bruit de son incarcération prochaine[2].

En Allemagne, l'événement avait été loin de produire l'effet sur lequel avaient pu compter, plus que tous les autres, les ministres prussiens. Aussi, quand Sybel s'écrie, dans son *Histoire de la Période révolutionnaire*[3], que l'émotion a surtout été vive et profonde en Allemagne, « où tout le monde avait le sentiment de la flétrissure dont venait d'être marqué l'honneur national », il se laisse aller à une exagération dont il est facile de décou-

---

[1] Vivenot, *Zur Geschichte des Rastatter Congresses*, CXXVI.

[2] Helfert, *Der Rastatter Gesandten Mord.* Obser, *Bonaparte, Debry und der Rastatter Gesandten Mord.* (*Zeitschrift für die Geschichte des Ober-Rheins*, nouvelle série, IX, 75.)

[3] Sybel, *Geschichte der Revolutionszeit*, II, 275.

vrir l'origine et l'objet. Seuls les gouvernements qui, comme celui de Bade, pouvaient redouter les conséquences immédiates, et forcément désastreuses pour eux, de l'attentat, ou bien ceux qui, comme la Prusse, espéraient tirer des avantages politiques de ce guet-apens, prirent la peine de mener grand bruit autour de l'événement et de provoquer le réveil de l'opinion publique. Mais partout où il ne laissa pas éclater la joie que lui causait cet événement, le peuple accueillit avec une réelle froideur la nouvelle de la mort de ces deux infortunées victimes.

A Weimar, dans cette ville qui était à cette époque le véritable centre de la civilisation allemande, la nouvelle de l'assassinat des ministres causa à tout le monde, c'est le philosophe Fichte qui se charge de nous le dire, de véritables accès de joie. Schiller et Gœthe s'écrièrent : « A la bonne heure, on doit assommer ces chiens ![1] ». Si tel était le sentiment, l'état d'esprit des deux princes de la poésie allemande, il n'est pas difficile de deviner quels ont pu être les sentiments des simples citoyens allemands, des pauvres paysans allemands, qui avaient senti s'appesantir sur eux la rude poigne des soldats de la République française.

La gravité et l'importance des événements militaires qui se déroulèrent presque sans interruption, contribuèrent, du reste, puissamment à reléguer au deuxième plan l'assassinat des ministres. « Cet acte de violence, écrivait un peu plus tard l'archiduc Charles, n'a pas eu les conséquences qu'on aurait pu supposer. L'effet produit n'a été que passager et a bientôt entièrement disparu sous le poids des grands événements qui se succédèrent coup sur coup[2]. »

Dès que le feld-maréchal-lieutenant Hotze eut réussi à chasser son adversaire de la partie orientale de la Suisse, l'archiduc jugea que le moment était venu de reprendre les opérations. Il résolut de pousser droit sur Zurich et choisit à cet effet la ligne Andeffingen—Winterthur. Le 2 mai, un corps sous les ordres du feld-maréchal-lieutenant Nauendorff passa le Rhin à Stein et l'armée se concentra à Singen. Deux jours plus tard, il passa lui-même le fleuve à Büsingen, rejeta Masséna sur Zurich, dont

---

[1] VIVENOT, *Zur Geschichte des Rastatter Gesandten Congresses*, CXXXIII.
[2] ARCHIDUC CHARLES, *Ausgewählte Schriften*, 1893, III, 195.

il s'empara à la suite des combats des 3 et 4 juin et où il entra le 6 juin.

Les Autrichiens et les Russes, leurs alliés, n'avaient pas été moins heureux en Italie. Souvaroff entrait à Turin le 27 juillet et battait Macdonald à la Trébia, pendant que Kray prenait Mantoue. La haute Italie, presque tout entière, se trouvait ainsi au pouvoir des alliés. Dans l'Italie méridionale la fortune était également contraire aux Français, et l'été de 1799 fut marqué par la destruction de la république parthénopéenne[1] et de la république romaine.

Ce ne fut assurément pas par sa faute que l'archiduc se vit dans l'impossibilité de tirer avantage de la bataille de Zurich, et que de nouveaux plans de campagne, inspirés bien plus par les exigences politiques que par des considérations militaires, le rappelèrent en Allemagne. Le 30 août, il était de nouveau à Donaueschingen, où son quartier général arriva le 3 septembre.

L'archiduc s'est-il encore occupé de l'assassinat des ministres, pendant qu'il opérait en Suisse? Quelle somme d'attention a-t-il consacrée pendant ce temps à cet événement? On ne saurait le dire de façon précise. On peut toutefois supposer, par cela même qu'on ne trouve guère, pendant cette période, que des lettres particulières fort insignifiantes, qu'on ne possède aucune dépêche officielle ou privée ayant trait à la marche ou aux résultats de l'enquête, que l'archiduc ne prêta plus qu'une attention fort distraite à cette affaire.

C'est à son retour de Suisse que l'archiduc semble avoir reçu la nouvelle de la résolution prise par la Diète de Ratisbonne. Et ce fut probablement cette nouvelle qui rappela au prince les tristes événements du 28 avril et l'amena à s'occuper de nouveau de la marche de l'instruction à laquelle on avait dû continuer à procéder pendant ce temps.

Le 2 septembre, l'archiduc adressa à l'Empereur une lettre qui, consacrée presque exclusivement à cette affaire, mérite une attention toute particulière :

« Je vois par la résolution prise le 9 du mois dernier et relative aux événements qui se sont produits pendant la nuit, lors du

---

[1] Cette république avait pris fin le 15 mai 1799. (*Note du Traducteur.*)

départ de Rastatt des ministres plénipotentiaires de France au congrès, que la Diète de l'empire a confié à Votre Majesté le soin de continuer et de terminer l'instruction commencée à ce propos.

« Je crois donc indispensable de réfléchir aux moyens qui, sans porter atteinte à la dignité de la cour impériale et au bien du service de Votre Majesté, permettront cependant de faire connaître ces faits au public.

« Il n'y a, du reste, à mon sens que deux façons d'en finir avec cette affaire :

« 1° Présenter au public les faits tels qu'ils se sont réellement passés ;

« 2° Ou bien s'efforcer de démontrer que ce ne sont pas les hussards de Szekler, mais des étrangers qui ont commis le crime.

« Mais si l'on adopte le premier moyen, il convient de considérer que l'on sera obligé de lui donner la sanction qu'il comporte.

« On ne saurait, en effet, punir les hussards qui n'ont fait qu'exécuter des ordres reçus. Il faudrait donc remonter jusqu'à ceux qui les ont donnés et atteindre la personne ou pour mieux dire les trois personnes entre les mains desquelles tout a passé, à savoir : le général Schmidt, le lieutenant-colonel Mayer, le général comte Merveldt et peut-être au besoin le général Görger.

« Or, je dois franchement faire connaître à Votre Majesté qu'en choisissant cette voie il me semble impossible d'éviter certaines communications de nature à compromettre la cour et le service de Votre Majesté.

« En raison même de l'aspect général du fait, des considérations générales qui se rattachent par tant de points à l'ensemble de la situation, personne ne consentira à l'envisager complètement à part, à n'y voir qu'un acte isolé et privé. Il faut donc considérer la chose sous un autre aspect, envisager ses relations avec la situation politique et militaire, tenir compte de l'opinion et du jugement de l'Europe, enfin des conséquences qui intéressent le bien de l'État. Aussi, tout en s'efforçant de donner les preuves les plus éclatantes du désir de rendre la justice la plus rigoureuse, il y a cependant lieu de craindre qu'on n'arrivera pas à atteindre entièrement le but que l'on se propose et qu'on n'en continuera pas moins à soupçonner le gouvernement impérial

d'avoir été, sinon le complice, du moins l'instigateur, l'inspirateur du crime.

« L'opinion publique s'est d'ailleurs prononcée sur ce point d'une manière absolument surprenante. La majorité des Français a, dès le début, accueilli la nouvelle du crime avec une assez grande indifférence et a soupçonné les détenteurs du pouvoir. Cette manière de voir commence à prendre actuellement racine en Allemagne.

« A Paris, les orateurs qui ont prononcé des discours en public, ont clairement insisté, dans les espèces d'actes d'accusation qu'ils ont dressés contre le Directoire, sur la participation du Directoire à ce crime, sur le rôle considérable qu'il a joué dans ce drame. Le ministre de la guerre, Bernadotte, s'est même plaint tout récemment, dans un rapport adressé au Directoire, de la publication d'une foule d'écrits tendant tous à établir que le Directoire aurait provoqué et organisé l'attentat de Rastatt.

« On perdrait d'un coup et bien inutilement tout le terrain qu'on a gagné dans l'opinion publique si l'on se décidait à représenter les choses absolument telles qu'elles se sont passées[1]. Ceux qui détiennent actuellement le pouvoir en France ne manqueraient pas, dans les circonstances présentes, de tirer parti de cet aveu et de toute façon on se trouverait forcément compromis.

« En exposant et en retraçant complètement l'affaire dans tous ses détails, on peut s'attendre à ce que chacun se demande immédiatement à quel moment on a découvert l'existence de la lettre particulière adressée par le général Schmidt au lieutenant-colonel Mayer.

« Comme il serait d'autre part impossible de contester l'époque de cette découverte, on se demanderait ensuite pourquoi l'on n'a pas immédiatement publié cette lettre. C'est là un point qu'on aurait dû viser dans le décret adressé à la Diète.

---

[1] Ici, comme dans l'une des phrases subséquentes, l'archiduc pense surtout à la lettre du général-major Schmidt. Lui-même, du reste, il ne pouvait savoir à ce moment comment les choses s'étaient passées exactement, puisque le protocole de Villingen qui n'examinait, du reste, qu'un seul des côtés de l'affaire, qui ne s'occupait que des hussards de Szekler, ne pouvait à ce moment être considéré comme définitivement arrêté et clos.

« Plus je réfléchis sur toute l'affaire, plus je suis intimement convaincu qu'il convient plus que jamais de lui donner la tournure et l'aspect le plus favorable et de montrer que nos soldats ne sont pas les auteurs du crime. On a déjà longuement et mûrement songé aux moyens d'arriver à ce résultat. On pense, entre autres, qu'on pourra, en poussant plus loin l'enquête, lui faire prendre une tournure qui mettra complètement à l'abri et justifiera aux yeux du monde l'honneur et la dignité du gouvernement impérial et de l'armée impériale.

« Il faut toutefois reconnaître que l'on n'y parviendra pas sans difficulté. Mais il est hors de doute que, pour y arriver, il importe, sans parler des efforts d'intelligence qu'il y aura lieu de faire, d'exiger de tous ceux qui savent quelque chose de l'affaire, qu'ils continuent à garder le silence qu'ils ont observé jusqu'ici.

« Comme, en tous cas, j'ai besoin de connaître les décisions souveraines de Votre Majesté, je La prie de vouloir bien me les faire tenir dans le plus bref délai possible, afin de pouvoir régler ma conduite ultérieure, d'après Ses volontés[1]. »

Cette lettre de l'archiduc, on ne saurait se le dissimuler, doit être assurément rangée parmi les plus importants des documents connus jusqu'à ce jour et relatifs à l'assassinat des ministres, moins cependant à cause de la personnalité de son auteur qu'en raison de l'époque à laquelle elle a été écrite.

Écrite quatre grands mois après ce déplorable événement, c'est-à-dire à un moment où, conformément aux décisions de l'archiduc, la commission d'enquête avait dû s'efforcer de reconstituer, avec la plus grande exactitude, les faits tels qu'ils se sont passés[1], cette lettre adressée à l'Empereur n'aurait dû contenir rien moins que la solution complète de cette énigme, vieille aujourd'hui de cent ans.

Malheureusement, on n'y trouve aucun détail. On semble y admettre que les hussards sont les auteurs du crime, mais qu'ils ont agi « par ordre ». On se garde bien, il est vrai, de nous faire connaître les mobiles qui ont poussé à pareille résolution les trois personnes « par les mains desquelles cet ordre a passé ».

---

[1] *Haus, Hof und Staats-Archiv.*

Aussi, sans nous occuper pour le moment de tous les documents que nous avons mis sous les yeux du lecteur, sans tenir compte même des événements de cette nuit néfaste, tels que nous les retracent les déclarations des Français, mais nous reportant uniquement à cette lettre de l'archiduc, complétée par celle du 18 mai[1], nous allons une fois encore chercher à établir comment les hussards de Szekler ont pu en venir à assassiner Bonnier et Roberjot. D'après ces lettres le général Schmidt a soumis à Mayer « une idée », qu'il l'invitait à examiner. Mayer, de son côté, « a donné à cette manifestation d'une idée personnelle « une signification particulière et l'affaire s'est envenimée[2] ». Ce qui revient à dire que le général Schmidt a émis, au sujet des ministres français, une idée, un désir, mais n'a jamais songé à les faire assassiner. Quant au lieutenant-colonel Mayer, intentionnellement ou inconsciemment, il a attribué une signification toute particulière à ce désir, que le colonel von Barbaczy aurait pris à son tour pour un ordre formel lui prescrivant de faire assassiner les ministres. C'est pour cette raison même, que l'archiduc déclare que le colonel et ses hussards sont innocents. Quant au général-major comte Merveldt qui, d'après la lettre de l'archiduc, aurait approuvé l'interprétation donnée par le lieutenant-colonel Mayer, l'archiduc le tient, lui aussi, pour coupable tout comme Schmidt et Mayer.

Ainsi, d'après les deux lettres de l'archiduc, les vrais coupables seraient le lieutenant-colonel Mayer et le général-major comte Merveldt; ils seraient même pour lui plus coupables que Schmidt, simple promoteur, à ses yeux, d'une idée dont la réalisation lui importait peu.

Ce serait là, en somme, la stricte conclusion que l'on pourrait tirer de la lettre de l'archiduc en date du 2 septembre. *Mais il reste à voir si cette lettre contient des faits assez probants, des preuves assez concluantes pour anéantir du tout au tout ce que nous avons dit au sujet du sanglant événement du 28 avril.* C'est uniquement en l'isolant complètement, en la séparant entièrement des autres documents relatifs à l'événement, en détachant complètement les innombrables détails, grands et petits,

---

[1] Cf. page 180-181.
[2] Lettre de l'archiduc en date du 18 mai.

qui gravitent autour du fait même, que cette lettre pourrait donner la clef de cette impénétrable et insondable énigme. Mais, pour peu qu'on la rattache aux autres documents et à la marche générale des choses, cette lettre n'est plus qu'une paraphrase de celle que l'archiduc avait écrite le 18 mai. Elle prouve alors simplement que le prince n'avait même pas pu, au bout de quatre mois, s'affranchir d'un parti pris qui fait assurément le plus grand honneur aux sentiments de justice et d'équité qui l'animaient, mais dont un historien ne saurait faire usage et qui ne sauraient lui fournir les preuves dont il a besoin. L'archiduc et l'histoire se tiennent, du reste, sur des terrains différents : l'un, vivant au milieu des événements, ne peut échapper à l'influence de l'air ambiant ; l'autre, au contraire, planant au-dessus de ces événements, fermant l'oreille aux bruits et aux rumeurs de toute espèce, ne cherche qu'à découvrir la vérité. Quelque grand que doive être le désir de fournir aux éminents écrivains qui ont vainement examiné et étudié cette question sous toutes ses faces, la clef, la solution de cette énigme historique, ce ne sera malheureusement pas dans cette lettre qu'on aura chance de la trouver.

Pour apprécier à sa juste valeur la teneur de cette lettre et la force probante des faits exposés par l'archiduc, il faut avant tout se mettre au lieu et place de l'auteur, se substituer en quelque sorte à lui. En fait de renseignements, il n'avait eu dans le principe que des rapports de service, qui tous lui signalaient la culpabilité des hussards de Szekler. Ce fut plus tard seulement que prirent naissance les bruits qui les innocentaient. Si les premières nouvelles avaient, comme on peut aisément se l'imaginer, causé à l'archiduc une profonde douleur, les rapports, qu'il ne tarda pas à recevoir, lui rendirent au contraire l'espérance et dissipèrent pendant un moment les préoccupations qui s'étaient emparées de son esprit. La communication que lui fit le général Schmidt, lorsqu'il sut que sa lettre, peu importent les termes dans lesquelles elle avait été conçue, avait été prise au sérieux, lorsqu'il vint s'accuser d'avoir été l'instigateur involontaire et inconscient, mais en somme le véritable instigateur de l'attentat, cette communication a dû produire sur l'esprit de l'archiduc une impression d'autant plus profonde et d'autant plus pénible, qu'au moment où elle se produisit, il s'était repris à croire à l'innocence de ses hussards. Aussi, tous ceux

qui connaissent et qui ont pu scruter les replis de l'âme de l'archiduc, sa délicatesse et sa droiture, peut-être exagérées, comprendront sans peine comment, ni les assurances qu'on lui donna ultérieurement de l'innocence de ses hussards, ni le résultat de l'enquête judiciaire à laquelle il avait ordonné de procéder, ne purent chasser de son esprit les idées préconçues, les préventions qui s'étaient emparées de lui. On pouvait, malgré tout, mettre pas mal de faits et d'indices à la charge des hussards, et, malgré son pouvoir absolu, malgré tous les moyens qu'il avait mis en œuvre, l'archiduc n'était pas à ce moment à même de peser, comme l'histoire le fait aujourd'hui, la valeur de chacun de ces faits. Quantité de ces points de détail, de ces charges qui devaient paraître à l'archiduc et à ses contemporains des preuves écrasantes, sont aujourd'hui absolument dénués de valeur. C'est également en se plaçant au point de vue purement psychologique, que l'on découvre les raisons pour lesquelles l'archiduc se refusa à se laisser convaincre par le plus important des documents de cette affaire, par le dossier de l'enquête.

Dans l'état d'esprit dans lequel se trouvait l'archiduc, il n'y avait qu'une chose qui eût pu le convaincre complètement, et c'était *la découverte des vrais coupables*. Jusqu'au moment où on lui aurait montré et présenté les coupables, il lui fallait persévérer dans l'idée qu'une phrase imprudente du général Schmidt, phrase à laquelle on avait donné une signification qu'elle n'avait pas, était la cause de tout le mal. Cette manière de voir s'était d'autant plus profondément ancrée dans son esprit, que cette « idée » de Schmidt avait été communiquée avant tout autre au lieutenant-colonel Mayer, à un homme dont on connaissait déjà, à cette époque, l'ambition démesurée et le goût pour les intrigues, à un homme, par conséquent, que l'archiduc croyait parfaitement capable de donner une « portée, une signification particulière à l'idée même la plus inoffensive ».

On ne saurait le nier, considérée en elle-même, la lettre de l'archiduc ne peut manquer de faire pencher la balance dans un sens manifestement défavorable aux hussards. Mais si on la relie, au contraire, avec l'ensemble des faits, avec ces faits que le prince était loin de connaître aussi exactement que nous pouvons les connaître aujourd'hui, alors que la lumière s'est faite sur une foule de points plongés naguère dans l'obscurité; si on

la relie avec certaines particularités, avec certains faits qu'on n'a découverts que plus tard et qui, tous, sont favorables aux accusés, cette lettre, ce document perdra du même coup toute l'importance, toute la valeur qu'on a été, au premier moment, porté à lui attribuer. On ne pourra même plus que l'assimiler à l'une de ces pièces que réduit absolument à néant la production d'innombrables preuves qui établissent clairement l'erreur dans laquelle on est tombé. Il n'en faut pas moins, pour des raisons sur lesquelles il est inutile d'insister, examiner cette lettre avec un soin tout particulier et l'analyser en la comparant, d'abord avec la lettre du 18 mai, puis *avec les pièces officielles relatives à l'attentat, enfin, avec les circonstances mêmes de l'événement.*

L'archiduc croit que les hussards ont commis le crime et il fait remarquer qu'il est impossible de les punir, parce qu'ils n'ont fait en cela qu'exécuter un ordre qui leur avait été donné.

Après tout ce que nous avons dit et établi précédemment, il est absolument inutile d'essayer de prouver une fois de plus que la lettre particulière du général-major Schmidt ne *pouvait* pas contenir l'ordre d'*assassiner* les ministres français. Aussi, lorsque l'archiduc prétend que les hussards « ont agi par ordre », il convient d'interpréter les mots du prince dans le sens qu'il leur a attribué dans la lettre du 18 mai. Il veut évidemment dire par-là qu'on a donné à « l'idée » du général Schmidt une signification particulière » qui a « envenimé » l'affaire, au point d'en faire « résulter le malheureux événement que l'on sait ». Bien que le chef d'état-major n'eût en aucune façon qualité pour *donner de son propre chef des ordres aux généraux*, on doit reconnaître, d'autre part, qu'il est parfaitement possible que, dans bien des cas, plus d'un général se hâtera de se rendre à un désir exprimé en haut lieu, considérera comme un *ordre* une « idée » émise de cette façon et n'hésitera pas à en assurer la réalisation. Il est, de plus, indéniable qu'on a plus d'une fois donné « une signification particulière » à des désirs, à des ordres de ce genre, et qu'en procédant de la sorte on a plus d'une fois contrarié les projets ou les désirs du commandement. Dans le cas qui nous occupe, ce qu'il importe de constater, c'est la possibilité même d'une pareille action, d'une semblable interprétation. Pour peu qu'on examine sérieusement la question, on verra que la lettre du général Schmidt était connue de trop

de monde et surtout connue par des personnages qu'on ne saurait accuser ni de manque d'intelligence, ni d'absence de sens moral. Comment admettre, alors, que les quatre personnes qui connaissaient cette lettre, le feld-maréchal-lieutenant Kospoth, les généraux Merveldt et Görger, le lieutenant-colonel Mayer, étaient, tous les quatre, prêts à exécuter de suite l'idée émise par le général Schmidt, sans qu'on trouve toutefois dans leur correspondance la moindre trace des soucis que devaient leur causer les conséquences forcées de l'acte qu'ils allaient commettre, surtout quand il ne s'agissait de rien moins que *du meurtre de ministres étrangers?*

D'autre part, quel est, de ces quatre officiers, celui qui aurait pu donner à cette lettre une « signification » telle, qu'un crime allait en résulter [1], sans que les trois autres en aient su quelque chose, sans qu'aucun d'eux ne soit intervenu? Aucun de ces quatre personnages n'a jamais pu songer à une telle « signification », par cela même que chacun d'eux aurait envisagé, considéré et prévu les suites effroyables, la portée incalculable d'un pareil acte. La mission donnée au colonel Barbaczy se réduisait donc à l'exécution d'une entreprise absolument insignifiante, et, si les ministres français ont été les victimes de l'épouvantable attentat que l'on sait, c'est là une preuve de plus que les hussards de Szekler n'y ont participé en aucune façon.

L'archiduc dit encore dans sa lettre que le châtiment atteindrait seuls les promoteurs, les instigateurs du crime, et il désigne comme tels le général Schmidt, le lieutenant-colonel Mayer, le général Merveldt et, « en cas de besoin, au pis aller », le général Görger. En cas de besoin, au pis aller! Ces simples mots ne sont pas sans importance. Görger, en effet, n'était pas moins coupable qu'auraient pu l'être le lieutenant-colonel Mayer ou le colonel Barbaczy; car, si ce dernier et Görger n'avaient

---

[1] On peut, à ce propos, songer au général-major von Görger, émigré français, entré au service de l'Autriche avec les escadrons des hussards de Bercseny et auquel on pouvait prêter des sentiments de haine contre les régicides. Mais l'archiduc Charles, tout en croyant encore, au mois de septembre, que le crime a été commis par les hussards, ne parle que « subsidiairement » de la culpabilité possible de Görger.

agi que sur un ordre donné par le général-major Merveldt, non seulement ils pouvaient, mais encore ils devaient lui présenter des observations. Mais alors, comment le général-major Görger pouvait-il être « éventuellement » coupable, alors qu'on tenait Barbaczy pour absolument innocent? Ou bien encore, malgré les termes si catégoriques de sa lettre du 2 septembre, l'archiduc n'était-il pas encore bien complètement renseigné sur les différentes circonstances du drame ?

D'autre part, pourquoi n'est-il question nulle part du feld-maréchal-lieutenant Kospoth? Il est hors de doute que cet officier général devait être impliqué dans le complot. Il suffit, en effet, de reprendre pour cela la correspondance. Nous croyons même que celui de tous ces officiers, qui devait encourir la plus grosse part de responsabilité, était précisément le général Kospoth, dont le grade était le plus élevé. A partir du moment où il approuva « l'idée » de Schmidt, c'était lui qui, en raison même de son grade, assumait la pleine responsabilité, non seulement du fait même, mais de toutes ses conséquences possibles, et, qui plus est, assumait seul cette responsabilité. Et, cependant, l'archiduc ne prononce même pas son nom!

Enfin, il y a encore un autre fait qui saute aux yeux à la lecture de cette lettre de l'archiduc, un fait inexplicable, qu'on ne peut constater sans surprise. L'archiduc ne fait même pas allusion au résultat de l'enquête judiciaire. Il va plus loin même : le 2 septembre, trois mois après la clôture de l'instruction ouverte contre les hussards, il émet l'avis de donner à l'affaire la tournure la plus favorable; il faut pour cela que les soldats autrichiens ne puissent être considérés comme les auteurs du crime. Mais cette tournure, l'affaire l'avait déjà prise tout naturellement, sans ordre de qui que soit, sans intervention ou pression d'aucun genre, rien que par les conclusions et les dépositions de l'enquête judiciaire. On avait envoyé à Vienne, successivement, au fur et à mesure, chacune des pièces du dossier et de l'interrogatoire, et, grâce à un dossier établi au cours de ces interrogatoires, on avait déjà pu publier et répandre une brochure [1].

---

[1] Il s'agit des *Kurze Bemerkungen über den Authentischen Bericht.* (*Courtes observations sur le Rapport authentique.*) Déjà, dès le 17 mai, le

Comme on le voit, il existe dans la lettre de l'archiduc des lacunes qu'on ne parvient à s'expliquer qu'à l'aide de la supposition suivante : *L'archiduc n'avait sur le déplorable événement du 28 avril, sur la culpabilité ou l'innocence des hussards, et même sur la marche de l'enquête judiciaire, que des données incomplètes qui ne lui permettaient d'envisager l'affaire que sous un seul de ses aspects.*

Nous allons d'ailleurs, essayer de déterminer exactement la situation dans laquelle se trouvait l'archiduc.

A partir du moment où l'archiduc Charles apprit que le général-major Schmidt avait involontairement et inconsciemment été la cause de l'assassinat des ministres, il se trouva dans une situation aussi difficile que pénible. D'un côté, son esprit droit et juste le poussait à punir les coupables ; mais, si d'autre part, il était tout disposé à sacrifier le général Schmidt, il croyait nécessaire de sauver la dignité, l'honneur de la maison impériale, et pour cela il lui fallait, en étouffant le cri de sa conscience, justifier, excuser un acte qu'il réprouvait et qu'il condamnait. Il ne s'agit plus pour lui, ni des hussards de Szekler, ni du général-major Schmidt ; il entrevoit, il devine les manœuvres éhontées auxquelles vont se livrer sans le moindre scrupule les ennemis déclarés ou latents de l'Autriche ; il se dit qu'aucun châtiment, quelque éclatant qu'il soit, aucune peine, quelque sévère qu'elle puisse être, ne parviendront à prévenir ces menées, à mettre l'Empereur à l'abri des accusations ou tout au moins des soupçons. S'il s'était agi uniquement des hussards, on aurait pu, en leur infligeant un châtiment exemplaire, en finir d'un coup avec cette affaire. Mais maintenant c'était le chef d'état-major général de l'archiduc, le général-major Schmidt, qui faisait l'aveu de la faute qu'il avait commise ; c'étaient, en dehors de lui, encore quatre officiers d'un grade élevé qui se trouvaient gravement compromis dans l'affaire. La chose changeait désormais d'aspect et de caractère. Les hussards n'étaient plus que les instruments inconscients, les auteurs innocents du crime ;

---

ministre de Spire, von Steigenteisch, avait été en mesure de rapporter certaines données relatives aux détails de l'interrogatoire et son rapport prouve qu'il était assez bien informé. (Cf. Obser, *Politische Correspondenz Carl Friedrich's von Baden*, III, 244.)

les vrais, les seuls coupables, c'étaient les chefs investis de hautes fonctions, exerçant de grands commandements. Et l'archiduc ne connaissait que trop bien les ennemis de l'Autriche !

Sans avoir la moindre idée des faits que l'achiduc connaissait, ou qu'il croyait connaître, on n'avait pas craint de le faire traîner dans la boue, lui et le gouvernement autrichien, de se livrer à des insinuations malveillantes contre l'Empereur, de se servir, à cet effet, de journaux de dernier ordre, toujours prêts à se vendre au dernier et plus offrant enchérisseur. On peut, rien que par cela, s'imaginer ce qui serait arrivé le jour où l'on aurait fait connaître les noms d'officiers aussi haut placés. Le fait, que ce n'était pas le général-major Schmidt seul qui s'était compromis, mais qu'à la suite de sa lettre six autres officiers de l'armée, Kospoth, Merveldt, Görger, Barbaczy, Mayer et Burkhard semblaient s'être mis en fort mauvaise posture, compliquait singulièrement l'affaire et la rendait encore plus grave et plus douloureuse. Si Schmidt seul avait été compromis, l'archiduc aurait pu à la rigueur lui confier les raisons pour lesquelles il avait cru devoir donner à l'affaire une « tournure » favorable. Il pouvait lui exposer les motifs qui l'empêchaient de laisser libre cours à la justice. Mais pouvait-il agir et procéder de la même façon à l'égard des six autres officiers qui ne le touchaient pas d'aussi près que le général Schmidt, qui, lui, occupait auprès de lui un poste de confiance. Il importe de se mettre, par la pensée, à la place de l'archiduc. Lui, le généralissime, le frère de l'Empereur, il va lui falloir dire à six officiers qu'ils sont accusés d'un crime abominable, mais que pour tel ou tel motif il étouffera l'affaire, il imprimera une « tournure » à l'instruction, à l'action de la justice, à condition qu'ils se taisent.

D'ailleurs, il nous faut aller plus loin ; il était impossible de s'arrêter là dès qu'on voulait séparer, détacher complètement la dépêche de l'archiduc, sans la rattacher en aucune façon aux événements, la prendre strictement à la lettre et y croire aveuglément. Il faut alors aller bien plus loin et dire que l'action de la justice a pris *par ordre la tournure que l'on sait*. En un mot, il faut dans ce cas qu'on ait ordonné aux hussards de faire devant la commission des dépositions préparées avec de remarquables raffinements d'habileté, puisque ces dépositions ont l'apparence de la sincérité et de la vérité. Il faut encore

qu'une commission composée d'un général, cinq officiers, un auditeur et deux maréchaux des logis chefs, ait consenti à contrevenir *à l'ordre de l'archiduc* qui l'avait réunie afin de *reconstituer avec la plus grande exactitude toutes les circonstances du crime*[1]. Et, en effet, plus on examine de près la lettre de l'archiduc et plus on en vient à se poser la question suivante : *A qui faut-il croire, à cette lettre ou au résultat de l'enquête?* Personne ne voudra, du reste, admettre que l'archiduc ait pu partager un aussi gros secret, d'abord avec six officiers tous compromis, puis avec six autres qui, ayant pour complices un auditeur et deux maréchaux des logis chefs, auraient signé un « *Protocole* » dont ils connaissaient la fausseté, enfin avec deux officiers et trente hussards accusés d'assassinat, et qui, de connivence avec leurs officiers ou même par ordre de leurs officiers, auraient fait devant la justice de fausses déclarations. En récapitulant ces circonstances, on devra forcément douter de l'exactitude des idées émises par l'archiduc dans cette lettre, et reconnaître, en revanche, l'authenticité de l'interrogatoire.

L'archiduc pouvait, en effet, en finir avec l'affaire en faisant pendre les hussards et fusiller les officiers. Il se garda bien de le faire, parce qu'il lui répugnait de commettre une injustice. Il craint de découvrir le crime qu'ils peuvent avoir commis, mais il peut d'autant moins sévir contre eux qu'il n'est pas convaincu de leur culpabilité.

Les inexactitudes contenues dans sa lettre s'expliquent, par suite, bien facilement et d'une manière toute rationnelle dès que l'on tient compte de la situation faite à l'archiduc, à partir du moment où le général Schmidt lui fit l'aveu de la faute que, se basant sur des données erronées, il croyait avoir à se reprocher. Mais, comme Schmidt n'était pas le seul qui se fût compromis, comme un certain nombre d'officiers, deux sous-officiers et trente hussards l'étaient au moins autant que lui, comme il eût été impossible, pour les raisons que nous avons exposées, de se risquer à mettre sous les yeux du public le récit et la description véridique des faits, ce récit que l'archiduc et le général Schmidt avaient eu l'intention de faire établir, l'archiduc se voyait désor-

---

[1] Cf. pages 222 et 223.

mais placé en présence d'un dilemme : Il lui fallait, ou bien laisser *libre cours* à la justice, ou bien exercer *une pression* sur l'enquête. Dans ce dernier cas il lui fallait partager un secret d'État avec toute une théorie d'officiers, de sous-officiers et de soldats, se décider à une compromission tellement grave et tellement dangereuse qu'un commandant en sous-ordre eût à peine pu s'y résigner, mais devant laquelle ne pouvait manquer de reculer un personnage placé aussi haut que l'archiduc.

Or, puisque en raison même de la situation qui lui était faite, l'archiduc ne pouvait se hasarder à exercer la moindre pression sur la marche de l'instruction judiciaire, si cette commission d'enquête devait par suite, en se conformant aux ordres de l'archiduc, *reconstituer l'affaire avec la plus scrupuleuse exactitude*, il était de toute impossibilité pour l'archiduc de se mettre en relation avec certains des officiers qui semblaient être compromis. Il suffisait, en effet, qu'un seul de ces officiers fût rendu responsable pour qu'on eût à redouter un *aveu* de sa part, et alors l'archiduc devait, ou punir l'officier qui aurait reconnu sa faute, ou lui exposer les motifs pour lesquels il était obligé de laisser le crime impuni. Partager un pareil secret avec un de ses subordonnés, faire un pareil aveu à un officier placé sous ses ordres, c'eût été commettre une action attentatoire à sa dignité, à son honneur de prince, une action à laquelle l'archiduc ne se serait jamais prêté.

Il semblerait, du reste, résulter de la lecture de la lettre même de l'archiduc, que le prince ne connaissait pas en réalité le résultat et la teneur des interrogatoires. Or, c'est là encore un fait, une conclusion difficile à admettre. Il est, il est vrai, presque impossible que l'archiduc ait pu lire tout le « Protocole ». Mais il avait dû, certainement, recevoir des rapports sommaires, insuffisants en réalité, pour le convaincre ou le rassurer, puisque ces rapports lui étaient fournis par Schmidt qui croyait désespérément à sa faute.

De plus, on procéda à l'enquête, au moment même où les opérations militaires étaient si actives et si graves, que l'attention du généralissime a dû, et c'est là chose fort naturelle, se porter sur autre chose que sur les débats relatifs à l'assassinat des ministres.

Il est vrai, qu'en essayant de découvrir l'état d'âme de l'archi-

duc, de scruter ses pensées intimes, en s'appuyant à cet effet sur les circonstances et les événements du moment, on ne peut se livrer qu'à des suppositions. Mais il était nécessaire de procéder à cette étude, par cela même que les conclusions, auxquelles d'autres sont arrivés, ne sont, elles aussi, que des suppositions, mais des suppositions qui ne reposent sur aucun fait, sur aucune base sérieuse.

En lui permettant d'examiner et d'étudier les faits plus complètement et plus objectivement, en calmant une émotion bien naturelle, en brisant les liens qui, par suite d'un fatal concours de circonstances, entravaient la liberté d'action de l'archiduc, le temps seul pouvait modifier la manière de voir du prince et la ramener à des idées tout autres. C'est d'ailleurs ce qui est arrivé. Cette fois encore le temps a accompli son œuvre.

CHAPITRE X

LE SORT DES HUSSARDS SOUPÇONNÉS D'AVOIR COMMIS LE CRIME DE RASTATT.

On ne saurait dire d'une façon absolument précise, si l'instruction ouverte contre les hussards de Szekler fut définitivement close à la fin de mai. Il semble toutefois qu'on n'ait pas poussé plus loin cette instruction, du moins dans le véritable sens donné à ce mot, d'autant plus qu'en somme les hussards n'auraient pu rien dire de plus. Il ne s'en trouva pas moins des personnes pour annoncer, vers le milieu du mois d'octobre, qu'on venait seulement de clore l'instruction et d'envoyer les pièces et le dossier à Vienne[1]. Ces renseignements concordent du reste avec ce fait que le feld-maréchal-lieutenant Sporck, le président de cette commission d'enquête, reprit dans le courant de septembre son service et sa place dans les rangs de l'armée, et assista, le 18 septembre, à l'assaut de Mayence. Or, comme il est peu probable qu'on ait confié la présidence à un autre général[2] et comme un autre des membres de la commission, le colonel Weeber, des cuirassiers de l'Empereur, rejoignit également l'armée et prit, les 2 et 3 décembre 1799, une part brillante à l'assaut de Wiesloch[3], il y a tout lieu d'admettre que l'instruction a été réellement close au cours de l'automne de 1799. L'a-t-on reprise ultérieurement, c'est ce qu'il est d'autant plus impossible à déterminer qu'on n'a relevé aucune trace de cette reprise, ni dans

---

[1] Cf. Helfert. *Der Rastatter Gesandten Mord*, 149.

[2] En juin 1800, les seuls membres restés attachés à la commission, les capitaines Lang et Knüpfer, reçoivent encore des ordres du feld-maréchal-lieutenant Sporck. (Voir plus loin.)

[3] *Kriegs Archiv* (Feld-Acten, 1799, F. XII, pièce 11 1/2). Relation de Sztaray.

les papiers, ni dans les procès-verbaux des archives de la guerre ou des corps de troupes. Ce qui est absolument incontestable, c'est qu'on ne trouve pas le moindre document de ce genre daté de Pilsen et que, lors de la marche offensive des Français dans l'Allemagne du Sud, au printemps de 1800, les hussards qu'on continuait à tenir en prison durent, ainsi que les membres appartenant encore à la commission, changer plus d'une fois de résidence[1].

Le 17 juin 1800, le capitaine Lang, du régiment d'infanterie d'Erbach, rendait compte que « la commission chargée de l'enquête sur les événements de Rastatt et composée du rapporteur, du lieutenant-colonel Knüpfer, du régiment d'Erbach, de l'auditeur Pfiffer du régiment de Kerpen, du maréchal des logis chef Wransky, des hussards de l'Empereur, avait dû, sur l'ordre du feld-maréchal-lieutenant Spork, se déplacer avec le colonel Barbaczy, le capitaine Burkhard, deux maréchaux des logis chefs et 30 soldats des hussards de Szekler, pour se rendre à Pilsen, où elle attendait les ordres de Son Altesse Royale l'archiduc Charles[2] ». Le 21 juin, le capitaine Lang reçut de Prague l'ordre « de rester provisoirement à Pilsen avec les *individus* » et l'avis qu' « à partir du jour de sa rentrée sur le territoire autrichien il n'aurait plus droit qu'à la solde du temps de paix[3]. Vers la mi-juillet, le feld-maréchal-lieutenant von Sterndhal, qui commandait en Bohême, fut invité à faire partir pour la Transylvanie, à la première occasion et par le premier convoi, tous les hussards de Szekler[4]. Et le 19 août tous ces hussards partirent sous les ordres du colonel Barbaczy, d'abord pour Prague, où ils arrivèrent le 20 août[5]. « Comme les sous-officiers et tous les soldats, écrivait le capitaine Lang au commandement général à Prague, ont une conduite irréprochable et qu'au cours de toute notre marche, à partir de la Souabe, on n'a pas eu à leur reprocher le moindre excès, d'accord avec M. le colonel-wachmeister von Tinglau, nous avons

---

[1] Hüffer. *Gesandten Mord*, 77.

[2] Extraits des livres d'ordres du VIIIe corps. Les pièces originales n'existent plus.

[3] *Ibid.*

[4] *Kriegs Archiv.* H. K. R. 1800, 44, 256. A Sterndahl, de Vienne, le 11 juillet 1800.

[5] Extraits du livre d'ordres du VIIIe corps.

cru devoir supprimer toute escorte chargée de les surveiller [1] ».

Cette mesure, prise par Lang, fut approuvée par le feld-maréchal-lieutenant Sterndahl, bien qu'elle fût en contradiction avec un rescrit du conseil aulique de la guerre. « Aux termes du rescrit énoncé ci-dessus, écrivait à la date du 24 août, le feld-maréchal-lieutenant Sterndahl, au président du conseil aulique, le général de cavalerie comte Tige [2], ces hommes devraient être dirigés par convoi et sous escorte sur la Transylvanie. Mais comme on ne prévoit pas pour le moment la formation d'un semblable convoi, comme d'autre part le colonel m'a représenté de vive voix et par écrit, qu'en faisant néanmoins escorter les Szeklers, on n'arriverait qu'à les décourager et à les mécontenter, je n'ai pas craint de prendre sur moi de les mettre en route, sous la conduite et la surveillance du colonel. Les Szeklers étant tous montés, il m'aurait été assez difficile de constituer ici une escorte fournie par la cavalerie. Le capitaine Lang, du régiment d'Erbach, m'a de plus déclaré par la pièce ci-jointe [3], que la conduite de ces hommes ne laissait rien à désirer et qu'il n'avait eu aucun reproche à leur adresser. Enfin, le colonel Barbaczy s'est engagé par une déclaration écrite, à assumer la responsabilité des fautes que ses hommes pourraient commettre [3]. »

Voici d'ailleurs la lettre que Barbaczy avait adressée à Sterndahl : « Aux termes d'un rescrit du conseil aulique, on doit faire escorter les hommes qui ont comparu devant la commission, afin de les empêcher de déserter ou de commettre des excès. Ces hommes, se conduisant fort bien, n'ayant commis aucun excès et n'ayant pas songé à déserter, alors que nous n'étions pas encore sur les territoires appartenant à l'empire, où la tentation était cependant plus grande, j'ai l'honneur de solliciter respectueusement du commandement général, la grâce d'être autorisé à marcher sans escorte, afin que les hommes conservent le bon esprit dont ils ont fait preuve jusqu'ici.

« Prague, le 23 août 1800. »

---

[1] *Kriegs Archiv.* H. K. R. 1800, 44, 256. Pilsen, 19 août 1800.
[2] Voir ci-dessus.
[3] *Kriegs Archiv.* H. K. R. 1800, 44, 246.

On se rendit sans difficulté à la prière du colonel[1], et les hussards de Szekler continuèrent, sans escorte, leur route jusque dans leur pays en faisant séjour tous les quatre jours. Le 4 octobre le détachement arriva à Pesth d'où l'on dirigea sur Grosswardein les hussards Gulyas, Kalman, Szabo et Georges Peter qui étaient des Zazyges et des Koumans.

Ces hommes devaient être versés à l'escadron de réserve des hussards de Blankenstein et être affectés au service local[2]. Vers la fin d'octobre les Szeklers étaient arrivés chez eux. Le colonel Barbaczy succéda au capitaine Rogowsky, qui venait de prendre sa retraite, dans le commandement du district de Szepsi—Szt. György et l'on plaça sous les ordres du capitaine Burkhard la division du lieutenant-colonel stationnée à Bàgy.

Par suite des mutations, dont ces deux officiers avaient été l'objet, le commandant en chef de l'armée d'Allemagne demanda, au mois d'octobre, qu'on désignât des titulaires pour les deux emplois de colonel et de capitaine, vacants au régiment de hussards de Szekler.

« Dans l'entretien, qu'il a eu, avec le baron von Thugut, ministre des conférences, lit-on dans la « note très humble et très obéissante » du conseil aulique de la guerre, le conseil aulique a appris que, pour des raisons connues de Votre Majesté, le colonel Barbaczy et le capitaine Burkhard ont dû se rendre en Transylvanie, sans que pour cela *on puisse reprocher la moindre faute, pas plus au colonel Barbaczy qu'au capitaine Burkhard.* En raison de ces faits, « on demande à Votre Majesté de faire savoir si elle daignerait nommer deuxième colonel au régiment de hussards de Szekler, le lieutenant-colonel Geringer, officier d'un réel mérite, proposé par son Altesse Royale l'archiduc Jean..... Enfin, Votre Majesté trouvera joint à cette note, l'extrait du feuillet du personnel du régiment de hussards de Szekler, relatif au capitaine Burkhard. Cet officier, rentré en Transylvanie, est, d'après la déclaration faite par le ministre baron Thugut, absolument innocent de tout ce qui s'est passé

---

[1] *Kriegs Archiv.* H. V. R. 1800, 44, 256.

[2] *Kriegs Archiv.* H. V. R. 1800, 44, 256. Le feldzeugmeister Alvintzy au comte Tige. Ofen, 4 octobre 1800. Extraits du Protocole du VIIIe corps.

près de Rastatt. Il est le plus ancien officier du régiment, « exercé depuis douze ans le commandement effectif d'un escadron; il a pris part à toutes les campagnes, sa manière de servir ne laisse rien à désirer; il est plein de zèle et digne de recevoir de l'avancement. Le conseil aulique de la guerre, en le recommandant à Votre Majesté, La prie de lui faire connaître Ses ordres relatifs à la façon dont on doit traiter cet officier, ainsi que le colonel Barbaczy ».

L'empereur François répondit à cette note par la résolution suivante : « Je nomme le lieutenant-colonel Geringer, deuxième colonel des hussards de Szekler, dont il prendra le commandement. Le major Szombathély sera également employé à ce régiment. Le colonel Barbaczy et le capitaine Burkhard, resteront jusqu'à nouvel ordre en Transylvanie [1] ».

Barbaczy et Burkhard restèrent en Transylvanie et occupèrent les positions que l'on sait jusqu'en mai 1801. Le 23 de ce mois, l'Empereur adressa la lettre suivante à l'archiduc Charles :

« Monsieur mon Frère,

« Le colonel Barbaczy, du régiment des hussards de Szekler, est mis à la retraite avec le caractère et la pension de général-major, le capitaine Burkhard avec le caractère et la pension de major. Votre Altesse veillera à ce que ces promotions ne soient pas livrées à la publicité et ne paraissent pas dans les journaux [2]. »

Le décret relatif au colonel Barbaczy est conçu en ces termes :

« Sa Majesté impériale et royale daignant prendre en considération votre fidélité, votre zèle, votre bravoure devant l'ennemi, votre expérience des choses militaires et vos autres qualités, et voulant vous donner un témoignage de Sa satisfaction souveraine, a daigné, par le présent décret revêtu de Sa signature,

---

[1] *Kriegs Archiv.* H. K. R. 3170. Note du 24 octobre 1800 avec la résolution de l'Empereur.
[2] *Kriegs Archiv.* H. K. R. 1801, III, 2189.

vous nommer au grade de colonel-feld-wachmeister impérial et royal de la cavalerie et vous allouer en même temps une pension annuelle de retraite de 1500 florins. Cette décision impériale est portée à la connaissance de l'intéressé avec cette remarque qu'il cessera, à dater du 23 mars, jour où Sa Majesté a pris cette résolution, de compter au régiment et qu'il devra faire connaître au conseil aulique de la guerre la caisse qui aura à le faire entrer en jouissance de sa pension à partir de ce jour. »

Voici maintenant le décret ayant trait au capitaine Burkhard :

« Sa Majesté ayant décidé de vous mettre à la retraite, mais désirant vous récompenser de vos longs, loyaux et brillants services, a daigné vous conférer le caractère de major et vous allouer la pension afférente à ce grade. En portant cette décision à votre conaissance, on vous informe en même temps que votre pension de major commencera à courir à partir du 23 de ce mois, date de la signature du présent décret et que vous aurez à désigner au service des Invalides militaires la caisse qui aura à vous payer les termes de cette pension. »

Aussitôt après leur mise à la retraite, ces deux officiers allèrent s'établir à Pressburg, où Burkhard mourut le 15 février 1820 et Barbaczy le 17 juin 1825[1].

On connaît, en partie du moins, la destinée et la carrière des autres officiers dont les noms ont été prononcés à l'occasion de l'assassinat de Rastatt. Le lieutenant-colonel Mayer, chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse depuis 1796, trouva l'occasion de se distinguer encore une fois au cours de cette campagne de 1799. Nommé colonel après la prise de Mayence, il fut promu au grade de général-major en 1801. Quartier-maître général d'abord de l'armée d'Allemagne en 1805, puis en Tyrol, il devint, la même année encore, quartier-maître général de l'Empereur, et enfin

---

[1] Certains écrivains, qui ont éprouvé le besoin de s'occuper, eux aussi, du crime de Rastatt, s'élèvent violemment contre ces « promotions », ces récompenses qui sont, à leurs yeux, des preuves éclatantes de la culpabilité de ces officiers. On reconnaîtra cependant que ces récompenses n'étaient guère de nature à séduire ces officiers et à les décider à commettre un crime dont ils n'avaient cure et auquel il était, d'autre part, impossible de les contraindre.

quartier-maître général de l'armée après la paix de Pressburg. Après avoir pris une part considérable au grand travail de réorganisation de l'armée entrepris par l'archiduc Charles, il fut, après avoir été promu feld-maréchal-lieutenant, envoyé à Brod en qualité de commandant de la forteresse et chargé d'un commandement actif en 1813. Il ne prit sa retraite qu'en 1836, époque à laquelle on lui donna le rang de feldzeugmeister. Il mourut à Vérone en 1842.

Le général-major Schmidt continua à exercer les fonctions de chef d'état-major général de l'archiduc Charles. Après le départ de ce prince, en 1800, il conserva la même situation auprès du feldzeugmeister Kray. Des divergences d'opinion avec cet officier général ainsi que son état de santé l'obligèrent à demander sa retraite le 28 septembre 1800.

Appelé en 1805, après la capitulation d'Ulm, au commandement des réserves rassemblées pour couvrir la capitale, il combattit à côté des Russes, le 11 novembre, à Dürenstein et trouva une mort glorieuse dans ce combat. Un monument élevé à sa mémoire témoigne à tout jamais du cas que l'Empereur faisait de cet héroïque soldat.

Le feld-maréchal-lieutenant Kospoth et le général-major Görger conservèrent tous deux leurs commandements. Le premier nommé, le 1er mars 1801, général de cavalerie et plus tard inspecteur de la cavalerie, mourut en 1810. Le second, promu feld-maréchal-lieutenant le 3 janvier 1801, prit aussitôt sa retraite et mourut en 1811.

Le général-major comte Merveldt, qui se distingua pendant la campagne de 1799, fut nommé feld-maréchal-lieutenant pendant l'automne de cette même année et chargé par la suite, et à plusieurs reprises, d'importantes missions diplomatiques. Promu général de cavalerie en juillet 1813, Merveldt, nommé ambassadeur extraordinaire près la cour de la Grande-Bretagne, mourut trois ans plus tard, en 1816.

Il ressort de ces courtes données biographiques que le drame sanglant du 28 avril 1799 n'a exercé d'influence que sur la carrière du colonel Barbaczy et du capitaine Burkhard et n'eut, du reste, même pour eux, que des conséquences à vrai dire insignifiantes. Ces officiers ne seraient, en effet, pas arrivés à un grade plus élevé, même dans le cas où leurs noms n'auraient pas été

prononcés à l'occasion de l'affaire de Rastatt. Des officiers de la valeur de Barbaczy terminent ordinairement leur carrière militaire avec le rang et la pension de retraite de général-major. Quant à Burkhard, en raison même de l'humilité de ses débuts, il n'avait assurément jamais rêvé de s'élever plus haut et d'obtenir plus que le grade et la pension de retraite de major. Quant aux motifs pour lesquels, au lieu de laisser les officiers et les hussards qu'on avait soupçonnés, continuer à faire campagne, on crut préférable de les faire rentrer chez eux, ils ne sont que par trop simples et par trop évidents. Leurs noms avaient figuré à propos de l'attentat dans tous les journaux de l'Europe ; en raison même des circonstances et par cela même qu'on n'avait pu découvrir les véritables auteurs du crime, il avait été impossible de les réhabiliter complètement, non seulement à la face de l'étranger, mais même aux yeux de leurs camarades, non pas qu'on eût établi leur culpabilité, mais uniquement parce que, rien qu'en prononçant leurs noms, ces noms sur lesquels on avait fait pleuvoir tant d'injustes accusations, on craignait de déchaîner à nouveau la fureur et le fiel des journaux et des personnages hostiles à l'Autriche.

Dès que l'on sut en Allemagne que l'Empereur déférait l'instruction à la Diète, Frédéric Gentz[1] exalta et approuva la résolution prise par ce monarque : « Un bon génie, disait-il, a inspiré à la cour impériale l'heureuse idée de confier cette maudite affaire à la Diète. Si le gouvernement autrichien avait persisté à conduire seul les opérations de l'enquête, ses innombrables ennemis n'auraient jamais désarmé, n'auraient jamais cessé de porter contre lui les plus épouvantables accusations. Ils n'auraient été que trop heureux de lui jeter à la face le

---

[1] Gentz (Frédéric von), né à Breslau en 1764, secrétaire à la Direction générale à Berlin en 1786, quitta, en 1802, le service de la Prusse dont il ne partageait pas les idées politiques, et fut nommé conseiller aulique à Vienne. En 1805, lors de la marche des Français sur Vienne, il se réfugia d'abord à Dresde, puis, en 1806, au quartier général prusien, où il rédigea le manifeste contre la France. Il retourna ensuite à Vienne où il reprit ses fonctions à la chancellerie d'Etat et rédigea, en 1809 et 1813, les projets de manifeste contre la France. Il remplit ensuite les fonctions de premier secrétaire chargé de la rédaction des procès-verbaux au congrès de Vienne, à la conférence de Paris en 1815 et à tous les congrès subséquents, et mourut le 9 juin 1832.

reproche d'avoir été à la fois juge et partie. L'enquête faisait ressortir l'innocence des hussards. « Naturellement, se seraient-ils exclamés! Qui donc peut abandonner ses complices? » On trouvait, au contraire, parmi eux des coupables contre lesquels on prononçait les peines les plus sévères, et, alors, ils se seraient écriés : « Celui qui a commis le premier crime n'a pas de raison pour reculer devant un second forfait, pour hésiter à sacrifier ceux-là même dont il s'est servi[1] ».

Or, la Diète avait jugé à propos de laisser au gouvernement impérial le soin de continuer cette enquête. L'Autriche se retrouvait donc dans la position absolument sans issue décrite par Gentz. Quelle qu'eût pu être la fin de cette enquête, elle n'aurait *jamais* pu parvenir à *satisfaire les ennemis de l'Autriche.* Il n'était donc en aucune façon indispensable de publier le résultat de cette instruction. Les graves événements, qui s'étaient déroulés depuis lors, avaient détourné l'attention et presque entièrement effacé le souvenir de cette nuit dramatique. Seuls, quelques journaux, fort sérieux, du reste, produisaient de loin en loin quelques documents plus ou moins authentiques relatifs à l'assassinat des ministres, sans parvenir, d'ailleurs, à réveiller la curiosité publique. Le terrible Corse lui-même, qui marchant à pas de géant, se préparait à édifier sa toute-puissance sur les débris des trônes brisés des anciens rois, ne jugeait pas à propos de faire allusion au crime de Rastatt lors des négociations qui amenèrent la conclusion du traité de Lunéville. Y avait-il alors une raison pour ramener l'attention de l'Europe sur un fait déjà oublié, parce que ceux-là même qui, en Autriche, avaient cru pendant quelque temps à la culpabilité des hussards, étaient désormais convaincus de leur innocence? A ceux qui essayeraient de douter de l'existence de cet état de choses, il suffira, d'ailleurs, de répondre, en mettant sous leurs yeux les biographies des officiers à la culpabilité desquels l'archiduc avait cru pendant un temps. A qui fera-t-on croire que l'archiduc Charles, que l'Empereur auraient toléré la présence dans les rangs de l'armée impériale de ceux qui, même sans le vouloir, auraient été les instigateurs d'un crime, qu'ils auraient

---

[1] Cité par HELFERT, *Der Rastatter Gesandten Mord*, 148.

consenti à leur donner de l'avancement, qu'ils les auraient même appelés à servir auprès de leurs personnes? Qui donc croirait sérieusement que les autres officiers généraux auraient toléré ces hommes à leurs côtés, s'ils les avaient crus coupables? Ce sont-là choses auxquelles se refuseraient de croire ceux-là même qui sont habitués à porter sur les grands personnages, sur les hommes d'État, sur les généraux autrichiens des jugements d'une excessive sévérité.

Mais il existe, du reste, une pièce officielle qui prouve, d'une façon incontestable, que l'archiduc Charles s'était fait, avec le temps, une opinion bien différente de celle *qu'il* avait émise dans ses lettres du 18 mai et du 2 septembre 1799.

Dans la calme et tranquille retraite où, s'occupant uniquement de ses travaux, il considérait et jugeait de haut les événements qu'il avait vécus, loin d'insister à nouveau sur la culpabilité de ses hussards, l'archiduc, quoique dans l'impossibilité de donner la solution de cette indéchiffrable et douloureuse énigme, écrivait, en 1819, vingt ans après l'attentat, au moment où il rédigeait son histoire de la campagne de 1799, les phrases suivantes: « Les ministres, partis pour Strasbourg dans la nuit du 28 avril, furent attaqués en chemin. Deux d'entre eux furent tués, et le troisième, couvert de blessures, ne réussit à se sauver que grâce à l'obscurité. *On ignore jusqu'à ce jour quels ont été les auteurs de ce crime. Il appartient à la postérité de découvrir et de dévoiler ce secret*[1] ».

---

[1] Archiduc CHARLES, *Ausgwählte-Schriften*, III, 145.

CHAPITRE XI

APPRÉCIATIONS DES DIFFÉRENTS HISTORIENS SUR L'ASSASSINAT DES MINISTRES

Hüffer dit : « Si l'on en excepte le Masque de Fer, il n'y a guère d'affaire mystérieuse qui ait, plus que l'attentat criminel dont les ministres de France ont été les victimes à l'issue du Congrès de Rastatt, passionné l'opinion, excité la curiosité et donné lieu à plus d'inventions [1] ». Mais, de même que pour le Masque de Fer, on a vainement tenté de soulever et de déchirer le voile qui recouvre l'affaire de Rastatt.

D'après Schlosser, les ministres français ont été attaqués « par des gens portant l'uniforme des hussards de Szekler ». Cet auteur s'élève vivement contre l'opinion émise par ceux qui prétendaient attribuer la paternité du crime au Directoire. « Nous savons maintenant de façon positive, dit-il, que Thugut et le plus méchant des diplomates de ce temps, l'homme auquel le sens moral faisait le plus absolument défaut, le comte Lehrbach, ont, grâce à la coopération de Barbaczy, fait attaquer les ministres, non pas pour les tuer, mais pour s'emparer de certains papiers qui auraient pu fournir les preuves manifestes de leur trahison [2]. » Il se garde bien, il est vrai, de dire de quelle trahison il s'agit.

Häusser partage, lui aussi, cette manière de voir. Il prétend que Thugut, qui n'avait pas pardonné aux ministres français la publicité donnée aux articles secrets du traité de Campo-Formio et du traité du 1er décembre 1798, voulait, de cette façon, leur faire payer en les noyant dans leur sang les indiscrétions commises par les Jacobins. Dans l'étude à laquelle il se

---

[1] *Der Rastatter Gesandten Mord*, 17.
[2] Schlosser, *Weltgeschichte*, T. 7 (Frankfurt, 1855).

livre et « qui, il ne manque pas d'insister sur ce point, ne repose que sur des documents authentiques ou sur des faits établis par des dépositions faites devant la justice [1] », Häusser déclare, par conséquent, que le crime a été commis par les hussards de Szekler à l'instigation du comte Lehrbach et avec la complicité du ministre Thugut.

« Confier à une poignée de hussards, s'écrie-t-il en terminant, l'exécution d'une entreprise aussi scabreuse, c'était exposer les détenteurs des papiers à tous les caprices du sort, au bon vouloir de soldats grossiers et peut-être même ivres. Celui qui n'a pas craint de concevoir un pareil plan, d'en remettre l'exécution en de telles mains, devait forcément s'attendre à voir les voleurs et les bandits, apostés par son ordre, devenir des assassins. Qui sait même si l'on n'avait pas donné l'ordre, d'abord d'enlever les papiers, puis de s'assurer du silence éternel de leurs propriétaires [2]. »

Häusser n'aurait pas eu besoin de déclarer qu'il s'appuyait uniquement sur des « documents authentiques » et sur des « des dépositions faites devant les tribunaux », puisque Jomini l'avait précédé dans cette voie trente-cinq ans auparavant [3] et avait raconté la même histoire. D'après lui, « le cabinet de Vienne chargea Lehrbach d'aviser aux moyens de se procurer les papiers de la légation française, et l'archiduc aurait consenti à ce que le colonel Barbaczy fût mis dans la confidence. L'officier chargé de l'expédition devait enlever les papiers des ministres et profiter de l'occasion pour faire administrer quelques coups de plat de sabre à Jean Debry et à Bonnier. Roberjot, ancien condisciple du ministre autrichien et lié d'amitié avec lui, devait être excepté de cette mesure. Mais les hussards, ivres pour la plupart (comment Häusser a-t-il pu le savoir), oublièrent leur consigne et laissèrent sur la place Bonnier et Roberjot, pendant que Debry se sauva ».

On retrouve Hormayr tout entier et bien tel qu'il s'est révélé

---

[1] Les sources auxquelles Häusser a puisé sont : « le *Rapport authentique*, les déclarations des Français et surtout de Jean Debry, les Mémoires de Lang et, enfin, ceux d'Hormayr ».

[2] Häusser, *Deutsche Geschichte*, II, 218. Berlin 1862.

[3] Jomini, *Vie politique et militaire de Napoléon*. Paris, 1827.

comme homme et comme historien dans les différentes appréciations qu'il formule au sujet du crime. Tant qu'il est Autrichien, il rejette énergiquement et catégoriquement jusqu'à la possibilité pour ses compatriotes d'avoir pu être impliqués dans ce forfait. Les ministres français, « ces hérauts d'armes assoiffés de sang », écrit-il alors, n'ont pas voulu se rendre aux avis des commandants des avant-postes autrichiens et sont tombés sous les coups d'une bande de scélérats déguisés en hussards de Szekler[1]. Puis, lorsque Hormayr crut devoir accabler sa patrie sous le poids de sa haine et de ses calomnies, il découvrit et déclara que Lehrbach avait ordonné le crime, dont il avait confié l'exécution aux hussards de Szekler.

Il y impliqua, cela va de soi, une foule de gens, l'espion double Schulmeister et le lieutenant-colonel Mayer, le conseiller aulique Fassbender, quelques commissaires des guerres, des émigrés fanatiques, et, enfin, quelques gueux ramassés à Vienne et costumés en hussards[2].

Wolfgang Menzel, dans son *Histoire universelle*, se contente de mettre le crime sur le compte des hussards de Szekler et de citer le passage d'Hormayr attribuant la paternité de ce forfait à Lehrbach. Il termine en disant, mais sans essayer de le démontrer, que « *le gouvernement français, qui était au courant du complot*, ne pouvait pas en révéler les dessous[3] ».

En 1869, Mendelssohn-Bartholdy[4] publie un travail dans lequel, le premier, il cherche à étudier le drame de Rastatt, en mettant à contribution les Archives de l'État autrichien et réussit à prouver la complète innocence du comte Lehrbach, l'inanité et le caractère odieux des accusations portées contre lui.

Pour Mendelssohn-Bartholdy, le crime est une conséquence de la politique des émigrés, le résultat de leurs intrigues et de leurs menées, l'expression logique des aspirations de ceux qui, dès le principe, *s'efforçaient d'amener une rupture et de com-*

---

[1] *Geschichte der Neuesten Zeit.* Vienne, 1717-1819, II.

[2] *Lebensbilder aus den Befreiungskriegen.* Iéna, 1841. *Geschichte Andreas Hofer's.* Leipzig, 1845. *Kaiser Franz und Metternich.* Leipzig, 1848.

[3] *Allgemeine Weltgeschichte,* F. 10. Stuttgard, 1863.

[4] *Der Rastatter Gesandten Mord.* Heidelberg, 1869.

promettre définitivement l'Autriche aux yeux de la République française. Il croit que les émigrés ont interprété, en lui donnant ce sens criminel et sanglant, l'ordre d'expulsion des ministres que Burkhard avait reçu, et que des émigrés déguisés ont pu se glisser dans les rangs des hussards et faire le coup. Mendelssohn, en s'arrêtant à cette hypothèse, partage donc l'avis de ceux qui, dès le lendemain du crime, l'avaient attribué aux émigrés.

Au cours de la même année (1869), un conseiller intime du gouvernement badois, le baron von Reichelin-Meldegg, entreprit, dans une brochure[1], la réfutation de l'hypothèse émise par Mendelssohn et n'hésita pas à attribuer formellement le crime aux hussard de Szekler. Il déclarait, toutefois, qu'il était impossible d'établir avec certitude « si ce crime avait été commis sur un ordre venu d'en haut et avec la complicité de la cour impériale ».

Un autre opuscule, paru également la même année[2], protesta, lui aussi, contre les conclusions de Mendelssohn. Mais l'auteur s'abstint de donner son opinion personnelle et n'apporta aucun document nouveau, à l'exception, toutefois, de quelques anecdotes insignifiantes, dont Mendelssohn s'empressa, du reste, de démontrer et de faire ressortir l'invraisemblance[3].

Quant à Vivenot[4], il est, lui, d'avis que les hussards de Szekler ont été les exécuteurs d'un acte de haute justice militaire, dont on ne peut faire retomber la responsabilité que sur les seuls auteurs du crime. Le baron von Helfert[5] arrive, dans l'étude détaillée et approfondie qu'il a consacrée au crime de Rastatt, à penser que les hussards de Szekler ont pu être impliqués dans le meurtre; mais les instigateurs n'en restent pas moins, pour lui, les émigrés français.

Mais, ce qu'il importe d'examiner de très près, parce qu'on y trouve un symptôme des plus curieux et des plus instructifs, ce

---

[1] VON REICHELIN-MELDEGG, *Der Rastatter Gesandten Mord.* Heidelberg, 1869.

[2] ZANDT, *Der Rastatter Gesandten Mord.* Karlsruhe, 1869.

[3] MENDELSSOHN-BARTHOLDY, *Der Rastatter Gesandten Mord und die Anecdotensammlung des Hern Zandt.* Heidelberg, 1869.

[4] VIVENOT, *Zur Geschichte des Rastatter Congresses.* Vienne, 1871.

[5] HELFERT, *Der Rastatter Gesandten Mord.* Vienne, 1874. Le livre de Helfert est assurément le meilleur et le plus complet de tous les travaux qu'on a publiés sur ce sujet.

sont les transformations successives qui se firent dans l'esprit de Sybel. Dans son *Histoire de la période révolutionnaire*[1], il n'hésite pas à déclarer que, sur l'ordre de Thugut, le comte Lehrbach avait résolu de faire arrêter et emprisonner les ministres français afin de s'emparer de leurs papiers. L'archiduc Charles avait dû consentir à mettre à cet effet des troupes à la disposition de Lehrbach, et Lehrbach aurait alors pris sur lui de recommander à ces troupes de « profiter de cette occasion pour rosser et pour châtier ces misérables Jacobins ». Cette indication (on a le droit de se demander dans quel document authentique elle a été consignée) aurait malheureusement été mal comprise et l'on aurait assassiné les ministres. Comme cela lui est arrivé plus d'une fois, du reste, dans d'autres cas, Sybel, cela va de soi, nous doit encore la preuve matérielle de ce qu'il a avancé.

Cette manière de voir, si elle manque, on doit le dire, d'intérêt parce qu'elle est loin d'être nouvelle, est présentée, en revanche, sous l'escorte d'un tas d'arguments qui ont la prétention et l'apparence d'être inattaquables, sous la protection d'une rare finesse d'esprit, avec l'appui d'une assurance tellement imposante, qu'il semble, au premier abord, impossible, ou, du moins, bien osé d'essayer de combattre et de réfuter ces conclusions. C'est là, d'ailleurs, la manière de faire habituelle de l'historien prussien, auquel on doit reconnaître à la fois beaucoup de talent et tout autant de suffisance.

La position que Sybel avait prise dans le parti auquel il appartenait, explique, sans les justifier, les raisons pour lesquelles il se décida à déterrer une fois de plus la « légende Lehrbach », dont les écrits de Vivenot, de Mendelssohn-Bartholdy et d'Helfert avaient fait table rase, et de se cramponner à cette fable, alors que, grâce à sa finesse, en se servant des mêmes arguments, inattaquables à ses yeux, et si on le veut même, avec le même bonheur, il aurait pu tout aussi bien reprendre à son compte quelqu'autre vieille rengaine.

La version à laquelle s'était rallié Arnault[2] dans les révélations qu'il publia en 1833, cette relation, basée exclusivement

---

[1] Sybel, *Geschichte der Revolutionszeit von* 1795 *bis* 1800, T. 2, 272 et suiv. Stuttgard, 1879.

[2] Arnault, *Souvenirs d'un sexagénaire*. Paris, 1833.

sur des paroles que le comte Lehrbach aurait prononcées dans une auberge de Munich et qu'on y aurait recueillies, cette conversation sur laquelle repose, en somme, toute l'hypothèse édifiée par Sybel, était, en réalité, par trop dénuée d'authenticité pour permettre de reprendre avec quelque chance de succès l'épouvantable accusation portée contre Lehrbach. Ce qui devait arriver tôt ou tard ne manqua pas de se produire. On finit par connaître la conversation de Lehrbach signalée par Arnault, et ce fut à Sybel que devait revenir le mérite de la publier dans une revue[1]. Il n'en fut pas moins obligé de déclarer, à son corps défendant il est vrai, « qu'il avait fallu à Arnault et à ses semblables une impardonnable légèreté pour leur permettre d'affirmer, rien que sur la foi de pièces de ce genre, que le comte Lehrbach avait donné l'ordre de rosser les ministres[2] ».

Mais Sybel n'aurait pas dû se contenter de laisser dans l'ombre et dans l'oubli les preuves que les souvenirs d'Arnault et consorts sont supposés donner de la culpabilité de Lehrbach. Il aurait bien fait de procéder de la même manière à l'égard des autres preuves tirées « de sources authentiques » et qu'il avait jetées à la face du monde avec une imperturbable assurance. Il ne lui en avait pas moins fallu reconnaître « que Lehrbach n'avait rien eu à voir avec le crime de Rastatt ».

En revanche, Sybel avait acquis maintenant la ferme, l'inébranlable conviction que l'archiduc Charles, tout en recommandant de garantir et de protéger la personne des ministres, avait donné l'ordre de s'emparer des papiers de la légation. Mais l'ordre en question avait été dénaturé par le fonctionnaire chargé de le rédiger et signé tout bonnement par l'archiduc, qui ne se doutait pas de l'interprétation dangereuse donnée à sa pensée. Ce serait sur le vu de cet ordre que ses officiers auraient fait massacrer les ministres français. D'après Sybel, ce seraient le lieutenant-colonel Mayer von Heldenfeld et le conseiller aulique Fassbender qui auraient rédigé cet ordre, que l'archiduc aurait signé sans le lire. Il n'y avait, du reste, « dans cette lettre qu'un

---

[1] *Historische Zeitschrift*, V, 39, *Graf Lehrbach und der Rastatter Gesandten Mord.*

[2] *Ibid.*, p. 66.

débordement du fanatisme politique ou national qui transporta i certains individus, où, comme l'a écrit Vivenot, il s'agissait d'un acte de haute justice militaire[1] ». Quoi qu'il en soit, il a dû en coûter à Sybel lorsque, après avoir vu s'effondrer l'hypothèse qu'il avait si énergiquement défendue, force lui fut de se rallier à l'opinion d'un autre, et surtout quand on songe que cet autre s'appelait Vivenot.

Enfin, nous voudrions encore faire une dernière observation au sujet de l'opinion émise par Sybel. Il nous semble qu'il commet, en effet, une « coupable légèreté » en faisant rédiger par le lieutenant-colonel Mayer von Heldenfeld, chef d'état-major du feld-maréchal-lieutenant Kospoth, et qui, par suite, ne se trouvait pas au quartier général de l'archiduc, un ordre que l'archiduc « aurait signé sans le lire ». Cette hypothèse repose exclusivement sur cette fameuse conversation de Lehrbach, qui a déjà été si fatale à Sybel, et sur l'ignorance la plus complète et la plus impardonnable de l'organisation des services d'une armée, ignorance qui est trop souvent le propre de certains historiens, auxquels leurs œuvres n'en ont pas moins valu une certaine notoriété.

Pour Oncken[2], il résulte des recherches entreprises dans ces derniers temps par des écrivains appartenant aux partis les plus divers, que « l'on a ordonné aux hussards de Szekler d'arrêter les ministres français et d'enlever leurs papiers. Il est hors de doute qu'on ne leur avait pas prescrit de dépouiller et de tuer les ministres. Mais, d'autre part, on ne le leur avait pas formellement défendu. Sans cela, en effet, ils n'auraient pas osé se vanter publiquement de leur haut fait et ne se seraient pas risqués à vendre ouvertement leur butin. Enfin, on ne les aurait pas laissés absolument impunis ».

Holzwart semble avoir complètement ignoré les ouvrages parus pendant ces dernières années. Voici en effet ce qu'on lit dans son *Histoire universelle*[3] : « On raconte que le comte Lehr-

---

[1] *Historische Zeitschrift*, T. 39, *Graf Lehrbach und der Rastatter Gesandten Mord*, 64 et suiv.

[2] ONCKEN, *Das Zeitalter der Revolution, des Kaiserreichs und der Befreiungs Kriege*, I, 832. Berlin, 1884.

[3] HOLZWARTH, *Weltgeschichte*, T. VII. Mayence, 1887 (2e édition).

bach, premier plénipotentiaire de l'Empereur, qui résidait encore à proximité de Rastatt, aurait désiré connaître les négociations entamées par les ministres français avec plusieurs membres de la députation de la Pacification de l'Empire. A cet effet, il aurait chargé[1] un colonel des hussards de Szekler d'arrêter les ministres sur la grande route et de s'emparer de leurs papiers ».

Lors de l'exécution de cet ordre, « les soldats, soit parce qu'ils étaient ivres, soit parce qu'ils avaient été exaspérés par des mots injurieux ou par la résistance qu'on leur opposait, auraient frappé les ministres à coups de sabre ».

Weber[2], lui, proclame les inexactitudes les plus criantes avec une admirable assurance. Il est hors de doute, déclare-t-il, que sur l'ordre de leurs officiers, les hussards ont commis le crime.

On a essayé d'égarer l'opinion, de masquer la vérité en faisant courir le bruit que le coup avait été fait par des émigrés ou par des bandits déguisés. Le cabinet de Vienne, il l'affirme aux lecteurs de son histoire universelle, avait grand intérêt à connaître les opinions et les préférences des délégués que l'Allemagne et les États de l'empire avaient envoyés au Congrès et à faire disparaître la trace des concessions qu'il avait faites à Selz. Aussi le ministre Thugut avait fait « discrètement et secrètement comprendre » au comte Lehrbach, qu'il serait utile de se mettre en possession des papiers de l'ambassade. On a arrêté, parce qu'elle était insuffisante, l'enquête à laquelle l'archiduc Charles qui, lui aussi, avait approuvé l'expulsion des ministres et la saisie de leurs papiers, avait fait procéder contre ceux des hussards de Szekler, soupçonnés d'avoir commis le meurtre. On transféra la suite de l'action judiciaire dans la capitale (à Pilsen ?). « On y traîna le procès en longueur, jusqu'au moment où d'autres événements le firent tomber complètement dans l'oubli. » Quant à ces fameux papiers, base et cause de toute l'affaire, loin de les garder, on les a rendus de suite au général en chef de l'armée française. « Certains historiens, ajoute Weber, ont essayé d'effacer la marque infamante qui flétrit le gouvernement autrichien. Ils

---

[1] La mission confiée par un diplomate à un colonel, qui s'empresse de lui obéir sans plus tarder, rentre, elle aussi, dans le domaine des idées fantaisistes que se font certains historiens des principes et des devoirs militaires.

[2] WEBER, *Allgemeine Weltgeschichte* (2e édition), T. XIV. Leipzig, 1888.

ont « repris à leur compte la légende des émigrés ou des bandits déguisés, la fable de la loi de Lynch, appliquée par des militaires..... » Weber, on le voit, range l'historien Sybel parmi ceux qui ont essayé d'innocenter le gouvernement autrichien. C'est là une affirmation qui ne peut manquer de causer quelque surprise à ceux qui, connaissant le livre de Sybel, n'ont pas lu le 14e volume de Weber.

Il ne s'est donc pas rencontré un seul homme, parmi tous les écrivains allemands, qui ait songé à la colère bien naturelle qui se serait emparée du peuple et des *intellectuels* allemands, si un historien français ou anglais avait osé raconter qu'il se rencontra un jour toute une théorie de généraux et de colonels, prussiens ou allemands, capables d'accepter et d'exécuter inconsciemment une proposition qui les menait jusqu'au *crime* et que ces généraux, ces colonels ont trouvé des officiers et des soldats tout disposés à se charger d'une pareille mission ? Mais il s'agit ici des Autrichiens et la chose change tout naturellement d'aspect ! Les historiens allemands, qui appartiennent à certain parti, n'ont jamais hésité devant les calomnies, devant les insinuations perfides qui pouvaient servir à déconsidérer l'Autriche, à la couvrir de boue. Ils se sont contentés de manifester quelque étonnement, de hausser la voix, de simuler la colère lorsque quelque Autrichien a eu l'audace de faire usage de droits incontestables et incontestés. Eh quoi ! ne s'agit-il donc pas ici d'officiers, de personnes qui portent l'épaulette, au même titre et tout comme les officiers allemands ou prussiens ? Allons, finissons-en ! Mais de grâce qu'on ne nous parle plus de « recherches objectives » et de « l'immanente justice de l'histoire ! »

Afin de compléter la série de nos remarques il nous reste encore à dire qu'on a voulu d'autre part attribuer au cabinet de Saint-James la paternité du crime, sans qu'on ait pu parvenir toutefois à faire accepter sérieusement cette chimère. On s'est également efforcé, dans ces derniers temps, mais sans succès aucun, de faire revivre la fable[1] imaginée par le publiciste alsacien Koch, et propagée par Gohier et quelques autres[2], pour lesquels la première idée du crime aurait germé dans la cervelle de

---

[1] Delaure, *Esquisses historiques*. — Gohier, *Mémoires*.
[2] Müller, *Rastatter Gesandten Mord*. Leipzig, 1873.

la reine Caroline de Naples. Enfin, Arthur Böhtlingk[1] a hautement affirmé que le général Bonaparte était le véritable instigateur de l'assassinat ; il a mené si grand bruit que l'on a été jusqu'à citer en fin de compte, devant le tribunal des échevins de Karlsruhe, les mânes des victimes et de leurs meurtriers putatifs[2].

Pour en finir, nous n'ajouterons plus que quelques citations empruntées aux ouvrages d'auteurs qui nous paraissent avoir seuls bien compris l'état actuel de la question et le caractère des recherches auxquelles il convient de se livrer.

« L'ordre d'assassiner les ministres, écrit Obser[3], n'a été donné, ni par le quartier général autrichien, ni par aucun des généraux, ni par Barbaczy. Il est également impossible d'admettre la fausse interprétation d'un ordre qui aurait été mal compris, soit par l'un de ces généraux, soit par Barbaczy. En descendant les différents degrés de la hiérarchie, la culpabilité pourrait tout au plus commencer avec Burkhard. En tout cas (?) ce sont ses hussards qui ont fait le coup, soit que leur capitaine ait mal compris l'ordre du colonel relatif à l'enlèvement des papiers et leur ait donné de déplorables instructions, soit que ses hussards n'aient pas compris ou aient transgressé l'ordre qu'il leur avait fait tenir. D'autre part il est également incontestable que les émigrés ont joué un rôle dans l'affaire, soit comme instigateurs, soit même comme acteurs. Enfin, le silence, que la cour de Vienne a fait sur le résultat de l'enquête ouverte à Villingen, s'explique bien moins par la crainte qu'elle pouvait avoir de se compromettre que par l'absence totale de preuves concluantes. »

« Le gouvernement autrichien, l'Empereur et ses principaux conseillers, tels que Thugut, Lehrbach, Colleredo et Metternich, dit à son tour Hüffer[4], n'ont jamais songé, ni à faire assassiner les ministres, ni à faire exécuter contre eux le moindre coup de

---

[1] Böhtlingk, *Napoléon Bonaparte. Seine Jugend und sein Emporkommen.* Iéna, 1880.

[2] *Napoléon Bonaparte und der Rastatter Gesandten Mord.* Leipzig, 1883. *Der Rastatter Gesandten Mord von dem Karlsruher Schöffengericht.* Karlsruhe, 1895.

[3] Obser, *Politische Correspondenz Carl Friedrich's von Baden,* 1783-1806, T. 3. Heidelberg, 1893.

[4] Hüffer, *Der Rastatter Gesandten Mord.* Bonn, 1896.

force. Ils se sont même toujours formellement et énergiquement opposés à l'enlèvement de leurs papiers. Il existait toutefois, jusqu'à la fin d'avril, entre le gouvernement autrichien et le quartier général, une divergence d'opinions bien marquée, relative à la situation des agents et ministres de la République française; les autorités militaires n'ont assurément pas osé contrevenir aux instructions venues de Vienne.

« Mais pendant la maladie de l'archiduc, une lettre particulière du quartier-maître général, conçue dans des termes peu prudents, motiva certaines mesures prises à l'avant-garde de l'armée, afin d'arrêter les ministres français et d'enlever les archives de la légation. Il semble que les autorités militaires tenaient moins à s'emparer de documents politiques que de pièces établissant les actes illicites d'espionnage commis par des agents diplomatiques. On croyait avoir le droit de procéder de la sorte, parce que l'on considérait le Congrès comme clos et dissous depuis le départ du plénipotentiaire impérial, parce que Rastatt avait cessé d'être neutralisé et que par suite on pensait pouvoir en toute justice mettre fin à des menées qui, bien que conduites par des ministres français, n'en étaient pas moins en opposition flagrante avec les principes du droit des gens et des lois de la guerre.

« On profita d'une occasion qui allait permettre de s'en prendre aux ministres pour les tuer, sans qu'on puisse établir, même aujourd'hui, de façon positive et certaine, quels ont été les véritables instigateurs et les auteurs du crime. Les différentes autorités militaires autrichiennes, en partant du grand quartier général pour aller jusqu'à Barbaczy, n'ont pas, d'après tout ce que nous savons, donné l'ordre de tuer les ministres. La lettre imprudente du général Schmidt peut, toutefois, puisqu'elle est arrivée à la connaissance d'officiers d'un grade inférieur, et en raison même des sentiments que son auteur exprime avec tant de passion et de feu, avoir fait naître certaines idées de violence et prédisposé certains officiers à accueillir plus favorablement, ou tout au moins avec plus d'indulgence, les ouvertures criminelles qui ont pu leur venir d'un tout autre côté. L'immixtion d'influences étrangères, la mise en jeu de haines personnelles et du fanatisme politique résultent de l'examen quelque peu attentif de la situation politique et des

circonstances du moment. On est donc en droit de soupçonner avant tout et surtout les émigrés. Ils ont pu jouer leur rôle dans ce drame, soit comme instigateurs, soit comme auteurs, soit en usant de leur situation personnelle entièrement indépendante, soit en profitant du fait qu'ils servaient dans certains autres régiments autrichiens. Enfin, qui pourrait se porter caution pour tous les officiers des hussards de Szekler? Malgré le verdict d'acquittement du conseil de guerre, il est difficile d'admettre que les hussards de Szekler n'ont en aucune façon participé au crime. Il y avait dans ce régiment un jeune sous-lieutenant, un Milanais, un certain Fontana, sur le compte duquel le feuillet du personnel, établi à la date du 16 février, donne des renseignements assez défavorables et dont la conduite aurait laissé à désirer, tant dans le service que hors de ce service. »

Un livre qui vient de paraître tout récemment, sous le titre de : *Mémoires du comte von Schlitz* [1], ne contient, sur les événements du 28 avril 1799, que des données fort sommaires et sans aucune valeur.

Le comte Schlitz, un des nombreux étrangers qui résidaient à Rastatt, y dit cependant que le comte Lehrbach a été l'instigateur du crime. Mais, comme le comte Schlitz reconnaît qu'il avait « quitté Rastatt peu de temps avant l'attentat », l'opinion qu'il émet lui a bien probablement été inspirée par son beau-père, le comte de Görtz, ministre de Prusse.

Cette assertion du comte Schlitz, contrairement aux espérances conçues par l'éditeur de ses *Mémoires*, n'étonnera donc personne, pas plus que la remarque faite par le même Rolf, qui n'hésite pas à dire qu' « on ne s'était jamais arrêté jusqu'ici à cette idée ». Il nous semble, au contraire, que la « légende Lehrbach » n'a occupé que trop de place dans les nombreuses élucubrations auxquelles a donné naissance l'assassinat des ministres à Rastatt.

Il n'en est pas moins fort curieux et fort caractéristique de voir le comte Schlitz essayer, lui aussi, d'accuser sans preuve aucune le comte Lehrbach ; grâce à la fameuse conversation de

---

[1] *Denkwür gdigkeiten des Grafen Hans von Schlitz*, publié en 1898, à Hambourg, par Albert Rolf.

Lehrbach[1], à cette conversation qu'on prétend avoir surprise, il devait cependant avoir acquis la conviction que Lehrbach était aussi innocent que lui-même. Le comte Schlitz, il faut bien le dire, n'a pas eu la main heureuse dans le choix des moyens qui devaient lui servir à confondre et à écraser ses adversaires politiques.

Enfin, si l'on passe purement et simplement en revue les opinions émises par les historiens plus ou moins connus, on verra que ces écrivains, loin d'être d'accord entre eux, désignent comme instigateurs du crime : le Directoire, le général Bonaparte, le gouvernement autrichien, le ministre Thugut et le comte Lehrbach, le cabinet anglais et la reine Caroline de Naples. Mais, tous les personnages dont il s'agit ici et qui ne seraient des « instigateurs », ont trouvé des défenseurs sérieux qui ont produit en leur faveur des arguments probants, tous, à l'exception du Directoire, dont on n'a pu baser la défense que sur l'improbabilité et l'invraisemblance, assez grandes du reste, d'un pareil acte. Puis vient une autre catégorie d'individus qu'on accuse d'être, non plus les *instigateurs*, mais bien les *auteurs* du crime : les hussards de Szekler, les émigrés français et, enfin, Debry et les domestiques des victimes.

On peut, en effet, admettre, non sans quelque apparence de raison, qu'avec ou sans la complicité de Debry ou d'autres personnes, les domestiques des victimes ont pu nouer des relations avec les hussards émigrés du régiment de Bercsény (Bercheny), qui pouvaient, de Bruchsal, d'Ettlingen ou de Pforzheim qu'ils occupaient, correspondre tout à leur aise, par Muggensturm, avec Rastatt et Rheinau.

Quelques auteurs veulent voir dans ce crime un simple acte de brutalité soldatesque, ou d'application de la loi de Lynch. D'autres l'attribuent à un malentendu ou à un excès de zèle des hussards de Szekler. Il en résulte donc, comme le fait si justement remarquer Helfert[2], que « toutes les suppositions, toutes les hypothèses possibles et imaginables, auxquelles on s'est arrêté pour déterminer les origines et désigner les auteurs du

---

[1] Cf. page 138.

[2] HELFERT, *Der Rastatter Gesandten Mord.* Wiener Abendpost, année 1873, n° 212 du 15 septembre.

crime de Rastatt, ont trouvé des défenseurs tant dans le public que parmi les historiens ». Il en résulte encore « qu'il n'est peut-être aucun des événements inexpliqués de l'histoire qu'il faille traiter avec plus de circonspection et de prudence, et qui ait donné naissance à plus d'hypothèses erronées, à plus de suppositions fantaisistes ».

Du reste, ce qui est tout aussi surprenant que la multiplicité de ces hypothèses, c'est que tous les différents instigateurs supposés du crime auraient tous, sans exception, fait choix des hussards de Szekler pour leur servir d'instruments. Presque tous les historiens déclarent, en effet, avec une incompréhensible opiniâtreté, que les hussards de Szekler ont commis ce crime à l'instigation du Directoire, ou du cabinet de Saint-James, ou des émigrés français, ou de la reine Caroline, etc., etc.! En vérité, ce sont-là des hypothèses qu'on ne saurait prendre au sérieux. Il en est cependant quelques-unes auxquelles on s'est trouvé forcé d'opposer des preuves ou des arguments d'une réelle valeur. Il est hors de doute que le gouvernement autrichien a eu aussi peu de relations avec les assassins que la reine Caroline de Naples, que Bonaparte, que Lehrbach, ou le cabinet anglais. Il est même difficile d'admettre que le Directoire soit impliqué dans l'affaire. Pour ce qui est des domestiques des victimes, on peut, au contraire, se demander s'ils sont aussi innocents que l'ont pensé jusqu'ici tous les historiens. Leurs déclarations sont, on l'a vu, pleines de contradictions et en grande partie mensongères. Leur conduite sur le théâtre du crime est absolument incompréhensible, même en tenant pour vrais les récits qu'ils en ont faits eux-mêmes. Si les infortunés ministres Roberjot et Bonnier ont tenu à faire choix de l'élite des poltrons, ils y ont merveilleusement réussi. Mais on a peine à croire à une aussi singulière fantaisie. En tout cas, on ne peut que déplorer l'inertie des autorités de Rastatt. En procédant à l'interrogatoire sérieux de Siegrist, de Laublin, de Venon et consorts, à celui de Georges, on aurait bien probablement découvert des faits fort curieux.

Enfin, Jean Debry lui-même, cet homme sauvé si miraculeusement, a peut-être trouvé plus de défenseurs qu'il ne le méritait? Mais, faute de preuves suffisantes, on ne saurait l'accuser formellement d'avoir trempé dans l'assassinat de ses collègues.

Les hussards de Szekler sont-ils les assassins? Les pièces, les documents et les arguments que nous avons produits doivent, il nous semble, démontrer que, malgré les présomptions, dont quelques-unes ne manquent pas d'une certaine apparence de probabilité, ces hussards n'*ont pu commettre* ce crime. Seuls ceux qui rejettent avec une impardonnable légèreté les preuves qui viennent d'être produites, peuvent encore s'entêter *à croire* à leur culpabilité. Il est, du reste, désormais impossible d'*établir* cette culpabilité, même en poussant l'indélicatesse et la partialité jusqu'à passer volontairement sous silence certaines phases essentielles et décisives de l'ensemble de ces événements.

Il ne saurait plus être question désormais de l'ordre donné aux hussards de massacrer les ministres. Ceux même des historiens, qui persistent à être convaincus de la culpabilité des hussards, se refusent à croire à cette fable. Or, il nous semble que ce fait seul, le fait que le crime n'a pas été commis par ordre, constitue déjà une preuve irréfutable de leur innocence. En supposant même qu'on leur eût prescrit de s'emparer des papiers des ministres français, il est hors de doute qu'on leur avait recommandé la plus grande prudence, et rien ne démontre mieux le soin qu'ils ont mis à se conformer à ces instructions que la conduite pleine de tact, dont ils ont fait preuve toutes les fois, qu'ils ont eu l'occasion d'avoir affaire à des diplomates étrangers.

Ni M. von Jacobi, ni le comte Stadion n'ont eu, à ce propos, la moindre plainte à formuler, et l'on veut qu'ils aient massacré avec une incroyable férocité les Français, qu'ils connaissaient aussi peu que les Allemands!

On peut, sans craindre de s'avancer à la légère, défier qui que ce soit de produire à ce propos l'ombre d'un argument quelque peu sérieux. Or, c'est précisément parce que l'on n'a jamais rien pu alléguer de plausible, même à l'époque où le meurtre a été commis, parce que malgré tous leurs efforts et la bonne volonté qu'ils n'ont pas manqué d'apporter à leurs recherches, les adversaires de l'Autriche se sont trouvés dans l'impossibilité d'invoquer le moindre motif qui pût faire croire, avec quelque vraisemblance, à un pareil ordre émanant des autorités autrichiennes, qu'on s'est mis en quête d'autres causes qui auraient pu pousser les Szeklers au crime. C'est ainsi qu'on a voulu prétendre que

les hussards avaient commis leur crime dans un accès causé par le fanatisme religieux[1] ou par la rage que leur causait la mort du roi[2], ou enfin par la haine qu'ils portaient aux ministres français, qu'on leur aurait dénoncés comme étant ceux-là mêmes qui, faisant durer la guerre outre mesure, les empêchaient seuls de rentrer chez eux.

On oublie seulement qu'à cette époque les hussards étaient astreints au service militaire pendant toute leur vie. Une nouvelle guerre, une campagne comme celle-ci, qui venait de s'ouvrir sous les plus heureux auspices par une brillante victoire à laquelle ils avaient contribué, était pour eux chose plutôt agréable. Ils préféraient assurément une campagne aux occupations monotones et peu lucratives du temps de paix, au service qui leur incombait dans leurs garnisons. Enfin, comment peut-on admettre un seul instant que la nostalgie, que le désir pressant de se retrouver auprès de leurs femmes à peu près aussi âgées qu'eux, aient eu sur l'esprit et les sens de gens déjà assez avancés en âge, mariés depuis longtemps, assez d'action pour que la passion les ait conduits jusqu'au crime !

On a encore prétendu qu'un excès de zèle ou que les instincts pillards des Szeklers avaient été les causes accidentelles du crime. Sans faire remarquer même que ces différents mobiles sont en contradiction absolue, non seulement avec l'assassinat des ministres, mais avec les circonstances qui l'ont accompagné, nous nous bornerons à demander s'il peut encore se trouver quelqu'un qui pense que Barbaczy et Burkhard n'auraient pas à ce propos arraché des aveux à leurs hommes. Or, si l'on avait eu de la sorte connaissance de ce fait auquel un trop grand nombre de hussards auraient participé pour qu'il fût possible de faire le silence sur la chose, pourquoi n'aurait-on pas puni les coupables ? S'il est fort naturel qu'on ait craint de raconter au monde entier que les hussards avaient l'ordre de s'emparer des papiers des Français, il y avait au contraire lieu de leur infliger

---

[1] Des Calvinistes et des Grecs.

[2] La mort du roi de France était pourtant chose qui ne les touchait en aucune façon. L'armée autrichienne avait toujours eu pour adversaires les Français, aussi bien du temps de la monarchie des Bourbons qu'à l'époque de la Révolution.

un châtiment exemplaire à cause de l'assassinat, châtiment qu'on aurait motivé par l'excès de zèle auquel ils s'étaient laissé entraîner et qui aurait suffi pour en finir une fois pour toutes avec cette affaire. En allant même jusqu'à admettre qu'on aurait pu mitiger leur peine, parce que l'ordre de s'emparer des papiers pouvait avoir été indirectement la cause primordiale de l'assassinat, rien n'était plus facile que de faire valoir en leur faveur des circonstances atténuantes, sans avoir pour cela besoin de faire allusion à l'ordre transmis aux hussards. D'ailleurs, le fait qu'on n'a pu arracher le moindre aveu à aucun des hussards, le fait qu'on les a renvoyés chez eux sans les punir, suffit pour établir leur pleine et entière innocence.

Frappé par la justesse inattaquable de ces arguments qui se produisent d'eux-mêmes et se présentent avec une force irrésistible, intimement convaincu *qu'aucun ordre* émanant d'autorités ou d'officiers autrichiens n'a pu causer le crime en question, convaincu enfin que les appréciations de Schmidt et de l'archiduc lui-même sont, pour une foule de raisons, entachées d'erreurs; on en était finalement arrivé à penser que la lettre de Schmidt, parvenue à la connaissance de subalternes, avait par les termes enflammés de passion dans lesquels elle était conçue, fait naître la pensée d'un coup de force et quelque peu prédisposé certains officiers à prêter l'oreille à des propositions venues d'un autre côté[1]. On voit donc que tous les historiens sérieux ont reconnu depuis longtemps l'absence de toute preuve positive établissant la culpabilité des hussards de Szekler et que, pour trancher la question, il a fallu s'engager sur le terrain mobile et fuyant des hypothèses les plus osées.

Nous appuyant sur des considérations militaires, nous croyons avoir prouvé que la lettre de Schmidt n'a pas été connue par les officiers subalternes et n'a pu, par suite, produire les effets que se plaît à lui attribuer Hüffer. La version, à laquelle Hüffer s'est arrêté, serait d'ailleurs une bien pauvre excuse pour les officiers qui, comme Hüffer n'est pas le seul à l'admettre, auraient pu se laisser aller à écouter complaisamment certaines excitations au meurtre, venant de personnes autres que leurs chefs. Pour

---

[1] Hüffer, *Der Rastatter Gesandten Mord*, 84.

parler clairement et sans circonlocutions, Hüffer semble disposé à partager l'opinion de ceux qui prétendent que quelque officier des hussards de Szekler, corrompu à prix d'argent, aurait consenti à faire massacrer les ministres français par ses soldats. Ce serait d'ailleurs le comte Lehrbach lui-même qui aurait révélé ce fait dans cette fameuse conversation, plus que problématique[1], dont nous avons parlé précédemment. Sans revenir sur le fait qu'on ne pouvait baser sur cette opinion, émise par Lehrbach, dans les premiers moments de consternation causée par ce crime énigmatique, qu'une hypothèse essentiellement gratuite et dépourvue de toute vraisemblance, qu'elle n'a pu être que l'impression de la stupéfaction éprouvée par le comte, lorsqu'on lui fit part de l'acte criminel attribué aux hussards de Szekler, il importe de constater qu'il n'existe aucune preuve, quelque fragile qu'elle puisse être, qui vienne corroborer cette hypothèse. Burkhard, cet honnête enfant de Kitzingen, ce brave Bavarois, ce bon Allemand qui est venu chercher une carrière dans les rangs de l'armée impériale, qui servait depuis 34 ans 1/2, cet officier estimé par tous ses chefs se serait laissé acheter et aurait à prix d'argent consenti à devenir un assassin! Admettons même pour un instant cette odieuse accusation, qui ne repose sur aucune base sérieuse, il n'en demeure pas moins acquis que la conduite et l'attitude de Burkhard suffisent seules pour anéantir de pareils soupçons. Il s'efforce de dissuader les ministres français de leur projet de partir de nuit. S'il avait réussi, que serait-il advenu du crime projeté? Mais ils partent et lorque Burkhard apprend que ses hussards ont assassiné les ministres, il est anéanti et épouvanté! Comment concilier tout cela! Du reste, que Burkhard ait donné l'ordre de massacrer les ministres ou qu'il l'ait fait après s'être vendu, de toute façon il se serait attendu à cette nouvelle, il s'y serait préparé et n'aurait pas écrit des dépêches plus confuses l'une que l'autre et qui portent si fort l'empreinte de sa consternation. Il n'est d'ailleurs pas le seul contre lequel on formule une aussi épouvantable accusation[2]. On lui adjoint le lieutenant Fontana. On sait que les gens

---

[1] *Historische Zeitschrift*, T. 39, 68.

[2] On accusa Fontana presque dès le lendemain du crime. Il existe parmi les *documents restés secrets jusqu'à ce jour*, un billet d'une écriture inconnue,

de la suite des ministres français ont prétendu que les hussards de Szekler ont aussi parlé italien. Or Fontana était par hasard italien. Le reste s'explique tout seul. Il y avait d'autre part encore un motif, d'apparence assez grave, pour accuser Fontana. Le feuillet du personnel le dépeint comme un homme qui administre mal ses affaires, comme un batailleur et un querelleur, comme un officier vivant en mauvais termes avec les civils. Cela suffit pour faire de lui un voleur et un assassin[1] !

Le plus important de tous les documents relatifs à l'assassinat des ministres qu'on ait publiés jusqu'à ce jour, l'interrogatoire des hussards de Szekler, démolit formellement et définitivement la version qui veut que Burkhard, soudoyé par l'or des émigrés, ait consenti à faire commettre le meurtre par ses soldats. Il ressort, en effet, de cet interrogatoire même, non seulement que les hussards ont été uniquement impliqués dans cette affaire parce qu'on les a trouvés sur le théâtre même du crime[2], mais que Bar-

---

signé O. (peut-être le conseiller aulique de Spire, Ohl), sans date et sans adresse et dont voici la teneur : « L'homme dont je vous ai parlé hier s'appelle, paraît-il, Poltano. Il est lieutenant aux Szeklers. Il aurait été détaché le 28 avril à Rastatt ou aux environs, et jouit d'une assez mauvaise réputation dans toute l'armée impériale et royale ».

[1] Voici ce que contenait, en outre, le feuillet personnel de Fontana : « Manque d'autorité sur ses subordonnés ». Or, si jamais un officier a eu besoin d'autorité dans le sens le plus strict du mot, c'est assurément dans le cas admis par les accusateurs de Fontana. Du reste, on trouve dans le protocole de l'enquête les dépositions de Fontana devant la commission.

[2] Cette circonstance, bien que manifestement favorable aux hussards, a non seulement été la cause et l'origine des soupçons et des accusations dont ils ont été l'objet, mais elle a, de plus, décidé certains écrivains, généralement impartiaux, à croire à la probabilité de leur culpabilité. C'est ainsi qu'on lit dans Eggers (II, 258) : « Seule une coïncidence curieuse ou un singulier hasard pouvait faire arriver les vrais hussards de Szekler juste à ce moment ». Cette appréciation conduirait à des conclusions absolument fausses, s'il ne fallait pas y voir, en quelque sorte, la preuve que l'auteur est absolument convaincu du contraire. Les hussards sont chargés de faire des patrouilles aux environs de Rastatt, il n'y a donc rien que de fort naturel à les voir arriver sur le théâtre du crime, attirés par le bruit qu'ils ont entendu. Les véritables meurtiers ont prévu cette éventualité fort probable, et c'est même pour cela qu'ils ont eu hâte d'accomplir leur sinistre besogne. De plus, les déclarations des maires et les dépositions des prévenus prouvent que les deux patrouilles ont été à Steinmauern, Plittersdorf, Hügelsheim et Iffezheim. Enfin, à ceux qui s'étonnent de les voir arriver juste à ce moment sur le théâtre du crime, on pourrait demander à bon droit s'il n'est pas plus étonnant encore de constater le long arrêt fait précisément sur ces lieux par la voiture de Jean Debry, qui attendit

baczy attribuait la paternité et l'exécution du forfait aux émigrés et que Burkhard était du même avis que son colonel. Comment admettre que cet officier aurait osé émettre pareille opinion s'il avait agi pour le compte de ces mêmes émigrés ? Un chercheur quelque peu sérieux, exige au moins que la version qu'il adopte repose sur un semblant de vraisemblance. Et quels indices a-t-on pu relever ici qui soient de nature à faire croire à des rapports, à des intelligences entre Burkhard et les émigrés qui auraient cherché à le corrompre ? Des allégations de cette nature ne sont rien autre chose que de basses et viles accusations dénuées de tout fondement, que de honteuses calomnies qu'on peut forger de toute pièce afin d'en faire usage contre qui l'on voudra. Dans un cas comme celui qui nous occupe, il s'agit de prouver non pas l'innocence, mais la culpabilité des prévenus, et cette preuve, ce sont ceux qui acceptent et répandent de semblables allégations qui doivent la fournir. C'est à eux qu'il appartient de produire les documents, les pièces authentiques qui établissent le bien-fondé de leurs dires. Et c'est là ce qu'il leur est impossible de faire en pareil cas, puisque ces documents n'existent pas.

Pour peu que l'on se rappelle avec quelle ardeur, avec quelle passion, avec quelle rage on a attaqué un historien [1] qui avait osé accepter une hypothèse, assurément des plus contestables, et qui, abandonnant l'accusation portée contre les hussards de Szekler, prétendait que Jean Debry et derrière lui Bonaparte avaient été les instigateurs du crime ; pour peu qu'on se remémore les reproches dont on l'a accablé, parce qu'il lui était impossible de donner une base sérieuse à l'accusation qu'il avait formulée contre Jean Debry, on ne pourra se défendre d'un étonnement mêlé de tristesse, lorsqu'on verra accepter bénévolement et placidement les dénonciations dirigées contre les officiers des Szeklers qui, comme Fontana, ont, d'après les preuves matérielles dont on dispose, été bien moins intimement mêlés à l'affaire de

---

patiemment l'arrivée des assassins, à moins, toutefois, qu'on ne reconnaisse que d'autres individus ont arrêté les voitures et empêché le convoi de continuer sa marche.

[1] BÖHTLINGK, *Napoléon Bonaparte, Seine Jugend und sein Emporkommen.* Iéna, 1880.

Rastatt que Jean Debry, dont la conduite, tant pendant la nuit du 28 avril que dans la suite, est aussi singulière, aussi énigmatique que l'attitude des gens de l'ambassade française.

Nous n'avons et ne saurions avoir aucune raison de nous poser en champions ou en contradicteurs des différentes hypothèses auxquelles a donné naissance l'assassinat des ministres, et nous ne saurions faire d'exception pour la version adoptée par Böhtlingk. Nous croyons toutefois de notre devoir de constater que la violence avec laquelle on a combattu son hypothèse, les difficultés qu'on lui a suscitées au cours de ses recherches dans les différentes archives, ne sauraient passer complètement inaperçues. On doit se demander pourquoi l'on s'est exclusivement attaché à extraire cette seule hypothèse de tout le travail de Böhtlingk, pourquoi on l'a démolie avec une rage hors de proportion avec une allégation tellement insignifiante qu'il suffisait de quelques mots pour en démontrer l'innocuité. On trouve, en effet, dans les nombreux livres relatifs à l'assassinat des ministres quantité d'hypothèses encore plus invraisembles, auxquelles la critique s'est contentée d'opposer un silence plein de mépris. Faudrait-il peut-être prêter à la critique certaines arrière-pensées et dire qu'elle tenait uniquement à chercher et à trouver les instigateurs et les auteurs du crime parmi les hommes d'État autrichiens et dans les rangs de l'armée autrichienne ? Nous l'ignorons, du reste.

Cette méthode, qui consisterait à combattre à tout prix et avec un acharnement inouï toutes les hypothèses qui ne seraient pas dirigées contre les hussards de Szekler, pourrait faire croire qu'on a craint de voir les recherches se porter dans une autre direction. Il semble qu'on s'efforça de rendre impossible toute investigation, dès que le chercheur fit mine de s'éloigner du camp des hussards de Szekler. Serait-ce parce qu'on aurait peur de ces perquisitions ? Les documents authentiques, dont on dispose jusqu'à ce jour, ne fournissent, il faut bien le dire, guère d'indices à l'aide desquels on puisse suivre les traces des véritables assassins des ministres français et des instigateurs de ce drame sanglant. Mais rien ne prouve que l'on soit parvenu à découvrir, à retrouver tous les documents relatifs à cette affaire et qu'il n'y ait pas dans quelque obscur recoin de certaines archives des pièces qui pourraient faire la lumière sur cet épouvantable forfait ! On a

vainement cherché pendant un siècle le *Protocole de Villingen* et c'est aujourd'hui seulement qu'on a pu lui faire voir la lumière du jour et publier en même temps certaines pièces inconnues ayant trait aux événements du 28 avril.

Les circonstances toutes particulières, au milieu desquelles ce crime a été commis, la passion, que les différents partis ont mise à s'emparer de cet événement afin de le faire servir à leurs projets ambitieux, ont, dès la première minute, contribué à augmenter artificiellement l'épaisseur des ténèbres qui l'entouraient. En raison même de l'ensemble de la situation politique au moment où ce crime a été commis, la plupart des États qu'intéressait, en dehors de l'Autriche, la solution de cette énigme, devaient forcément souhaiter de voir se confirmer et se vérifier les accusations portées contre les hussards de Szekler. Cette solution a été acceptée avec d'autant plus de joie que l'on pouvait, en somme, relever certains indices suspects à la charge des soldats autrichiens, et qu'à côté de ces indices il n'existait plus rien qui pût permettre de trouver la trace des assassins inconnus.

En est-il encore de même aujourd'hui? Existerait-il encore des motifs cachés qui viendraient entraver la recherche de la vérité? Veut-on encore empêcher la manifestation de cette vérité et recule-t-on devant la terreur qu'inspire la découverte possible d'une autre solution?

Jusqu'à ce jour il a suffi des déclarations de quelques témoins, dont la véracité est plus que douteuse, de ces témoins qui ont accusé les hussards de Szekler d'avoir massacré Roberjot et Bonnier, pour que l'histoire ajoute une foi aveugle à leurs paroles et affirme que ces hussards doivent être coupables coûte que coûte. Elle s'est refusé à examiner les indices, les preuves de leur innocence et à diriger ses recherches dans une direction différente de celle qu'elle avait suivie dès le principe. Bien plus, elle a combattu avec une inconcevable violence les nombreuses tentatives esquissées dans ce sens. Elle a continué à chercher sans trêve ni répit les auteurs et les instigateurs du crime parmi les diplomates et les officiers autrichiens. Elle a redoublé d'efforts pour découvrir les motifs cachés, les causes primordiales qui ont dû les inciter au crime dont elle s'entête à les croire coupables.

Quant à nous, nous doutons fort qu'on réussisse à trouver

dans quelques archives la solution du mystérieux attentat de Rastatt. Le Danois Eggers avait raison lorsqu'il écrivait, le 29 avril 1799, qu'il serait impossible d'arriver à la découverte de la vérité, si l'on ne procédait pas immédiatement, à Rastatt même, à une instruction des plus sérieuses, si l'on ne recueillait pas de suite les témoignages de tous les témoins oculaires de l'assassinat, si l'on n'interrogeait pas les membres de la légation de France, leur suite, les autres ministres et le personnel de toutes les légations encore présentes dans cette ville. Il était intimement convaincu qu'on allait laisser partir de Rastatt des coupables et des complices, mais personne ne l'aida à recueillir les preuves d'une conviction qu'il était seul à avoir.

Quoi qu'il en soit, il est possible, il est même probable, qu'on trouverait encore dans certaines archives des pièces importantes et intéressantes. S'il est vrai, comme Lang l'affirme dans ses *Mémoires*, que le comte Görtz était l'homme de confiance du ministre Finkenstein, que Jacobi-Klöst était au ministère de Berlin l'instrument et l'âme damnée du comte Haugwitz, s'il est vrai que Lang lui-même était l'agent secret, le confident intime du ministre prussien Hardenberg, il doit exister aux archives de Berlin des lettres confidentielles, des rapports d'un caractère spécial adressés par des diplomates prussiens à leurs patrons et dans lesquels ils ont dû rendre compte de la *Vérité*. Le *Rapport authentique*, dont nul ne connaissait mieux la fausseté que Görtz, ne pouvait pas être accepté comme l'expression de la vérité par les ministres prussiens, et encore moins par ceux qu'ils avaient chargés de missions de confiance d'une nature particulière. Görtz a par trop tenu à jouer dans cette affaire le premier rôle pour qu'il soit possible de croire qu'il n'ait pas eu entre les mains un faisceau complet de renseignements certains.

Or, ces rapports spéciaux sont encore inconnus à l'heure présente.

On doit également penser que le gouvernement badois, tout en négligeant ou en se gardant de procéder en temps utile, c'est-à-dire de suite, à l'interrogatoire minutieux et approfondi, non seulement des postillons du margrave, mais de toutes les personnes qui, sachant quelque chose, ont enrichi la littérature contemporaine de l'incommensurable trésor de leurs histoires

soi-disant dignes de foi, tout en adoptant cette ligne de conduite, qui lui aurait été imposée par des ordres émanant des autorités militaires autrichiennes [1], par des ordres qui n'ont jamais été donnés, a dû, dès que le calme et la tranquillité furent revenus, exercer tous ses droits souverains dans toute sa plénitude et faire recueillir les dépositions de tous ceux de ses sujets qui, soit par le rôle qu'ils avaient joué, soit par leur connaissance des faits, étaient en mesure de lui fournir des renseignements. Tel était le devoir le plus élémentaire des autorités badoises. A-t-on procédé de la sorte et qu'a-t-on fait de ces renseignements? Nous l'ignorons encore aujourd'hui.

Enfin, les différents ministres ont dû, assurément, adresser à leurs cours des rapports sur un événement d'une importance aussi considérable. Comment admettre qu'on ait cru à l'exactitude, à la vérité du *Rapport authentique*, dont tous, comme nous l'avons montré, ils connaissaient dès le premier jour la fausseté?

Ce qui est bien certain, c'est que cet événement a été pour l'Autriche un véritable malheur, une catastrophe aux suites incalculables, une catastrophe dont les moins clairvoyants découvraient la portée, une catastrophe à propos de laquelle il suffisait de se poser la question : *Cui prodest?* pour acquérir la conviction qu'elle n'avait pu être provoquée par l'Autriche.

Nous avons, en publiant ce livre, épuisé les derniers documents des archives de Vienne et produit une série de pièces qui y dormaient dans le mystère. Nous n'y avons pas trouvé la solution définitive que nous espérions. Mais, en réalité, ce n'est pas à l'endroit où l'événement n'a pas pris naissance, à l'endroit où il n'a pas pris fin que l'on avait chance de rencontrer cette solution.

Frédéric Gentz [2], l'auteur d'un des plus importants, si ce n'est du plus important des travaux consacrés à l'assassinat des minis-

---

[1] Il est impossible de croire que les autorités badoises, le grand bailli et le commandant de place de Rastatt aient pu voir dans la personne du capitaine Burkhard un grand chef militaire ayant le droit et le pouvoir de s'immiscer dans leurs affaires et d'entraver l'exercice de leurs fonctions.

[2] GENTZ, Königlicher Preussischer Kriegsrath, *Uber die Ermordung der französischen Congress-Gesandten*, 1799.

tres, a écrit à ce propos les lignes suivantes dès 1799 : « Même si cet événement n'a pas les conséquences que la France espérait en tirer, même s'il n'a que des suites bien moins considérables que celles auxquelles on s'attendait dans le principe, *nul ne saurait nier qu'il a nui et prodigieusement nui dans l'opinion publique du monde entier à ceux qu'on en rend responsables*. Nul ne saurait prétendre que le dommage qui en résulte soit *fortuit et dû au hasard*. L'esprit le plus simple aurait pu le prévoir avec une certitude absolue. Les *instigateurs* du crime ont dû en tenir compte dans leurs *calculs*. Pour contrebalancer ce dommage et rétablir l'équilibre détruit, il eût fallu être certain *de tirer de ce crime des avantages de première grandeur, des avantages transcendants et décisifs*. Toute présomption, qui ne repose pas sur cette base, doit être immédiatement rejetée parce qu'elle est à la fois révoltante, absurde et injuste ! [1] ».

---

[1] On nous affirme que le conseil municipal de Rastatt a tout récemment fait élever à l'endroit même où l'attentat a été commis un monument commémoratif, sur lequel on peut lire une inscription accusant *à tout jamais* les hussards de Szekler du crime commis aux portes de la ville. Il ne serait que juste d'inviter les honorables conseillers municipaux de Rastatt à révéler au monde comment il leur a été possible d'établir d'une façon aussi certaine et aussi positive la culpabilité des hussards.

ANNEXES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

ANNEXE I.

Ordre de bataille du corps d'armée sous les ordres du feld-maréchal-lieutenant baron von Kospoth [1].

			BATAILLONS.	COMPAGNIES.	ESCADRONS.
AVANT-GARDE.					
Général-major comte MERVELDT.	Général-major GYULAY.	Régiment d'infanterie légère Radivojevich.....	»	6	»
		Régiment des confins militaires valaques-illyriens.....	1	»	»
		Hussards archiduc Ferdinand	»	»	8
	Général-major comte MERVELDT.	Corps franc de Wurmser.	»	12	»
		Chasseurs tyroliens.....	»	6	»
		Régiment des confins militaires de Transylvanie et de Valachie..	1	»	»
		Hussards de l'Empereur.	»	»	8
		Uhlans de Merveldt	»	»	8
	Général-major GÖRGER.	Gradiscaner	1	»	»
		Broder.....	1	»	»
		Hussards de Blankenstein	»	»	8
		Hussards de Szekler.....	»	»	6
		TOTAL.....	4	24	38
CORPS D'ARMÉE.					
Feld-maréchal-lieutenant SPORCK.	Général-major VOGELSANG.	Erbach.....	2	»	»
		Benjowski.....	1	»	»
		Warasdiner St-Georges..	1	»	»
	Général-major SIMBSCHEN.	Callenberg	2 2/3	»	»
		Manfredini.	3	»	»
Feld-maréchal-lieutenant prince Joseph de LORRAINE.		13e régiment de dragons.	»	»	6
Feld-maréchal-lieutenant prince Charles DE LORRAINE.	Général-major CANISIUS.	Cuirassiers de l'Empereur.....	»	»	6
		Cuirassiers Albert.....	»	»	6
Feld-maréchal-lieutenant prince Alexandre DE WÜRTEMBERG.	Général-major KLINGLIN.	Cuirassiers (de Milan) de l'archiduc François-Joseph.....	»	»	6
		Cuirassiers d'Anspach ...	»	»	6
Général-major baron ROUVROY		Réserve d'artillerie.....	»	»	»
		TOTAL.....	9 2/3	»	30
		TOTAL GÉNÉRAL.....	13 2/3	24	68

[1] *Kriegs Archiv.* Feld-Acten, 1799, F. IV, pièce 37.

ANNEXE II A.

L'archiduc CHARLES au comte LEHRBACH, ministre plénipotentiaire à Munich.

Quartier général de Stockach, le 1er mai 1799.

Je vous informe, Monsieur le Comte, d'un événement qui s'est passé à peu de distance de Rastatt.

D'après les rapports que je reçois du colonel Barbaczy et du capitaine Burkhard, des hussards de Szekler, les deux ministres français, Bonnier et Roberjot, ont été massacrés près de Rastatt par nos avant-postes, et Jean Debry a été grièvement blessé.

Les rapports que j'ai reçus jusqu'à ce moment ne fournissent que des données fort confuses sur les circonstances de l'événement. Les rapports ultérieurs détermineront la participation et le degré de responsabilité des hussards comme du colonel Barbaczy et du capitaine Burkhard. Cet événement a été d'autant plus inattendu pour moi que j'avais, dans mes ordres écrits adressés au feld-maréchal-lieutenant Kospoth, particulièrement insisté sur la nécessité de garantir la sûreté personnelle des ministres français, comme vous avez pu vous en convaincre, du reste, par les communications que je vous ai faites les 26 et 28 avril.

Aussitôt après avoir reçu la nouvelle de l'événement, j'ai immédiatement prescrit au feld-maréchal-lieutenant Kospoth de constituer, sous la présidence du feld-maréchal-lieutenant Sporck, une commission chargée d'ouvrir sur cette affaire une enquête des plus sévères. Je vous envoie, pour votre usage exclusivement personnel et à titre confidentiel, copie de cette lettre.

Je vais écrire au commandant en chef de l'armée ennemie et vous communiquerai les nouvelles qui me parviendront ultérieurement.

Afin de gagner du temps, je vous prie, Monsieur le Comte, de vous charger de faire connaître l'événement au ministre comte von Seilern.

Signé : Archiduc CHARLES [1], feldzeugmeister.

---

[1] L'original au *Haus, Hof und Staats-Archiv.*

ANNEXE II B.

L'archiduc CHARLES au général MASSÉNA.

GÉNÉRAL,

Les rapports que je reçois aujourd'hui m'apprennent un événement qui s'est passé dans la ligne de mes avant-postes. Le commandant me rend compte que les ministres français, Bonnier et Roberjot, ayant traversé la nuit la chaîne de ses postes, ont été attaqués par les hussards et ont malheureusement péri. Les circonstances de cet événement ne me sont pas encore connues. En attendant, j'ai fait, dans le premier moment, arrêter le commandant de ces avant-postes et j'ai, en même temps, nommé une commission pour faire les perquisitions les plus exactes et les plus sévères sur les causes de cet accident.

Je m'empresse, Général, de vous faire d'avance la promesse qu'autant que mes postes avancés se seraient le moins du monde rendus coupables dans cette affaire, j'en donnerai une satisfaction tout aussi éclatante que mes ordres relatifs à la sûreté personnelle des ministres français étaient précis et réitérés. Je ne puis assez vous exprimer combien je regrette qu'un tel désastre ait eu lieu dans la ligne de mes avant-postes.

Je me réserve, Général, de vous faire connaître, sans délai, le résultat des recherches que j'ai ordonnées dès le premier avis qui m'est parvenu.

Recevez, Général, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Signé : CHARLES.

Au quartier général, à Stockach, le 2 mai 1799[1].

---

[1] D'après le texte inséré au *Moniteur universel*, n° 236, du 26 floréal an VII. (*Note du Traducteur.*)

ANNEXE III.

Le baron EYBEN aux Membres du Congrès.

Plusieurs des ministres plénipotentiaires et des délégués des différents princes et États de l'Empire allemand envoyés au Congrès de Rastatt, m'ayant fait l'honneur de me charger de remettre entre les mains de S. A. R. l'archiduc Charles, feldmaréchal général et général commandant en chef l'armée de l'Empire et l'armée impériale et royale, une pièce qui, redigée et signée par eux, contenait la relation détaillée des événements qui s'étaient produits lors de l'assassinat de deux des ministres français, je crois qu'il est de mon devoir de rendre à ces ministres et délégués compte de la manière dont je me suis efforcé de m'acquitter de ma mission, conformément à leurs désirs. Je serais extrêmement heureux et fier de savoir qu'il m'est permis d'espérer que j'ai réussi à m'acquitter de cette mission, à la satisfaction des hauts et honorés ministres et délégués.

Dès qu'on m'eut confié la relation adressée à S. A. R. l'archiduc, je partis de Karlsruhe le 2 de ce mois, à 4 heures de l'après-midi, et arrivai le 4, vers 2 heures de l'après-midi, au quartier général de Son Altesse Royale, à Stockach. Je me fis aussitôt annoncer chez le lieutenant-colonel von Delmotte, aide de camp général de Son Altesse Royale, en le priant de vouloir bien m'obtenir une audience de Son Altesse. On me fit dire de me présenter à 3 heures, et je fus aussitôt introduit auprès de S. A. R. l'archiduc par le lieutenant-colonel von Delmotte.

Aussitôt après avoir jeté un coup d'œil sur la lettre qui accompagnait cette relation et s'être enquis du motif de ma venue, Son Altesse Royale daigna me dire qu'Elle avait déjà donné l'ordre de faire arrêter le colonel von Barbaczy et les officiers du détachement envoyé à Rastatt. Dès que Son Altesse Royale eut achevé de lire la relation, Elle daigna me faire part de la profonde douleur que lui causait cet événement, douleur d'autant plus pro-

fonde que sa surprise était plus grande et qu'Elle avait à deux reprises donné au commandant des avant-postes les ordres les plus sévères de veiller à la sûreté des ministres français, vu que les nécessités de la guerre pouvaient l'obliger à pousser ses avant-postes jusque dans les environs de Rastatt. Son Altesse Royale allait faire procéder à une enquête des plus minutieuses et des plus sévères, par cela même qu'Elle croyait indispensable de donner une satisfaction éclatante, non seulement à tous les ministres envoyés au Congrès de Rastatt, mais à l'Europe entière, et, plus encore, à sa propre dignité. Afin d'arriver à la connaissance la plus exacte des faits, Son Altesse Royale avait réuni dès ce moment une commission d'enquête. Je priai Son Atesse Royale de me faire connaître le moment où Elle daignerait m'accorder une audience de congé, et Son Altesse Royale daigna me dire qu'Elle me ferait appeler.

Quelques heures plus tard je vis arriver chez moi, envoyé par Son Altesse Royale, le conseiller aulique Fassbender, chargé de conférer longuement avec moi au sujet de cette triste affaire. Je m'en tins presque exclusivement à la teneur de la relation écrite que je venais de remettre et que le conseiller aulique Fassbender avait déjà parcourue ainsi que toutes les pièces qui y étaient annexées. Je me bornai à ajouter quelques détails secondaires qui ne s'y trouvaient pas énoncés. Je lui racontai par exemple que le capitaine commandant à Rastatt, avait fait fermer les portes et voulu empêcher le ministre du roi de Danemark, le chambellan von Rosenkrantz, de partir le même soir. Je lui exposai encore que ce même capitaine, après avoir refusé dans le principe de se rendre à la requête formulée par plusieurs ministres, qui lui avaient exprimé le désir de le voir accorder au plénipotentiaire français blessé Jean Debry, au reste du personnel et à la suite de l'ambassade française, une escorte de soldats impériaux et royaux qui, avec quelques hussards badois, les accompagnerait jusqu'au Rhin, avait fini par y consentir, puis avait cherché à revenir sur sa décision en déclarant qu'il ne répondait plus de rien si des membres du corps diplomatique se joignaient au convoi. Le conseiller aulique, après m'avoir fait part de la profonde douleur que lui causait cet épouvantable événement, m'affirma à plusieurs reprises que cet attentat tenait fort au cœur de Son Altesse Royale; que l'archiduc allait faire procéder à une

enquête des plus sérieuses, conduite par une commission spéciale présidée par le feld-maréchal-lieutenant comte von Sporck et à laquelle il avait adjoint un auditeur qui s'était déjà mis en route. Il ajouta que Son Altesse Royale le chargeait de remercier les ministres de l'envoi de leur relation qui Lui avait enfin permis de connaître la vérité, de se rendre un compte exact des circonstances du crime.

Je priai le conseiller aulique de déclarer formellement à Son Altesse Royale que c'était là précisément la raison pour laquelle les ministres et les délégués avaient tenu à lui faire parvenir la relation que j'avais eu l'honneur de déposer à ses pieds. Cette relation contenait en effet l'exposé de certaines circonstances que le colonel et le capitaine devaient forcément ignorer, d'autant plus que le premier de ces officiers[1] se trouvait hors de Rastatt et du côté opposé à celui où le crime avait été commis. De plus, les signataires de la relation se croyaient obligés, par l'amour bien connu que Son Altesse Impériale portait à la justice, par le profond respect que leur inspirait à tous son auguste personne, à lui rendre un compte exact de tout ce qui avait trait à ce triste et lamentable événement. Le conseiller aulique ajouta encore que, bien que Son Altesse Impériale ait dû recevoir de nombreux rapports, aucun de ces rapports n'était absolument clair, par cela même que dans la première de ses dépêches le colonel Barbaczy avait dû lui annoncer que, cédant à leurs instincts pillards, quelques-uns de ses hussards avaient commis le crime, et que dans une dépêche subséquente il avait déclaré que les émigrés étaient les coupables. On avait tout lieu de croire qu'il avait émis cette dernière opinion, lorsqu'il sut que dans la relation on racontait qu'un des meurtriers s'était approché de Jean Debry en lui criant en français : Es-tu Jean Debry? Aucun des hussards de Szekler ne parle français, ou du moins c'est chose peu probable puisque ce régiment ne renfermait aucun étranger et l'on doit plutôt supposer que des émigrés auront réussi, grâce à leur argent, à se glisser dans les rangs des hussards, afin de com-

---

[1] Il doit évidemment y avoir là une erreur de copie ou un *lapsus calami* du baron Eyben. Ce n'était pas Barbaczy, mais Burkhard, qui se trouvait avec son escadron aux portes de Rastatt. Barbaczy était resté à Gernsbach. (*Note du Traducteur.*)

mettre l'assassinat qu'ils avaient décidé. Je lui répondis que moi aussi je serais très heureux de pouvoir me rallier à cette explication, que du reste l'enquête se chargerait d'en démontrer l'exactitude, puisque le capitaine avait, le soir même, peu de temps après la perpétration du crime, fait partir un officier qui avait dû par suite reconnaître les soldats de l'escadron et tous les gens qui se trouvaient sur le théâtre du crime.

Cet officier devait forcément savoir s'il y avait ou non, parmi ces hussards, des étrangers déguisés en hussards. Le conseiller aulique m'annonça enfin que Son Altesse Impériale avait, aussitôt après avoir reçu la première nouvelle de l'événement, écrit à ce sujet une lettre au général Masséna, commandant en chef l'armée française. Je le priai de demander à Son Altesse Impériale de vouloir bien me donner une copie de cette lettre, que je voulais remettre aux personnages qui m'avaient envoyé en mission auprès de Son Altesse Impériale. Il me promit de transmettre ma requête.

Vers 9 heures, je reçus l'ordre de me rendre chez Son Altesse Impériale. L'archiduc daigna me confier les copies des deux pièces ci-jointes : lettre de Son Altesse Impériale aux signataires de la relation et copie de la lettre adressée par Son Altesse Impériale au général Masséna. Je répétai à l'archiduc ce que j'avais déjà dit au conseiller aulique Fassbender, par rapport aux considérations qui avaient décidé les ministres à faire parvenir à Son Altesse Impériale la relation que j'avais eu l'insigne honneur de lui remettre. Son Altesse Impériale me chargea tout particulièrement de remercier en son nom les ministres plénipotentiaires pour l'envoi de cette relation, qu'Elle avait lue avec attention. L'archiduc m'autorisa ensuite à me retirer.

Aussitôt après cette audience je m'entretins encore pendant plus d'une heure avec le conseiller aulique Fassbender, qui s'enquit des moindres détails de l'événement, détails que je lui communiquai, tant d'après ce que j'avais vu que d'après ce qui m'avait été raconté par des gens absolument dignes de foi. Le conseiller aulique m'informa que Son Altesse Impériale avait décidé d'envoyer à la commission d'enquête la relation que je lui avais remise, qu'on allait mettre tout en jeu pour arriver à découvrir la vérité et que les coupables recevraient un châtiment exemplaire. Il m'annonça qu'après la clôture de l'enquête et le

prononcé du jugement, l'archiduc, décidé à donner la plus grande publicité aux opérations de la commission, ferait imprimer toutes les pièces. Je ne pus m'empêcher de lui dire que c'était, à mon avis, la meilleure solution à donner à une affaire sur laquelle l'Europe entière avait les yeux fixés et que l'on n'attendait pas moins de la justice et de l'équité de Son Altesse Impériale.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, de Vos Excellences, le très humble et très obéissant serviteur.

FR. baron VON EYBEN[1].

(Sans date.)

---

[1] *Haus, Hof und Staats-Archiv* (original).

UNIVERS OF CALIFORN

ERRATA

Pages 17 et 19, *lire :* Chapitre Ier, *au lieu de :* Chapitre II.
Page 23, *lire :* Chapitre II, *au lieu de :* Chapitre Ier.
Page 48, 10e ligne, *lire :* mi-avril, *au lieu de :* mi-août.
Page 150, note, *lire :* Oebl, *au lieu de :* Ockl.
Page 371, 7e ligne, *lire :* souvenir, *au lieu de :* rouvenir.
Page 392, 4e ligne, *lire :* Archiduc, *au lieu de :* Achiduc.
Page 398, 15e ligne, *lire :* Sporck, *au lieu de :* Spork.

hin

Planche I.

TY

5km

Planche III.

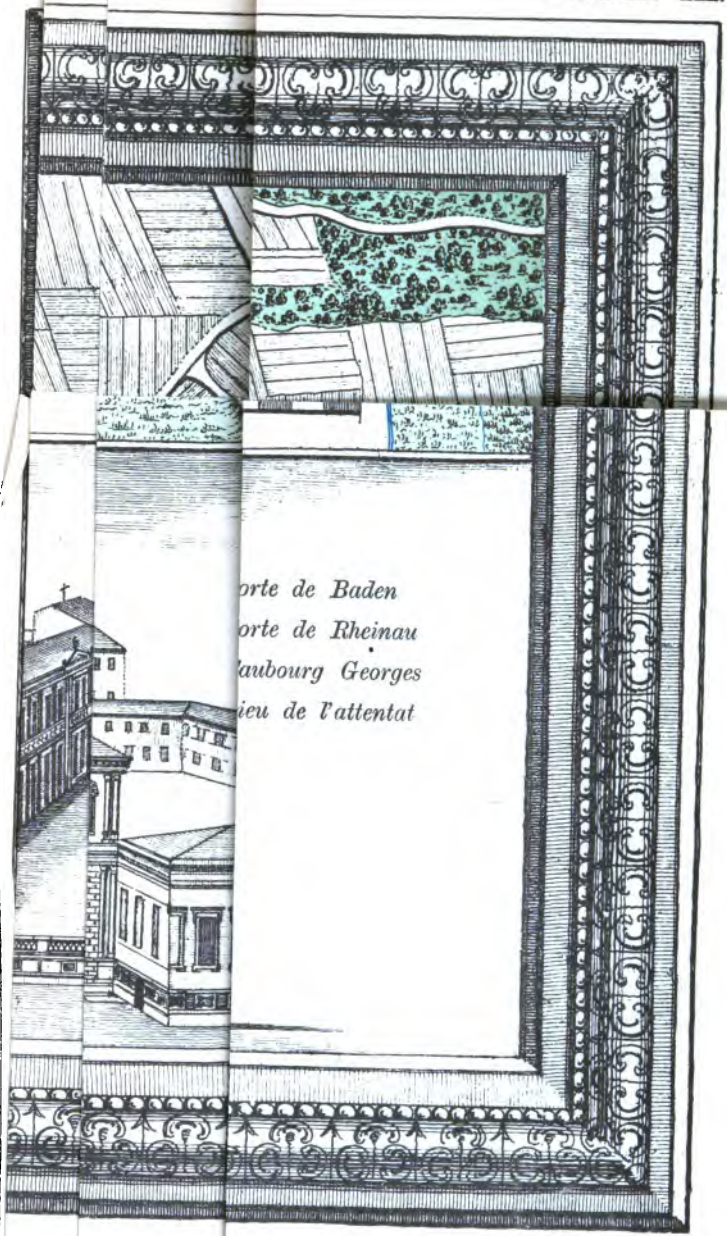

D phie und Druck des k. und k. milit.-geograph. Institutes.

REESE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AVANT-PROPOS V

CHAP. Ier. Le congrès de Rastatt jusqu'à la bataille de Stockach.. 1

— II. Opérations militaires du corps du feld-maréchal-lieutenant von Kospoth et les événements du 26 mars au 28 avril 1799 21

— III. Les déclarations des membres de l'ambassade française et les premiers bruits relatifs à l'attentat 81

— IV. Les événements de Rastatt dans la nuit du 28 avril... 161

— V. Le départ de l'ambassade française le 29 avril 207

— VI. Les résolutions prises par l'archiduc Charles 223

— VII. Le protocole de Villingen 241

— VIII. Les mesures prises par les gouvernements français et autrichien 363

— IX. Opinion de l'archiduc Charles sur l'assassinat des ministres 379

— X. Le sort des hussards soupçonnés d'avoir commis le crime de Rastatt 397

— XI. Appréciations des différents historiens sur l'assassinat des ministres 407

ANNEXES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Annexe I 435

Annexe II A 437

Annexe II B 439

Annexe III 441

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et Ce, 2, rue Christine.

PARIS. — IMPRIMERIE R. CHAPELOT ET Cᵉ, 2, RUE CHRISTINE.

LIBRARY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED
MAIN LIBRARY
CIRCULATION DEPARTMENT
THIS BOOK IS DUE BEFORE CLOSING TIME
ON LAST DATE STAMPED BELOW

LIBRARY USE OCT 1 1 1974 6
RECD CIRC DEPT OCT 1 1 '74
LIBRARY USE FEB 2 0 1975 5 8
REC. CIR. 10-30-78
SENT ON ILL
SEP 2 5 1995
U. C. BERKELEY

LD62A-30m-7,'73
(R227s10)9412-A-32
General Library
University of California
Berkeley

YC 75260

DC222
R3C8
Criste

173980